

Le bien-être et ses paysages comme territoires des infrastructures de transport terrestre

Conflits d'acteurs, enjeux de valeurs et savoirs paysagers

Rapport final – Septembre 2012

Guillaume Faburel (coord.), Pr, Institut d'Urbanisme de Lyon
Université Lumière Lyon 2, UMR Triangle (CNRS et Ecole Normale Supérieure)

Laurence Meyer, Claire Gageonnet (aide de Yann Le Gallic)
SETEC International

Cécile Altaber et Karen Chevallier
Chargée de projet et Collaboratrice au Bureau de recherches *Aménités*

Avec l'aide de Zoé Besson, Hadjer Oukili,
Emmelyne Perot, Joseph Rabie et Camille Roché
Bureau de recherches *Aménités*

SOMMAIRE

1. RAPPEL DE LA PROPOSITION : JUSTIFICATION, OBJECTIFS, METHODES, ET PRODUITS ATTENDUS.....	6
1.1. SYNTHÈSE DU PROJET	6
1.2. JUSTIFICATION DU PROJET ET ÉTAT DES QUESTIONS DANS LE DOMAINE	7
1.2.1. CONTEXTE DES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET DE LEUR « ACCEPTABILITÉ » SOCIALE : VERS DES SENS PAYSAGERS ET TERRITORIAUX	7
1.2.2 FONDEMENTS SENSIBLES DE L'APPARTENANCE TERRITORIALE ET DES IDENTITÉS HABITANTES : APPARITION DU BIEN-ÊTRE ET DE LA QUALITÉ DE VIE	8
1.3. OBJECTIF GÉNÉRAL, HYPOTHÈSES DE TRAVAIL, PLAN DE RECHERCHE ET RÉSULTATS ATTENDUS : LE BIEN-ÊTRE COMME TERRITOIRE DES ITT ?	10
2. LE BIEN-ÊTRE ET LA QUALITÉ DE VIE DANS LEURS LIENS AUX TERRITOIRES : EXPÉRIENCES DE MESURE ET ÉTAT DE L'ART SCIENTIFIQUE.....	13
2.1. ENTRE PLURALITÉ DES INITIATIVES À DIFFÉRENTES ÉCHELLES SPATIALES ET VAISE-HÉSITATION DANS LA QUALIFICATION DES NOTIONS.....	13
2.1.1. L'ÈRE ET L'AIRE DES APPROCHES QUANTITATIVES DE LA QUALITÉ DE VIE	14
2.1.2. VERS UNE LENTE MAIS SÛRE TERRITORIALISATION D'APPROCHES... DES LORS PLUS QUALITATIVES	15
2.1.3. DE QUELQUES HÉSITATIONS SÉMANTIQUES : ENTRE QUALITÉ DE VIE ET BIEN-ÊTRE, ENTRE APPROCHES QUANTITATIVES ET APPROCHES QUALITATIVES, ENTRE ESPACES ET LIEUX	17
2.2. LES APPROCHES GÉOGRAPHIQUES : DES SYSTÈMES TERRITORIAUX DU BIEN-ÊTRE AUX OPÉRATIONS SENSIBLES DANS L'ENVIRONNEMENT LOCAL.....	20
2.2.1. L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE COMME SUJETS DU BIEN-ÊTRE.....	20
2.2.2. DU CADRE DE VIE À L'ESPACE VECU : LES DIMENSIONS SOCIO-CULTURELLES DU BIEN-ÊTRE (IMAGINAIRES, VALEURS...) COMME OBJET D'ANALYSE.....	21
2.3. LES APPORTS ÉVALUATIFS DE LA PSYCHOLOGIE ET DE LA PSYCHOLOGIE SOCIALE : LA SATISFACTION ENVIRONNEMENTALE, L'ANCRAGE SPATIAL ET LES CAPACITÉS INDIVIDUELLES DE MAÎTRISE AU CŒUR DU BIEN-ÊTRE	26
2.3.1. LA PSYCHOLOGIE SOCIALE DE L'ENVIRONNEMENT COMME AIDE POUR L'APPROCHE INTERACTIONNISTE	26
2.3.2. SATISFACTION ET CAPACITÉS INDIVIDUELLES COMME « INDICATEURS » CLEFS.....	27
2.3.3. DE QUELQUES FACTEURS D'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT EN TERRITOIRES : RELATIONS SOCIALES, IDENTITÉS ET ANCRAGE	29
2.3.4. FACTEURS DE MISE EN DYNAMIQUE (PROCESSUS) : BESOINS DE CONTRÔLE/MAÎTRISE DE L'ENVIRONNEMENT EN VUE D'UNE D'APPROPRIATION ET DE SÉCURISATION	31
2.4. CONCLUSION INTERMÉDIAIRE (1) : LA NÉCESSITÉ DE PLACER LES CAPACITÉS INDIVIDUELLES D'ENGAGEMENT AU CŒUR DE L'ANALYSE DU BIEN-ÊTRE DANS SES LIENS AUX TERRITOIRES DES ITT.....	33
3. LES PAYSAGES OU COMMENT ACCÉDER AUX TERRITOIRES DES ITT ET DE LEUR ENVIRONNEMENT : LE RÔLE DE L'ENGAGEMENT HABITANT	36
3.1. VERS UN PAYSAGE ENGLOBANT, ORDINAIRE, ET MULTISENSORIEL : OBJET DE BIEN-ÊTRE ?	37
3.1.1. ENTRE MATÉRIEL ET IMMATERIEL, VERS UNE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE DU PAYSAGE	37
3.1.2. DE L'ESTHÉTISATION AU PAYSAGE DURABLE : VERS UN BIEN-ÊTRE SOCIAL ?	39
3.1.3. LE PAYSAGE À TRAVERS LE CORPS, ET LES AMBIANCES : VERS UN BIEN-ÊTRE CORPOREL ?	41
3.2. LE PAYSAGE AUX LIMITES DU SENSIBLE : DES INDIVIDUS... AUX MOBILISATIONS COLLECTIVES, DES LIEUX... À L'ENVIRONNEMENT DES TERRITOIRES.....	43
3.2.1. LES CONCEPTIONS EN JEU ET EN CREUX DU COLLECTIF ET DE SES ACTIONS... POUR L'APPREHENSION DU BIEN-ÊTRE : LES LIMITES DU SENSIBLE.....	43

3.2.2. LES CONCEPTIONS EN JEU ET EN CREUX DE L'ESPACE : ENTRE LIEUX DE L'HABITAT... ET TERRITOIRES DE L'ENVIRONNEMENT HABITE	47
3.3. LA MISE EN POLITIQUE DES PAYSAGES : DES VEROUS DE LA PARTICIPATION... A LA CONSTRUCTION DU « COMMUN » HABITANT PAR LES SAVOIRS PAYSAGERS	53
3.4. CONCLUSION INTERMEDIAIRE (2) : LA NECESSITE DE PLACER LA PRODUCTION DIALOGIQUE DE SENS PAYSAGERS AU CŒUR DE L'ANALYSE DU BIEN-ETRE COMME NOUVEAU TERRITOIRE DES ITT	56
4. PRESENTATION DE LA METHODE DES FOCUS GROUPS ET CONDITIONS DE SA MISE EN ŒUVRE	61
4.1. PRINCIPES, OBJECTIFS GENERAUX ET CRITERES DE VALIDATION DES « FORUMS HYBRIDES »	61
4.2. ORGANISATION DES FOCUS GROUPS SUR LES CAS D'ETUDES LGV : CRITERES DE RECRUTEMENT, ANIMATION, PREPARATION ET METHODES D'ANALYSE	63
- Le recrutement des participants : entre homogénéité et diversité des groupes	63
- L'animation : de la progressivité des échanges et débats.....	64
- Préparation de la réunion et règles de déroulement : accès, transparence et clarté des règles.....	65
- L'analyse de contenu : de l'individu au collectif, du particulier aux mondes communs	65
5. GROUPE DE DISCUSSION AUTOUR DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE ENTRE BELFORT ET MULHOUSE	66
5.1. PRESENTATION DU PROJET DE LGV RHIN-RHONE ET DU CAS D'ETUDE (LABERGEMENT-FOIGNEY)	66
5.1.1. LA LGV RHIN RHONE : UN PROJET D'ENVERGURE NATIONALE ET EUROPEENNE	66
5.1.2. LABERGEMENT-FOIGNEY : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX OFFICIELS EN MATIERE DE PAYSAGES ET D'ECOLOGIE	69
5.1.3. VERS UNE SOLUTION PAYSAGERE « NEGOCIEE » A LABERGEMENT-FOIGNEY ?.....	72
5.2. MISE EN ŒUVRE DU FOCUS GROUP A LABERGEMENT-FOIGNEY ET RESULTATS D'ANALYSE : UNE EVALUATION EX POST DU BIEN-ETRE ET DE SA PRISE EN COMPTE (DISPOSITIFS DE DIALOGUE ET ETUDE PAYSAGERE « NEGOCIEE »)	74
5.2.1. PREPARATION, ORGANISATION, DEROULEMENT DU GROUPE DE DISCUSSION ET PRESENTATION DES PARTICIPANTS.....	74
5.2.2. ANALYSE : LA NEGLIGENCE POLITIQUE DU BIEN-ETRE COMME TERRITOIRE (PSYCHOSOCIOLOGIQUE) DE L'ITT (DISPOSITIFS DE DIALOGUE ET ETUDE PAYSAGERE « NEGOCIEE »)	78
5.2.2.1. <i>Labergement-Foigney : village satellite en douce autarcie, à l'identité locale centrée sur le bien-être (environnemental)</i>	79
5.2.2.2. <i>Lorsque l'équipement perturbe directement un bien-être comme monde commun et lorsque la concertation officielle révèle et ravive le ferment identitaire du bien-être commun</i>	84
5.2.2.3. <i>Le bien-être comme capacité de maîtrise du changement, voire de contrôle du risque : les limites de l'expertise officielle</i>	87
5.2.3. SYNTHESE CONCLUSIVE DE L'ANALYSE SUR LABERGEMENT-FOIGNEY : LA NEGLIGENCE POLITIQUE (DISPOSITIFS DE DIALOGUE ET ETUDE PAYSAGERE « NEGOCIEE ») DU BIEN-ETRE COMME TERRITOIRE (PSYCHOSOCIOLOGIQUE) DE L'ITT.....	90
6. GROUPES DE DISCUSSION AUTOUR DE LA LIGNE BORDEAUX-TOULOUSE	94
6.1. PRESENTATION DU « GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST » (GPSO).....	94
6.2. CASTELFERRUS : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX OFFICIELS EN MATIERE DE PAYSAGES ET D'ECOLOGIE	97
6.3. LA CONCERTATION LORS DE LA SEQUENCE D'ETUDES : GROUPES PROFESSIONNELS DE TRAVAIL ET CONSULTATION DU PUBLIC.....	102
6.4. MISE EN ŒUVRE DU FOCUS GROUP A CASTELFERRUS ET RESULTATS D'ANALYSE : UNE APPROCHE DU BIEN-ETRE PAR SON (JUSTE) MILIEU	104
6.4.1. PREPARATION, ORGANISATION, DEROULEMENT DU GROUPE DE DISCUSSION ET PRESENTATION DES PARTICIPANTS	104
6.4.2. ANALYSE : LE « JUSTE » MILIEU DU BIEN-ETRE COMME TERRITOIRE (GEOGRAPHIQUE) DE L'ITT.....	109
6.4.2.1. <i>Le bien-être comme juste milieu entre environnement naturel et vie locale : le rôle socialisateur des dynamiques paysagères, des ressentis procurés et des valeurs développées (convivialité, respect et confiance)</i>	109
6.4.2.2. <i>Un territoire équilibré, pratique et symbiotique : enveloppe protectrice du bien-être (fédérer, protéger)</i>	113

6.4.2.3. <i>Le projet de LGV : des manques ressentis de la participation... à la crainte vive pour un territoire creuset du bien-être</i>	118
6.4.3. SYNTHÈSE CONCLUSIVE DE L'ANALYSE SUR CASTELFERRUS : LE BIEN-ETRE COMME SYSTEME ENVIRONNEMENTAL, LE PAYSAGE COMME SOCIALISATION ET LE TERRITOIRE COMME CREUSET	121

7. GROUPE DE DISCUSSION A LACOURT-SAINT-PIERRE (2EME CAS DE LA LIGNE BORDEAUX-TOULOUSE)125

7.1. LACOURT-SAINT-PIERRE : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ET ENJEUX OFFICIELS EN MATIERE DE PAYSAGES ET D'ÉCOLOGIE	125
7.2. ORGANISATION DU FOCUS GROUP : CRITERES DE RECRUTEMENT, ANIMATION, PREPARATION ET MODES D'ANALYSE.....	128
7.3. ANALYSE : LES VALEURS DU BIEN-ETRE COMME TERRITOIRE (POLITIQUE) DE L'ITT.....	133
7.3.1. LACOURT-SAINT-PIERRE, UN BIEN-ETRE EN SURSIS ?.....	133
7.3.1.1. <i>Au creuset du bien-être : campagne, calme et canal</i>	133
7.3.1.2. <i>Le projet de LGV comme accélération de la destinée du territoire</i>	135
7.3.1.3. ... <i>entérinant repli sur soi et défiance démocratique</i>	138
7.3.2. LES PRINCIPES ET VALEURS AU FONDAMENT DU BIEN-ETRE ET DE LA DENONCIATION DE SON DENI.....	140
7.3.2.1. <i>Un bien-être appuyé sur le principe d'équité (socio-)environnementale</i>	140
7.3.2.2. <i>Mise en transparence et solidarité pour un bien-être conçu comme cohésion territoriale</i>	143
7.3.3. SYNTHÈSE CONCLUSIVE DE L'ANALYSE DU FOCUS GROUP A LACOURT-SAINT-PIERRE : LES VALEURS DU BIEN-ETRE COMME TERRITOIRE (POLITIQUE) DE L'ITT	146

8. LES TYPES DE BIEN-ETRE COMME TERRITOIRES DES ITT, OU LA NECESSITE DE MIEUX INTEGRER LES SAVOIRS HABITANTS DANS LES OUTILS PAYSAGERS149

8.1. CARACTERISTIQUES COMMUNES DU BIEN-ETRE ET FIGURES DE SOCIALISATION PAR L'ENVIRONNEMENT ET SES PAYSAGES :	149
8.1.1. CINQ CARACTERISTIQUES COMMUNES AU BIEN-ETRE : QUIETUDE, LIENS DE PROXIMITE, RAPPORTS SOCIAUX A LA NATURE... ET LEURS VALEURS COLLECTIVES	149
8.1.2. TROIS FIGURES DU BIEN-ETRE COLLECTIF PAR L'ENVIRONNEMENT ET SES PAYSAGES : CO-PRESENCE, CO-EXISTENCE, CO-HABITATION	151
8.2. TEST DES HYPOTHESES DE RECHERCHE, ET JUSTIFICATION DE L'ETAPE SUIVANTE SUR LA DIALOGISATION DES SAVOIRS PAYSAGERS ET DE LEURS OUTILS D'ÉTUDE.....	153
8.2.1 RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES HYPOTHESES DE TRAVAIL.....	153
8.2.2 GRANDES FAMILLES DE RESULTATS PRODUITS, CONFRONTATION AUX HYPOTHESES ET JUSTIFICATION DE L'ETAPE METHODOLOGIQUE SUIVANTE.....	155
8.2.3 LES SAVOIRS HABITANTS COMME ENGAGEMENT CONCRET DANS LA CONSTRUCTION SOCIO-POLITIQUE DU BIEN-ETRE COLLECTIF : DES ATTENTES DE METHODES PLUS IMMERSIVES ET PROJECTIVES (CAS DE CASTELFERRUS)	159
8.2.3.1 <i>Les représentations institutionnelles des territoires et de leurs paysages : le surplomb des zonages réglementaires et de ses habitudes graphiques</i>	159
8.2.3.2 <i>Des représentations immersives de simulation d'effets et d'impacts : au-delà du planaire et du statique</i>	162
8.2.3.3 <i>Expérimenter une cartographie du bien-être et de ses affects paysagers par l'auto-évaluation des « ressentirs » situés et visions projectives</i>	164
8.3. CONCLUSION INTERMEDIAIRE (3) : LA DIALOGISATION DES SAVOIRS PAYSAGERS COMME CONDITION DE LA CAPACITATION HABITANTE ?	165

9. FAIRE ENTRER LES AFFECTS EN POLITIQUE PAR LE BIEN-ETRE ET LES PAYSAGES : SEMINAIRE D'ÉCHANGES, ANALYSE ET PROPOSITION DE DEMARCHES INNOVANTES167

9.1. PRESENTATION DU SEMINAIRE ET DE SES OBJECTIFS : LES DEFIS DU BIEN-ETRE POUR LES CONCERTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT	167
9.2. LA QUESTION VIVE DES METHODES ET OUTILS DE L'ÉTUDE PAYSAGERE : DE LA CONCEPTION DE L'HABITANT... A LA REPRESENTATION DES SAVOIRS LEGITIMES	170
9.2.1. LA LEGITIMITE DES PAYSAGISTES ET DE LEURS COMPETENCES PROFESSIONNELLES A L'ÉPREUVE DE LA PARTICIPATION : LA CONCEPTION EN JEU DE L'HABITANT ET LES METHODES POUR SON INCLUSION.....	170

9.2.2. STRATEGIES D'AUTO-LEGITIMATION DE LA FONCTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES PAYSAGISTES : LES SAVOIRS ET METHODES DE L'INTERET GENERAL	173
9.3. QUELQUES DEMARCHES, OUTILS ET INSTRUMENTS POUR CO-CONSTRUIRE DES CONNAISSANCES SUR LE BIEN-ETRE AVEC LES HABITANTS DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE	177
9.3.1 LE TRAVAIL SUR LES REPRESENTATIONS COLLECTIVES : DU DIAGNOSTIC ET DE SA CONCEPTION PARTAGEE PAR LES ACTEURS JUSQU'A LA CARTOGRAPHIE COLLABORATIVE AVEC LES HABITANTS.....	179
9.3.2 CONSTRUIRE ENSEMBLE EN TROIS DIMENSIONS : DE LA CARTOGRAPHIE EN 3D A LA MAQUETTE COLLABORATIVE POUR UNE MEILLEURE LISIBILITE/COMPREHENSION	186
9.3.3 UTILISER DES INTERFACES DE PARTAGE AU SERVICE DE LA CO-CONSTRUCTION PAR LE PLUS GRAND NOMBRE : SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) ET BLOGS SUR INTERNET	191
9.3.4 DES DÉCALAGES PRÉJUDICABLES ENTRE CERTAINS INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS ET GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENT : DE L'INTÉRÊT DES PLANS ET DES ATELIERS DE PAYSAGE POUR LA MOBILISATION PÉRENNE DES POPULATIONS	195
10. BIBLIOGRAPHIE	197
11. ANNEXES	209

1. RAPPEL DE LA PROPOSITION : JUSTIFICATION, OBJECTIFS, METHODES, ET PRODUITS ATTENDUS

1.1. Synthèse du projet

Si des efforts ont été réalisés ces dernières années pour saisir les rapports paysagers et sensibles des populations à de grands équipements dites structurants (ex : éoliennes) et/ou aux territoires dans lesquels ils s'insèrent, les grandes infrastructures de transport terrestre (ITT) de l'interurbain demeurent très peu étudiées sous un angle spécifiquement qualitatif, qui plus est sous celui du bien-être et de la qualité de vie, deux notions qui opèrent un retour remarqué tant dans le monde académique que dans le champ de l'action territoriale. Il demeure donc une demande de prise en compte des sensibilités paysagères habitantes et du bien-être procuré dans le cadre de tels projets d'ITT, et ainsi de qualification d'autres territoires de référence, que ceux institutionnellement définis. En outre, d'un point de vue plus opérationnel, les milieux humains sont souvent mal étudiés lors des études environnementales, ce qui représente une lacune de plus en plus vive. Les perceptions qu'ont les riverains de leur cadre de vie ne sont pas observées de façon rigoureuse dans les études environnementales. Elles constituent pourtant un des leviers sociologiques permettant d'appréhender l'« acceptabilité » d'un projet et de ses aménagements.

Au croisement de ces deux constats, ce travail a alors pour objectif général de mieux comprendre ce qui fait ressentir de bien-être environnemental et représentations de la qualité de vie dans ces nouvelles conditions que constituent, pour l'adhésion sociale et l'insertion territoriale des grands équipements, les paysages comme vecteurs d'autres sens territoriaux : phénoménologiques, symboliques, esthétiques, axiologiques... Particulièrement, ces ressentis de bien-être environnemental et ces représentations de la qualité de vie sont analysés sous l'angle :

- des ambiances portées par de tels paysages, des représentations qui y sont attachées, des relations sensibles nouées aux lieux de vie (visuelles, sonores, olfactives...);
- et des valeurs, principes et enjeux qu'ils portent pour l'adhésion sociale, donc aussi sous l'angle des attentes des habitants en la matière.

Cette recherche s'intéresse à trois sites choisis sur deux projets, laissant la possibilité de puiser dans différentes sensibilités paysagères et impliquant des paysages jugés ordinaires ou plus remarquables (catégories officielles, ou classification d'opérateurs/AMO, telle la SETEC) :

- a) La Ligne à Grande Vitesse entre Belfort et Mulhouse (appelée tronçon C de la LGV Rhin Rhône branche est) 1^{ère} phase, dont la mise en fonctionnement a été réalisée en décembre en 2011.
- b) La Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse (intégrée au programme GPSO), pour laquelle les études d'Avant-Projet Sommaire ont été réalisées, et, dans ce cadre, des concertations dédiées organisées (ex : ateliers thématiques inter-experts avec élus et représentants associatifs).

Au final, ce travail donne lieu à :

- un état de l'art scientifique croisant acquis et limites relatifs aux approches souvent dissociées du bien-être environnemental, des représentations paysagères et des ressentis sensibles, tout ceci sous l'égide des réflexions géographiques, psychologiques (cognitive et sociale), paysagères/esthétiques et politiques en premier lieu sur le bien-être et les paysages. Cet état de l'art permet notamment, par l'éclairage de plusieurs notions (non seulement bien-être et qualité de vie, mais aussi paysage, environnement, ambiance, sensible et esthétique, lieu et territoire...), d'affiner le questionnement et jeu d'hypothèse sur leurs formes matérielles et sociales, leur construction, les rapports d'appartenance et d'ancrage qui les soutiennent ;
- une analyse des discours des habitants (3 *focus groups*), organisée autour de deux grandes familles de recueil : l'état, le niveau et surtout les facteurs déterminant du bien-être et de la qualité de vie locale (territoire, environnement, paysages) ; les enjeux concrets relatifs à

l'insertion paysagère des projets (tracé, design des ouvrages d'art et des modelés, plantations, esthétique, compensations...), à leur « adhésion sociale », et à la place des positions habitantes dedans. De ces deux familles de résultats empiriques découlent plusieurs types de données, listes et analyse de faits typifiés : sur les paysages et ambiances défendus par les habitants, sur leurs compositions matérielles et immatérielles, sur les attentes pouvant en découler, sur les critères d'adhésion ou d'opposition aux projets, à leurs démarches, portages et productions de sens géographique... ;

- à l'issue d'un séminaire acteurs-chercheurs, une note de synthèse (sous formes de fascicules documentaires grand public) tirée des dialogues et échanges sur des recommandations méthodologiques négociées, en matière de d'outils paysagers, pour notamment prendre en compte de manière plus opérationnelle, ressentis (ex : des ambiances), représentations (ex : de la qualité de vie), opinions / attitudes (ex : face aux enjeux paysagés portés par les projets) des populations en lien avec le bien-être dans les projets d'étude ; mais aussi dès lors, penser des dispositifs (partenariaux, participatifs...) et actions (sensibilisation des populations, compensations territoriales, démocratisation des savoirs...) dédiés à l'adhésion sociale aux ITT.

1.2. Justification du projet et état des questions dans le domaine

1.2.1. Contexte des grands équipements et de leur « acceptabilité » sociale : vers des sens paysagers et territoriaux

Depuis maintenant plus de 20 ans, les projets de grands équipements structurants des territoires font l'objet, en France comme dans bien d'autres pays, de contestations croissantes. Malgré d'incontestables changements dans la prise en compte des problématiques écologiques / environnementales, sous l'égide de réglementations dédiées mais aussi des procédures spécifiques (ex : Débats publics), les oppositions et conflits locaux ne semblent pas s'apaiser en proportion. De très nombreux travaux renseignent selon des angles différents mais complémentaires cette problématique de la conflictualité environnementale (et de plus en plus territoriale, *infra*) des grands projets d'équipement et d'aménagement, notamment en France (Melé, Larrue et Rosemberg, 2003 ; Lolive, 2003 ; Revel et al., 2007), de même que des réseaux de chercheurs se structurent autour de ces questions (ex : Groupement d'Intérêt Scientifique Participation, né en 2009).

Toutefois, tendre vers une meilleure insertion environnementale de tels équipements (ici, les grandes infrastructures ferroviaires) requiert de poursuivre l'effort visant à penser l'adhésion sociale (et non l'« acceptabilité sociale » en voie de normation dans les discours officiels) autour des projets et des activités des aménageurs institutionnels et des entreprises gestionnaires (ex : opérateurs). La pertinence des choix d'aménagement / d'équipement, ainsi que la pérennité / durabilité des activités qu'ils créent en dépendent bien plus que par le passé, lorsque la seule technique pouvait faire consensus, comme valeur partagée du progrès et de ses mythes fondateurs (Zémor, 2005). Il convient de poser la question de ce qui fait sens (territoriaux) pour les habitants des espaces concernés par de tels choix et activités, pas seulement au sein des associations écologistes constituées et mobilisées par l'opposition, ni sous le seul angle du développement exogène des espaces (en termes de retombées économiques, financières et sociales de la dite activité).

Dans ce cadre, constatons que les revendications / réactions / attentes locales, auparavant exclusivement centrées sur un argumentaire écologique et à ce jour beaucoup portées par l'expertise associative, s'ouvrent de nos jours grandement à des problématiques plus amples, de cadre de vie territoriale (Jobert, 1999 ; Subra, 2006 ; Kirat et Torre, 2008), en impliquant peut-être plus directement la figure de l'habitant profane (Blondiaux, 2008). Or, certes, les diagnostics paysagers actuels, servant de base aux mesures paysagères ont progressivement enrichi les dimensions matérielles (description des caractères géomorphologiques, physiques et biologiques) par un abord des dimensions plus immatérielles des paysages (faisant par exemple appel aux ressentis d'ambiances), ainsi que, ce faisant, par des facteurs d'évolution. La *méthode pour des atlas des paysages* (Luginbühl, 1994), décrit de telles évolutions.

Mais, de nouveau, si certaines de ces questions semblent trouver réponse dans des mesures prises à différentes échelles (isolations phoniques contiguës, aménagements paysagers, compensations écologiques plus larges – forêts, zones humides...), elles le sont le plus souvent en réaction directe, et ne semblent pas satisfaire toutes les attentes habitantes, par-delà la seule riveraineté. La perspective d'adhésion sociale ainsi que l'objectif d'insertion territoriale, plus amples, ne sont dès lors en général pas pleinement remplis.

1.2.2 Fondements sensibles de l'appartenance territoriale et des identités habitantes : apparition du bien-être et de la qualité de vie

Dans cette problématique, la question des sens (territoriaux) pour les habitants des espaces concernés a été considérablement nourrie par des travaux de géographie, de psychologie, de sociologie et de sciences politiques. Et ce, notamment par des analyses de conflits et/ou de Débats publics, avec, par ces dernières entrées, au moins trois ouvrages collectifs sur la décennie écoulée (Melé, Larrue et Rozemberg – coord. - 2003 ; Revel *et al.*, 2007 ; Torre et Kirat, 2008).

De l'ensemble de ces écrits, il ressort certes que les perceptions, représentations et pratiques de l'espace marquent les rapports singuliers des habitants aux lieux de vie : objets de ressentis, systèmes de représentations, aire des pratiques, comportements de sociabilité, registres d'engagements locaux... Il en ressort également que non plus seulement la qualité écologique des lieux, mais l'environnement dans sa conception plus large et féconde, cosmopolitique (Lolive et Soubeyran, 2007), et le cadre de vie de ces espaces participent grandement chez les habitants :

- de la construction de sentiments d'appartenance à des territoires et à leurs cadres de vie, et ainsi au façonnement d'attaches, d'ancrages voire d'identités ;
- attaches, ancrages voire identités qui contribuent alors grandement aux positions prises, réactions constatées voire parfois engagements / soutiens effectifs des habitants, singulièrement à l'occasion des grands projets d'équipements (Lecourt et Faburel, 2008).

Ces attaches, ancrages voire identités, construits au contact des attentes et enjeux relatifs à l'environnement des territoires, et à leur immixtion rapide mais durable comme registre argumentaire dans les débats, sont de plus en plus à considérer comme d'autres sens territoriaux et alors peut-être conditions, non moins essentielles que la capitalisation économique des espaces, pour l'adhésion sociale et ainsi l'insertion territoriale des aménagements dits structurants.

Il est aussi à remarquer que, dans leur énoncé, ils mobilisent de plus en plus les objets paysagés, en en faisant alors des sujets essentiels pour la compréhension fine de telles (autres) conditions. Par exemple, le paysage est dorénavant souvent hissé au rang de véritable symbole local, fréquemment historicisé par les sociétés locales voire parfois patrimonialisé par des politiques dédiées (ex : ZPPAUP). A l'occasion des projets d'aménagement, sa modification met en mouvement, comme le cas des éoliennes est venu nous le rappeler (Labussière, 2007), cette historicité (ex : patrimonialité), voire des identités qui font mondes communs, dont le paysage constituerait l'icône voire la synecdoque actualisée. Et, dernier élément de preuve, la portée mobilisatrice des thèmes paysagers puise pour beaucoup :

- dans les ambiances promues par de tels paysages et dans les représentations attachées (authenticité, convivialité...),
- dans les rapports affectifs et (multi)sensoriels aux composantes géophysiques des lieux de vie (visuelles, sonores, olfactives...),
- et ainsi occasionnellement dans une certaine « esthétique » (parfois fantasmée) environnementale (Blanc, 2009) et plus largement territoriale,
- bref dans des opérations sensibles aux espaces de vie.

Or, dernier constat préalable, nous remarquons dans le même temps depuis peu une actualité vive dans certaines stratégies territoriales des acteurs, dans les Débats publics et autres initiatives dialogiques

localisées (ex : SDRIF 2008), concernant les ressentis de bien-être environnemental et les représentations de la qualité de vie. Le plus souvent portés par le mot d'ordre de développement durable (et son fourmillement d'indicateurs), le bien-être et la qualité de vie seraient, sous condition, des ambitions (revisitées) de l'aménagement (Faburel, 2010). Or ici, force est d'admettre qu'il demeure un déficit double, relié.

Tout d'abord, si les attaches, ancrages voire identités, en lien à l'environnement et aux paysages des territoires, jouent en théorie un rôle essentiel dans ces états de bien-être et situations de qualité de vie, œuvrant au déplacement susmentionné des problématiques (écologique/associatives => territorial/habitanes), ces thèmes demeurent encore à ce jour négligés par les différentes compétences scientifiques historiquement mobilisées. La demande sociale de paysage (Luginbühl, 2001), à travers le désir d'une qualité du cadre de vie, voire d'un bien-être (Luginbühl, 2005), oblige à penser le paysage autrement (paysages du quotidien, paysages ordinaires...). Même l'économie, discipline ayant pourtant produit une abondante littérature sur le bien-être (économie du bien-être), demeure le plus souvent quelque peu en surplomb des contextes locaux (à l'exception notoire de l'économie de l'environnement, mais souvent sous l'angle de ses questionnements et ajustements métrologiques, ou encore des réflexions récemment initiées autour de nouvelles métrologies).

En outre, même si les ressentis de bien-être environnemental et les représentations de la qualité de vie peuvent dans un avenir proche contribuer de plus en plus aux positions prises (assez souvent d'opposition), réactions constatées, voire engagements des habitants à l'occasion des projets d'équipements, particulièrement sur les thèmes du respect des patrimoines, de la préservation des paysages ou encore du maintien des ambiances locales, il demeure plus encore, de la part des porteurs de projets d'équipement, un déficit d'analyse préalable, représentative des points de vue et attentes des habitants sous cet angle.

En fait, comme rappeler dans la synthèse plus haut, si des efforts ont été réalisés ces dernières années pour saisir les rapports paysagers et sensibles des populations à de grands équipements dites structurants (ex : éoliennes) et/ou aux territoires dans lesquels ils s'insèrent, les grandes infrastructures de transport terrestre (ITT) de l'interurbain demeurent très peu étudiées sous un angle spécifiquement qualitatif, et surtout sous celui du bien-être et de la qualité de vie, deux notions qui opèrent un retour remarqué tant dans le monde académique que dans le champ de l'action territoriale. Il demeure donc une demande de prise en compte des sensibilités paysagères habitantes et du bien-être procuré dans le cadre de tels projets d'ITT, et ainsi de qualification d'autres territoires de référence, que ceux institutionnellement définis. En outre, d'un point de vue plus opérationnel, les milieux humains sont souvent mal étudiés lors des études environnementales adossées aux projets, ce qui représente une lacune de plus en plus vive. Les perceptions qu'ont les riverains de leur cadre de vie n'y sont pas toujours observées de façon rigoureuse. Elles constituent pourtant un des leviers sociologiques permettant d'appréhender l'« acceptabilité » d'un projet et de ses aménagements.

Il convient donc, selon nous pour ces raisons tant scientifiques que professionnelles, de mieux comprendre ce qui fait ressentis de bien-être environnemental et représentations de la qualité de vie dans ces nouvelles conditions que constituent pour l'adhésion sociale et l'insertion territoriale des grands équipements, les attaches, les ancrages voire les identités des territoires et de leur cadre de vie. Or, comme dit plus haut, ces attaches, ancrages et identités sont à considérer par les paysages comme vecteurs d'autres sens territoriaux (phénoménologiques, symboliques, esthétiques, axiologiques...) pour les habitants concernés par les projets, en plus de ce que le projet peut apporter économiquement aux territoires : développement exogène des territoires et capitalisation économique des espaces (retombées économiques, financières et sociales de la dite activité). Il est alors selon nous nécessaire d'analyser particulièrement les ressentis de bien-être environnemental et les représentations de la qualité de vie sous l'angle :

- des ambiances portées par de tels paysages, des représentations qui y sont attachées, des relations sensibles nouées aux lieux de vie (visuelles, sonores, olfactives...);
- et des valeurs, principes et enjeux que les devenirs paysagers portent pour l'adhésion sociale, donc aussi sous l'angle des attentes des habitants en la matière.

1.3. Objectif général, hypothèses de travail, plan de recherche et résultats attendus : le bien-être comme territoire des ITT ?

Suivant en cela avancées et orientations scientifiques (*infra*) - ayant quelque peu évolué de manière disjointes selon les notions et concepts clef de notre démarche (territoire, paysage, ambiance, sensible, conflictualité environnementale, engagement esthétique...), nous partons donc du postulat selon lequel il n'existe pas un seul territoire figé, attaché aux seuls objets spatiaux, mais plutôt une pluralité de conceptions et composantes territoriales, portée par plusieurs thèmes d'enjeux et différentes polarités d'acteurs. Et, sur cette base, nous proposons de contribuer ici à :

- faire du bien-être environnemental et de la qualité de vie territoriale des concepts opératoires pour comprendre et penser le territoire non plus comme simple entité scalaire, seul périmètre de compétences, ou encore la structure spatiale des réseaux et des servitudes réglementaires (ex : riveraineté des abords immédiats),
- mais comme le produit de l'enchevêtrement de composantes multiples, à la fois géo-économiques, naturelles, esthétiques, affectives, politiques..., conduisant alors à des morphologies paysagères singulières, entretenant des relations multiples.

Pour révéler le caractère hétérotopique de tout territoire, nous travaillons donc plus particulièrement sur la portée articulatoire des questions, enjeux et démarches paysagères autour d'une ITT. Cette portée est abordée par l'entremise des ressentis, pratiques et représentations qui composent les affects et vécus environnementaux et paysagers (territorialisés) des habitants.

Les hypothèses sous-jacentes à cette première entrée sont ainsi :

1. que le territoire est un objet complexe et hybride, sans délimitation figée a priori, mais construit par les enjeux relatifs à l'équipement des espaces (desserte, développement exogène, risques, insertion paysagère...), donc tant par les logiques et jeux d'acteurs que par les ressentis et éventuelles mobilisations des habitants ;
2. et que les questions paysagères, comme médiance et peut-être médiation entre ces conceptions et composantes territoriales, aident, particulièrement sous l'angle du bien-être et de la qualité de vie, mais aussi des positions habitantes alors défendues, à révéler ce qui fait le territoire d'une ITT (composition, périmètre, systèmes d'actions...).

Bref, nous traitons d'abord du bien-être comme nouveau territoire des ITT, par l'entremise de paysages et des positions habitantes. Qu'est-ce qui, sous l'angle du bien-être et de la qualité de vie, fait le périmètre pertinent du territoire de projet ? Comment par ce biais passer d'un territoire de projet à un projet de territoire, loin de la seule riveraineté réglementaire ? Que sont alors les paysages sensoriels et comment interviennent-ils dans ce dessein ? Quelles sont les autres opérations socio-cognitives intervenant dans le sentiment, l'expression ou encore les mobilisations autour du bien-être ? Quelles sont les marges offertes par l'expertise paysagère afin de les intégrer ? ...

Ces hypothèses et questions ont été testées par une démarche articulant trois grands temps, donnant lieu à trois grandes familles de résultats :

1. un état de l'art scientifique croisant acquis et limites relatifs aux approches souvent dissociées du bien-être environnemental, des représentations paysagères et des ressentis sensibles, tout ceci sous l'égide des réflexions géographiques, psychologiques (cognitive et sociale), paysagères/esthétiques et politiques en premier lieu sur le bien-être et les paysages, leurs formes matérielles et sociales, leur construction, les rapports d'appartenance et d'ancrage...
 - ⇒ *Cet état de l'art a notamment permis, par l'éclairage de plusieurs notions (non seulement bien-être et qualité de vie, mais aussi paysage, environnement, ambiance, sensible, lieu et territoire...), d'affiner notre questionnement et jeu d'hypothèses sur leurs formes matérielles et sociales, leur construction, les rapports d'appartenance et d'ancrage qui les soutiennent ;*

2. l'évaluation du bien-être environnemental et de la qualité de vie territoriale, ainsi que les attentes afférentes (patrimoines, paysages et ambiances) et, dès lors, les opérations sensibles et paysagères, ainsi que les positions habitantes pour qualifier les territoires jugés pertinents pour la conduite des projets analysés, ainsi que leurs éventuelles mobilisations ; tout ceci sur la base du propos d'habitants recueillis dans le cadre de *focus groups* conduits entre juillet 2011 et avril 2012 (perceptions, représentations et systèmes de valeurs au fondement des identités locales, des attaches et sentiments d'appartenance), ainsi que par l'observation de dispositifs plus officiels (réunions dites de concertation) ;
 - ⇒ *deux grandes familles de résultats empiriques : l'état, le niveau et surtout les facteurs déterminant du bien-être (territoire, environnement, paysages) ; les enjeux concrets relatifs à l'insertion paysagère des projets (tracé, design des ouvrages d'art et des modelés, plantations, esthétique, compensations...), à leur « adhésion sociale », et à la place des positions habitantes dedans ;*
 - ⇒ *plusieurs types de données, listes et analyse de faits typifiés : sur les paysages et ambiances défendus par les habitants, sur leurs compositions matérielles et immatérielles, sur les attentes pouvant en découler, sur les critères d'adhésion ou d'opposition aux projets, à leurs démarches, portages et productions de sens géographique... ;*
3. l'organisation d'un séminaire d'échanges le 18 juin 2012, en présence de 25 acteurs (chefs de projets, opérateurs, professionnels du paysage...) et chercheurs sur le thème de la qualification paysagère des ressentis de bien-être environnemental, des représentations de la qualité de vie et des rapports sensibles aux territoires, particulièrement sous l'angle des outils d'évaluation pour l'aide à la décision (cartographies sensibles et psycho-géographiques, parcours commentés, jeux de rôle, processus délibératifs, carnets multisensoriels...) ;
 - ⇒ *parmi les notions abordées, ont figuré notamment : espace/lieu/territoire ; paysage/ambiance ; sensible/sensoriel ; bien-être/qualité de vie ; implication/engagement/mobilisation habitante ; acceptabilité/adhésion sociales ; évolutions/pressions écologiques...*
 - ⇒ *une note de synthèse (sous formes de fascicule documentaire) des dialogues et échanges sur le contenu thématique et des recommandations méthodologiques négociées, en matière de d'outils paysagers, pour notamment prendre en compte de manière plus opérationnelle, ressentis (ex : des ambiances), représentations (ex : de la qualité de vie), opinions / attitudes (ex : face aux enjeux paysagés portés par les projets) des populations en lien avec le bien-être dans les projets d'étude ; mais aussi dès lors, penser des dispositifs (partenariaux, participatifs...) et savoirs dédiés à l'insertion paysagère et à l'adhésion sociale aux ITT.*

Les groupes de discussion concernent trois sites choisis sur deux projets, laissant la possibilité de puiser dans différentes sensibilités paysagères et impliquant des paysages jugés ordinaires ou plus remarquables (catégories officielles, ou classification d'opérateurs/AMO, telle la SETEC) :

- La Ligne à Grande Vitesse entre Belfort et Mulhouse (appelée tronçon C de la LGV Rhin Rhône branche est) 1^{ère} phase, dont la mise en fonctionnement est intervenue en décembre en 2011.
- La Ligne à Grande Vitesse Bordeaux-Toulouse (intégrée au programme GPSO), pour laquelle les études d'Avant-Projet Sommaire ont été réalisées, et, dans ce cadre, des concertations dédiées organisées (ex : ateliers thématiques inter-experts avec élus et représentants associatifs).

Ces deux projets offrent en outre chacun l'opportunité d'étudier une période différente dans la vie d'un projet d'ITT :

- le premier (Rhin Rhône), correspond à un projet quasi achevé,
- le second (GPSO) correspond à la phase de définition générale du projet, de son tracé et des orientations paysagères afférentes.

Avec SETEC International et en accord avec RFF, nous avons défini 3 sites pour l'organisation des *focus groups*. Chacun est choisi à l'intérieur d'une entité paysagère homogène, en recourant aux diagnostics préalables afin de puiser dans différentes sensibilités paysagères, forte, moyenne ou faible, et impliquant des paysages jugés ordinaires ou plus remarquables.

Ont été mobilisées, pour le Bureau de recherches *Aménités* : particulièrement trois recherches récentes sur l'insertion territoriale et l'« acceptabilité » sociale de grands équipements de transports ; deux autres ciblées sur les thèmes du bien-être, de la qualité de vie et des rapports sensibles aux lieux et territoires ; enfin, trois recherches ayant déjà appliqué les deux méthodes dialogiques impliquées ici (*focus groups* et séminaire d'échnages). Plusieurs écrits (rapports, articles, chapitres de livres) et contributions à des colloques, ainsi que l'implication dans d'autres recherches et démarches en cours sur les paysages multisensoriels, le bien-être environnemental et les ambiances urbaines.

Ont été mobilisées pour la SETEC International (bureau d'étude privé spécialisé depuis 45 ans dans les études d'impacts relatives aux infrastructures de transport, en France comme à l'étranger) : des études de référence dans la maîtrise d'œuvre dans le domaine du transport (ferroviaire et routier), mais aussi dans l'aide à maîtrise d'ouvrage ; large expérience dans les missions d'environnement et de diagnostics paysagers menés dans le cadre d'un très grand nombre de projets d'infrastructures de transport terrestre.

Ce rapport final livre l'ensemble de la démarche conduite, suivant l'ordre opératoire présenté, et tenant compte des recommandations du comité scientifique d'ITTECOP suite au rapport intermédiaire d'octobre 2011, et notamment :

- ✓ assurer l'analyse croisée des trois groupes de discussion et la remontée théorique et pratique sur le bien-être,
- ✓ et convertir le colloque de restitution initialement prévu en séminaire d'échanges entre acteurs et chercheurs, en vue de compléter le travail avec les habitants et d'opérationnaliser nos résultats (i.e 3^{ème} étape de cette opération).

2. LE BIEN-ETRE ET LA QUALITE DE VIE DANS LEURS LIENS AUX TERRITOIRES : EXPERIENCES DE MESURE ET ETAT DE L'ART SCIENTIFIQUE

2.1. Entre pluralité des initiatives à différentes échelles spatiales et valse-hésitation dans la qualification des notions

Par le bonheur, des réflexions apparaissent dès l'Antiquité : « *Aristote recherchait déjà le meilleur régime politique qui pourrait seul permettre de mener effectivement une vie bonne (...) le but et la raison d'être du régime politique le meilleur [...]* Platon considérait aussi que le bonheur de chacun était, pour partie, l'effet de l'ordre politique, de l'excellence de la communauté politique. » (Guibet-Lafaye, 2009, p. 67). Toutefois, si toutes les époques se sont questionnées sur le bien-être et la qualité de vie, renvoyant à un bien ou mieux-vivre (Descartes, Spinoza, Kant... cf. Encadré 1.), ou encore au confort, à la quiétude, voire au bonheur, « *la volonté d'utiliser le concept de qualité de vie pour servir de fondement à des programmes opérationnels et à des interventions concrètes* » (Bley, Vernazza-Licht, 2005, p.13) apparaît bien plus récente, à l'échelle du temps des politiques publiques.

Encadré 1. Le bonheur : idéal de raison ?

Prenant sa source dans le principe d'*αταραξία* (*ataraxía*, soit une quiétude due à l'absence de troubles), notion présente à la fois dans le stoïcisme, l'épicurisme et le scepticisme (Aristote, Epicure...), le bonheur désigne quelque chose de bonne augure, qui arrive favorablement.

Selon R. Descartes (cf. *Lettre à Elisabeth*, 1645), le bonheur est lié à la connaissance, au savoir, inhérent à l'homme, voie de la béatitude et de la vérité, tel qu'il serait préférable de « *prendre le risque de la connaissance* » plutôt que de se contenter de l'insouciance de la gaieté. En cela, le libre-arbitre, « *défini comme la pratique vertueuse ou comme l'acquisition des biens qui dépendent de notre propre volonté* » (Descartes), est essentiel et motivé par la quête du bonheur. Ce qui rejoint la pensée d'Aristote : « *Le bonheur, est un principe ; c'est pour l'atteindre que nous accomplissons tous les autres actes ; il est bien le génie de nos motivations* » (cf. *L'éthique à Nicomaque*). C'est pourquoi, dans cet esprit, R. Descartes ou B. Pascal insistent sur la teneur négative du divertissement, tel que celui-ci détournerait les individus du souverain bien du savoir.

Néanmoins, peut-être plus intéressant pour notre propos, E. Kant conteste, quant à lui, ce rapport savoir-bonheur. Selon lui, « *Le concept du bonheur est un concept si indéterminé, que, malgré le désir qu'a tout homme d'arriver à être heureux, personne ne peut jamais dire en termes précis et cohérents ce que véritablement il désire et il veut.* » (Kant, 1785, pp. 131-132). Il s'agirait de connaître les modalités pour être heureux d'une part – ce qui n'est pas concevable car il n'y a pas de principe qui fait autorité en la matière – et connaître celles-ci et donc ses possibilités avant de les vivre d'autre part – ce qui n'est pas possible. « *Il n'y a donc pas à cet égard d'impératif qui puisse commander, au sens strict du mot, de faire ce qui rend heureux, parce que le bonheur est un idéal, non de la raison, mais de l'imagination, fondé uniquement sur des principes empiriques, dont on attendrait vainement qu'ils puissent déterminer une action par laquelle serait atteinte la totalité d'une série de conséquences en réalité infinie* » (*ibid.*, 1785, pp. 131-132).

Si dès 1974 par exemple, un ministère de la Qualité de vie était créé, remplacé en 1978 par un ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, c'est surtout très récemment que ces vocables ont recouvert une actualité grandissante, notamment en raison des défis majeurs, apparus ou amplifiés ces 30 dernières années et qui affectent les conditions d'existence des sociétés :

- globalisation des échanges et la répétition des crises économiques, avec leurs cortèges d'inégalités et exclusions sociales,
- évolutions socio-démographiques, et notamment certains changements tendanciels dans les

structures sociales et familiales,

- crises écologiques (ex : changement climatique) et épreuves environnementales infligées par nos modes de développement et de vie (ex : dégradation de la qualité des milieux).

Or, si comme nous allons le voir, bien-être et qualité de vie participent et justifient un nombre croissant d'initiatives, il est à remarquer que c'est d'abord dans une visée évaluative que ces notions ont d'abord été qualifiées, et, ce faisant, que les indicateurs ont communément une place centrale, pour le pilotage stratégique, et ce à différentes échelles. Le fait que, dans cette actualité, ces deux notions rejoignent celle de développement durable n'y est alors pas étranger (Bonardi, Girandola, Roussiau, Soubiale, 2002, p. 204).

2.1.1. L'ère et l'aire des approches quantitatives de la qualité de vie

Dans ce registre évaluatif, l'objectif premier souvent poursuivi est de spatialiser le bien-être et la qualité de vie, et, par des dérivés géomatiques, d'identifier les espaces de qualité et/ou de non qualité pour mieux guider l'action sur les disparités spatiales des conditions de vie, les marginalités sociales et territoriales, ou encore les satisfactions et aspirations des groupes sociaux. Nous avons ici affaire à un première type d'approche territoriale appuyée sur la résonance institutionnelle aux savoirs analytiques et savoir-faire logico-formels (ex : cartographiques). Toutefois, du fait de ce tropisme, les disparités spatiales à des échelles internationales, continentales et nationales des conditions de vie propres à la qualité de vie priment... par exemple sur des qualifications plus idéelles, symboliques et sensorielles du bien-être, et d'échelles plus locales. Nous reviendrons largement sur cette distinction notionnelle, ainsi que spatiale, dans les écrits sur ces thèmes.

Une profusion de réflexions indicielles au sein du courant de l'économie du bien-être, a introduit quelques réflexions essentielles, visant souvent à l'ajustement progressif des indicateurs standards (cf. Sen, 1993, sur la *capabilities*, nous y reviendrons). Cf. Annexe 1

Ce type d'évolution se retrouve comme objectif central de conférences internationales, comme celle organisée en avril 2007 à Rome par l'OCDE, ou encore comme but premier de travaux officiels, à l'exemple de ceux réalisés en 2008 dans le cadre de la commission dite Stiglitz (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009).

Partant du constat d'un décrochage depuis les années 60 de la satisfaction des personnes vis-à-vis de ce que livrent les indicateurs de l'activité économique, et donc que ces derniers, à l'exemple d'un PIB trop orienté vers la production, n'ont pas joué le rôle d'alerte, des indicateurs alternatifs de bien-être et/ou de qualité de vie sont en cour d'expérimentation, par-delà l'Indicateur de Développement Humain, apparu dans les années 1980 sous l'égide de l'ONU, et qui prend en compte la santé (espérance de vie à la naissance), l'éducation (taux d'alphabétisation des adultes, taux de scolarisation) et le niveau de vie (PIB *per capita*).

Ces indicateurs alternatifs sont éclairant des inégalités croissantes en la matière, en intégrant nouvellement :

- ✓ l'autonomie (ex : taux d'emploi),
- ✓ l'équité (taux de pauvreté des enfants, écarts des salaires hommes-femmes...),
- ✓ la santé (ex : taux de mortalité infantile)
- ✓ ou encore la cohésion sociale (taux de participation à des activités collectives, taux de suicide...),
- ✓ auxquelles s'ajoutent des éléments sur l'état de l'environnement.

Dans cet esprit, les appareils statistiques nationaux et leurs nomenclatures évoluent, comme de très récents travaux de l'INSEE en témoignent en France (INSEE, 2010). Les classements rituels du marketing territorial ne cessent d'ailleurs d'en proposer des applications plus ou moins stabilisées, et ainsi de vanter les mérites de la qualité de vie offerte par les territoires (ex : classement des villes

françaises parmi les marronniers de l'été). En outre et surtout, des initiatives territoriales remarquables se multiplient, sous l'égide de collectivités, à l'exemple des travaux d'observation menés par la région Nord Pas-de-Calais pour territorialiser l'IDH, ou encore proposer de nouveaux Indices de pauvreté, plus représentatifs des évolutions récentes que la région a connues (déindustrialisation, métropolisation, économie présentielle...). Cf. Annexe 2. De même, mentionnons ici l'initiative de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme – Région Ile-de-France en la matière (Nascimento et Carrage, 2007).

Toutefois, les regards historiquement portés, nomenclatures constituées, indicateurs développés, particulièrement par l'économie (et notamment celle du bien-être) peinent à refléter en définitive ce que ressentent et vivent les sociétés localement. Ils n'appréhendent la qualité de vie et le bien être que sous l'angle d'indices standardisés, laissant le plus souvent de côté quelques valeurs fondamentales génératrices de satisfaction pour les individus, à des échelles plus fines : l'art, la culture, la beauté, l'environnement... Ces initiatives sont ainsi encore largement orientées dans le sens de « *qualités objectivables* », donc d'abord vers une qualité de vie appréhendée comme croisement de découpages hérités (en champs, dimensions, thèmes, variables...).

Pour preuve, une étude européenne qui a fait date, celle de l'*European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions* (2003). Elle expose une liste impressionnante de 10 dimensions et de 70 indicateurs pour appréhender la qualité de vie (pp. 2-39). Quelque peu fourre-tout, ce travail ne permet pas de distinguer les articulations et facteurs de liaisons, et donc de dégager un schéma explicatif croisant : (1) ressources économiques ; (2) connaissances, éducation et formation ; (3) familles et ménages ; (4) santé et soins de santé ; (5) conditions d'emploi et de travail ; (6) vie communautaire et participation sociale ; (7) transports et logement ; (8) environnement local et commodités ; (9) sécurité publique et criminalité ; (10) culture, identité, ressources politiques.

Cette profusion croissante et ces accolements peu sécurisés furent d'ailleurs la raison première de quelques-uns des postulats de travail de la commission Stiglitz :

- ✓ il convient d'étudier les liens entre les différents aspects de la qualité de vie ;
- ✓ les dimensions dites objectives et subjectives du bien-être sont toutes deux importantes ;
- ✓ et de ce fait il convient de collecter l'évaluation que fait chacun de sa vie, de ses expériences et priorités (Stiglitz, Sen et Fitoussi, 2009, p. 13).

2.1.2. Vers une lente mais sûre territorialisation d'approches... dès lors plus qualitatives

Se pose ainsi de manière vive la question des modalités mêmes de l'évaluation de ressentis, de représentations, de pratiques... non simplement spatialisées par géo-codage, mais ostensiblement territorialisées, donc tenant compte d'attaches, ancrages, affects... dans les rapports aux espaces de vie.

C'est ainsi que nous trouvons de plus en plus visiblement trace, mais de manière encore plus éparse, d'une multiplication des sondages d'opinion, d'enquêtes de satisfaction, de consultations du public... donnant lieu à des baromètres de préférences, des scores de satisfaction, des classements des niveaux déclarés de qualité de vie... Et ce d'abord également depuis les échelles historiques de lecture internationale et nationale. Cf. Annexe 3.

Toutefois, de nouveau, les réflexions qui émanent directement des territoires se sont développées les plus rapidement ces dix dernières années, comme le cas du Nord Pas-de-Calais en attestait déjà plus haut concernant les indicateurs quantitatifs. Ce mouvement d'ouverture à d'autres dimensions donne alors sens à la deuxième attitude constatée, sous l'angle d'une territorialisation plus forte : la recherche/conception de nouveaux indicateurs se fait particulièrement dans une perspective plus qualitative.

Plusieurs expériences révèlent cette territorialisation : les échanges préparatoires et conclusifs de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France achevée en 2006, les enquêtes de satisfaction réalisées par la communauté d'agglomération de Brest (sentiment d'être heureux dans le territoire de vie et son environnement), ou encore celles des agences d'urbanisme, par exemple de Lyon (nous y reviendrons plus largement), et de Paris, confrontant la représentation statistique et cartographique de Paris à celle qu'en livrent, par leurs paroles et pratiques, les habitants, afin d'apprécier plus avant le ressenti des habitants, « *qui n'a rien de standard* » (FNAU, 2005, p. 6). L'ambition, néanmoins tôt abandonnée, de créer un observatoire régional de la qualité de vie (cf. Territoires, Sites et Cités, pour la DREIF en 2005)... participe également aux réflexions actuelles et expériences récentes en matière d'observation et de mesure passant par d'autres instruments et protocoles méthodologiques.

Encadré 2. Expérience remarquée : procédure de construction sociétale des indicateurs (projet ISBET - Indicateurs Synthétiques de Bien Etre Territorial, en Région Bretagne)

Le projet est orienté autour de trois axes : la reconsidération du "progrès" en réinterrogeant la valeur et les valeurs qui sous tendent les mesures de celui-ci ; l'élaboration de la "construction collective" en ouvrant la réflexion autour des processus et méthodes vers une dynamique transversale impliquant les citoyens à la détermination des fins (et en aval des moyens) à considérer ; l'agencement des indicateurs locaux en prenant appuis sur des expériences de "terrain" sur des champs divers et en parallèle d'élaborer un cadre théorique pertinent pour mieux appréhender le bien être et ses mesures.

L'expérimentation se fait sur deux territoires : la communauté du Val d'Ille et du canton de Pipriac. Un comité de pilotage de 10 personnes est mis en place sur chacun de ces territoires, composé d'élus, d'acteurs associatifs, de représentants des acteurs économiques (entreprises, agriculteurs...) et de chercheurs. En parallèle, des groupes de réflexion de deux natures sont régulièrement réunis : hétérogènes réunis sous forme de réunion publique, et homogènes réunis sous forme d'ateliers (maisons de retraite, collège, mission locale...).

Un premier ensemble de réunions est consacré à la définition du bien être autour de trois questions : « *qu'est ce que le bien être ?* », « *qu'est ce que le mal être ?* », « *que pourriez vous faire pour être bien ?* ». Les participants sont invités à réfléchir individuellement (1 réponse = 1 post-it), à partir des "critères" (post-it), puis des groupes d'une dizaine de personnes sont constitués par regroupement, soient "dimensions".

Le second ensemble de réunion est alors consacré à l'élaboration des dimensions "partagées" du bien-être sur un territoire (ex : conditions de vie, relations, temps libre et développement personnel, sentiments,...). La qualification se fait par débat.

Un troisième temps de réunion est alors consacré à l'élaboration des "indicateurs de situation" relatif à chaque dimension (passage de la qualification à la "mesure"). Ceux ci sont qualifiés dans un langage simple, limitant au maximum l'interprétation, et selon une échelle de gradation (de 0 à 5, ex : avoir peur d'être malade, manger à sa faim, se mouvoir...). Une vingtaine d'indicateurs est ainsi définie pour chacun des territoires. Ces séances sont également consacrées à l'élaboration d'un questionnaire.

Le questionnaire est alors administré sur chacun des territoires par envoi postal principalement et fait l'objet d'un traitement statistique. Les résultats seront soumis à plusieurs lectures, dont une les croisant avec les données dites "objectives". Ce "diagnostic" est restitué dans son intégralité et discuté lors d'une réunion publique. Enfin dans la logique de co-responsabilité, une réunion publique est organisée afin d'élaborer des pistes d'actions concrètes, le "chemin de progrès" pour être ensuite soumise aux élus.

Or, qu'il s'agisse, fait remarqué, de la conférence de citoyens organisée sur ce thème de la qualité de vie par le Conseil Régional d'Ile-de-France à l'occasion de la révision de son Schéma Directeur en 2006, ou encore de la multiplication d'enquêtes sur les perceptions, les aspirations et les valeurs (celles du Grand Lyon auprès d'acteurs de l'environnement - élus, associations et industriels...), la satisfaction ressentie, particulièrement sur les problématiques environnementales, est partout utilisée

dans son rôle descriptif (et parfois même prétendument prédictif) de la qualité de vie (cf. le cas de l'évaluation des actions de l'Agenda 21 à Barcelone, sous l'angle de la satisfaction citoyenne). Avec pour but premier de « *pondérer les données dites objectives en fonction des façons hétérogènes qu'ont les agents sociaux de hiérarchiser les facteurs de bien-être et leurs aspirations concernant la vie en général* » (ibid. p. 177).

Toutefois, autre grand constat autour de l'effervescence du moment, malgré le succès d'estime et l'évocation croissante de la qualité de vie et du bien-être sous l'angle de la satisfaction, force est de remarquer une versatilité sémantique, qui renvoie à un flou conceptuel, que les indexations disciplinaires ne parviennent pas toujours à réduire.

2.1.3. De quelques hésitations sémantiques : entre qualité de vie et bien-être, entre approches quantitatives et approches qualitatives, entre espaces et lieux

D'abord utilisée dans les années 60 en réaction au modèle de croissance économique, la qualité de vie a surtout été rattachée au domaine de la santé, i.e. « *un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* » (Organisation Mondiale de la Santé, 1948). « *Pour la mesurer [la qualité de vie], on retrouve souvent dans les instruments, quatre dimensions principales : l'état physique du sujet (autonomie, capacités physiques...); les sensations somatiques (symptômes, conséquences traumatiques, douleurs...); l'état psychologique (émotivité, anxiété...); les relations sociales et leurs rapports à l'environnement familial, amical et professionnel* » (Leplège, 1999, p.18).

Néanmoins, « *D'un côté la notion de santé dépasse son acception traditionnelle et va de plus en plus dans le sens d'un bien-être qui ne dépend plus seulement du fait de ne pas être malade ; de l'autre côté, le risque, vocable dont la charge sémantique est tout de même forte, a élargi sa portée et concerne des pans entiers des rapports homme-nature, homme-homme, qui n'étaient pas perçus jusqu'alors comme risqués. Ces deux dynamiques se rejoignent et nourrissent une exigence croissante de qualité et de bien-être* » (Reynaud in Fleuret, 2006, pp. 33-34).

Ce faisant, la psychologie, la sociologie puis la géographie s'en sont emparées, en introduisant notamment l'expérience du sujet, particulièrement, comme nous le verrons, sous l'égide de l'environnement et de ses enjeux croissants. Par exemple, « *En psychologie de l'environnement, c'est comprendre l'influence de l'environnement sur les comportements, la relation dynamique entre les deux, appréhender la qualité de vie à l'aide de propriétés physiques et structurelles d'un environnement et estimer ensuite la perception que les habitants ont de leur cadre de vie* » (Oudry, Hermand in Bonardi, 2002, p. 209). Nous y reviendrons.

De nos jours, « *La qualité de vie n'est pas identifiable au bonheur, mais elle relève de ses conditions nécessaires. Elle se définit par rapport au degré de satisfaction d'un ensemble de besoins et de désirs déterminés à partir d'un point de vue, qui, idéalement, devrait être celui des sujets eux-mêmes* » (Leplège, 1999, p.124). La qualité de vie s'est ainsi vue de plus en plus associée à une notion qualifiante (agrément/désagrément, plaisir/déplaisir...) et, plus encore, signifiante (ex : jugement) : le « *bien-être* » (Faburel et Manola coord., 2007).

A une lecture des capacités fonctionnelles, économiques, sociales... s'est ainsi ajoutée une autre approche, « *plus soucieuse de l'expérience des sujets, qui nous aide à comprendre comment une réalité apparemment insupportable peut parfois être une source positive de bien-être et de qualité de vie* » (Leplège, 1999, p.19). Les analyses psychologiques, sociologiques et géographiques du bien-être ont grandement contribué à élucider ce rôle des expériences du sujet dans la construction de ce qui fait bien-être ou qualité de vie, et des attentes qu'il ou elle peut nourrir.

C'est ainsi que, malgré de grandes divergences entre la diversité des démarches conduites jusqu'à ce jour, voire parfois encore entre les qualifications disciplinaires des termes, un trait commun est dorénavant admis, celui de la différence marquée entre le bien-être et la qualité de vie, sans pour autant que la démarcation (et dès lors mise en lien) soit définitivement clairement toujours établie puisque les deux notions qualifient une même « *réalité* ». On peut dire, en guise de synthèse

temporaire, que la qualité de vie renvoie à quelques dimensions dites objectives d'une satisfaction globale du cadre de vie, lorsque le bien-être est sa composante qualifiante et signifiante, baignée d'attentes et de jugements. « *Le bien-être est d'une part lié à la satisfaction ou non de besoins élémentaires ou / et élaborés [...] et d'autre part lié à la perception de ses conditions de vie par chaque individu ce qui renvoie à une échelle de valeurs socialement définie.* » (Fleuret, 2006, p. 317).

Plus précisément, il y aurait bien-être lorsqu'un individu serait satisfait (aspect « subjectif ») de la qualité de son cadre de vie (aspect « objectif »), et, cette satisfaction sera fortement dépendante du vécu individuel de la personne, donc de ses expériences - plus ou moins médiées par des perceptions, représentations, pratiques... et attachées à des (mi)lieux, territoires et environnements. La qualité de vie, en tant que « *situations objectives de qualité* » (FNAU, 2005, p. 7), renverrait au champ des états possibles (avec l'importance des cadres collectifs), quand le bien-être, plus proche de la notion de bonheur par exemple, serait davantage attaché aux expériences (importance d'un sujet situé) en tant qu'« *interprétations subjectives liées à une expérience antérieure, une culture ou aux émotions de l'instant* » (ibid., 2005, p. 7). Ou encore, « *La qualité de la vie va renvoyer à un état de choses, alors que le bien-être sera articulé à un état d'esprit* » (Territoires Sites et Cités, 2005, p.19). Car, le bien-être est avant tout attente donc jugement, articulé autour de valeurs, lorsque la qualité de vie est surtout capacités et conditions minimales. Pour reprendre Bailly (1981), « *Le bien-être est le résultat d'une relation subjective entre une personne et les valeurs auxquelles elle aspire, valeurs morales, culturelles, politiques, économiques* » (p. 9).

Toutefois, si cette démarcation dorénavant assise sur une ligne de partage héritée (objectif/subjectif) livre le sens général de ces deux notions, elle ne dit rien de précis sur leur composition éventuellement respective. Certes, à ce jour, plusieurs dimensions sinon font consensus tout du moins bâtissent des compromis pour expliquer la qualité de vie (Faburel, 2007) : les plus classiques sont les dimensions sociodémographiques, qui renvoient pour nombre à ce que l'on nomme la position dans le cycle de vie et ce qu'elle induit comme représentations, attitudes et pratiques :

- ✓ jeune/âgé avec des représentations sociales qui varient grandement, singulièrement lorsqu'il s'agit d'attentes adressées à la qualité de vie ;
- ✓ structure du ménage avec par exemple ici la présence d'enfants ou pas, en bas âge notamment, pour un rapport plus vigilant et souvent inquiet de l'évolution du confort local ;
- ✓ statut d'occupation du logement avec ici un rapport des propriétaires souvent plus affectif au logement et à son environnement proche ;

...

De même que, pour ne pas dire surtout, les dimensions économiques sont à considérer. Pour nombre corrélées à la position dans le cycle de vie, il s'agit au premier chef de la classe sociale d'appartenance (degré d'insertion, métier exercé, revenus générés...) notamment comme facteur de capacité, par exemple dans les pratiques de nature. « *Le projet d'un observatoire serait, à notre sens, d'explicitier et d'utiliser une gamme, malgré tout réduite, de choix et d'aspirations de vie ; gamme dont la variable majeure de distribution serait constituée par les conditions objectives d'existence des individus* » (Territoires, Sites et Cités, 2005, p. 177).

Par ces dimensions, nous sommes surtout en présence de facteurs dits de capacité pour la qualité de vie, marqués par une individuation croissante, qui préside à une représentation congruente de l'autonomie, de l'investissement individuel... non pas aux détriments mais en complément des appartenances sociales, des héritages familiaux, des organisations politiques... Néanmoins, la qualité de vie « *relève de la complexité de l'être humain et se situe à l'interface de l'individuel et du collectif, du biologique et du social, de la santé et de l'environnement, de la mesure et de la perception des phénomènes* » (Vernazza-Licht, Bley, 2003).

Dans ce cadre, force est de remarquer que, nouvelle complexité, les écrits scientifiques tâtonnent sur non pas l'importance mais le rôle explicatif accordé à l'espace, aux lieux et territoires (donc, comme nous le verrons, à ce qui fait environnement et cadre de vie), et ce tant dans les conditions

fondamentales de la qualité de vie (ex : poids de l'accessibilité spatiale pour la jouissance de biens) que dans les dites expériences du sujet, la satisfaction retirée et ainsi les ressentis de bien-être.

Pour preuve, on trouve présents dans les enquêtes mentionnées sur la qualité de vie, des thèmes récurrents renvoyant à différentes spatialités : la composition sociale du voisinage, l'esthétique de l'espace résidentiel et la qualité de l'espace public, ou encore l'état des services, commerces et biens d'environnement dans la commune. Et, passant au bien-être, donc aux (des)aménités et non aux seuls objets de composition physique ainsi réifiés dans une perspective fonctionnaliste, d'autres résultats d'enquêtes scandent également, souvent par les attentes déclarées (CREDOC, 2006), ce primat de nos rapports aux espaces, lieux et territoires dans les indicateurs retenus. Nous trouvons, a minima, quelles que soient les échelles considérées dans les enquêtes :

- ✓ la qualité du logement (ex : être au calme chez soi, en confort),
- ✓ le verdissement de l'habitat (jouir de l'usage d'un jardin, contemplation depuis le balcon ou la terrasse...), du quartier (parcs de proximité), et plus largement de l'espace de vie (promenades, flâneries, ressourcements...)
- ✓ le calme et la quiétude ambiante, la convivialité et la solidarité des relations de voisinage,
- ✓ les lieux de détente et services aux particuliers (petite enfance, personnes âgées...),
- ✓ les conditions d'accès, et au titre d'attentes fréquentes, la rénovation des transports en commun (efficacité de la desserte et facteurs de sécurité),
- ✓ le traitement des espaces publics (urbanité), et l'offre aménitaire de l'environnement (plans d'eau, berges...),

...

La valse-hésitation disciplinaire moins peut-être à ce jour sur la qualification des termes que sur la composition notionnelle porterait donc bien plus sur les opérations, transactions et médiations qui s'accomplissent dans des espaces, lieux et territoires de vie, et sur leur statut pour l'appréhension de la qualité de vie et du bien-être. Au point que si nous disposons d'un ensemble de composants potentiels, point de système explicatif unifié, particulièrement du fait que la question des déterminismes sociaux dans les dynamiques et contraintes spatiales est longtemps demeurée l'objet de courants d'analyses fort distinctes, voire de controverses. Par exemple, le choix du type de logement et de sa localisation, ou encore les pratiques auxquelles il donne lieu dépendent énormément des moyens financiers dont disposent les ménages pour arbitrer sur un marché de plus en plus segmenté dans l'espace.

La qualification proposée ci-dessous atteste selon nous de cette valse-hésitation, avec dès lors pour confort, le rabattement sur une indexation et ce faisant des rôles disciplinaires dans la construction du bien-être (sociologie, géographie et psychologie) : « *le bien-être doit-être étudié sous au moins trois angles : celui des conditions de vie qui renvoie à la satisfaction des besoins et par ricochet aux inégalités sociales ; celui du cadre de vie qui renvoie à l'aménagement de l'espace et aux actions des pouvoirs publics ; et celui des habitudes de vie qui renvoie aux perceptions individuelles et aux dimensions subjectives* » (Fleuret, 2006, p. 317).

Compte tenu de notre problématique d'analyse centrée sur des équipements territoriaux et les éventuelles réactions habitantes qu'ils peuvent susciter, notamment sous l'égide de l'environnement, des paysages et de leurs enjeux, ces doutes constituent indéniablement un frein. Quels sont précisément le bien-être et la qualité de vie lorsque l'on habite dans la proximité plus ou moins immédiate d'une ITT ? Quelle est alors l'« acceptabilité » sociale de telles infrastructures, lorsque ces bien-être et qualité de vie héritent, dans leur construction même, de rapports individuels extensifs à l'espace (ex : étalement urbain), de conceptions utilitaristes de l'environnement (ex : ressources), ou encore de segmentations sociales croissantes dans l'espace (ex : ségrégations) ? En outre, de telles notions territoriales permettront-elles, dans leur qualification naissante, dans les actions tâtonnantes qu'elles fondent ou encore dans les nouveaux sujets de suivi offerts, d'accompagner véritablement l'évolution des cadres cognitifs, modèles de la décision et portages de projet ? Sous quelles conditions ?...

Puisque nous traitons du bien-être environnemental comme nouveau territoire des ITT, par l'entremise de paysages... sensibles et d'éventuelles mobilisations habitantes, et que nous cherchons à combler quelques manques d'analyse pratique en la matière, au contact d'objets d'équipement clairement territorialisés, nous avons poursuivi l'état de l'art qui suit depuis l'état des connaissances géographiques du bien-être et de la qualité de vie, ainsi que de ses appuis indiciars et méthodologiques dans la psychologie cognitive et la psychologie sociale, jusqu'au territoire, les attaches et identités, comme creuset *cosmopolitique* de l'habiter, ferment de l'implication habitante (notamment à l'occasion des projets étudiés), en passant par l'état des savoirs sur les expériences sensorielles des paysages et, dès lors, les rapports sensibles que les sociétés locales entretiennent avec l'environnement... des territoires.

2.2. Les approches géographiques : des systèmes territoriaux du bien-être aux opérations sensibles dans l'environnement local

2.2.1. L'environnement et le cadre de vie comme sujets du bien-être

Les approches géographiques ne dérogent pas au foisonnement tant des qualifications notionnelles que de l'amplitude catégorielle. Toutefois, le recul historique livre quelques enseignements de sens.

Dans les années 60, la notion de qualité de vie était, en géographie, essentiellement utilisée pour désigner les effets pervers liés à l'industrialisation et à l'urbanisation massive. Or, cette représentation centrée sur les impacts territoriaux d'évolutions tendanciels, a peu à peu laissé place à une appréciation plus positive, dès lors articulée au bien-être et aux sentiments qu'il procure (*supra*). Dès lors, comme indiqué plus haut, quel que soit le domaine privilégié pour son utilisation (santé, environnement...), la qualité de vie est envisagée comme un but à atteindre pour les pouvoirs publics (Bley, 2006, p. 110).

Ce vocable est à ce jour de plus en plus employé par les responsables tant pour désigner leur volonté de maîtriser le développement de la ville, que pour témoigner de leur prise de conscience dans la nécessité d'intégrer les habitants dans les choix qui concernent leur environnement, et ce afin d'améliorer ou de garantir un état territorialisé de bien-être et de qualité de vie. Trois premiers constats entrelacés peuvent donc être faits à ce stade :

- ✓ non plus seulement la préservation mais l'amélioration de la qualité de vie s'affirme comme un but territorial en soi,
- ✓ le bien-être et le sentiment qu'il procure participe de cette inflexion, en dessinant ainsi l'horizon social à atteindre,
- ✓ et l'environnement participe très activement au rapprochement entre ces deux notions (*supra*) et à leur articulation territoriale.

L'environnement constitue en fait à ce jour en géographie, peut-être autant que les problématiques de santé, le terreau de l'appréhension géographique du bien-être et, ce faisant, de l'inflexion du regard porté par quelques pouvoirs publics locaux sur la qualité de vie et son amélioration comme but de l'action. A ce titre, souvenons-nous des variables généralement de mise dans les enquêtes sur le bien-être. Pour nombre, elles impliquent l'environnement : verdissement de l'habitat, du quartier et plus largement de l'espace de vie, le calme et la quiétude ambiante, ou encore l'offre aménitaire de l'environnement. Il est vrai que « la « *qualité de vie* » est au carrefour des notions de « *cadre de vie* » et d'« *environnement* » » (Tobelem-Zanin, 1995, p.10) et que, en géographie, « *l'approche du concept de qualité de vie s'est effectuée à travers le déséquilibre des rapports entre l'homme et son cadre de vie* » (Oudry, Hermand in Bonardi, Girandola, Roussiau, Soubiale, 2002, p. 206).

Or, autre apport de la géographie, mais aussi de la sociologie et de la psychologie de l'environnement, l'environnement fait référence à un territoire habité, et non pas à un simple support spatial, qui plus saisissable grâce à une seule lecture descriptive de ses attributs physiques et fonctionnels. Dès lors, s'il actualise les réflexions sur le bien-être et la qualité de vie, ce n'est pas tant parce que sa qualité peut se dégrader au contact du fonctionnement de nos sociétés, notamment urbaines : industries, transports,

équipements, consommation... C'est aussi, pour ne pas dire surtout, en raison de l'émergence du bien-être environnemental comme demande sociale plus positive (*supra*), qui du coup fait que la représentation moyenne de l'environnement évolue depuis la seule nature globale, depuis les seuls écosystèmes à préserver, vers un environnement plus socialisé parce qu'inséré dans des attitudes, comportements et pratiques ancrés, au fondement d'attaches souvent de proximité.

Dès lors, l'environnement et ce qu'il charrie de l'évolution de nos rapports sociaux participe très activement des réflexions sur les opérations, transactions et médiations qui s'accomplissent dans des espaces, lieux et territoires de vie (*supra*). Les réflexions géographiques sur le bien-être et la qualité de vie permettent de cheminer dans l'association signifiante de l'environnement et de ses territoires. C'est la notion de cadre de vie, non moins floue, concédons-le, qui va révéler le premier basculement de l'appréhension du territoire comme support matériel à celui de pratiques, représentations...

Non seulement les cadres de vie « *sont ressentis comme porteurs de charge affective qui vient à la fois de la façon dont ils sont perçus et de la façon dont l'observateur projette sur eux les éléments de sa personne psychique* » (Rougerie, 2000, pp.149-153). Mais surtout, le cadre de vie recouvre trois types de qualités, qui indiquent tous des entremêlements de natures différentes (Tobelem-Zanin, 1995) : la qualité de l'environnement (abordée sous l'angle des agréments, des loisirs et de l'ambiance offerte), la qualité du milieu géographique (situation, climat, pollution, bruit) et la qualité de l'espace urbain (habitat, logement, aménagement urbain, sécurité). Le terme de qualité permet selon nous de nous affranchir quelque peu de la détermination strictement scalaire, qui souvent réduit le cadre de vie à une échelle, et l'espace à un simple support, donc découpe le réel par commodité d'analyse. Sous cette acception, ce terme renseigne peut-être mieux le milieu dans lequel qualité et bien-être se co-construisent. Le cadre de vie est avant tout synonyme d'imbrications, de relations, de sens, etc., à l'instar de l'environnement, notamment sensible, dont les frontières dépendent au final beaucoup des rapports multiples aux lieux et territoires.

Ici, Bley attire l'attention sur la difficulté dès lors encore plus large du passage à l'action, et notamment sur celle, omniprésente (*supra*), de la construction d'indicateurs de ces qualités. Il insiste notamment sur la divergence pouvant exister entre le principal dessein des indicateurs qui est la facilitation des actions à mener et qui tendent à privilégier le seul registre technique (*supra*) et la nécessité par ailleurs de nourrir les indicateurs des représentations et perceptions individuelles, i.e. « *l'image que se font les habitants de l'espace qui les entoure* ». Cela revient, comme évoqué précédemment, à encourager à la fois les évaluations quantitatives et qualitatives afin de saisir toute la complexité revêtue par la qualité de vie dans ses liens au bien-être. Les études se tournent alors vers des entretiens exploratoires, des questionnaires ouverts, des tests projectifs, des relevés sensibles, des parcours commentés, des dérives paysagères, des cartes mentales, des groupes de discussion etc.

Mais, ce glissement tendanciel ne se fait pas sans difficulté, tant l'observation des perceptions, représentations, attitudes, pratiques, attentes... est complexe, surtout lorsque les expériences des sujets sont aussi visées par l'évaluation (*supra*). Quelles sont dès lors les cognitions et leurs opérations qui, par l'environnement et, en arrière-plan, ses territoires, et ainsi les qualités du cadre de vie, donnent lieu aux états de bien-être et de qualité de vie, et qu'il conviendrait de prendre autrement/nouvellement en compte dans toute analyse ?

2.2.2. Du cadre de vie à l'espace vécu : les dimensions socio-culturelles du bien-être (imaginaires, valeurs...) comme objet d'analyse

En premier lieu, pour Bailly (1981), le premier à avoir réellement introduit une réflexion géographique sur le bien-être, son étude n'est pertinente et susceptible d'opérationnalité que si elle est effectuée dans un périmètre donné, « *une unité territoriale* », définit ici comme un espace de proximité. Si besoin est, voici ainsi rappelés les liens de premier ordre unissant ce champ notionnel aux territoires, et ainsi le besoin d'en saisir a minima la spatialité. Cette unité territoriale peut s'incarner selon Bailly dans une ville, un quartier ou une usine par exemple. Toutefois, il s'agit pour l'auteur de saisir d'abord la réalité de ce qui fait « local », à travers des espaces suffisamment réduits pour que la connaissance et la reconnaissance des lieux puissent engendrer des opérations d'appropriation et des sentiments

d'appartenance. Ici, « *Trois niveaux spatiaux sont particulièrement importants dans cette recherche du bien-être : l'espace à organisation fixe (la maison), semi fixe (établissements publics et privés), espace à organisation sociale (distance que l'individu observe avec autrui)* » (Bailly, 1981, p. 55).

Dans le prolongement et surtout, Bailly précise, fait marquant, que ce qui est important dans la distinction claire des échelles, ce n'est pas tant le fait que ces notions et leurs manifestations correspondent à des espaces différents que parce que chacun d'eux est un système socioculturel aux codes variés d'interprétation. Donc, qu'il convient aussi de situer le bien-être par rapport à de tels systèmes territoriaux, sachant que « *dans la quête d'un cadre de vie, l'homme privilégie certaines valeurs* » (Bailly, 1981, p.55). C'est pourquoi les relations que tissent les sujets avec leur cadre de vie ne peuvent se comprendre sans la prise en compte du rôle des représentations tant dans les imaginaires sociaux de l'espace que dans les pratiques spatiales.

Or, jusque dans les années 70/80, cette dimension était globalement absente des réflexions en géographie. C'est ainsi qu'appréhendées plus récemment, ces représentations, création sociale et individuelle de schémas pertinents du réel, vont influencer sur l'analyse du bien-être ressenti, qui dès lors compose, au moins par ce premier biais, avec le regard que porte singulièrement chaque sujet sur son environnement, local. Ces représentations sont telle « *une force compulsive qui n'a d'égale aucune force matérielle* » (*ibid.*). De même, puisqu'autrement relationnelles, les liens construits avec les autres sujets qui habitent ou fréquentent de tels lieux de vie sont également essentiels. Au final, non moins que d'autres énoncés disciplinaires fort extensifs, le bien-être est pour Bailly par ces opérations : « *une notion qui fait appel à la fois aux analyses individuelles et collectives. Il nous renvoie à la totalité des relations entre les hommes, la société et le milieu* » (Bailly, 1981, p. 23).

C'est ici qu'intervient, par la géographie, une autre notion clef, qui a permis un temps d'opérationnaliser l'abord des dits systèmes territoriaux, particulièrement sous l'angle de l'expérience des sujets : l'espace vécu. Ce dernier est défini par Staszak comme un « *espace tel qu'il est perçu et pratiqué par les êtres qui y vivent* » (Staszak, in Lévy et Lussault 2003, p. 341). En fait, l'espace vécu, proposé pour la géographie par A. Frémont au début des années 70, « *n'a pas pour objet l'espace « objectif » sur lequel travaille la géographie néopositiviste alors dominante, mais l'espace « subjectif ».* Les êtres humains ne vivent pas dans le monde tel qu'il est mais dans le monde tel qu'ils le voient, et, en tant qu'acteurs géographiques, ils se comportent selon leur représentation de l'espace. » (Staszak, 2003, p. 340).

En ce sens, nous voyons bien le passage qui s'est opéré d'une géographie centrée sur la seule objectivisation, considérant le cadre de vie comme une catégorie d'analyse scalaire (*supra*) à celle qui puise dans la phénoménologie, pour, accompagnée de la sociologie et de la psychologie, faire de l'espace un objet pleinement actant du bien-être. C'est sur cette base discursive que, plus récemment, nous avons assisté au passage de l'analyse des représentations dans l'imaginaire et de celle des pratiques spatiales vers celle d'autres aspects, plus ostensiblement encore perceptuels, expérientiels... des liens que tissent les sujets avec leur espace de vie : les approches sensibles.

2.2.3. Les approches sensibles de la géographie : le bien-être comme opération du lieu

Ces approches des relations « homme-environnement » ont définitivement orienté, non sans limites (*infra*), la géographie. Par exemple, Grésillon (2004, p. 37) propose de mesurer le bien-être « *par l'interaction qui naît entre les besoins sensoriels d'un individu et les propriétés perceptibles des espaces, entre exigence sensorielle individuelle (subjectif) et référentiel sensoriel commun généralisé par l'urbanisme (objectif)* ». Car, il ne suffit pas de créer des espaces de qualité. Ceux-ci doivent aussi répondre aux besoins sensoriels des habitants dont les caractéristiques physiologiques et psychologiques diffèrent.

Autrement dit, le bien-être serait constitué de deux dimensions : l'une pleinement subjective, la sensorialité, caractérisée par les besoins sensoriels des individus ; l'autre « objectivante », qui renvoie à l'environnement sensible construit par l'urbanisme/aménagement et orchestré par les décisions publiques (éléments bâtis et non bâtis pouvant être caractérisés par des propriétés physiques ou chimiques). L'encadré ci-dessous livre plus en détail un exemple de cette analyse.

Encadré 3. Les opérations sensibles dans la compréhension du bien-être

Gresillon a mené une étude sur trois espaces parisiens à la morphologie urbaine distincte : le quartier des Peupliers, la place Pienel, la rue Lagrange (*op.cit.*, p. 38). Soixante-quinze entretiens test ont été réalisés à raison de vingt-cinq par site. Pour pallier aux limites méthodologiques liées au questionnaire, la chercheuse a également organisé une visite du logement et une promenade du quartier, toutes deux commentées par l'habitant. L'objectif de son investigation de terrain a été de chercher la place du sensible dans la relation des urbains à leur habitat, notamment au travers de l'évocation du paysage qui les entoure. Elle part du postulat que le bien-être résidentiel implique des rapports sensibles, qui dépendent des caractéristiques chimiques et biologiques des lieux.

Tout d'abord, la rue Lagrange, courte percée haussmannienne très fréquentée par les automobilistes, connaît une pollution importante. La rue – les balcons et les gardes corps en particulier – est globalement dénuée de végétation, à l'exception de quelques fausses plantes placées au sol par les commerçants pour matérialiser leur emplacement dans l'espace public. Pour les habitants de ce lieu, les plantes sont des éléments d'embellissement qui ne sont acceptées qu'en bonne santé. Cette éviction des éléments imparfaits témoigne d'une forme de rigidité du corps qui s'explique notamment par les principes de représentation du logement haussmannien. L'auteur en conclut que c'est le seul bien-être esthétique qui est ici recherché, par les habitants.

Quant au square des Peupliers situé dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, il se caractérise par une forme d'isolement. Cet espace s'organise autour d'une voie circulaire en faisant ainsi un espace clos. La végétation y est délibérément proliférante, ce qui confère un caractère tout à fait particulier au lieu. La végétation se retrouve également dans les jardinets des habitants qui y cultivent toute sorte d'espèces comme des aromatiques et des petites tomates. Selon Gresillon, le jardinage est un moyen pour les habitants d'exciter leurs sens. L'aspect villageois renvoyé par le square est revendiqué par les habitants qui sont extrêmement fiers de mentionner que leurs amis s'exclament « *mais c'est la campagne ici !* ». Les personnes résidentes dans les maisonnettes du square se sont construit une certaine image du square qui est déconnectée de la situation réelle. Ainsi, elles en viennent à penser que le square en lui-même est un lieu protégé de la pollution alentours : « *dès que l'on sort du square c'est horrible!* ». Or, les mesures de la qualité de l'air montrent que la pollution y est la même qu'en dehors de cet espace. « *La représentation idyllique du square modère donc la perception à l'intérieur du square* ». (Gresillon, 2004, p. 41). Pour l'auteur, « *le square est propice à l'épanouissement de la sensorialité, au bien-être sensoriel, à la présence du corps* ».

En ce qui concerne la résidence de la place Pinel, elle est organisée autour d'un jardin de plan et d'espèces élémentaires, conforme aux « espaces verts » des grands ensembles. L'espace sensible est peu approprié par les habitants. Les individus mettent plus volontiers en avant la qualité du voisinage que la qualité du paysage, renvoyant ainsi plus à un bien-être relationnel. Les habitants privilégient alors le sens de la vue pour décrire leur espace de vie, signe que l'environnement qui les entoure n'est pas un stimulant pour leur sens, malgré les odeurs de laurier, de thym ressentis par l'auteur lors de son travail de terrain. Certains éléments peuvent expliquer cette situation. Premièrement le fait que des règles strictes régissent la pratique de l'îlot central et notamment les accès aux pelouses qui sont interdits ; la gardienne veille scrupuleusement au respect de ce règlement. Deuxièmement, le fait que les habitants sont des locataires et qu'ils n'ont pas choisi leur habitat. Cependant, l'influence de l'urbanisme sur ce qui pourrait être considéré comme un cantonnement, une rigidité du corps est à relativiser. En effet, il est possible de s'en affranchir ou tout du moins de s'en accommoder. Ainsi, en accord avec la gardienne, les habitants ont planté des aromatiques ainsi que des espèces florales odorantes, signe de la porosité, logique, du bien-être relationnel au bien-être sensoriel. « *C'est une manière communautaire d'adapter l'espace collectif aux besoins sensoriels* ». (Gresillon, 2004, p. 42).

Les caractéristiques des espaces *capacitants* peuvent ainsi ou non faciliter la mise en sensorialité des paysages, qui en définitive ne nécessitent pas de grandes œuvres. Le bien-être dépend donc de la capacité des individus à adapter le paysage à leur sensibilité et à leurs besoins sensoriels. Ainsi, le passage d'un espace de qualité à un espace de bien-être passe par l'appropriation par les individus de leur environnement, et par sa capacité à répondre aux besoins sensoriels des personnes qui le pratiquent.

Toutefois, notamment, si Pascal Amphoux (2011) souligne la pertinence des lieux choisis ainsi que la voie nouvelle que l'auteure emprunte pour appréhender la relation sensible et sensorielle qu'entretiennent les sujets avec leurs lieux de vie, il avance aussi quelques critiques saillantes sur la méthode employée par Grésillon et sur les conclusions auxquelles elle est parvenue.

Tout d'abord, celui-ci déplore l'absence d'élaboration d'une échelle de valeurs du bien-être. Il aurait en effet été judicieux selon lui, de tirer davantage parti du discours des habitants interrogés, véritable vivier de compréhension de la dimension sensible et sensorielle des interactions entre le sujet-acteur et son espace de vie. De plus, Amphoux s'étonne de l'absence de dessein de la part de Grésillon d'inventer « *des concepts hybrides permettant d'exprimer des dynamiques de perception, ou encore d'associer un élément perçu à des dimensions sociales ou spatiales propres au contexte urbain* ». Il livre à cet égard quelques exemples comme celui de « *motifs ou configurations spatiales émergeant de formes urbaines de circulation de l'air ou des odeurs* » ou celui « *de figures comportementales de l'usage telles que celles du flâneur, de l'habitué, du visiteur ou du travailleur, attachées à des différences effectivement sensibles (sensorielles et sémantiques à la fois) plus qu'à des catégories sociales établies* » (Amphoux, 2011).

Reprenant la réflexion de Bailly, cela aurait par exemple permis d'appréhender le rôle de la diversité (scalaire ?) des espaces *capacitants* pour la mise en sensorialité des paysages et les bien-être ressentis, selon les systèmes territoriaux et leurs codes socio-culturels. Car, cette auteure met de côté les niveaux et conditions de vie, ou encore les valeurs, qui participent activement des dits systèmes et de leurs codes, les considérant certainement comme enchâssés dans les besoins susmentionnés, ou encore dans la matérialité des lieux et de ses propriétés perceptives (choix d'action), sans pour autant alors les situer précisément dans les opérations, transactions et médiations localisées. Rappelons que les réflexions inhérentes au bien-être s'appuient sur des systèmes de valeurs et de représentations de la société qui varient grandement en fonction du contexte géographique, social, économique et culturel.

Saulnier (2006) propose alors quant à elle, à partir du cas de Lyon et pour l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, une autre considération de l'espace : un découpage scalaire des dimensions et thèmes structurants du bien-être urbain, dont les briques spatiales sont « *les cadres de vie, les territoires de proximité, le rapport à l'espace et à la quotidienneté* » (Saulnier, 2006, p. 9). Ce travail d'enquête a confirmé « *une qualité de vie multidimensionnelle* », mais surtout « *construite subjectivement à partir de trois échelles de la vie à la fois individuelle et collective* » (*ibid.*, p. 24), à savoir :

- ✓ les caractéristiques du logement (superficie, isolation, exposition, confort, ensoleillement);
- ✓ les caractéristiques du cadre de vie proche (fonctionnalité, ambiances urbaines et qualités environnementales)
- ✓ l'ambiance de vie et à l'univers social des individus (convivialité, sociabilité, qualité des relations sociales et du voisinage).

Si cette autre approche fait beaucoup plus place à une analyse spatiale, particulièrement dans ces déclinaisons dites objectives (« *critérologiques* », diagnostiques et cartographiques de la qualité de vie

urbaine et de ses disparités, donc potentialités et de carences locales¹), elle n'aborde toutefois pas non plus frontalement les entrelacs des systèmes territoriaux susmentionnés.

Si elle permet de nourrir la réflexion sur la composition factuelle locale du bien-être, identifiant des objets corollaires aux espaces *capacitants* de la précédente approche, et ceci de manière fine (jusqu'à l'échelle du bâti), les codes socio-culturels, ceux traversés par les niveaux et conditions de vie, ou encore par les systèmes territorialisés de représentations et de valeurs, interviennent peu dans le raisonnement. On demeure à l'état descriptif des opinions et jugements (ex : attentes), délaissant quelques facteurs explicatifs dans les rapports habitants aux territoires de vie. L'auteure mentionne elle-même la relativité de certains de ses résultats sur la qualité de vie « *qui reste fonction des priorités, des arbitrages, des choix de vie, des situations familiales...* » (ibid., p. 127) en insistant sur le fait que « *c'est la compréhension de la structuration et de l'agencement des différents critères de qualité de vie entre eux, en termes de complémentarité, de compensation, de cumul qui renseigne sur la qualité de vie elle-même* » (ibid., p. 127).

L'arrière-plan de cette évolution dans les écrits scientifiques de la géographie francophone, renvoie plus largement à un mouvement engagé dans nos sociétés depuis 20 à 30 ans : l'entrée du sensible en action. Il est vrai que les rapports à l'environnement se nourrissent d'attaches et d'ancrages, qui se sont constitués, se pratiquent et évoluent au gré des expériences individuelles et sociales que nouent le sujet-acteur avec ses semblables, avec ce qui l'entoure, et donc aussi avec les doctrines, normes, et dispositifs de l'action territoriale. Ici, le sensible offre la possibilité à l'individu de prendre conscience de la totalité de son être au monde (« *je suis un sentir* ») et signerait ainsi la transformation de toute entité géographique, espace plus ou moins fonctionnalisé, en territoire habité (Faburel et Manola, 2007). Ce constat représente l'arrière-plan sociétal de notre problématique d'analyse.

Or, cette approche semble grandement manquer dans les travaux à ce jour développés en géographie :

- ✓ malgré les apports séminaux des travaux exposés plus haut, et notamment la définition donnée par Bailly au bien-être : « *Le bien-être est le résultat d'une relation subjective entre une personne et les valeurs auxquelles elle aspire, valeurs morales, culturelles, politiques, économiques* » (1981, p. 9) ;
- ✓ et par-delà les classements non moins politiques du marketing territorial qui ne cessent de se multiplier et de vanter les mérites de la qualité de vie offerte par les territoires (ex : « *palmarès des villes françaises* »).

Pour tenter de combler quelques manques persistants pour notre entreprise, la psychologie et surtout la psychologie sociale offrent plusieurs acquis, particulièrement par les liens plus ou moins établis avec l'abord des espaces, lieux ou encore territoires, singulièrement sous l'angle de l'engagement des individus-sujets dans le champ évanescant du bien-être environnemental. L'apport est, logiquement, également méthodologique, le protocole et la conduite des démarches s'avérant dès lors a priori bien plus délicats.

¹ Indicateurs retenus dans la base de données spatialisées de l'Agence : capacité du réseau de transports en commun, accidentologie, potentialités commerciales, qualité des environnements sonores, qualité de l'air, propreté des rues, équipements scolaires, disponibilité des espaces verts, taille des logements et sécurité des citoyens.

2.3. Les apports évaluatifs de la psychologie et de la psychologie sociale : la satisfaction environnementale, l'ancrage spatial et les capacités individuelles de maîtrise au cœur du bien-être

2.3.1. La psychologie sociale de l'environnement comme aide pour l'approche interactionniste

La psychologie environnementale, basée sur l'étude des rapports entre les individus et leur environnement, présente deux grands types de méthodes (Félonneau, in Moser et Weiss, 2003), à savoir :

- ✓ *les méthodes centrées sur l'individu*, qui visent à révéler les valeurs et les préférences individuelles, souvent à travers des comportements. La difficulté première en est la généralisation.

L'approche différentielle est une des méthodes centrées sur ces dispositions individuelles vis-à-vis de l'environnement aussi appelées *dispositions environnementales* et qui « *sont des différences interindividuelles dans les styles relativement stables d'interaction avec l'environnement physique quotidien* » (Craik et Mckenie cité par Fleury-Bahi, 2010, p. 10). Pour les partisans de cette approche, la relation qu'entretient l'homme avec son environnement est déterminée par les « *traits de personnalité ainsi que des styles cognitifs des individus qui les prédisposeraient à interagir d'une façon spécifique avec l'environnement* » (Fleury-Bahi, 2010, p. 10).

- ✓ *les méthodes centrées sur le lieu*, qui, à l'origine de quelques divergences dans le champ, proposent une évaluation des qualités propres à un environnement. Ce qui pose alors le problème principal du choix des critères retenus pour la dite évaluation.

Dans ce cadre de pensée, l'approche déterministe, qui a dominé les premiers travaux de la psychologie environnementale, tente de montrer comment l'environnement façonne les représentations ainsi que les comportements des individus (Moser, 2003).

La psychologie sociale met quant à elle logiquement bien plus au cœur de son champ d'analyse les réseaux sociaux, et propose de s'écarter de l'analyse déterministe, par exemple centrée sur les comportements, pour recourir à l'analyse des signes et symboles, ainsi que des états et codes linguistiques. Dans le but de relever une « *pensée sociale* », la psychologie sociale se base globalement sur trois types de théories (Moscovici, 2003, pp. 5-22) :

- ✓ *paradigmatiques*, pour proposer une vision globale des relations et des comportements humains ;
- ✓ *phénoménologiques*, en vue de s'interroger plus avant sur le comment et le pourquoi ;
- ✓ *opératoires*, afin de dégager un mécanisme élémentaire, inconnu jusque-là, qui explique un ensemble de faits.

La psychologie sociale de l'environnement apparaît ainsi comme un courant hybride, inclusif, qui se nourrit à la fois des apports de la psychologie environnementale (notamment autour des préférences individuelles) et de la psychologie sociale. Elle propose ainsi d'associer les processus interindividuels et inter-groupaux aux caractéristiques socio-physiques des lieux pour appréhender les relations et transactions socio-cognitives de l'individu avec son environnement. Stokols et Altman la définissent alors comme « *l'étude du comportement et du bien-être de l'individu en relation avec l'environnement socio-physique* » (Stokols & Altman, 1987, p.1). Elle donne lieu à ce jour à plusieurs approches mais nous n'en exposerons sommairement que deux, selon nous pertinentes pour nourrir notre réflexion sur les qualifications et abords de telles relations par le bien-être (environnemental).

Tout d'abord, l'approche en termes de *congruence* entre besoins et ressources environnementales postule que les interactions entre l'homme et l'environnement s'expliquent par l'expérimentation des espaces de vie, et donc varient en fonction des attentes et des objectifs qui sont propres aux individus. La capacité des lieux à répondre à l'expression de ses buts en détermine alors l'évaluation : « *lorsqu'il*

évalue un lieu, l'usager indique, notamment par cette évaluation, le degré avec lequel le lieu contribue à l'accomplissement de ses propres objectifs » (Canter et Rees, 1982, cités par Fleury-Bahi, 2010, p. 13). En ce sens, le bien-être dépend de la satisfaction que retire l'individu de la fréquentation d'un lieu, satisfaction qui elle-même découle de l'évaluation de la qualité de son environnement. Ici donc, « un certain nombre d'auteurs considèrent notamment que la satisfaction environnementale est prédicatrice de la satisfaction de vie (Amerigo et Aragones, 1997), du bien-être perçu (Kahana et al., 2003) ou encore de la qualité de vie (Marans et Rodgers, 1975) » (Fleury-Bahi, 2010, p. 33).

Quant à l'approche *transactionnelle*, elle aborde la relation homme-environnement comme un système ouvert et postule que lorsqu'une composante du système est modifiée, c'est l'ensemble qui s'en trouve bouleversé. Dans cette perspective évolutive, le changement est donc posé comme central : « ici, ce ne sont plus les causes du changement qu'il convient d'étudier, mais le changement en lui-même, dans la mesure où c'est en analysant les modifications qui affectent le phénomène, que l'on sera amené à mieux comprendre celui-ci ». (Fleury-Bahi, 2010, p.17). Saegert et Winkel (1990) ont mis en exergue les principales caractéristiques de cette approche au-devant desquelles se situent la consubstantialité de la relation homme-environnement (*the person-in-environment*) ainsi que la fragilité et le dynamisme du système, puisque stabilité et changement coexistent et interagissent (Saegert et Winkel, 1990, cités par Fleury-Bahi, 2010, p. 17). Ici alors, c'est le changement et surtout la capacité à pouvoir y répondre qui seraient au cœur de l'évaluation par l'approche transactionnelle.

Ces acquis traduisent des lignes de partage encore vives. Toutefois, dans l'appréhension qualitative, l'analyse de la satisfaction ainsi que des capacités individuelles à pouvoir répondre ressortent comme un trait minimal commun à la diversité des approches psychologiques.

2.3.2. Satisfaction et capacités individuelles comme « indicateurs » clefs

Concernant tout d'abord la satisfaction retirée, qui nous rapproche ostensiblement de la définition la plus commune du bien-être (« *Fait d'être bien, satisfait dans ses besoins, ou exempt de besoins, d'inquiétudes ; sentiment agréable qui en résulte : Éprouver une sensation de bien-être* », Robert, 1997), le processus d'évaluation de l'environnement par l'individu se décomposerait, parfois de manière par trop linéaire, en trois étapes :

- ✓ d'abord celui-ci perçoit les différents attributs environnementaux objectifs,
- ✓ ensuite, il évalue ces attributs au travers de ses caractéristiques personnelles, émotionnelles, sociologiques et culturelles qui vont opérer une valence², soit négative soit positive à ces propriétés environnementales.
- ✓ enfin, ces attributs vont générer un certain niveau de satisfaction, au fondement du bien-être ressenti.

Bailly concluait d'ailleurs son ouvrage de 1981 sur le fait qu'il faut aller au-delà des indicateurs de la qualité de la vie, vers une géographie du bien-être qui arriverait à « *saisir le sens des réactions des personnes et les raisons de leurs satisfactions* » (p. 199).

Dès lors, pour Fleury-Bahi, ce qui importe dans ce modèle de la satisfaction environnementale, ce ne sont pas tant les qualités intrinsèques du lieu que le « *degré avec lequel son utilisateur s'en satisfait* ». L'appréciation de la satisfaction se fait donc le plus souvent de manière ordinale, sur une échelle de valeur. « *La satisfaction qu'une personne éprouve à l'égard de sa propre existence dépend éminemment de la valeur perçue de ses conditions de vie.* » (Guibet-Lafaye, 2009, p. 53). Et ici, l'environnement jouerait bien un rôle essentiel.

² La valence désigne ce qui attire ou repousse un individu. Elle est dite positive si une attraction se produit entre un individu et un objet et négative si le phénomène inverse se produit.

Encadré 4. L'environnement : une médiation entre l'idéalité du bien-être et la matérialité de la satisfaction ?

Une première recherche menée pour l'ANR sur la base d'entretiens à domicile auprès de 43 habitants dans l'agglomération nantaise a exploré l'articulation entre le sentiment de bien-être et la satisfaction territoriale (Faburel coord., 2010).

Le bien-être, multidimensionnel, préfigure la relation forte entre l'individu et les qualités de son environnement. Le sentiment de bien-être s'appuie sur le rapport aux éléments de nature, exprimés à travers les paysages et les milieux, et sur les relations de voisinage. Spatialement, il s'affirme comme l'aire de l'expression idéale des affects et attaches territoriales par l'environnement. Quant à la satisfaction, elle se rapporte bien plus aux fonctionnalités de l'espace et donc, à des dimensions physiques, plus facilement définissables que celles transactionnelles du bien-être. La localisation géographique du lieu de vie (en campagne, en ville, proche du centre) ; la diversité des services offerts (commerces, lieu de travail, services scolaires et culturels) ; ou encore l'accessibilité, sont les éléments les plus avancés pour fonder la satisfaction éprouvée. Ainsi, non moins spatialement, la satisfaction qualifierait l'aire des capacités individuelles et sociales de l'accès physique.

Dès lors, comment s'articule le sentiment de bien-être et la satisfaction ?

L'environnement se révèle être l'échelle de valeur qui étalonne la médiation entre l'idéalité du bien-être et la matérialité de la satisfaction. Les personnes rencontrées qualifient plus particulièrement l'environnement sous l'angle de la sphère locale (celle du quartier) et le décrit comme un territoire composé d'un espace social (avec accord tacite autour de certaines valeurs et certains principes), d'un espace sensible (surtout par les rapports à la nature, ainsi que ses représentations symboliques), et, dans une moindre mesure, d'un espace physique et fonctionnel (localisation, commodités... urbaines et de proximité). Par l'environnement, nous évoluerions tout à fois dans la proximité du bien-être (par exemple par des attaches sensibles) et dans celle de la satisfaction (par exemple par les capacités d'accès, leurs possibles effets environnementaux).

Il y a bien lieu non seulement d'éclairer les liens socio-cognitifs pleinement spatialisés, mais aussi de faire de l'environnement, de ses composantes, des représentations et pratiques auxquelles il donne lieu, la pierre de touche de l'approche compréhensive du bien-être par la satisfaction retirée.

Dès lors, étalonné sur une système de valeurs, le bien-être dépendrait « *de la discordance perçue entre la réalité et les attentes des individus ou leur représentation de ce que la vie devrait être. [...] Les cinq principaux standards de comparaison sont : 1) ce que l'individu veut ou désire ; 2) ce qu'il a eu antérieurement ; 3) ce qu'il s'attend d'avoir ; 4) ce qu'il pense que les autres ont et 5) ce qu'il croit mériter.* » (Guibet-Lafaye, 2009, pp. 54-55). Ce qui renvoie notamment aux possibilités et libertés (ou capacités) nécessaires pour construire des préférences et formuler ainsi une appréciation de son propre bien-être (*infra*).

Ce faisant, par la satisfaction, par ses liens avec l'environnement et ses territoires (proximité, convivialité, sécurité, accessibilité, stabilité, égalité...) ou encore par les capacités individuelles qu'elle met en mouvement face aux changements affectant ces conditions, les facteurs déterminants du bien-être impliquent deux grandes catégories de facteurs :

- des facteurs d'état : les relations interindividuelles et sociales, et les identités comme vecteurs d'attachement à des lieux, et donc à leur environnement et cadre de vie ;
- des facteurs de mise en dynamique (processus), et au premier chef les besoins de contrôle/maîtrise de l'environnement en vue d'une appropriation et de sécurisation à travers l'importance de la *privacité* (et donc de la *capacitation*).

2.3.3. De quelques facteurs d'état de l'environnement en territoires : relations sociales, identités et ancrage

Concernant les facteurs d'état, les relations interpersonnelles par exemple revêtent un intérêt de premier rang pour la satisfaction :

- non seulement comme facteur descriptif des modes de vie voire d'habiter (*infra*). Dans cet esprit, les économistes par exemple insistent notamment sur l'importance des relations sociales dans la sphère du travail : en tant qu'activité personnelle, la vie professionnelle d'un individu – et notamment l'insertion sociale procurée – lui permet de participer à la vie collective ;
- mais surtout comme vecteur d'attachement à des lieux, et donc au cadre de vie et à l'environnement : la *place* et l'importance des relations peuvent se traduire par un sentiment d'appartenance (Fischer, 1992), voire d'attachement identitaire (au sens identificatoire du terme), souvent avancé comme l'un des fondements au bien-être.

Sur ce point, comment de telles relations influent-elles et dès lors contribuent-elles à un « *bien-être social* » (Luginbühl, in Fleuret, 2006), lui-même dépendant, de façon plus générale, du degré de satisfaction par rapport aux besoins et aspirations (*supra*) ? Si « *le bien-être ne peut être indépendant d'un ancrage territorial et des processus d'identité* » (Moser et Weiss, 2003, p. 361), comment ce processus d'attachement et d'identification s'opère-t-il, particulièrement par la satisfaction ? L'encadré suivant donne un exemple d'étude et de résultats en la matière.

Encadré 5. Le poids des relations interpersonnelles dans l'expression du bien-être

En 2001, dans le cadre du dispositif d'Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV) de l'INSEE, une enquête a été menée auprès de 12 000 personnes représentatives de la population française. Les thèmes abordés étaient : les nuisances et la sécurité, les services et leurs usages, la qualité de l'habitat et de l'environnement, l'activité, la participation électorale et la sociabilité. Et, à la fin de l'entretien la question ouverte suivante était posée : « *Pouvez-vous me dire, en quelques mots, ce que votre quartier représente pour vous ?* » (Pan Ké Shon, 2005).

De l'analyse des réponses apportées, il ressort que « *les opinions négatives émises sur le quartier relatent le repli sur soi ou sur le logement, l'isolement spatial et relationnel, le manque d'activités, la rareté des commerces, l'insécurité, les conflits de voisinage, les nuisances* » (*ibid.*, 2005, p. 8). Mais plus encore, c'est « *l'absence de vie dans le quartier, la monotonie, le manque d'activité, d'animation notamment pour les jeunes qui est reproché et aboutit pour certains à un sentiment de mal-être* » (*ibid.*, 2005, p. 8). A l'inverse, trois motifs étant particulièrement évoqués pour argumentaire d'une satisfaction du lieu de vie : une satisfaction plus globale, des avantages procurés par le quartier, un enracinement affectif. « *Ces jugements positifs exposent principalement le côté sans histoire du quartier, une tranquillité que, majoritairement, rien ne semble venir perturber.* » (*ibid.*, 2005, p. 10).

Sur cette base, une typologie d'habitants a pu être dressée, faisant ressortir :

- Les « *avantages* » (6 % de l'échantillon, principalement des cadres et des professions intermédiaires, avec une sur-représentation des classes d'âge des 25-35 ans et 45-55 ans), qui disposent d'un environnement de qualité choisi. Pour eux, le quartier est synonyme de ressources.

- Les « *globalement satisfaits* » (44 % de l'échantillon, avec sur-représentation des moins de 25 ans et des plus de 55 ans) qui expriment un bien-être car préservés des relations conflictuelles de voisinage, des nuisances (notamment le bruit), voire de l'insécurité, mais au contraire, qui expriment l'importance des éléments d'insertion relationnelle locale comme composante de leur qualité de vie.

- Les « *enracinés* » (12 % de l'échantillon, avec une sur-représentation des employés et ouvriers ou encore des plus de 55 ans) qui révèlent un rapport affectif et fusionnel aux lieux par la médiation de l'histoire personnelle, qui caractérisent fréquemment les habitants des quartiers modestes.

- Les « *repliés* » (5 % de l'échantillon, avec une sur-représentation de la classe d'âge des 15-25 ans) qui déplorent l'absence d'activités dans le quartier et un isolement relationnel dont ils sont conscients.

Ici, le « *le quartier est dans l'incapacité de produire, non pas du lien social en tant que tel, mais plutôt un lien affectif ou dit autrement, un rapport de bien-être avec ses habitants* » (ibid., 2005, p. 21).

- Les « *non-investis* » (29 % de l'échantillon, principalement des cadres et des professions intermédiaires) qui expriment un détachement, une indifférence quant à leur quartier, par défaut ou impossibilité, et compensé par leur travail ou leur logement.

- Les « *insécures* » (4 % de l'échantillon, principalement des populations modestes ou défavorisées), qui qualifient d'abord leur quartier par les nuisances et l'insécurité, expliqué par une insatisfaction vis-à-vis de quartiers souvent modestes ; laquelle insatisfaction n'en exclue nullement un attachement et une acceptation des lieux.

In fine, « *Le type d'habitat, les aménités et l'équipement, les qualités de l'environnement de l'immeuble et les problèmes déclarés comme préoccupants dans le quartier n'ont pas de corrélation systématique avec ces six différents types de résidents car divers vécus et logiques individuels coexistent* » (Pan Ké Shon, 2005, p. 3). Toutefois, les « *relations interpersonnelles que l'individu s'est tissées sur son lieu de résidence sont parfois plus importantes pour le sentiment d'appartenance que les caractéristiques physiques de l'environnement.* » (Moser et Weiss, 2003, p. 34).

Pour les psychologues de l'environnement ainsi que pour les sociologues, les lieux concourent à la construction identitaire du sujet, notamment au travers des expériences qu'il aura développées au sein des espaces de vie, à savoir, des interactions nouées avec les autres individus et groupes fréquentant ces lieux, mais également des liens affectifs entretenus avec ces derniers. Par cette identification, le sujet va réflexivement et/ou inconsciemment développer un *sentiment d'appartenance* ou d'*ancrage* aux lieux.

Fleury-Bahi introduit alors une distinction permettant de cheminer dans la compréhension du rôle des processus identitaires à des lieux dans la construction du bien-être. Il précise que la relation affective que lie l'homme avec son environnement n'est pas la même selon qu'on la pense à l'échelle du logement, du quartier, de la ville ou de la nation (*op. cit.*, p.55). Car, les cognitions sont développées au cours d'un processus, sans cesse renouvelé, de régulation affective de soi à travers les lieux investis, et ce à différentes échelles. Dès lors, comprendre les niveaux d'échelle de référence spatiale, et ce faisant les systèmes territoriaux et leurs codes socio-culturels de Bailly, dans lesquels s'exprime le sentiment de bien-être, devient une nouvelle fois primordial. L'identité urbaine par exemple que met en avant Lalli (1992) s'intéresse plus précisément à l'espace de la ville. Pour cet auteur, elle se structurerait autour de cinq processus distincts :

- ✓ l'évaluation externe (qui renvoie à l'image associée à l'espace de vie) ;
- ✓ l'attachement général au lieu ;
- ✓ la référence à l'ancrage et au passé ;
- ✓ la familiarité perçue, qui renvoie à la pratique quotidienne du lieu ;
- ✓ l'engagement qui traduit la volonté qu'à le sujet de s'impliquer dans le lieu et la manière dont il s'y projette pour l'avenir.

Toutefois ressort-il de manière commune aux différents référentiels spatiaux le besoin qu'aurait le sujet, dans un espace public « *médiatisé* » (Moser et Weiss, 2003, p. 17), non seulement de bâtir un attachement général au lieu, rendant compte d'un ancrage... mais aussi de maîtriser voire de contrôler son environnement, voire plus largement son cadre de vie, comme les *engagements* remarquables dans la contestation de projets d'équipement peuvent en attester. Il est vrai que l'individu ne prendrait en fait réellement conscience de l'attachement qu'une fois son identité spatiale menacée (Tuan, 1980 ; Buttimer, 1980), par exemple dans le cadre de projets d'infrastructures de transport. Dès lors, « *une approche tenant compte du point de vue des revendications identitaires de la population devient incontournable : l'attachement des citoyens à leur cadre de vie se traduit de plus en plus à travers la protection locale de celui-ci et une volonté de participation aux décisions et choix environnementaux* »

(Moser et Weiss, 2003, p. 361).

C'est ici que le sentiment de sécurité, actualisé par des expériences vécues, va particulièrement alimenter l'attachement, voire l'identification au lieu, et ainsi s'affirmer comme un composant, capacitaire, premier du bien-être ressenti (*supra*). Nous sortons là des facteurs d'état pour être au contact de facteurs peut-être plus immédiats et dynamiques de la construction psychosociologique du bien-être.

2.3.4. Facteurs de mise en dynamique (processus) : besoins de contrôle/maîtrise de l'environnement en vue d'une appropriation et de sécurisation

Le besoin de contrôle qui émane des personnes s'explique par la montée des incertitudes (économie, social, environnement) qui affectent leurs conditions d'existence. La répétition des crises économiques, les évolutions socio-démographiques, et notamment certains changements tendanciels dans les structures sociales et familiales, ou encore les crises écologiques et épreuves environnementales infligées par nos modes de développement et de vie (ex : dégradation de la qualité des milieux) confèrent un sentiment de risque, d'instabilité et d'extériorité dans la mesure où la capacité d'agir sur ces événements semble faible. « *Ces tendances, même si générales, permettent de définir ce qu'on entend par espaces de qualité et de bien-être* » (Reynaud, in Fleuret, 2006, p. 35). Ici, l'économie, dans ses déploiements récents, peut un temps expliciter, à sa manière, le poids croissant de ces tendances dans la manière d'aborder ces besoins.

Encadré 6. Le rôle des capacités dans la construction du bien-être : de quelques apports de l'économie

Si nombre d'économistes ne font aucune distinction – selon le postulat que bien-être et qualité de vie sont les buts recherchés par la croissance et le développement économiques – d'autres en revanche invitent à nuancer ce propos, à l'instar d'Amartya Sen. A. Sen introduit en effet l'idée que les *capacités* (ou « *capabilities* ») des individus à utiliser leurs capitaux humains (les ressources de savoirs et de savoir-faire, acquis par l'instruction, la formation et l'expérience, mais également la santé physique et mentale) et sociaux (i.e. « *les réseaux, les normes, les valeurs et les ententes qui facilitent la coopération au sein des groupes ou entre eux* », OCDE, 2004, p. 11) joueraient un rôle non négligeable dans la réalisation et la satisfaction de leurs objectifs. En plus de potentiels dits objectifs (ex : niveaux de revenu).

C'est pourquoi, ses travaux (Sen, 1987 in OCDE, 2004) mettent l'accent sur les libertés individuelles et sur la capacité des individus à étendre la palette des possibilités qui s'offrent à eux, et ainsi choisir et réaliser les objectifs qui leur conviennent le mieux. Plus précisément, ce qui importe ce sont « *les libertés non formelles – les capacités – de choisir un mode de vie que l'on a raison de souhaiter* » (Sen, 2000, p. 105). Ce sont les « *capacités dont jouissent les individus pour diriger leur vie comme ils l'entendent, c'est-à-dire en accord avec les valeurs qu'ils respectent et qu'ils ont raison de respecter* » (Sen, 2000, p. 33) qui doivent être prises en compte.

Comment alors, dans un contexte où « *aucune formule magique n'est disponible* » (Sen, 2000, p. 111) évaluer justement ces capacités ? Il propose :

- le bien-être en terme d'accomplissement, qui correspond aux « *fonctionnements [qui] peuvent couvrir toute une gamme d'accomplissements, allant du fait de surmonter la malnutrition et la morbidité évitable, au respect de soi-même et à la satisfaction des aspirations créatives. C'est d'ailleurs dans cette catégorie que le fonctionnement « être heureux », considéré par certains utilitaristes comme la base de toute évaluation, peu notamment figurer à juste titre* » (*ibid.*, 1993, p. 60) ;

- le bien-être en terme de libertés, étant entendu qu'il existe cinq types de libertés instrumentales qui requièrent une attention particulière : « *libertés politiques, facilités économiques, opportunités sociales, garantie de transparence et sécurité protectrice* » (Sen, 2000, p. 59).

Aussi, il « importe de distinguer d'une part les exigences de la politique des pouvoirs institutionnels et d'autre part les décisions personnelles » (Sen, 1993, p. 63).

Mais, comment s'effectue le passage d'un environnement empreint d'incertitudes et de bouleversements à un environnement de qualité, « où il fait bon vivre », dans lequel l'individu ressent du bien-être par une liberté de choisir les stratégies visant à combler des besoins, et qui se caractérise par une forme d'équilibre, de constance ?

Ce qui fait le lien entre ces deux états, c'est le processus de maîtrise et de contrôle de l'environnement, et qui conduit à une appropriation des lieux par l'individu-acteur dans la réalisation de la qualité de son espace et dans l'expression de son bien-être. Pour Fischer (1992), il s'agit « d'un processus psychologique fondamental d'action et d'intervention sur un espace pour le transformer et le personnaliser : ce système d'emprise sur les lieux englobe les formes et les types d'intervention sur l'espace qui se traduisent en relation de possession et d'attachement » (Fischer, 1992, p. 91). Ainsi, le processus d'appropriation d'un lieu comprend bien deux types d'actions, l'une d'identification symbolique, nous l'avons vu, l'autre d'action-transformation. « La première suppose une identification du sujet au lieu : l'individu ou le groupe se reconnaissent dans l'environnement ; ils vont s'attribuer certaines de qualités du lieu comme éléments de définition de leur propre identité. La dimension d'action-transformation renvoie aux pratiques et se traduit concrètement par des modifications dans les styles d'occupation des espaces de vie » (Fleury-Bahi, 2010, p. 56-57).

Or, de nouveau assez logiquement, les échelles spatiales et leurs codes socio-culturels d'appartenance, et notamment les valeurs développées (solidarité, responsabilité, ou encore citoyenneté, cf. Reynaud in Fleuret, 2006, p. 38) jouent a priori un rôle essentiel. Moser en dresse une typologie, basée sur les relations sociales (dont nous avons vu le rôle premier) et traduisant la complexité des rapports entre l'individu, son environnement et la société (in Moser et Weiss, 2003) :

- ✓ le premier niveau est le « *micro-environnement* ». Il s'agit de l'espace privé, de l'habitat, de l'espace de travail, centré sur l'individu et la cellule familiale. Le contrôle de l'individu y est étendu et l'usage de l'espace est privatif.
- ✓ le second niveau est « *l'environnement de proximité* ». Il s'agit d'espaces ouverts au public ou encore des relations de voisinage. Les rapports sociaux sont interindividuels, communautaires. Le contrôle de l'individu dans ces espaces semi-publics est partagé.
- ✓ le troisième niveau est un environnement « *public* », composé d'habitants, d'aggrégats d'individus (villes, villages ...). Le contrôle de ces espaces devient médiatisé.
- ✓ le quatrième niveau est un environnement « *global* » : celui de la société, de la population en général (pays, nation, planète), avec un contrôle beaucoup plus hypothétique et diffus de la part de l'individu.

Le besoin de maîtrise de l'individu s'exprime donc à chacun de ces niveaux, mais selon des capacités fort différentes. Le contrôle de l'espace personnel et la *privacité* incarnés par les deux premiers niveaux est important dans la mesure où « le bien être individuel et communautaire sont un élément primordial de la qualité de vie. [...] L'espace approprié contribue à l'identité de l'individu et procure un sentiment de sécurité » (Moser et Weiss, 2003, p. 33). La notion de *privacité* désigne la qualité d'un lieu en tant qu'il est perçu, vécu et approprié comme ayant un caractère privé pour un individu. Elle symbolise une forme de retrait de l'individu sur son espace personnel, espace qui lui offre la possibilité de réguler sa relation à un environnement donné et aux autres personnes qui y sont présentes.

Quant à la nécessité de contrôle aux deux autres niveaux, qui correspondent à des territoires publics et donc par définition ouverts, l'opération d'appropriation et de sécurisation semble plus ardue puisque « l'intrusion est difficile à contrôler » (*ibid.*, 2003, p. 34). Ainsi, dans ces espaces plus larges et partagés, et singulièrement le 3^{ème} qui nous intéresse grandement pour notre travail, la question de l'attachement se pose différemment, car le caractère convivial – indispensable pour favoriser les

relations sociales – n'est pas toujours présent. A l'exemple de Moles et Rohmer (1983) qui, s'interrogeant sur le comment favoriser la convivialité, remarquaient par exemple que la rue fut souvent réduite, dans les décennies d'après-guerre, à la simple fonction de passage, au point de « *désagrèger l'esprit de la rue comme institution de la convivialité, ce que Max Weber a appelé le charisme social.* » (Moles et Rohmer, 1982, pp. 144-145).

Appropriation et sécurisation rencontrent particulièrement ici, plus directement peut-être que les facteurs d'état décrits précédemment, les dynamiques insufflées par les choix d'aménagement, les projets d'équipement, les stratégies territoriales à long rayon d'action. Et, ressortant des écrits sur le développement durable, « *Les gouvernements doivent mettre l'accent sur l'élargissement de l'espace de capacité de manière à ce que les individus aient la liberté de choisir une série de stratégies qui satisfasse au mieux leur besoins* » (Theys, du Tertre, Rauschmayer, 2009, p. 46).

2.4. Conclusion intermédiaire (1) : la nécessité de placer les capacités individuelles d'engagement au cœur de l'analyse du bien-être dans ses liens aux territoires des ITT

Nous retiendrons à ce stade de ces apports disciplinaires de la géographie, de la psychologie et de la psychologie sociale, ou encore des récentes réflexions sur l'économie que, dans la valse-hésitation qualificative :

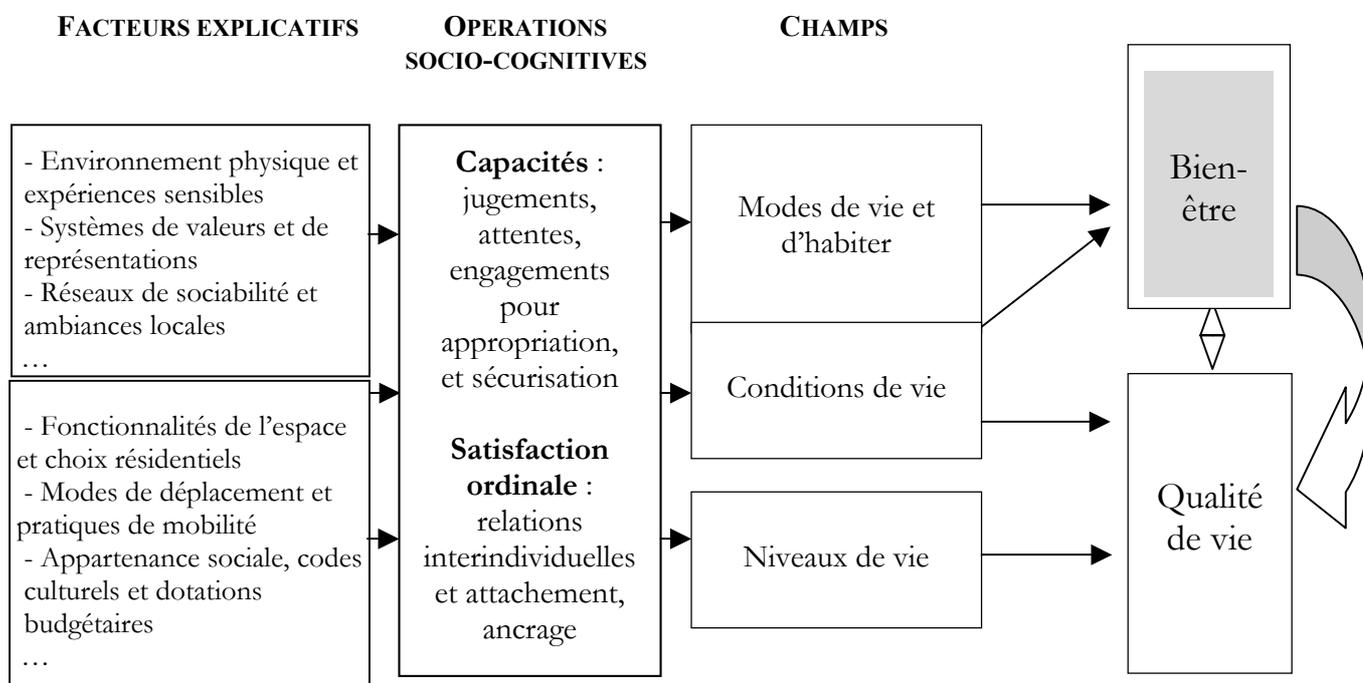
- le bien-être revêt bien aujourd'hui une densité dans les écrits scientifiques, témoin de l'actualité territoriale qu'il alimente par des démarches qui, développant de plus en plus d'approches qualitatives, reposent encore beaucoup sur des indicateurs visant à la caractérisation statique (ex : satisfaction) puis au classement des espaces et lieux (ex : palmarès des régions) ;
- mais également que les différentes opérations, transactions et médiations auxquelles il donne lieu impliquent bien de plus en plus l'environnement dans l'évaluation et, en arrière-plan, ses territoires ; opérations qui requièrent alors des croisements disciplinaires pour ne pas omettre quelque évolution essentielle et notamment l'entrée des attaches et affects en politique (dont témoigne chaque jour un peu plus la conflictualité environnementale potentielle ou avérée autour des grands projets d'infrastructures) ;
- avec alors certes la confirmation que la satisfaction retirée de l'environnement des espaces, lieux et territoires (ici tant des représentations et des pratiques que des seuls ressentis et perceptions sensibles) joue un rôle premier dans la qualification directe du bien-être, particulièrement comme vecteur d'attachement et facteur d'identité interindividuelle ;
 - ⇒ composante qualifiante de la qualité de vie (agrément/désagrément, plaisir/déplaisir...)
- mais aussi que la capacité perçue ou représentée, ressentie ou expérimentée, de maîtrise du changement voire de contrôle du risque est également au fondement des ressentis, représentations et pratiques qui, par l'environnement et les enjeux induits pour l'aménagement, donnent à ce jour sens aux opinions livrées sur le bien-être, comme expérience sociale d'appropriation et de sécurisation d'individus dorénavant autrement acteurs ;
 - ⇒ composante signifiante de la qualité de vie (jugements, attentes et engagements)

Ainsi donc, il nous semble que le bien-être pris sous l'angle des modes de vie et d'habiter serait bien plus qualifiant et signifiant que les notions de qualité de vie, de niveau de vie (qui fait référence à la quantité des biens et services dont disposent les personnes à titre individuel et collectif : santé, éducation...) ou encore de conditions de vie (qui renvoient à l'accessibilité de ces biens et services, de l'environnement offert..., pour par exemple donner à voir les loisirs).

Il impliquerait l'expérience de cette qualité, donc des opérations expérientielles, perceptuelles et ainsi des systèmes de croyances, des imaginaires localisés, voire des idéaux (ex : le bonheur individuel), plus que ses seules conditions dites objectives de la qualité de vie (Faburel et Manola - coord., 2007). Ici, l'environnement et ses territoires joueraient un rôle déterminant, de diverses manières, depuis par exemple les pratiques récréatives de l'espace... jusqu'à la participation à la vie démocratique sur des enjeux à fortes résonances environnementales, en passant par l'étalonnage de systèmes de valeurs communes.

D'abord théorique, mais aussi pour nous pré-empirique, le schéma suivant tente d'articuler l'ensemble des éléments réunis jusqu'ici. Il a pour trame de fond l'évolution que connaissent les rapports socio-politiques des populations à l'environnement, donc des problématiques ostensiblement spatialisées.

Schéma 1. Bien-être environnemental et qualité de vie territoriale



Source : Adapté de Faburel et Manola - coord. - (2007)

Au regard de ce qui précède, nous avons pris le parti de ne pas renseigner dans ce schéma de synthèse intermédiaire les échelles spatiales d'affectation, par exemple entre modes et niveaux de vie, qui, logiquement, renvoient au moins à des échelles d'observation bien différentes.

Certes, en raison des opérations relayées, bien-être et qualité de vie entretiennent de prime abord des rapports assez différents à la géographie des espaces de vie, rapports qui semblent toutefois a priori enjoindre quelques partages, le bien-être étant vraisemblablement plus du ressort du local. Par cet assignat scalaire, nous ne serions pas loin, selon nous, d'une qualité de vie traversée par quelques héritages institutionnels des modes de penser et d'agir (cf. propos sur l'adaptation des systèmes d'indicateurs et plus largement des nomenclatures statistiques de l'économie), lorsque le bien-être renverrait bien plus aux cognitions individuelles et sociales situées, aux demandes croissantes de sociétés locales, redoublant un partage scalaire par un autre, non moins rationalisant : « objectif » de la petite échelle (vastes territoires) et « subjectif » de la grande échelle (régime du proche).

Toutefois, malgré quelques tentatives renseignées plus haut, propres aux courants disciplinaires, à leurs positions de recherche, et à leurs liens à l'aide à la décision, gardons à l'esprit les réflexions de Bailly (1981) qui, tout en parlant de trois niveaux spatiaux importants pour la recherche de bien-être (pour mémoire « *l'espace à organisation fixe (la maison), semi fixe (établissements publics et privés), espace à organisation sociale (distance que l'individu observe avec autrui)* », 1981, p. 55), indique surtout qu'« *Il nous renvoie à la totalité des relations entre les hommes, la société et le milieu* », donc implique moins des échelles que des systèmes et univers territoriaux, et leurs codes socio-culturels (ex : systèmes de valeurs). Voici la première raison au délaissement momentané de la spatialisation de ces notions reliées. Elle est à explorer dans chacun des cas d'étude empirique, plus qu'à fixer a priori.

En outre, notre hypothèse maîtresse (le bien-être comme territoire des ITT et donc de leurs projets d'implantation et d'insertion) commandait de ne pas assigner a priori une échelle, considérant par exemple que le local peut aussi être une synecdoque. Rappelons ici nos objectifs et hypothèses de travail. Nous proposons de contribuer à faire du bien-être environnemental et de la qualité de vie territoriale des concepts opératoires pour comprendre et penser le territoire non plus comme simple échelle, seul périmètre de compétences, ou encore structure spatiale des réseaux et des servitudes réglementaires, mais comme le produit de l'enchevêtrement de composantes multiples, à la fois géo-économiques, naturelles, esthétiques, affectives, politiques... Ainsi, nous estimons le territoire comme un objet complexe et hybride, sans délimitation figée a priori, mais construit par les enjeux mêmes relatifs à l'équipement (desserte, développement exogène, risques, insertion paysagère...), donc tant par les logiques et jeux d'acteurs que par les ressentis habitants, les expériences des sociétés locales, leurs pratiques des lieux... toutes choses situées dans des contextes singuliers.

Enfin, par-delà l'évitement d'une conception héritée du local comme simple découpage morphologique né de l'emboîtement descendant de la rationalité aménagiste et de la réticularité moderniste, une troisième raison enjoignait le contournement de l'assignat scalaire. Nous avons également fixé comme seconde hypothèse (cf. 1^{ère} partie) que les questions paysagères, comme médiance aident à révéler ce qui fait le territoire d'une ITT (composition, périmètre, modes d'action...). Pour révéler le caractère hétérotopique de tout territoire par le bien-être, nous travaillons donc plus particulièrement sur la portée articulatoire des questions, enjeux et démarches paysagères autour d'une ITT. Ce faisant, nous ne pouvons valablement pas à ce stade tenter de répondre prématurément au questionnement qui nous guide sans opérer un détour équivalent par le paysage, ses conceptions, les approches développées à ce jour tant dans le champ scientifique que technique...

A condition toutefois, et c'est là l'apport premier de notre recension bibliographique en géographie, en psychologie et en économie, de considérer les capacités personnelles de jugement et d'engagement (dans, voire peut-être pour les paysages) comme opérations de premier ordre, au même titre que la satisfaction retirée, que les sensations éprouvées, ou encore que les sentiments construits. Car, le déploiement de telles capacités, par exemple à l'occasion de projets d'aménagement, est l'une des opérations premières de la signification donnée à la qualité de vie par le bien-être, et donc l'une des expressions premières de la codification socio-culturelle des systèmes et univers territoriaux.. que l'abord du bien-être commande d'appréhender.

3. LES PAYSAGES OU COMMENT ACCEDER AUX TERRITOIRES DES ITT ET DE LEUR ENVIRONNEMENT : LE ROLE DE L'ENGAGEMENT HABITANT

En conséquence d'une demande locale de nature, le paysage revient depuis quelques décennies sur les devants de la scène. En témoignent les réglementations nationales (Plan National pour l'Environnement de 1990, Loi Paysage de 1993) et internationales (Convention Européenne du Paysage en 2000), et le rôle croissant des problématiques paysagères dans les grands projets urbains et d'aménagement. Longtemps objet de nature perçu à distance par l'organe noble (l'œil), contemplé, « remarquable », produit d'une projection de conventions classiques sur le monde, et surtout du ressort des esthètes, puis experts et scientifiques, le paysage montre dès les années 1990 un visage beaucoup plus ordinaire. Aujourd'hui, il représente le ferment de demandes sociales variées adressées à l'environnement, et se rapproche ainsi encore plus des problématiques d'aménagement, de développement... (Luginbühl, 2001).

L'évolution du paysage s'opère notamment par le recul d'un abord uniquement esthétique (au sens du « beau »). Son caractère « remarquable » est de moins en moins d'actualité du fait notamment du rapprochement du paysage avec l'« ordinaire ». « *Désormais, en France, la Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages, dite Loi paysage, adoptée en 1993, et la Convention européenne du paysage (2000) fixent un nouveau cadre juridique pour les politiques publiques de l'aménagement. Le paysage sort de son écrin monumental et délaisse sa parure élitiste pour endosser un habit plus populaire, celui du cadre de vie dans ses aspects les plus quotidiens* » (Davodeau, 2005, p. 2). D'objet physique, le paysage devient lien social physique et symbolique (être ensemble ici et maintenant), sujet de dialogue, de controverses et d'enjeux - nous mettant dans une dynamique de changement de point de vue, notamment par ses liens à des échelles spatiales et temporelles très diverses.

Or, le paysage est un outil historiquement utilisé dans les mondes de l'aménagement et de l'urbanisme. Ainsi, s'il ne s'agit pas d'un sujet réellement nouveau pour les politiques publiques, il s'y inscrit aujourd'hui en des termes dès lors un peu différents, par des problématiques renouvelées. Le développement urbain le long des routes, la pression foncière mal maîtrisée, l'urbanisation diffuse, la disparition progressive des activités agricoles... bref les mutations contemporaines des espaces, urbains et ruraux, posent des questions sociales, spatiales et politiques. Parmi celles-ci, nombreuses sont celles qui portent sur la gestion, la valorisation, la préservation et/ou la protection et la création de ces espaces, et se traduisent par diverses modalités d'interventions publiques. Dans ce contexte, le paysage est progressivement devenu l'objet d'enjeux multiples dans les territoires locaux. « *Alors que les premières lois de protection des monuments historiques puis des sites naturels (1913 et 1930 en France) abordaient leurs objets dans une dimension strictement monumentale, la sphère patrimoniale s'élargit aujourd'hui au territoire tout entier* » (Davodeau, 2005, p. 2).

Par cette ouverture, y compris à d'autres thématiques, il donne alors lieu à des approches diverses pouvant chercher à concilier différentes fonctions écologiques (réduction de la pollution de l'eau et de l'air, prise en compte de la préservation des ressources, protection des milieux notamment en termes de biodiversité), socio-environnementales (loisirs, agréments/désagréments, confort...) et économiques (attractivité territoriale, tourisme...). L'accolement progressif du paysage avec le développement durable (cf. 4^{èmes} Assises du Paysage à Strasbourg, 2009) semble accompagner ce mouvement (Kalaora, in Faburel et Manola, coord., 2007), qu'il convient de saisir à travers son évolution récente et son statut actuel.

Toutefois, à ce jour, si « *le paysage est dans l'air du temps, il n'a peut-être pas encore acquis la dimension que les protagonistes de sa ré-émergence à la fin des années 1960 souhaitaient lui donner, c'est-à-dire celle d'un concept opératoire pour penser le cadre de vie. Il n'en est pas loin...* » (Luginbühl, 2001, p. 15). On peut d'ailleurs ici en soutien de cette assertion noter que le jury du ministère de l'Ecologie (MEDDE) a attribué au paysagiste Michel Desvigne le Grand Prix de l'Urbanisme 2011.

Les grands types d'enjeux territoriaux autour des paysages, au premier rang ceux apparus ces 30 dernières années pour l'aménagement des territoires et ses opérateurs, sont issus d'une prise de conscience non seulement environnementale mais également territoriale de la valeur des paysages. Ces enjeux s'articulent notamment autour de la protection des milieux de vie - par les ZNIEFF, Natura 2000..., de la patrimonialisation des paysages - à travers PNR..., des notions croisées de paysages naturels et/ou agricoles, de l'insertion paysagère des grandes infrastructures, de l'impact de la périurbanisation/rurbanisation... La notion de paysage non seulement dès lors évolue, mais par son ouverture à l'environnement et à l'aménagement, traverse alors des enjeux territoriaux très divers, et, aujourd'hui, « *tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés* » (Convention européenne du paysage, 2000) sont objets de protection, de gestion et d'aménagement.

Il est vrai qu'environnement, nature, cadre de vie, paysages, diversité écologique... sont autant de termes qui dorénavant jalonnent l'ensemble des discours institutionnels, professionnels... et associatifs, de même qu'habitants. Or, indépendamment de toute sémantique qui fait de ces notions des construits sociaux, si l'environnement au sens large est perçu/représenté de manière souvent fort différente selon les personnes, leurs conditions d'existence, capitaux sociaux et culturels, mais aussi selon les territoires du quotidien qui leur sont donnés à percevoir, pratiquer, se figurer, se représenter.... les questions et enjeux environnementaux traversent de plus en plus l'ensemble des cognitions et cellules sociales, particulièrement à des échelles territoriales et locales (réforme écologique des modes de vie, poids des ressentis sensibles de l'environnement dans les mobilisations locales... Faburel, 2010). Ici, les habitants s'expriment de plus en plus par l'entremise du paysage. C'est un fait récent remarqué par la sociologie, la psychologie et la géographie. Il s'agit alors de plus en plus de faire émerger l'expression du paysage et de ses enjeux comme médiance (Berque, 1990) voire médiation des composantes et problématiques territoriales.

Compte tenu de ces évolutions croisées, à la fois socio-culturelles et réglementaires, profanes et professionnelles, il est donc essentiel de stabiliser quelques-unes des notions clés afférentes au(x) paysage(s). Les distinctions qui s'opèrent traditionnellement et les perméabilités/complémentarités qui apparaissent apportent des clefs complémentaires pour notre réflexion sur le bien-être (et la qualité de vie), leurs territoires... notamment sous l'angle de la satisfaction et des capacités structurantes mises en lumière précédemment.

3.1. Vers un paysage englobant, ordinaire, et multisensoriel : objet de bien-être ?

3.1.1. Entre matériel et immatériel, vers une recherche interdisciplinaire du paysage

Même si son installation définitive dans les esprits par l'intermédiaire de la peinture évoque souvent une interprétation figée d'un territoire, dans sa genèse même le paysage est porteur d'interprétations et de sens. Perçu jusqu'aux années 1950, notamment par la géographie, comme mode de compréhension de l'aménagement de la nature par les sociétés, le paysage réapparaît (à la fin des années 1960) comme un moyen de comprendre l'articulation entre nature et société. Il est alors considéré comme une « *science diagonale* » (G. Bertrand). Un autre courant, qui lie paysage et sensible, essaye quant à lui d'ouvrir à d'autres significations, courant notamment adossé à quelques tentatives opérationnelles remarquées (ex : travaux de l'architecte Macary et du plasticien B. Lassus). Le paysage aurait dorénavant comme sens premier d'exprimer quelques liens sensibles de la société aux cadres qui l'entourent (Berque). La pratique professionnelle développée en parallèle essaye alors d'introduire du sensible dans un monde très technique, mais par le biais unique d'un paysage souvent cantonné à son caractère « plastique », voire artistique.

En écho, dans les années 1970, plusieurs actions engagées au nom du paysage semblent lui accorder une nouvelle place. Il fait un « *retour en force* » (Fortier-Kriegel, 2005, p. 20) : Ateliers régionaux des Sites et Paysages, Conservatoire du littoral, Centre national d'étude et de recherches du paysage

(CNERP)³, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, Direction d'urbanisme et des paysages (1978) et Mission paysage (1979). Cette commande publique autour du paysage se traduit par des colloques scientifiques et la publication de nombreux ouvrages (cf. Collot, Saint Girons, Chenet (dir.), 2001). Mais avec la décentralisation, une certaine hésitation transparaît sur la légitimité administrative d'une politique du paysage (Fortier-Kriegel, 2005, p. 20). Et dans les années 1990, on assiste à une certaine reprise des politiques relatives au paysage : opérations Grands Sites, campagne Jardins, « 1% paysage et développement », « paysages label »...

Toutefois, dans les toutes dernières décennies, la trajectoire sémantique de la notion de paysage traduit encore quelques affrontements entre les courants porteurs de conceptions distinctes. Outre un courant se cantonnant aux limites naturalistes, d'autres se sont créés pour préserver le paysage de la seule tentation écologiste. Ils l'ont toutefois contenu au sensible, voire à l'artistique. Sans vouloir trop simplifier le propos, deux courants principaux structurent ainsi la pensée paysagère de cette époque. L'un, naturaliste, défend un paysage matériel, « écologique », « objectif » et documentaire, conçu comme une structure productrice de flux de biomasse fonctionnant selon le principe de continuité (par exemple des services). L'autre, culturaliste, s'attache à un paysage immatériel, « artialisé », « subjectif », issu des affects, vécus, ressentis, pratiques et représentations, positionnant le paysage au cœur des relations société/nature.

Ces deux courants trouvaient une certaine traduction dans le monde de la recherche. D'un côté, s'affirment des courants comme celui de l'Université de Toulouse (équipe GEODE) ou encore le courant de l'Ecologie du paysage (Landscape ecology)⁴ – avec J. Baudry et F. Burel comme pionniers, qui occupe actuellement une place assez importante dans le monde de la recherche sur le paysage. Et de l'autre, un groupe de chercheurs constitué autour du DEA *Jardin, paysage, territoires* (Lassus, Berque, Donadieu, Conan, Luginbuhl, Roger...) défendait une approche culturaliste du paysage - où l'existence du terme paysage dans une langue est déterminante/révélatrice d'une sensibilité sociale au paysage. Ici, le paysage est représentation sociale, relation, manière de concevoir les rapports de l'individu avec le monde qui l'entoure.

Depuis les années 1990, et ce pour différentes raisons au rang desquelles figure la demande sociale croissante de nature et de paysage (*supra*), la différenciation entre paysages « artialisé » et « écologique » s'atténue et ces deux polarités - même encore présentes, tendent à se rapprocher. Ainsi, même si l'interrelation entre paysage et environnement reste problématique et souvent polémique, il n'y a plus de « guerre » ouverte entre dimensions immatérielles et matérielles du paysage.

Peu à peu, une autre conception s'impose, considérant le paysage comme « *une construction sociale possédant une dimension matérielle où se développent les processus biophysiques et une dimension immatérielle où se situent les représentations sociales, les valeurs esthétiques, affectives et symboliques* » (Luginbühl, 2004, p. 59). Il ne réside ni seulement dans l'objet (réalité physique) ni seulement dans le sujet, mais dans l'interaction complexe des deux : système de relations conduisant à une conception plus globale non dualiste, le plaçant notamment au centre de jeux d'acteurs (Luginbühl, 2005). C'« *est un carrefour où se rencontrent des éléments venus de la nature et de la culture, de la géographie et de l'histoire, de l'intérieur et de l'extérieur, de l'individu et de la collectivité, du réel et du symbolique* » (Collot, 1997, p.5), « *...une entité vivante, indissolublement naturelle et culturelle, qui se développe au-dehors de nous, aussi bien qu'en nous* » (Laroque et Saint Girons, 2005, p.7). Ainsi, en sus du programme de recherche « Politiques Publiques et Paysage »

³ Dans le cadre du premier ministère de l'Environnement, le CNERP avait comme objectif de former pour la première fois en France des paysagistes d'aménagement (Fortier-Kriegel, 2005).

⁴ La naissance de l'écologie du paysage peut se situer au début des années '80 « *en reconnaissant la nécessité de prendre en compte l'espace de façon explicite, l'homme comme partie intégrante du système écologique, et l'hétérogénéité spatiale et temporelle des habitats étudiés* (Burel et Baudry, 1999) » (Clergeau, 2007, p. 17)

(MEDDE), d'autres programmes interdisciplinaires ont récemment souhaité mettre cette acception en débat et culture (PIREN, PEVS)⁵.

Les dimensions matérielles du paysage amènent à voir le « *paysage comme ensemble des formes visibles ou appréhendables à la surface de la terre et composé à la fois de matière inerte, et biologique d'une part ; d'autre part ces formes sont soumises à d'innombrables dynamiques qui les transforment selon les échelles spatiales temporelles extrêmement diverses* » (Luginbühl, 2005, p.60). Longtemps ignorées, les dimensions immatérielles du paysage font quant à elles l'objet de premières recherches vers 1970 - distinguant paysage vu/vécu, et vers 1980 - analysant les valeurs attribuées par les groupes sociaux ou sociétés locales au paysage (Chassagne, 1977 ; Luginbühl, 1981) ainsi que les représentations sociales du paysage (cf. appels d'offres de recherche peu connus tels la Mission Recherche Urbaine sous l'égide de Bernard Lassus et Michel Conan, 1983). La première, basée sur l'analyse phénoménologique des paysages (ex : travaux sur les jardins historiques), cherche à comprendre pourquoi les élites sociales (à l'origine de la création des jardins et des parcs) composent l'espace dans des formes précises de l'agencement de la nature. La seconde, ayant pour objectif l'identification des modèles qui structurent les représentations sociales, s'attache à une étude des paysages « ordinaires » de la société contemporaine. Ces deux orientations ne s'opposent pas fondamentalement, si ce n'est sous l'angle des populations (élite sociale vs. société) et de la temporalité visée (approche historique vs. observation et analyse de la société contemporaine). Elles peuvent même être considérées comme les prémices des courants qui structurent actuellement la pensée paysagère en sciences humaines et sociales (Luginbühl, 2005).

3.1.2. De l'esthétisation au paysage durable : vers un bien-être social ?

Comme indiqué précédemment, les approches par le sensible constituent à ce jour une entrée privilégiée en géographie, ayant pris le relais donc complété l'analyse des représentations dans l'imaginaire et les pratiques spatiales pour apprécier la réalité des relations que tissent les sujets avec leur espace de vie. Toutefois, comme déjà suggéré, face aux apports de la psychologie de l'environnement et de la psychologie sociale, plusieurs manques subsistent dans ces approches.

Dans ses travaux, Luginbühl (2004, p. 55) revient sur la trajectoire sémantique empruntée par le terme *paysage* dans les dernières décennies, symptomatique d'une nouvelle manière d'aborder la relation que noue l'homme avec son environnement. Ainsi, la vision bourgeoise du paysage (héritée du 19ème siècle) associant le spectacle d'un beau paysage à une satisfaction émotionnelle éprouvée à partir de la vue témoignerait du lien entre paysage et sentiment de bien être, mais serait également fort réductrice. Appréhendant les relations entre paysage et bien-être (à partir de divers entretiens réalisés sur le terrain, par exemple la baie Saint Michel), il avance qu'elles sont pluridimensionnelles, à la fois composées des bien-être corporel, spirituel, et social. Comment ?

Longtemps, dans la littérature scientifique, les paysages étaient avant tout synonymes de « paysages remarquables », perçus à travers le regard des esthètes, experts, connaisseurs. Nous l'avons dit. Notre culture occidentale du paysage a largement participé à la souveraineté de la vision. Et si quelques philosophes le critiquent, tels Henri Bergson ou Maurice Merleau-Ponty (soulignant l'intrication des sens), la vue demeure pour la plupart des penseurs, jusqu'aux interrogations de la modernité, le véritable sens théorique.

⁵ PIREN : Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'ENvironnement de la Seine (labélisée Zone Atelier par le CNRS, il rassemble des équipes du CNRS, ENSMP, INRA, CEMAGREF de plusieurs universités et grandes écoles) ; PEVS : Programme Environnement, Vie et Société (promouvoir au sein du CNRS les recherches interdisciplinaires)

Pour sortir de la conception étroite de l'esthétique ramenant le paysage à un ensemble de formes, textures ou couleurs, Luginbühl propose de dépasser la simple considération des modèles paysagers – « bucoliques », « pastoraux », « pittoresques » etc., références esthétiques élaborées par l'histoire des relations sociales à la nature. Pour lui, par la mise en lien du paysage avec l'ordinaire, sa dimension esthétique dépasse largement l'*artialisation* proposée par Alain Roger : « *d'autres échelles existent et notamment l'échelle qui doit être considérée pour une société comprise dans son territoire de vie quotidienne et dans laquelle les modèles précédents ne fonctionnent plus. À cette échelle, ce sont les rapports sociaux, la mémoire sociale ou la connaissance empirique du fonctionnement du milieu qui agissent* » (Luginbühl, 2007, p. 175). Augustin Berque (2000) rejette également l'idée d'une esthétique qui serait une affaire d'esthète.

Ainsi, la considération des paysages remarquables et « hauts lieux » comme seuls paysages dignes d'intérêt laisse place à une conception plus globale, suite notamment à des demandes locales, et à une certaine évolution de la législation⁶ (*supra*). La notion même de paysage se rapproche dès lors des pratiques, usages, représentations, des choses plus banales, communes, quotidiennes et ordinaires. Ici, certaines approches réclament ainsi de considérer le « *paysage des habitants* » (Sautter, 1979), sans pour autant nier la dimension esthétique (le beau) car l'existence des paysages est non moins historiquement l'expression esthétique de rapports distanciés et contemplatifs des habitants à leur pays. Plus récemment, dans le cadre de certains travaux (cf. Berleant, Blanc...) et d'approches issues du projet, naît une véritable esthétique des « *paysages ordinaires* » (Bigando, 2006). Selon Vouligny et Domon (2006, p.1), citant les travaux de Berleant (1988) et Hough (1990), « *les valeurs des paysages de l'ordinaire reposent davantage sur une variété de facteurs liés aux émotions, au vécu et aux connaissances que sur la considération exclusive de paramètres visuels formels* ».

Dans le domaine de la philosophie, l'« *engagement esthétique* » d'Arnold Berleant (2007) fait écho aux positions des géographes et à une certaine phénoménologie qui « *se construit à partir des années 1960 et surtout 1970 en réaction à la nouvelle géographie, positiviste et quantitative, qui donne de l'homme une vision mécaniste et «desséchée* » » (Devanne, Le Floch, 2008, p. 124). L'être humain est défini en tant qu'être social géographique, « *dont le rapport à l'étendue terrestre fonde significativement les conditions d'existence (Entrikin, 1976). Ils s'inscrivent dans la lignée d'E. Dardel (1952) qui redéfinit la notion de paysage, pertinente pour aborder « l'être-au-monde » de l'homme.* » (Devanne, Le Floch, 2008, p. 125).

Par l'intermédiaire de ce « nouveau » paysage considéré comme pertinent pour traiter de l'être-au-monde, l'esthétique s'éloigne de la seule référence au regard distancié et à l'art. Elle devient un outil pour considérer l'indissociabilité, voire la co-construction du sujet et de l'objet, et appréhender l'expérience humaine dans ses multiples dimensions sensibles (sensorielles et signifiantes, *supra*). Ce « nouveau » met en évidence l'association des valeurs esthétiques (le beau et l'*aisthesis*), de liberté, poésie, imaginaire, avec les pratiques sociales (Luginbühl, 1984), usages, modes de vie et l'*habiter* (Paquot, Younes, Lussault, 2007).

L'esthétique environnementale, courant de recherche principalement anglo-saxon malgré quelques porteurs en France, traduit partiellement cette nouvelle approche du paysage. La notion anglaise d'"aesthetic" est plus sensible, phénoménologique, systémique, écologique... (intégrant même l'idée de mort), que notre esthétique à la française, héritée du détaché, du distant, de l'extérieur. Celle-ci essaie de dépasser les références à l'art en mettant en avant l'expérience esthétique de la nature et des environnements quotidiens. Il s'agit d'« *une esthétique qui ne se contente pas du spectaculaire, instrument d'une médiation des enjeux environnementaux, mais qui va dans le sens d'une prise en compte des multiples liens sensibles à l'environnement.* » (Blanc, 2008, p. 1). D'où l'élargissement de l'expérience esthétique à l'appréhension de l'environnement : « *Experiencing environment, therefore,*

⁶ La circulaire 95-24 du 21 mars 1995 introduit les « paysages quotidiens, facteurs d'identité sociale ».

is not a matter of looking at an external landscape. In fact, it is not just a matter of looking at all. Sometimes writers attempt to associate environment with our physical surroundings and landscape with our visual perception of a scene and the ideas and attitudes through which we interpret it. Yet considering human beings apart from their environment is both philosophically unfounded and scientifically false, and it leads to disastrous practical consequences » (Berleant, 1992, p. 12).

D'après Schusterman (1999), cette expérience esthétique est évaluative (valorisée comme expérience précieuse et agréable), phénoménologique (dimensions essentielles des affects et de l'intentionnalité) et transformatrice (dépassant la seule catégorie des beaux-arts). Multi-sensorielle (visuel non privilégié), elle atténue les dualismes et partages hérités (matière/forme, sujet/objet, nature/société), privilégie la performance (sujet immergé dans « *l'objet esthétique* » constituant son environnement) sur la contemplation (spectateur du tableau), révèle l'existence et la force des attaches qui relient le sujet à ses petits territoires de vie.

Dès lors, à travers les évolutions récentes de la réflexion, le paysage nous offre un terrain d'entente (momentané ?) entre la théorie et la pratique, l'expérience esthétique et la mise en projet, en démarche et en politique. « *La tendance générale tire le paysage vers une autre conception plus proche d'une construction sociale susceptible d'alimenter la compréhension des relations sociales au cadre de vie. Les objectifs du développement durable ouvrent une nouvelle brèche dans les champs du paysage qui a connu, avec les travaux consacrés à l'analyse des représentations sociales des dernières décennies une première «révolution».* » (Luginbühl, 2007, p. 175).

On pourrait ainsi dire, par quelques raccourcis par trop rapides, que l'esthétique environnementale se place du côté de l'individu/personne/être sensible, en allant dans le sens de la prise en compte des liens sensibles multiples à l'environnement (Blanc, 2008), alors que le paysage serait à l'interface de celle-ci (expérience esthétique ou sensible, selon les auteurs) et des dimensions plus matérielles, en un système complexe d'interactions, au fondement du bien-être social. Et, « *en ce sens, le 'paysage durable' est ce qui peut s'inscrire durablement dans une culture et une matérialité donnée. Un tel paysage répond en effet aux représentations et pratiques des populations locales, prend en compte leurs dimensions symboliques, mais aussi artistiques, c'est-à-dire créatrices et transformatrices des milieux de vie, ainsi que des dimensions biologiques et physiques de ce paysage. Un « paysage durable » est donc ce qui intègre le plus grand nombre de dimensions nécessaires à son évolution dans le temps et dans l'espace.* » (Blanc, 2008, p. 59).

3.1.3. Le paysage à travers le corps, et les ambiances : vers un bien-être corporel ?

Selon J.B. Jackson (2003), avant d'être contemplé et apprécié esthétiquement, le paysage est produit et habité par les hommes qui organisent collectivement, selon un principe de bien-être, leur cadre d'existence sur la Terre. Il fait alors une distinction fondamentale entre le *paysage politique* (produit par le pouvoir) et le *paysage vernaculaire* (fabriqué localement par les habitants). Les parcs publics, l'habitat mobile... constituent pour lui de nouvelles formes de la conscience paysagère où *habiter* ne se confond plus nécessairement avec demeurer (et encore moins se loger). Par ailleurs, entre paysage, sensible, développement durable et territoire, nous sommes dans une période de refondation nécessaire de l'idée de paysage, qui n'est plus ni nature idéalisée ni espace d'ornement et encore moins espace vert (*supra*).

Dès lors, « *L'espace-du-paysage, ce n'est pas l'espace objectif, ni l'espace comme spectacle, ni l'espace tel qu'il est élaboré par la représentation intellectuelle : c'est l'espace tel que le corps le comprend, c'est-à-dire aussi le décrit par ses mouvements et sa situation, par ses conduites. [...] C'est l'espace hodologique chez Lewin et Sartre [impliquant une distance psychologique, de hodos, le chemin], l'espace du corps propre chez Husserl ou Merleau-Ponty, l'espace du Dasein chez Heidegger, l'espace thymique chez Biswanger [de thumos, l'âme], l'Umwelt chez Uexküll, l'entourage comportemental chez Koffka, etc. Ces diverses expressions cherchent toutes à rendre compte de l'existence d'un niveau original de la spatialité, ni objectif ni subjectif, mais intérieur et extérieur tout à la fois, véritablement au milieu.* » (Besse, 2007, p. 12). Et, inclus dans l'idée de paysage, il y a aussi

ce « rapport très complexe, indéfinissable, de l'homme avec la nature, avec l'environnement, trace de son animalité mais peut-être aussi sens de sa réalité » (Charles & Kalaora, 2009, pp. 2-3).

Le corps prendrait ainsi toute son importance dans l'approche de ce qui nous entoure. Et ainsi le paysage enrichi des apports de l'environnement, s'écarterait de la théorie du beau pour se rapprocher du sensible (distinguant alors le sentir de la perception), et dès lors laisser entrevoir un bien-être. « *Le bien-être est une sensation et touche donc explicitement au corps. Le bien-être éprouvé dans un espace à un moment donné dépend de trois composantes : le bien-être corporel, le bien-être relationnel et le bien-être esthétique* » (Gresillon in Fleuret, 2006, p. 15-34).

Ici, l'ambiance joue un rôle déterminant, « *un pas de plus vers une perception incarnée* » (Colon, 2008), qui « *ne relève pas de l'esthétique du jugement mais plutôt de l'esthétique de la sensation, de l'intuition. De ce point de vue, il s'agit précisément d'atmosphère, d'ambiance, d'un sentir fusionnel. C'est toujours cette si belle question soulevée par Aristote, à savoir : comment puis-je sentir dans l'indistinction mais connaître dans l'écart sujet/objet ?* » (Augoyard, 2008). Sur le site du colloque « Faire une ambiance » (Ecole d'Architecture de Grenoble) : « *L'ambiance est une expérience éminemment corporelle, le jeu des déplacements et des mouvements dans un espace architectural guide sa perception. Nous sommes autant acteurs que récepteurs de l'espace sensible que nous vivons. L'expérience collective d'ambiances perçues et partagées enrichit notre regard sur l'espace public urbain.* » (Dugave & Regnault, 2008).

Empruntée au langage courant, la notion d'ambiance fait alors depuis trente ans l'objet de recherches issues du domaine technique puis étendues aux sciences humaines et sociales et au monde de la conception. Elle tente aujourd'hui de se dégager de pratiques environnementales trop normatives, de favoriser les démarches multisensorielles et de réintégrer le sujet percevant et le rôle des pratiques sociales dans la conception de l'aménagement urbain. Engageant la sensibilité générale de la personne, elle implique une approche pluridisciplinaire centrée sur l'usager et sa vie quotidienne, à travers perception sensible et expérience esthétique (Thibaud, in Laporte, Tixier, 2007). Nous ne sommes pas loin, par le sensible, de l'esthétique environnementale rappelée plus haut.

Le terme *ambiance*, du latin *ambire* : « aller autour », désigne le milieu qui environne une personne au regard de l'impression qu'il exerce sur elle (Boissieu (De) et Donadieu, 2001). Austère ou gaie, l'ambiance est liée à un sentiment d'épaisseur temporelle unifiante et singulière (Levy, Lussault, 2003). D'où l'instabilité et la polysémie de cette notion synonyme d'atmosphère et de climat. D'emploi courant depuis les années 1990, notamment dans le domaine de l'architecture grâce aux travaux du CRESSON (Centre de Recherche sur l'Espace SONore et l'environnement urbain), elle a acquis un statut scientifique et institutionnel (création d'une UMR au CNRS, intitulée « Ambiances architecturales et urbaines »).

Entre réalité matérielle et représentations, l'ambiance est à la fois (Amphoux, Thibaud, Chelkoff, 2004) : (1) ensemble des paramètres techniques et fonctionnels (acoustiques, lumineux, thermiques, olfactifs) d'un contexte spatio-temporel ; (2) construit social et culturel car résultant d'une appropriation individuelle et collective ; 3) rapport sensible et esthétique au monde, en lien avec des expériences, perceptions multisensorielles et vécus. Elle apparaît donc comme « *un tout qui ne sépare pas les canaux sensoriels ni nos actions de nos perceptions et de nos représentations* » (Tixier, 2007, p. 10). Ces trois dimensions ont généralement été traitées par des approches issues de disciplines variées : objectivation et modélisation des ambiances du côté des sciences de l'ingénieur pour la première dimension, analyse des pratiques et des représentations sociales du côté des sciences sociales pour la seconde, et émergence de nouveaux métiers du côté des disciplines artistiques (designers sonores, concepteurs lumière...) pour la dernière.

Renvoyant à l'expérience quotidienne initiée par tous les sens, la notion d'ambiance s'inscrit dans la perspective de l'*embodiment* (Thibaud, in. Amphoux, Thibaud, Chelkoff, 2004), c'est-à-dire l'ancrage corporel de la cognition, où conceptions et activités sensori-motrices sont indissociables. C'est donc par l'action que le sensible prend son sens, par la représentation que nous prenons conscience de notre action. Il s'agit de « *redonner à l'action sociale l'épaisseur de son vécu sensible à travers les pratiques de l'acteur, ses gestes et les perceptions qui le guident* » (Sauvageot, 2003, p. 277). Le terme d'ambiance désigne alors cet état de conscience émergent. Car, bien qu'omniprésente, l'ambiance est

diffuse, et il n'est pas forcément nécessaire d'en prendre conscience pour qu'elle marque nos actions quotidiennes. Telle une sorte d'arrière-plan de la perception porteur d'émotions et de significations, l'ambiance, perçue par tous les sens en même temps, prend en compte la totalité des composantes perceptibles (lumière, sons, matière tactile, air, odeurs). Selon G. Chelkoff (in. Grosjean et Thibaud (dir.), 2001, p.102), l'ambiance est « *un ensemble de facteurs environnementaux perceptibles par les sens (lumière, son, température, odeurs, matières tactiles)* » qui suscite dans un espace social des fragments d'expériences multisensorielles.

Aujourd'hui, nombre de projets et réalisations d'approches souvent esthétisantes, techniques ou purement artistiques, prennent en compte ces différentes composantes : les « plans lumières » de mise en cohérence et planification de l'éclairage d'un quartier ou d'une ville à long terme (Fiori, Regnault, in Laporte, Tixier, 2007, p.19) ; l'aménagement sonore de sites prestigieux (parc de Gerland à Lyon par GRAME, Mont Saint-Michel par Louis Dandrel...) ou l'expérimentation sonore éphémère (festivals européens de City Sonics à Mons, Tuned City à Berlin, La Nuit Bleue à Arc-et-Senans).

Sorte de « *perception de l'état d'arrière-plan du corps* » (Damasio, 2001, p. 208), l'ambiance désigne donc un état de fond plutôt qu'un état émotionnel. Toutefois, par ses composantes affectives (Sauvageot, 2003) elle se rapproche ainsi de la notion de paysage comme « *combinatoire d'expériences sensorielles et cognitives* » qui « *s'appuie en partie sur l'environnement dans ses dimensions matérielles, perçues et connues* » (Fortin, in. Berlan-Darqué, Luginbühl, Terrasson, 2007, p. 26). Ambiance et paysage apparaissent ainsi de prime abord comme deux médiateurs ou traducteurs de nos rapports sensibles au(x) monde(s) (à la fois sensoriels et signifiants) qui articulent et hybrident réalité matérielle et contraintes sociales, techniques et esthétiques.

Et pourtant. Un temps essentiel pour peut-être cheminer vers le bien-être corporel, la notion d'ambiance, de même peut-être que son courant bien représenté en France, limitent en fait selon nous notre perspective analytique, singulièrement, après l'état de l'art géographique, psychologique et économique, l'appréhension du rôle de la diversité des capacités d'engagement. Nous pouvons même étendre ce questionnement à l'esthétique environnementale, donc aux approches sensibles dans leur ensemble, comme ceci a commencé à être décrit lors de l'état de l'art sur le bien-être (cf. *supra* Grésillon).

3.2. Le paysage aux limites du sensible : des individus... aux mobilisations collectives, des lieux... à l'environnement des territoires

3.2.1. Les conceptions en jeu et en creux du collectif et de ses actions... pour l'appréhension du bien-être : les limites du sensible

Remarquons tout d'abord que le champ des ambiances mobilise le terme de paysage pour rendre compte des opérations sensibles décrites : « *nous sentons aussi le paysage par le toucher, l'odorat, l'ouïe. Le goût de la sueur, des herbes mâchées, la chaleur, la fraîcheur, l'humidité...* » (Léon-Miehe, 2005, p.20). Les porosités entre notions sont donc bien réelles. Et d'ailleurs, dans ce cadre, constatons également la prégnance persistante des approches monosensorielles, malgré nombre d'appels réitérés aux approches multisensorielles et quelques tentatives récentes (Manola, 2012 ; Faburel coord., Manola, Geisler, 2011) :

- Le paysage sonore (bruit, parole, musique...) du néologisme « *soundscape* » de Robert Murray Schafer (1979) tant esthétique, historique, géographique que culturel (cf. Geisler, 2008 pour une présentation synthétique) ;
- Le paysage olfactif (travaux de S. Balez et L. Grésillon, et réflexions de Poiret, 1998). L'intérêt citoyen pour la qualité de l'air actualise celui porté aux odeurs de la ville au 19^{ème} siècle (écrits hygiénistes) ;
- Le paysage tactile, « *skinscape* » (Howes, 2005) ou somatique, « *Somatic landscapes* » (Seremetakis, 1994, p.9) avec quelques recherches peu avancées (anthropologie sensorielle). Luginbühl (2005) met en lien appréciation/qualification visuelles d'un paysage avec les autres

perceptions et notamment tactiles (ex : sensations négatives liées à la difficulté de marcher du fait de la structure du sol) ;

- Le paysage gustatif⁷ évoqué dans les champs de la publicité, du marketing, du tourisme (lien entre produits locaux et paysage).

En fait, il est intéressant de constater que bien que les recherches sur les ambiances contribuent à la réhabilitation des dimensions tactiles, olfactives ou sonores de l'architecture voire de l'urbanisme, ces composantes ont jusqu'alors surtout été traitées indépendamment les unes des autres et à des niveaux d'intérêt différents (Manola, *op. cit.*). Il est vrai que si certains travaux remettent en question l'idée d'une possible séparation des sens - avec l'argument d'une perception amodale ou synesthésique, les règles de constitution de l'urbanisme relèvent encore et surtout de l'organisation de la matière par la forme et restent essentiellement visuelles, exceptionnellement sonores ou tactiles.

Or, le bien-être corporel, articulant théoriquement différentes opérations sensorielles, mobilise ces différents sens... butant alors sur la difficulté de la mise en approches pluri-sensorielles. Par exemple, « *La relation entre le paysage et le bien être est plus complexe lorsqu'il s'agit du sens du goût ; mais elle peut se comprendre à travers les appréciations positives ou négatives que la connaissance d'un produit alimentaire peut procurer dans le spectacle du paysage dont il est issu* » (Luginbühl, 2004, p. 63).

Plutôt que de repartir des proximités entre les notions d'ambiance et de paysage, notamment en y situant les approches sensibles (rendant selon nous confuse leur singularité du fait d'emprunts mutuels), voyons les caractéristiques propres qui historiquement les séparent. Outre les champs auxquels les notions d'ambiance et de paysage se réfèrent et dans lesquels elles puisent leurs significations (globalement, pour l'ambiance le monde technique et/ou phénoménologique, et pour le paysage le monde naturaliste et/ou de l'esthétique), quelles sont les différences entre paysage et ambiance et comment situer certes les opérations sensibles, mais surtout commencer à apprécier le bien-être par rapport à ces deux notions ?

Ce travail a commencé à être fait dans le cadre d'une recherche menée pour le Programme Interdisciplinaire Ville et Environnement (CNRS et PUCA) sur les Paysages multisensoriels dans les quartiers durables (Faburel coord., Manola, Geisler, 2011 ; Manola, 2012). Le tableau qui suit illustre l'ensemble des éléments distinguant paysage « traditionnel » et ambiance (à travers les modalités sensorielles, types de perceptions, rapports au temps, à l'espace et aux types de projets) et prend momentanément pour pierre de touche les spécificités du paysage multisensoriel pour entrevoir quelques liens nouveaux entre les deux.

⁷ Le terme apparaît dans « Paysage et ornement » (Laroque et Saint Girons - textes réunis par, 2005, p. 7).

Tableau 1. Dimensions spatio-temporelles et positions de recherche : comparaison entre les paysages et les ambiances

	Paysage « traditionnel »	Paysage multisensoriel (PM)	Ambiance
Quels rapports sensoriels ?	Vue (dominante)	<i>Le PM ne permet-il pas de mieux saisir la totalité des rapports sensibles aux territoires de vie et mettre en exergue la corporéité de l'être situé ?</i>	Autres sens que la vue
Quels rapports de perception ?	Distanciation	<i>Le PM ne permet-il pas d'articuler le remarquable et l'ordinaire ?</i>	Immersion
Quels rapports au temps ?	Épaisseur historique transformations lentes	<i>Le PM ne permet-il pas de « respecter » et d'articuler les différents temps du contexte et de la situation ?</i>	Instantanéité Evolutions rapides
Quelle qualification en termes d'espaces attachés ?	Naturel	<i>Le PM ne permet-il pas de prendre en compte les paysages tout aussi bien ruraux, « naturels » qu'urbains ?</i>	Urbain
Quels rapports à l'homme et à la société ?	Du collectif à l'individu	<i>Le PM ne permet-il pas de favoriser la résolution des contradictions et des conflits potentiels ?</i>	De l'individu au collectif
Quels rapports à l'espace ? Pour quel projet ?	Échelle macro – territoire – Projet de territoire	<i>Le PM ne permet-il de prendre en compte les différentes échelles allant du lieu au territoire ? Le PM ne peut-il pas être un facteur de cohérence entre les différents projets ?</i>	Échelle micro – lieux – Projet d'architecture

Source : Faburel (coord.), Manola, Geisler (2011) ; Manola (2012)

Par-delà les assertions sur les nouveaux liens offerts par la notion de paysages multisensoriels, il ressort de ce cadre comparatif que, outre les sens plus ou moins séparément conviés, de grands partages disciplinaires s'opèrent en fait historiquement entre les deux notions, certes en termes de répartition d'objets (ex : « ville » et « campagne »), ou encore de rapport à l'altérité (distancier ou immersif), mais pour nous surtout dans les conceptions de l'action collective (avec dès lors quelques résonances dans les échelles de temps et d'espace considérées). Car, appréhender le bien-être, qui lie également étroitement individus et collectifs (cf. bien-être corporel et social, *supra*), et surtout comme montré précédemment mobilise l'engagement comme mouvement et les capacités comme moyen, impose de clarifier de tels rapports à l'action collective, à la portée au changement, à la maîtrise des risques...

Ces partages semblent être le produit de constructions en miroir, i.e. le courant des ambiances s'est aussi constitué dans les années 80 en différence à la conception historiquement naturaliste des paysages. La sociologie pragmatique à la différence de l'écologie scientifique ou de la géographie positiviste des années 70. Surtout, autrement que les ambiances (ex : projets d'architecture), les paysages font l'objet d'une emprise politique croissante ces dernières décennies, en réponse à une demande sociale prégnante : depuis des réglementations dédiées, jusqu'à des stratégies territoriales et des démarches paysagères en pleine évolution. Nous l'avons déjà dit. Et, les conceptions en jeu et les types d'action, c'est-à-dire du sujet en politique semblent alors ici bien différentes (par exemple par le poids identitaire). C'est un fait remarqué de ces 30 dernières années (*supra*), et notre projet, à sa

mesure, en atteste sur le cas des projets d'ITT et de l'adhésion sociale questionnée. Voyons comment se déclinent ces positions assez différenciées quant à l'action collective.

Tout d'abord, reprenant le tableau, dans le registre temporel, entre l'épaisseur historique de la mémoire, et l'instantanéité des percepts. L'immersion revendiquée par le courant des ambiances suppose une certaine instantanéité de l'expérience, alors que la distanciation du paysage, la représentation que l'on s'en fait supposerait un temps moins dynamique. Il est vrai que, sorte de palimpseste, le paysage est « *une succession de traces, d'empreintes qui se superposent sur le sol, et constituent pour ainsi dire son épaisseur tout à la fois symbolique et matérielle* » (Besse, 2009, p.37). Le paysage est donc un lieu de mémoire, au sens donné par M. Halbwachs (1997, p. 196), c'est-à-dire un lieu qui « *a reçu l'empreinte du groupe et réciproquement* ».

Toutefois, certaines recherches sur le paysage revendiquent aujourd'hui aussi un rapport direct, immédiat... et dynamique au monde terrestre (Besse, 2009), le rapprochant de l'ambiance en tant que relation dynamique entre soi et le monde. Selon A. Berque (1996, p. 106), « *le paysage est un phénomène de mise en espace d'une histoire singulière. Dans cet espace, toutes les échelles du temps passé se manifestent spatialement au présent, du passé géologique le plus reculé (par exemple les rochers précambriens qui affleurent sur les rives de ce lac) aux événements les plus actuels (par exemple la pluie qui tombe en ce moment)* ».

Ainsi, loin de toute distribution des échelles de temps, le paysage serait aussi mouvement immédiat, situant alors autrement les sociétés locales, entre temps long des codes socio-culturels et immédiateté de la corporité. Dès lors, par ce qu'elles marient du temps long et de l'immédiateté, contre intuitivement peut-être plus que les « atmosphères » immédiates des ambiances, les dynamiques paysagères pourraient impliquer le bien-être dans ses fondements et échelles multiples.

Dans le registre spatial maintenant, entre le « naturel » des pays géographiques et l'« artificiel » citadin, le paysage est encore souvent considéré comme chose d'abord de nature, quand l'ambiance serait plus attachée à l'urbain (Amphoux, Thibaud, Chelkoff, 2004, p.19). Si le terme de paysage urbain apparaît tôt dans l'art, il ne commence en effet qu'à être utilisé dans les milieux de l'urbanisme et de la géographie que vers 1950 (quasiment synonyme de morphologie urbaine). Puis accompagne un nouveau regard porté sur la ville et ses paysages à partir des années 1970⁸.

La conception du paysage urbain se renouvelle alors, commençant à prendre en compte les acquis des sciences sociales, concernant les représentations par exemple. Le paysage urbain est alors considéré comme le reflet des idéologies sociales (*supra*). Dans le monde de la recherche, la notion semble de mieux en mieux intégrée, même si peu de scientifiques travaillent sur la ville et ses paysages. Par contre, on constate une appropriation significative du terme par le monde professionnel (architectes et surtout paysagistes), même si pour Aubry, les paysages en ville existent mais « *le paysage urbain n'existe pas encore...* » (Aubry, 2006, p.79).

Ainsi, la répartition historique entre « ville » et « campagne », ainsi que dès lors la distribution tacite des échelles spatiales, ne tiennent plus. Des micro-lieux des ambiances urbaines locales (et des projets d'architecture) aux macro-espaces des paysages ruraux des pays géographiques (et des projets de territoire), les demandes sociales adressées à la qualité (dynamique) des paysages, qu'ils soient « urbains » ou « ruraux » manifestent bien des hybridations dans les cognitions sociales et leurs déploiements pratiques. Et, remarquons également ici que le bien-être n'est pas neutre dans ce mouvement d'hybridation, ainsi qu'en attestent les débats sur les tours écologiques en ville, leur confort et usage, depuis la fin des années 90 en France, ou encore la place revêtue par le terme même dans des rhétoriques paysagères de plusieurs projets de territoires (ex : Parcs Naturels).

Ainsi, troisième angle de lecture, ces partages (modernistes ?) qui ne tiendraient plus impliquent directement et selon nous fondamentalement les rapports individuels aux constructions collectives, et à

⁸ Colloque « L'esthétique appliquée à la création du paysage urbain » (1973) ; Initiative de la Commission Economique pour l'Europe (COPELITH, 1975) et ouvrage de S. Rimbart « *Les paysages urbains* » (1973).

leurs actions. Certes, « *L'ambiance se définit nécessairement dans la subjectivité et l'instantanéité de l'expérience, mais elle n'a pas qu'une dimension individuelle et passagère, elle peut être mise en relation avec des éléments objectifs et mesurables du cadre de vie ou des comportements collectifs* » (Pumain, in. Pumain, Paquot, Kleinschmager, 2006, p.13). Toutefois, d'abord liée à des comportements usagers collectifs, l'ambiance serait plutôt de l'ordre de l'expérience individuelle, alors que le paysage est souvent représenté à la fois comme projet d'une vision collective et résultat d'une culture partagée (Tiberghien, 2001).

Il renvoie pour beaucoup à ce que nous avons dit précédemment, c'est-à-dire, comme les enquêtes conduites sur le bien-être et la qualité de vie l'ont particulièrement montré, au rôle de l'attachement de l'individu à son lieu de vie, aux opérations de l'appropriation, aux cultures locales, à leurs ferments identitaires... et surtout à la liberté de les exprimer, de les défendre... sur des scènes plus ou moins institutionnalisées : « *Le paysage constitue une œuvre collective, façonnée par les pratiques sociales où l'individu retrouve sa propre action personnelle ou celle du groupe auquel il appartient sur la nature* » (Luginbühl, 2004, p. 64).

L'auteur introduit alors ici un facteur selon nous premier du bien-être (social, pour reprendre un temps seulement sa catégorisation) qu'est celui de la reconnaissance de l'individu par les autres membres du groupe auquel il appartient, mais également de sa place dans les décisions locales, particulièrement d'aménagement, et de la satisfaction individuelle éventuellement retirée (*supra*) de son implication dans l'action collective. Car, « *le paysage est considéré comme témoin de l'intérêt que portent les pouvoirs publics à la société, à son cadre de vie et au bien-être de tous* ». (Luginbühl, 2004, p. 66). Si ces actes sont perçus comme tels par les habitants, alors cela signifie qu'ils ressentent du bien-être à vivre au sein de ce paysage en particulier.

D'ailleurs, les mobilisations associatives locales, nationales ou internationales font certes intervenir le registre sensible pour justifier leur prise de position à l'égard de l'environnement (Lolive et Blanc, 2008). Surtout, par-delà les jeux légitimes sur les scènes dialogiques, cette nouvelle sensibilité environnementale qui émerge et se publicise à la faveur de mobilisations met notamment en valeur le droit à un paysage de qualité. Et, elles s'appuient pour cela sur une évolution législative faisant du paysage un sujet négocié des politiques publiques d'urbanisme, d'aménagement et/ou d'environnement. Dans les années 1990, différents textes législatifs (Loi Paysage du 8 janvier 1993, Loi dite Barnier du 2 février 1995, Loi SRU du 13 décembre 2000...) expriment le passage à un « paysage contractuel », outil de négociation locale permettant de développer la participation des populations à la gestion des espaces, urbains en particulier. Cette évolution législative impulsée notamment par des conflits paysagers fournit en retour un cadre procédural pour les luttes associatives (Lolive, 2005).

Surtout, par sa nature contractuelle, qui découle tant de l'hybridation des échelles de temps et d'espace évoquées, que, surtout, en arrière-plan, d'une demande sociale croissante et de mobilisations de plus en plus récurrentes, le paysage questionne la gouvernance des territoires et les stratégies d'intervention spatiale, donc compose bien plus directement avec les envies et surtout attentes construites comme politiques de la part des sujets situés... En tout cas bien plus que la seule notion d'ambiance telle que développée à ce jour, y compris dans ses liens à l'action. Pour preuve, le poids axiologique des questions paysagères sur les scènes dessinées par la procédure de Débat public, ou encore, voire en conséquence de quoi, le rôle déterminant de ces mêmes questions dans la lente évolution et l'ouverture des différents métiers et savoir-faire du paysage pour l'aide à la décision. Nous y reviendrons.

Le paysage apparaît ainsi comme œuvre de la collectivité humaine, c'est-à-dire un paysage dans lequel les groupes sociaux sont conscients de leurs actions et de leurs aspirations à vivre ensemble.

3.2.2. Les conceptions en jeu et en creux de l'espace : entre lieux de l'habitat... et territoires de l'environnement habité

C'est ici que, dans la poursuite de l'analyse, intervient un autre grand constat ; il est à remarquer que la notion d'ambiance, par l'entremise des corps, limite le regard porté sur l'espace... au(x) lieu(x). Dans leur lecture architecturale et sociologique, disciplines dans lesquelles ce courant puise,

particulièrement dans leur facture pragmatiste. L'ambiance pourrait être assimilée à « *l'incarnation sensible du 'génie du lieu'* » (Thibaud, in. Amphoux, Chelkoff, Thibaud, 2004), alors que le paysage serait plutôt « *l'expression sensible et réflexive du rapport au territoire et à la nature* » (Fortin, in. Berlan-Darqué, Luginbühl, Terrasson, 2007, p. 26). Car, pour les dépositaires de la notion d'ambiance, la mise en débat se fait principalement par six entrées : sentir, projeter, hybrider, situer, mesurer et figurer ; chacune renvoyant à une discipline de référence : l'esthétique, l'architecture, l'épistémologie, la sociologie, la physique et l'anthropologie. Point de géographie ou encore de sciences politiques.

Mais qu'entend-on ici par lieu ? Et surtout, que nous apporte ce terme pour la recherche en cours ?

En fait, l'ambiance est conçue comme l'« *expression du lieu dans lequel elle s'instaure* » (Thibaud, 2004, p. 146). De nombreuses recherches issues de diverses disciplines comme la philosophie, l'architecture, la sociologie ou la géographie, reconsidèrent la notion de lieu, loin de tout espace conçu comme étendue homogène sans qualité, en soulignant le caractère charnel et situé de l'expérience sensible (Thibaud, 2002). « *Il n'y a pas de lieu sans corps et le corps est nécessairement en prise avec le lieu* » (Thibaud, 2004, p.146). Le lieu, du latin *locus* est « *l'endroit où l'on se pose* », portion déterminée de l'espace, support de l'atmosphère qui y règne, de son « esprit » (Boissieu (de), Donadieu, 2001). Il possède à la fois une architectonique fixe et des registres changeants selon l'intensité de ses ingrédients dans le temps (Lévy, Lussault, 2003) : un lieu n'est pas le même la nuit ou le jour, l'été ou l'hiver, un jour de marché...

Le lieu peut ainsi être repéré par des éléments concrets, défini physiquement et/ou symboliquement, replacé dans un ensemble spatial et des dimensions temporelles plus vastes. Car tout lieu implique ainsi un « ailleurs », une altérité. Et l'ambiance, commutatrice de l'expérience sensible d'un lieu, serait le passage, le point de rupture entre réel et illusion. « *Le lieu est un point, mais un point singulier, identifiable et identifié, distinct des autres [...] Les lieux n'ont aucun sens en eux-mêmes : ils n'ont que celui qu'on leur donne. Mais on leur en donne beaucoup* » (Brunet, Ferras, Théry, 1997, p. 298). Ainsi, l'expression donnée au lieu par l'ambiance est la propre expression de nous-mêmes, singulièrement par nos corps.

Berque (1997) avance d'ailleurs que l'on existe dans un lieu parce qu'on existe soi-même et qu'on partage ce lieu avec d'autres issus de même milieu/culture/société, et donc d'un même monde. La dichotomie sujet-objet disparaît dans le « soi » et le « lieu ». Il est vrai que le monde est connaissable, connu et reconnu, en vertu des opérations que le sujet réalise dans son expérience cognitive (Di Méo et Buléon, 2005). De même, le lieu ne relève pas d'une superposition d'objets, mais d'un tout saisi dans sa globalité, par le corps en mouvement. C'est en ce sens qu'il « *fait montre d'une puissance d'imprégnation qui ne laisse pas intact celui qui le traverse* » (Thibaud, 2002, p. 187). Le lieu semble donc être le terrain privilégié de l'expérience sensible et l'ambiance son expression.

Toutefois, certes, « *les ambiances c'est la façon de décrire notre relation aux lieux. En cela elles se rapprochent de la notion de paysage* » (Lavoie). Dès lors, « *L'ambiance est transactionnelle et médiatrice de ce qui se joue dans les rapports du sensible à la fois aux lieux et aux territoires.* » (Faburel & Manola, 2007, p. 5). Mais surtout, comme nous l'avons vu ci-dessus, les ambiances (et leurs paysages encore largement monosensoriels) s'arrêtent à ce jour globalement quand le paysage prend le relai par d'autres opérations, notamment politiques. Et, ici alors, une autre distinction importante se joue selon nous en creux : entre lieu(x) et territoire(s).

Pour nourrir cette réflexion, il nous faut préciser ce que le territoire recouvre, de même que, préalablement, opérer un détour par l'environnement, particulièrement sous l'angle de son évolution sémantique et de sa portée réflexive pour nos sociétés, tout ceci dans ses liens à l'évolution même des pensées paysagères.

Environnement, milieu et paysage apparaissent en fait bien moins qu'auparavant comme des modes différents de relation au monde : relation fonctionnelle et mesurable de l'environnement, médiale et fusionnelle (être dedans, partie prenante) du milieu, intérieure ET extérieure (entre le réel et sa représentation) du paysage (Amphoux, 1993). Aujourd'hui, l'environnement ne saurait plus seulement, par les divers engagements auxquels il « donne lieu » (par exemple du quotidien et de l'éphémère des pratiques culturelles, des comportements de mobilité, des attitudes énergétiques...),

être rabattu sur sa fonction politique historique : « *une logique de rationalisation du champ administratif et non de participation du public ou de communication écologique* » (Charles et Kalaora, 2001, p. 36).

Certes, cette conception, techno-centrée (*infra*), s'incarne encore dans nombre d'interventions promues dès la création, dans les années 60-70, de l'arrangement politico-administratif de l'environnement : conventions administratives (ex : interdictions momentanées d'activités polluantes, par exemple des installations classées Seveso), ajustements juridiques (ex : droits dérogatoires sur la base de zonages protecteurs... d'écosystèmes remarquables et de milieux spécifiques, tels par exemple certains massifs forestiers, littoraux...) ou encore accommodements dans les routines de l'action (ex : classements et surveillance pour le respect des seuils légaux d'exposition, avec pour exemple le classement sonore des infrastructures). Comme attribut de la visée rationaliste de l'assemblage historique (descendant) du général et du singulier, cette conception incarne une orientation cognitive « *conditionnée par la possibilité de lui faire correspondre une mesure normative* » (Charvolin, 2003, p. 9). La pratique des études d'impacts sur l'environnement depuis la fin des années 1970 (EIE - 1976 en France) ou encore, depuis les années 1990, l'inflation de la production statistique à des fins d'éclairage spatiale (comptabilité de l'environnement, indicateurs territoriaux de l'IFEN...) constituent des exemples parmi d'autres de certaines de ces visées et conception.

Cette orientation cognitive traduirait en fait une bifurcation épistémologique intervenue au cours des années 1960, en défaveur de ce qui fait relations et dynamiques dans et par l'environnement, bifurcation ayant conduit à « *très largement nier les particularismes sociaux, et à faire de l'environnement une valeur universelle* » (Theys, 2007, p. 29). Et, cette bifurcation, l'universalité affichée de l'environnement qui l'accompagne, et le poids de la norme comme mode d'intervention, mobilisait aussi, pour ne pas dire surtout, chez les mêmes donneurs d'ordre une conception de ce qui fait territoire... en dehors de toute singularité : « *puisque la souveraineté réside dans la Nation et que celle-ci se définit par le territoire qu'elle occupe, toute concentration sur une partie de celui-ci d'une population présentant une singularité signifiera une menace directe à son encontre. (...) La souveraineté sur le territoire suppose donc son homogénéité* » (Donzelot et Mével, 2001, p. 49).

Or, le devenir du cadre de vie de proximité et des territoires singuliers d'appartenance est dorénavant très souvent placé au cœur des débats et enjeux spatiaux qui enserrant les projets à forts effets potentiels sur l'environnement et les paysages. Ici, nos différents ressentis, représentations, attitudes ou encore pratiques et comportements sont de plus en plus imprégnés d'environnement, de ses enjeux et défis... spatialisés (Faburel, 2010a). Ce faisant, ils le territorialisent autrement que par le passé, articulant diversement échelles de temps et d'espace : depuis l'évolution récente mais néanmoins rapide des mobilités quotidiennes jusqu'à la mutation au long cours des choix résidentiels, depuis l'espace de proximité des pratiques culturelles et de leurs circuits de production, jusqu'aux engagements citoyens dans la généralité des mondes communs... Ils donnent à voir un environnement comme *habiter* des territoires.

Avec *Bauen, wohnen, denken*, littéralement "construire, habiter, penser", Heidegger (1951) fait de *l'habiter* (bien différent de se loger) une activité constructive de l'être humain et de bâtir un "*faire habiter*". Il fonde aussi une phénoménologie dite ontologique ou existentielle centrée sur la question de l'être. Gaston Bachelard dans *La poétique de l'espace* (1957), montre quant à lui que « *l'on peut habiter l'univers, mais que l'imagination habitante travaille avant tout sur les notions de protection et de sécurité* », ce qui nous renvoie pleinement aux capacités mises plus haut en avant. Cependant, « *l'habiter ne peut être réduit à une seule des dimensions spatialisantes de l'humain, celle qui relève de la confection d'un chez-soi. En effet, loin de se réduire à l'habitation, à l'espace privé (au double sens d'une "privatisation" et d'une "privation" de l'espace public), l'habiter a de multiples dimensions indissociables de savoirs multiples, mais aussi d'échelles diverses (du local aux flux hors échelle et du régional au global et au monde)* » (Younès, 2007, p. 13).

C'est la raison pour laquelle ce que nous avons dénommé les entremises « territoriales » de l'environnement participent alors activement, dans les espaces de conflit et arènes de débat, de l'interrogation des figures du bien commun (et de leurs modèles de développement et droits associés), hérités de l'histoire et de la pensée politique des sociétés européennes. Notamment, c'est par ce biais

territorial que la conception, historiquement techno-centrée, de l'environnement par l'administration centrale est questionnée. De même qu'elle interpelle celle, longtemps voisine, de nombre de gouvernements locaux, soumis au primat hiérarchique des routines de l'intervention et/ou fascinés par le magistère technique de l'Etat (Charles et Kalaora, 2003).

Or, passant au paysage, puisque « *il est évident qu'on ne peut construire un paysage qu'en étant inséré dans un environnement* » (Corbin, 2001, p. 42), celui-ci a lui-même fait l'objet d'une diversification des perceptions, représentations, pratiques... Ainsi, comme déjà suggéré, selon Berque (2001), la distanciation entre environnement (fait ou objet de la géographie physique) et paysage (rapport sensible, objet de la phénoménologie) ne tient plus ; elle relève davantage d'une position cognitive, inspirée des traditions scientifiques basées sur l'ontologie moderne, que d'une réalité vécue. Pour Berque, l'environnement et le paysage doivent être (re)liés dans un rapport dynamique, dépassant la tentation esthétique fortement appuyée sur l'art (Roger et réflexion de Manola dessus, 2010). C'est ici que le paysage s'affirme alors aussi comme opérateur réflexif, un filtre interprétatif de notre environnement, et rencontre non plus seulement le lieu, mais plus largement un territoire... autrement collectivement habité car aussi creuset d'engagements multiples lorsque les projets d'équipement mettent politiquement en mouvement... notre habiter.

Car, l'un des faits marquants de ce qui est analysé dans cette lente mais tendancielle évolution par l'environnement est qu'elle accompagne voire nourrit souvent d'autres rapports aux territoires : une réflexivité nouvelle des groupes situés, instituant par l'action un mode de relation particulier avec un espace (Melé, 2007). Il est vrai que « *Les petits territoires de vie (habitations, lieux, milieux de vie, paysages, mondes singuliers...) permettent aux sujets de construire leur autonomie, c'est à dire de s'inscrire dans la totalité en préservant leur différence.* » (Roux, 2002, p. 41). En fait, si « *tout territoire est un paysage et ne doit pas passer par le processus d'artialisement qui permet l'instauration d'un pays en paysage* » (Luginbühl, 2004, p. 58), « *l'esthétique contemporaine du paysage, comme expression sensible et réflexive du rapport au territoire et à la nature, repose sur une combinatoire d'expériences sensorielles et cognitives. Elle s'appuie en partie sur l'environnement, dans ses dimensions matérielles, perçues et connues* » (Fortin in Berlan-Darqué, Luginbühl, Terrasson, 2007, p. 26).

Mais, dès lors, qu'est-ce qui fait territoire habité de nos jours ? Quels seraient ses liens au(x) lieu(x) ? Surtout, quels rôles joueraient, de manière potentiellement entrelacée, paysage et environnement pour qualifier ceux des contextes d'ITT ? Et comment placer le bien-être dans cette maïeutique ?

Précisons pour la clarté du propos que nous nous écartons ici de la qualification historiquement institutionnaliste du territoire, marquée par la perpétuation de la souveraineté des acteurs, et de leur légitimité à agir. Nous privilégions celle proposée par la géographie sociale, qu'elle soit structuraliste (Le Berre, 1995 ; Di Méo, 1998) ou plus pragmatiste (Roncayolo, 1991 ; Lévy, Lussault, 2003 et Lussault, 2007). Dans ce champ, il y est admis que tout territoire, cette parole du lieu pour reprendre les termes de de Certeau, articule trois familles de composantes fondamentales :

- Le territoire relève d'une entité spatiale (dimensions concrètes, matérielles des objets et des espaces : infrastructures, habitations, zones d'activités, milieux naturels...) soit un « *espace à métrique topographique* » (Lévy, in Lévy, Lussault, 2003, p. 907), plus ou moins bien délimité, mais qui a, dans tous les cas, une localité particulière et des caractéristiques naturelles qui le rendent singulier (*espace physique*).
- Il est également un espace socialisé, fruit d'une lente construction sociale et culturelle, d'un processus d'appropriation par un groupe social (Débarbieux, in Lévy, Lussault, 2003). Si ce processus s'est à l'origine manifesté par des conflits plus ou moins longs et violents, il s'agit plus aujourd'hui d'une mobilisation de registres symboliques et identitaires, sans nécessaire déploiement de dispositifs de défense/contrôle. Il renvoie dorénavant d'abord aux dimensions idéelles des représentations et à leur cristallisation temporelle (mémoire, patrimoine...), ainsi qu'à la praxis (usages, expériences...), traduisant une construction collective de l'intelligibilité et d'une vision du monde, véritable représentation auto-référencée et identitaire du groupe qui la construit.

De manière plus opératoire, ce sont ici les espaces *perçus* (représentation que se fait l'esprit humain de l'espace chargé de cultures, d'histoire, d'idéologies) et *vécus* (ensemble des lieux fréquentés par l'individu, aussi dénommé territorialité – cf. Raffestin, 1980).

- Enfin, sur le territoire s'exerçait d'abord une autorité volontaire de droit ou de fait dans son organisation, c'est-à-dire un rapport de force (politique) entre les différents acteurs sociaux. Cette appropriation par la force conduisait à concevoir le territoire comme une entité unique strictement délimitée par le contrôle exercé sur l'espace, avec un fonctionnement lui étant propre (ex : le domicile familial, le territoire national).

Plus récemment, le territoire s'est affirmé comme un enchevêtrement de relations sociales spatialisées, permettant d'aménager, d'organiser et de gérer l'espace. Il est donc aussi pour ne pas dire surtout, un *espace social*, moins de luttes que d'enjeux socio-culturels (ex : valeurs et normes) projetés sur l'espace géographique (Di Méo et Buléon, 2005 ; Di Meo, 1998). Il articule souvent des échelles multiples et emboîtées, combinant une pluralité de ressources et de modalités de mobilisation.

Entremêlant/articulant ces trois familles de composantes (1. géophysiques - matérielles ; 2. affectives et existentielles ; 3. organisationnelles et politiques), le territoire est donc l'expression globale du spatial, du social et des multiples vécus plus personnels, considérant que quelle que soit la mobilité des individus ou la singularité de leur territorialité, il existe toujours entre eux une connivence, un accord implicite intervenant à un niveau d'échelle particulier de l'espace géographique collectif.

En guise de synthèse, nous reprendrons ici la qualification proposée par Tizon (1996, p. 21) : « *Milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire* ».

Ainsi, le territoire serait, par essence, construction collective, donc directement relié aux enjeux de pouvoir, à l'organisation de l'action collective, aux modes et outils d'intervention sur l'espace... C'est le territoire, fruit d'une construction sociale et culturelle progressive, c'est-à-dire résultant de choix d'actions, qui donne aux lieux une mémoire et forge avec le temps des représentations. Le territoire est alors certes porteur de valeurs sociales, culturelles, symboliques, identitaires... mais surtout traversé de toutes part de politique. Se prêtant ainsi particulièrement à une lecture par la diversité des engagements au nom de l'environnement (Ion, 2001). L'espace alors « *passé d'un objet fonctionnel quelque peu anomique (par exemple la distance au lieu de travail dont il convient de s'affranchir avec le plus d'efficacité), à l'hétéronomie d'un objet signifiant et dès lors actant (ressentis, représentations, pratiques, valeurs et croyances... qui s'expriment dans les modes de vie et d'habiter)* » (Faburel et Manola, 2007, p. 4).

Pourtant, par-delà ces avancées conceptuelles, fondées sur des travaux empiriques, cette conception peine à irriguer les mondes opérationnels, particulièrement chez les donneurs d'ordre nationaux (Faburel, 2010b), et ce malgré une territorialisation croissante de leur action, notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement, depuis le début des années 1980 : référentiels spatiaux et échelles d'interventions désormais plus ouverts aux réalités locales, processualisation face au foisonnement du social et injonctions participatives... Il fait souvent l'objet, comme d'autres notions, d'un découpage des dites composantes, renvoyant à des compétences sectorielles au sein de l'action de l'action territoriale, avec des périmétrages plus ou moins objectivés selon les domaines d'intervention, appliquées à des espaces encore largement considérés comme supports. Pour exemple, « (...) *habituellement, en exagérant un peu, les études relatives aux ITT sont centrées sur la bande de terrain affectée par la tranche de la voie et dans ses effets immédiats (la bande est de 300m pour les infrastructures routières, de 500 m dans le cas des infrastructures ferroviaires)* » (APR ITTECOP, 2009).

Il est vrai que cette conception du territoire ouvre à des questionnements bien plus larges et instables que le simple périmètre scalaire ou encore que la composition fonctionnelle des espaces... : il est « *un système de relations, dont les caractères et les limites, construction politique ou administrative, aire de marché, zone d'action, restent à préciser* » (Roncayolo, 1997, p. 19). Toutefois, du fait même de

cette acception collective et performative du dit système de relations (ex : identitaire), il s'agit alors aussi d'appréhender ces cognitions locales sous l'angle des engagements... dans les différents registres d'action proposés par la territorialisation croissante de l'action aménagiste, ainsi que plus largement sous l'angle des implications nées de la réflexivité sociale au contact des enjeux d'environnement. C'est là pour nous la différence peut-être la plus fondamentale pour notre entreprise, lorsque le(s) lieu(x) renvoient quasi uniquement aux entrelacs relationnels des espaces physiques et vécus, dans une expression perceptuelle et expérientielle de l'*habiter* (Paquot, Younes et Lussault, 2007). Et, si les manières dont les habitants pratiquent, se représentent, ressentent et vivent les espaces constituent à ce jour l'une des clefs essentielles pour comprendre ce qui fait territoire, que ce soit dans le cadre des débats inhérents aux portages de projets, ou une fois l'équipement réalisé, cela ne saurait donc plus suffire.

Ce serait ici en grande partie la territorialité qui distinguerait le paysage de l'ambiance. En effet, la construction de la territorialité, avec tout ce qu'elle véhicule (appropriation, identification, sentiment d'appartenance), reflète « *la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, par les sociétés en général* » (Raffestin (1980), in. Di Meo, 1998, p. 82). Or, la *praxis* permet l'intégration de ces 3 niveaux de relations au territoire, singulièrement par la capacité de l'acteur à agir, et dans le même temps, à mener une réflexion sur cette action. Ce couple action-réflexion, lorsqu'il est compris dans un contexte collectif, aboutit à la constitution de schémas mentaux qui se nourrissent à la fois « *d'informations sensorielles et conceptuelles puisées dans l'idéologie sociale ambiante mais aussi dans notre expérience pratique et personnelle du monde* » (*ibid.*, p. 83).

Nous aurions en définitive ici par cette facture aussi politique des territoires un autre moyen d'appréhender les relations entre bien-être et paysages, ceci toujours tendu vers une compréhension des critères d'adhésion sociale aux projets d'ITT :

- ✓ un bien-être non plus seulement corporel, ou spirituel notamment par les opérations sensibles situées dans des lieux, et ce qu'elles donnent à voir phénoménologiquement et esthétiquement de l'*habiter* un territoire (dimensions idéelles et existentielles...);
- ✓ mais peut-être comme plus largement social voire territorial, impliquant le territoire (politique) de l'environnement, dans la réflexivité que ce dernier créé notamment par ses liens aux paysages, particulièrement dans le cadre des projets d'aménagement (dimensions symboliques, axiologiques, démocratiques...).

Il est vrai que, pour mémoire, à la différence des ambiances, le paysage est aussi, comme « *système de relations* », traversé d'injonctions réglementaires, de référentiels d'action, de cultures de métiers et de revendications/mobilisations locales... dans les pratiques du faire (*supra*). D'ailleurs, toujours pour rappel, l'évolution des textes de lois et outils d'action paysagère participent ces dernières décennies d'une lente évolution du référentiel historiquement techno-centré de l'intervention environnementale sur les territoires. Nous nous écarterions du seul « engagement esthétique », c'est à dire un mode de connaissance pour lequel « *l'expérience esthétique est une façon d'inscrire l'environnement à l'intérieur de soi, et non plus d'en faire l'objet d'une contemplation passive et désengagée* » (Blanc, 2008, p. 3). Les revendications voire contestations paysagères se basent certes sur la singularité des lieux (paysages du quotidien, patrimoines ordinaires, beauté des jardins...) mais aussi des systèmes de relations, pour certains tissés de longue date, pour replacer le projet ou l'équipement dans un autre contexte signifiant... et ce afin de le transformer. Les paysages permettent d' « *imaginer de nouveaux rapports entre les humains et le monde du vivant, sachant que ce qui les caractérise sont précisément le changement, le passage, la transition* » (Paquot, 2006, p. 16).

Bref, nous aurions peut-être ici l'une des clefs à ce jour fort peu explorées d'une meilleure insertion paysagère et appréhension du cadre de vie pour une meilleure adhésion sociale aux grandes ITT. Le paysage recouvrirait alors, comme catégorie à la fois de pensée ET d'action, une réalité que selon nous le courant des ambiances et de l'esthétique environnementale peinent à appréhender : un facteur premier de bien-être compris aussi comme jugement axiologique, implication sociale voire diversification des engagements démocratiques pour des biens et surtout mondes communs pleinement territorialisés par l'environnement. Et ces opérations seraient conviées et/ou construites au contact

des projets d'infrastructures de transports terrestres dans leurs rapports, souvent conflictuels, à l'environnement et aux territoires. Faisant ainsi du bien-être... un dessin actualisé du territoire (aussi politique) des ITT.

Mais, dernier détour de notre état de l'art, quels sont dès lors les acquis scientifiques dans le domaine de ce que constitue dorénavant la clef de voûte de ce dessin actualisé du territoire des ITT : l'engagement, particulièrement au sein du champ des paysages et de leur mise en politique, par des grands projets d'aménagement.

3.3. La mise en politique des paysages : des verrous de la participation... à la construction du « commun » habitant par les savoirs paysagers

Dans la mesure où les habitants construisent leurs rapports aux paysages à partir de l'appréhension de leur territoire de vie et de son environnement (*supra*), les transformations qui l'affectent du fait de projets d'équipement/aménagement mettent alors en jeu les besoins de maîtrise/sécurisation évoqués plus haut. Ceci oriente alors, dans le champ des ITT, la signature politique de toute problématique paysagère dans le sens de la réaction, que ce soit sous forme de simple revendication ou de conversion plus ample dans la mobilisation. « *Le paysage visible est mis à l'épreuve par d'autres sources de connaissances et « faits » connus, autant perçus que vécus (...), il y a refus d'un paysage cosmétique ou décor, qui se laisserait enfermer dans une esthétique formelle, déconnectée d'autres considérations jugées essentielles au bien-être et au développement durable des collectivités* » (Fortin, 2005, p. 5).

Dès lors, s'appuyant de plus en plus sur les principes du développement durable, la notion de paysage change de statut et devient un objet politique autrement porteur d'interrogations axiologiques : « *Qui a droit de regard sur le paysage ? Qui a droit de parole sur le territoire ? L'exigence de durabilité oblige à se projeter dans le devenir du territoire, à réfléchir en termes de transmission et de responsabilité collective. (...) Dès lors que l'enjeu est posé en termes de paysage, c'est l'ensemble du territoire, dans ses dimensions tant économiques que culturelles, dans ses ressources tant matérielles que symboliques, qui est discuté : qu'avons-nous en commun ?* » (Sgard, Fortin, Peyrache-Gadeau, 2010, p. 5). Le paysage politique constituerait alors un paradigme émergent par lequel on cherche « *à comprendre les systèmes de valeurs et les rationalités qui nourrissent l'action d'individus ou de groupes et aussi, de manière dialectique, quelles incidences concrètes les jeux d'acteurs peuvent avoir sur la matérialité des territoires et, en retour, sur les conditions de vie et le bien-être de groupes sociaux* » (ibid., p. 6). Il est vrai que « *le regard « paysager » fusionne les valeurs et champs de préoccupations significatifs pour les acteurs sociaux, par rapport à un contexte spécifique.* » (ibid., p. 6), de même que alors « *l'intérêt du paysage est qu'il [...] offre un cadre global intégré, propice pour l'évaluation sociale et pour la gouvernance territoriale.* » (Fortin, 2004, p. 2).

Debarbieux convoque alors le terme d'empaysagement pour désigner « *un tournant dans la façon qu'ont les sociétés contemporaines de se penser elles-mêmes et de penser leur inscription matérielle par l'entremise de la représentation et de l'action paysagère* » (2007). Cet empaysagement s'exprime notamment « *dans le souci de reconstruire du projet politique territorialisé sur des bases nouvelles* » (ibid.). C'est ainsi que dans le cadre d'une grande diversité et d'hétérogénéité d'appartenances culturelles, il constate « *la capacité du paysage à représenter aujourd'hui [le] commun* » (ibid.). Toutefois, « *tant qu'il est affaire de spécialistes, ce type de paysage continue de relever d'une logique d'aliénation* » (ibid.).

Si l'on suit le point de vue de ces auteurs, militant pour une construction collective et dialogique du « commun » et donc de l'action, il apparaît bien que le paysage détient une force de cristallisation/révélation des enjeux posés en termes de devenir des territoires. Surtout, pour nous, la mise en avant de ce rôle du paysage nécessite qu'on aborde sa mise en œuvre concrète, singulièrement en situant participation et, dès lors, engagements, avec, ce faisant, dans le cadre de notre réflexion le bien-être en arrière-plan. La concertation « *engage davantage sur des valeurs autour d'un idéal de vie en commun que sur des objectifs pratiques ou des modalités concrètes d'aménagement de l'espace* » (Guigou, 2011, p. 86). « *Celle-ci ouvre au groupe la possibilité d'imaginer un devenir commun, d'élaborer un « bien commun ».* » (ibid., p. 86).

Dans l'esprit de nombre d'aménageurs, les habitants seraient défendus de manière adéquate par les acteurs associatifs, car leurs revendications concerneraient forcément des questions environnementales concomitantes à la montée de la sensibilité écologiste. Or, ce qui est en jeu pour les habitants - bien que sûrement informé par cette sensibilité écologiste - dépasse largement la seule concertation officielle... Il s'agit d'abord, comme nous l'avons dit, des relations intimes et quotidiennes qu'ils entretiennent avec leur territoire de vie. C'est pourquoi, selon Sgard, le paysage entrerait autrement en politique : « (...) à travers l'analyse des territorialités habitantes, qui cherche à comprendre comment se tissent et se disent les relations entre les habitants et leur territoire » (Sgard, 2010, p. 2), il ressort que « tout lieu, toute portion perçue de territoire peut être érigée en paysage, que chacun a dès lors le droit de revendiquer un paysage quotidien procurant bien-être et satisfaction, et dénoncer en son nom l'exclusion et la relégation » (ibid., p 4). Nous l'avons largement développé jusqu'ici.

Toutefois, par cette recherche du commun, il s'agit également de compléter ce regard, que l'on retrouve pour beaucoup dans l'approche des ambiances ou encore de l'esthétique environnementale (*supra*). Car, il convient également dans le cadre autrement politique du paradigme évoqué par certains auteurs de se déprendre dans le même temps de quelques facilités substantialistes (et ce faisant essentialistes) ; notamment de celle propre aux acteurs institutionnels à instrumentaliser le paysage au profit seulement d'identités particulières qualifiées de localistes. Non pas pour leur prétendu discrédit singulariste, pour leur déraison généraliste (termes souvent employés par les donneurs d'ordre perpétuant ainsi de grands partages hérités de la modernité, *supra*). (Dis)Qualification assez longtemps rependue dans les sphères décisionnelles (Jobert, 1997). Mais plutôt, suivant Malpas (2012), parce que « *the connection to place is reactionary* », du fait même d'un mécanisme d'exclusion mis en place par les groupes dominants par le paysage. La question territoriale dépasse donc largement celle de la seule identité pour englober en fait la diversité des contextes du sujet situé : « *the argument for the importance of place is not based in considerations of mere sentimental attachment – not subjective – but concerns the very possibility of subjectivity, as well as of sociality, and even of globality* » (ibid.). La singularité et la pluralité du territoire sous-entendent qu'éthique et politique doivent comprendre et le singulier, et le pluriel. C'est « *only then can they encompass the human* » (ibid.).

C'est alors que « *le paysage, fruit d'une relation individuelle, intime, privée, avec son territoire relève aussi de l'espace public, c'est-à-dire un espace de l'action, un espace de visibilité, de rencontre et controverses, un espace [selon J.M. Besse, 2006] « de déploiement des opinions et des goûts », et « de pluralité des perspectives »* » (ibid., p 8). C'est sur cette base d'autre commun que Debarbieux propose une analyse politique du paysage à partir de l'ouvrage d'Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne* (1958), où la philosophe « *s'efforce de circonscrire la condition humaine telle qu'elle est conditionnée par notre existence terrestre et par notre environnement matériel : « La Terre est la quintessence même de la condition humaine »* » (Debarbieux, 2007). Si Arendt distingue trois catégories d'activités humaines : le travail, l'œuvre et l'action, c'est dans cette dernière « *qui « met directement en rapport les hommes » entre eux, par les actes et par la parole (...) [qu'Arendt voit] à la fois la source de la définition de l'identité politique du sujet et la modalité par laquelle les hommes en société définissent ce qu'ils ont en commun et ce qu'ils placent au cœur de l'espace public* » (ibid.). Il expose ainsi comment les Etats modernes se sont en fait accaparés le paysage comme représentation symbolique du projet national territorialisé, au prix - en se référant à Arendt - de « *l'aliénation du sujet moderne* » (ibid.). Il constate que « *l'institutionnalisation du paysage pourrait constituer une modalité de la capacité amoindrie par la modernité de l'individu à être agissant, à s'individualiser par l'action* » (ibid.).

Émerge alors de manière saillante non plus la représentation des singularités et de leur identité mais l'enjeu central de représentation et d'intégration de la pluralité des points de vue, vécus et perspectives relatifs au paysage. Et « *de là découle que la double visée d'accord autour du bien commun et d'équité ne peut se donner le consensus comme finalité. Cela signifierait retomber dans l'univocité et le paysage figé, dans la norme ; la finalité, selon nous, réside dans la pluralité acceptée des lectures et des regards, et dans la transparence de leur confrontation.* » (Sgard, 2010, p. 10). La question de la participation habitante se pose bien au premier chef lorsqu'il s'agit de saisir les paysages à ce jour autrement paradigmatiques pour la politique. « *En ne se limitant pas au seul registre traditionnel de la visibilité et de l'esthétique des formes, mais en se fondant sur un triptyque liant matérialité,*

symbolique et pouvoir, le paysage offre un cadre conceptuel pertinent pour comprendre sur quelles bases se construisent et évoluent les rapports contemporains entre sociétés locales et activités productives. » (Fortin, Devanne, Le Floch, 2010, p. 2).

Et ceci vaut particulièrement pour les grands projets d'ITT qui : certes transforment profondément les territoires traversés et qui « impactent » le paysage visuellement et symboliquement, mais surtout qui cristallisent et ce faisant révèlent aujourd'hui nombre d'enjeux relatifs à la démocratisation de la démocratie. Car, se croyant souvent exclue des processus d'élaboration de projets, la population locale s'accapare le paysage, sa préservation et sa protection, en tant qu'objet porteur de leur revendication de bien-être. Or, pour Anne Sgard, Marie-José Fortin et Véronique Peyrache-Gadeau, si l'échelle pertinente de cette revendication serait celle, classiquement admise, du quotidien et de la proximité, elle se dessine bien surtout par le biais capacitaire : face au projet de développement les auteurs fixent « *sa dimension participative, [qui] suppose la capacité de l'habitant à se projeter dans un territoire autre, souhaité, ou à venir, mais cela tout en maintenant une continuité et des repères avec l'existant* » (Sgard, Fortin, Peyrache-Gadeau, 2010, p. 4).

Et pourtant, si des processus dits de participation sont convoqués pour favoriser l'« acceptabilité » sociale de la part de populations locales rétives, dans la réalité cette même population est privée de toute implication sérieuse dans la coproduction de leur propre territoire. Tout en définissant « *le paysage comme un espace valorisé et porteur de significations pour les populations (...) ce sont toujours les experts qui devraient faire leur propre évaluation des paysages pour ensuite les faire « valider » ou « tester » par des groupes locaux choisis. (...) Une telle stratégie méthodologique contredit le principe même de la démarche qui reconnaît aux acteurs locaux un savoir qui leur est propre* » (ibid., p. 9). « *Ces démarches visent-elles à canaliser les critiques, voire à les neutraliser ou, encore, à véritablement acquérir une nouvelle connaissance sur ces demandes sociales émergentes qui puissent permettre d'enrichir la conception de projets et les exercices de planification territoriale ?* » (ibid., p. 11).

Certes, réellement impliquer les habitants lors des démarches officielles de concertation peut être considéré comme difficile, tant les affects et attentes sont multiples, complexes voire parfois prétendument contradictoires. Toutefois, on sait de longue date, notamment par des traités pratiques de philosophie politique situant le bonheur dans le bien commun de la Cité, que « *si chaque individu pris à part n'a qu'un jugement imparfait, en revanche la masse des citoyens, lorsqu'ils sont réunis, possèdent une juste perception des choses* ». (Aristote). Plus près de nous, surtout, la question du/des temps impliqués dans le quotidien habitant constituerait sur ce point une « donnée » explicative des difficultés rencontrées sur les scènes officielles. Françoise Parouty-David, dans son étude sur la mémoire et la médiation paysagère, affirme en effet que le quotidien habitant se vit comme un continuum : « *une expérience du temps caractérisée par la fusion des moments ternaires passé/présent/avenir dans le seul présent « un lien vécu au présent éternel » qui annule l'axe syntagmatique de la narration, donc de l'action, et privilégie la synchronicité des affects et de la présence à soi et aux mêmes (ses pairs de l'actant collectif)* » (Parouty-David, 2008).

Dès lors, dans la terminologie paysagiste, orienter le processus de concertation du côté de la coproduction « concepteurs-usagers » représenterait une voie permettant un meilleur engagement des habitants. Pour illustration, B. Guigou cite Alain Marguerit, concepteur du square Averroès à Lyon-Duchère, estimant que : « *[s]on problème n'est pas de savoir ce que veulent les usagers mais de les amener à réagir sur la base d'éléments d'informations contextuels ou de projet et des possibilités d'aménagement qui émergent* » (op. cit., p 85-86). Toutefois, si « *tous les paysagistes s'accordent pour souligner l'intérêt des démarches de concertation, les points de vue sont partagés dès qu'il s'agit d'en identifier concrètement les apports et les limites [dans un cadre où] les termes du débat et les attentes vis-à-vis de la concertation demeurent flous, les objectifs, méthodes et savoir-faire à mobiliser sont loin d'être stabilisés et une culture partagée de la concertation reste à construire* » (op. cit., p. 84).

Les paysagistes se trouveraient en fait dans une situation inconfortable, partagés entre expertise professionnelle mise au service du projet du territoire et médiation, conduite d'un processus cherchant à intégrer et sublimer les visions multiples portées par la population locale. Pourtant, Sgard estime que

les paysagistes et autres experts seraient légitimes dans la mesure où ils porteraient non pas « *une parole d'ordre scientifique mais un jugement étayé, un regard affûté, une sensibilité accrue à la complexité de la perception (...), une subjectivité acceptée et une compétence à l'exprimer* » (Sgard, 2010, p 9). Se pose alors pleinement, par l'entremise de l'engagement en paysage, la question de la reconnaissance des savoirs, compétences et habiletés des habitants.

3.4. Conclusion intermédiaire (2) : la nécessité de placer la production dialogique de sens paysagers au cœur de l'analyse du bien-être comme nouveau territoire des ITT

Nous retiendrons à ce deuxième stade de notre état de l'art pour l'affinement de notre problématique et l'application de son jeu d'hypothèses, que le bien-être permettrait en fait d'accéder aux territoires (politiques) des ITT par l'environnement, et que c'est sous cet angle que le paysage pourrait livrer quelques critères d'adhésion sociale, ouvrant la voie à un nouveau paradigme décrit par plusieurs auteurs cités plus haut. Et ce, par le cheminement suivant.

Les avancées de la pensée paysagère ces 30 dernières années ont fait admettre un paysage englobant, ordinaire et multisensoriel ; cette facture paysagère conjugue matérialité et immatérialité, faisant alors du bien-être l'un de ses sujets clefs en devenir, singulièrement lorsqu'il s'agit de travailler sur des grands projets d'équipements, donc de comprendre sa place et son rôle parmi les critères d'adhésion sociale aux projets d'ITT. Ici, plusieurs courants ont grandement contribué à l'évolution de cette pensée, orientant particulièrement, comme beaucoup aussi en géographie (Chapitre 2), vers les approches sensibles et esthétiques, donc vers des opérations sensorielles multiples, ancrées dans des perceptions, représentations, expériences... et plus largement vécus de lieux ; le courant des ambiances urbaines ou encore celui de l'esthétique environnementale offrent des acquis majeurs, pour alors entrevoir surtout bien-être corporel, voire spirituel, et donc, d'une certaine manière, social.

Toutefois, entre ambiances et paysages, des limites nous semblent rester prégnantes dans ce registre devenu force d'analyse des paysages en géographie et en sociologie, mais aussi bien-sûr dans les sciences du paysage elles-mêmes et dans les approches esthétiques. Des conceptions en creux du collectif et de ses actions perpétuent selon nous des grands partages, qui s'expriment notamment par des distributions en miroir, donc peu intégrées, d'échelles de temps, d'espace... Ces partages, s'ils ont permis de redoubler la considération faite à un paysage comme vision collective et comme résultat d'une culture partagée, peinent à le situer par rapport à une évolution tendancielle remarquée : celle des rapports et surtout engagements multiples, non moins ordinaires, profanes et locaux, par et pour l'environnement. Ceci se traduit dans la littérature existante par une lecture pour beaucoup strictement attachée aux lieux (dans leurs constructions affectives et existentielles) au détriment des territoires (dans l'acception retenue ici : non plus strictement institutionnelle, mais plus amplement systèmes de relations entre « acteurs »). Les sentiments qui nous animent d'appartenance et d'identification aux territoires que nous habitons ne suffisent pas à assurer notre bien-être. Par la question de la prise en compte des habitants à l'occasion des projets d'aménagement/équipement affectant leur(s) territoire(s) de vie, *le paysage devient un opérateur politique de premier ordre.*

Or, notre objet que constituent les projets d'ITT implique directement cette densité politique qui les accompagne : contestations, revendications et mobilisations auxquelles elles participent activement de nos jours dans les démarches d'aménagement. Et, sortant des héritages quelque peu modernistes, le paysage s'affirme alors aussi comme opérateur réflexif, un filtre interprétatif de notre environnement, et rencontre non plus seulement le lieu, mais plus largement un territoire... véritable fenêtre sur l'entrée des affects en politique (*supra*).

C'est ainsi que serait impliqué surtout dans nos contextes d'analyse un bien-être non plus seulement corporel, ou spirituel... notamment par les opérations sensibles situées dans des lieux, et ce qu'elles donnent à voir phénoménologiquement et esthétiquement de l'*habiter* un territoire (dimensions existentielles, idéelles, symboliques... des « ressentirs »), mais un bien-être impliquant le territoire (politique) des ITT et de leur environnement paysager, dans la réflexivité que ce dernier crée pour les

habitants particulièrement dans le cadre des projets d'aménagement (programmes de protection, systèmes de classement...).

Ce bien-être impliquerait alors directement les codes socio-culturels d'appartenance aux territoires concernés, les systèmes territorialisés par exemple de représentations mais surtout de valeurs (solidarité, responsabilité, ou encore citoyenneté), qui, comme dit lors de l'état de l'art géographique, psychologique ou encore économique ou politique, interviennent peu à notre connaissance dans les raisonnements aujourd'hui développés sur les liens entre projets d'ITT et paysages. Pour mémoire, selon Bailly, ce sont dans et par ces systèmes et codes, aussi fruits historiques des choix politiques affectant les territoires, que s'expriment les sentiments de bien-être. Ce faisant, ce bien-être impliquerait concrètement aussi notamment, au travers de la satisfaction retirée (un des indicateurs premiers de l'évaluation du bien-être, cf. Chapitre 2), une appréciation des réponses apportées et du traitement politique des attentes et désirs singuliers en matière de paysage, dans leurs liens à l'environnement des territoires.

C'est ainsi que le bien-être mobiliserait, par le paysage, capacité perçue ou représentée, ressentie ou expérimentée, de maîtrise du changement voire de contrôle du risque, également au fondement des ressentis, représentations et pratiques qui, par l'environnement et les enjeux induits pour l'aménagement, donnent à ce jour sens aux opinions livrées sur le bien-être, et ce comme expérience sociale d'appropriation et de sécurisation d'individus sujets dorénavant autrement acteurs (Chapitre 2). Les revendications voire contestations territoriales se basent certes sur la singularité des lieux et leur identité (paysages du quotidien, patrimoines ordinaires, beauté des jardins...) mais aussi sur des systèmes de relations, pour certains tissés de longue date, pour replacer le projet d'équipement dans un autre contexte signifiant, un monde commun.

Bref, nous aurions peut-être ici par ce bien-être plus ostensiblement engagé politiquement l'une des clefs peu explorées d'une meilleure insertion paysagère et appréhension du cadre de vie pour une meilleure adhésion sociale aux grandes ITT. Le paysage recouvrirait alors, comme catégorie à la fois de pensée et d'action, une réalité que selon nous le courant des ambiances et de l'esthétique environnementale peinent à appréhender : un facteur premier de bien-être compris aussi comme jugement axiologique, implication sociale voire diversification des engagements démocratiques pour des mondes communs pleinement territorialisés. Et ces opérations (cosmopolitiques) seraient conviées et/ou construites au contact des projets d'infrastructures de transports terrestres dans leurs rapports, souvent conflictuels, à l'environnement et aux territoires. Faisant ainsi du bien-être... un dessin actualisé du territoire nouvellement pertinent des ITT, par l'environnement... et surtout ses paysages.

Car, dernier constat de l'état de l'art, si la participation effective de la population n'est peut-être pas une démarche aisée à mettre en œuvre, étant donné la complexité des questions à traiter, les éventuels contradictions et conflits d'intérêts à résoudre... force est de remarquer qu'elle demeure la pierre de touche de la portée paradigmatique d'une pensée autrement politique du paysage. Nombre d'écrits en relayent les causes.

Dès lors, sur la base de notre jeu d'hypothèses relatif au territoire comme objet hybride (aussi construit au contact des enjeux de l'action et jeux d'acteurs), et au paysage comme médiation entre composantes territoriales par les positions habitantes et les opérations sensibles (ambiances portées par les paysages, relations sensorielles nouées aux lieux de vie...), cette inclinaison donnée à l'analyse précise notre objectif principal centré sur les critères d'adhésion sociale aux projets d'ITT... vers un abord des expressions du bien-être d'abord comme monde commun, et ainsi dans ses composantes :

- symboliques (ex : représentations développées sur le paysage des espaces de vie),
- axiologiques (valeurs et principes portées par exemple par les projets et/ou défendus par les habitants),
- démocratiques (regards sur la processualisation des modes de construction de l'action, positions adoptées face aux démarches participatives proposées...)

...

Ceci implique dans nos contextes d'étude d'apprécier selon nous finement les opérations de mise en politique du paysage, et, particulièrement dedans, l'engagement comme mouvement et les capacités comme moyen par le rôle ou l'absence de rôle octroyé aux habitants dans la production dialogique de connaissances et sens paysagers. Pour ce faire, au moins trois sujets nous semblent alors essentiels comme fils conducteurs :

- les dispositifs de dialogue proposés dans le cadre ou non de concertations officielles du portage de projet (et plus largement les démarches participatives, nouvelles conduites de projet...),
- les outils techniques de la représentation et de la fabrique paysagère (chez les porteurs de projets, les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage, les paysagistes indépendants...)
- et, non le moindre, les savoirs/savoir-faire habitants, compétences et habilités, leurs registres de connaissances et de (re)connaissance... susceptibles de venir livrer et alors peut-être aider à faire du bien-être un enjeu de débat.

Pourquoi ?

Tout d'abord, parce que comme largement indiqué, les questions, démarches et enjeux paysagers occupent une place croissante dans les nouvelles régulations territoriales, donc exercent une influence grandissante sur les manières de penser et d'agir des différents acteurs impliqués dans les ITT. Toutefois, les contextes de l'aménagement ont grandement évolué : « *Les sociétés se sentent en rupture face à ce qu'elles ont fabriqué, aux processus qu'elles ont déclenchés et débouchant sur des réalités qui les dépassent, perçues comme hétéronomes, et qui par le fait même les menacent. [...] D'où l'urgence absolue de penser autrement le politique, la façon dont une société accède à la connaissance d'elle-même ou encore convoque la nature, l'équipe, l'exploite, etc. [...]* » (Lolive et Soubeyran, 2007, p. 13). Dans ce cadre, les champs d'action ouverts aux paysages font partie de ceux ayant les premiers fait référence, voire appel, à la participation citoyenne devenue leitmotiv de toute action environnementale, aménagiste, urbanistique... Mais, « *Est-on condamné à osciller entre une conception forte de la démocratie participative, mais se limitant à de petites échelles, et une démocratie consultative pouvant inclure des projets à grande échelle ?* » (Nez, 2011, p. 1)

Dès lors, comment les dispositifs dialogiques ("empêcheurs d'aménager en rond", Lolive et Soubeyran, op. cit.) font-ils place au bien-être, dans ses liens à l'environnement, aux paysages et territoires ? Quel est leur alors son poids et effets dans les conduites de projets d'ITT (en l'occurrence ici ferroviaires) ?

En outre, par les contestations, le paysage transporte les affects au sein du débat public, qui doit alors permettre de nouveaux modes de saisies du « réel ». Offrant la possibilité de réfléchir à l'introduction du singulier dans l'espace public (par des formes, pratiques, usages, expériences...), les conflits paysagers conduisent souvent à l'introduction du jugement comme critère sensible (Lolive, 2005 ; Labussière, 2007). C'est ainsi que la production paysagère, par ses traditions mais aussi ses manques, offre l'opportunité de comprendre les possibilités d'une autre mise en acte de l'appropriation des territoires, particulièrement à l'occasion de projets ou face au fonctionnement d'équipements aux résonances spatiales et paysagères amples (ITT notamment). Et même si cette demande paysagère est encore souvent déterminée par des allants de soi normatifs et techniques (ex : acoustique pour les paysages sonores⁹), elle laisse transparaître « *l'intérêt du paysage pour l'amélioration du cadre de vie quotidien des populations, au-delà des discours convenus, c'est bien là l'enjeu essentiel qui sous-tend la demande sociale de paysage pour les Français* » (Luginbühl, 2001, p. 16).

⁹ « *Souvent, on a déçu les riverains d'autoroutes en leur répondant que les arbres qu'ils demandaient pour diminuer le bruit allaient être inefficaces. Peut-être aurait-il fallu décrypter la demande qui était d'abord celle d'avoir des arbres avant celle d'avoir du silence.* » (Rapin, 1994, p. 110).

Pour autant, plusieurs difficultés et verrous persistent. Suscitant le consensus lorsqu'il est invoqué, le paysage demeure incommode lorsqu'il s'agit de lui donner instrumentalement un rôle dans les processus décisionnels, du fait notamment des cultures techniques historiques de l'action environnementale, aménagiste... mais aussi des réactions suscitées chez les acteurs associatifs reconnus institutionnellement comme parties prenantes. C'est pourtant par les cultures de métiers et savoir-faire pratiques que, dans des contextes territoriaux soumis à projet d'envergure, la place du sujet habitant, plus seulement rabattu sur une figure de l'utilisateur, du citoyen ou encore du profane, pourra être révisée et surtout peut-être plus inclusive - par le paysage, ses attaches environnementales et ses liens (politiques) au territoire de l'ITT. Et ce faisant, devenu par sa complexité médiateur pertinent de réflexion globale, il pourrait s'affirmer (aussi) comme une réponse pertinente à la demande de bien-être.

Dès lors, quels sont les outils utilisés pour dialoguer sur les paysages, et comment ces outils intègrent-ils dans leurs opérations et démarches plus de fabrication que de communication certes les dimensions existentielles et affectives aux lieux de vie (par exemple sensibles), mais surtout les dimensions plus symboliques, axiologiques ou encore démocratiques des « sens paysagers » du bien-être et du territoire ainsi dessiné pour les ITT ?

Enfin, ayant versé dans la production de connaissances :

- si nous savons que « *L'expertise sociale, qui est collective, fait passer le symbole dans le champ décisionnel, mais aussi le sensible, l'émotionnel et l'imaginaire ; elle révèle et met en place une vision syncrétique du devenir d'un territoire, dont la société est en recomposition, en utilisant à la fois un langage prosaïque et un langage poétique* ». (Donnadieu, 1994, p. 132) ;
- nous savons également et surtout que par l'environnement, « *La connaissance savante est alors reconsidérée à l'aune de la mise en œuvre des pratiques et des usages, de l'expérience et du retour réflexif que celle-ci signifie* » (Charles, 2000, p. 17).

Or, la construction dialectique évoquée plus haut (entre ambiances/paysages, lieux/territoires, individus/collectifs) a, nous semble-t-il, perpétué un autre grand partage, ontologique, et fort contraignant lorsqu'il s'agit de considérer les capacités des individus situés, par la notion de bien-être : entre faits (scientifiques) et valeurs (politiques), ou autrement dit entre production de rationalité et construction démocratique (Stengers, 2002). Il s'agit alors de « *combler le fossé apparemment infranchissable séparant la science (chargée de comprendre la nature) et la politique (chargée de régler la vie sociale)* » (Latour, 1999, p. 28).

Pour ce faire, Stengers insiste sur l'attitude plus que sur le contenu, sur l'importance de construire des espaces d'hésitation pour « *faire bégayer les assurances* » (Stengers, 1997). Car, ce qui est toutefois très significatif c'est à quel point discipline scientifique et pratiques amateurs sont en fait bâties sur des manières radicalement différentes de voir. « *Là où les scientifiques distinguent la température, le débit et la turbidité, les pêcheurs appréhendent ces facteurs de manière globale, à travers la reconnaissance d'un affluent et de sa couleur (noir pour l'Isère, jaune pour la Durance, rouge pour le Gardon)* » (Barthelemy, 2005). L'auteure cite les travaux de Henrik Moller et ses collaborateurs qui « *accordent ainsi plusieurs qualités associées aux savoirs traditionnels : ils mettent en avant des causes différentes quant aux changements environnementaux, éloignés des mécanismes biophysiques utilisés par les scientifiques ; ils entretiennent un rapport au temps plus long à travers l'histoire orale pour interpréter un processus écologique ; enfin, l'ancrage local est le garant d'une bonne connaissance des lieux (2004)* » (ibid.).

Or, si, effectivement, on constate des relations parfois conflictuelles entre experts et habitants, pour ces auteurs « *une solution réside dans « la gestion adaptée » appelée par ailleurs « the learning by doing »* » (ibid.). Toutefois, pour les scientifiques il reste à mener un travail épistémologique pour intégrer l'expertise des usagers, car « *si l'on admet que l'on peut tirer des enseignements des savoirs populaires pour parvenir à une gestion raisonnée de la nature, il est nécessaire de comprendre comment ces savoirs se construisent et s'organisent, comment ils rendent compte de la façon dont la réalité est perçue, conçue et vécue dans chaque société* » (ibid., citant Friedberg, 1997).

Or, ici, « *Le paysage est un lieu de rencontre sans équivalent entre Culture et Science* » (Filleron, 2005, p. 13). Et, « *La compréhension des représentations sociales des acteurs 'ordinaires' [repose sur] leurs capacités d'intelligibilité des processus d'évolution des paysages et des phénomènes écologiques, en supposant que les savoirs locaux permettent de rendre compte des transformations à l'œuvre dans les territoires qui les concernent directement* » (Luginbühl, 2005, p. 61).

Dès lors, quels sont les savoirs et savoir-faire locaux, pratiques, profanes, ancrés..., leur registre de connaissances (perceptuelle, expérientielle, comparatiste...) et de (re)connaissance / légitimité (symbolique, axiologique, démocratique), pour donner à voir le bien-être, ses liens aux paysages, et ainsi peut-être d'autres territoires politiques des ITT ?

Les temps empiriques de la deuxième étape de notre travail (Chapitres 5, 6 et 7) ont eu pour ambition de répondre à ce questionnement. La méthode des *focus groups* (accompagnée d'entretiens exploratoires) été retenue, singulièrement pour sa capacité à explorer des mondes communs et pour mettre les savoirs en débat. Ce potentiel est mis en lumière par la présentation théorique de la méthode (Chapitre suivant).

4. PRESENTATION DE LA METHODE DES *FOCUS GROUPS* ET CONDITIONS DE SA MISE EN ŒUVRE

4.1. Principes, objectifs généraux et critères de validation des « forums hybrides »

Selon la définition développée par D. Morgan en 1988, les *focus groups* sont une méthode qualitative des sciences sociales. Cette méthode est en fait une branche du large éventail des « *forums hybrides* » (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), qui mettent à jour des propositions citoyennes sur une question, en se fondant sur leur expression dans un espace de discussion, plus ou moins orienté. Les conférences de citoyens (cf. Bourg et Boy, 2005) figurent aussi en bonne place dans les forums hybrides, telles qu'appliquées à 20 reprises en France ces 15 dernières années (depuis celle sur le réchauffement climatique en 1997 sur commande du cabinet du 1er Ministre).

Les forums hybrides ont pour objectif la constitution d'un espace de discussion dans lequel des identités et groupes différents peuvent émerger. Ils sont conçus comme des dispositifs devant tendre à l'élaboration collective de solutions, et se trouvent dès lors particulièrement utilisés à ce jour dans le cadre de controverses liées à des *incertitudes* sociotechniques qui se multiplient, ou encore de la prospective territoriale. L'émergence des forums hybrides tient même historiquement à la remise en cause des connaissances strictement techniques et produites de manière confinée. Il est vrai qu'un certain nombre de décisions d'ampleur suscitent une mobilisation sociale et appellent à des débats. Et, à cette occasion, une pluralité d'enjeux éthiques et politiques s'imisce dans les dossiers. Les forums hybrides représentent ainsi des « *espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre des choix techniques qui engagent le collectif* » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, p. 36). *Incertitude* doit s'entendre par distinction de *risque*. Si le risque constitue « *un danger bien identifié, associé à l'occurrence d'un évènement ou d'une série d'évènements (...) dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire* » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, p. 37), l'incertitude correspond à un état pour lequel on ne parvient pas d'emblée à démêler l'écheveau des enchainements causaux prospectifs. Sonder l'incertain nécessite donc d'envisager différents scénarii, en les mettant en miroir des enjeux.

Partant de la controverse, les forums hybrides permettent d'en faire une source d'explorations et d'apprentissages, au fondement de leur nature dialogique. Le rôle des forums hybrides, qu'ils soient délibératifs ou non, est alors d'organiser, lors d'un débat, l'identification, l'expression et la reconnaissance des différents enjeux. Ils vont permettre de faire reconnaître que la constitution de l'intérêt de tous ne s'opère pas « *par standardisation, et par conséquent par l'élimination des spécificités locales, mais par reconnaissance et réorganisations successives de ces spécificités* » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, p. 178). Ils visent donc, souvent par la collaboration maximale entre les experts (acteurs de la « *recherche confinée* ») et les « profanes » (dits « *chercheurs de plein air* ») à fabriquer des connaissances dont la généralité se nourrit de spécificités locales.

Les forums hybrides représentent ainsi sinon une remise en cause directe, tout du moins un questionnement fort des formes classiques de gouvernement, basées sur la démocratie délégative : « *le succès des forums hybrides exprime une critique des procédures sur lesquelles est communément fondée la représentation* » (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, p. 167). Plus particulièrement, ils participent d'une remise en cause du partage entre citoyens ordinaires, représentants institutionnels et spécialistes. Les citoyens sont incités à affirmer des positions collectives indépendamment des circuits traditionnels de la représentation, et sont ainsi en mesure de discuter les desseins des représentants auxquels ils ont historiquement délégué leur parole. Parallèlement, ils peuvent assumer bien plus la valeur de leur « *maîtrise d'usage* », et contrebalancer les diagnostics portés par les experts, au moyen d'arguments croisant expériences individuelles et collectives, avec leur représentation d'enjeux de société.

A travers une définition collective des problèmes et des solutions susceptibles d'y remédier, les forums hybrides tendent à révéler les limites des cadres d'analyse existants des problèmes publics et des choix qui en découlent. Ils constituent en eux-mêmes une critique vive de la recherche scientifique telle qu'elle s'est construite historiquement, à savoir dans un isolement croissant, appuyé, selon Callon, Lascoumes et Barthe, sur trois temps logiques et schématiques appelés *traductions* : la réduction du monde complexe en traces simplifiées dans le laboratoire d'abord, suivi de la

manipulation de ces inscriptions et de leur mise en relation avec des réalités supposées, et enfin la translation dans le « grand monde » des résultats obtenus.

A travers les forums hybrides, la participation de la « recherche de plein air », des non-experts, permet de constituer de nouvelles connaissances à l'occasion de chacun de ces trois temps constitutifs de la démarche de *traduction* globale, transformation de l'état du monde engendrée par le fruit du travail de laboratoire : par exemple, lors de la formulation des problèmes, l'observation et l'organisation de logiques différentes mobilisées dans des discussions peuvent suggérer de nouvelles relations entre les variables explicatives des comportements sociaux, des attaches environnementales... Il est vrai que le recueil du discours dans le cadre d'un groupe de discussion partageant une expérience et une identité communes permet aussi de privilégier l'analyse de ces vécus et logiques respectives, attachés à des enjeux territorialisés. Ce qui est dit est appréhendé comme produit d'interactions sociales, où les choix des individus sont fortement déterminés par des représentations collectives, dès lors pleinement territorialisées.

Cependant, la mise en cause du double monopole politique et technique nécessite l'établissement de règles et de garanties, sans quoi ces rapports de force ne peuvent être modifiés. La pierre angulaire du fonctionnement des forums hybrides est ici la mise en relation entre les contenus scientifiques et la composition du collectif. L'espace défini par les forums hybrides est alors pour ces auteurs orienté selon deux axes, qui entretiennent des relations dynamiques.

Le premier mesure le degré d'« *exploration des mondes possibles* » : la constitution d'identités spécifiques et supra-individuelles. Cet axe s'étend de la définition de l'intérêt général par les représentants élus, à la composition d'identités, d'intérêts collectifs dont les particularités contribuent à la construction de l'intérêt de tous. Des identités collectives et spécifiques se constituent-elles et font-elles valoir leurs intérêts pour la définition de l'intérêt général ? Ou bien l'intérêt général est-il exclusivement défini par la démocratie représentative et la recherche confinée ?

Le second axe mesure l'intensité et la profondeur du mouvement de « *composition des collectifs* » : la composition de groupes intermédiaires à partir des citoyens ordinaires, jusqu'au collectif agrégé. La définition de l'universel se fait-elle par une suite d'interactions entre les différents groupes identitaires ou bien par abstraction des particularités ? Les groupes identitaires composés sont-ils divers, se confrontent-ils mutuellement à différentes échelles ?

Callon, Lascoumes et Barthe qualifient l'ensemble des dispositifs de forums hybrides en fonction de leurs effets sur cette dynamique double de l'investigation des mondes possibles et de la composition du collectif. Trois critères de classification en sont alors déduits, mesurant leur poids sur les deux dynamiques.

- Le premier est lié au degré de remise en cause par la procédure de la « *coupure imposée par les deux délégations* », c'est-à-dire des hiérarchies techniques et politiques. Il s'attache par exemple à évaluer à quel niveau et selon quelles modalités les profanes sont associés à la recherche scientifique.
- Le deuxième est celui d'ouverture : dans quelle mesure de nouveaux groupes sont incités à prendre la parole, et auront la faculté de modifier leur identité et leurs attentes en fonction des investigations en cours. Le premier aspect est mesuré à travers la diversité et l'indépendance des groupes mobilisés, le second par la capacité de la procédure à suivre et alors coller à la transformation des identités de groupes, et par conséquent à offrir une souplesse pour une représentativité variable.
- Le troisième critère est lié à la qualité des débats : d'une part la capacité des identités en présence à se faire connaître et à argumenter leurs positions, d'autre part la profondeur du débat entre recherche confinée et de plein air. Cette qualité s'apprécie en fonction du sérieux et du degré de continuité des prises de parole.

Ces différents critères sont synthétisés dans le tableau suivant.

Tableau 2. Le degré de dialogisme des forums hybrides

Critères	Sous-critères	Valeur	
Intensité	Degré de précocité de l'engagement des profanes dans l'exploration des mondes possibles Degré d'intensité de souci de composition du collectif	forte	faible
Ouverture	Degré de diversité des groupes consultés et degré de leur indépendance vis-à-vis des groupes d'action constitués Degré de contrôle de la représentativité des portes paroles impliqués dans le débat	forte	faible
Qualité	Degré de sérieux des prises de parole Degré de continuité des prises de parole	forte	faible

Source : Callon, Lascoumes et Barthe (2001)

4.2. Organisation des *focus groups* sur les cas d'études LGV : critères de recrutement, animation, préparation et méthodes d'analyse

Pour satisfaire la validation scientifique des résultats, la mise en place d'un *focus group* (à l'instar d'autres méthodes) doit être garante de certaines conditions, afin que justification et contrôle de chacune des étapes soient rendus possibles (Krueger et Casey, 2000). Ces étapes sont : le recrutement et la sélection des participants, la pratique d'animation et l'établissement de son guide, la préparation du déroulement et règles à respecter, et enfin l'analyse de contenu et la production des résultats. Cette mise en œuvre puise également à la source de notre propre expérience scientifique dans l'application de cette méthode. Nous avons en fait appliqué à 5 reprises ce type de méthode sur les 10 dernières années, sur des problématiques environnementales et territoriales :

- Faburel (coord.), Leroux et Colbeau-Justin (2000) pour le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (sur les territoires aéroportuaires et leurs dynamiques socio-environnementales à Orly) ;
- Faburel (coord.), Ginguéné, Charre, Grenier, Cordier (2006) pour l'ADEME (sur l'« acceptabilité » sociale du péage urbain en Ile-de-France) ;
- Faburel (coord.), Grenier, Charre (2007) pour l'ADEME (sur l'évaluation environnementale et ses critères d'« acceptabilité » dans le Val-de-Marne) ;
- Faburel (coord.), Gourlot, Manola, Hernandez, Polack, Dubois, Resche-Reigon, Masson, Germon, Delas, Lolive, Woloszyn, Schulte-Fortkamp, Beaumont et Strauss, (2010) pour le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (sur l'évaluation sonore des habitants et les projets urbain en France et à l'étranger) ;
- Faburel (coord.), Chevallier, Tartièrre, Elli et Battais (2011) pour l'opérateur RTE (sur un projet d'équipement de LHT, la prospective territoriale en Champagne Ardenne, et les productions collaboratives : cartographie sensible, jeux de rôle...).

- Le recrutement des participants : entre homogénéité et diversité des groupes

La plupart des aspects d'un *focus group*, et notamment les dynamiques de groupe recherchées, sont liés tout autant au nombre qu'à l'identité des participants. La taille du groupe est de quatre à douze participants en fonction des objectifs fixés : 6-12 participants pour Morgan, *op.cit.* ; 5-10 pour Krueger et Casey, *op. cit.* ; 4-8 pour Kitzinger, Marková et Kalampalikis (2004). Ces groupes sont réunis deux à quatre heures pour répondre à une 15aine de questions. Alors que les petits groupes

s'intéresseront davantage aux expériences personnelles, les plus grands seront plus appropriés pour parler d'enjeux amples et évaluer des idées innovantes. Toutefois, tous doivent favoriser une discussion susceptible de générer à la fois une dynamique d'interaction, des significations partagées et des plages de divergence. Les participants sont recrutés de différente manière, en théorie sans intéressement pécuniaire : démarche téléphonique, porte à porte, enquête préalable... L'option retenue a été une enquête préalable par entretien chez l'habitant, auprès du double de personnes, en vue de prévenir les empêchements et désistements éventuels.

La composition des groupes suit quant à elle deux principes : une homogénéité au sein des groupes tout en assurant une certaine diversité dans l'ensemble des focus groups. Le principe d'homogénéité, comme premier outil de segmentation entre groupes, suppose que les participants à un même groupe partagent quelque chose de commun (en l'occurrence l'appartenance sociale), qui facilite la dynamique (en diminuant la pression sociale) et l'analyse des discussions. Les gens partagent plus facilement leurs conceptions avec des personnes pressenties comme détenant une vision du monde proche de la leur. A ce titre, former deux groupes sociaux différents et homogènes - l'un à dominante populaire (niveau baccalauréat et moins), l'autre à dominante de cadre (titulaires d'études supérieures) - est une bonne solution, que nous avons retenue dans l'un des trois cas d'analyse. Le principe d'homogénéité est également lié à la phase d'analyse ; il permet de comparer la manière dont différents types de personnes abordent une question. Quant à elle, la diversité, comme second outil de segmentation, regroupe un ensemble de facteurs cette fois-ci visant une certaine représentativité (en termes de genres, professions et catégories socioprofessionnelles, de lieux d'habitation...) afin de maîtriser un possible biais d'analyse.

- L'animation : de la progressivité des échanges et débats

Le déroulement d'un focus group s'appuie sur une grille d'animation, adaptable, laquelle est elle-même structurée en plusieurs temps progressifs, autour de thématiques définies en écho aux objectifs fixés par la démarche d'exploration. Les questions sont toujours ouvertes, d'abord très simples (ex : tour de table sur le cadre de vie de chaque participant, questions générales sur l'avenir du territoire...), puis deviennent de plus en plus orientées vers la problématique afin d'obtenir des informations plus ciblées. Les questions principales sont abordées dès le premier tiers ou à la moitié de la rencontre ; les questions suivantes permettant d'asseoir les propos tenus.

Ces questions sont déterminées à l'avance par l'équipe de recherche, avec soin. Elles doivent paraître simples et spontanées mais leur définition fait l'objet d'une réflexion approfondie. Leur enchaînement doit paraître logique. Elles utilisent des mots familiers, et sont unidirectionnelles : sans synonyme ni phrase amplificatrice, ce qui prévient toute interprétation multiple. Ouvertes, elles demandent des explications, une description, ou une illustration. Elles suscitent de la part des participants des associations d'idées, des souvenirs, et permettent la formation d'un débat sur les sujets qui font l'objet d'une investigation.

L'animation consiste alors sur cette base à susciter les échanges et débats, d'abord en veillant à la circulation et à la distribution équitable de la parole entre les participants, mais en étant non seulement discret pour laisser la liberté de parole de chacun (crée un environnement permissif, pour encourager chacun à partager ses expériences), mais aussi interventionniste pour (re)cadrer si besoin les propos (Kitzinger, Marková, Kalampalikis, 2004). Il s'agit d'explorer les sujets d'intérêts, surtout en stimulant les interactions, en sondant les attitudes, motivations, représentations, et résistances du groupe au sujet d'un objet de débat donné. Dans le dispositif, il ne s'agit donc pas d'aboutir à un consensus, mais d'observer et de comprendre les sentiments, propos et constructions logiques de pensées des participants, aussi bien dans les ententes collectives que dans les singularités individuelles. D'où une neutralité du ou des animateurs qui se contentent d'énoncer les questions et de formuler des relances plus précises quand il s'agit d'approfondir la ou les thématiques débattues. Toutefois, celui-ci doit aussi avoir suffisamment de connaissances sur le thème en lice pour mettre les commentaires en perspective et suivre la discussion sur des points complexes.

- Préparation de la réunion et règles de déroulement : accès, transparence et clarté des règles

Les discours tenus sont enregistrés, transcrits littéralement et éventuellement filmés, afin de mieux saisir l'influence de la dynamique de groupe. Selon Krueger, le meilleur matériel est un micro multidirectionnel, sensible aux vibrations de la table. Les caméras vidéo risquent quant à elles d'affecter la spontanéité des participants. L'équipe aura déterminé à l'avance le temps consacré à chaque question, de cinq à vingt minutes suivant sa complexité et l'importance qu'elle représente pour l'exploration. L'animateur aura identifié les questions clés.

A l'arrivée des participants, l'équipe se présente et met les participants à l'aise par une petite discussion qui évitera les sujets à aborder lors de la réunion, ou à controverses. Pendant ce temps, elle observe les interactions, et identifie les individus qui tendraient à dominer le groupe ainsi que les plus timides. Pour placer les personnes, on utilisera de petits cartons nominatifs (au prénom), sur les tables. L'animateur les mettra autour de la table, en plaçant à côté de lui les dominants et en face de lui les plus timides, afin d'être mieux à même de contrôler les uns et d'encourager les autres.

A partir des critères généraux d'intensité, d'ouverture et de qualité applicables à l'ensemble des forums hybrides, Callon, Lascoumes et Barthe ont construit une deuxième grille plus méthodologique, qui permet d'apprécier les conditions de mise en œuvre des dispositifs. Le premier critère est l'instauration d'un accès égal à la réunion. Le processus inclut l'ensemble des étapes et dispositifs tant de formation des participants que de celle des animateurs/modérateurs, visant à favoriser l'entrée dans l'espace public d'acteurs qui en étaient jusque-là exclus. Le deuxième est la transparence du processus : l'enregistrement des débats et leur mise en visibilité. Le troisième est celui de la clarté des règles du jeu : le degré de connaissance par les participants du processus et de ses opérations, avant leur déploiement.

- L'analyse de contenu : de l'individu au collectif, du particulier aux mondes communs

L'analyse des échanges et débats elle-même se fonde sur les propos habitants, qui auront été enregistrés (voire filmés dans certains cas). L'accent est mis sur la révélation des représentations, avis et recommandations collectivement partagés par les participants, tout en n'excluant pas les particularismes, les spécificités propres aux identités, et les éléments contradictoires apportés lors des débats. Il s'agit, pour l'analyse :

- non seulement de rendre compte de la multiplicité des idées force qui en ressortent, selon la catégorisation des enjeux définis collectivement et des représentations des phénomènes en cause, tout en tenant compte des identités (sociales) et spécificités territoriales mobilisées et défendues,
- mais aussi de déceler les facteurs explicatifs et les logiques argumentatives qui soutiennent ces différents raisonnements, appuyé par des fragments de discours (verbatim), en insistant sur la dimension interactive du groupe de discussion, c'est-à-dire en contextualisant les prises de parole.

Notons enfin que pour garantir la pertinence et la scientificité de l'analyse, celle-ci doit être systématiquement soumise à validation auprès des participants, option que nous avons appliquée, ici comme ailleurs.

5. GROUPE DE DISCUSSION AUTOUR DE LA LIGNE A GRANDE VITESSE ENTRE BELFORT ET MULHOUSE

5.1. Présentation du projet de LGV Rhin-Rhône et du cas d'étude (Labergement-Foigney)

Notre zone d'étude est la commune de Labergement-Foigney, à l'extrémité ouest de la « branche Est » de la LGV Rhin Rhône. Elle fait donc partie de la 2ème tranche du projet, inaugurée en décembre 2011, peu de temps après la tenue de notre groupe de discussion. Si cette « branche Est » s'insère dans un jeu d'échelles locale, nationale et européenne, aux implications politiques, économiques et environnementales variées, elle a avant tout des effets sur le paysage local et le cadre de vie des habitants des communes traversées. A ce titre, l'insertion paysagère des lignes à grandes vitesses requiert une importance toute particulière pour le maître d'ouvrage, et ce dans un souci d'« adhésion sociale » au projet.

5.1.1. La LGV Rhin Rhône : un projet d'envergure nationale et européenne

La LGV Rhin Rhône, projet d'envergure nationale et européenne, dont le maître d'ouvrage est l'entreprise publique française propriétaire et gestionnaire du réseau de transport ferroviaire, Réseau Ferré de France (RFF), se compose de trois branches -Ouest, Est et Sud- qui forment l'étoile à trois branches de la LGV Rhin Rhône.

Carte 1. Etoile à trois branches de la LGV Rhin Rhône



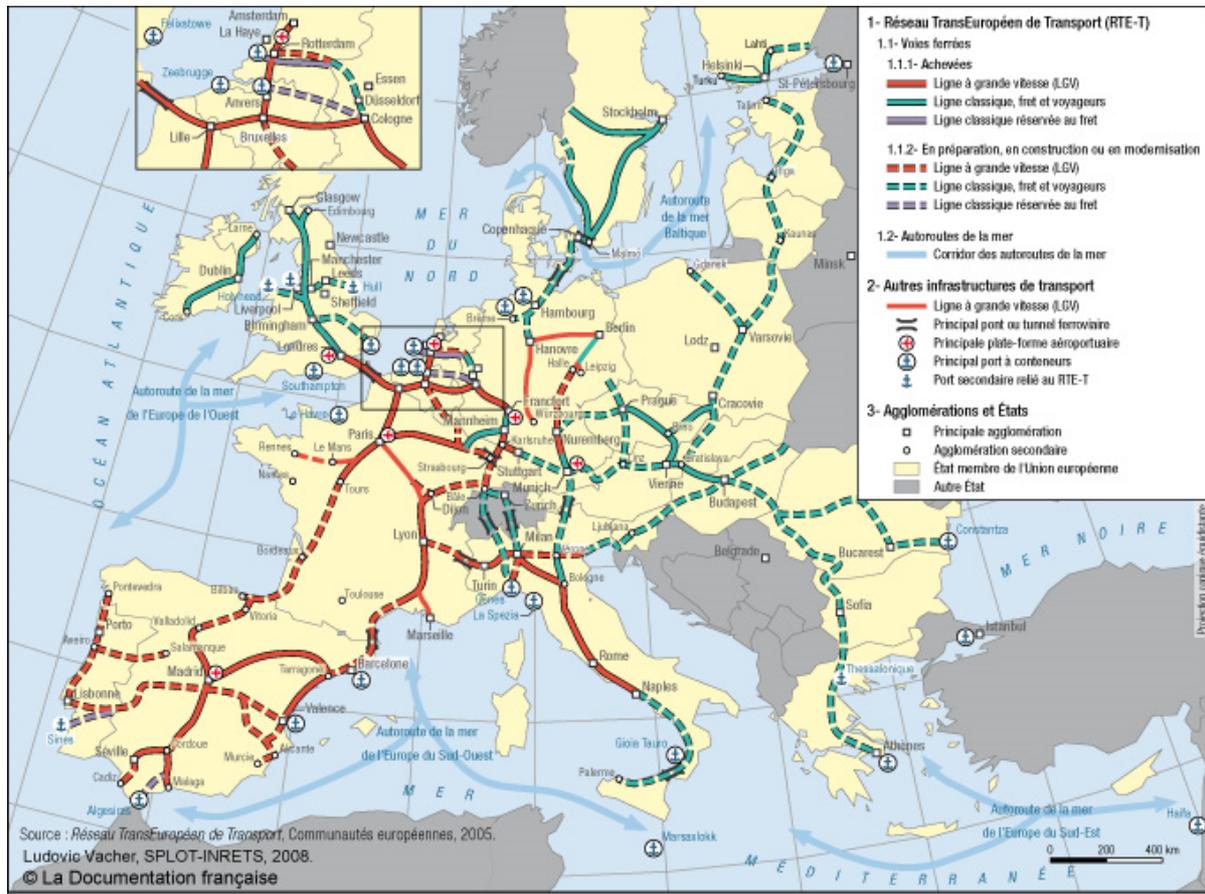
Source : RFF

Cette infrastructure est soulignée par sa mention dans le Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) comme axe prioritaire n°24, quoique la « branche ouest » n'y figure pas.

Au total, cet axe prévoit la réalisation des nouvelles « branches Est et Sud », la création de la ligne Karlsruhe-Bâle et de l'aéroport de Francfort-Mannheim en Allemagne. Il nécessite également la modernisation des lignes existantes, notamment « la connexion de la ligne de la Betuwe au réseau

allemand, la ligne de Lyon à Müllheim, et les lignes du port de Gênes aux traversées ferroviaires de Suisse ». La LGV Rhin Rhône tient une position centrale au sein de ce futur axe dont le dessein est de mettre en lien les territoires européens, tant en ce qui concerne le transport de voyageurs, mais peut être plus encore le transport de fret. Enfin, grâce à la mise en place de la « branche Ouest » et son raccordement sur la ligne Paris-Lyon, elle servira également à la Grande-Bretagne, et la Belgique.

Carte 2. Réseau transeuropéen de transport



Source : La documentation photographique, n°8066, 2005

Conformément au Schéma de développement de l'espace communautaire de 1999 (SDEC), l'infrastructure s'inscrit ainsi dans une stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle européenne consistant en l'amélioration des liaisons internes et l'orientation polycentrique de l'aménagement du territoire communautaire. Cette volonté de cohésion territoriale vise à promouvoir le développement économique et la compétitivité de l'espace européen qui nécessite la mise en place d'un réseau de transport structurant et performant.

Enfin, les objectifs environnementaux sont relayés par la volonté de créer un corridor de fret de la mer du Nord à la Méditerranée en reliant les ports de Rotterdam et d'Anvers à celui de Gênes. En réponse à l'augmentation exponentielle du transport de marchandises intra-communautaire acheminées par poids lourds, la Commission européenne a plaidé dans le *Livre Blanc sur les Transports* de 2001, pour un report modal du fret de la route vers le rail. C'est pourquoi les liaisons transfrontalières mixtes (fret et voyageurs) du type de la LGV Rhin Rhône sont parmi les premières ambitions des RTE-T.

La « branche Ouest » reliera Aisy-sur-Armençon à Genlis et inclut la traversée de la l'agglomération dijonnaise, identifiée comme projet d'intérêt général (PIG) le 3 juillet 2007, ainsi que le raccordement à la ligne existante Paris-Lyon à proximité de Turcey. Associée avec la future branche Sud, elle préfigure un axe alternatif à la LGV Sud-Est entre Paris et Lyon, afin de faire face à la croissance du

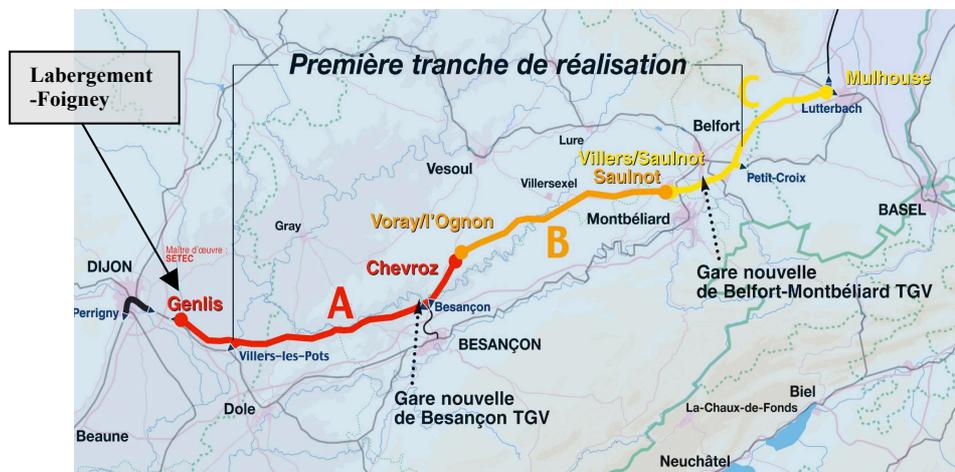
trafic sur cette ligne. D'une longueur de 46 kilomètres, le projet prévoit notamment la création d'une gare bis à Dijon, sur le site de Porte Neuve située, au nord de la gare existante.

La « branche Est », déclarée d'utilité publique en 2002, s'inscrit dans deux temporalités distinctes et prévoit à terme une liaison à grande vitesse entre Genlis et Lutterbach. Elle se déploie sur quatre départements (Côte d'Or, Doubs, Haute Saône et Territoire de Belfort) et deux régions (Bourgogne et Franche Comté). Elle dessert les villes de Besançon et de Montbéliard où sont planifiées de nouvelles gares (Besançon Franche-Comté TGV et Belfort-Montbéliard TGV).

Elle traverse 85 communes dont celle de Labergement-Foigney qui constitue notre zone d'étude. Les maîtres d'œuvre en sont : Setec sur le tronçon A (de Villers-les-Pots à Chevroz) et C (de Villers-sur-Saulnot à Petit-Croix) et Egis Rail sur le tronçon B (de Voray-sur-l'Ognon à Saulnot). La première phase des travaux comprenait la construction de la ligne de Villers-les-Pots (à l'Est de Dijon) à Petit-Croix (au Sud-est de Belfort), sur 140 km. Avec le raccordement de Besançon sur la ligne dite de Devecey, ainsi que celui de la LGV à la ligne Lure/Villersexel qui sera réhabilitée.

Le premier coup de pioche et la signature de la convention de financement pour sa réalisation, ont eu lieu le 3 juillet 2006 et la pose des équipements ferroviaires a débuté en juin 2009. Les travaux sont achevés et la mise en service de cette première portion de ligne est intervenue le 11 décembre 2011. La seconde phase de la branche Est prolongera chacune des extrémités de la première phase avec la réalisation de 15 kilomètres de lignes à l'Ouest entre Genlis et Villers-les-Pots, et le raccordement à la ligne existante Dijon-Dole. Le prolongement de 35 kilomètres à l'est entre Petit-Croix et Lutterbach/Richwiller, prévoit également un raccordement sur le réseau ferré existant, au niveau de la ligne Belfort-Mulhouse. Les études de projet, ont débuté en 2009 et s'achèveront à la fin de l'année. Quant à la déclaration d'utilité publique, elle est prévue pour janvier 2012.

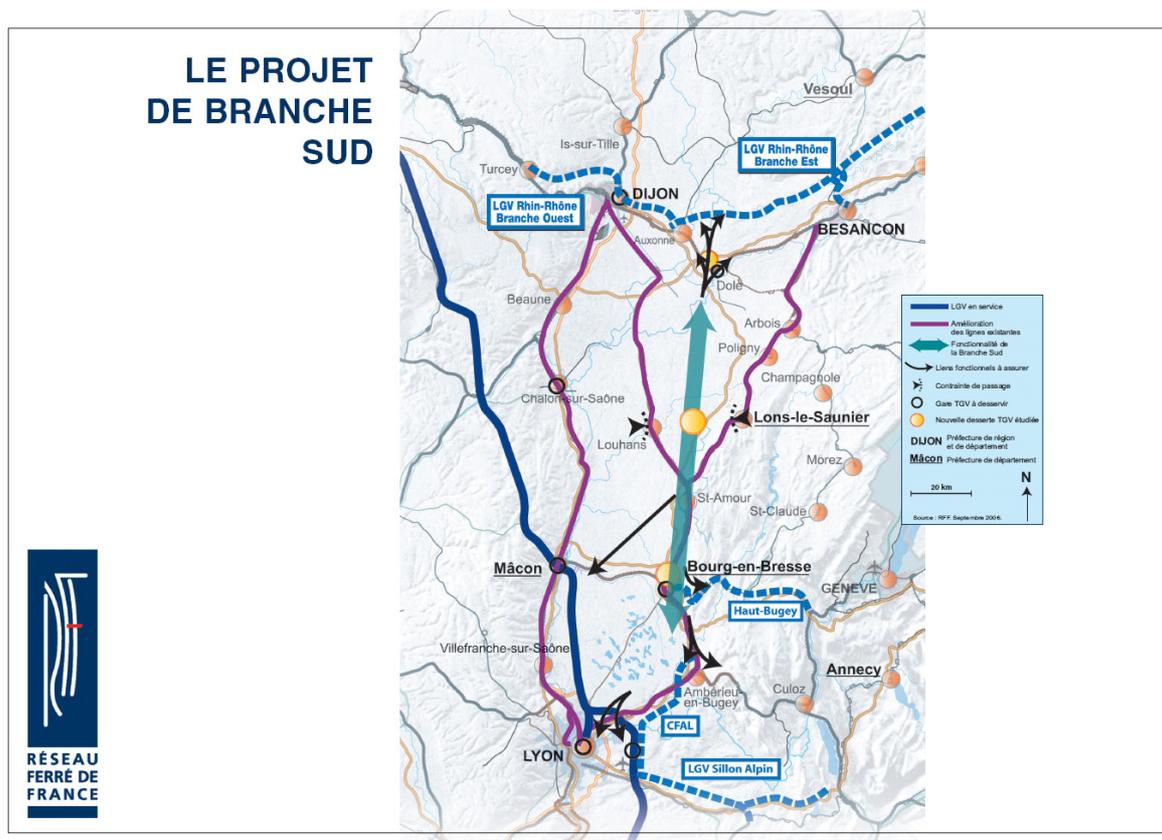
Carte 3. "Branche Est" de la LGV Rhin Rhône



Source : RFF

Le « branche Sud », encore au stade des études préliminaires est la moins avancée des trois. Le futur tronçon partira de l'intersection des deux autres branches et se déploiera jusqu'à Lyon en passant entre Louhans et Lons-le-Saunier. A Lyon, il est prévu qu'elle desserve aussi bien la gare de Lyon Part-Dieu que celle de Lyon Saint-Exupéry.

Carte 4. "Branche Sud" de la LGV Rhin Rhône



Source : RFF

5.1.2. Labergement-Foigney : éléments de diagnostic et enjeux officiels en matière de paysages et d'écologie

Les études ayant déjà été réalisées sur ce tronçon A de la ligne (LGV Rhin-Rhône Branche Est – 2ème phase), le village de Labergement-Foigney a été retenu pour cette démarche qualitative, et ce tout d'abord pour au moins deux raisons de contexte : ce noyau villageois est un de ceux les plus exposés au projet, les habitants ont particulièrement manifesté leurs craintes face au projet ferroviaire. Les impacts pour les riverains sont assez forts du fait de la proximité de la ligne (la situation du bourg au cœur d'un paysage ouvert peut accentuer ce ressenti) et de la création d'importantes barrières visuelles (les remblais de la LGV et de la surélévation de la RD25 pour franchir celle-ci). Le village étant adossé à la forêt au nord et proche du bourg de Genlis au sud, les liens s'opèrent en priorité de ce côté de la plaine et la LGV traverse justement ce lieu de passage. Le tracé étant plus proche de Labergement-Foigney pour éviter une zone de captage d'eau potable, les riverains peuvent se sentir pénalisés. Le territoire subissant déjà le passage de l'autoroute, la surimposition d'une seconde infrastructure « lourde » constitue un morcellement supplémentaire du paysage.

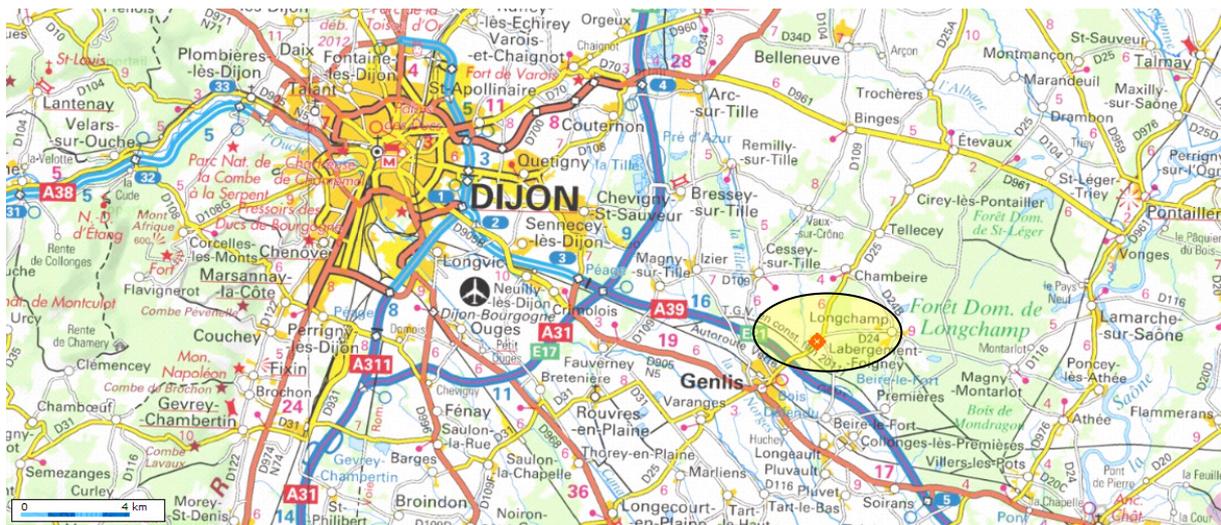
Labergement-Foigney est une petite commune rurale, située dans le département de Côte d'Or, en région Bourgogne. Sur une superficie de 7,6 km², elle compte 419 habitants - Albergementois en 2008 (INSEE), connaissant sur les vingt dernières années un ralentissement de la croissance, passant de 276 en 1982 à 407 en 1990 et 417 en 1999.

L'aménagement et l'environnement local concernent directement 3 commissions au sein de l'équipe municipale : 1- voiries, travaux, bâtiments ; 2- forêts, agriculture ; 3- environnement, fleurissement, qualité de vie. Labergement-Foigney est également membre de la Communauté de communes de la Plaine dijonnaise qui réunit vingt-six communes et possède notamment des compétences en matière de déchets, transport à la demande mutualisé, emploi, petite enfance et périscolaire, funéraire.

A 20 kms à l'Est de Dijon, Labergement-Foigney se situe à 3 kms au nord-est de la ville de Genlis (5 540 habitants en 2008). Les deux communes sont reliées par la D25, dont les divers ponts enjambent les réseaux parallèles les séparant : le faisceau ferré traditionnel et l'autoroute A39 de part et d'autre de la rivière « La Tille », et bientôt la future LGV.

Le pont enjambant l'autoroute est situé à 700 mètres des premières maisons de Labergement-Foigney. Le passage de la future LGV nécessite d'ailleurs sa reconfiguration afin d'en réaliser un second au-dessus de la future LGV.

Carte 5. Labergement-Foigney : une commune dans l'aire d'influence de Genlis et Dijon



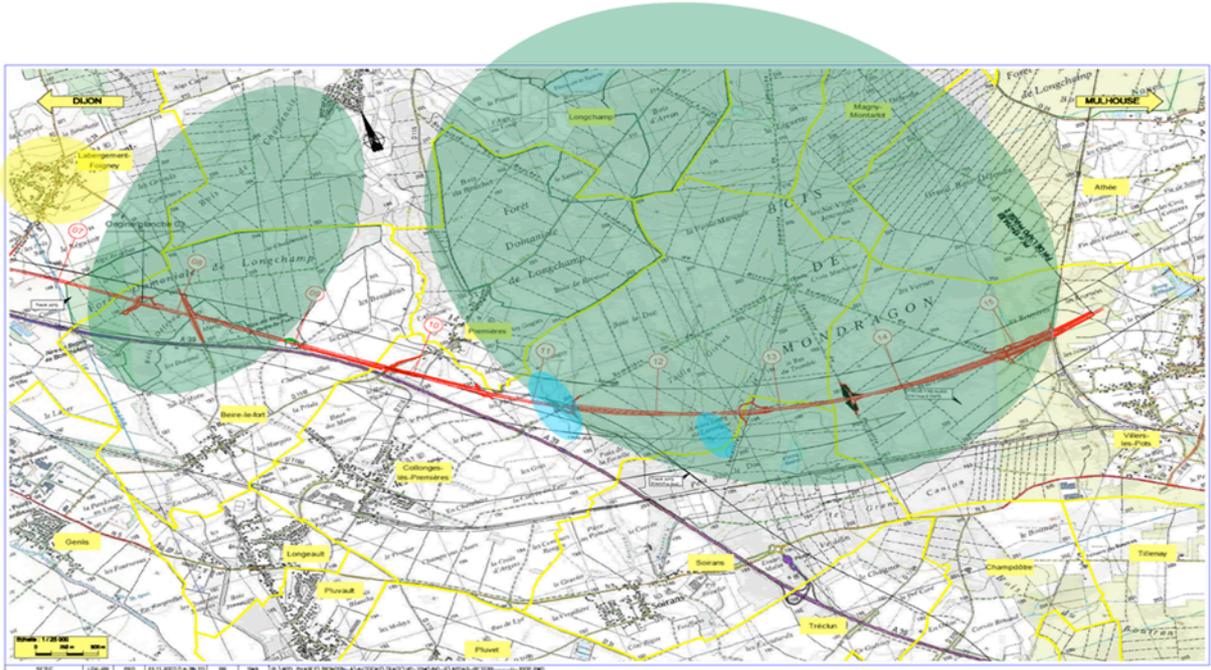
Source : www.geoportail.fr

La commune ne dispose d'aucun commerce, à l'exception d'un bar-restaurant situé sur la place du village, jouxtant la salle des fêtes, à proximité de la mairie. Par conséquent, les habitants sont dépendants des services offerts par les villes alentours de taille moyenne ou grande comme Genlis et Dijon - commerces, santé, loisirs sportifs ou culturels... A ce titre, et en raison de sa proximité géographique, Labergement-Foigney se trouve dans l'aire d'influence de Genlis et Dijon.

L'expertise paysagère réalisée par le maître d'ouvrage a identifié un enjeu paysager majeur pour l'insertion de la ligne dans la commune de Labergement-Foigney et de sa proximité immédiate. Il s'agit de la présence des deux bois situés à l'est de la commune, le bois St Martin, et le bois Mondragon, ainsi que la forêt domaniale de Beire le Fort. L'enjeu paysager est redoublé par les enjeux écologiques (ex : présence de la Bacchante et d'habitats forestiers diversifiés, axes de déplacement grande faune...). Aussi, le Bois de Mondragon est classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II, car il présente « *de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes* ». Par ailleurs, il faut noter le risque représenté par la zone inondable du ruisseau de « l'Arnison » et la présence du ruisseau de « La Dame ».

Afin d'éviter au maximum les bois et les enjeux paysager et écologiques qu'ils incarnent, le tracé de la LGV s'inscrit en bordure Sud de ces espaces.

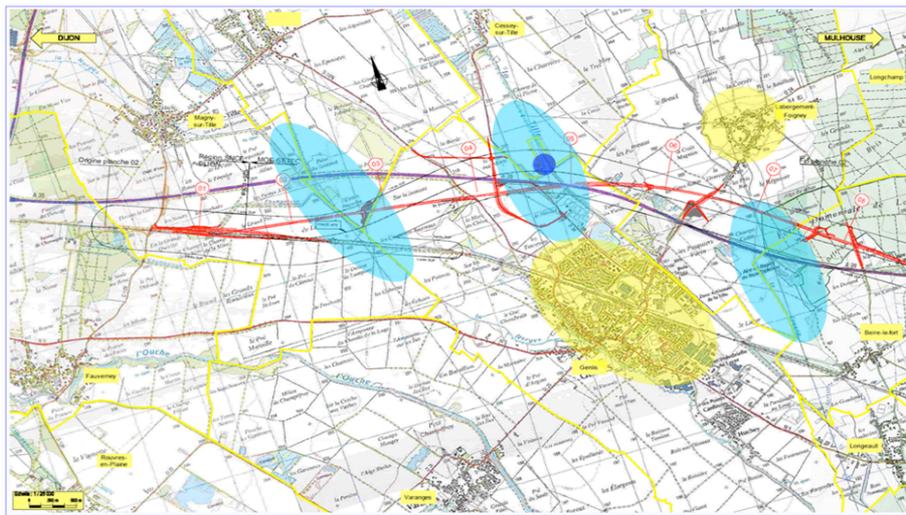
Carte 6. Inscription de la LGV en partie Sud des bois et forêts



Source : RFF

Les principaux enjeux physiques identifiés par SETEC International sont liés à la présence de zones inondables autour des rivières de la Tille, du Crosne, et de la Norges. De plus, la zone de captage d'eau potable située sur la commune de Genlis constitue un périmètre sensible. La LGV doit assurer une transparence hydraulique des quatre cours d'eau principaux (modélisation de leur zone inondable à Q100) et engendrer des remous d'exhaussement inférieurs à quelques centimètres dans les zones rurales et de l'ordre du centimètre dans les zones habitées.

Carte 7. Enjeu physique lié à la présence de cours d'eau



Source : SETEC International

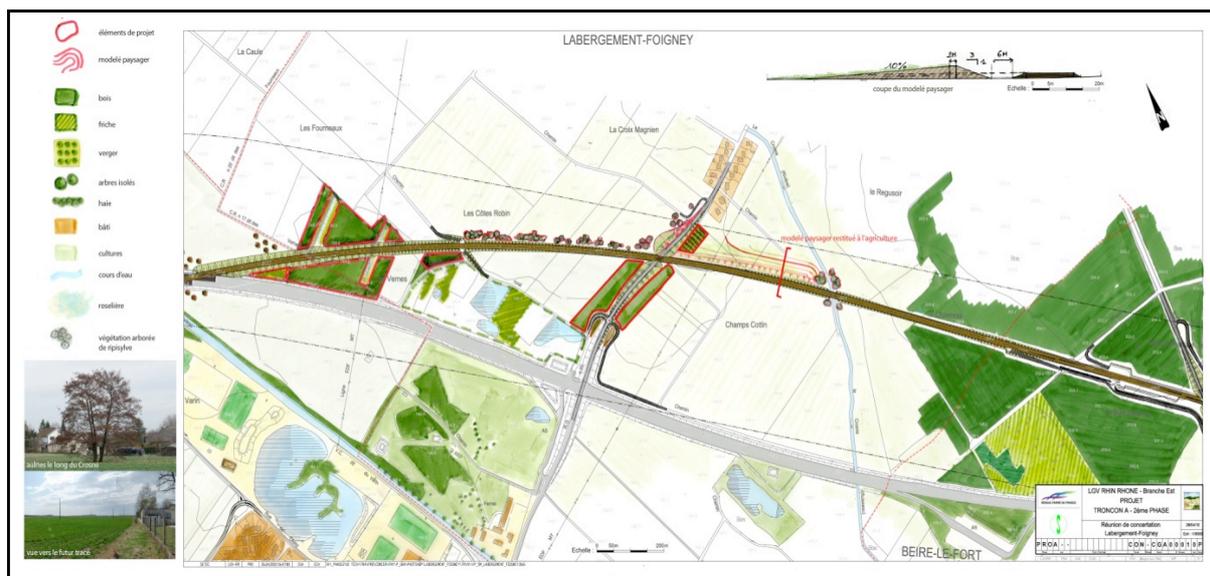
5.1.3. Vers une solution paysagère « négociée » à Labergement-Foigney ?

Dans la bande de DUP (500 mètres), le tracé s'est rapproché de Labergement-Foigney par rapport à l'axe APS de référence pour :

- permettre à la fois un rétablissement sur la ligne existante (passage progressif des trains de 320 km à 230 km/h - puis 160 sur ligne classique) et un raccordement possible à grande vitesse directement sur la branche Ouest (si la deuxième phase de la branche Est se réalise en même temps que la branche Ouest) en augmentant le rayon de courbure.
- éviter de passer sur la zone de pompage d'eau potable de la commune de Genlis et permettre le franchissement unique de l'autoroute A39 et la Tille par un seul ouvrage d'art.

Même, si sur le territoire de la commune, les seuils réglementaires (60 dB(A) de jour et 55 dB(A) de nuit) ne devraient pas être dépassés, un dispositif acoustique a été prévu. Il s'agit d'un merlon de terre de 400 m de long environ, parallèle à l'infrastructure, devant protéger les premières maisons du village situées entre le Crosnes et la RD25. En lieu et place du merlon habituel, SETEC propose alors la forme du glacis, de pente plus douce, afin de rendre les terres cultivables et de les rétrocéder aux agriculteurs. Concernant les éventuelles plantations, la question de la prise en charge de leur entretien reste posée. Aussi la Mairie ne désire pas de plantations au pied des remblais de la RD25 mais demande un second modelé (identique au premier), à l'Ouest du rétablissement de la RD25.

Croquis 1. Proposition d'insertion paysagère



Source : Setec International

Au printemps 2010, RFF a organisé des réunions de concertation avec les communes concernées dont 2 à Labergement-Foigney les 28/04 et 28/05/2010. Les dispositions convenues en réunion ont été intégrées par SETEC dans le dossier Projet rendu à RFF début Août 2010 (cf. Croquis 1.). Une 3^{ème} réunion le 16/02/2011 a eu pour objet de présenter le projet de la LGV tenant compte des réunions précédentes et de faire un point sur le planning de l'opération. Cette réunion ponctue un processus d'échanges sur une durée de 4 ans, pour donner lieu à la proposition faite en 2011 (ci-dessus). Outre la réunion finale de présentation, deux réunions livrent particulièrement ces échanges entre Maîtrise d'Ouvrage (et son AMO), la Mairie et la population.

24/10/07. SETEC présente en séance (au Maire M. Chevrel) les principales caractéristiques du tracé de la LGV sur le territoire de la commune (Vue en Plan APD 1/5000 et Profil en Long 1/1000, Simulation acoustique, Principe d'aménagements paysagers). C'est à ce moment que dans la bande de DUP (500 mètres), le tracé s'est rapproché de Labergement-Foigney par rapport à l'axe APS de référence (*supra*).

M. le Maire et ses adjoints s'interrogent sur ce nouveau tracé plus proche de la commune qui risque de créer des perturbations plus importantes sur les terres agricoles et zones drainées. M. Mazzucchelli (Chef de Projet - RFF) répond que ces points seront vu lors des études préliminaires d'aménagements fonciers et qu'une attention toute particulière sera portée par le maître d'ouvrage. En outre :

- la RD25 sera rétablie en Pont Route,
- le franchissement hydraulique, important pour le Crosne (ouverture de 15 m), et 3 ouvrages de décharge de la Tille sont également prévus
- ces ouvrages hydrauliques assureront une transparence pour la petite faune,
- les seuils réglementaires (60 dB(A) de jour et 55 dB(A) de nuit) ne seront pas dépassés, cependant un dispositif acoustique est dès ce stade prévu : écran en béton de 500 m de long et de 1,50 m de haut
- SETEC présente les grands principes d'aménagements paysagers (arbres isolés, constitution de haies en limite de la LGV, arbustes, masques des remblais des rétablissements) ; ces aménagements nécessitent des emprises supplémentaires (jusqu'à +15m) sur lesquelles le MOE souhaite recevoir l'avis de la commune pour en finaliser les limites.

28/04/10. Documents remis et commentés à M. le Maire (M. Guiblain) et ses adjoints (G. Parisse, J. Lenoir) par F. Dignonnet (SETEC) :

- Plans au 1/25000 de la 2^{ème} phase du projet entre Magny-sur-Tille et Villers-les-Pots ;
- Plan au 1/5000 de la 2^{ème} phase du projet dans le secteur de Cessey-sur-Tille avec profil en long de la LGV ;
- Orthophotoplan au 1/5000 du projet sur la commune, avec report des emprises définies à ce jour ;
- Plan du projet d'aménagement paysager sur la commune.

M. le Maire considère le rétablissement de la RD25 dangereux et souhaiterait un aménagement spécifique pour réduire les vitesses de circulation à l'entrée du village. M. Mazzucchelli (RFF) propose d'organiser une réunion avec les services techniques du Conseil Général de Côte d'Or pour traiter ce point. Concernant les rétablissements, M. le Maire indique que la parcelle longeant le Crosne sera enclavée. M. Mazzucchelli propose d'étudier un franchissement du Crosne permettant le désenclavement de cette parcelle.

Bien que réglementairement les impacts acoustiques du projet ne nécessitent aucune mesure particulière, RFF propose de réaliser un glacis devant les premières maisons du village entre le Crosnes et la RD25 sur environ 400 m de long. M. le Maire demande à ce qu'un modelé soit également réalisé à l'Ouest du rétablissement de la RD25. SETEC est invité à réaliser des études acoustiques avec et sans ce nouveau modelé pour juger de sa pertinence. La Mairie indique qu'elle ne désire pas de plantations au pied des remblais de la RD25 dans un souci d'entretien.

Enfin, M. Gravotta (RFF) présente le planning de l'aménagement foncier :

- L'enquête parcellaire se déroulera de mi-juin à la 1ère semaine de juillet,
- Les décisions sur les aménagements fonciers doivent être prises durant l'été 2010.

RFF précise ne pas avoir de préférence concernant le type de remembrement qui serait décidé par les commissions et que son financement se fera conformément aux obligations légales et notamment vis-à-vis des travaux connexes qui devront être justifiés (remises en état de fossés et/ou de chemins...). A la réunion du 16/02/11, pratiquement 100 % des terrains de la commune requis pour le projet sont maîtrisés par RFF.

Enfin, les diagnostics archéologiques furent réalisés par l'INRAP fin décembre 2010. Un site protohistorique et une villa gallo-romaine ont été découverts dans la zone diagnostiquée. Des fouilles plus précises ont été engagées dès la fin du printemps 2011.

Mais, les éléments négociés de diagnostic institutionnel présentés ci-dessus font-ils sens ? Les propositions d'intégration paysagère effectuées par les experts de l'AMO correspondent-elles à leurs attentes en la matière ?... Et, plus largement, quels objets et facteurs sont véritablement structurants et signifiants pour les habitants de la commune de Labergement-Foigney ?

5.2. Mise en œuvre du focus group à Labergement-Foigney et résultats d'analyse : une évaluation ex post du bien-être et de sa prise en compte (dispositifs de dialogue et étude paysagère « négociée »)

La mise en œuvre du *focus group* à Labergement-Foigney en août 2011 a certes reposé, comme les deux autres (Castelferrus et Lacourt-St-Pierre) sur les principes et objectifs théoriques, ainsi que sur les recommandations pratiques et critères de validation énoncés plus haut. Surtout, ce premier temps empirique prend appui dans son élaboration et sa réalisation sur :

- les éléments du contexte reliant le projet d'ITT et la commune concernée, avec ici pour fait marquant que les études étaient déjà réalisées dans le cadre de la 2ème phase de la LGV Rhin Rhône Branche Est, et que le moment de notre mise en place arrive après une séquence de 4 années durant laquelle plusieurs réunions d'échanges se sont tenues ;
- et sur l'orientation problématique donnée à cette première réalisation empirique (pour rappel : comment les dispositifs dialogiques font-ils place au bien-être, dans ses liens à l'environnement, aux paysages et territoires ?... ceci tendu, comme les autres groupes de discussion suivants vers le bien-être comme nouveau territoire politique des ITT et, dès lors, les critères environnementaux et paysagers d'adhésion sociale à de tels équipements).

Le croisement de ces familles de critères (depuis les principes théoriques jusqu'au contexte d'étude, en passant par notre propre problématique) a conduit à orienter la construction, l'animation et l'analyse vers le retour d'expérience des habitants, donc une évaluation *ex post* des échanges et, plus largement, du portage de projet et de son évolution sur la question des paysages. Dans le cadre de notre recherche, la constitution d'un groupe unique et de grande taille (9 participants) a alors été préférée afin de favoriser la mise en débat des enjeux, venant à l'appui de l'exposé des avis, opinions, représentations... sur le bien-être, les paysages, les dispositifs de concertation... et leur évaluation. De même, prenant appui sur nos expériences antérieures, il est apparu important qu'agissent conjointement un animateur formé à la communication en tant que telle, et un modérateur (issu de l'équipe de recherche) possédant les connaissances suffisantes sur le sujet des débats.

Les échanges suscités ont alors été centrés sur :

- ce qui fait ou non bien-être et qualité de vie à Labergement-Foigney,
- sur la contribution éventuelle de l'environnement et des paysages dans les perceptions, représentations et pratiques donnant à les voir,
- sur la réception de l'expertise paysagère initiée par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, notamment pour l'ajustement du projet,
- et enfin, plus amplement, sur les ressentis et jugements de la démarche de concertation initiée par RFF depuis 2007, singulièrement sous l'angle de la prise en compte du dit bien-être.

5.2.1. Préparation, organisation, déroulement du groupe de discussion et présentation des participants

L'organisation a nécessité une phase préparatoire amont puis une phase de terrain proprement dite.

Afin de préparer le terrain, nous avons tout d'abord assisté en tant qu'observateur externe à la réunion publique organisée par RFF à Labergement-Foigney le 2 juillet 2010. Celle-ci a permis entre autre de sonder l'ambiance générale de la réunion mais également d'entendre les remarques, suggestions et

attentes des habitants vis-à-vis du maître d'œuvre, de son équipe d'assistance, et plus largement du projet.

Mené entre le 22 et le 26 août 2011, le travail de terrain a inclus une phase d'immersion et de recrutement réalisée par deux enquêteurs (paysagiste et géographe). Les participants au groupe de discussion ont été sollicités en porte à porte, après prise de contact préalable. Les échanges avec le Maire ont permis de disposer, dès le début de la phase de terrain, d'un appui logistique mais également des noms des habitants ayant été présents aux réunions, liste dans laquelle nous avons partiellement puisé. Cette première liste a été enrichie au gré des informations recueillies auprès des habitants, au point que les personnes finalement présentes n'en sont pas toutes issues.

Suivant en cela les critères de validité exposés plus haut, trois familles de critères d'échantillonnage ont été retenues afin d'avoir différentes dispositions individuelles et sociales face aux questions paysagères et environnementales et perceptions/avis sur le projet de LGV et surtout sa conduite. Ces trois familles sont par ordre d'importance : 1) la participation à au moins une réunion organisée sur le projet que ce soit par RFF (réunion publique) ou par le Conseil Général (réunions concernant le remembrement), 2) la Profession et catégories socioprofessionnelle, l'âge..., 3) la localisation résidentielle au sein de la commune de Labergement-Foigny, notamment par rapport au dit tracé de LGV.

Les personnes ainsi recrutées ont préalablement été soumises à un entretien, mené chez elles, visant à préparer le temps d'échanges dans le groupe de discussion. La grille d'entretiens comporte, hors signalétique (caractéristiques socio-économiques des ménages, types de logement et modes d'habitation...), 25 questions, dont la moitié ouvertes, pour une durée de passation chez l'habitant de l'ordre de 30 à 40 minutes. Ces questions ont été structurées autour des trois grands sujets suivants :

- L'ancrage territorial, familial et social,
- Les perceptions, représentations de l'environnement et des paysages alentours,
- La dotation en connaissances et la mise en récit du projet LGV et de son portage.

Sur la base des propos émis et points de vue ainsi recueillis, retranscriptions et pré-analyse ont été menées en parallèle, puis resserrées par mots-clés et fragments de discours pour alors préparer la grille d'animation. Une partie des retranscriptions d'entretiens a été exploitée comme ressources complémentaires dans l'analyse des échanges.

Le groupe de discussion s'est déroulé le jeudi 25 août entre 17h30 et 20h30 et a réuni neuf habitants. Les débats se sont déroulés en deux temps, d'une heure et demi chacun, séparés d'une pause d'un quart d'heure. Le premier temps d'échanges a lui-même été structuré en deux temps. Durant la première séquence (35 minutes), les habitants se sont brièvement présentés et ont exprimé leurs attentes et motivations vis-à-vis de leur participation au focus group.

- Quelles sont les raisons qui vont ont incité(e)s à participer ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce travail collaboratif ?

Lors de la deuxième partie (45 minutes), les questions posées aux participants étaient relatives aux perceptions, représentations et pratiques qu'ils ont/ont de la qualité environnementale au sein de Labergement-Foigny et des paysages qui les entourent, mais également sur ce qui fait bien-être et qualité de vie, identité locale et sentiment d'appartenance. A travers ces questions, nous cherchions d'une part à évaluer le bien être et la qualité de vie, d'en déterminer quelques composantes et d'autre part de cerner les éléments partagés, les points d'occurrence et de divergence pouvant exister entre les habitants en termes de projections affectives, d'attaches, d'opérations sensibles...

- Pourriez-vous me donner des éléments constitutifs de la qualité environnementale de votre commune ?
- Quelles sont les particularités de la qualité de vie ici ?
- Y a-t-il dans la commune et ses alentours des lieux que vous voudriez absolument voir préservés ?

- Comment qualifieriez-vous les relations au sein de la commune ?
- Qu'est-ce qui fait identité dans la commune ?

Le deuxième temps de travail (1h15 min), orienté autour du projet de LGV et du processus officiel de concertation qui l'a accompagné, visait à recueillir les impressions/ressentis des participants sur ces sujets et de comprendre le rôle de l'équipement et de la démarche dans l'affirmation, l'appréciation ou la dépréciation du bien-être des habitants.

- Comment avez-vous ressenti le projet de LGV ?
- Quels sont vos impressions sur les réunions sur le projet auxquelles vous avez pu vous rendre ?
- Comment auriez-vous procédé si vous aviez été à la place des porteurs du projet, des commanditaires, notamment en termes de démarches et processus ?
- Quelles propositions, d'aménagements, d'insertions de la ligne, auriez-vous effectuées ?
- Quels acteurs impliqueriez-vous dans le projet ? Des acteurs auraient-ils manqué dans la démarche de concertation ?

Le groupe de discussion s'est clôturé par les remerciements du responsable de la recherche et les impressions livrées par les participants sur le débat.

En ce qui concerne l'organisation logistique, le groupe de discussion s'est déroulé dans une salle communale spacieuse, permettant de penser une configuration adaptée, y compris dans la composition du tour de table. Le schéma ci-dessous en livre l'organisation.

Schéma 2. Plan de table du focus group à Labergement-Foigney le 25 août 2011

	A2	A1		L1
	L4			L8
	L5			L9
	L2			
	L3	L6	L7	A3
A4				

A1 : Animatrice du groupe de discussion, positionnée au centre du dispositif, bien en évidence des habitants.

A2 : Modératrice pour relancer le débat en fonction des premiers résultats fournis par les entretiens.

A3 : idem

A4 : Responsable (en retrait) a seulement ouvert et clôturer les débats (pour répondre notamment aux questions d'ordre plus institutionnel).

Source : Bureau de recherches Aménités

La dynamique d'ensemble a montré une ambiance conviviale malgré un propos qui ramenait très souvent la LGV au cœur des débats et enlisait parfois prématurément les discussions. Si tous se sont montrés très collaboratifs, la réunion a quand même vu l'alternance d'envies (de dire, de faire) et de découragement voire de dépit (baisser les bras devant l'incontournable).

Le groupe constitué est majoritairement formé d'anciens habitants de la commune puisque 7 des dix personnes interrogées résident à Labergement-Foigney depuis plus de 20 ans (L10 ; L8 ; L7 ; L5 ; L4 ;

L3 et L2). Seuls L6 y habite depuis 6 ans et L9 depuis moins de 5 ans. L1 est dans une situation intermédiaire, avec une durée d'occupation comprise entre 10 et 20 ans.

Les motivations énoncées par les individus à venir s'installer dans la commune se recoupent pour beaucoup. Ainsi, 4 des personnes interrogées déclarent y être venues car elles y ont trouvé un terrain sur lequel construire une maison. Deux personnes y demeurent car elles ont hérité, soit d'un terrain, soit d'une maison. Ces motivations concernent uniquement les résidents anciens de la commune. Par ailleurs, toutes les personnes interrogées sont propriétaires d'une maison avec jardin.

Encadré 8. Position sociale et trajectoire des participants au groupe de discussion à Labergement-Foigney

L1, 51 ans, est professeur d'anglais, agrégé et enseignant en classe préparatoire aux grandes écoles. Il a déménagé à plusieurs reprises avant de trouver à Labergement-Foigney le bien immobilier atypique qu'il recherchait. Il s'agissait en l'occurrence d'une assez grande maison disposant de dépendances pour y installer des chevaux et de terrain autour. Il habite dans la commune depuis 18 ans. Sa propriété se trouve à l'opposé du passage de la LGV, sur la route départementale (D25), en sortie du village, direction Chambeire et Cirey-lès-Pontallier.

L2, 59 ans, est ancien cheminot, aujourd'hui à la retraite. Il vit dans la commune depuis 28 ans. Il cherchait à devenir propriétaire et à construire sa maison.

L3, 67 ans, est retraitée, ancienne commerciale chez Air Liquide. Elle est venue vivre à Labergement-Foigney pour suivre son mari qui y est né et car ils ont construit leur maison sur le terrain de ses beaux-parents. Sa belle-sœur habite la maison voisine.

L4 est retraité, ancien entrepreneur du bâtiment. Il est installé à Labergement-Foigney depuis 41 ans et y a construit sa maison. Ses deux enfants habitent également la commune. Sa maison, la troisième à l'entrée de la commune, côté Genlis, est directement concernée par le projet. Elle donne également sur la route de Genlis (RD25).

L5, 58 ans, titulaire d'un master travaille dans le milieu social. Elle occupe sa maison depuis 32 ans. Elle est née au sein de la commune mais en est partie avant de revenir pour y faire construire « *une maison à la campagne* » (L5e). Son frère, ancien maire de la commune habite la maison d'à côté. Sa propriété est la première à l'entrée de la commune, à 120 mètres de l'emprise de la future LGV et donne également sur le RD.

L6, 41 ans, est magasinier et compte parmi les nouveaux arrivants de la commune, puisqu'il y réside depuis 6 ans. Après des déboires dans la construction d'une maison, il était à la recherche d'une maison finie et a eu « *un coup de cœur* » (L6e) en visitant celle-ci. Il a trois enfants âgés de 16, 12 et 7 ans.

L7 est retraité, ancien artisan électricien. Il s'est installé à Labergement-Foigney il y a 37 ans en raison de l'attractivité du prix du terrain. Sa maison, au centre du village, donne aussi sur la RD. Sa fille habite Chambeire, la commune d'à côté.

L8 était agent de maîtrise, nouvellement retraité. A la recherche d'un coin « *calme* », empreint d'une volonté de construire, il a trouvé ce qu'il recherchait dans la commune où il s'est installé il y a 28 ans. Sa maison se situe au centre du village, près de la mairie et de l'église et n'est pas directement concernée par le projet. Il possède par ailleurs de la famille à Genlis.

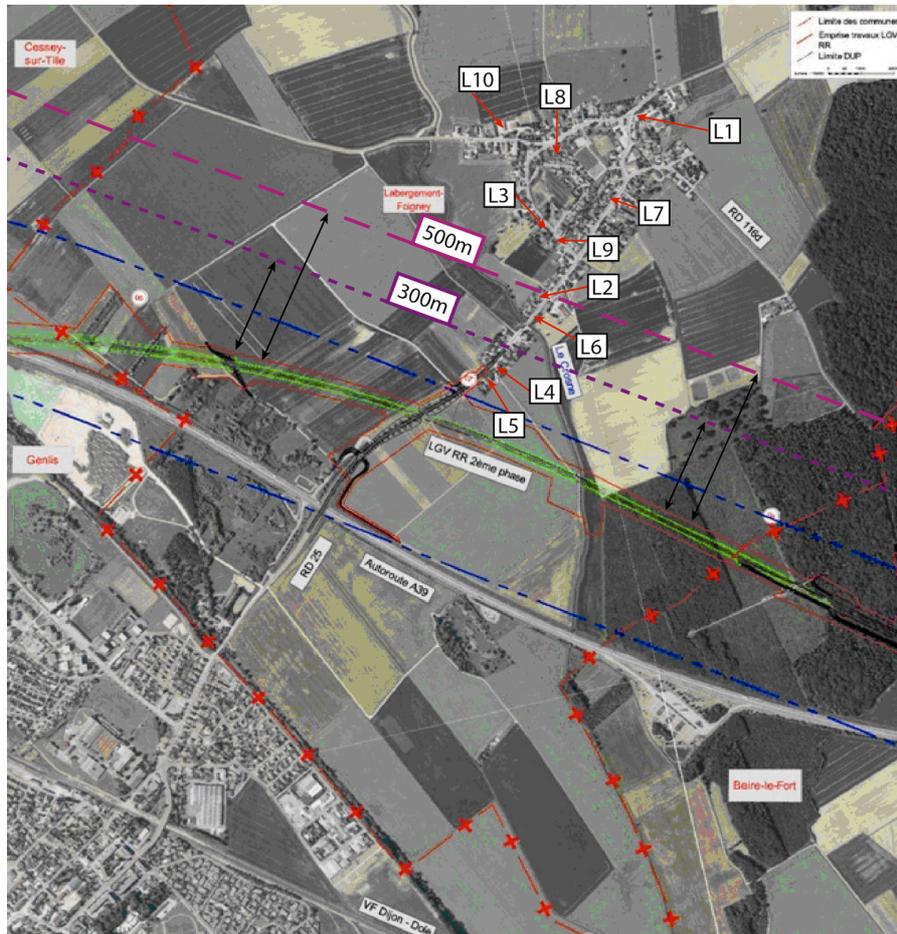
L9, 38 ans, est chercheur au CNRS de Dijon où il se rend à vélo. Nouvel arrivant installé depuis 4 ans, il a choisi la commune pour sa proximité avec son lieu de travail, le coût abordable et le *coup de cœur* qu'il a eu pour la maison. Son épouse, assistante maternelle, travaille à domicile où elle s'occupe également de leurs trois enfants âgés de 9, 6 ans et 9 mois.

L10, 43 ans, est agriculteur. Né à Labergement-Foigney, il a travaillé en usine dès 14 ans avant de reprendre la ferme familiale en 2001, lorsque son père a pris sa retraite. Ses parents sont sur place et son frère à 10 km. Il adore son métier et est, « *passionné de nature et d'environnement* ». Il n'imagine

partir que si son fils reprend la ferme, située à l'entrée du village, route de Cessey. S'il a accepté un entretien, il était néanmoins très occupé par les moissons et n'a pas participé au focus group.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le lieu d'habitation des participants au sein de la commune a constitué un des critères de sélection. Il s'agissait en effet de réunir des habitants résidant à des distances diverses du tracé de la LGV et qui étaient par conséquent susceptibles de ressentir et de bâtir des avis différents sur le projet.

Carte 8. Localisation des participants au sein de la commune de Labergement-Foigny



Source : Bureau de recherche Aménités

Le tracé de la LGV passe à proximité sud des premières habitations de la commune, et n'en sont distantes que de quelques centaines de mètres. Ainsi, L5 (120 m) et L4 (250 m), localisés dans la bande de 300 mètres au nord du tracé de la ligne, sont les premiers concernés par les impacts directs. L6 (400 m) et L2 (550 m) ont quant à eux une vue directe sur l'infrastructure. C'est aussi le cas de L3 (700 m) et de L9 (700 m). Pour L10 (1 000 m), L7 (900 m), L8 (800 m), L1 (1 200 m), par contre, les impacts (sonores et visuels) seraient plus diffus.

5.2.2. Analyse : la négligence politique du bien-être comme territoire (psychosociologique) de l'ITT (dispositifs de dialogue et étude paysagère « négociée »)

Comme dit précédemment, l'analyse des discours émis dans le cadre du focus group s'appuie également sur les résultats des entretiens préalables. Les fragments de discours, répertoriés par personne, sont codés comme suit : (L1e) à (L10e) issus des entretiens préalables, (L1) à (L9) émis lors du groupe de discussion.

L'analyse a été structurée selon les deux temps du déroulement et de l'animation :

- le premier examine perceptions environnementales et paysagères, les représentations du bien-être et de la qualité de vie, les sentiments d'appartenance et les attaches identitaires ;
- pour alors ensuite, second temps, voir comment ces notions prennent place dans les discours sur le projet de LGV, tant comme équipement du territoire de vie que comme démarche de projet et son processus de portage.

Nous serons alors mieux à même de situer les dispositifs de dialogue et, dedans, l'expertise paysagère, d'en comprendre les apports et manques éventuels, singulièrement sous l'angle du bien-être et du territoire qu'il donne à voir.

5.2.2.1. Labergement-Foigney : village satellite en douce autarcie, à l'identité locale centrée sur le bien-être (environnemental)

Lors du premier temps de travail, les participants ont été interrogés sur leurs perceptions et représentations de l'environnement et des paysages, sur les qualifications et composantes de la qualité environnementale de la commune et de leur bien-être. De manière générale, il ressort des échanges avec les habitants que certains thèmes, sous thèmes ou objets suscitent plus d'intérêt que d'autres et ont été abordés à plusieurs reprises de manière transversale.

Les qualifications environnementales de la commune sont globalement beaucoup plus positives que négatives. Les termes récurrents sont divers. On note l'importance du *calme – quiétude, tranquillité, silence, reposant*, mais aussi *pas agressif, sans pollution* (L1e, L2e, L3, L5e, L6e, L7e, L9). Qualité première d'« *une petite commune de campagne* » (L7). L'environnement naturel et en particulier la présence remarquable de forêt et champs alentour y participent grandement. Ils ont unanimement été évoqués par les habitants comme constitutif de la qualité environnementale - *bois, champs, plaine, campagne, verdoyant, chlorophyllien* : « *Labergement-Foigney est bien situé car entouré de forêt* » (L3e), « *entouré de champs et de bois* » (L6e), « *on a de la végétation de partout* » (L5).

Ceci est corroboré par le fait que, citant les lieux qui leur procurent du bien-être, tous (excepté L8) évoquent la nature et leurs pratiques de promenades aux alentours. Sont ainsi privilégiés la *forêt* (L1e, L3e, L4e, L5e) et les *bois* (L2e, L10e), « *ici... un peu les bois, rarement* » (L9e). Puis vient le paysage ouvert de la *plaine* (L4e) – « *Montaille - la butte derrière : la plaine et les bois. Si je devais construire, ce serait là-bas!* » (L10e), « *les champs environnants c'est calme* » (L6e). Certains ont également évoqué la présence de l'eau comme concourant à leur bien-être : « *on va se promener en marchant près du lac de la Tille, de l'étang près de Genlis sur la gravière* » (L7e), « *se baigner dans la Tille avant, aujourd'hui y'a plus beaucoup d'eau* » (L4e), « *petit coin de buissons au bord du Crosne* » (L5e). Ce sont des lieux de *ballades*, de « *promenades en vélo dans les forêts, sur la piste verte et dans les petits villages alentours* » (L3e) où l'on peut « *marcher* » (L6).

Des espaces définis comme « *l'inverse de la ville* » (L1), particulièrement appréciés par les actifs : « *pour moi qui suis en activité, quand on revient chez nous, on est plus détendu, on arrive, on pose la voiture et hop on va marcher, on va promener le chien, on va courir dans les champs, et le soir on oublie tout, voilà ! C'est ça pour moi la tranquillité* » (L6). Ou encore, inscrit dans des habitudes : « *moi je suis née à LF, je suis fondamentalement rurale, donc moi je me sens très bien, si je veux aller me promener dans la forêt c'est à côté, se balader au Crosnes c'est pareil* » (L5). Il s'agit de l'environnement alentour, assez immédiat, que l'on parcourt sans avoir recours à sa voiture, une nature de proximité toute accessible. Le village et ses alentours se vivent comme un espace de ressourcement/dépayement, notamment par des pratiques.

Le thème qui par contre a suscité le moins d'intérêt et sur lequel les habitants sont restés très concis est celui du patrimoine architectural : *une belle église, une belle mairie* (L4, L7) ne sont citées que lorsque la question est précisément posée. Toutefois, le patrimoine familial/personnel de la maison, lui, est plus volontiers souligné, « *on a une maison bien* » (L1e), notamment dans son rapport à la nature. « *On est beaucoup dehors l'été. On est chez nous, les arbustes, fleurs, la vue dégagée* » (L5e), « *une vue imprenable depuis le jardin avec la perspective derrière* » (L3e). « *Il y a aussi un caractère de*

proximité, on passe le clair de notre temps au cœur de la propriété familiale et même là, il y a une communication avec l'environnement, je pense qu'on est tous en train d'aller chercher nos pêches sur nos arbres, cueillir les mûres dans le jardin et ça ce n'est pas possible dans un autre environnement, donc cette communion avec la nature elle se fait aussi dans toutes les propriétés » (L9).

Ainsi, l'environnement du proche déjà privilégié par les pratiques dans la nature environnante (les franges communales) se resserre jusqu'au micro-territoire quotidien du chez soi extérieur - le jardin - où la nature, celle du pré-carré, est cultivée, entretenue, « *bichonnée* » par les habitants. Et, la *maison* (L4e, L9e), en ce qu'elle privilégie aussi un rapport à l'extérieur par le jardin, est également citée comme espace de bien-être : « *l'espace de l'épanouissement de chacun : tranquillité pour nous, espace pour les enfants* » (L9e). Mais, loin d'être un repli, cette acception partagée de la qualité environnementale puise aussi aux relations qu'entretiennent les habitants entre eux. Et en cela, c'est plus la taille du village et ce faisant les liens noués, que ses qualités architecturales qui leur importe.

A ce titre, les participants apprécient assez le fait qu'il y a aujourd'hui une certaine inertie dans le développement du village du fait que les terrains vierges de constructions ne sont pas à vendre : « *A moins qu'on vous mette des maisons derrière chez vous* » (L3), « *Ah ba ça, je ne serais peut être pas pour !* » (L6), « *aucun risque tout est déjà acheté* » (L8). La photo aérienne de Labergement-Foigny montre d'ailleurs un grand vide au cœur de la commune encore occupé par des terres agricoles, en plus des espaces verts encadrant un grand terrain de football. Toutefois, s'ils sont tous satisfaits d'habiter un village à taille humaine, L6, L4 et L3 en déplorent certains aspects : « *la commune vieillit, ça ne construit plus beaucoup* » (L3e). Et sans vouloir un trop grand agrandissement, désireraient tout de même la création de quelques habitations pour un renouvellement générationnel « *surtout par rapport aux enfants, aux écoles* » (L3). Globalement, à travers la morphologie du village, les habitants de la commune ne souhaitent pas voir leur lieu de vie, ses ambiances et l'esprit qui y règne, changer avec l'arrivée en nombre de nouvelles habitations : « *ce n'est pas une ville, c'est aussi ça l'avantage* » (L3), « *il y a un esprit village, je crois que si on est venu vivre ici c'est pour ça* » (L5).

Car, comme évoqué, la qualité environnementale passe en effet également par les relations sociales/de voisinages au sein de la commune. A cette échelle du village, « *l'environnement c'est aussi le voisinage* » (L4). Et c'est justement l'« *esprit village* » (L5) qui est mis en avant, plus encore que ses qualités esthétiques et paysagères. Lors des échanges, les participants ont évoqué les différentes fêtes nationales comme moments de rassemblement, mais aussi des festivités locales pratiquées entre habitants d'une même rue par exemple : « *le repas de la rue des Mésanges chaque année, le 14 juillet, Noël des enfants, les écoles fédératrices, le repas des retraités. C'est pas un village dortoir comme il peut en avoir en périphérie des grandes villes* » (L9). Car au delà des grands rassemblements, c'est particulièrement « *avec le voisinage proche, surtout les anciens* » (L7e) que les liens se créent. Il y est question de cordialité : tous estiment leurs relations avec leurs voisins *bonnes, très bonnes, voire excellentes*, malgré « *des ragots de voisinages mais qui ne polluent pas* » (L6e), « *un récalcitrant* » (L8) et « *sauf en face, il n'aime pas les chiens* » (L10) - rares exceptions de cette belle unanimité. L'esprit village tant prisé serait toujours bien présent avec ses avantages et rares inconvénients. Dans l'ensemble, les relations sociales se construisent et s'entretiennent entre voisins directs et répondent à un réseau de proximité immédiate.

Enfin, sortant a priori de cet univers du proche, la 3^{ème} grande qualité environnementale du lieu concerne l'ouverture aux territoires environnants. De manière non moins consensuelle, la bonne accessibilité aux villes moyennes et grandes et l'offre de services et d'équipements que celles-ci offrent dès lors, participent également du bien-être des habitants : *pas loin de Genlis, proche de Dijon, il y a des autoroutes partout, on a tout ici* (L2e, L1, L3, L4, L7). La position géographique de Labergement-Foigny (*petit village de campagne près de tout*), est au cœur des satisfactions. En effet : « *Pour la tranquillité, il faut peser le pour et le contre. On pourrait être à des années lumières de tout, on serait pas tranquille par rapport aux médecins, aux enfants... Et en fait à LF, il y a l'accessibilité, il y a des services avec la proximité de Genlis et de Dijon, les gares, les activités, les accès, la scolarité des enfants, c'est fait dans un périmètre proche tout en gardant la qualité de vie de la campagne... Tout dans un périmètre de 15kms (hôpital, périscolaire...), ce ne serait pas pareil à 30/40kms* » (L9). Si le seul manque exprimé par l'un des participants est celui des équipements sportifs : « *effectivement, moi ici je fais du sport, il en manque à Labergement, il n'y a pas de section*

sportive » (L6), il n'y a pourtant pas de volonté d'étendre la commune, ni les services qui y sont délivrés, puisque chacun trouve tout ce dont il a besoin dans une relative proximité. Et les rares personnes qui vont chercher plus loin qu'aux alentours du village leurs lieux de bien-être le font pour des activités culturelles - « *ciné à Genlis* » (L3e), ou la découverte d'autres lieux naturels aux activités plus spécifiques, sportives... : « *les côtes de Fixin, Gevrey-Chambertin, le lac Kir à Dijon (à 30 kms) pour des sorties à la journée, pique-niques, escalade, ballades* » (L9e).

Bien moins denses dans les discours émis, les éléments négatifs relevés sont quant à eux de trois ordres sur l'environnement et sa qualité. L'un concerne l'esthétique paysagère, l'aspect « *plat* » (L2e) du paysage, « *trop plat mais joli* » (L9e), « *bien, mais c'est la plaine, désert* » (L4e), qui s'explique par « *le manque d'arbres. Avec le remembrement ce sont maintenant des exploitations en grandes parcelles, c'est devenu désertique, c'était plus sauvage avant* » (L10e). Aspect qui parfois tempère l'enthousiasme assez général à son endroit.

Le deuxième concerne la densité des infrastructures autour de la commune (route départementale, autoroute) et le sentiment de gêne qui gagne sur celui de tranquillité qui pouvait prévaloir au choix de cette commune comme lieu de vie (L1e, L3e, L6e, L8e). La question soulevée est celle du *bruit* de l'autoroute et du sifflet des trains à Genlis *selon le vent* ou encore de la route départementale (RD25) au cœur du village avec une « *circulation importante mais à des horaires ciblés* » (L6e), avec *plus de voitures qu'avant* – « *c'est très, très bruyant* » (L1), impliquant également un certain *danger* - « *moi je suis arrivé en 73, je peux vous dire que je marchais sur la route sans problème, aujourd'hui j'ai intérêt à regarder à droite, à gauche et derrière moi !* » (L7).

Le dernier sentiment négatif concerne la perte progressive de l'*esprit village* décrit précédemment comme persistant du fait de la cordialité des relations interpersonnelles du quartier. Parmi les raisons de cette connaissance/méconnaissance des uns et des autres, sont évoquées à la fois la taille du village et l'évolution de société : « *tant que le pays ne grossit pas trop ça va, mais maintenant les gens ne se connaissent même plus* » (L4), « *Il y avait un intérêt pour autrui qui n'existe plus aujourd'hui... Il y a un aspect individualiste qui n'existait pas autrefois. Les gens ne communiquent pas de la même façon qu'autrefois, peut-être pas d'efforts suffisants* » (L5). Propos immédiatement repris : « *je pense qu'on ne fait aucun effort, on se regarde tous, on se respecte -tant qu'on se fait pas de bras d'honneur ça va* » (L6).

S'affirment ici alors des principes et valeurs revigorés par la crainte d'une convivialité perdue ou déçue, notamment entre générations. Les anciens habitants (L8, L7, L5, L4, L3) pointent du doigt le délitement des relations sociales qui étaient plus intenses dans le passé : « *C'est vrai qu'on communiquait plus avant !* » (L8), « *les gens se côtoient moins, mais c'est général* » (L5e). Quid alors de l'intégration des nouveaux arrivants ? Des divergences de point de vue apparaissent entre les deux « nouveaux » (L6 et L9) quant à leur appréciation et expérience personnelle de la convivialité voire de la solidarité de voisinage. Quand l'un considère la rue des Mésanges comme une « *grande famille. Ce sont les papis mamies des enfants* » (L9e), l'autre a le sentiment d'avoir de « *bonnes relations avec les voisins immédiats, mais on ne connaît pas trop les autres... Y'a une dichotomie entre anciens habitants et nouveaux arrivants* » (L6e). En fait, hormis entre voisins limitrophes, les habitants se connaissent peu, car « *il y a ce qu'on fait dans le cadre qui est organisé officiellement par la mairie, les écoles et c'est très bien mais ça reste superficiel. Pour aller plus loin dans une relation sociale plus complète, il faut partager des choses, des atomes crochus et ça c'est plus difficile, plus long* » (L9). L6 ajoute : « *ben non ça se construit !* », et le prouve en venant participer à ce groupe de discussion pour notamment « *rencontrer des gens que je ne connaissais pas !!* ». Son sentiment est d'ailleurs corroboré par un ancien : « *c'est vrai qu'avec les nouveaux arrivants on discute moins* » (L8). Mais, plus que le temps d'intégration, c'est le faire ensemble qui apparaît important, corroborant sous un angle différent tant le poids de l'univers du proche dans les représentations et croyances locales que le rôle des pratiques pointées précédemment : entre anciens « *on arrive à se connaître parce qu'on fait le bois* » (L8).

Ainsi, d'abord dans les relations sociales dont l'environnement serait l'objet, particulièrement par une symbolique de ressourcement, dépaysement et des pratiques de nature, c'est bien l'univers du proche qui structure les discours sur le bien-être, à la fois dans l'espace (la proximité physique de l'habitat) et

dans le temps (celui de l'expérience commune pour se re-connaître). Que les points de vue soient positifs (majoritaires) ou sceptiques voire parfois déçus (rares), cet univers sert en fait de creuset à la fois social et environnemental, pour revendiquer des particularités choisies de la qualité de vie à la campagne, enchâssés dans des modes de vie, porteurs de valeurs et principes : « *la tranquillité* » (L9), « *l'harmonie avec la nature* » (L5), « *le respect social* » (L9) et l'« *esprit village* » (L5).

Le bien-être décrit ou ressenti s'inscrit ainsi largement dans cet univers du proche et de la quiétude. Il offre un double visage avec à la fois l'esprit village et la nature de proximité - en termes paysagers et écologiques et surtout de pratiques largement récréatives, à commencer par son propre jardin. D'ailleurs, si lors de la phase préalable, certains interviewés évoquèrent un bien-être physique tout personnel - « *bien dans sa peau* » (L5e, L9e) ou relationnel : « *être chez soi, avoir de bons voisins et du terrain pour s'amuser* » (L2e), « *la vie personnelle, sociale, la santé* » (L5e), « *l'équilibre au sein famille, le reste suit* » (L9e), tous les autres avaient plus volontiers défini leur bien-être par rapport à leur cadre de vie actuel, alimentant ainsi le panel des qualificatifs vus précédemment concernant leur commune. Dès lors, si « *l'environnement qui convient* » (L5e) est un élément constitutif nécessaire au bien-être, précisons-en maintenant encore plus les qualités.

Pour définir un environnement de bonne qualité, chacun puise dans les ressentis et représentations déjà livrées, pour notamment estimer que c'est avant tout un environnement *calme - sans nuisances sonores et sain - sans pollution* (L1e, L2e, L3e, L5e, L6e, L7e, L9e, L10e) jusqu'à préciser parfois sans « *engrais ou pesticides* » (L9e). Il doit également être doté d'un *bon voisinage* (L8e, L5e, L6e, L7e). A ce sujet il est remarqué que « *la commune est agréable* » (L3e). Enfin et surtout la présence de la *nature* à proximité (L10e, L9e, L8e, L5e) - « *la forêt à côté, la coupe du bois* » (L8e) - reste une composante structurante de l'environnement de qualité, qui peut également être une « *question esthétique* » (L5e).

Dès lors, s'agissant de ce qu'il faudrait préserver de cet environnement qui fait, pour ses habitants, l'attrait de Labergement-Foigney, la nature alentour est logiquement au premier plan. D'abord en termes d'espaces et de végétation - *horizon, paysages, champs, forêt, « les étangs, le long du Crosnes* » (L3, L2, L4), « *de visu aussi, voir les arbres, les bois, les champs de maïs* » (L3), et ce jusqu'à « *nos fleurs !* » (L5). Mais se joue également de nouveau une forme écologique du rapport à la nature, notamment dans une certaine vision euphémisée d'Eden : « *le matin, il y a les biches qui sortent du bois, les petits lapins, tout ça, vous trouvez ça où ? C'est ça qu'on veut préserver !* » (L6). Ou encore dans la volonté de conserver des « *passages pour le gibier* » (L10e, L2). Car cette préservation souhaitée s'exprime aussi en termes de liens - « *les chemins dans les champs, ils vont bien être rétablis quand même* » (L7). Ce qui est en jeu à travers ces chemins, ce sont de nouveau les pratiques, tant de loisirs « *à pied, en vélo, à cheval* » (L4), « *promenades au bord de la Tille* » (L3) qu'agricoles : « *les cultivateurs il faut bien qu'ils accèdent à leurs champs* » (L3). Et en termes de liens, ce sont aussi précisément les liens à Genlis, tant pratiques - « *pour faire les courses, prendre le train* » (L8) qu'historiques - « *c'est aussi l'ex-bassin d'emploi* » (L5) que les habitants jugent important de conserver.

C'est donc au final et de manière globale la *qualité de vie* qui est à préserver, non seulement à travers cette nature proche « *pour respirer* » (L4), mais également en termes de *tranquillité* et de *sécurité*, ou encore de relation aux autres - « *toute mon enfance, scolarité, famille, amis, la convivialité, un état d'esprit, cette qualité de vie à préserver* » (L5e). Même lorsque la réponse la plus courte - « *tout* » (L3) - se voudrait presque provocatrice, elle incarne une réalité attachée à la qualité de vie, car « *un environnement c'est une globalité* » (L5).

Pourtant ce paradis a déjà connu au moins trois bouleversements dont chacun semble plus ou moins s'accommoder - certains plutôt moins que plus. Ces bouleversements traversent beaucoup d'attentes de préservation, ainsi que croyances attachées.

Ce fut d'abord le remembrement dû à la politique agricole, la « *disparition du bocage -haies et fossés* » (L4e), des « *oiseaux, des libellules* » (L5e) « *avant il y avait des haies, des fossés, c'était magnifique* » (L5). Dès les années 70, la plaine avait remplacé le bocage : « *je suis arrivé à Labergement, j'ai trouvé que c'était laid !* » (L1, L3 acquiesce). Mais aujourd'hui certains lui trouvent du charme : « *quand la famille arrive, je les emmène où je vais courir, ils disent oh c'est beau !* » (L6).

Ces différences dépendent beaucoup de la période de comparaison - L5 et L4 anciens habitants se réfèrent à la commune avant le premier remembrement, et l'on perçoit à nouveau un sentiment de nostalgie émanant des anciens, qui s'exprime à la fois par l'évocation de souvenirs d'enfance... et par la défense de l'environnement et des ambiances passés auxquels ces mémoires renvoient. Néanmoins, l'ensemble des habitants (hormis L9 et L6, présents depuis moins de 6 ans) s'accorde à dire que le paysage a changé.

Ensuite ce fut « *la construction de l'autoroute dans les années 90. Le bruit quand le vent est dominant, c'est une nuisance mais c'est supportable* » (L2e). Même si paradoxalement pour l'un d'entre eux et par rapport au premier « *remembrement, l'autoroute a finalement replanté des arbres* » (L4e), d'autres estiment que « *ça a beaucoup changé depuis l'autoroute... les terrains résiduels entre infrastructures sont des nids à poubelles* » (L10e). Cette autoroute « *qui a changé le paysage* » (L7e) est vécue comme une « *une frontière entre Genlis et Labergement* » (L8).

Enfin, certains notent plus largement les changements en termes d'urbanisation qui ont affecté leur cadre de vie : « *l'autoroute et la départementale n'ont pas trop changé l'environnement mais je suis plus dérangé par le lotissement en face qui a remplacé la vue sur les champs, et par le bruit des tondeuses et des scooters des jeunes* » (L8e). « *Avant y'avait rien que des vignes en face de la maison, aujourd'hui y'a des constructions* » (L3e). Mais aujourd'hui ce sont plutôt « *les constructions de lotissements dans les communes environnantes, pas trop sur Labergement-Foigny, et de plus en plus de circulation ici, devant* » (L1e) qui posent problème. Car même si le village n'évolue plus trop (peu de constructions neuves), sa forme de village-rue (pour une grande part) et sa position au point de passage obligé sur l'accès nord de Genlis font qu'il pâtit fortement de la circulation de transit.

Ces trois bouleversements ont donc conduit à des changements importants, des changements au long cours. Ceci vient de nouveau confirmer l'idée que l'épaisseur du temps, la résurgence de souvenirs, voire un passé parfois fantasmé, sont au cœur de cognitions locales, ainsi que d'attentes fortes, certes de préservation environnementale micro-locale, mais aussi de dynamisation relationnelle et sociale au sein du lieu de vie : la commune, ses quartiers. Car ce que les habitants défendent par le regard porté sur certains changements intervenus, c'est tout d'abord leur propre histoire : « *c'est chez nous* » (L2), « *ce pourquoi on est venu, ce à quoi on est attaché. On voit que ça nous échappe car on nous impose quelque chose contre lequel on ne peut pas lutter* » (L5. L4 approuve). « *Parce qu'une maison ce n'est pas simplement un lieu de vie, c'est des souvenirs et ça ce n'est jamais pris en compte... Il y a la question de l'histoire de vie, c'est notre identité, elle est rattachée à votre lieu de vie, à votre trajectoire de vie...* » (L5). Mais, c'est aussi bien-sûr leur *patrimoine* et la *transmission de l'héritage*, à la fois en termes de qualités environnementales, de cadre de vie et de bien immobilier. A travers la maison, c'est donc une histoire à la fois personnelle et familiale qui est défendue.

Plus largement, à travers le lieu lui-même, cette « *petite commune de campagne* » (L7), c'est une *identité*, pleinement socio-environnementale, qui est recherchée : « *un sentiment d'appartenance à un village... Il y a avait un état d'esprit, une façon de faire. On est bien ensemble* » (L5). C'est l'idée à la fois de la *tranquillité* et de *liens entre les gens, intergénérationnels*, par le sport, les fêtes... « *non pollués par l'information, les agressions, le stress comme en ville* ». La perte des valeurs de solidarité, de convivialité est donc une préoccupation majeure des habitants, que les bouleversements indiqués semblent malmener, et que la question suivante résume simplement : « *comment faire en sorte qu'on puisse préserver ce qui est quand même un bien commun ?!* » (L5).

Quel a été alors, dans ce contexte, l'effet du projet de LGV ? Comment ce dernier intervient-il dans cette cognition locale ? En termes d'équipement mais aussi de démarche de portage. Quelles sont les places accordées dedans à la qualité environnementale et paysagère, aux ressentis de bien-être, aux représentations du changement... et ainsi à l'identité locale, socio-environnementale, qui s'éclaire ? Pour quelles conséquences sur les discours émis et positions prises par les habitants, singulièrement par rapport à leur bien-être et à sa spatialité locale ?

Nous allons tenter de comprendre maintenant le rôle du projet de LGV sur le bien-être décrit précédemment et notamment sur sa facture socio-environnementale, en distinguant l'équipement en lui-même et les processus dialogiques l'enserrant. En effet, l'équipement de LGV, et les processus afférant agissent différemment sur la question du bien-être comme territoire de l'ITT. Si le premier

constitue une perturbation tangible de l'identité attachée au (micro)lieu de vie, la conduite du projet implique quant à elle l'expression (ou non) de la capacité des habitants, également au fondement de leur discours sur le bien-être.

5.2.2.2. Lorsque l'équipement perturbe directement un bien-être comme monde commun et lorsque la concertation officielle révèle et ravive le ferment identitaire du bien-être commun

Dans un premier temps, qu'en est-il des grandes positions prises par les participants quant à l'équipement lui-même ? Il est clair que celui-ci agit comme révélateur des éléments forts de la commune auxquels chacun était attaché ou confronté (sans nécessairement avoir eu l'occasion de les nommer avant ce nouvel événement).

On remarque tout d'abord que le sentiment de gêne, déjà existant mais toléré (lié à l'autoroute mais surtout à la RD25 plus présente encore), est exacerbé aujourd'hui par la perspective de la LGV : *« l'environnement est bon mais va se détériorer à l'avenir, déjà avec l'autoroute et le bruit, plus le TGV bientôt »* (L8e). Dénotant un défaitisme patent tout au long des échanges (nous y reviendrons) quant au projet de LGV, on remarque des discours sarcastiques concernant soit le bruit - *« au moins avec le TGV, j'entendrai moins l'autoroute »* (L7), soit le patrimoine architectural peu présent sur la commune que certains participants ont tourné en dérision en le rabattant aux futurs ouvrages d'art liés à la LGV - *« on attend la réalisation du pont »* (de la RD25 au dessus de la LGV), et en ironisant *« ah oui, ça va être formidable ! »* (L5 et L3 de concert).

La crainte du cumul des nuisances, tant sonores que visuelles, suscite aujourd'hui une exaspération et un *« ras le bol »* généralisé : *« sachant que le calme est de moins en moins là, parce qu'il faut quand même poser la question de la route départementale, on nous a rajouté le TGV. On est arrivé en 79, il n'y avait pas d'autoroute, le TGV n'existait pas. C'est donc plus tellement la tranquillité. Le bruit ça fait quand même partie de la qualité de vie, alors si c'est pour avoir le même niveau de bruit qu'à la ville ça devient quand même moins intéressant »* (L5).

Se pose aussi, en raison de la densité des infrastructures de transports présentes, la question de la perte d'attractivité voire de la survivance même du village, tant dans sa morphologie que dans son esprit. *« Est-ce que le passage d'une ligne comme ça, ça ne va pas bloquer le développement d'un village ? Est-ce que les gens vont vouloir venir construire ? »* (L2), *« ça va clairement impacter »* (L9). Question qui semble s'inscrire dans un cycle inévitable de transformations subies, tant géographiques que sociales : - *« ça va bloquer pendant 10 ans puis les gens vont vendre et des gens vont venir habiter à Labergement et ça va repartir »* (L6), *« oui mais ils n'auront pas la même mentalité, ce seront des gens qui habitent la ville et qui vont habiter à la campagne ! »* (L2).

Cette question de l'habitat est primordiale, et les habitants les plus proches de la future LGV se sentent particulièrement touchés, craignant notamment la dépréciation de la *valeur immobilière* de leur bien - *« la maison n'est plus vendable, vous imaginez avec une LGV »* (L5), qui représente notamment un investissement important pour les jeunes acquéreurs : *« on est tous encore tributaires des banques pendant 20 à 25 ans et l'impact d'une LGV aura un coup financier important si un jour on veut vendre la maison »* (L9), *« là on est bloqué, moi je ne voulais pas rester toute ma vie ici, mais là je suis coincé à Labergement pour un certain temps, je ne me plains pas je ne suis pas mal loti ici. Mais vendre maintenant... »* (L6).

Cette inquiétude autour du pré-carré de la maison et du village n'est pas à comprendre uniquement comme un accès d'individualisme, qui plus est foncier ou immobilier. Elle révèle plutôt les valeurs et principes partagés qui concerne les modes de vie, ancrés dans le village et dans la qualité de ses environs, dans le temps long de leur évolution : *« si un jour mes enfants 'ah c'était bien avant... maintenant ton TGV tu te le garde et la maison tu la vends, j'en veux pas !' C'est par rapport à la maison et à ce qu'il y a autour ! »* (L6). Car ce qu'il y a autour - la campagne mais aussi la proximité de Genlis et Dijon - fait en effet également partie de l'écrin choisi par les habitants de Labergement-Foigny. Et le projet de LGV vient justement perturber ce fragile équilibre, établi ou plutôt *« rétabli »* (puisque les bouleversements que furent le remembrement et l'autoroute font dorénavant partie du paysage), équilibre qui du coup est à nouveau, comme réminiscence, ressenti comme précaire.

Aujourd'hui, « *le détonateur c'est la proximité avec les maisons* » (L8 et L5 de concert), tandis qu'il n'y avait « *pas d'inquiétude il y a 7 ou 8 ans à l'annonce que le tracé était au ras de l'autoroute* » (L5e), « *parce qu'avec le passage près de l'autoroute personne ne s'est posé de question, personne n'a rien dit, on n'a pas été concerté, l'autoroute a été construite dans les bonnes conditions raisonnables pour tout le monde* » (L8), même si L5 reprend ces derniers termes : « *des conditions acceptables, bonnes peut être pas !* ». Mais il est clair « *que s'ils l'avaient maintenu comme c'était, ça serait mieux passé et après les gens peuvent se battre pour faire bâtir des murs antibruit alors que là, est-ce que ça sera vraiment efficace ? C'est l'inconnu* » (L8). C'est donc bien le nouveau tracé de la LGV, par son extrême proximité des premières maisons, et ce qu'il met en branle des facteurs socio-environnementaux au lieu de vie (*supra*), ainsi que toutes les incertitudes autour de la démarche (nous y venons), qui posent aujourd'hui grandement problème aux habitants.

Les jeunes notamment, sont venus à Labergement-Foigny pour profiter également de *l'esprit village*. Mais par les représentations qu'ils se font à la fois de cet esprit et du mode de vie à la campagne, autrement dit, d'un certain type d'environnement, ils peuvent facilement rester orphelins d'une sociabilité et d'une convivialité qu'ils se représentaient (vrai pour L6, pas pour L9). Les habitants de longue date, par l'ancienneté de leur ancrage/enracinement résidentiel, sont plutôt dans la déception liée à la comparaison avec le passé, aux changements opérés ou pire encore à venir - inconnus mais imaginables.

Toutefois, si l'un des traits identitaires de leur bien-être est la revendication et le vécu à l'échelle du proche, les habitants de Largement-Foigny sont loin d'être étriqués, fermés. Il s'agit donc en apparence d'un bien-être interindividuel et intersubjectif, mais en apparence seulement, car le bien-être proche est porteur de généralité, c'est un élément de partage. Ainsi, à travers les mutations, observées, ressenties, mises en exergue par les participants, l'équipement vient réveiller le bien-être des habitants sous sa double dimension, sociale et environnementale. Ce bien-être du proche, du pré-carré est porteur de valeurs et principes et il semble assez clair que l'équipement, par sa substance (avec au premier chef sa proximité) met en branle donc exhume, voire actualise, une identité (micro)locale au fondement du bien-être et donc de sa géographicité.

C'est ainsi que chacun s'inquiète du « *changement radical dans les infrastructures -construction de ligne à haute tension, autoroute, TGV- et de la transformation en ville dortoir. Aujourd'hui il y a encore un cœur de village et des voisins qui sont d'origine du coin, des gens de souche* » (L1e). On peut ainsi reprendre la question de L5 - « *Comment faire en sorte qu'on puisse préserver ce qui est quand même un bien commun ?!* » - mais surtout la réponse qu'elle apporte d'emblée - « *Il y a un phénomène d'empêchement, je trouve que le volet humain n'a pas du tout été pris en compte* (dans le projet de LGV) » (L5). C'est alors que, si les principales attentes des participants sont donc la préservation de leur commune, de son écrin de nature, de son esprit village et des liens socio-environnementaux qu'elle a noués avec les alentours, il s'agirait également pour eux au préalable de prendre en compte les habitants... dans le processus décisionnel d'un projet.

Les perceptions et réactions suscitées par ce processus ont en fait été l'opérateur premier de l'exhumation/actualisation de l'identité (micro)locale au fondement du bien-être. Ce processus n'a visiblement pas fait place à l'expression de ce monde commun que chacun a cependant choisi en s'installant sur la commune.

Comment ?

Lorsqu'ils expriment leur ressenti quant à la manière dont la démarche a été conduite, les termes choisis sont très durs : *brutal, houleux, très violent, très arbitraire* (L1, L3, L5), « *là on est tous impuissants* » (L6 et L5). Tous s'accordent sur le fait qu'ils l'ont « *très mal ressentis et puis en réunion, ils ne prennent pas en considération nos souhaits !* » (L8). Avec le sentiment très vif de ne pas avoir été écoutés au cours de cette démarche - « *La première réunion, j'ai bien dit ce que je pensais, mais les gens ne nous écoutent pas. Ils faisaient les questions et les réponses* » (L3), de ne pas avoir eu « *de vraies réponses aux questions pertinentes (quant au bruit de la circulation par rapport à la hauteur du pont, au fait de faire directement le tronçon Villers-les-pots / Dijon-nord)* » (L5, L3) : « *il manque l'explication des solutions retenues, leur justification (9m de haut, la courbe pour un pont unique, le bruit des bogies)* » (L2).

Et pour la seule concession au sentiment d'une écoute potentielle de leurs attentes, ils conviennent que ce n'est pas RFF mais le Conseil Général (CG) qui en est l'auteur : « *ils ont quand même dit 'vous avez possibilité de faire bouger les ponts, à gauche ou à droite'* » (L8), « *ça c'est le Conseil Général* » (L4 et L5 conjointement, L3 acquiesce). Le même CG dont le travail concernant les réunions spécifiques au remembrement est d'ailleurs apprécié : « *le CG bien, y'a du suivi. Mais je suis déçu par le représentant de l'aménagement foncier de RFF qui est réticent pour payer les propositions de chemins, fossés, drainage* » (L10e).

C'est donc le porteur de projet qui est stigmatisé/pointé du doigt, car fondamentalement perçu comme n'étant pas à l'écoute des inquiétudes et des demandes habitantes, sans parler de leur arrière-plan identitaire (*supra*).

Pour exemple, tous soulignent le fait que la réunion de juillet 2010 était davantage une réunion d'information que de concertation : « *ils ont fait une réunion d'informations, ils nous ont dit c'est comme ça, vous le prendrez comme ça ! Donc à partir de là, ils n'ont pas posé de questions. C'est nous qui avons posé les questions, et ils n'y ont pas répondu !* » (L7). Plus encore, les participants l'ont perçue comme une réunion *très technique* où les intervenants n'utilisaient pas un langage accessible à tous : « *ils nous ont lu leurs diapositives, c'est tout* » (L4), « *avec des termes techniques machin et tout, qu'est ce que vous voulez que je comprenne là-dessus !* » (L3), « *c'est une question de vocabulaire, faut quand même être réaliste, on est tous dans un domaine donné. Si vous me parlez du thème social, je nage dans le bonheur, dès que vous me parlez d'architecture c'est plus difficile. C'était très technique* » (L5).

Enfin, tous déplorent le peu de communication et de suivi dans le processus : « *Pourquoi si peu de réunions ?* » (L6). « *Ces réunions ont été faites, histoire de dire 'on les a faites' c'est tout* » (L6). D'ailleurs, lorsque le débat s'est ouvert sur l'Enquête d'Utilité Publique (DUP) qui a déjà eu lieu, les habitants affirment à la fois leur manque d'information et d'implication personnelle mais aussi le fait qu'un tel processus, au mieux n'est pas adapté pour recueillir l'avis des gens, au pire est un leurre pour faire passer, en « *catimini* », les projets qui fâchent : « *il y a bien eu quelque part, officiellement une enquête d'ouverte, moi je n'y suis pas y allé, plein de monde n'y est pas allé, quelques uns ont dû y aller quand même. C'est fait à la vite pour que justement il n'y ait pas beaucoup de réponses et qu'avec ces réponses ils ne soient pas ennuyés !* » (L7).

Du coup, c'est la notion de DUP en elle-même dans sa mise en œuvre et sa validation qui pose ici question. Mais dans ce cas : « *qui déclare un ouvrage d'utilité publique ?* » (L9). Réponse commune des autres participants : « *c'est le préfet* ». Car les habitants se sentent dépossédés de leur capacité de s'exprimer, voire d'agir : « *d'où ma question ! Mon intérêt personnel et l'intérêt de personne d'ailleurs n'a été sollicité* » (L9, L6 acquiesce).

En définitive, le constat est unanime et amer. La déception est vive (« *Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, maintenant c'est fait* » (L3), et le sentiment d'avoir été bernés est fort présent : « *ils nous ont endormis aussi, on nous hypnotise avec de belles images* » (L4). Allant ainsi jusqu'à dire que ce discours n'existait en fait que pour étouffer tensions et réclamations potentielles ; tant par son aspect technique - « *les réponses aux questions posées étaient techniques, ils englobaient le sujet pour dire voilà, on ne peut pas faire autrement, c'est comme ça qu'on a prévu, c'est comme ça que c'est le mieux* » (L2), que par la mise en scène de l'autorité du projet - « *je n'ai pas apprécié la présence de 7 personnes d'RFF et qu'une seule ait parlé* » (L3e). Aussi, conséquence directe qui a pu incliner les débats, la question est-elle renvoyée sur le focus group lui-même, dont certains regrettent qu'il n'ait pas eu lieu avant afin d'être pleinement intégré dans une démarche de concertation plus approfondie, et surtout menée avant la DUP : « *j'ai pas assisté à toutes les réunions, la question que j'ai dans ce contexte là, c'est l'impact du ressenti social et environnemental sur un ouvrage qui a été déclaré d'utilité publique ?* » (L9). « *Par rapport à la réunion d'aujourd'hui, je m'aperçois que tout le monde a le même avis, les mêmes propositions, ressentis et qu'on a pas été entendus* » (L2). La frustration est même palpable, et se mesure à nouveau à l'aune du focus group en cours : « *tandis que votre projet à vous c'est pour les futurs projets, quelque part pour nous ça sert à rien... bon après, je ne dis pas que ce n'est pas bien attention, il serait peut être temps voilà ! En ce qui nous concerne c'est trop tard,*

après c'est difficile de donner notre ressenti » (L6, L4 acquiesce). « Les gens auraient pu s'organiser, réagir, réfléchir ensemble et là ça n'a absolument pas été possible. On a tous été piégés » (L5).

Ici, certes, cette frustration, exprimée parfois avec virulence, a indéniablement contribué au choix de participer au groupe de discussion, au-delà de la seule *curiosité* (L1, L4, L8, L9), ou encore de quelques règles de bienséance - *« on m'a invité, je viens »* (L3, L7, L9). La plupart d'entre eux pointent d'abord le désenchantement quant au projet de LGV en cours et viennent ensuite *« exprimer un ressenti »* (L3, L5, L6), le fait que cela soit *« douloureux »* (L5), car la colère est dans l'air : *« moi je suis axée sur mon mécontentement »* (L3), *« on est dans le fait accompli, je suis la première habitante à 120m et la pilule est amère »* (L5). L'incompréhension quant à la démarche même du projet et sa conduite est vive, l'un dit qu'il aurait *« aimé des réunions en amont, j'en avais entendu parler depuis 4/5 ans, surpris d'apprendre que le TGV passait au ras des maisons »* (L8), l'autre que *« le changement de tracé n'a pas été expliqué... les réunions ne servent à rien du tout »* (L2).

Surtout, dès lors, la critique porte non seulement sur *« la communication, on nous a vraiment leurré... »* (L5) mais surtout sur l'implication voire l'intégration de l'habitant dans le processus décisionnel.

Dans ce dernier registre, nous trouvons certes des points de vue que l'on peut considérer comme classiques à l'adresse des dispositifs conventionnels dits de participation. Pour preuve : *« pourquoi on n'associe pas les habitants qui sont des électeurs et qui payent des impôts, je trouve ça lamentable »* (L5). *« Tout ça, ça a été imposé finalement »* (L4). *« Ils ont pris l'habitude de faire ce qu'ils voulaient envers et contre tous, et vos rapports ils vont passer à la trappe, j'en suis sûr ! »* (L7). Nous trouvons également, au-delà du ressenti négatif actuel, une volonté jamais démentie de changer encore le cours des choses, malgré les préventions réitérées sur la distance de la réunion du groupe de discussion avec la démarche officielle : *« S'il y a des desideratas autant les faire remonter a priori »* (L9) ; *« Il faudrait associer les individus dès le départ. On pourra peut-être essayer de rattraper les coups partis, de grappiller quelque chose »* (L5). En fait, conscients que cela n'influera pas sur la LGV en cours, ils souhaitent *« comprendre comment on est arrivé là »* (L8), et ouvrent la question de l'avenir de tous à travers l'idée que c'est malgré tout potentiellement *« intéressant quant aux manières différentes d'aborder les projets futurs, leur impact sur la vie »* (L1). Que le travail collaboratif du groupe de discussion pourra peut-être aider à un meilleur déroulement des processus de conception des projets en général : *« si ça peut servir à d'autres tant mieux, sur d'autres tracés »* (L4), *« pour le futur, mes enfants »* (L6).

C'est alors cette volonté d'ouverture, généreuse, dans un cadre malgré tout déjà joué qui manifeste une volonté vive et maintenue (voire augmentée) d'engagement individuel et collectif. Donc donne à voir le rôle opératoire du bien-être révélé par la démarche de projet et les critiques qui lui sont adressées.

5.2.2.3. Le bien-être comme capacité de maîtrise du changement, voire de contrôle du risque : les limites de l'expertise officielle

Cette demande de plus ample implication voire d'intégration des habitants dans le processus décisionnel permet alors, sous l'angle projectif remarqué dans le tour de table, de comprendre que si l'équipement peut être compris comme perturbateur, et donc comme révélateur actualisant un monde commun par le bien-être socio-environnemental, mobilisant les vecteurs exposés de la proximité, alors la démarche de projet en est, par les manques décrits, par les verrous ressentis (puisant pour certains dans quelques opinions établies plus amples des rapports sociaux à la politique), l'opérateur premier.

En termes de contenu de projet tout d'abord, il s'agirait pour les habitants d'agir en premier lieu sur le tracé, de *« conserver le premier tracé plus près de l'autoroute », « ou de l'autre côté »* ou encore d'*« implanter la courbe sur les endroits inhabités entre LF et Cessey »* (L1, L4, L9). Ou d'agir sur le paysage visuel et sonore : *arborer, agir sur la déco, agir sur le paysage et le bruit*. Ou encore sur les continuités écologiques et humaines, en évitant les interstices résiduels : *« moins de cassure », « profiter du TGV pour faire une piste cyclable, voie verte jusqu'à Genlis qui soit parallèle à la départementale »* (L8e), *« un tunnel sous la LGV pour rejoindre la Tille, un seul pont sur la LGV et l'autoroute et non deux dos-d'âne consécutifs »*... C'est alors bien d'abord au travers de cette

conception de la proximité, dans les aspects spatiaux, paysagers et humains des modes de vie que les habitants expriment une force de proposition.

Toutefois, la question de la pertinence territoriale renvoie aussi à l'échelle des enjeux nationaux (et européens) des ITT, donnant alors aussi à voir une remontée en généralité. Ici, même si certains participants (L4, L5, L7, L9) s'accordent sur l'utilité de l'infrastructure en général – « *comme axe de développement* » (L5e), « *il faut des infras pour aller plus vite* » (L7e), « *c'est durable, je prend le train souvent* » (L9e), nombreux par contre (L1, L2, L3, L4, L6) décrivent la portion restant à finir. Et cette fois non pas tant parce qu'elle les concerne localement, mais plus en tant que citoyen (payant des impôts, porteur d'une opinion) et notamment en termes d'équilibre coût/gain de temps effectif pour les futurs TGV : « *La seule bêtise, ce sont les 13 kms inutiles (Villers-les-Pots/Magny-sur-Tille), c'est du fric en l'air* » (L4e), « *c'est inutile et c'est de l'argent de l'Etat* » (L6e). Aussi L3 propose-t-il carrément d'« *abandonner le projet, prendre la voie normale* ». Et lorsque cette portion n'est pas remise en question en elle-même, elle l'est en termes de phasage, ne se justifiant aux yeux de certains qu'une fois la gare TGV « *Porte-Neuve* » réalisée au Nord de Dijon : « *projet bizarre car la phase 1 sera mise en service en novembre 2011 alors que les extrémités sont en attente. Pourquoi pas tout en même temps ? Beaucoup de travail pour pas grand-chose. Aberrant de rajouter aujourd'hui 5 kms de raccordement supplémentaire à Magny-sur-Tille en plus de celui à Soirans. Mais en fait ce sera cohérent plus tard avec le projet de Dijon Nord, le lien direct avec Paris et les raccordements pour Strasbourg et Lyon* » (L8e).

En termes de processus décisionnel maintenant, les propositions des participants concernent directement et au premier chef non plus simplement l'information et sa mise en transparence, mais bien l'engagement, avec dès lors une série d'actions concrètes à mettre en œuvre : « *déjà faire des réunions* » (L3), « *impliquer les gens* » (L6), « *organiser un débat de contre-projet* ». « *Il faudrait des groupes de travail qui produisent, constructifs, pour être DANS le projet. Leur fréquence... à caler selon l'évolution du projet, au fur et à mesure des propositions, en temps et en heure. On devrait être informés à chaque nouveau tracé... pour en rediscuter* » (L9, L2). « *Ils devraient impliquer les gens : le Maire, la commune, des groupes d'habitants. On n'est pas des sauvages. Beaucoup ont des choses à dire, de bonnes idées. La participation c'est se parler, se connaître, voir tous les points de vue. Arrêter de prendre les gens pour des imbéciles avec des discours techniques.* » (L6 et L5 se complétant mutuellement). L6, particulièrement touché par la proximité de la LGV, distingue même les habitants en fonction de ce critère de gêne maximale, et pense qu'il faudrait « *intégrer les gens directement concernés (visuellement, au niveau sonore...), ceux qui sont très proches de la ligne, et prendre leur avis sur l'embellissement* » (L6e).

C'est donc bien d'implication véritable et d'engagement direct qu'il s'agit, selon des modalités dialogiques elles-mêmes explicitées. Ainsi, par exemple, L5 exprime le « *regret (pour les individus et la société) du manque de parité, de représentation équitable des habitants (commission) au même titre que les autres (agriculteurs, élus, RFF...)* » (L5e), ce qui devrait constituer à ses yeux un premier pas dans l'instauration d'un véritable dialogue, contre le « *passage en force du projet* » (L5e). En outre, la force de proposition se muant en désir d'implication, un véritable système d'acteurs est pensé, qui aurait selon les participants une réelle légitimité dans le projet de LGV, loin de seulement être pensé comme contre-pouvoir : « *la mairie* » (L1e, L8e), « *Mr le maire et les agriculteurs* » (L6e), « *le Maire de Genlis (qui est aussi au Conseil Général)* », « *Le Conseil Général ou Régional (pour mieux répondre aux questions des habitants)* », ou encore « *l'Etat* » (L10e). « *Le Département pour les routes. La Région. L'Etat doit légiférer, faire des lois de protection du citoyen, pour faire appliquer les engagements - RFF fait ce qu'il veut* » (L5e).

Ici, certes, assez communément, le rôle du Maire et de la municipalité semble, dans ce système, particulièrement important pour défendre les intérêts de la population. Que les habitants en soient pleinement satisfaits – « *M. le maire est toujours vindicatif* » (L7e) - ou qu'ils en relèvent l'impuissance parce que « *l'équipe en place aujourd'hui n'est pas la même que celle qui a fait les premières réunions* » (L3e), « *s'est trouvée devant le fait accompli* » (L8e) et qu'ils « *subissent les choses aussi* » (L1e), peut-être par manque d'informations - « *je ne suis pas sûr que le maire ait eu toutes les informations* » (L9). Toutefois, se pose ici à la fois la question de la responsabilité collective et de la capacité à agir : « *est-ce que c'est au maire de la commune d'informer ou c'est les*

représentants des organismes qui font les projets. Le maire n'a pas la qualité d'informer les gens, il n'a pas les notions techniques, il n'a que sa commune c'est tout ce qu'il a. Par contre qu'il organise des réunions avec les habitants et les concepteurs, ça d'accord » (L2). Car certains justement déplorent un manque de dialogue avec les habitants, de réunions et de travail conjoint en amont : *« je ne crois pas que le Maire ait demandé les doléances des habitants (lettre ou référendum) »* (L9e).

Or, reconnaissant communément tout à la fois dans leurs échanges plusieurs manques au sein du système d'acteurs et d'action, ainsi que peu ou prou dans leurs discours leur propre force de proposition tirée d'expériences de terrain, ils empruntent enfin, logiquement, le chemin de la capacité d'action. Et, ce chemin transite, non moins logiquement au regard du monde commun décrit et des modes de vie mis en avant, par l'offre des savoirs et de la production de connaissances.

Car, pour revenir un temps au contenu du projet, même s'ils concèdent en partie l'effort fait par le porteur de projet en termes d'insertion paysagère de la LGV, ils restent dubitatifs quant à son effet : *« intégrer la ligne avec le paysage, bon ça ils le font quand même, mais du fait de la proximité avec le village, on s'interroge ! Parce qu'à ce que j'ai compris, le pont commence à l'entrée du village »* (L8). Exprimant leurs inquiétudes quant au *« TGV qui doit passer plus près des habitations alors qu'il devait être contiguë à l'autoroute, et par rapport au paysage malgré le merlon »* (L2e), quant au fait d'avoir un *« horizon bouché mais sans esthétique »* (L5e). Trop de questions restent sans réponses : *« ils prévoient un glacis de 350m de chaque côté mais le pont de 9m sera-t-il de bon goût ? Et comment se fera la diffusion du bruit ? Comment rectifier si besoin par rapport au bruit (à l'entrée de la forêt par exemple) ? »* (L5e).

Les aménagements paysagers proposés sont ainsi perçus comme trop partiels pour être efficaces, ou trop incertains, même si les porteurs du projet leur assurent le contraire. Ici, si le bruit focalise un temps (*« il nous a dit 'c'est une faveur que l'on vous fait, une butte de terre, parce que, en décibels, on ne dépasse pas les seuils' »*, L8, ce à quoi L5 répond *« il a donné un chiffre moyen, alors là je suis désolée, ça ne veut pas dire grand-chose »*), la future LGV génère surtout des inquiétudes concernant la question centrale des connexions/liens ancestraux existants au sein du territoire, notamment du fait de sa fragmentation supplémentaire et de la disparition des chemins de pratiques récréatives, celles du dépaysement et du ressourcement : *« ça a beaucoup changé depuis l'autoroute... les terrains résiduels entre infrastructures sont des nids à pouelles... le TGV en plus, ce sera un nouveau morcellement et nouveau remembrement »* (L10e). Dans ce cadre, les préoccupations des habitants concernent également particulièrement la continuité territoriale, à travers l'accessibilité à certains lieux : *« c'est-à-dire qu'on ne sait pas trop ce que ça va devenir. Il n'y a pas eu de réponse en réunion sur cette question de l'accessibilité à cet espèce de triangle des Bermudes (futur espace résiduel entre l'autoroute et la LGV en projet) »* (L1). Mais également à travers des itinéraires traditionnellement empruntés : *« vous ne pourrez plus passer derrière à pied pour arriver à la Tille »* (L8. L1 confirme), *« oui, voilà, nous on fait ça aussi, on passe par la route de Cessey, à gauche et on passe sur le pont de la Tille et après on longe la Tille, le long du terrain de foot de Genlis »* (L3).

Enfin, concernant les adaptations paysagères proposées par l'AMO de RFF, remarquons également que outre le contenu de l'ajustement proposé, c'est aussi sous l'angle de la démarche de production et du processus de proposition que les participants abordent ce sujet de l'expertise : *« la pauvre (paysagiste) elle n'avait pas le meilleur rôle »* (L5), *« on l'a fait venir, ça fait un peu mieux »* (L5e). Et même si certains pourraient concorder avec les propositions paysagères (L1e, L4e, L5e, L10e), la majorité y est hostile et doute, si ce n'est de leur intérêt, du moins fortement de leur plausibilité : *« tout cela ce n'est que du dessin, ça va probablement changer »* (L6e), *« on verra s'ils le font »* (L4e). En ce sens, nous retrouvons là des appréciations classiques portées aux études conventionnelles dans le champ environnemental des grands projets d'équipement. Les diagnostics territoriaux et résultats des études menées par les opérateurs et leurs AMO soumis à l'avis des populations sont généralement purement techniques et codifiés par un cadre réglementaire - avec circonscription des zones sensibles telles les zones de PPRI, de Natura 2000... ou encore les sites classés pour ne citer qu'eux. S'il existe toute une batterie d'outils de gestion et de règlements permettant la protection de sites remarquables ou d'espèces protégées, celle-ci ne permet donc pas de saisir l'ensemble des attaches/ancrages territoriaux des habitants.

Encadré 9. Critères habitant de l'« acceptabilité » sociale de l'évaluation environnementale (tiré de Faburel (coord.), Grenier, Charre, 2007)

Les habitants réunis lors de processus similaires se considèrent en fait comme des « experts » de leur propre environnement (aux connaissances perceptuelles, expérientielles et comparatistes). Sur cette base, ils revendiquent une implication au « fil de l'eau » (tout au long du projet, de l'étude *ex ante* à l'évaluation *ex post*) incluant des processus dialogiques de co-construction, des dispositifs de restitution de l'information et de validation (délibération) des décisions...

Ces marques de « respect » devraient être, selon les habitants, d'abord garanties à l'échelle locale (ex : représentativité de leurs ressentis). Et pour potentialiser de telles connaissances, organiser la participation et ainsi tendre vers une réelle interdisciplinarité, deux moyens : 1 - le projet local, ancré dans un espace limité, pratiqué par les habitants, offrant les gages nécessaires de reconnaissance et de participation au « fil de l'eau » ; 2- la cartographie collaborative, outil quantitatif et qualitatif, visant sauvegarde et traçabilité des informations ancrées dans des vécus directs.

Craignant l'expertise officielle, le propos sur l'offre des savoirs et la production de connaissances ne transite toutefois seulement alors que par une réflexion collective sur l'aide à la décision et l'accompagnement par d'autres expertises qui viendraient en soutien du dessein démonstratif poursuivi : « *au-delà des gens qui travaillent avec RFF, car ils sont biaisés, est ce que nous, au niveau de la mairie, on ne peut pas lancer un appel d'offre pour un paysagiste indépendant qui fasse d'autres propositions. Une contre expertise... Dans le cadre de ces infrastructures déclarées d'utilité publique, ceux qui sont concernés devraient avoir une enveloppe budgétaire supplémentaire pour ce genre d'études* » (L9, tous acquiescent).

Il s'agit donc d'abord ici, concernant le processus décisionnel d'ensemble, de responsabilité individuelle quant à sa propre volonté de maîtrise et capacité de contrôle : « *c'est vrai qu'il y a des affiches, on devrait les lire* » (L6), même s'« *il n'y en a pas eu beaucoup* » (L7). Et, l'action n'est dès lors seulement qu'envisagée : « *il faudrait faire des pétitions* » (L5). Mobilisant toutefois d'autres expériences : « *je serais allée plus loin dans les différentes réunions..., j'aurais été plus vindicative. Exemple : à Bressey s/Tille, les habitants et le Maire ont bagarré pour faire reculer un pont et ont obtenu gain de cause* » (L5e) ; lors du projet de « *l'autoroute, ils se sont organisés pour obtenir la mise en place d'un mur antibruit qui n'étaient absolument pas prévu au début. Ils ont obtenu gain de cause ! Ils se sont organisés en association* » (L1), « *ils étaient combattifs !* » (L5).

5.2.2. Synthèse conclusive de l'analyse sur Labergement-Foigney : la négligence politique (dispositifs de dialogue et étude paysagère « négociée ») du bien-être comme territoire (psychosociologique) de l'ITT

L'environnement est ici décrit comme un écrin qui par sa dominante « verte », englobe et protège le village et par la procure un cadre de vie sain et tranquille. Cette enveloppe sécurisante permet la pratique du territoire, la déambulation faisant naître des lieux auxquels les habitants s'attachent et dans lesquels ils trouvent ressourcement, détente, soit bien-être. Cette considération rappelle la thèse de Malpas soutenant que « *l'importance du lieu n'est pas basée sur des considérations de simple attachement sentimental - non pas subjectif - mais se préoccupe avec la possibilité même de*

subjectivité, tout autant de socialité, et même de globalité » (2012)¹⁰. C'est le régime du proche qui prédomine dans la description environnementale, y compris sociale au travers de bons rapports de "voisinage".

Les rapports à la nature et à l'écologie passent par le palpable, tangible, tels que le jardin que l'on entretient sans pesticides et les usages de promenades dans une nature alentour, connue, parcourue, apprivoisée et aussi cultivée. Egalement du ressort du local ou « micro-local », les festivités..., sont une opportunité pour les habitants de favoriser les relations de voisinage, d'entretenir la convivialité au sein d'un espace de proximité et de réaffirmer les valeurs et principes - convivialité, solidarité, respect, cordialité - qui font monde commun mais qui sont expérimentés et vécus différemment. Mais elles sont assez rares et ce bien-être relationnel tant recherché par les habitants reste peu satisfait, du fait du délitement communément constaté et déclaré des relations sociales. Le patrimoine bâti est quant à lui seulement évoqué, ne venant finalement que permettre de révéler les "petits coins" agréables. Enfin le territoire est équipé d'infrastructures qui facilitent l'accès aux équipements et nécessités des villes voisines. La satisfaction est alors à lire tant dans l'accessibilité, mais également dans le fait que cette "proximité" permet la préservation du village et de son "esprit".

Finalement ce régime du proche s'érige ainsi comme *habiter*, un univers du connu plutôt rassurant, ou tout du moins *reposant*.

Les participants s'accordent cependant à relever des aspects négatifs dans le paysage. L'absence d'esthétique paysagère, due au remembrement qui a révélé le "plat" et le manque d'originalité, augmenté de l'importance visuelle et auditive des infrastructures qui ont fragmenté le territoire et impacté la tranquillité d'antan, ainsi que participer à faire du village un rond point local et remettant en balance le sentiment de sécurité. Enfin, et ce en conséquence directe de ces perturbations lourdes, c'est le constat de la perte de l'esprit village comme monde commun qui affecte le plus les discours. Le paysage « *succession de traces, d'empreintes qui se superposent sur le sol, et constituent pour ainsi dire son épaisseur tout à la fois symbolique et matérielle* » (Besse, 2009, p.37), lieu de mémoire, au sens donné par M. Halbwachs (1997, p. 196), c'est-à-dire un lieu qui « *a reçu l'empreinte du groupe et réciproquement* » semble s'être délité. Cette évolution est également relative à des changements plus globaux, à savoir l'évolution sociétale avec une perception de déclin des rapports, particulièrement intergénérationnels. Par là chacun relève la diminution de l'enthousiasme dans l'accueil des nouveaux, renforçant la dichotomie anciens-nouveaux, ou même encore à l'initiative d'organiser ou d'encourager des événements collectifs, soit du "faire ensemble". Le bien-être semble alors avoir été profondément modifié par les changements brutaux et profonds du territoire qui a provoqué un repli sur soi des anciens et par là une protection, soit une résistance à l'accueil de nouveautés dans leur cadre de vie.

Ainsi, les différentes opérations, transactions et médiations auxquelles le bien-être donne lieu impliquent bien ici l'environnement et, en arrière-plan, ses territoires. Le discours se veut axé sur la préservation de ce qui reste de cette nature, ses promenades et lieux qui ont échappé aux précédentes modifications. La nature dans ce qu'elle permet tant de contemplation et de pratiques donne une tonalité écologique, voire socio-écologique aux propos. Celle-ci serait moyen ultime d'assurer ou de conserver le lien, la continuité tant physique qu'historique, soit le rapport identitaire qui lie l'habitant à son territoire. Dès lors, nous avons également confirmation que la satisfaction retirée de l'environnement des espaces, lieux et territoires (ici bien plus des représentations et pratiques que des seuls ressentis et perceptions sensibles) est qualifiante du bien-être, particulièrement comme monde commun donc aussi vecteur d'attachement collectif et facteur d'identité interindividuelle, et ce par-delà des trajectoires personnelles donnant à voir une différence marquée entre anciens et nouveaux venus (agrément/désagrément, plaisir/déplaisir...). Le bien-être « *nous renvoie (bien) à la totalité des*

¹⁰ "The argument for the importance of place is not based in considerations of mere sentimental attachment – not subjective – but concerns the very possibility of subjectivity, as well as of sociality, and even of globality" (Malpas, 2012).

relations entre les hommes, la société et le milieu » (Bailly, 1981) et implique donc moins des échelles plus ou moins articulées que des systèmes et univers territoriaux, et leurs codes socio-culturels (ex : systèmes de valeurs).

Et, ce qui domine alors c'est le besoin de contrôle, de maîtrise du territoire qui est exprimé dans la position habitante face au projet. L'importance de la privacité, au sein de laquelle les individus ont le sentiment sinon de contrôler tout du moins d'être (encore un peu) en maîtrise de l'environnement qui les entoure, est première. Mais, elle vient s'étendre au village à "taille humaine" et aux bois et forêt qui l'entourent. Gaston Bachelard dans *La poétique de l'espace* (1957), montre que « *l'on peut habiter l'univers, mais que l'imagination habitante travaille avant tout sur les notions de protection et de sécurité* ». C'est en fait une identité déjà très atteinte, et donc un équilibre qui semble tout juste rétabli et ressenti comme extrêmement fragile que le projet de la LGV vient remettre en question.

Le projet de LGV vient exacerber le sentiment de gêne déjà ressenti au regard de l'autoroute. Celui-ci est exprimé sur un fond de défaitisme qui renforce l'inquiétude des habitants quant à la survivance du village à ce nouveau coup porté. Le sentiment de précarité évoqué au regard des changements lourds n'est que plus fort puisque remettant alors plus que l'équilibre territorial, déjà fragile, le maintien des populations et du peu de valeurs (sociabilité et convivialité comprises), pratiques et liens sociaux et historiques survivants. La ligne est de plus extrêmement proche des premières habitations et vient donc impacter l'équilibre socio-environnemental d'autant plus fortement, plongeant les participants dans un état d'incertitude profond. C'est donc ici le bien-être comme porteur de généralités, élément de partage qui serait menacé. Le projet vient ce faisant exhumer l'identité locale ancrée chez l'habitant tout en laissant celui-ci à l'écart. Les participants évoquent l'absence d'écoute et de réponse à leurs préoccupations de la part de RFF, quand le Conseil Général semble lui avoir su compenser ce manque. Ainsi c'est d'information dont il s'agit mais pas de communication, et encore moins d'implication ressentie.

C'est ainsi que les participants profitent alors du manque de justification pour se faire force de proposition et prouver leurs capacités en s'appuyant sur quelques compétences. L'action se ferait alors sur le tracé qui viendrait épouser celui de l'autoroute, pour ensuite profiter de l'impact pour venir embellir le paysage, ceux proposés aujourd'hui étant considérés comme trop partiels et incertains, faisant alors échos au propos de Debarbieux que « *tant qu'il est affaire de spécialistes, ce type de paysage continue de relever d'une logique d'aliénation* » (2007). Cette reprise en main du paysage permettrait de renforcer des continuités écologiques existantes et ainsi d'ancrer les pratiques "traditionnelles" qui rythment le quotidien. Pour les auteures Sgard, Fortin et Peyrache-Gadeau, l'échelle pertinente serait bien celle du quotidien et de la proximité capacitaire : face au projet de développement elles fixent « *sa dimension participative, [qui] suppose la capacité de l'habitant à se projeter dans un territoire autre, souhaité, ou à venir, mais cela tout en maintenant une continuité et des repères avec l'existant* » (2010, p. 4). Enfin c'est au sujet du processus décisionnel que les propositions fusent, plaçant alors l'habitant au même rang d'acteur que les agriculteurs, les CG, l'Etat... Les réunions devront alors placer au cœur des règles de fonctionnement les valeurs de parité et d'équité, soit rendre compte des capacités habitantes à agir et la responsabilité collective qui permettrait de re-faire le lien par le faire-ensemble. « *Arendt voit dans l'action à la fois la source de la définition de l'identité politique du sujet et la modalité par laquelle les hommes en société définissent ce qu'ils ont en commun et ce qu'ils placent au cœur de l'espace public* » (Debarbieux, 2007).

Nous avons ainsi en dernier lieu également confirmation que la capacité perçue ou représentée, ressentie ou expérimentée, de maîtrise du changement voire de contrôle du risque, est également au fondement des ressentis, représentations et pratiques qui, par les enjeux environnementaux de l'aménagement, donnent sens au bien-être, comme expérience sociale d'appropriation et de sécurisation d'individus dorénavant autrement sujets-acteurs. Ici, outre les attentes participatives relayées, et communes dans nombre de contextes d'ITT, la force de proposition développée par les participants, et étayée dans le champ des expériences locales du monde commun décrit, en livre un premier visage, au point d'interroger l'expertise (paysagère) officielle. Ce faisant, le territoire apparaît alors bien comme un objet complexe et hybride, sans délimitation figée a priori mais creuset d'une construction socio-cognitive..., construction à laquelle les enjeux relatifs à l'équipement participent directement (desserte, développement exogène, risques, insertion paysagère...).

Dans le cas de Labergement-Foigney, cette contribution directe passe singulièrement par l'incapacité de maîtrise du risque par la population locale, donc le déficit d'espace d'engagement, du fait d'une démarche de portage de projet dite excessivement limitée. C'est par cette lecture que le constat peut alors être fait d'un déficit de l'expertise paysagère comme opérateur efficace et d'une tentative avortée de faire de l'ajustement paysager une condition de l'adhésion sociale au projet. Ici, les questions paysagères n'ont pas aidé à révéler ce qui fait creuset territorial de la LGV.

Il eut fallu certainement travailler plus particulièrement sur la portée articulatoire des questions, enjeux et démarches paysagères autour de l'ITT, par l'analyse en amont des ressentis, représentations et pratiques (composant affects/vécus environnementaux et paysagers territorialisés). Surtout, il conviendrait de considérer les capacités personnelles de jugement et d'engagement comme opérations situées au même titre que les satisfactions/sensations/sentiments. Le déploiement de ces capacités à l'occasion d'un tel projet d'aménagement est l'une des opérations premières de la signification donnée à la qualité de vie par le bien-être, et donc l'une des expressions premières de la codification socio-culturelle des systèmes et univers territoriaux. Le paysage et son traitement technique dans le cadre de la démarche de projet implique bien le territoire dans sa composante pleinement collective et politique (biens et mondes communs), et dès lors le bien-être, par l'engagement déçu, comme autre territoire et ainsi famille de critère pour l'adhésion sociale aux ITT.

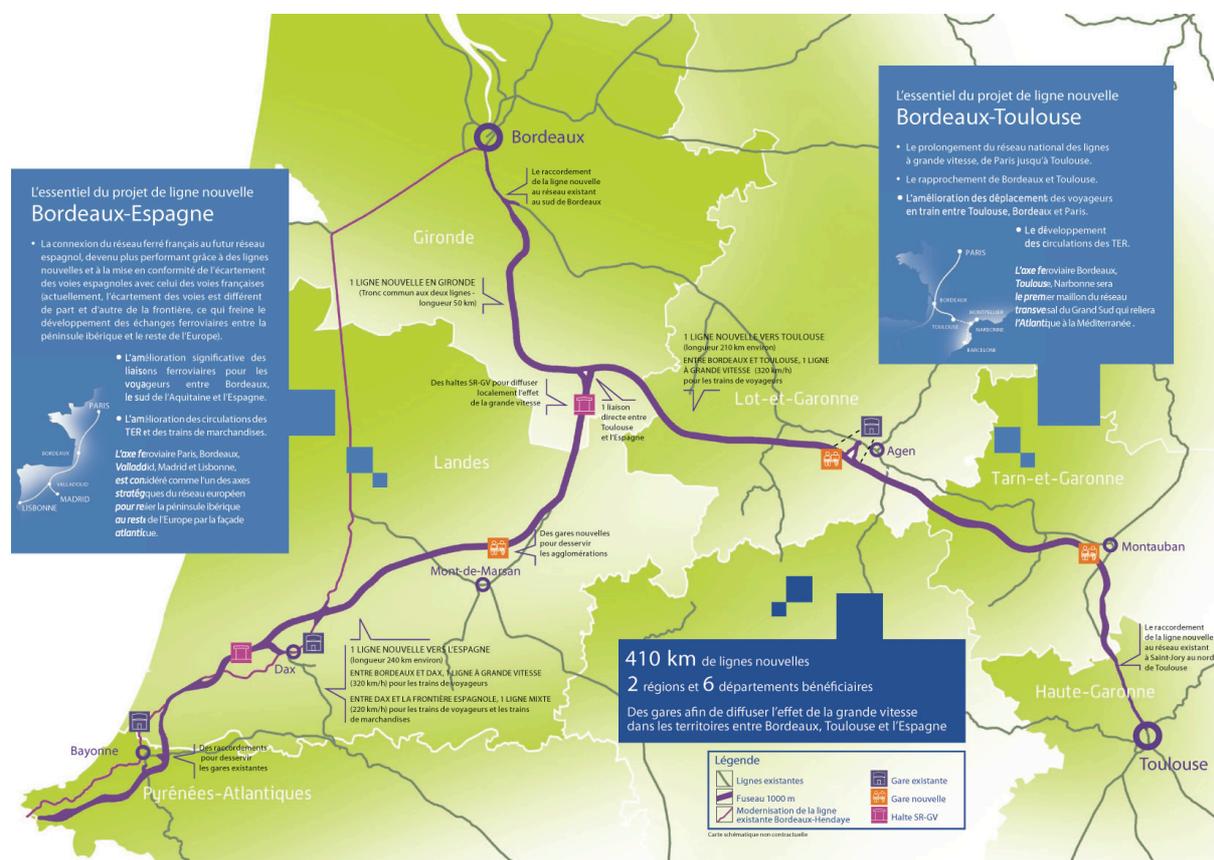
6. GROUPES DE DISCUSSION AUTOUR DE LA LIGNE BORDEAUX-TOULOUSE

6.1. Présentation du « Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest » (GPSO)

Notre zone d'étude est la commune de Castelferrus qui se trouve dans le Tarn-et-Garonne, sur le tronçon Bordeaux-Toulouse de la nouvelle LGV. Comme nous avons déjà remarqué avec la commune de Labergement-Foigney sur la LGV Rhin Rhône, notre premier cas d'étude, le GPSO s'insère dans un jeu d'échelles locale, nationale et européenne, aux implications politiques, économiques et environnementales variées, mais avant tout il a des effets sur le paysage local et le cadre de vie des habitants des communes traversées.

Le GPSO est un élément de liaison faisant partie d'un projet plus vaste, d'envergure nationale et européenne : la future ligne à grande vitesse Sud-Europe-Atlantique. Il s'agit de réaliser le lien entre le réseau nord-européen et son ancrage dans l'agglomération parisienne et le réseau espagnol (et par extension portugais) qui, d'ores et déjà, maille la péninsule Ibérique. Le projet a classiquement en France pour maître d'ouvrage l'entreprise publique française propriétaire et gestionnaire du réseau de transport ferroviaire, Réseau Ferré de France (RFF).

Carte 9. Les trois branches de la LGV du GPSO



Source : RFF GPSO, http://www.gpso.fr/Plaqueette_essentiel_gpso_sept10.pdf.

Le projet GPSO est constitué de deux tronçons. Le premier tronçon, celui de Bordeaux-Espagne, se raccordera à son extrémité sud avec les projets espagnols (le « Y Basque ») allant vers Madrid et Lisbonne. Le deuxième tronçon, celui de Bordeaux-Toulouse doit, dans le futur, se raccorder avec le projet Toulouse-Narbonne. La première partie du tracé, à partir de Bordeaux, sera partagée par les deux tronçons, avant de bifurquer dans le sud de la Gironde en deux tracés séparés vers Toulouse et vers l'Espagne. Le tout s'articule au nord de Bordeaux avec le projet de LGV Tours-Bordeaux, dont la

construction a commencé et dont la mise en service est prévue en 2016. Cette ligne constitue le prolongement de la LGV Paris-Tours qui a été mis en service en 1990.

Nous notons toutefois que seul le tronçon Bordeaux-Espagne figurait initialement sur le plan du réseau transeuropéen de transport, le tronçon Bordeaux-Toulouse ayant été décidé suite au lobbying intensif des collectivités territoriales en Midi-Pyrénées (la Région, notamment), soucieuses de « désenclaver » Toulouse. La vocation de la ligne est alors plus nationale qu'internationale. Les différentes collectivités sont appelées à une contribution financière très élevée.

A la suite des débats publics de 2005 et 2006 (respectivement pour les tronçons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne), RFF a conclu à l'opportunité des deux projets et poursuit depuis les études sur le terrain. Celles-ci sont menées conjointement et organisées selon 3 lots :

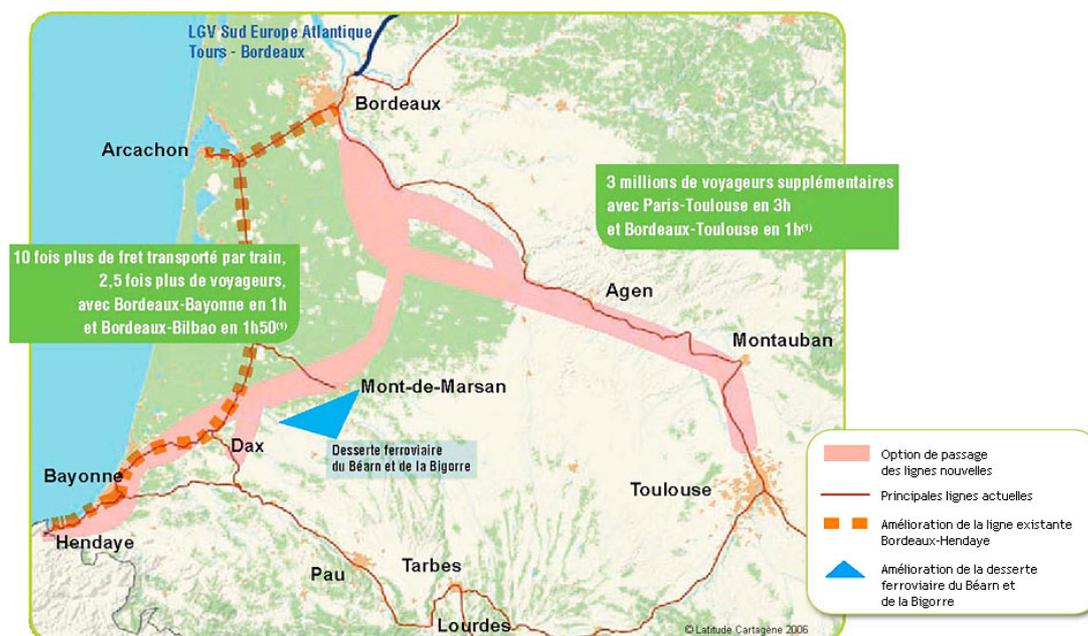
- le lot n°1 comprend les sections entre Bordeaux et l'ouest d'Agen et entre Bordeaux et le nord de Dax (dont la partie commune aux deux branches),
- le lot n°2 correspond à la section entre l'ouest d'Agen et Toulouse. Il constitue avec une partie du lot 1 la branche Bordeaux-Toulouse,
- le lot n°3 correspond à la section entre le nord de Dax et la frontière espagnole. Il constitue avec une partie du lot 1 la branche Bordeaux-Espagne.

C'est ainsi que ces deux tronçons sont associés sous le nom de « Grands Projets ferroviaires du Sud Ouest » (GPSO) qui fédèrent autour d'un protocole signé en 2007, l'Etat, RFF, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine, et les collectivités locales.

A cette étape, des faisceaux assez larges définissent les emprises territoriales au sein desquelles les futures lignes vont être situées. En mai 2010, le fuseau définitif de 1 000 mètres de large a été choisi pour les deux lignes à l'intérieur de ces faisceaux. Des variantes de tracés précises ont été alors étudiées par RFF qui a engagé un processus de concertation avec les acteurs locaux (cf. *infra*) pour choisir entre ces tracés selon des critères environnementaux, fonctionnels, techniques et financiers.

Le 9 janvier 2012, le Comité de Pilotage (COPIL) du GPSO a présenté le tracé définitif, soit un total de 420 km de LGV. Au moment de la réalisation de notre groupe de discussion à Castelferrus, l'enquête d'utilité publique était engagée.

Carte 10. Les faisceaux initiaux très larges pour situer les LGV



Source : RFF GPSO

Le tronçon Bordeaux-Toulouse sera raccordé à la ligne classique au nord de Saint-Jory dans la banlieue toulousaine. Deux créations de nouvelles gares sont prévues, pour desservir les villes d'Agen et de Montauban. Les gares historiques de ces villes et les nouvelles gares seront raccordées afin de faciliter les interconnexions avec le réseau TER existant.

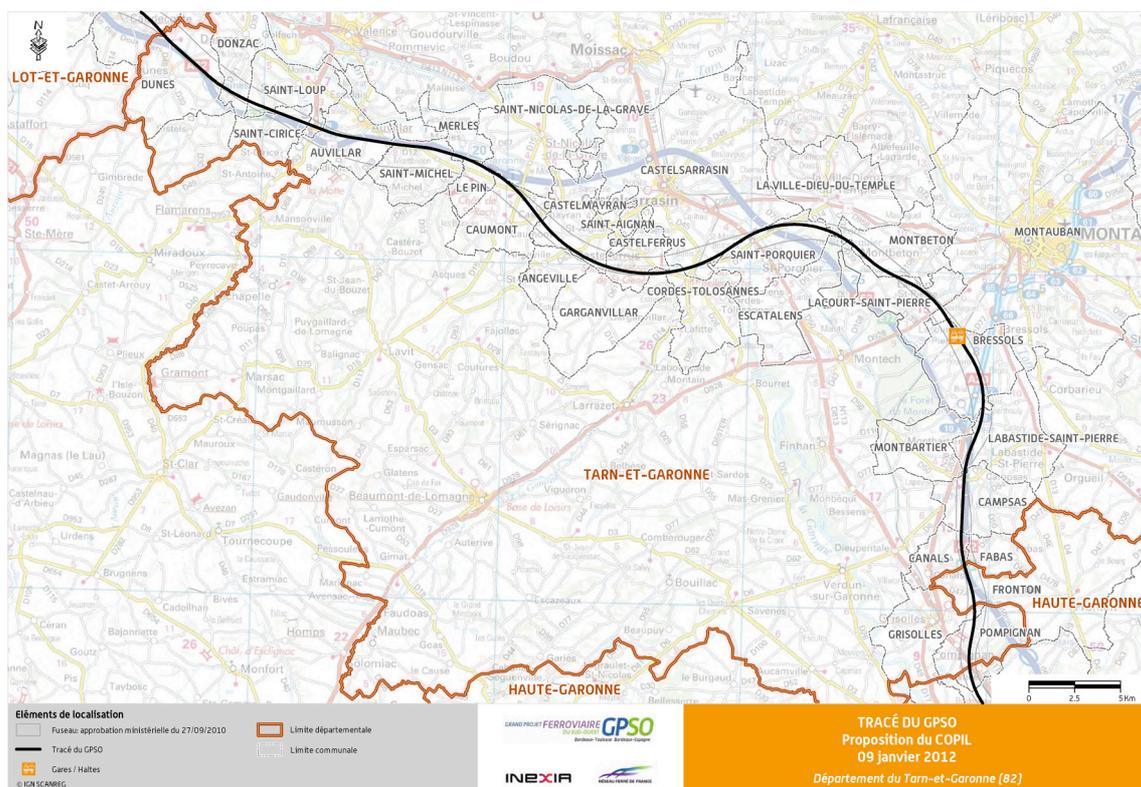
Avec un temps de trajet d'une heure, la LGV permettra notamment de rapprocher Bordeaux et Toulouse en divisant par deux le temps de trajet entre les deux villes. Toulouse sera alors à quelque trois heures de Paris, ce qui permettra de concurrencer l'avion entre la Ville Rose et la capitale. Outre la réduction des temps de parcours entre les villes desservies, la LGV devrait permettre d'augmenter les capacités du transport ferroviaire tant pour le transport de voyageurs que pour le transport de marchandises, par la libération de sillons sur les voies classiques. Permettant d'accueillir davantage de trains régionaux sur l'ancienne ligne, elle devrait permettre de densifier les liens entre les territoires au niveau local ou départemental. Des critiques (de la part d'élus EELV, par exemple) mettent en doute, toutefois, la justification de la nouvelle ligne, considérant que la mise à niveau de la ligne existante apporterait des gains significatifs pour un coût, tant économique qu'environnemental, bien moindre.

Doter le Sud-Ouest de la France d'une ligne à grande vitesse n'est pas non plus dénué d'une volonté d'équilibre et d'équité territoriale dans la répartition des grandes infrastructures de transport. A l'échelle du développement économique régional et local, les partisans du projet comptent sur « l'effet TGV », les régions traversées devant voir leur attractivité renforcée par l'arrivée d'une ligne à grande vitesse et d'une liaison directe avec la capitale. Toutefois, cet effet sera limité vraisemblablement à Toulouse, Montauban (qui d'ores et déjà se trouve dans un processus d'incorporation comme pôle périphérique au sein de l'agglomération toulousaine) et Agen. Pour le reste, les territoires ruraux traversés par la ligne risquent d'en tirer un bénéfice bien plus limité.

Outre des objectifs ayant trait à l'aménagement du territoire à diverses échelles, nous pouvons noter dans les discours et les documents de RFF la mise en avant des enjeux environnementaux. La LGV Sud-Europe-Atlantique s'inscrit en effet dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la Loi Grenelle 2 qui traduit secteur par secteur les engagements nationaux en faveur du développement durable. La ligne ferroviaire à grande vitesse du Sud-Ouest de la France répond notamment à l'objectif national de création de 2 000 kilomètres de voies nouvelles à l'horizon 2020. RFF proclame son engagement sur l'aménagement dit durable, envers la préservation de la biodiversité et les milieux naturels. Un inventaire écologique a été mené par RFF en 2010-11 qui a répertorié 480 espèces, dont presque 270 sont protégées.

Le tracé de la LGV se distingue de celui de l'ancienne ligne qui, elle, suit, sur la plus longue partie de son trajet la vallée de la Garonne, qui concentre population et activités et dessert les nombreuses gares des bourgs et villages. La partie de la LGV qui traverse le Gironde à partir de Bordeaux va d'abord vers le sud, jusqu'à la bifurcation vers l'Espagne à Bernos-Beaulac, traversant des zones boisées peu densément peuplées. A partir de là, la ligne file vers l'est pour revenir brièvement vers la vallée de la Garonne où elle passe au sud d'Agen, la nouvelle gare étant située sur la commune de Brax. Une liaison ferroviaire est prévue vers l'ancienne gare d'Agen. Avant et après Agen le tracé suit celui de l'autoroute A62, notamment sur les hauteurs au-dessus d'Auvillar, avant de redescendre vers la vallée de la Garonne, s'éloignant de l'autoroute pour contourner Castelsarrasin par le sud.

Carte 11. Le tracé de la LGV en Tarn-et-Garonne



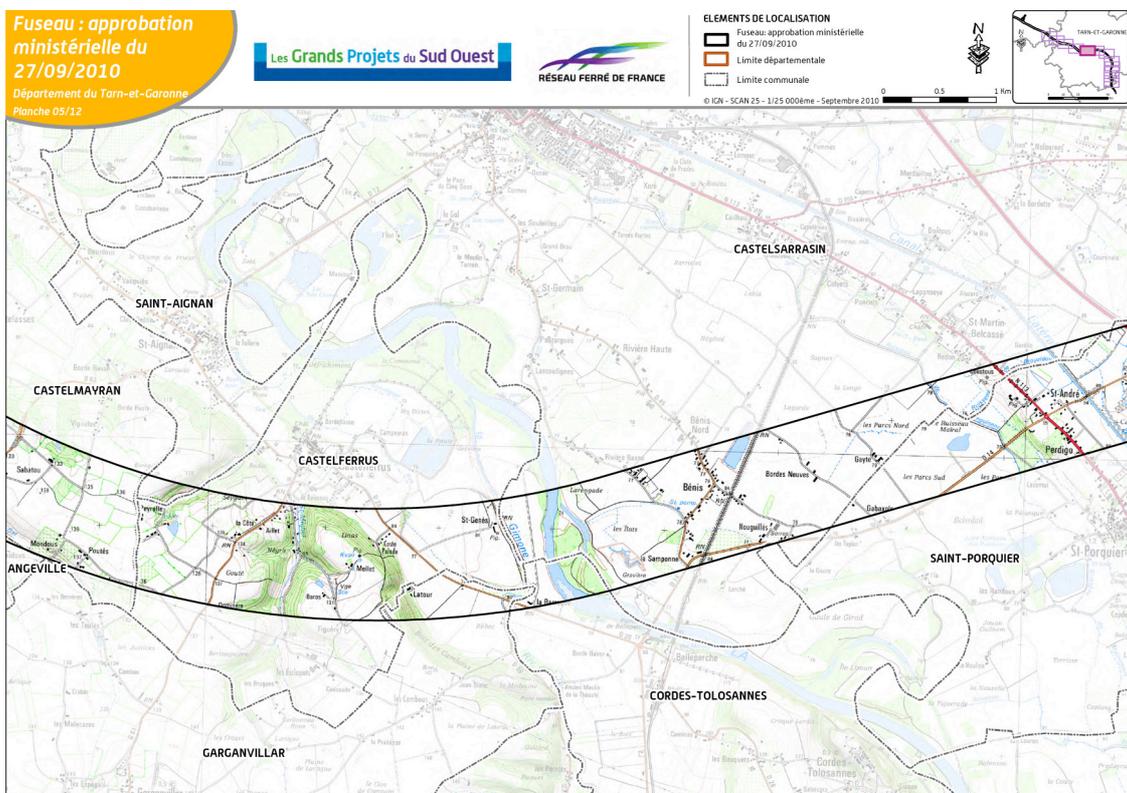
Source : RFF GPSO

La LGV passe ainsi au sud de Castelferrus avant de traverser la Garonne et d'aborder la périphérie de Montauban. La nouvelle gare est située sur la commune de Bressols, à quelques cinq kilomètres au sud du centre de Montauban. A partir de là, la ligne se dirige vers le sud avant de se raccorder sur l'ancienne ligne à Saint-Jory au nord de Toulouse.

6.2. Castelferrus : éléments de diagnostic et enjeux officiels en matière de paysages et d'écologie

Selon le découpage opéré par RFF, la commune de Castelferrus fait partie du lot n°2 de la branche Bordeaux-Toulouse, dans le secteur J qui s'étire sur 16 kilomètres et concerne d'ouest en est les territoires communaux de Caumont, St Nicolas-de-la-Grave, Castelmeyran, Angeville, St Aignan, Castelferrus, Garganvillar, Cordes-Tolosannes, et St Porquier. Dans une première phase, RFF a déterminé un fuseau de 1 000 mètres de large, passant sur le plateau au sud du bourg avant de descendre vers et traverser la Garonne - et accessoirement la Gimone, à cet endroit parallèle, et tout près de la Garonne. Le fuseau a reçu son approbation ministérielle le 27 septembre 2010.

Carte 12. Fuseau RFF de 1 000 mètres au sud de Castelferrus



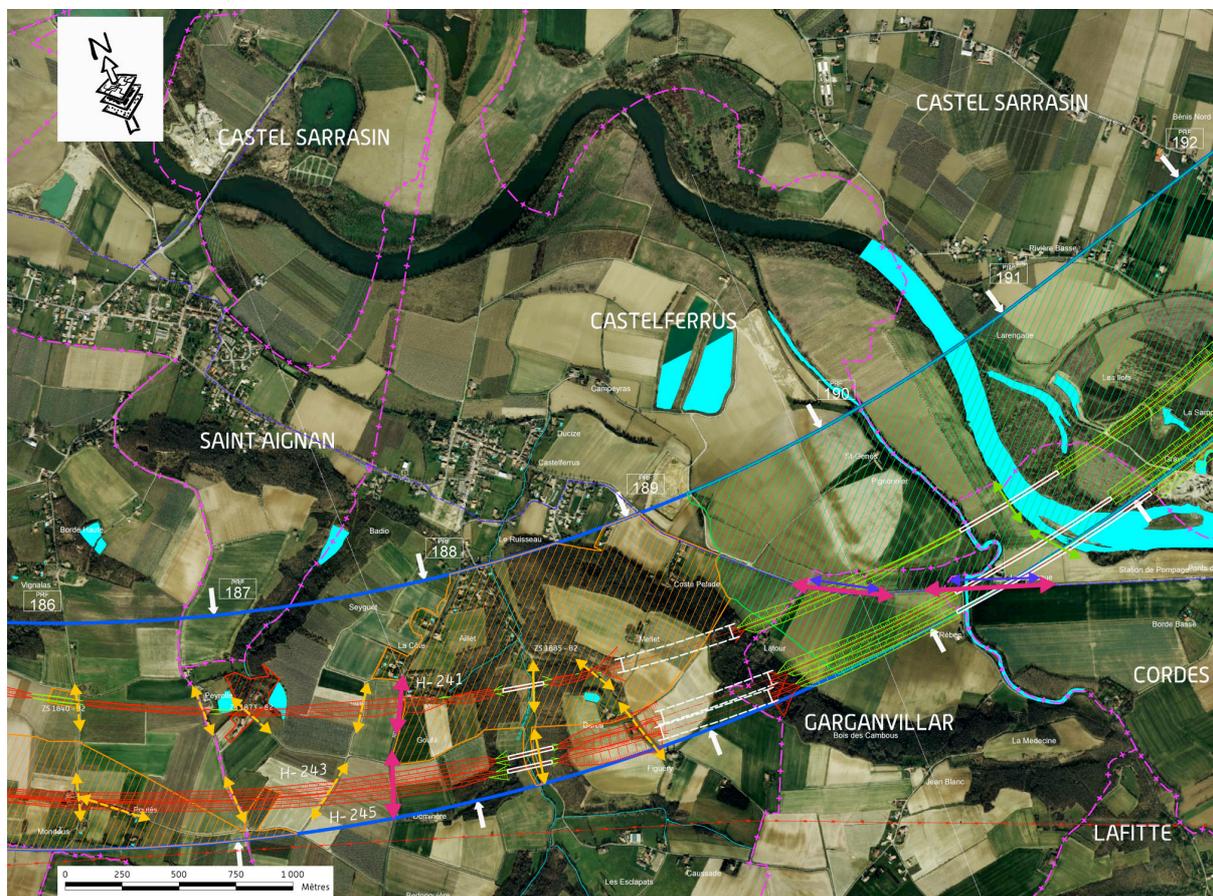
Source : RFF GPSO

En ce qui concerne l'habitat bâti, c'est le tiers nord du fuseau qui est le plus sensible, passant sur la limite de la zone bâtie du bourg, là où, potentiellement la commune engagera son futur accroissement urbain. Notons déjà l'extension sud-est du centre-bourg de Castelferrus autour de la RD26, de type lotissement pavillonnaire, regroupant cinq maisons individuelles construites sur des parcelles de taille moyenne qui se trouve sur la limite du fuseau. Le hameau de Coste Pelade se situe également au sud-est du bourg de Castelferrus, à proximité de la RD26 sur la plaine de la Garonne. Regroupant six maisons individuelles dont deux ont été construites récemment, il s'agit en fait de mitage sur des terrains agricoles. Du reste, sur le plateau se trouvent éparpillées des constructions isolées, anciennes fermes ainsi que des maisons individuelles en mitage le long des chemins.

En ce qui concerne l'impact sur le paysage, plusieurs éléments sont à mettre en exergue : il s'agit en fait d'un lieu clé sur le parcours de la LGV, là où s'effectue la traversée de la Garonne. Plus finement, venant en provenance de Bordeaux, la ligne s'engage en très proche succession sur une série d'événements paysagers. Le plateau est vallonné, la ligne le traverse tantôt en remblai, tantôt en déblai. Au sud du bourg de Castelferrus, elle traverse le ruisseau de Saint-Michel dans son talweg entaillé, puis enjambe le bord du plateau et la descente raide de la cote, très boisée, abordant alors la plaine étroite devant la Garonne, la rivière de la Gimone et une centaine de mètres plus loin la Garonne elle-même.

Sur ce secteur, trois hypothèses de tracé ont été préconisées par le maître d'ouvrage RFF. Il s'agit des hypothèses n° 241 (A62 - Nord Garonne - Nord Saint-André), n° 243 (A62 - Sud Garonne - Nord Saint-André) et n° 245 (A62 - Sud Garonne - Sud Bénéts - Nord Saint-André).

Carte 13. Les trois hypothèses de tracés au sud de Castelferrus



Source : RFF GPSO

L'hypothèse du tracé n° 241 s'inscrit le plus au nord du fuseau dans le but d'éviter les hameaux de Garde-Boué et le ruisseau du Gat à dominante paysagère à l'ouest, et Saint-André à l'est. Afin de rechercher les meilleures conditions de franchissement de la Garonne, ce tracé est incurvé vers le sud et franchit la Garonne au sud d'un bras mort sur la rive droite. Deux viaducs sont proposés afin de répondre aux enjeux naturels du site. Le premier concerne la traversée du ruisseau de Saint-Michel. Le deuxième viaduc traverse la Gimone et la Garonne. Enfin, dans l'objectif de favoriser l'insertion du tracé au niveau de la descente abrupte vers la plaine de la Garonne en rive gauche - sachant que techniquement la déclivité de la ligne doit être bien plus douce - une tranchée couverte est prévue entre le ruisseau Saint-Michel et la côtière.

L'hypothèse n° 243 permet quant à elle d'éviter les enjeux de bâti du hameau de Garde-Boué et de Bénis. S'inscrivant en limite Sud du fuseau, le tracé évite le secteur du coteau de Castelferrus et franchit dans les meilleures conditions la Garonne, toujours avec la création de deux viaducs. Cette hypothèse prévoit également la création d'une tranchée couverte sur la commune de Castelferrus.

Enfin, l'hypothèse n° 245 se confond sur la grande majorité du secteur avec l'hypothèse n° 243 mais s'en éloigne au niveau des communes d'Angeville et de Castelferrus en s'inscrivant légèrement plus au nord de la première et au sud de la deuxième. Cette hypothèse de tracé prévoit, tout comme avec les deux autres, la mise en place de deux viaducs pour le franchissement du ruisseau de Saint Michel d'une part, de la Gimone et de la Garonne de l'autre, avec toujours une tranchée couverte entre les deux. Afin de permettre une traversée de la RD813 au nord de Saint-André, à la limite entre les

communes de Castelsarrasin et Saint- Porquier sur le secteur suivant, l’hypothèse de tracé est incurvée vers le nord à son extrémité est.

Schéma 3. Viaduc sur le ruisseau Saint-Michel, tranchée ouverte puis couverte ; Schéma 4. (droit) : viaduc sur la Gimone et la Garonne



Source : RFF GPSO

Afin de choisir le tracé à affiner ultérieurement, les tracés ont été comparés à partir d’une analyse multicritère portant sur trois thèmes principaux :

- Le domaine environnemental qui regroupe les milieux humain, physique, naturel et biologique, paysager et patrimonial.
- Le domaine fonctionnel qui prend en compte à la fois le niveau de respect des fonctionnalités, de qualité d’exploitation, et de qualité de service.
- Le domaine technico-économique qui comme son nom l’indique intègre les problématiques techniques de la ligne et les coûts affiliés.

Les résultats de l’analyse comparative sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

	Environnement	Fonctionnalités	Technique et coûts	Coûts (M€)
Secteur J				
HT 241	Assez favorable	Favorable	Assez favorable	364
HT 243	Favorable	Favorable	Défavorable	391
HT 245	Favorable	Favorable	Très défavorable	402

Source : RFF GPSO

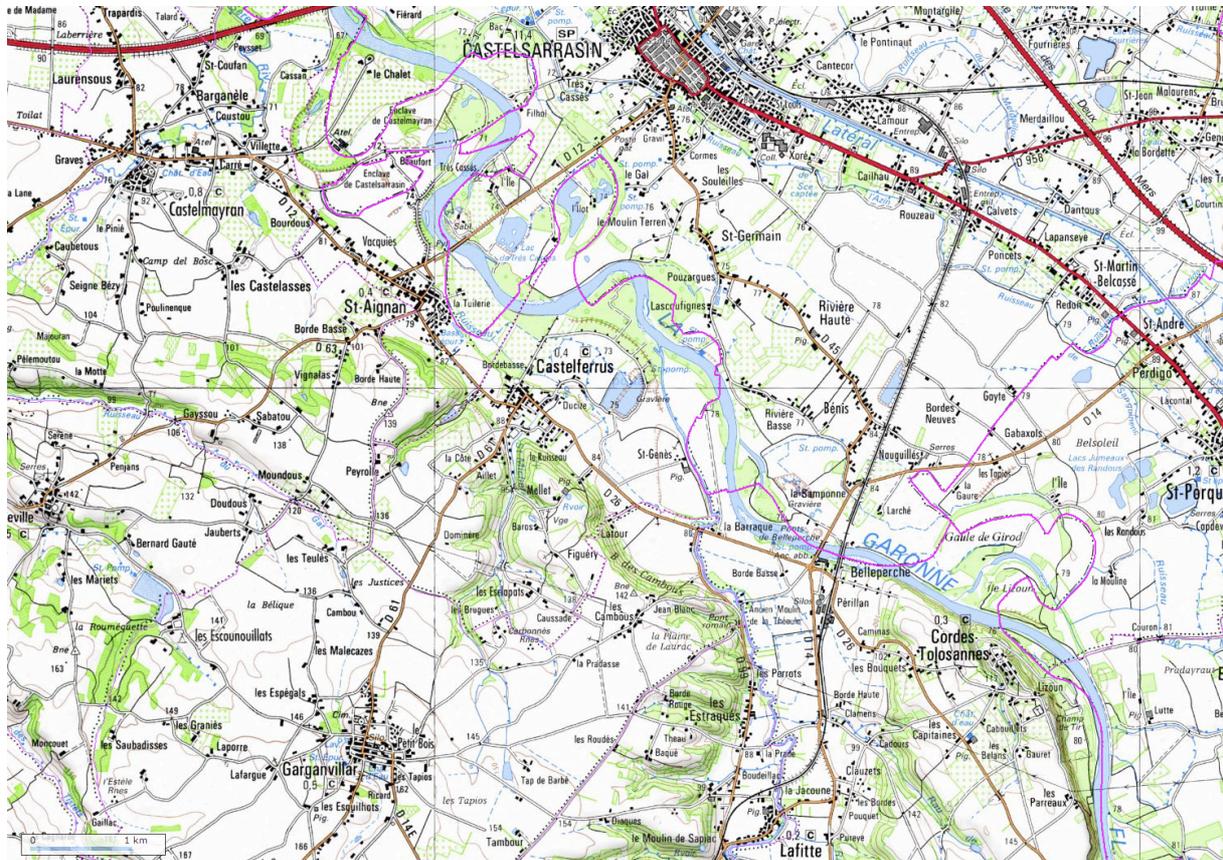
Ainsi, l’hypothèse n° 243 est ressortie comme la plus pertinente. Elle permet notamment :

- un évitement du hameau de Bénis et du bourg de Castelferrus en restant globalement en retrait des zones habitées,
- un évitement du patrimoine archéologique avéré dont le site emblématique de Saint-Genès,
- de meilleures possibilités d’insertions paysagères,
- un évitement des périmètres de protection des prises d’eau en Gimone et en Garonne,
- une conservation de plus larges surfaces d’habitats d’espèces faunistiques et floristiques d’intérêt, une emprise moindre sur les zones de protections réglementaires et d’inventaires relatives au site de Saint Aignan,
- un coût moins important que l’hypothèse n° 245 (à avantages équivalents).

Quelles problématiques ressortent dès lors pour la commune de Castelferrus ?

Castelferrus est une petite commune rurale du département du Tarn-et-Garonne, dans la région Midi Pyrénées. Elle compte 434 habitants pour une superficie de 8.39 km².

Carte 14. Castelferrus, petit bourg entre la Garonne et la côtière



Source : www.geoportail.fr.

En 1982, les habitants étaient au nombre de 368, avant de diminuer en 1990 pour atteindre 347 et de recroître à 389 en 1999. Elle est membre de la Communauté de communes de Sère-Garonne-Gimone qui regroupe quatorze communes et s'est vue transférer les compétences en matière : 1 - d'aménagement du territoire, voiries, travaux, bâtiments ; 2 - de forêts, agriculture ; 3 - d'environnement, fleurissement, qualité de vie.

Les enjeux environnementaux sont forts, marqués notamment par l'importante présence du fleuve de la Garonne, d'une rivière, la Gimone, d'un ruisseau, le Saint-Michel, et de divers plans d'eau. Le fleuve de la Garonne, principal fleuve de la région du Sud-Ouest de la France traverse la partie nord de la commune de Castelferrus, la séparant de la commune de Castelsarrasin sur la rive droite. La Gimone, rivière qui coule du sud vers le nord, ayant sa source sur le plateau de Lannemezan, constitue la limite communale est avant de se jeter dans la Garonne. Le ruisseau de Saint-Michel, également affluent de la Garonne, traverse le bourg de Castelferrus. Enfin, différents plans d'eau viennent étoffer encore la richesse de la commune en termes de dotation hydrologique. Les zones inondables autour de la Garonne et du ruisseau Saint Michel sont en zone rouge de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Celle-ci vise -article L 562-1 du Code de l'environnement - à prévenir et limiter les conséquences de fortes crues : toutes les constructions y sont interdites sauf l'aménagement d'infrastructures de transport sous conditions des études hydrauliques, mesures compensatoires et autorisations administratives.

Les enjeux écologiques sont liés à cette présence hydrologique marquée et aux intérêts qu'ils représentent en matière de fréquentation faunistique et floristique. La côtière de Castelferrus en

surplomb sur la vallée de la Garonne constitue un secteur présentant un paysage de transition lié à la rupture de relief. Son intérêt paysager est triple :

- la côtière en elle-même, très préservée, avec son effet bascule entre plateau et vallée, localement entaillée par des talwegs, et notamment celui du ruisseau Saint-Michel.
- d'une part, en contrebas, le jeu complexe des méandres arborés de la Garonne et de son affluent, la Gimone, qui constituent des composantes structurantes et attrayantes du site. La plaine alluviale entre la Garonne et le cône, où se situe le bourg de Castelferrus, est ici assez étroite et caractérisé par des parcelles cultivées avec une grande variété de cultures.
- d'autre part, en hauteur, le plateau un peu vallonné, qui surplombe la vallée de la Garonne. En partie boisé et en partie cultivé, le plateau accueille une série de lieux-dits : Les Esclapats, Figuéry,...

Enfin, Castelferrus est située dans l'aire d'influence de Montauban, au sud de la grande plaine constituée entre les fleuves de la Garonne et du Tarn, dont la confluence se trouve à une dizaine de kilomètres au nord, à Saint-Nicolas-de-la-Grave. Situé au croisement de la D26 et la D61, Castelferrus se trouve à 7 kilomètres au sud-ouest de Castelsarrasin, dont elle est séparée par la Garonne : ville qui constitue, pour les habitants de Castelferrus, un centre où ils s'approvisionnent et où ils trouvent des activités culturelles et de loisirs. Castelferrus est à 24 kilomètres à l'ouest de Montauban, chef-lieu du département. Quant à la ville de Toulouse, elle est accessible en une heure de voiture par l'autoroute A62 (échangeur à Castelsarrasin).

La vallée de la Garonne, entre Bordeaux et Toulouse, constitue un faisceau important d'infrastructures qui la structure depuis de très longue date. Maillée par un réseau routier dense, elle est également longée par le Canal des Deux Mers et la grande ligne du chemin de fer Toulouse-Bordeaux (deux voies, électrifiée). L'autoroute A62 constitue un axe majeur du réseau français, qui par sa densité relative dans le Grand Sud-Ouest raccourcit les temps de trajet entre une série de centres (Toulouse, Bordeaux, Albi, Foix, Cahors, Narbonne, Pau, Bayonne...).

6.3. La concertation lors de la séquence d'études : groupes professionnels de travail et consultation du public

Les calendriers de programmation des projets d'infrastructures incluent des phases dites de concertation durant lesquelles la consultation du public (présentation et/ou débat) revêt une place toute particulière et intervient après la réalisation des pré-études fonctionnelles. Ainsi, une première période dite de débat public a eu lieu en 2005 et 2006 dans les communes susceptibles de subir les effets directs de la LGV, avant même la signature du protocole en 2007 qui scellait la décision de construire la ligne. Signalons ici que cette période portait surtout sur la négociation du futur financement de la ligne, les collectivités territoriales étant appelées à une contribution fort élevée.

Le calendrier de RFF a prévu alors une deuxième période dite de concertation de plusieurs années tout au long de la séquence d'études, pour déterminer d'abord classiquement le faisceau général emprunté par la future ligne au sens territorial large, avant d'affiner le fuseau de 1 000 mètres, et visant finalement la désignation d'un tracé définitif incorporant des études sur les mesures d'insertion environnementale et paysagère de la LGV. Il s'agit d'une part d'une concertation quasi institutionnelle qui prend corps par des groupes de travail et d'autre part par une consultation du public dans les communes impactées par la ligne. A la suite de cette période, désormais close, s'engage une troisième séquence avec la préparation de l'enquête d'utilité publique, prévue en 2013, avant sa mise en application concrète avec le début des travaux.

Les groupes de travail de cette deuxième période visant la conception du tracé précis ont été pensés par RFF comme des espaces collaboratifs où des représentants des collectivités territoriales concernées par le projet, des services de l'Etat, des organismes socioprofessionnels et des associations agréées se réunissaient pour discuter, débattre du projet et avancer des recommandations. Durant un premier temps, la concertation a consisté à réfléchir à des thématiques variées tels que les fonctionnalités et services de transport, l'aménagement des territoires et le développement local, le développement

durable, en lien avec les problématiques territoriales locales. Un second temps a principalement porté sur une évaluation socioéconomique des tracés préconisés par RFF.

Encadré 10. Le déroulement des groupes de travail : les limites habituelles de la co-production dans le cadre des grands projets structurants

Nous avons assisté, comme pour Labergement-Foigney, à quelques-uns des temps d'échanges, particulièrement aux groupes de travail de la phase dite de concertation préalable. Il s'agit en l'occurrence des groupes du 18 novembre 2010 et 3 février 2011 portant l'un sur les enjeux fonciers et patrimoniaux et l'autre sur les enjeux environnementaux de la LGV Bordeaux-Toulouse, dans les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. Les objectifs de ces deux journées étaient respectivement de recueillir les avis et contributions des participants sur les zones sensibles ciblées, et de présenter les choix des tracés à comparer par une méthode d'analyse multicritères visant à dégager un tracé préférentiel. Enfin, le groupe de travail du 21 avril 2011 consistait en une restitution de l'analyse comparative des différents tracés proposés.

Dans la forme, le déroulement des séances est semblable pour l'ensemble des groupes de travail observés. RFF étant le chef d'orchestre du dispositif, il dispose du premier temps de parole pour rappeler l'ordre du jour et conduire le commentaire des documents de présentation (souvent des diapositives) sur la thématique concernée. Ce temps de parole est souvent le plus important, principalement en raison de l'exercice de présentation des documents qui occupe dans le meilleur des cas la moitié de la réunion et dans le pire la totalité. A ce titre, le groupe de travail du 21 avril 2011 fut tout à fait emblématique puisque les participants durent prendre inopinément la parole afin de s'exprimer. L'exposé des documents y a largement prévalu au détriment des temps de discussions avec les personnes présentes. En définitive, les groupes de travail se sont davantage révélés être des sessions d'information plutôt que d'un moment d'échanges visant à une meilleure insertion du projet en territoire.

Lors des moments enfin dédiés aux échanges avec les membres du groupe de travail, RFF invitait, parfois avec insistance, les participants à prendre la parole ; ces derniers revenaient alors souvent sur des éléments déjà énoncés lors de réunions précédentes (exemple : la recherche d'un jumelage du tracé avec l'autoroute). Sont également ressortis à plusieurs reprises dans les discours : les mentions des oublis dans les cartes présentées (exemple : les sièges d'exploitation), la volonté de la part de certains maires (comme ceux de Montbeton et Lacourt-Saint-Pierre) d'avoir une tranchée couverte, l'expression des doutes quant aux résultats de certaines études (comptabilisation du nombre de bâtis impactés par les tracés, relevés piézométriques...), ou encore des inquiétudes quant au financement du projet et par là même quant à sa faisabilité et aux échéances prévues pour la mise en service.

Enfin, les participants ayant à chaque fois demandé à RFF d'intégrer au mieux leurs doléances, l'expression d'un manque de prise en compte de leurs recommandations par RFF s'est accrue au fur et à mesure, conduisant à la mise en cause du processus lui-même par le groupe lors de la réunion du 21 avril 2011 à Montauban. Les discussions s'opèrent alors en « off », en dehors de l'espace et du temps « consacrés » aux échanges sur le projet. Des groupes se forment et discutent en aparté du projet, que ce soit avant le début de la réunion ou devant les panneaux de cartes exposant les diverses hypothèses de tracés. Ces moments de complicité sont l'occasion de s'entendre parfois sur le comportement à adopter face au maître d'ouvrage lors des réunions et, quoiqu'il en soit, la défiance des participants vis-à-vis du porteur de projet, s'est accrue lors de ces groupes de travail.

Cette défiance repose sur au moins trois caractéristiques du dispositif et de son fonctionnement

a) Les participants ont découvert les documents de présentation le jour même des groupes de travail ; ceci a indéniablement constitué une entrave à toute discussion collégiale et constructive sur la teneur du projet et les avancées des études, puisqu'aucune appropriation préalable des nombreuses informations dévoilées par les parties prenantes n'a été rendue possible ; un envoi des documents quelques jours avant la réunion aurait permis aux personnes présentes de digérer les nouveaux éléments, d'y réfléchir et de fonder avis et recommandations.

b) Dans le déroulement même (identique dans tous les cas) des groupes de travail, la durée est apparue beaucoup trop restreinte ; ceux-ci s'inscrivent en une simple demi-journée alors même que la complexité des sujets abordés et le recueil des impressions et recommandations des participants requièrent plus de temps ; de même, toujours au titre du temps, celui accordé aux échanges est apparu au mieux très réduit, au pire absent.

c) La restitution des impressions et recommandations par RFF qui s'opère par écrit dans un délai d'une à deux semaines dénature le travail collaboratif de co-élaboration du projet et de confrontation des opinions ; lorsque la présentation des résultats des études d'approfondissement en vue d'une meilleure insertion paysagère du projet (qui sont un des éléments importants des doléances, point qui revient de manière récurrente dans les interpellations) est repoussée à plus tard : « *nous travaillons également sur les études d'approfondissement pour vous dire que nous n'avons pas oublié vos remarques* » (GT du 21 avril 2011).

En somme, plus que des espaces de concertation, les groupes de travail sont au mieux des lieux de restitution formalisée de l'information, au pire des espaces de « *dialogue de sourds* » et de scission accrue entre le maître d'ouvrage et les participants aux groupes.

Quant à la consultation du public, elle s'est tenue dans chacune des communes concernées, en quatre temps. Le premier temps de la consultation du public, du 4 au 30 octobre 2010, a porté sur les modalités mêmes de consultation. Le deuxième concernait les hypothèses de tracé : entre le 20 décembre 2010 et le 8 janvier 2011, des documents présentant les variantes de tracés avec un questionnaire servaient à recueillir des avis sur l'identification des enjeux environnementaux et sur les objectifs conditionnant la conception des hypothèses de tracés. Le troisième temps, entre le 9 et le 21 mai 2011, présentait le résultat de la comparaison entre les tracés et le choix définitif, ainsi que le questionnaire composé : de cinq cases à cocher pour indiquer son (dés)accord avec le tracé choisi, et d'une rubrique libre en vue, le cas échéant, de proposer un autre et pour quelles raisons. Enfin, le quatrième temps, entre le 10 et le 29 octobre 2011 portait sur les études d'optimisation des tracés : le public a été invité à s'exprimer largement, mais toujours par écrit, sur les mesures d'insertion environnementale proposées par RFF ayant comme objet de réduire ou compenser les impacts du projet.

Il s'est donc agi d'un processus de « *recueil des avis, observations ou suggestions du public sur des aspects du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) qui le concernent* » (site web GPSO RFF : <http://www.gpso.fr/>). En outre, RFF envisageait qu'« *à travers leurs connaissances de terrain, les habitants peuvent enrichir les études GPSO* » (*ibid.*). Toutefois, les séquences de chacun des quatre temps de consultation du public se tenaient à la fin du processus de concertation, qui plus est dans un temps de nouveau très limité (cf. groupes de travail), après la présentation aux élus et l'examen dans les groupes professionnels. En outre, aucun contact véritablement direct n'a eu lieu entre RFF et le public. Ce dernier était invité à consulter classiquement les documents techniques mis à disposition dans des présentoirs (« *totems* ») disposés principalement dans les mairies des communes concernées, et puis de réagir en répondant aux questionnaires susmentionnés. Le public pouvait également trouver les documents sur le site web et réagir via un formulaire électronique.

C'est à la fin de la séquence consultative de ce long processus dit d'échanges que le dispositif de groupe de discussion a pris place, à Castelferrus.

6.4. Mise en œuvre du focus group à Castelferrus et résultats d'analyse : une approche du bien-être par son (juste) milieu

6.4.1. Préparation, organisation, déroulement du groupe de discussion et présentation des participants

Ce deuxième temps empirique prend appui dans son élaboration et sa réalisation sur :

- les éléments de contexte liant le choix du tracé définitif de la LGV GPSO branche Bordeaux-Toulouse et la commune de Castelferrus, et particulièrement une géographie paysagère très forte (le passage du plateau à la plaine de la Garonne, où se trouve le village, à travers la costière) ;
- et l'orientation problématique donnée à cette deuxième réalisation empirique (pour rappel : quels sont les outils utilisés pour dialoguer sur les paysages, et comment ces outils intègrent-ils dans leurs opérations et démarches les « sens paysagers » du bien-être et du territoire?... ceci tendu vers le bien-être comme nouveau territoire des ITT et, dès lors, les critères d'adhésion sociale à de tels équipements).

Deux groupes de 6 participants ont été organisés. Les échanges suscités ont été centrés sur :

- ce qui fait territoire, identité et bien-être (ou non) à Castelferrus,
- la contribution éventuelle de l'environnement et des paysages dans les perceptions, représentations et pratiques,
- la connaissance/perception du projet de LGV,
- et enfin, plus amplement, sur les ressentis et jugements de la démarche de concertation initiée par RFF, singulièrement sous l'angle des outils .

Comme pour le cas de Labergement Foigney, et plus largement dans le respect de nos propres conventions méthodologiques, l'organisation a nécessité deux phases de terrain, dont l'une préparatoire.

Mené du 10 au 14 octobre 2011, le premier travail de terrain a inclus une phase d'immersion (diagnostic sensible) et de recrutement des participants réalisée par une enquêtrice (paysagiste urbaniste). Les échanges avec le Maire et son équipe ont permis de disposer, dès le début d'un appui logistique (prêt de salle pour les groupes de discussion) et de quelques noms d'habitants s'étant déjà intéressés au sujet. Le choix de l'épicerie - tabac - « café » comme lieu d'ancrage a largement permis d'enrichir les contacts auprès des habitants, pour leur exposer la recherche en cours, obtenir un rendez-vous chez certains d'entre eux ou les noms et adresses d'autres personnes susceptibles d'être intéressées. Les participants ont ensuite été sollicités au porte à porte pour assurer le respect de l'échantillonnage.

Deux familles de critères d'échantillonnage ont été choisies afin d'avoir différentes dispositions individuelles/sociales face aux questions paysagères et environnementales et perceptions/avis sur le projet de LGV et à sa conduite. Ce sont par ordre d'importance : 1) la Profession et catégories socioprofessionnelle, l'âge..., 2) la localisation résidentielle au sein de la commune de Labergement-Foigney, non seulement par rapport au dit tracé de LGV, mais surtout par rapport au paysage fort de la costière (en bas, plaine alluviale de la Garonne, dans ou hors village), en haut (hameaux sur plateau dégagé) ou entre-deux (talweg boisé du vallon Saint Michel). Les personnes ainsi recrutées ont préalablement été soumises à un entretien, mené chez elles, visant à organiser le groupe de discussion en deux sous-groupes et à préparer le temps d'échanges en collectant déjà des éléments de contenu. De 20 à 30 minutes chez l'habitant, la grille d'entretiens comportait, hors signalétique (caractéristiques socio-économiques des ménages, types de logement et modes d'habitation...), quelques questions structurées autour des trois grands sujets suivants :

- L'ancrage territorial, familial et social,
- Les perceptions, représentations de l'environnement et des paysages alentours,
- La dotation en connaissances et la mise en récit du projet LGV et de son portage.

Sur la base des propos émis et points de vue ainsi recueillis, retranscription et pré-analyse ont été menées en parallèle, puis resserrées par mots-clés et fragments de discours pour préparer la grille d'animation. Une partie des retranscriptions d'entretiens pouvant d'ailleurs être exploitée comme ressources complémentaires dans l'analyse.

Le groupe de discussion s'est déroulé en deux temps, par segmentation sociale : le vendredi 4 novembre entre 19 h et 23 h avec 6 habitants et le samedi 5 entre 9h et 12h avec 6 autres. Les débats se sont déroulés en deux temps, d'une heure et demie, environ, séparés d'une pause d'un quart d'heure.

Lors du premier temps d'échanges les habitants se sont d'abord brièvement présentés et ont exprimé leurs attentes et motivations vis-à-vis de leur participation au groupe.

- Quelles sont les raisons qui vont ont incité(e)s à participer ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce travail collaboratif ?

Puis, les questions posées aux participants étaient relatives aux perceptions, représentations et pratiques qu'ils ont/ se font du territoire et de la qualité environnementale au sein de Castelferrus, des paysages qui les entourent, mais également sur ce qui fait bien-être et qualité de vie, identité locale et sentiment d'appartenance. A travers ces questions, nous cherchions d'une part à évaluer le bien-être et la qualité de vie, d'en déterminer quelques composantes et d'autre part de cerner les éléments partagés, les points d'occurrence et de divergence pouvant exister entre les habitants en termes de projections affectives, d'attaches, d'opérations sensibles...

- Qu'est-ce qu'un territoire ?
- Quel est votre territoire ?
- A quoi tient l'identité du territoire ici ?
- Votre bien-être ici ?
- Vos pratiques de bien-être ?
- Pourriez-vous me donner des éléments constitutifs de la qualité environnementale de votre territoire ?
- Y a-t-il dans la commune et ses alentours des lieux que vous voudriez absolument voir préservés ? pourquoi ? Comment ?
- D'autres que vous voudriez absolument voir modifiés ? pourquoi ? Comment ?
- Qu'est-ce qui fait identité dans la commune ?
- Quels sont les changements en 30 ans ?

Le deuxième temps de travail, orienté autour du projet de LGV et de la prise en compte du territoire, notamment dans son aspect paysager, visait à recueillir non seulement : 1) les impressions/ressentis des participants sur ces sujets pour comprendre le rôle de l'équipement et de la démarche dans l'affirmation, l'appréciation ou la dépréciation du bien-être des habitants ; 2) leurs idées sur les outils possibles pour une meilleure prise en compte des attentes et connaissances des habitants ?

- Comment avez-vous ressenti le projet de LGV ?
- Quelles propositions, d'aménagements, d'insertions de la ligne, auriez-vous effectuées ?
- Quels sont vos impressions sur les réunions sur le projet auxquelles vous avez pu vous rendre ?
- Comment auriez-vous procédé si vous aviez été à la place des porteurs du projet, des commanditaires, notamment en termes de démarches et processus ?
- Quoi prendre en compte et quelles méthodes appliquer pour le diagnostic paysager ?
- Le paysage peut-il être utilisé comme moyen d'impliquer les habitants dans les grands projets ?
- Quelles méthodes pour les impliquer ?
- Que faire figurer sur les cartes ?

Chaque groupe de discussion s'est clôturé par les remerciements du responsable de la recherche et les impressions livrées par les participants sur le débat.

La dynamique d'ensemble a montré une ambiance conviviale et collaborative malgré un propos ramenant souvent la LGV au cœur des débats qui enlisait parfois les discussions. Avec l'alternance d'envies de dire et faire et de découragement voire de dépit ou même d'acceptation/ résignation face à l'incontournable.

En ce qui concerne l'organisation logistique, les deux séances se sont déroulées dans la salle communale, spacieuse et conviviale. Pour la composition du tour de table, une fois positionnés l'animatrice et le responsable, chaque habitant a été placé selon les types de position adoptées vis-à-vis du projet de LGV, informations recueillies par les entretiens préalables (voir les schémas suivant) :

- X1 : L'animatrice du groupe de discussion, au centre du dispositif, bien en évidence des habitants, a pu notamment relancer le débat en fonction des premiers résultats fournis par les entretiens qu'elle avait elle-même menés auprès des habitants lors du recrutement.
- X2 : Le responsable (en retrait), a seulement ouvert et clôturer les débats (pour répondre notamment aux questions d'ordre plus institutionnel).

Les deux groupes ne présentent que des habitants propriétaires d'une maison avec jardin. Les plus récents sont légèrement plus nombreux que les anciens habitants de la commune : 6 des douze participants y sont depuis 2 à 6 ans (A1, A5, A6, B1, B3, B4) quand 4 résident à Castelferrus depuis plus de 20 ans (A3, A4, B2, B5). Seule A2 a un profil intermédiaire, y résidant à temps plein depuis 2 ans mais propriétaire depuis 17 ans déjà.

Les motivations énoncées par les habitants les plus récents à venir s'installer dans la commune se recoupent pour beaucoup : ils y ont trouvé une bâtisse ancienne à acheter ou un terrain sur lequel construire une maison neuve.

Schéma 5. Plan de table du focus group A de Castelferrus le 4 novembre 2011

	X1	X2
A4		
A2		
A5		A3
A1		A6

X1 : Animatrice du groupe de discussion, positionnée au centre du dispositif, bien en évidence des habitants.

X2 : Responsable a seulement ouvert et clôturer les débats (pour répondre notamment aux questions d'ordre plus institutionnel)

Source : Bureau de recherches Aménités

Encadré 11. Position sociale et trajectoire des participants au groupe A de Castelferrus

A1, 41 ans, est agent technique de l'environnement. Venu d'un autre département, il a trouvé à Castelferrus un grand terrain au pied du bois de la Costière, en sortie du village, pour faire construire il y a 6 ans et y voir grandir ses enfants. Il est également investi dans le comité des fêtes de la commune.

A2, 47 ans, commerçante, tient l'unique épicerie du village. Leur maison de 200 ans, achetée il y a 17 ans, est au cœur du village de Castelferrus (situé dans la plaine de Garonne). Ils y habitent à temps plein depuis 2 ans avec leurs enfants.

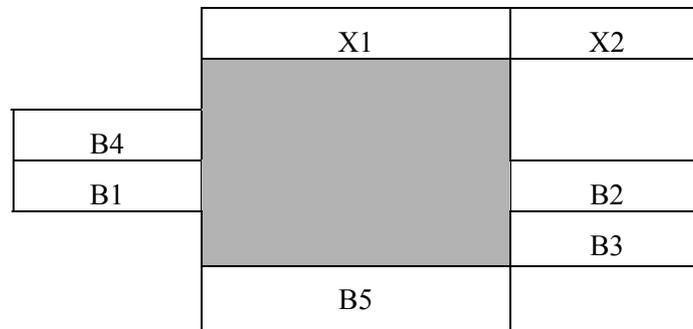
A3, 63 ans, ancien agent EDF à la retraite, vit depuis 29 ans dans un lotissement éloigné du village, à 500 mètres de la futur LGV. Il est originaire de Castelsarrasin, président de l'association des chasseurs et déplore l'agriculture intensive. Sa mère habite également la commune (vallon Saint Michel).

A4, 59 ans, cadre directeur de projets informatiques, fait quotidiennement des allers-retours à Toulouse en voiture par manque de train de proximité. Il vit en famille dans une maison construite il y a 30 ans dans le vallon Saint Michel, à 300 mètres du tracé. Fils du Maire, il a rejoint l'association contre la LGV "Bien Vivre à Castelferrus".

A5, 40 ans, secrétaire adjointe, travaille dans l'administration d'Etat depuis chez elle (télétravail). Partie de la région parisienne pour vivre la campagne, elle a acquis une maison centenaire sur le plateau (Lieu-dit Lartigue, commune limitrophe de Garganvillar) et y vit en famille depuis 3 ans.

A6, 33 ans, jeune entrepreneur lié au maraichage, est très concerné par le développement économique de la région. Il vit en couple et est propriétaire depuis 2 ans d'une ancienne maison au cœur du village.

Schéma 6. Plan de table du focus group B de Castelferrus le 5 novembre 2011



X1 : Animatrice du groupe de discussion, positionnée au centre du dispositif, bien en évidence des habitants.

X2 : Responsable a seulement ouvert et clôturer les débats (pour répondre notamment aux questions d'ordre plus institutionnel)

Source : Bureau de recherches Aménités

Encadré 12. Position sociale et trajectoire des participants au groupe B de Castelferrus

B1, 42 ans, est responsable financière au sein d'une entreprise et fait partie de l'association des parents d'élèves. Dans la région depuis 13 ans, elle vit en famille en sortie du village, au pied de la Costière.

B2, 81 ans, doyenne des participants, est agricultrice à la retraite, née à Castelferrus puis montée vivre sur le plateau (son rêve) il y a 50/60 ans dans une ferme centenaire se trouvant aujourd'hui à 500 mètres du tracé retenu.

B3, 35 ans, est assistante maternelle et vit en couple avec deux enfants. Ils sont arrivés il y a 4 ans dans leur maison située dans un lotissement en prolongement du village ancien, comme beaucoup de nouveaux arrivants, cette jeune femme enceinte recherche le confort du cadre de vie.

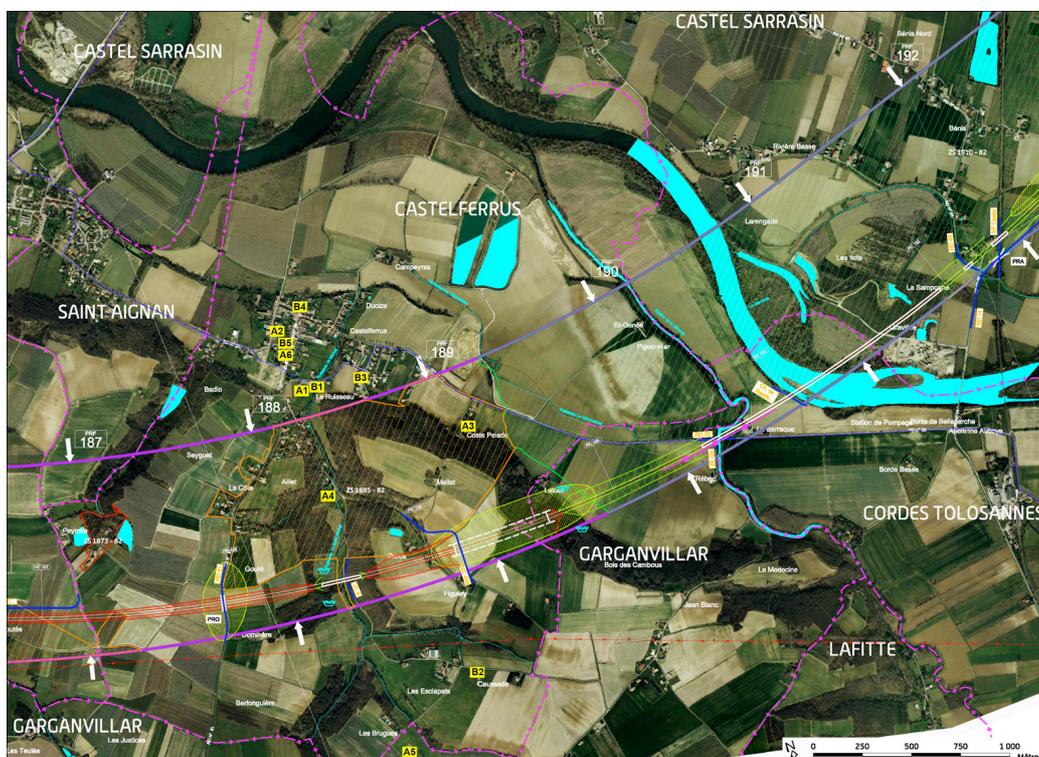
B4, 25 ans, est le plus jeune des participants. Au chômage malgré sa formation de charpentier, arrivé du Portugal il y a 10 ans, il est propriétaire depuis deux ans d'une vieille maison du village qu'il restaure petit à petit. Il héberge ses parents et sa sœur.

B5, 68 ans, est ouvrier boulanger à la retraite. Il a toujours vécu dans sa maison au cœur du village. Adjoint au maire, il est surtout l'homme toujours disponible et dévoué du village.

Comme nous l'avons déjà évoqué, le lieu d'habitation des participants au sein de la commune a constitué un des critères de sélection. Il s'agissait en effet de réunir des habitants résidant à la fois à des distances diverses du tracé de la LGV mais surtout dans des situations géographiques/paysagères

très différentes et qui étaient par conséquent susceptibles de ressentir et de bâtir des avis différents sur le projet.

Carte 15. Localisation des participants au sein de la commune de Castelferrus



Source : Bureau de recherche Aménités (adapté de RFF GPSO)

6.4.2. Analyse : le « juste » milieu du bien-être comme territoire (géographique) de l'ITT

6.4.2.1. Le bien-être comme juste milieu entre environnement naturel et vie locale : le rôle socialisateur des dynamiques paysagères, des ressentis procurés et des valeurs développées (convivialité, respect et confiance)

A l'évocation du bien-être, les participants réunis évoquent spontanément et majoritairement de nouveau le calme. Calme qu'ils détaillent alors d'abord au regard des dérangements dont ils ne souffrent pas à Castelferrus ou auxquels ils imaginent avoir échappé. Il s'agit ici en premier lieu d'un calme « sonore, visuel, pas de nuisances, usines polluantes » (B1). Toutefois, ce bien-être s'exprime plus largement par la satisfaction générale, par un confort global ressenti dans l'articulation de l'ensemble des différentes sphères de leur cadre de vie : intime, sociale, située.

Ainsi, leur chez-soi est apprécié par son caractère ample, étant donné l'espace dont ils disposent avec leurs grandes propriétés. Ils s'expriment sur le bon équilibre qu'ils ressentent entre pouvoir être isolé à l'intérieur tout en étant ouvert sur l'extérieur, maison sur jardin, jardin sur voisinage, voisinage sur le village et le milieu (relativement) naturel environnant - « on se sent bien chez soi » (A2). Ainsi la relation dedans-dehors prend une valeur symbolique, tant elle revient à maintes reprises dans leurs discours, à toutes les échelles. Ils louent la proximité des choses et le juste milieu, ni trop près, ni trop loin - les voisins, par exemple, ou la plus grande ville. Ils s'expriment sur leur sentiment de sécurité, ils peuvent ouvrir la maison et sortir allégrement sans tout fermer, ils ont confiance dans leurs voisins, les enfants peuvent sortir dans une « ambiance plus ou moins saine » (A1), sans surveillance particulière même en dehors du village, avec l'assurance de pouvoir compter sur l'aide des riverains

en cas de problème. La vie collective se constitue alors par des relations apaisées avec le voisinage immédiat. Ici, toute une série de valeurs reviennent pour qualifier leur « *vivre entre voisins, tous sans se gêner* » (B2) : tranquillité, convivialité, solidarité, entraide, respect, confiance - « *c'est agréable de pouvoir compter sur les voisins* » (B1). Il s'agit d'un régime de bienveillance par la prise en considération de l'autonomie de chacun.

Le village de Castelferrus se représente alors comme symbole des bonnes relations qui en font un lieu où il fait bon vivre. Et allant au-delà, ce soin dans les relations rejaillit sur le soin accordé au ménagement du village... « *J'aurais du mal à être bien à un endroit si le village était décrépi, s'il n'était pas animé, embelli, fleuri* » (A4).

Enfin, le village s'inscrit culturellement dans son terroir par des pratiques traditionnelles, telles que la chasse, la gastronomie. La situation géographique du village est vécue comme un cadre privilégié, en étant perçu comme naturel, bien que, voire parce qu'il s'agit d'un paysage de cultures millénaires apprivoisé par la main de l'homme. Le ressenti d'être « *bien à la campagne* » (A6) est exprimé par la vision, très négative, de la vie imaginée (ou vécue auparavant) en ville. C'est l'accessibilité immédiate des ressources de la nature qui est largement appréciée. Ici, c'est d'abord la présence de la Garonne, « *personnage* » à part entier (voir infra) qui matérialise l'esprit du lieu, peuple les discours d'un grand nombre des participants. La nature se manifeste par la végétation, dans les bois et les champs, sa grande diversité, ses couleurs, la faune sauvage. Pour A3 le bien-être se trouve par exemple dans « *les sangliers, la nuit ils descendent à la Garonne, le matin ils remontent dans les bois* ». Plus largement, des rythmes multiples de la nature sont évoqués comme porteurs de bien-être, celui de « *pouvoir respirer* » (A5), « *vivre au jour le jour* » (A5), voir « *passer les saisons* » (A1). Même le climat, tempéré est perçu comme bienveillant : « *on a un microclimat, il pleut à droite à gauche mais pas chez nous* » (A2). C'est ici que les participants vivent la nature comme un retour aux sources, vécu comme microcosme symbolisant la vertu de la vie bonne : « *la moindre petite chose, voir une fleur pousser, un oiseau faire son nid dans un arbre, on y fait attention tout à coup* » (A5).

Nous venons de le voir, les participants louent le calme et la quiétude (A4) qui règnent au village, d'une part comme valeurs positives puis, d'autre part, par l'absence des nuisances. Les participants du groupe A désignent d'abord ces valeurs positives par l'invocation des caractéristiques qui sont, dans leurs ressentis, propres au mode de vie villageois de Castelferrus : « *c'est pouvoir respirer, s'endormir (...) se poser, se dire on verra demain, vivre au jour le jour* » (A5). A2 situe même dans cet environnement sa propre intimité : « *je suis au calme, je suis en petite tenue, sur une chaise longue, dans le village* ». Le groupe B quant à lui rattache bien plus la représentation de la qualité de vie à Castelferrus au constat de l'absence de nuisances qui potentiellement dégraderaient le calme. Pour B1 il s'agit du « *calme au niveau sonore et visuel, on n'a pas de nuisances, d'usines polluantes, (...) j'apprécie le matin d'ouvrir les volets* ». B3, dans la même veine d'ouverture sur l'extérieur : « *on a pas « vite, vite il faut tout fermer » parce qu'il va y avoir du bruit, le matin on ouvre tout (...) on entend rien, les oiseaux, la forêt avec ses couleurs d'automne c'est agréable* ». Les aspects visuels d'un paysage reposant sont ainsi associés au calme (sonore). Toutefois, si la comparaison se fait par rapport au bruit d'une (plus) grande ville - « *ici c'est calme, j'entends pas de bruit, pas comme à Castelsarrasin* » (B4) – cette description ne saurait valoir pour l'ensemble du village. B5 constate « *au village la circulation qu'il y a ! C'est la 813 bis maintenant, des camions nuit et jour sans arrêt* ». La distinction spatiale se fait alors entre le cœur de village et les habitations isolées sur le plateau : « *au village ça circule ! Nous là-haut on est tranquille* » (B2).

Surtout, dans le prolongement, B3 qualifie ce calme aussi de social. Ici, il ne s'agit pas pour autant de s'isoler : « *le calme c'est la priorité, pas trop de bruit, par contre j'aime pas être trop loin des voisins, à proximité des choses sans être trop près pour ne pas subir les nuisances sonores* ». Dans le prolongement, le calme se lie à un autre aspect de l'environnement, perçu comme sécurisant, et ce dans de multiples registres. Le village et ses alentours se pratiquent dans de bonnes conditions : « *beaucoup de coins à visiter sans dangers proches pour les enfants, en poussette, pas une voiture qui nous bousculera, aller à l'école à pied* » (B3). Une seule exception qui confirme la règle, évoquée par plusieurs participants : la route de Belleperche, route départementale interurbaine très passante, chargée, notamment avec des camions, donc dangereuse si l'on se déplace à pied ou à vélo. Dans ce registre, le sentiment de sécurité se manifeste alors par « *la tranquillité c'est partir pour trois jours en*

oubliant la porte ouverte et ne pas revenir la fermer (...) Vivre ! Sans être dans une surveillance de tous les instants. J'ai confiance en mes voisins » (A1). Bref, pour reprendre les propos d'un participant de l'autre groupe, un lieu où « on vit bien chez nous mais sans être refermés sur soi » (A2).

C'est ainsi par la convivialité des relations au sein du village que l'environnement dessine un bien-être, fondé ici sur le calme aussi procuré par la sociabilité, comme juste mesure du respect : des liens ni trop serrés, ni trop distendus. B2 apprécie « *qu'on puisse vivre entre voisins, tous sans se gêner, sans se chamailler* ». Une réelle solidarité semble alors s'opérer sur cette base... « *C'est agréable de pouvoir compter sur les voisins* » (B1) ; « *mais on a une autre manière de préserver nos enfants : sans les surveiller, il y a vraiment une entraide de la population du canton* » (A2). Ainsi, par le bien-être procuré, l'environnement, « *c'est pas que le visuel ou le paysage, c'est qu'on arrive à vivre en communauté* » (A1).

Sortant de l'échelle de voisinage, voire du strict régime du proche, cette convivialité s'exprime aussi à l'échelle du village par les quelques services offerts qui sont générateurs de lien social et donc du sens local, même si la plupart des nécessités demandent toutefois des déplacements plus lointains, au moins jusqu'à Castelsarrasin : « *le lien sur le village c'est l'épicerie. J'aimerais bien qu'elle reste en place. On peut acheter le pain, se dépanner de quelque chose, c'est de l'appoint* » (A6). B3 réitère l'importance des services pour la vitalité locale, l'échelle du village étant finalement de la proximité quotidienne : « *Si on n'avait pas l'épicerie... y'a plus rien. Ce qui m'a fait venir ici c'est l'épicerie, l'école et la poste. A pied on peut tout faire* ».

Ce juste milieu des distances sociales et spatiales d'abord exprimé par rapport aux voisins, puis par rapport au village se manifeste aussi dans les relations avec des centres urbains proches, fournisseurs de services et d'aménités. A6 par exemple constate que tout en habitant « *dans une petite maison [du village], je me sens bien à la campagne* » et il apprécie « *la proximité des choses, on prend la voiture, en cinq minutes on est au supermarché, y'a pas d'embouteillage. On descend pas dans la rue avec tous les commerçants qu'on veut, par contre effectivement, en cinq minutes on a ce qu'on veut sous la main* ». « *On est content d'être à la campagne et à ¾ d'heure de Toulouse et de ses avantages* » (A1). Et avec l'« *autoroute pour Paris, on a quand même gagné 1½ heures pour monter chez mes parents en Belgique* » (A2). Ici, les participants des groupes réunis estiment bénéficier des avantages de la ville tout en étant éloignés des inconvénients de l'environnement urbain : la vie en ville, au moins dans leur imaginaire, est à proscrire.

Pour A6, vivre au village est l'antidote à la densité urbaine, « *c'est pas pareil que dans une tour de 14 étages (...) la possibilité d'avoir de l'espace chez soi, on est pas dans une ville avec des petits appartements, les uns sur les autres, des lotissements de toutes petites maisons collées sur trois étages* ». B1 enfonce cette image désabusée de la ville de laquelle ils ont le sentiment d'avoir échappé, tout en craignant d'être un jour rattrapés : « *Si on a décidé de venir ici à Castelferrus c'est pour ne pas être embêtés comme en ville, avoir un gros magasin derrière style supermarché, de l'autre côté une usine, la voie ferrée pas loin et mettre une haie pour pas faire comme les vaches et voir les trains passer...* ». Si la ville est alors perçue comme un endroit où les liens se délitent, on constate qu'« *on est moins isolés en vivant au milieu des prés et des champs qu'en vivant en ville* » (A5).

L'immersion dans un environnement naturel (ou plus exactement perçu comme tel) est dès lors pour eux un vecteur de profond ressourcement. Leur jardin constitue l'archétype d'une relation affective qui se propage vers la ruralité « naturelle » entourant le village, où « *être proches de la nature, c'est quelque chose qui nous attache* » (B1). Il s'agit en premier lieu de profiter « *pleinement de son jardin, être tout le temps à l'extérieur* » (B1), de jouir du plaisir de « *vivre autant dehors que dedans, on a une grande table, quand il fait beau on y mange, on y fait tout, à part la cuisine... Etre au grand air au quotidien, on prend le journal, on est à l'abri d'une toile* » (B2). Ici, c'est le sentiment d'une complicité immédiate par laquelle « *j'ai un accès direct à la nature (...) je vois passer les saisons* » (A1). Baigné dans les rythmes et temporalités de la nature, une émulation des valeurs se produit : « *on respecte plus les autres et soi-même, la moindre petite chose, voir une fleur pousser, un oiseau faire son nid dans un arbre, on y fait attention tout à coup. On réapprend à regarder les choses de la vie, simples, même une chose ridicule* » (A5).

A ce stade, en guise de résumé intermédiaire, nous retiendrons que cet environnement naturel qui de manière si forte infuse et amplifie le ressenti du bien-être des habitants dépasse largement la seule « nature » de l'environnement rural... pour s'ouvrir à, et incorporer, cette autre « nature », celle de la nature humaine, qui ici à Castelferrus, dans les relations sociales instaurées, trouvent des conditions d'épanouissement et d'apaisement. Ainsi, le bien-être se trouve renforcé par le croisement entre deux registres complémentaires. D'une part, l'environnement naturel, par sa naturalité représentée, est l'archétype du bien-être s'exprimant à travers des perceptions de calme, de quiétude, d'éloignement des inconvénients de l'environnement urbain, donc de ressourcement, et de complicité immédiate. D'autre part, la vie collective du village est elle aussi archétype de bien-être par les valeurs d'accueil véhiculés dans les relations sociales, par leur contribution active à la convivialité recherchée et aux liens de solidarité défendus.

Quel rôle joue le paysage dans cette organisation de juste milieu ?

Les descriptions, au départ succinctes, situent le paysage à travers le prisme de son habiter, fixé par rapport au logis et aux activités primordiales : « *la maison, les alentours, de la terre agricole, des bois* » (B2) ; « *la terre agricole, les bois, petit à petit les gens reviennent au bois pour se chauffer* » (B5). Ainsi, le paysage est d'abord entrevu comme nourricier, le bois en étant la matière première : ramassé pour le chauffage, il au cœur du foyer, matériellement et symboliquement.

Par différence avec cette fonction affichée par les membres du deuxième groupe, les prises de parole du premier groupe abordent très rapidement ses attributs, le tout exprimé avec une forte charge affective : « *c'est des paysages que j'aime beaucoup* » (A6) « *Certes les terres agricoles mais aussi tout ce qui est vallonné, collines, bois, forêts qu'on traverse, et nos villages, pas ce village là mais les autres, il y a de très jolis petits villages de partout (...) beaucoup de terres agricoles, quand on passe au milieu de ces cultures, y'a des couleurs, du jaune, du marron, c'est joli quand on est en haut des vallons* ».

Puis, dans les deux cas, quel que soit l'abord collectivement privilégié, le paysage est apprécié justement pour la diversité des milieux qu'il offre : « *il est varié, y'a un peu de tout, la plaine, la petite montagne, de la Garonne au plateau ça change* » (B2). Diversité dont les cultures sont le reflet : « *une agriculture variée, principalement des vergers, c'est bocager, des céréales - le blé, le colza tout jaune, des petites fermes, la Garonne - mais pas toute plate, il y a des collines boisées* » (A1). Cette diversité se manifeste par une dynamique portée par la biodiversité, « *la richesse de l'avifaune, car le paysage c'est (...) la faune, chevreuil, sanglier...* », ainsi que, de nouveau, les changements propres à la temporalité saisonnière : « *ici c'est des bois de feuillus, ça permet de voir les saisons* » (A1). C'est d'abord sous cet angle que le paysage procure du plaisir : « *les paysages sont plaisants, (...) la diversité des cultures fait qu'il y a toujours quelque chose dans les champs, au niveau visuel c'est important* » (A1).

Toutefois, cette diversité constitutive n'est d'abord appréhendée que par ce que la vue peut embrasser. Ici, la situation particulière de Castelferrus ouvre le regard sur de grands étendues paysagères, qui permet d'appréhender le grand territoire dont le village fait partie : « *On marche encore avec mon mari, on va jusqu'au bord du coteau (...) c'est très joli, très varié, on voit toute la plaine, le village, Castel (sarrasin). Quand le temps est clair, du bord on voit La Française, de l'autre côté de la vallée. Quand on voit les Pyrénées, le temps va changer* » (B2). Puis, c'est par la pratique de différentes activités, et notamment les loisirs, que les participants évoquent des lieux particuliers qu'ils associent au paysage. Ici, la Garonne focalise quelques attentions. Mais surtout, ces activités donnent très rapidement lieu à des discours une nouvelle fois d'une certaine tonalité affective, manifestant l'intérêt praxéologique, symbolique, esthétique... du paysage : « *on est ici parce qu'on aime nos paysages, parce qu'ils sont variés, qu'on aime se promener dedans, faire des photos* » (A2) ; « *la nature c'est assez varié, la Garonne y'a des belles balades à faire (...) Une petite fontaine, une source que j'ai découverte, à Peyrolles, un champ avec des ânes et des pommiers. Des vergers, pas trop de maisons. Des coins où on peut se balader, un peu isolé, c'est sympa...* » (B1). B1 continue, en énumérant des activités dont le paysage est porteur : « *les bois, c'est important quand on a des enfants, construire des cabanes, aller chercher des champignons (...) amener les enfants à la pêche, les amener à l'école à pied ou en vélo* ».

Le paysage, par le plaisir particulier qu'il procure aux activités de plein air est donc le support premier de la socialisation par la nature évoqué plus haut. Des relations et mélanges, pour une part générationnels, s'opèrent : « *y'a la promenade des quatre kilomètres, les aînés vont marcher régulièrement le jeudi et le vendredi, les mamans avec les poussettes, les enfants - l'avantage, elles peuvent les lâcher* » (A2). D'autre part, les jeunes des communes des alentours s'y rencontrent et côtoient : « *les jeunes, avec ceux de Saint-Aignan, de Garganvillar, ils se réunissent, ils descendent à la Garonne, c'est un grand terrain de jeu, c'est pas nivelé, en vélo, en moto, ils s'éclatent* » (A2). Le fleuve lui-même est devenu à certaines époques acteur des activités festives plus organisées, A3 évoquant la descente en radeau de la Garonne.

Pour les participants le paysage est donc omniprésent, englobant, constituant une projection affective qui suscite un très fort sentiment d'attachement au lieu. Mais, ce qui se dégage est le sentiment non pas d'être devant le paysage, mais d'en être partie prenante, tant qu'il se représente en étant nourricier, dynamique, source de plaisir dans le contact quotidien et stimulant par la diversité des lieux et de milieu. Il participe activement du juste milieu lu dans le bien-être. La configuration spatiale du paysage relie l'habitant à différentes échelles, à la fois esthétiquement et pratiquement ; des lieux les plus intimes jusqu'à l'appréhension du grand territoire permettent de le saisir dans sa diversité et globalité. C'est donc par leur insertion dans ce paysage ressenti comme bienheureux que les habitants trouvent également à cultiver leur sentiment de bien-être.

Cette articulation de l'environnement et de ses paysages par le bien-être forge un sentiment d'appartenance, dont le territoire et son identité ainsi alimentée seraient le creuset : une complétude « *on a des bois on a de l'eau, on a la chance d'avoir un peu de tout* » (A5).

6.4.2.2. Un territoire équilibré, pratique et symbiotique : enveloppe protectrice du bien-être (fédérer, protéger)

Les échanges lors des groupes de discussion dépeignent un territoire dont le rythme singulier et la diversité des attributs semblent imprégner les attitudes et pratiques, soient les modes de vie de chacun pour alors faire *monde commun*. Celui-ci prend alors la forme d'une enveloppe protectrice et perméable qui permettrait à tout un chacun d'atteindre une qualité de vie saine et par là un ressenti de bien-être qui lui est propre, et ce dans une permanente conscience de l'autre par l'environnement, les paysages et la vie locale.

Le territoire est, en concordance avec ce qui précède, principalement abordée via son caractère naturel, « *rural, l'argile, beaucoup de cailloux* » (B1), « *terrien* » (B2), qui s'exprime, non moins logiquement, dans la pluralité des paysages « *une agriculture variée* » (A1), « *diversité des cultures* » (A1), « *paysages variés, pas homogènes* » (A4), « *On a des bois on a de l'eau, on a la chance d'avoir un peu de tout* » (A4), « *c'est assez diversifié, pas uniforme -plaine, coteaux* » (A5). Le territoire est ainsi appréhendé comme vivace, dynamique « *les arbres, la nature, y'a des biches...* » (A4), et singulièrement de nouveau nourricier « *surtout agricole, les fruits* » (B5), non sans considérer la fragilité de cette vivacité « *agricole. Les vergers ça se perd, des arbres il s'en arrache* » (B3).

Sous-jacente à une vision fantasmée « *Notre territoire rural tel qu'on l'idéalise avec des bois, vergers* » (A1), s'esquisse la figure symbolique de l'éden. Ce « *paradis sur terre* » (A2) foisonnant et relativement préservé permet l'usage de ses aménités « *petit à petit les gens reviennent au bois pour se chauffer* » (B5), et par là de jouir d'une qualité de vie particulièrement saine « *Y'a les marchés, on mange pas trop pollué, de la viande, des fruits et légumes du pays. Y'a une qualité de vie réelle, l'alimentaire, ce qu'on respire* » (A2).

Force est alors de constater des discours empreint de simplicité, comme si le territoire par ce qu'il offre permet de recentrer l'attention sur le strict nécessaire « *C'est un retour aux sources* » (A5), et par là la satisfaction de besoins premiers : respirer, manger, se chauffer. Et, si la qualité des aménités permet une attention particulière à l'essentiel, elle semble également sous-tendre la transmission et ainsi de nouveau la pérennité des us et coutumes locales « *J'apprécie la gastronomie, les grands-parents agriculteurs m'ont appris à tuer le cochon, on sait se faire le pâté, la saucisse... ça fait partie de la culture du coin.* » (A4).

Au caractère nourricier de cette diversité biologique et, dès lors, territoriale, répond une fois encore une attention toute particulière de l'habitant aux évolutions et aux rythmes de celle-ci. Comme dit plus haut, cette attention « *pour pas être pressé pour apprécier le paysage* » (A2) fait appel aux sens : à la fois visuel « *je vois passer les saisons* » (A1), sonore « *je connais pas mal d'oiseaux* » (A3), qui par la connaissance, force « *le respect de ça.* » (A3). Le rythme "naturel" qui par la proximité est offert permet d'apprécier jusque dans les détails « *la moindre petite chose, voir une fleur pousser, un oiseau faire son nid dans un arbre, on y fait attention tout à coup. On réapprend à regarder les choses de la vie, simples, même une chose ridicule* » (A5). Ce rythme semble bien être intégré et se propager au travers des relations sociales : « *on respecte plus les autres et soi-même* » (A5), pour qu'alors advienne un équilibre « *vivre autant dehors autant que dedans, on a une grande table, quand il fait beau on y mange, on y fait tout, à part la cuisine... Etre au grand air au quotidien, on prend le journal, on est à l'abri d'une toile* » (B2).

Cette distance respectueuse entretenue avec la nature proche n'est cependant pas vécue de manière contemplative et donc statique. Là encore, par la diversité des paysages, une multitude de pratiques est rendue possible « *être à proximité de tous les loisirs et activités socio-cultures.* » (A2), « *Les jeunes, avec ceux de Saint-Aignan, de Garganvillar, ils se réunissent, ils descendent à la Garonne, c'est un grand terrain de jeu, c'est pas nivelé, en vélo, en moto, ils s'éclatent. Y'a la promenade des 4 kms, les aînés vont marcher régulièrement le jeudi et le vendredi, les mamans avec les poussettes, les enfants - l'avantage, elles peuvent les lâcher. Les gamins ils peuvent apprendre à pêcher.* » (A2). L'expression des pratiques du paysage place par ailleurs ici la faune comme égale usager « *Les sangliers, la nuit ils descendent à la Garonne, le matin ils remontent dans les bois* » (A3), « *c'est de se promener avec ses chiens dans la nature* » (A3), « *construire des cabanes, aller chercher des champignons* » (B1). Ces offres de loisirs sont grandement appréciées et considérées, les habitants se responsabilisant pour le maintien de cet équilibre : « *aller ramasser les poubelles au bord de la Garonne.* » (B1), « *On en prend à la fédération (de chasse), on en met 60 chaque année, on ne les chasse pas, on n'y va pas.* » (A3).

Ce rapport attentionné porté à l'environnement naturel, du fait de la grande richesse des bienfaits qu'il offre et permet, semble bien, par les propos sur les lieux, espaces et territoires, donner le "la" aux relations sociales. Toutefois, celles-ci sont alors basées sur deux autres valeurs, élémentaires : le respect « *J'aime entretenir des relations saines avec les gens, en les respectant, en me respectant moi-même par rapport à mes convictions : je les laisse vivre comme ils veulent, ils me laissent vivre comme je veux.* » (A1), et l'honnêteté « *Les gens qui vous entourent vous les connaissent, c'est votre environnement social. Vous pouvez discuter d'idées, d'améliorations concernant la commune, si le Maire vous emmerde, on peut se permettre de lui dire.* » (A3). Ces valeurs sont conditionnées par une forme de réserve bienveillante « *calme, tranquille, qu'on puisse vivre entre voisins, tous sans se gêner, sans se chamailler. On est loin des voisins* » (B2), « *par contre j'aime pas être trop loin des voisins* » (B3).

Ce premier temps sur les territoires donne ainsi à voir les relations mesurées que les habitants entretiennent avec leur environnement. Est décrite une nature authentique et omniprésente qui, perçue au travers de paysages diversifiés, est reçue comme offrant une multitude d'aménités, et par la considérée avec respect. Les habitants s'accordent à considérer l'environnement naturel comme catalyseur, notamment par le rythme sain et les libertés de mouvement (et par là d'être) qu'il permet. Au travers de ces discours s'esquisse ainsi un éco-système complexe, dans lequel chaque élément est, par la simplicité et la distance, considéré. Humains et non-humains y jouent respectivement un rôle clef, selon un principe de réciprocité.

Le bien-être de l'habitant se situerait alors dans la reconnaissance de ces valeurs et, en cela ici, en ce qu'il est pleinement acteur de cet équilibre symbiotique qui participe l'identité de ce territoire.

Interrogés sur les attributs de ce qui fait territoire, les participants du premier groupe (A) livrent une série d'éléments, où le territoire, objet, en constituant pour ses habitants leur support de vie matériel et symbolique, devient sujet à part entière. On définit son territoire par l'aire sur laquelle le ressenti de chacun trouve prise pour l'appropriation. A1 généralise à partir de sa propre expérience : « *pour moi il va être cantonal, pour d'autres départemental ou régional, chacun le définit par rapport à ce qu'il en*

exploite ». Le territoire est enveloppant, fédérant, c'est là « où on a plaisir à vivre et faire des choses dedans » (A4), s'agissant d'un « lieu ou environnement qui regroupe » (A2). Il est accessible, aucune barrière n'en entrave l'accès, on est en « proximité avec le monde agricole, la nature à portée de main, pas besoin d'une voiture pour aller dans un bois, on part à pied de la maison » (A1).

Ainsi le territoire serait une enveloppe identitaire mouvante, « un peu fluctuant » (A2), où le besoin d'appropriation serait dépassé pour laisser transparaître comme plus essentiel, le sentiment d'appropriation réciproque. C'est celui-ci qui s'esquisse par exemple dans le détournement, ou le dépassement, des divisions administratives et artificielles comme le département en catégories sensibles en insistant sur le nom "Tarn et Garonne" autrement porteur de sens par les formes géographiques évoquées. Pour A6, cette division administrative, constituant son aire de travail professionnel, est senti viscéralement : « mon territoire commence ici chez moi et s'étend à tout le Tarn-et-Garonne, d'abord parce que j'aime bien le Tarn-et-Garonne en général et que j'ai travaillé avec beaucoup de producteurs donc je me déplace pour les voir (...) j'ai adopté le Tarn-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne m'a adopté, je me sens plus du sud-ouest que de la capitale. Je suis attaché au Tarn-et-Garonne, si je dois changer de boulot, je chercherai dans le coin, en tout cas à rester y habiter quitte à me déplacer ». B3, quant à elle, se sent en porte-à-faux par rapport au département voisin où il a ses origines - « mon cœur part plus du Lot-et-Garonne, je suis née là-bas. Ici c'est chez moi sans être chez moi ». Son sentiment semble être troublé par une loyauté dédoublée.

L'identité du territoire semble également tenir en ce qu'il serait complet, par l'énumération de ses composants matériels : « ici on a l'eau la terre, les bois, même la montagne et la mer pas loin » (A2) ou encore « on a des bois on a de l'eau, on a la chance d'avoir un peu de tout » (A5). Ce qui amène A5 à une réflexion d'ordre cosmologique, le territoire s'agit de « la terre, les cinq éléments, nous ». Tout en étant général, le territoire est alors également singulier, étant ce « qu'on n'a pas trouvé ailleurs, même dans d'autres campagnes » (A2). Qui s'illustre au travers de phénomènes locaux : « une chose importante c'est le climat, à l'intersection des masses océaniques et de la méditerranée, à la confluence du Tarn et de la Garonne, les orages se coupent en deux » (A3). Toutefois, le territoire est aussitôt spécial, car « on a un microclimat, il pleut à droite à gauche mais pas chez nous » (A2).

Celui-ci est décrit par sa caractéristique fédératrice « zone géographique où tout s'imbrique » (A5), ou plus ironiquement amené « Napoléon quand il a fait le Tarn-et-Garonne il a pris un peu de chaque département. » (A5). Ce métissage paysager accueillerait en son cœur le village « le village au milieu, on est les Gaulois. » (A1), « le village au milieu. » (A3). Il est à remarquer que cette position centrale qu'occuperait le village résulte d'une représentation mentale qui traduirait l'idéalité au regard des aménités géo-climatiques et paysagères qui forcent l'équilibre, mais loin des réalités si l'on tient compte que pour un grand nombre de "territoires" décrits, le village de Castelferrus est situé sur la limite extrême nord-est : « originaire des Pyrénées Atlantiques, mon territoire va jusque-là, la région sud-ouest » (B1), « venant de loin, mon territoire va aller des Pyrénées à la Garonne » (A1).

Pour autant, cette caractéristique fédératrice ne doit pas être entendue comme unificatrice. Il s'agirait plutôt d'une position d'équilibre, un entre deux lisible à plusieurs échelles. Les infrastructures permettent l'accès à la ville et ses aménités « on a accès à tout » (A2), « on est content d'être à la campagne et à 3/4h de Toulouse et de ses avantages » (A1), consuméristes « internet pour les courses » (A4), tout en étant relativement distant « sinon on est presque esclave de la société de consommation » (A2). La distinction est opérée avec une ville qui isolerait par la densité et la suractivité « On est moins isolés en vivant au milieu des prés et des champs qu'en vivant en ville » (A5), à un lieu qui laisserait la place nécessaire à la création de liens réels « On est pas en autarcie, c'est vivre bien avec son entourage, on s'entraide. Et pour se faire plaisir on a les villes. » (A2).

D'ailleurs le village n'est pas non plus isolé dans la campagne, et ses habitants disposent des avantages urbains minimum « Les quelques commerces, la poste, l'épicerie, la mairie - car il y a des villages où les mairies sont ouvertes une fois dans la semaine - donc dans la pratique venir faire changer sa carte d'identité, faire une démarche, tout ce sont des choses agréables à préserver ici. » (A6), sans en subir les dépendances « On a moins d'envies par rapport à la pub... » (A4), « pas se dire j'ai pas le dernier truc » (A5). Le village protégerait alors des dangers de l'excès consumériste et éphémère urbain, tout en laissant le choix et l'accès pratique : « Y'a de tout, la proximité du travail

pour aller à Castel (sarrasin), Montauban. » (A5), « Même Toulouse c'est pas loin, c'est commode. » (B2).

C'est un tout autre mode de vie *« qu'on n'a pas trouvé ailleurs, même dans d'autres campagnes » (A2), que ce territoire propose et ce par quoi il se distingue « On vit bien chez nous mais sans être refermés sur soi. » (A2), un chez soi (« La notion de propriété est importante, quand je suis chez moi, je suis chez moi, sans barricades, barrières ou grillage », A1, « On se sent bien chez soi. », A2), par le sentiment de bien être et de liberté.*

Le territoire s'exprime ainsi tour à tour relativement à ce qui l'entoure et à ce qu'il contient. Il est défini comme une enveloppe mouvante, hybride, qui porte en lui un peu des qualités des territoires voisins, présentant ainsi un caractère complet, pluriel, riche et difficilement saisissable. A cette complexité s'adjoint une proximité presque insolente à un large panel de paysages. Il semble cependant faire exception, au regard notamment de la qualité climatique dont il bénéficie. Les habitants se réclament alors d'être au cœur de ce territoire singulier, saisi comme creuset fédérateur de leurs propres pratiques et modes de vie. Car, à la dimension nourricière évoquée plus haut pour l'environnement, vient s'ajouter l'accessibilité aux paysages, des plus authentiques au plus urbains, soit une liberté de mouvement, tout en protégeant des dangers et risques.

Lorsqu'il s'agit d'aborder la question des éléments à préserver sur le territoire, c'est, logiquement, le maintien de la diversité qui est exprimé : diversité naturelle, au travers de la *« richesse biologique de la Garonne, sa diversité, tout au long de son cours, il y a plein d'entités différentes -calme, des rapides, des anses, des bras morts, avec à chaque fois une faune particulière de la Garonne ET les abords. » (A1), et du patrimoine bâti « C'est vrai qu'il est joli (moulin d'Estraguès). Après ça peut-être des petits lavoirs des petites sources, celui au-dessus du lac des Badios. Au-dessus de la colline, une sorte de Madone. » (A1) comme autant de sujets et objets témoins, enfantés d'une Garonne mère du territoire. La Garonne, ses produits dérivés et aménités ne seraient pour autant remarquables qu'au regard d'autres éléments du paysage, naturels *« les bois » (A4), « Les bois qui longent toute la colline, ça ferait bizarre s'ils disparaissaient... » (B1), dynamiques « des couleurs totalement différentes qui changent toute l'année,...y'a des couleurs, du jaune, du marron » (A6), que le relief permet d'apprécier « quand on passe au milieu de ces cultures, y'a des couleurs, du jaune, du marron, c'est joli quand on est en haut des vallons. » (A6), « Là-haut c'est plus joli, voir le petit village en bas, en haut de côte vers Garganvillar, la nuit on voit toutes les lumières allumées c'est joli. » (B4).**

Enfin le patrimoine architectural local *« Les quelques monuments qui nous entourent, l'Abbaye ce serait bien dommage de passer en plein milieu de Belleperche. » (A6), « La statue de Notre-Dame de Lormes à côté du cimetière, c'est important, parce que c'est l'histoire du village. » (B2), doit, selon les habitants réunis, être conservé en vue d'assurer la continuité historique, même si ne semble au regard du patrimoine écologique que secondaire. L'accent est alors particulièrement mis sur les risques de pratiques urbanistiques excessives « on est la cité dortoir de Toulouse » (A2), « les lotissements avec la décentralisation, les militaires, les petites boîtes d'aéronautique installées dans le coin, les constructions après EDF pour la centrale nucléaire de Golfech. » (A3), agricoles intensives « les pratiques agricoles, nouveaux engins, remembrement, ça a agrandi les parcelles, enlevé ce paysage de haies, de bocage et petites exploitations » (A1), « le remembrement sous Pasquat, ça a fait des dégâts, les inondations, la faune. » (A3), ou dangereuses « je ne sais comment on va faire pour se sortir du nucléaire » (A3) qui menacent « on se demande jusqu'à quand ce territoire va être conservé : peut-être que le Tarn et Garonne ça va finir par être la banlieue de Toulouse. » (A5), et ce de manière irréversible le territoire, à commencer par la Garonne qui « se détériore avec les activités humaines qu'il y a autour, la pollution par les eaux usées. » (A3).*

Ces 30 dernières années, le territoire a connu une urbanisation importante, rapide par le mitage, qui semble avoir eu pour conséquence une attention locale plus vive *« Les permis de construire sont donnés différemment qu'il y a 30 ans, on a un respect, le lotissement, ils ont pas pu le faire n'importe comment, c'est dans une zone protégée, classée par rapport au château et l'église. La salle des fêtes qui est pas vraiment très belle c'est quelque chose qu'on pourrait pas voir aujourd'hui construit, c'est rassurant. » (B1). Le village, au regard de cette attention nouvelle, a connu des améliorations « l'enfouissement des lignes électriques » (A1), « Ils ont refait les trottoirs, les rues, les lampadaires,*

l'urbanisme. » (A4) celle-ci se faisant progressivement « *L'eau courante, pas encore le tout-à-l'égout. Le réseau électrique amélioré, même en bout de ligne.* » (A3), et se maintenant dans le temps, « *[chemins] Ils entretiennent maintenant tous les ans ou presque.* » (B5). Les améliorations attendues visent en priorité des éléments utiles, pour tous et utilisés au quotidien « *Route de Belleperche à améliorer, elle est pas adaptée pour les promenades, les vélos, elle est très dangereuse, elle est pas large, y'a souvent des camions, j'aurais vu des pistes cyclables, l'élargir ou faire un chemin parallèle à la Garonne.* » (B1).

Le remembrement est également soulevé comme ayant profondément modifié les paysages « *les pratiques agricoles, nouveaux engins, remembrement, ça a agrandi les parcelles, enlevé ce paysage de haies, de bocage et petites exploitations* » (A1), et affecté l'équilibre écologique « *le remembrement sous Pasquat, ça a fait des dégâts, les inondations, la faune.* » (A3). Pour les participants du groupe B, ce changement ne semble par contre pas être si important « *Non, ils ont pas changés, je crois pas. Maintenant y'a des vergers partout, en haut y'en a quand même pas mal, plus qu'avant. En bas c'est pareil, y'a les vergers aussi. Les peupliers, y'a a quand même encore presque 8000, 28 ha, on en a replanté.* » (B5). Cette atténuation, voire minimisation, paraît alors se jouer pas tant sur la négation de l'impact réel de ces nouvelles pratiques, mais plus au regard des utilités également offertes au territoire « *Les villes ont changé, "villes et villages fleuris" c'est énorme, partout où vous vous balader, vous en voyez partout, une amélioration complète des paysages.* » (A4).

C'est bien la préservation, par un rythme équilibré, propre au territoire, un temps nécessaire à l'intégration par ses habitants, faune et flore également considérés, de ces évolutions, qui se joue. « *Les vergers ça se perd, des arbres il s'en arrache* » ... « *on trouvera moins de champignons.* » (A6). Il ne s'agit pas pour les habitants de figer le territoire, dont le caractère dynamique évolutif est intégré, « *Même si on est encore bien dans la campagne et ancrés dans notre commune, l'évolution se fait quand même.* » (A1) mais plutôt d'accompagner celui-ci en préservant son équilibre pratique et symbiotique, soit agir autrement : « *Limiter le mitage, les constructions nouvelles, on peut construire autrement, il vaut mieux écologiquement les regrouper dans le village, j'aurai plus de voisins mais cela ferait moins de canalisations... et puis ça rendra de la vie dans le village.* » (A1). Avec précaution. Ici, l'absence de pragmatisme est aussi évoqué, au travers de pratiques qui témoigneraient de la perte de bon sens « *A Castelferrus ils sont 35 à ne s'occuper que de cela (fleurissement...), ils arrachaient des trucs, d'accord ils ont des pépinières mais c'était encore joli* » (A3), et par là, les dynamiques intrinsèques du territoire « *Le fait que les gens puissent continuer à pêcher même s'il n'y a rien à prendre, accéder facilement et que rien ne bouche le passage des poissons.* » (B1).

Au travers de ce territoire dépeint par ceux qui l'habitent, trois traits semblent en faire la singularité comme creuset du bien-être. La relation de nature symbiotique entretenue par les habitants au regard de l'environnement "naturel", de ses paysages et de leurs aménités, qui nourrit les sens, ouvre le regard et l'esprit, et permet la libre expression de chacun dans une bienveillante attention, une distance respectueuse. De cette relation naît la responsabilité de l'individu, envers la nature et l'autre, qui s'exprime quant au maintien de cet équilibre par lequel il est pleinement acteur et peut alors faire perdurer sa qualité de vie et par là le ressenti et l'expression de son bien-être. Enfin, venant s'adjoindre à la qualité de ce lieu de vie, les habitants reconnaissent la nature utile, pratique, de leur territoire, par sa dimension complète et le retour à l'essentiel qu'il propose. Les discours donnent vie à ce territoire qui devient une enveloppe protectrice, mouvante et poreuse. Celui-ci permet effectivement l'accessibilité à ce qui serait secondaire : l'urbain, tout en protégeant des excès consuméristes évoqués comme nocifs et dangereux, qui risquerait d'entamer de manière irréversible son identité.

Le territoire serait **creuset** dans ce sens là : le bien-être dépendrait donc essentiellement de ces trois traits qui fondent le rapport entretenu entre l'habitant et son territoire (équilibré, pratique et symbiotique). Or, ce bien-être se trouve ici menacé par des pratiques contemporaines (agricoles et urbanistiques), qui ne tiendraient pas compte du rythme et de l'échelle humaine dans lequel le territoire devrait continuer à se développer. Tout en ayant conscience d'enjeux économiques desquels ils ne peuvent s'extraire, les habitants s'appuient sur le bien-être, que le maintien de cet équilibre est susceptible d'offrir à tout un chacun, « *C'est vrai que ça coute une fortune les petits villages. Sauf qu'on est train d'expliquer qu'on est bien à la campagne et que s'ils ne veulent pas de la casse et des gens qui foutent le feu partout il vaudrait mieux qu'ils les mettent dans les campagnes!* » (A4).

Les opinions et ressentis des participants au regard du projet de LGV, que nous abordons ci-après, sont alors selon nous à saisir comme étant imprégnés de ces filtres qui articulent environnement, paysages et territoire, dès lors considérés comme viscéralement partagés par le bien-être, notamment par une somme de valeurs développées (convivialité, respect, confiance).

6.4.2.3. Le projet de LGV : des manques ressentis de la participation... à la crainte vive pour un territoire creuset du bien-être

Ce qui ressort génériquement et fondamentalement des propos tenus par les habitants réunis est d'abord l'expression d'une très grande frustration, plus particulièrement vis à vis de l'aménageur institutionnel que constitue RFF. Cette frustration s'exprime tant sur le portage de projet, et notamment les dispositifs dits d'accompagnement de la concertation, que sur le projet lui-même qui ne tiendrait pas compte du rapport particulier, symbiotique, qu'entretiennent les habitants avec leur territoire, et qui alors menacerait l'équilibre que déploierait le bien-être.

En premier lieu, les habitants ont le sentiment de ne pas avoir été pris en considération. Les relations avec RFF sont décrites, à cette aune, comme extrêmement problématiques, et l'espace de concertation mis en place par ce dernier vécu comme factice. Ils décrivent un dispositif « *très cadré, on ne peut pas donner notre avis personnel, on est dans le module général (...) le tracé ils l'ont depuis le début et ils nous baladent dans des réunions* » (A4). L'opinion qui se dégage est que « *pour l'instant, on ne nous a rien proposé du tout, on risque de nous l'imposer plus que proposer* » (A6).

Ils expriment alors des regrets, singulièrement sur le peu de dialogisme de la procédure mise en œuvre, pour faire exister autrement les sociétés locales : « *Il faudrait qu'il y ait un débat organisé entre le pour et le contre* » (B1). Le projet pour les habitants devrait de fait être l'objet de débats, or il est perçu comme imposé. A6 s'interroge alors sur s'ils « *ont intérêt à le faire - une réunion publique ? Elle aurait du mal à se tenir dans le déroulement, étant donné qu'il y a beaucoup de gens contre, je crois que les acteurs auraient du mal à s'exprimer, en interaction avec les gens* ». A6 se rend compte de la difficulté d'un tel exercice, où il faut faire la part entre des vrais griefs et une contestation stérile : « *dans n'importe quel projet, si on doit relier deux points en France, il y aura toujours des mécontents* ».

Cependant, pour d'autres, les mouvements de contestation n'ont pas pu engager un dialogue avec RFF - « *la réunion à laquelle j'ai participé, RFF avait refusé de participer* » (A5), ce qui ajoute au sentiment de ne pas être considérés et renforce l'impression de surplomb dans l'attitude de RFF vis à vis des habitants réunis. En même temps, certains habitants essayent de trouver, de bonne foi, l'équilibre entre des associations perçues parfois comme manichéennes et le projet dont l'existence même constitue sa propre justification : « *oui, c'était l'association qui sont contre qui l'organisait, et ça m'a tellement écœurée que j'ai jamais voulu y retourner. Ça nous montrait tous les aspects négatifs - moi je vois qu'en négatif, mais bon il doit bien y avoir quelque chose de positif dans l'histoire... J'y ai pas encore réfléchi mais il doit y en avoir puisqu'il y en a qui sont pour* » (B3).

Est également amené la question de la communication, soit par le manque ressenti en dehors de ces temps supposés d'échanges que sont les réunions publiques (« *Par contre il manque de communication, soit par voie de presse, par tracts, prospectus, moi je ne l'ai pas ça (les prospectus disponibles en mairie).* » (A6)), soit par un défaut de clarté des messages... pas toujours facilement appréhendables (« *Après c'est quand même plus pratique d'en parler que de prendre et de lire. Pour moi c'est pas très clair.* », B3). Les deux impressions réunies (manque de considération et manque de communication) expriment alors le sentiment d'être sciemment mis à distance « *les gens sont désinformés, il y a de la désinformation* » (A1).

In fine, ce qui se dégage c'est que la population considère, par la communication et le peu de considération, être mise devant un fait accompli. Les mécontentements fusent : « *la population a été impliquée quand on a su que ça passait chez nous, mais c'était déjà trop tard* » (A4) ; « *c'est démarré depuis sept ans et nous population, on le sait depuis deux ans !* » (A2) ; « *quand on a acheté la maison il y a quatre ans on ne le savait pas du tout* » (A5). La raison d'être de la ligne aurait seulement été

décidée entre RFF et les collectivités territoriales concernées (notamment les Conseils Régionaux de l'Aquitaine et du Midi-Pyrénées).

S'exprime alors une critique envers le rôle des élus, notamment au niveau départemental et régional. Des élus, qui, dans leur avis, portent des intérêts en décalage avec la population qu'ils sont censés représenter. « *Pour moi, le plus grand fautif n'est pas RFF mais nos élus qui ont tapé « on la veut » (A1) ; « les élus, tous le veulent, pourquoi, personne ne sait, la rentabilité économique on n'en sait rien, on nous a dit qu'il fallait être pour parce que ce sera bien pour vous » (A5).* La mise en doute des motivations politiques (« *Je pense qu'on est même plus représentés par nos élus* », A1) se fait aussi, dans le discours, par le mélange qu'il y aurait des genres entre ambitions personnelles et intérêts économiques qui prend le local en otage : « *relier l'Atlantique à la Méditerranée c'est du délire local, pour faire plaisir à des grands barons locaux parce que eux du pognon ils vont en gagner, nous ont va en perdre* » (A1) ; « *on veut laisser une trace, c'est tout, c'est politique, à la limite, l'utilité de la ligne TGV n'est pas prouvée* » (A5). Les habitants insistent alors sur l'absence de transparence et d'honnêteté de la part de leurs élus : « *Pourquoi ce n'est pas une obligation de prévenir les gens qui achètent un terrain qu'ils vont avoir un truc comme ça ? Moi j'ai acheté à la mairie (lotissement communal), on ne peut pas dire que le vendeur n'était pas au courant, c'est pour ça qu'on est très embêtés.* » (B3), « *quand on a acheté la maison il y a 4 ans on ne le savait pas du tout* » (A5).

Ici, le rôle des maires est critiqué aussi pour une adhésion trop rapide : « *on les a baladés... Les maires ont dit oui soit par ignorance parce qu'on leur a dit « ça passe chez l'autre », soit le côté économique - « je vais avoir des retombées énormes » » (A4). Les habitants admettent, toutefois, le manque de pouvoir et d'autonomie des élus locaux face aux pouvoirs plus centraux, auxquels ils seraient subordonnés : « *ils n'avaient pas le droit d'être contre, quand vous êtes sur un régime de subventions, et que le patron des subventions vous votez contre lui alors vous ne les avez plus* » (A4).*

L'impression est en fait d'avoir été abusé au sein d'un processus où, selon les dires, l'iniquité a primé (ex : temps de paroles) voire où RFF aurait joué sur sa position dominante face à une population peu armée : « *toutes les réunions qui ont été faites c'est pour se donner bonne conscience en disant « on a consulté le grand public ». On a été voir les ploucs au fond du Tarn-et-Garonne, on leur a présenté le truc, ils ont fait les chiens derrière les voitures - on comprend pas tout on ose pas poser de questions - et après on les a entubés. Ils peuvent dire « notre projet a été fait conformément, y'a la phase d'élaboration, les élus - graissés, le peuple - vous l'avez vu... hop, et 4ème phase on le fait ». On est dépossédé complet du projet* » (A1).

Ces sentiments de déception et de mécontentement semblent d'autant plus vifs que la population estime que RFF paraît, au final, toujours selon les propos développés par les habitants, avoir prêté beaucoup plus d'attention aux questions écologiques, que d'abord humaines, niant alors leur intrication dans les ressentis et vécus locaux. Protection et préservation environnementales auraient bénéficié de plus d'attention, faisant l'objet de plus d'études et d'efforts que ceux accordés aux habitants des territoires traversés. « *Ils sont passés chez moi pour les chauves-souris, les rainettes... ils ont mis des appareils, parce que si le TGV les dérange, ils vont passer ailleurs, pour moi non !* » (A4). Ceci expliquerait que, au lieu d'envisager une éventuelle co-construction du territoire qui prend pleinement en compte les habitants, l'aménageur a recours à un système de compensations « *où la population peut influencer et gratter un peu quelques miettes, c'est dans les mesures compensatoires - là vous avez perturbé ça donc j'aimerais une grande haie...* » (A1). Car, de ce qui précède, les participants réclament alors la mise en place d'un processus de participation préalable, « *que le genre de réunion qu'on fait aujourd'hui se fasse dès le départ, il y a sept ans* » (A5) ; « *j'aurais aimé qu'on nous présente le projet : « ça va de là à là, on va le faire comme ça, telles perturbations, on estime que ça va coûter entre 4 et 7 milliards - tous les projets démarrent à 1 et finissent à 3, on va le financer comme ça, est ce que vous êtes d'accord ? » en faisant un referendum, à l'échelle des départements concernés par le tracé, même quasiment régionale, à l'échelle de ceux qui vont le payer (...) un chiffrage précis pour dire aux gens vous allez payer pendant trente ans sur vos impôts car elle ne sera pas rentable et vous devrez la subventionner* » (A1).

Lors des deux groupes de discussion, les participants ont ainsi revendiqué un droit à la parole, tout en donnant voix à leurs propres positions. Ils procèdent d'abord en posant des questions qui manifestement n'ont jamais été abordées durant le processus dit de concertation.

Une première question concerne l'utilité réelle de la ligne pour une commune telle que Castelferrus. Une utilité nulle : « *elle ne nous servira pas* » (A2) ; « *ça me paraît parfaitement inutile, un gros saccage* » (A4) - aucun des avantages vantés par les promoteurs de la ligne, mais des déprédations sur la vie locale. A4 s'interroge de même sur l'utilité de la grande vitesse « *L'utilité de ça, j'aurais aimé commencer par là ! Est-ce utile de rouler à 300/350 km/heure avec un train ?* ». Le trajet vers Paris, aujourd'hui, prend 5 heures - la LGV va économiser 1 $\frac{3}{4}$. Est-ce suffisant au regard de la dépense économique et des dégâts écologiques irréversibles pour justifier le projet ? « *On n'a que ce côté-là de positif, est-ce que ça parle ? Si on part le matin et qu'on rentre le soir, il vaut mieux aller habiter plus près de Paris, ou prendre l'avion* » (B3). L'utilité de la ligne existe donc potentiellement pour une clientèle métropolitaine d'affaires, mais ne concerne guère les habitants de Castelferrus : « *Quand j'ai décidé d'aller à Paris - une fois tous les dix ans - que je mette 5 heures et demi ou 3 heures c'est pareil* » (A1).

Ainsi les habitants expriment une opinion partagée : le projet est le reflet d'une politique d'aménagement de territoire (« *Ce qu'ils voulaient au niveau européen c'est de grandes lignes pour relier les bords de l'Europe, une ligne Atlantique, une ligne Méditerranée... et relier l'Atlantique à la Méditerranée* », A1), qui favorise les métropoles aux détriments des territoires interstitiels de campagne. « *Pour mon besoin au niveau de la région, ça ne m'amène rien* » (A4). Ainsi, « *pour Castelferrus c'est une catastrophe, pour Toulouse pourquoi pas, mais vous avez une grosse métropole qui impose à des petits villages comme le nôtre un truc dont on ne veut pas* » (A4). Et, en prime, le réseau local serait de moins en moins bien desservi : « *Aujourd'hui, tu veux aller bosser à Toulouse, t'as même pas un train, tu passes par Montauban, le soir j'ai pas de correspondance : je suis obligé de prendre la bagnole. Avec le TGV, je pourrai aller à Paris, même pas à Toulouse !* » (A4).

Si l'utilité de la ligne est questionnée, celle-ci l'est d'autant plus au regard de quelques manques locaux exprimés « *Qu'on fasse plutôt des écoles...* » (A4), « *L'aspect économique, faites de lycées... des choses plus utiles que ça. Le Midi-Pyrénées n'a pas besoin de cela pour se développer. Si la partie environnement était avant et l'économie après ça passait pas* » (A4). Ici, la demande est alors faite : « *qu'ils développent les transports régionaux* » (A5). La comparaison se fait entre la construction de la LGV et la mise à niveau de la ligne existante : « *Je ne comprends pas, il y a une ligne existante, pourquoi ils l'ont pas aménagée, qui aurait pas forcément nuit à la population qui la longe déjà ? Ça aurait coûté moins cher !* » (B1), « *On fait Paris Montauban en 5 heures sur les lignes normales, est-ce qu'il ne faut pas plus de TGV sur la ligne existante et éviter de construire une autre ligne qui ne servirait à rien. On nous dit on va mettre 2/3h (3h1/4), on n'a que ce côté-là de positif, est-ce que ça parle ? Si on part le matin et qu'on rentre le soir, il vaut mieux aller habiter plus près de Paris, ou prendre l'avion.* » (B3).

Enfin et surtout, ce questionnement sur l'utilité implique alors encore plus directement attributs et dynamiques du territoire, analysés dans la partie précédente.

Les avantages éventuels de la ligne sont mis en doute face aux désavantages : « *surtout qu'est ce qu'on va avoir par rapport au temps gagné ? Les nuisances mais surtout le coût* » (B5). Les habitants sont d'avis que le projet n'est pas viable, « *le modèle économique, on est chez les fous, ce ne sera jamais rentable* » (A4). Leurs craintes se focalisent aussi sur la future valorisation foncière sous l'effet de la LGV. Deux positions différentes se font jour. D'une part une dépréciation aux abords de la ligne, « *en plus ça fait des gens malheureux, quand t'as ça qui passe devant ta maison, elle perd une valeur...* » (A3). D'autre part, une augmentation des prix du foncier qui risque de rendre difficile le maintien sur place des personnes aux moyens modestes : « *les terrains qu'on achète à 20€/m², tous les endroits desservis par une LGV, le prix de l'immobilier monte aussi, et si mes enfants veulent vivre dans le Tarn-et-Garonne...* » (A1).

Toutefois, les craintes des participants s'expriment surtout au niveau des dégâts futurs de leur environnement proche, vécu comme une « *invasion du territoire, ça va défigurer le paysage (...)* Le problème c'est leur espèce de remblai, les viaducs... des verrues au milieu des paysages, ça va être

horrible (...) On a quelque chose de beau et on va gâcher ce que l'on a. C'est pas tant les finances mais un truc concret, qu'est-ce qu'on va laisser comme paysage, richesse de la terre à nos enfants ? » (A2). Cette projection d'une altération des lieux - « saccage car ça va engendrer des perturbations énormes palpables ou pas » (A1) - est peut-être imaginée ou fantasmée, mais elle est ici clairement renforcée par l'inadéquation des outils de représentation proposés et le recours à une démarche qui préférerait la communication au dialogue. Ici, la question du bruit est soulevée, « Est-ce qu'on va l'entendre d'abord dans le village ? Ça fait pas un bruit d'avion » (A6). Se pose alors la faculté de s'habituer aux choses, même gênantes : « à force de passer devant quelque chose même de dérangeant, on finit par s'y habituer, c'est pareil pour la nuisance sonore » (A6). Avec une dose de fatalisme... « Si je suis habitué avec le bruit, d'accord, si je l'entend trop il faut que je parte » (B4). De même, le chantier, de longue durée, porte la menace de désagréments sur la vie quotidienne : « durant la construction, ça va quand même nuire énormément, pour aller à Garganvillar, je ne sais pas comment on va faire pour passer, pour aller à Cordes, il va y avoir des routes bloquées » (B1). Même si RFF s'engage à réparer les dégâts du chantier, les modifications apportées durant et après risquent d'apporter un lot de problèmes durables : « les routes qu'ils vont créer ou abîmer, l'impact ça ne va pas être que la ligne mais tout autour. Ils vont déforester, ils risquent de polluer, je ne sais pas ce qu'ils vont nous faire... Ils vont modifier profondément l'infrastructure de notre territoire - routière ou paysage » (A2).

Le ressenti des habitants quant à la démarche menée par RFF fait écho au sentiment de liberté procuré par le territoire. Ainsi la frustration est principalement exprimée dans l'impression d'engoncement de l'habitant (objet) dans un processus rigide descendant, ou celui-ci serait informé du minimum. Cette information est reçue comme incomplète et sporadique ne permettant pas son appréhension et, par la construction d'une réelle (contre)opinion, encore moins donc d'engager un réel dialogue. L'indignation des participants n'est alors logiquement pas tournée vers RFF, mais vers les élus locaux qui, par leur absence de transparence, remettent en question les valeurs (convivialité, respect, confiance) qui fondent l'appartenance locale. Ce ressenti amer est mis en balance par l'échelle du projet qui quoi qu'il en soit dépasse le niveau local et est parachuté du dessus induisant une logique forme d'ignorance chez les élus. Venant s'adjoindre à cette négation des relations sociales se jouant dans l'horizontalité et ses valeurs fondatrices, le territoire est à nouveau menacé lorsque RFF accorde une précaution particulière à l'étude de la biodiversité et non à l'habitant, qui plus est de façon totalement dissociée. Ce sont ici les 3 piliers qui sont au fondement du bien-être qui sont méconnus et expliquent alors la crainte des habitants quant aux dégâts futurs, et perçus comme irréversibles, fait au territoire.

Pour autant l'attitude des habitants au regard du projet est pragmatique, les opinions étant exprimées autour de deux préoccupations : l'utilité et la viabilité de la ligne. La ligne ne semble améliorer en rien le quotidien des habitants qui pour autant paieront le prix fort : augmentation des impôts, coût de la vie, détérioration du territoire et par là de la qualité de vie. Enfin les participants avancent d'autres besoins, locaux, dont la réalisation ne se fera de fait que bien plus tard.

6.4.3. Synthèse conclusive de l'analyse sur Castelferrus : le bien-être comme système environnemental, le paysage comme socialisation et le territoire comme creuset

Au travers de la description environnementale, le bien être est d'abord évoqué sous l'angle des sensations. Le calme et la sécurité permettent, par l'expérience des paysages, d'accéder à un état de conscience de soi, à une position d'équilibre au sein d'un tout. La proximité et l'accessibilité de l'environnement "naturel", invitent l'individu à appréhender le milieu, s'y ressourcer et ainsi vivre en étroite complicité avec la diversité naturelle. Le riche panel paysager et ses aménités nourrissent ainsi les sens et par ceux-ci le sentiment d'appartenance réciproque de l'habitant à son territoire. Considérant que la qualité de vie « relève de la complexité de l'être humain et se situe à l'interface de l'individuel et du collectif, du biologique et du social, de la santé et de l'environnement, de la mesure et de la perception des phénomènes » (Vernazza-Licht, Bley, 2003), ces caractères attribués à l'environnement et à ses paysages sont logiquement transposés à l'environnement social. Celui-ci est décrit ici comme reposant sur une série de valeurs qui constituent le socle de la vie locale. Pour

reprendre Bailly (1981), « *Le bien-être est le résultat d'une relation subjective entre une personne et les valeurs auxquelles elle aspire, valeurs morales, culturelles, politiques, économiques* » (p. 9). La convivialité, le respect, la confiance s'incarnent au quotidien grâce au maintien d'une distance bienveillante à l'autre, permettant alors le développement de chacun de manière autonome, et l'ensemble tenu par un principe de réciprocité.

C'est une définition complète du bien-être qui nous est alors donnée de saisir au travers de la description environnementale et paysagère rappelant celle de Fleuret « *Le bien-être est d'une part lié à la satisfaction ou non de besoins élémentaires ou / et élaborés [...] et d'autre part lié à la perception de ses conditions de vie par chaque individu ce qui renvoie à une échelle de valeurs socialement définie.* » (2006, p. 317). Et, encore dans cette perspective notionnelle, le cadre de vie ne serait pas loin, synonyme d'imbrications, de relations, de sens, etc. Il est vrai qu'il recouvre trois types de qualités (Tobelem-Zanin, 1995) que l'on retrouve ici étroitement imbriquées : la qualité de l'environnement (abordée sous l'angle des agréments, des loisirs et de l'ambiance offerte), la qualité du milieu géographique (situation, climat, pollution, bruit) et la qualité de l'espace urbain (habitat, logement, aménagement urbain, sécurité). Les cadres de vie « *sont ressentis comme porteurs de charge affective qui vient à la fois de la façon dont ils sont perçus et de la façon dont l'observateur projette sur eux les éléments de sa personne psychique* » (Rougerie, 2000, pp.149-153).

Le paysage est exprimé essentiellement au travers de la pratique, relayant une approche contemplative au second plan. Celui-ci provoquerait une stimulation complète tant du corps que de l'esprit. En ce qu'ils sont alimentaires nourriciers, mais également en ce qu'ils sont multiples et changeants et, par là, forcent l'éveil et la curiosité de l'habitant dans un rythme sain. Ces paysages englobant sont vécus du dedans et en dedans faisant ainsi écho à la notion d'ambiance qui par ses composantes affectives (Sauvageot, 2003) se rapproche ainsi de la notion de paysage comme « *combinatoire d'expériences sensorielles et cognitives* » qui « *s'appuie en partie sur l'environnement dans ses dimensions matérielles, perçues et connues* » (Fortin, in. Berlan-Darqué, Luginbühl, Terrasson, 2007, p. 26). Ces caractéristiques le font advenir sujet, un sujet auquel l'habitant porte ici une attention toute particulière. Car, d'après Schusterman (1999), cette expérience esthétique est évaluative (valorisée comme expérience précieuse et agréable), phénoménologique (dimensions essentielles des affects et de l'intentionnalité) et transformatrice (dépassant la seule catégorie des beaux-arts). Multi-sensorielle (visuel non privilégié), elle atténue les dualismes et partages hérités (matière/forme, sujet/objet, nature/société), privilégie la performance (sujet immergé dans « *l'objet esthétique* » constituant son environnement) sur la contemplation (spectateur du tableau), révèle l'existence et la force des attaches qui relie le sujet à ses petits territoires de vie.

La pluralité des paysages permettrait alors ici à tout un chacun d'y trouver sa propre source de plaisir, l'expression de son bien-être et par là, serait plus que support mais bien opérateur premier de sociabilité. Puisque « *il est évident qu'on ne peut construire un paysage qu'en étant inséré dans un environnement* » (Corbin, 2001, p. 42), le paysage serait bien « *un carrefour où se rencontrent des éléments venus de la nature et de la culture, de la géographie et de l'histoire, de l'intérieur et de l'extérieur, de l'individu et de la collectivité, du réel et du symbolique* » (Collot, 1997, p.5), « *...une entité vivante, indissolublement naturelle et culturelle, qui se développe au-dehors de nous, aussi bien qu'en nous* » (Laroque et Saint Girons, 2005, p.7). C'est ici que le paysage s'affirme alors aussi comme opérateur réflexif, un filtre interprétatif de notre environnement, et rencontre non plus seulement le lieu, mais plus largement un territoire... autrement collectivement habité car aussi creuset d'engagements multiples lorsque les projets d'équipement les mettent politiquement en mouvement.

Le territoire est quant à lui est d'emblée abordé comme sujet. Nourricier, vivace, fragile, autant d'adjectifs sont utilisés pour offrir une définition non exhaustive illustrant *l'habiter*. Il serait avant tout empreint de simplicité permettant à l'habitant, par son accessibilité visuelle et physique, de revenir à l'essentiel. Reprenant la qualification synthétique proposée par Tizon (1996, p. 21) : « *Milieu de vie, de pensée et d'action dans lequel et grâce auquel un individu ou un groupe se reconnaît, dote ce qui l'entoure de sens et se dote lui-même de sens, met en route un processus identificatoire et identitaire* », ce lien de nature symbiotique qui unit l'habitant et le territoire se lit particulièrement au travers de l'expression d'un sentiment de responsabilité. Le territoire serait une enveloppe mouvante, à la fois singulier, hybride et complet.

Fédérer le territoire revient alors à préserver cet ancrage, cette position d'équilibre dynamique, qui le rend singulier et par là reconnaissable. Ainsi l'accent est mis ici sur la nécessité de maintenir la diversité qui le compose, de l'accompagner progressivement afin que l'ensemble de l'écosystème (faune, flore, humain) puisse intégrer, et par là accueillir, ses évolutions. Toute perspective d'aménagement doit alors faire preuve de respect et de pragmatisme, en envisageant en amont les conséquences sur l'ensemble de ce système, et avant tout répondre à des besoins au regard des manques collectivement éprouvés. Si la dimension dynamique et donc évolutive du territoire est intégrée, l'aménagement de celui-ci doit pour autant être réalisé avec la plus grande précaution. Tout nouvel apport doit être utile, au plus grand nombre, et idéalement amener quelque chose à ce système intégré. C'est bien alors la demande d'une évolution continue et maîtrisée du territoire qui est sous-jacente aux craintes exprimées au regard de pratiques urbanistiques et agricoles massives, excessives et dangereuses.

La réaction des participants face à la démarche RFF est d'autant plus virulente qu'elle méconnaît donc ce qui se joue au fondement du bien-être. Le processus est perçu comme factice, laissant peu de place au dialogisme. L'habitant se voit recevoir une information minimale, qu'il peine à s'approprier et ce pour deux raisons : la difficulté à déchiffrer les éléments communiqués et de ne pas être considéré comme partie prenante dans l'aménagement de leur territoire. Ce défaut de clarté et ce manque de transparence ressentis engoncent l'habitant dans sa position de profane et ancre le sentiment de dépossession et d'iniquité. Le projet est quant à lui abordé au travers du prisme pragmatique. Le projet de LGV relève d'une politique d'aménagement de territoire bien plus ample et qui ne tient pas compte des besoins locaux et par là est inutile. Mais, plus que l'utilité et la viabilité de ce projet parachuté, les ressentis et appréhensions se concentrent autour des impacts irréversibles causés au territoire. Pour les participants ces violences lourdes et durables remettent inévitablement en question la pérennité de leur bien-être comme système environnemental, avec des paysages comme socialisation et un territoire comme enveloppe creuset. Il est vrai que les rapports à l'environnement se nourrissent d'attaches et d'ancrages, qui se sont constitués, se pratiquent et évoluent au gré des expériences individuelles et sociales que nouent le sujet-acteur avec ses semblables, avec ce qui l'entoure, et donc aussi avec les doctrines, normes, et dispositifs de l'action territoriale. Ici, le sensible offre la possibilité à l'individu de prendre conscience de la totalité son être au monde (« *je suis un sentir* ») et signerait ainsi la transformation de toute entité géographique, espace plus ou moins fonctionnalisé, en territoire habité (Faburel et Manola, 2007).

Nous retiendrons ici l'inadéquation du processus et des outils de représentations qui limitent d'emblée toute tentative d'appropriation du projet. Car il s'agit bien de faire remarquer avant tout le caractère inhabité des représentations qui empêche la reconnaissance de son territoire de vie par l'habitant. Les attentes se rassemblent autour de vues approchant la réalité, préférant alors la perspective à la vue en plan. La vue en perspective se rapprocherait de la vue d'homme et les prises doivent être multipliées afin de rendre compte de la continuité de la ligne dans les divers paysages. L'accent est mis sur des modes de représentation faisant appel aux sens. La vue mais également l'ouïe, et plus largement de parler au corps en permettant à l'observateur de se projeter dans le lieu grâce à des outils qui remettraient dans l'ambiance réelle des paysages et de leur diversité. C'est donc une batterie d'outils qui permet de se rendre compte d'une réalité sensible qui est demandée, soit des représentations habitées.

L'habitant se réclame alors d'être en capacité de jouer un rôle d'acteur dans la démarche de projet. Au regard des outils d'abord, est évoqué l'intérêt de pouvoir choisir les prises de vues, ce avant tout dans une volonté de transparence, mais également pour se sentir responsable, investi. Cette inclusion n'est cependant féconde que si elle se fait en amont du projet, soit dans la participation à l'élaboration des choix conceptuels. Celle-ci viendrait alors compléter l'approche technique savante, des dimensions vécues. Le vécu est pleinement revendiqué, comme connaissance complémentaire de celle des experts. Cette lecture du dedans, au travers du prisme du bien-être permettrait alors une approche plus complète, rendant ainsi compte de la complexité du territoire et du système de relations qu'y tissent les populations. Les participants se font alors force de proposition imaginant l'élaboration collective, partagée, hybride d'une cartographie du bien-être (nous y reviendrons dans le chapitre 8.). La méthode nous renvoie alors à la suggestion conclusive de Bailly (1981) recommandant d'aller au-delà des

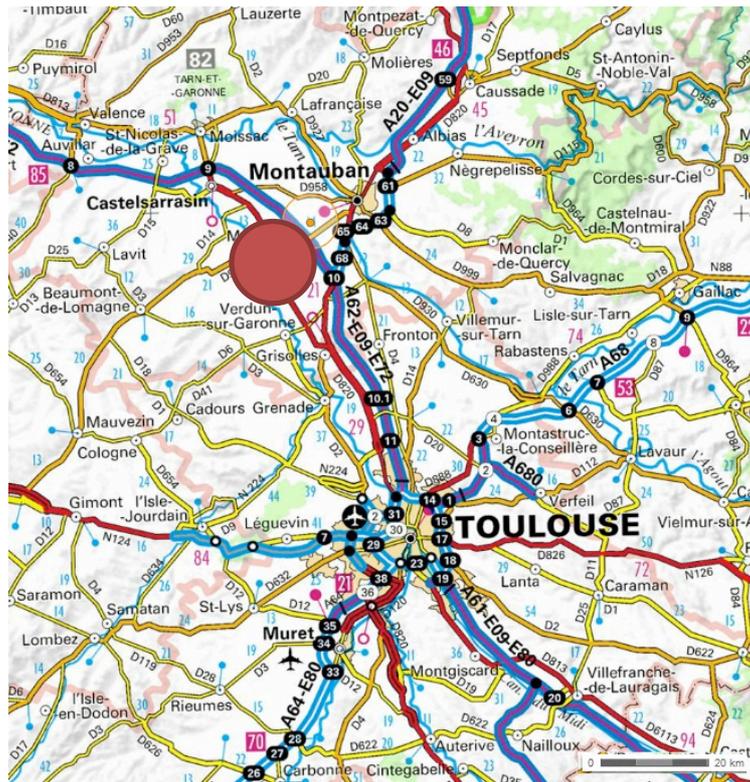
indicateurs de la qualité de la vie : vers une géographie du bien-être qui arriverait à « *saisir le sens des réactions des personnes et les raisons de leurs satisfactions* » (p. 199).

7. GROUPE DE DISCUSSION A LACOURT-SAINT-PIERRE (2EME CAS DE LA LIGNE BORDEAUX-TOULOUSE)

7.1. Lacourt-Saint-Pierre : éléments de diagnostic et enjeux officiels en matière de paysages et d'écologie

Lacourt-Saint-Pierre est une commune située dans le département du Tarn-et-Garonne, dans la région Midi-Pyrénées, à 60 kilomètres de Toulouse, soit à 1h en voiture et à 11 kilomètres de Montauban, le chef-lieu du département. Avec Escatalens, Finhan, Monbequi, Montbartier et Montech, elle appartient à la communauté de communes Canal-et-Garonne créée en 2002.

Carte 16. Lacourt-St-Pierre : commune dans la grande périphérie de Montauban



Source : Google Map

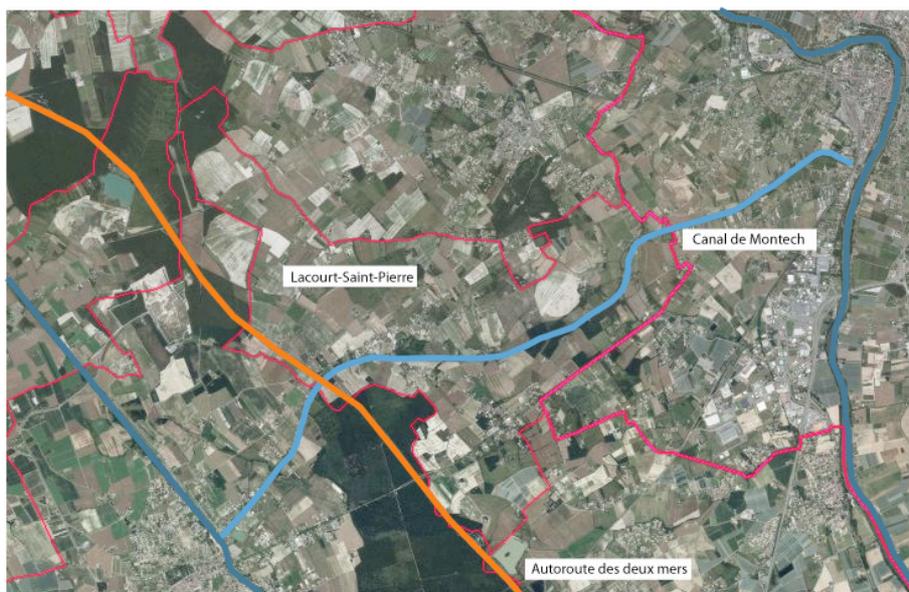
Lacourt-Saint-Pierre accueille 1 047 habitants sur une surface de 15 km². La population communale est plus aisée que la moyenne du Tarn-et-Garonne. En 2008, le taux de chômage des 15 à 64 ans était de 9,3 % contre 11,7 % dans la région et la part de foyers imposables sur l'ensemble des foyers fiscaux était de 51,3 % contre 44,6 %. Les Lacourtois sont majoritairement des propriétaires occupants : 87,2 % des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale en 2008 (contre 66,6 % des ménages dans le Tarn-et-Garonne). Ils sont pour la plupart résidents de la commune depuis plus de cinq ans : 65,5 % (contre 68,1 % dans l'ensemble du Tarn-et-Garonne).

En croisant les données INSEE à la situation géographique de Lacourt-Saint-Pierre, nous pouvons expliquer en grande partie le développement récent de la commune du fait de sa proximité à Montauban (11 kms) qui tend à en faire un espace de desserrement du chef-lieu du département, et plus généralement de son inscription dans l'aire urbaine large de Toulouse. L'évolution socio-démographique de la commune peut être rattachée au mouvement général de périurbanisation, qui s'observe sur tout le territoire hexagonal avec plus ou moins d'intensité selon les régions. La population lacourtoise n'a cessé d'augmenter depuis 1968, comme en témoigne le solde apparent des entrées et sorties (+1,5 % sur 2,1 % d'évolution).

La commune est traversée par deux infrastructures longitudinales : le canal de Montech qui la traverse en son centre d'est en ouest et l'autoroute qui suit de près les limites communales à l'ouest.

Le canal de Montech a été construit en même temps que le canal de Garonne. Il forme un embranchement pour rejoindre Montauban et le Tarn depuis Montech. Fermé en 1990, il a été rouvert à la navigation en 2003 suite à sa rénovation complète. La commune est entourée de deux grands espaces boisés. Les enjeux en termes de biodiversité y sont particulièrement forts (zone Natura 2000, directive habitat et oiseau, arrêtés de biotopes).

Carte 17. Le canal de Montech à Lacourt-St-Pierre

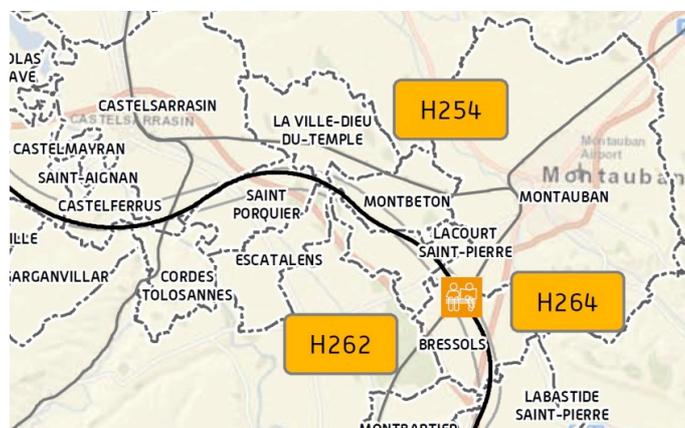


Source : Géoportail

L'autoroute des deux mers relie l'océan Atlantique à la mer Méditerranée en passant par Toulouse, elle a été mise en service en 1981 sur le tronçon qui concerne Lacourt-Saint-Pierre.

Contrairement à Castelferrus, Lacourt-Saint-Pierre se situe à proximité de la gare qui va être créée à Bressols. La nouvelle ligne ferroviaire va traverser le territoire entre les deux lignes ferroviaires existantes, parallèles à l'autoroute. Elle va donc segmenter la commune en deux parties.

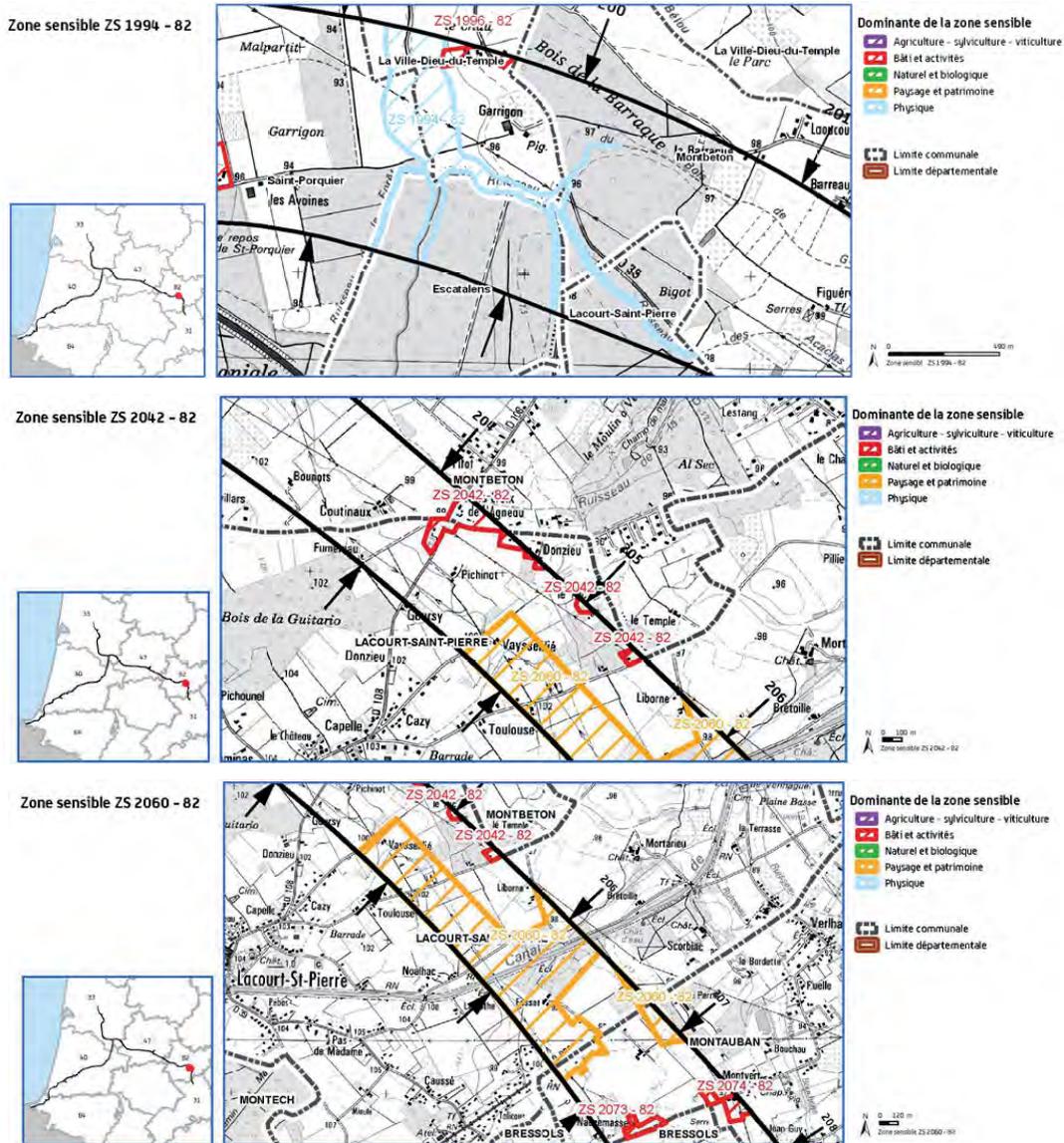
Carte 18. Tracé du GPSO retenu par l'approbation ministérielle d'étape (départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne)



Source : RFF

La SETEC (AMO pour l'expertise paysagère) a identifié plusieurs zones sensibles sur la commune : le réseau hydrographique du ruisseau de Larone, le hameau de la Croix de l'Agneau et le canal de Montech.

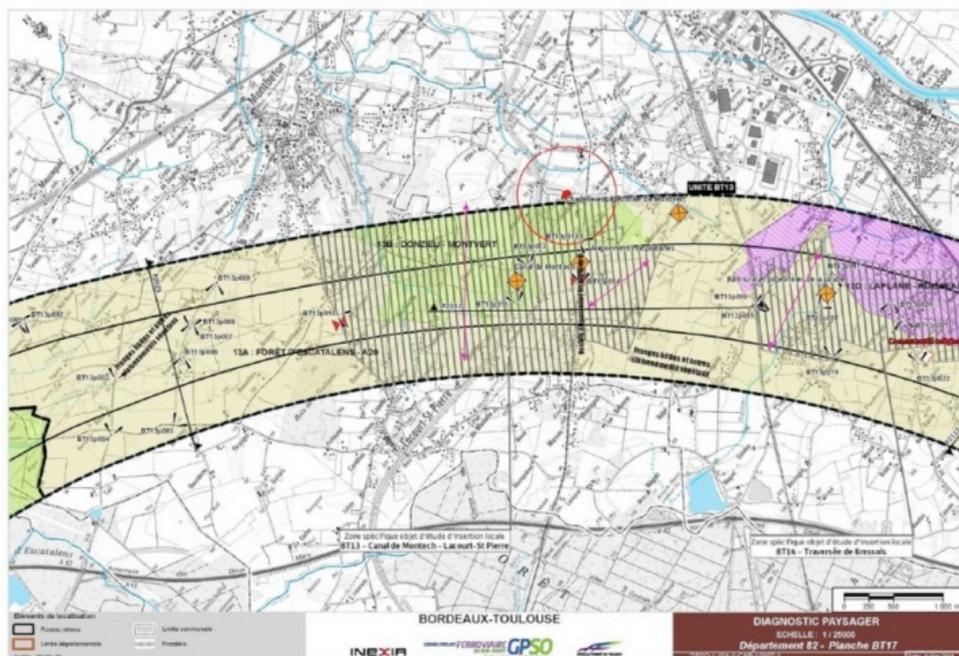
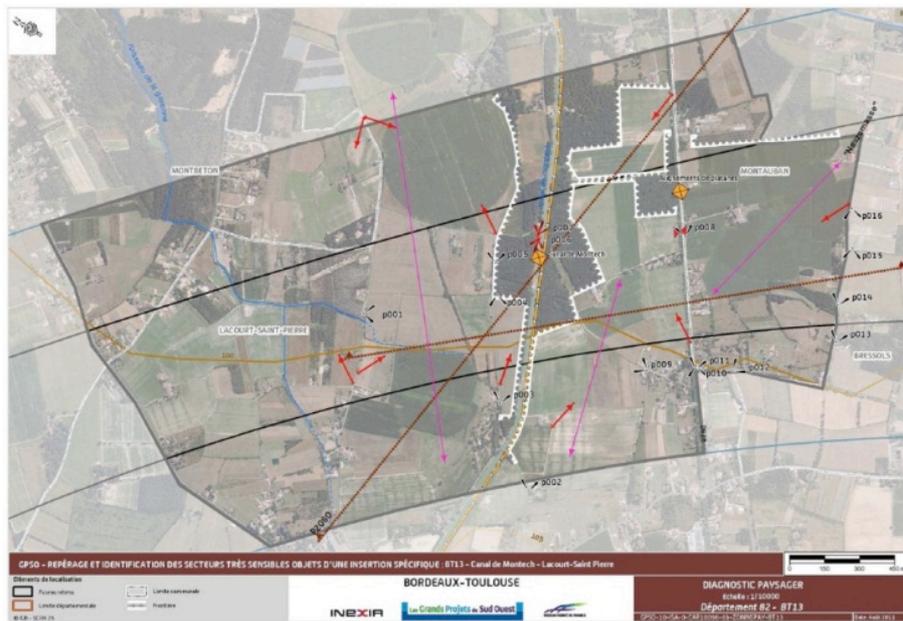
Carte 19. Zones écologiques sensibles à Lacourt-St-Pierre



Source : Setec International

Lors d'études plus fines, la SETEC a identifié deux zones spécifiques sur lesquelles l'insertion paysagère doit être particulièrement travaillée : le canal de Montech et les vergers de Bressols.

Schémas 4 et 5. Proposition d'insertion paysagère de la LGV à proximité du canal de Montech et des vergers de Bressols



Source : Setec International

7.2. Organisation du focus group : critères de recrutement, animation, préparation et modes d'analyse

Le groupe de recherche s'est rendu sur le terrain, du 22 au 27 avril 2012, afin de rencontrer le Maire et surtout de recruter les participants en menant des entretiens préalables. La rencontre avec le Maire a permis d'appréhender le caractère profondément polémique qu'a recouvert le projet de LGV à Lacourt-Saint-Pierre. Denis Lopez s'est investi personnellement dans la lutte contre le projet de LGV et estime que RFF n'a pas été à l'écoute des demandes des habitants ni de celles des élus. Il affirme avoir observé une inversion dans l'ordre des priorités des porteurs de projet, l'aspect humain se

retrouvant désormais en bout de chaîne, après l'environnement, lorsque le coût prime, suivi de près par la technicité.

Il dresse l'historique suivant du projet et du processus de concertation mené par RFF. Dans les premiers temps, la mobilisation des habitants de la commune contre le projet a été particulièrement massive et vive. RFF proposait alors deux tracés possibles sur le tronçon traversant Lacourt, et à eux trois, ces tracés concernaient la quasi-totalité du territoire communal, tout du moins des secteurs habités. A partir du moment où le tracé a été arrêté, Denis Lopez considère avoir assisté à la démobilisation nette des habitants non directement impactés par la ligne. Le nombre de participants aux réunions consacrées au projet serait passé de 150 à 15.

Le maire a également communiqué au groupe de recherche le nom des personnes les plus touchées par le passage de la ligne ferroviaire, les seules susceptibles à ses yeux de se sentir suffisamment concernées pour souhaiter participer au groupe et porter un certain intérêt à l'opération de recherche. Nous ne nous sommes pas arrêtés à ces noms pour procéder au recrutement, mais avons néanmoins tenté de joindre les habitants cités par le maire. Afin de garantir une diversité relative des participants au focus group, entre anciens et nouveaux résidents, habitants fortement/peu impactés par le projet de LGV, une vague d'entretiens préalables en porte-à-porte a été menée, comme pour les deux cas précédents d'étude.

Contrairement aux deux cas précédents, la prise de contact avec les habitants ne s'est pas déroulée sans peine. Plusieurs difficultés, de différentes natures, ont été rencontrées.

Tout d'abord, la mission de recrutement s'est heurtée à des difficultés physiques. Lacourt-Saint-Pierre représente en effet une commune particulièrement étendue et en dehors du secteur le plus densément peuplé, autour de la mairie, l'habitat se concentre en petits hameaux ou « grappes » parsemés, rencontrés de part et d'autre des voies communales (chemin de Beauvillard, chemin des Pilliers, chemin de Noalhac, chemin de la Croix de l'Agneau, route de Bressols...). Comme le stationnement au niveau de ces hameaux s'est avéré quasiment impossible car privé, l'accès aux habitations s'est montré peu aisé. Par ailleurs, source de quelques déconvenues, le chemin de Beauvillard situé au nord de Lacourt constitue la limite communale. Sa rive sud correspond au territoire de Lacourt-Saint-Pierre, tandis que sa rive nord correspond au territoire de la commune de Montbeton. Toujours au nord, on observe également une sorte d'« enclave » de Montbeton, délimitée à l'ouest par le chemin du Tuc et le chemin des Pilliers. Aucune marque physique ne permet de déterminer si l'on se situe à Lacourt ou à Montbeton, si l'on s'apprête à frapper aux « bonnes » portes... Enfin, la plupart des Lacourtois paraissent vivre relativement « barricadés » dans des maisons portant l'inscription « chien méchant » sur leur portail. Ce type d'affichage, assez dissuasif, ne s'est d'ailleurs pas révélé trompeur... Chaque ménage ou presque semble en effet posséder au moins un ou deux chiens de garde, protégeant les accès des résidences et parfois même leurs abords directs. La présence d'un seul commerce/lieu de sociabilité dans la commune, à savoir le Café des sports, tout proche de la mairie, fermé lors de notre premier jour de terrain qui plus est, n'a pas favorisé non plus les rencontres. Il s'est en revanche révélé fort utile les jours suivants.

Aux difficultés physiques se sont ajoutées des difficultés temporelles, liées principalement aux heures et à la période lors desquelles le terrain a été mené. Dans les lotissements pavillonnaires, composés d'une grande part de ménages biactifs, nous avons particulièrement peiné à trouver âme qui vive en journée. En matinée et en après-midi, nous avons principalement rencontré des retraités, souvent peu mobiles et peu enclins et/ou disposés à participer à une réunion tardive ou matinale. Nous avons pensé pouvoir profiter des sorties d'école afin d'aller à la rencontre de Lacourtois plus jeunes, mais les parents avec lesquels nous avons pu échanger se sont avérés en grande majorité indisponibles en soirée comme au cours du week-end.

Enfin, les difficultés relatives à l'acuité des enjeux cristallisés par le projet de LGV et aux différentes postures habitantes subséquentes seront exposées au fil de l'analyse qui suit.

Tout au long de la phase de prise de contact avec les habitants/recrutement des participants, nous nous sommes attachés à mener, auprès de chaque participant potentiel, un entretien d'une vingtaine de minutes traitant, comme précédemment, de l'ancrage territorial, familial et social ; les perceptions,

représentations de l'environnement et des paysages alentours ; la dotation en connaissances et la mise en récit du projet LGV et de son portage. Outre la collecte d'informations sur le profil des habitants, ces entretiens ont permis de mieux cerner les enjeux territoriaux relatifs au projet de LGV. L'élaboration de la grille d'animation du groupe de discussion s'est appuyée sur les informations délivrées par les entretiens et les impressions nées au cours des trois jours de terrain préparatoires.

Les débats se sont déroulés en deux temps, d'une heure et demi chacun, séparés d'une pause d'un quart d'heure. Le premier temps d'échanges a lui-même été structuré en deux temps. Durant la première séquence (35 minutes), les habitants se sont brièvement présentés et ont exprimé leurs attentes et motivations vis-à-vis de leur participation au focus group.

- Quelles sont les raisons qui vous ont incité(e)s à participer ?
- Quelles sont vos attentes vis-à-vis de ce travail collaboratif ?

Lors de la deuxième partie (45 minutes), les questions posées aux participants étaient relatives aux perceptions, représentations et pratiques qu'ils ont/ont de la qualité environnementale à Lacourt, mais également sur ce qui fait bien-être et qualité de vie, identité locale et sentiment d'appartenance. A travers ces questions, nous cherchions d'une part à évaluer le bien-être et la qualité de vie, d'en déterminer quelques composantes et d'autre part de cerner les éléments partagés, les points d'occurrence et de divergence pouvant exister entre les habitants en termes de projections affectives, d'attaches, d'opérations sensibles...

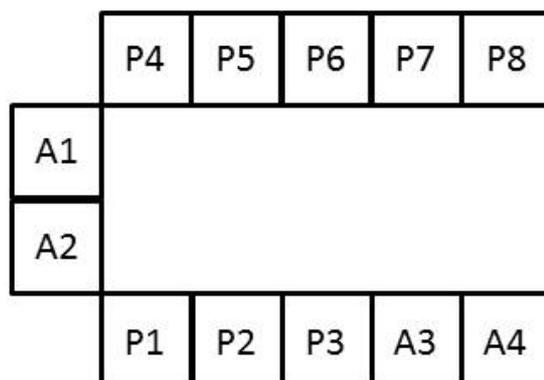
- Pourriez-vous me donner des éléments constitutifs de la qualité environnementale de votre commune ?
- Quelles sont les particularités de la qualité de vie ici ?
- Y a-t-il dans la commune et ses alentours des lieux que vous voudriez absolument voir préservés ?
- Comment qualifieriez-vous les relations au sein de la commune ?
- Qu'est-ce qui fait identité dans la commune ?

Le deuxième temps de travail (1h15 min), orienté autour du projet de LGV et du processus officiel de concertation qui l'a accompagné, visait à recueillir les impressions/ressentis des participants sur ces sujets et de comprendre le rôle de l'équipement et de la démarche dans l'affirmation, l'appréciation ou la dépréciation du bien-être des habitants. Ici, suivant en cela notre troisième hypothèse, nous ambitionnions de provoquer des échanges sur les savoirs locaux et sur leur utilité pour l'aide à la décision.

- Comment avez-vous ressenti le projet de LGV ?
- Quels sont vos impressions sur les réunions sur le projet auxquelles vous avez pu vous rendre ?
- Comment auriez-vous procédé si vous aviez été à la place des porteurs du projet, des commanditaires, notamment en termes de démarches et processus ?
- Quels types de données et connaissances vous semblent manquer dans les études préalables et plus largement dans la teneur des débats ?
- Ces autres informations et éléments de savoir livreraient-ils votre bien-être ? Pourquoi et comment ?

Un seul groupe a été réuni, le vendredi 27 avril de 19 h à 22h. Celui-ci a rassemblé huit participants et quatre membres d'Aménités.

Schéma 7. Plan de table du focus group à Lacourt St Pierre, le 26 avril 2012



A2 : Animatrice du groupe de discussion, positionnée au centre du dispositif, bien en évidence des habitants.

A1 : Responsable contribuant à l'animation ainsi qu'à l'ouverture et à la clôture de la discussion.

A3 : Modératrice pour relancer le débat si nécessaire et chargée de noter les éléments sur les savoirs habitants.

A4 : Modératrice pour relancer le débat si nécessaire et chargée de prendre des notes sur le déroulement même du groupe de discussion.

Source : Bureau de recherches Aménités

Encadré 13. Position sociale et trajectoire des participants au groupe de discussion de Lacourt St Pierre

P1 est retraité, travaillait antérieurement pour la SNCF. Issu d'une famille de Lacourtois, il est venu s'installer en 1972 dans la commune après avoir travaillé quelques années dans la région parisienne. Il milite dans l'une des nombreuses associations, notamment celle qui œuvre pour la sauvegarde du patrimoine de Montbeton et Lacourt-Saint-Pierre.

P2 est retraité, ancien conseiller agricole. Originaire de l'Aude, il est venu s'installer dans la région pour des raisons professionnelles en 1973. Il est membre d'une association de Sambo dans laquelle il arbitre des compétitions internationales, et, surtout, est sympathisant de l'association de sauvegarde du patrimoine de Montbeton et Lacourt-Saint-Pierre.

P3 est active (53 ans) et travaille au service espaces verts de la commune.

P4 est retraité, ayant travaillé 20 ans dans la grande distribution, comme responsable des stocks.

P5, âgé de 47 ans, fait de l'Audit. En 2010, il a fait le choix de s'installer à Lacourt-Saint-Pierre pour des raisons professionnelles (travaille à Montauban) mais également pour le climat et la qualité de vie du Sud-Ouest.

P6, âgé de 43 ans, est au chômage. Il a travaillé comme chauffeur et à l'usine de Lacourt (usine de mise en pot de cornichons). Natif de la commune, il n'a pas cherché à changer de lieu de vie. Il fait partie du conseil municipal.

P7 est retraité, ancien agriculteur. Il habite depuis 1982 à Lacourt-Saint-Pierre et depuis 1962 dans la région où il exploite des terres.

P8 est âgée de 52 ans, et est ATSEM dans la commune de Lacourt-Saint-Pierre. Elle s'est installée dans la commune en 1972 car son mari était natif de la commune.

Malgré le choix méthodologique de diversifier le profil des participants, le groupe était composé majoritairement habitants anciens de la commune, peu favorables au projet. Afin d'apporter nuances et variété des points de vue, nous avons complété l'analyse des discours par les informations recueillies lors des entretiens préalables auprès de personnes n'ayant finalement pas pu participer directement au groupe de discussion.

Encadré 14. Position sociale et trajectoire des 9 personnes interviewées préalablement au groupe de discussion organisé à Lacourt St Pierre, et prise en compte dans l'analyse compréhensive

E1, âgé de 27 ans, est postier. Originaire de la région, il a trouvé une maison qui lui convenait dans la commune en 1998.

E2 a 22 ans, et est au chômage. Il vit chez ses parents qui se sont installés dans la commune pour des raisons professionnelles en 1987.

E3 est femme au foyer de 38 ans Elle est venue s'installer dans la commune avec son mari car il travaille dans l'aérospatial à Toulouse.

E4 est collaborateur architecte, s'est installé dans la région car sa femme y vivait.

E5 est à la retraite, elle a été pendant une longue période femme au foyer puis secrétaire. Originaire du Gers, elle s'est installée dans la région en raison d'une mutation professionnelle de son mari puis en 1980 à Lacourt-Saint-Pierre pour le prix du terrain.

E6 est commercial (37 ans). Il a toujours vécu et travaillé dans la région. Il a choisi Lacourt-Saint-Pierre pour le prix des terrains et la position géographique qu'elle occupe.

E7 est la seule locataire de l'échantillon. Elle habite la région depuis 10 ans et a habité plusieurs fois à Lacourt-Saint-Pierre.

E8 travaillait dans le secteur de la métallurgie. Originaire des Yvelines, il est venu s'installer à Lacourt-Saint-Pierre en 2000 pour le climat, en retraite.

E9 est technicien automobile (46 ans). C'est la faible distance domicile-travail qui l'a incité à s'installer dans la commune, où il réside depuis 1996.

Enfin, lorsque les discours des participants au focus group, rapportés dans l'analyse ci-après, ont été délivrés lors de l'entretien préalable et non lors de la réunion du groupe, un « e » est ajouté au « code » désignant la personne (ex : P8e).

Les participants au groupe de discussion sont tous domiciliés dans ou à proximité immédiate du fuseau de la LGV, mais aucune habitation ne va directement être touchée par le projet (bande de 300 mètres). Plus éloignée, l'habitation de P7 va toutefois être directement concernée, par la segmentation de ses terres agricoles contiguës. Dispersés dans l'ensemble des hameaux de la commune, les lieux de résidences offrent en fait un environnement proche diversifié. P6 et P8 habitent dans un hameau alors que les maisons de P1, P2, P3 et P5 sont plus isolées.

Carte 20. Localisation des participations au focus group par rapport au tracé de la LGV



Source : Bureau de recherche Aménités (adapté de RFF GPSO)

7.3. Analyse : les valeurs du bien-être comme territoire (politique) de l'ITT

7.3.1. Lacourt-Saint-Pierre, un bien-être en sursis ?

7.3.1.1. Au creuset du bien-être : campagne, calme et canal

Lorsqu'on interroge les Lacourtois au sujet de leur définition du bien-être, un grand nombre d'entre eux y associe l'absence de contraintes ou de problèmes (P8e, E2, E5), plus rarement la notion de « liberté ». Situation où « *il n'y a pas de problèmes* » (P8e), où l'on ne se sent « *pas stressé*, [où l'on n'a] *pas de contraintes* » (E5), il est décrit plus généralement comme un état où « *je suis bien* » (P6e).

Cet état, ce sentiment de bien-être se construit, on peut dire maintenant communément, par et à travers un environnement. Les habitants interrogés (P1e, P5, P8) convient spontanément le rapport à leur environnement pour décrire leur bien-être : « *Vous ne pouvez pas être bien dans votre peau si vous n'êtes pas bien avec tout ce qui vous entoure.* » (P1e). De quel environnement s'agit-il alors ? Quel environnement soutient le sentiment de bien-être et sa représentation à Lacourt-Saint-Pierre ?

Pour les habitants rencontrés (P1, P5, P8, E7), le bien-être correspond d'abord à la vie à la campagne, au contact de la nature, hors de la ville : « *le bien-être c'est ça aussi, c'est la campagne, le plein air, c'est la nature* » (P8e), « *Y'a des gens qui se plaisent dans les villes, c'est leur environnement à eux ce n'est pas le mien* » (P1), « *le bien-être c'est ne pas être les uns sur les autres [comme en ville], c'est ne pas être pollué par trop d'installations, c'est la propreté* » (E1). L'affirmation du caractère « propre » de la campagne n'est pas sans rappeler une certaine conception sinon anti-urbaine, tout du moins contre-urbaine (déjà rencontrée à Castelferrus). Toutefois, ici, l'activité agricole se voit valorisée, dans la mesure où elle entretient le paysage, les espaces ouverts, sans habitations ni usines.

A la campagne qui plus est, on peut disposer d'espace et même de « *son petit espace* », ce qui se révèle corrélat à la première qualité recherchée et énoncée de la campagne, à savoir la quiétude et le ressourcement qu'elle procure, les espaces « *tranquilles* », « *calmes* », « *silencieux* » qui la caractérisent (P2, E5, E3). Cela influence fortement la perception des nuisances sonores, problématique s'étant révélée prégnante. Si le « bruit » provoqué par les activités agricoles n'est pas considéré comme gênant, par les habitants installés de longue date tout du moins, celui produit par la circulation automobile (sur la route d'Auch en l'espèce), symboliquement relié à la ville et ses externalités négatives (de nombreux camions l'empruntent pour se rendre à la DRIMM proche, centre de gestion des déchets) est unanimement rejeté : « *Moi j'ai le voisin qui arrose le maïs la nuit, ça fait pshit pshit pshit. Pour certains ça les empêche de dormir, moi ça me fait dormir. (rires) C'est une question d'habitude ça aussi.... Moi ça m'a jamais gêné mais y'en a que ça gêne.* » (P1), « *La 928, elle est devenue infernale* » (P7).

Force est toutefois de constater que la perception des nuisances sonores dépend du type de population en question, des trajectoires individuelles et sociales, une partition forte entre « anciens » et « nouveaux » habitants se dégageant. Les natifs de Lacourt révèlent à travers leurs discours leur ancrage au sein du territoire et de son histoire. Dans la majorité des cas, ils ne s'en voient pas partir, y ont construit leurs repères, et rendent particulièrement visible le processus d'identification qui se joue entre soi et son territoire de vie. Autre profil rencontré à Lacourt, les agriculteurs mettent volontiers sur la table leur attachement à la terre et l'importance que le lien à la terre recouvre pour eux. Pour P7 par exemple, le bien-être c'est vivre sur sa terre, sur son exploitation, c'est suivre les rythmes de la nature, les saisons et un jour transmettre ce patrimoine et les savoirs et savoir-faire liés : « *Le bien être, je suis agriculteur alors je peux en parler. [...] Quand on est agriculteur on est attaché à son exploitation, en tout cas c'est mon cas et il y a beaucoup de gens dans mon cas, j'ai grandi dans une exploitation. J'ai toujours travaillé cette exploitation. Pour moi c'est... j'ai pas besoin d'aller au bord de la mer pour être content, pour être heureux, pour être satisfait. De voir mon exploitation qui évolue, voir l'agriculture qui pousse, pour moi c'est mon bien-être* ».

Natifs et agriculteurs - deux caractéristiques se recoupant fréquemment - puisent dans la thématique de la biodiversité pour décrire leur territoire de vie et le sens que détient pour eux le bien-être : « *Vous savez le problème c'est d'entendre les grillons. (...) Pour nous le calme c'est d'entendre les grillons chanter les nuits d'été, vous savez c'est important. Et d'entendre la chouette, et d'entendre pas mal de choses... Et le matin d'entendre les oiseaux chanter, les merles et les oiseaux venir sur la terrasse, et les palombes faire nid, les chevreuils derrière la maison, les sangliers de temps en temps. Voilà, c'est ça le calme* » (P1). La quiétude, c'est également accueillir le vivant dans sa multiplicité, laisser libre cours à la vie sous ses différentes formes, notamment animales. Dans la même lignée, les résidents plus récents que nous avons pu interroger insistent sur le patrimoine, naturel et bâti, emblématique de la région et/ou gage d'une certaine qualité environnementale : pigeonniers, maisons remarquables, exploitations fruitières, zones Natura 2000, réserves de chasses ... qui façonnent les paysages. « *Tout ça, ça fait partie d'un patrimoine* » (P5). La chasse s'avère d'ailleurs revendiquée comme appartenant aux modes de vie.

En lien avec ce rapport à l'anture, un autre point fort de l'environnement lacourtois est unanimement souligné par les habitants : le climat. Il soutient des modes de vie jugés porteurs d'une certaine qualité de vie : « *Le bien-être c'est une qualité de vie. Dans cette qualité de vie moi j'y vois le mode de vie effectivement, le fait de pouvoir vivre quasi six mois dehors. Pour bon nombre d'entre nous ça a été un choix de s'installer dans le Sud-Ouest et dans les petites communes.* » (P5). En cela, le bien-être c'est également « *vivre simplement, comme on a envie de vivre* » (P1e), selon ses habitudes et les modes de vie que l'on s'est choisis, une forme d'« état d'esprit » : « *pouvoir écouter la télévision avec la fenêtre ouverte, écouter les informations, sortir manger sur la terrasse, y boire le café* » (P2e).

Au-delà du calme général, peu de lieux précis sont toutefois associés au bien-être à Lacourt-Saint-Pierre... à l'exception, notable, du canal. Mentionné quasi systématiquement en tant qu'espace contribuant au bien-être et en tant que patrimoine, le canal a été cité 23 fois lors des échanges au sein du groupe de discussion. Il constitue l'atout principal de la commune pour la majorité des enquêtés et fait naître chez certains un attachement si ce n'est un besoin « vital » à son endroit : « *Y'a pas grand-chose ici, à part le canal* » (E8), « *Le canal fait énormément au niveau de la commune* » (E4), « *Ce qu'on aime particulièrement à cet endroit-là c'est le canal. C'est pour ça qu'on est resté dans le coin. Il permet de se déconnecter. Si j'avais un vœu pieu ça serait de rester là, près du canal.* » (E7). Lieu d'évasion, accueillant tous types de pratiques quotidiennes, récréatives et sportives principalement, le canal offre à chacun un espace à soi : « *si j'ai envie d'aller faire du VTT le long du canal je vais faire du VTT le long du canal, si j'ai envie de faire du jogging, je vais le faire le long du canal* » (P1). Il génère chez nombre d'entre eux un sentiment de fierté, entre autres parce qu'il est relié au Canal du Midi classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, surtout parce qu'il attire bien au-delà des frontières communales : « *Vous prenez tous les Montalbanais, quand il fait beau, où ils vont se promener ? Que ce soit à pied ou en vélo, c'est sur le canal* » (P5).

Cette fréquentation du canal par les Montalbanais nous rappelle non seulement l'importance symbolique de cet objet, mais aussi avec force que Lacourt-Saint-Pierre est une commune limitrophe de Montauban, chef-lieu du département, bassin d'emploi, et en cette mesure... sous son influence.

7.3.1.2. Le projet de LGV comme accélération de la destinée du territoire...

Cette situation a logiquement placé Lacourt-Saint-Pierre au centre de nombreuses convoitises périurbaines. Construite dans les années 1980, l'autoroute A62 permet de rejoindre Montauban en l'espace de 10 minutes. Aussi, Lacourt a connu ces dernières années une croissance démographique et une urbanisation accrues la transformant peu à peu en banlieue de Montauban.

Les populations « rurbaines », quelle que soit la génération à laquelle elles appartiennent, ont choisi Lacourt comme terre d'élection parce qu'elle présente les avantages conjoints de la qualité de vie dans le Sud-Ouest, à la campagne, au calme et au soleil, offrant l'opportunité de réaliser un « rêve pavillonnaire », celui de l'acquisition d'une maison individuelle et de son jardin attenant, et de la proximité de la ville, lieu de travail, de ses services et commerces (recherchés également dans les communes voisines de Montech ou Bressols). Le plus souvent, arrivées dans la région pour raison professionnelle (mutation/nouveau poste à Montauban ou encore Toulouse), elles se sont installées à Lacourt entre autres du fait de prix attractifs des terrains, voire du niveau peu élevé des impôts locaux : « *Au tout début c'était le hasard [qui nous a conduit à nous installer à Lacourt], parce que j'avais trouvé un logement pas trop cher, parce que c'était à moitié la campagne et la ville. Je travaille à Montauban* », « *On a choisi Lacourt pour le prix des terrains, parce que je suis à 5 minutes du travail, que la position géographique est relativement intéressante* », « *On est tombé sur cette maison dans notre budget* », « *pour les impôts locaux c'est la [commune la] moins chère des alentours* ». Phénomène classique, les populations résidant depuis plusieurs années ou décennies à Lacourt-Saint-Pierre, devenues peu à peu attachées à leur territoire de vie, considèrent alors avec inquiétude la poussée récente des lotissements pavillonnaires en lieu et place de terres cultivées jusqu'alors, au motif de la perte progressive du caractère campagnard, du calme tant recherché, de la présence de grands espaces de nature y compris agricoles. Pour elles, leur bien-être s'en trouve entamé et remis en cause.

La trajectoire socio-démographique et socio-économique de la commune s'avère intimement liée à l'implantation d'infrastructures lourdes telles l'autoroute. Ces infrastructures morcellent le territoire et tendent à en faire un lieu de passage en même temps qu'une banlieue : « *Ça va devenir une banlieue* » (P2). « *Ça le devient. Lacourt-Saint-Pierre c'est tout en longueur et c'est tout coupé* » (P8). L'installation de la DRIMM à la limite de Montech, source de nombreuses et fortes nuisances (sonores, olfactives...) est considérée comme une atteinte profonde portée au cadre de vie et au bien-être recherchés : « *Depuis qu'ils ont ouvert cette DRIMM là derrière... tous les soirs on a les camions qui passent. (...) On a une maison à côté, moi je peux plus y rester. C'est inimaginable. Ça monte, ça monte et puis au bout d'un moment vous ne tenez plus* ». « *Suivant les vents les odeurs elles sont encore chez nous et après le soir on dort avec les volets, les vitres ouvertes on a l'autoroute. (...) Donc finalement on était à la campagne quand on a bâti nous, on n'avait aucune maison, on était pratiquement seuls au milieu de la campagne, tranquilles et tout. Et maintenant on a des maisons de partout et des routes et on est tout encerclé par des grandes voies. La campagne c'est fini, c'est même plus la campagne* » (P8).

Dans ce contexte, le projet de LGV vient s'ajouter aux multiples coupures décriées par les habitants et fait craindre l'apparition de nouvelles fractures à l'échelle locale, notamment la construction d'une sortie d'autoroute (projet d'échangeur), la « *folie équipementière* », l'augmentation du trafic automobile et des nuisances associées. Dans la mesure où le projet permet de se rendre plus rapidement à Toulouse, il actualise et paraît donner raison au scénario de l'urbanisation massive du secteur, d'autant plus qu'une gare est prévue à Bressols, commune voisine, pour desservir Montauban : « *Une ligne si importante qui passe dans une commune ça va laisser des traces indélébiles. (...) Le bien-être ne sera plus jamais comme avant, tout le monde le sait, tout le monde en est conscient. Tout le monde a peur des travaux. Moi j'ai plus peur des travaux que de la ligne. J'ai surtout peur des dommages collatéraux. Je vous l'ai dit. Car je me dis qu'avec une gare à Bressols, c'est fini... On va récupérer tous les gens... ça va être la banlieue de Toulouse. Ça va être des voitures dans tous les sens avec des routes qui ne sont pas faites pour ça. Doublement de la 928 si elle doit se*

faire... tout un tas de choses. C'est fini. C'est une commune qui ne sera jamais plus comme avant, c'est terminé ! » (P1)

Le projet de LGV apparaît tel un énième coup porté au territoire, aux populations et modes de vie qu'il accueille, à ses qualités et spécificités. Il serait révélateur d'un déni du territoire (local) dont témoignent les grands opérateurs et décideurs. Il rend impossibles de nombreuses pratiques quotidiennes, s'incarnant dans des styles de vie considérés comme caractéristiques du Sud-Ouest par les habitants, porteuses de bien-être et auxquelles ils tiennent : « *boire le café sur la terrasse avec un train qui passe tous les quarts d'heure ou toutes les demi-heures... c'est plus possible* » (P2), « *ce sont des choses toutes simples, des joies toutes simples, des plaisirs tous simples qui vont disparaître* », « *Vous savez on est dans une région ici où tous les gens mangent et vivent dehors l'été. Quand on pose cette question [relative au bien-être ndlr], je suis désolé, le bien-être ça fait aussi partie de cela. Quand on pose la question à RFF ils disent qu'ils vont nous mettre des doubles vitrages isolants. Mais je leur dis : « Au mois d'août j'ai pas besoin de double vitrage isolant, moi je mange dehors, qu'est-ce que vous faites ? ». Ils disent : « On verra, on verra ». Ça, ça fait partie du bien-être. Le bien-être il ne peut plus y être dans une région comme celle-là car il y a ce projet (...). Le bien-être ici il est limité à ce que ça va être la future ligne LGV. Le bien-être, nous on était tranquille, on ne demandait rien à personne. [...] Nous ce que l'on veut c'est être tranquille* ». (P1)

Comme développé plus haut et au fil de l'état de l'art, la tranquillité mise en lumière par tous les habitants interrogés présente bien d'autres dimensions que la dimension sonore, elle s'inscrit dans un environnement multi-sensoriel. Or le projet bouleverse toutes les qualités de cet environnement. Pour les habitants, il va venir « *dégrader* », « *défigurer* » (E5), « *déchirer* » (E1) et même « *dénaturer* » (P5) le paysage, l'identité locale, agricole, fruitière, le patrimoine naturel et historique : « *Quand on s'installe quelque part on fait le choix en fonction de ce qu'on y voit aussi. (...) Enfin ce genre de projet on sait très bien qu'au-delà du sonore, visuellement... Aujourd'hui on voit des champs, des arbres fruitiers à perte de vue. Demain ça sera forcément différent* » (P5), « *Moi je le vois [le projet de LGV] en tant que nuisance visuelle car ici tout est plat, alors une butte de 7,8 mètres comme ça a été annoncé...* » (P2), « *Parce que moi je vais voir les merlons toute ma vie maintenant. Avant je voyais les chevreuils, je voyais la maison de X¹¹, je voyais les palombes, je voyais tout un tas de choses... Maintenant je vais voir des acacias et puis un train qui passe. Ça nous perturbe un petit peu la vie quoi...* » (P1).

Non seulement le projet de LGV bouleverse le territoire de vie, l'environnement, le paysage, communs à tous les Lacourtois, mais de plus il affecterait le patrimoine privé, de façon directe et indirecte tout à la fois. En premier lieu, les habitants dont les terrains et habitations sont directement visés par le tracé de la future LGV sont promis à l'expropriation, quel que soit leur attachement à leur lieu de résidence, quel que soit le désir de certains d'y « *finir leurs jours* »... Il leur faut soit renoncer à leurs biens et trouver à s'installer ailleurs (avec l'aide du dédommagement financier délivré par RFF), soit, lorsque cela est possible, accepter de vivre dans un environnement transformé, bien moins accueillant et paisible, si ce n'est hostile : « *Bon là tout d'un coup vous avez tout qui tombe. Vous vous dites, déjà la maison elle vaut plus rien* » (P2), « *On n'envisage pas de déménager même si la ligne LGV se fait on fera en sorte qu'elle soit le moins nuisible possible. J'ai 63 ans donc reconstruire maintenant...* » (P2e), « *Un des tracés devait passer sur la maison. Pour moi c'était important mais pour ma femme c'était un drame. On n'envisage pas de déménager, la ligne va passer à deux pas mais on va rester malgré tous les inconvénients que l'on va avoir* » (P1e).

Plus largement, le projet de LGV, en actualisant et avivant le scénario de l'urbanisation massive du territoire, de la perte subséquente de ses caractéristiques et attraits, tend à déprécier l'intégralité du patrimoine privé existant (et futur) de la commune, alors que logiquement, pour de nombreux ménages interrogés, l'acquisition d'une résidence à Lacourt s'intégrait dans un projet de transmission familiale

¹¹ Désigne un Lacourtois résidant dans une demeure « remarquable », que l'on peut juger relever du patrimoine vernaculaire.

et de valorisation du patrimoine : « *Le patrimoine privé aussi [compte]. Car moi si je veux vendre ma maison aujourd'hui, c'est pas dit que j'en tirerai... Je vais perdre au moins 30% sur mon terrain. Et quand il y aura la ligne... Donc là le patrimoine de tous les riverains il est divisé par deux* » (P2e).

Dans le prolongement de cette considération du patrimoine privé, les participants ont également fait porter l'accent sur les répercussions du projet de LGV sur l'activité agricole locale. Envisageant et mettant en récit sa disparition programmée, ils ont insisté sur le caractère inéluctable de ce processus, d'ores et déjà constaté avec la construction de l'autoroute : « *Cette commune elle est complètement hachée, massacrée, coupée. Qu'est-ce qui va rester ? Rien. (...) Toute cette partie verte elle va disparaître* » (P1). « *(...) Eux [désigne RFF, les opérateurs du projet de LGV] ils vont prendre une bande de 80 mètres, 100mètres... ça va faire des friches, avec des ronces, des buissons et les sangliers vont pulluler* ». « *Pour ce qui nous concerne, moi avec mon fils, je pense qu'il y a 40ha, ils vont prendre 7,8 hectares et le reste on va tout mettre en bois... c'est plus cultivable. Quand on dit des pointes ce n'est pas des pointes, c'est des grands morceaux... (...) Ils vous coupent une exploitation en biais mais maintenant avec les engins que l'on a on ne peut plus travailler sur des petites parcelles, c'est terminé. C'était une commune agricole qui ne sera plus une commune agricole. La région c'était un mélange de familles très implantées. Mes grands-parents étaient là, mes parents étaient là aussi. Moi je suis là. (...) Tout s'arrête. Tous les agriculteurs que j'ai vus, que j'ai entendus, pour eux c'est terminé. Ils ne travailleront plus la terre* » (P7). « *Il va y avoir un changement très important dans cette commune. S'il n'y a plus d'agriculteurs on ne verra plus tout un tas de choses. Les terres travaillées... Je ne sais pas, c'est autre chose. Ça vit* » (P1). « *En prenant l'autoroute, regardez de chaque côté ce que c'est. Jusqu'à la descente après Fromenton c'est le désert. Moi quand je passe là, à chaque fois je suis... je regarde de part et d'autre et je me dis « c'est pas possible de voir toutes ces friches alors que dans le temps c'était tout cultivé ». C'est l'effet autoroute car les parcelles ont été coupées, ce n'est plus intéressant de travailler. L'autoroute a fait d'énormes dégâts et la voie ferrée fera pareil* » (P7).

Le projet de LGV, s'il représente une énième meurtrissure du territoire, joue toutefois un rôle singulier du fait de l'importance de son impact tant physique que symbolique : il oblige les habitants à considérer leur faible marge de manœuvre face aux politiques d'aménagement/équipement élaborées « d'en haut ». Il met en mouvement, chez les habitants, la conscience d'être dépris et dessaisis de leur bien-être et de toute capacité à se faire acteur de leur territoire. Ce que donc le groupe constitué, assorti des entretiens préalables, nous enseigne, c'est qu'aujourd'hui, à Lacourt-Saint-Pierre, le bien-être est un bien-être en sursis, un bien-être qu'on sait ne plus pouvoir advenir ni se maintenir, voué à l'extinction. Un bien-être bafoué, dénié car fondé sur des rapports à l'environnement profondément remis en cause par le projet de LGV : « *Bon là tout d'un coup vous avez tout qui tombe.* » (P2).

De façon tout à fait emblématique et signifiante, l'atteinte portée par le projet au canal, espace-phare de la commune, atout principal, pratiqué par tous s'avère particulièrement vivement dénoncée. C'est un véritable bien commun que le projet menace, le seul de Lacourt-Saint-Pierre, il attaque son intégrité. En un sens, il attaque donc l'intégrité même des habitants qui s'y montrent profondément attachés. La question du passage de la LGV sur le canal cristallise alors tous les enjeux de reconnaissance des habitants, de leur bien-être, de leurs modes et territoires de vie. Cheval de bataille, sa défense est devenue le fer de lance de la contestation/mobilisation habitante. Toutefois, dans la mesure où la demande explicite des habitants d'enterrer la voie ferrée au niveau du canal afin de le préserver le plus possible n'a pas été entendue ou tout du moins suivie d'effets, « l'affaire du canal » est venue cristalliser non pas les enjeux mais les tenants et aboutissants d'un processus de négociation considéré comme une tromperie.

Les modalités du processus de concertation mené par RFF à l'occasion du projet de LGV ayant davantage conduit à diviser les habitants qu'à les unir, affirmant dans l'esprit de chacun son impuissance vis-à-vis des changements annoncés, une dynamique générale de repli a affecté la population locale. Sapant les bases de la discussion collective constructive que de nombreux habitants avaient pourtant établies entre eux via notamment la constitution d'une association, la concertation officielle a été vécue comme un habillage d'une politique d'ores et déjà figée, à l'occasion de laquelle ils se sont sentis ignorés, malmenés et dupés. Certains Lacourtois en viennent même à avancer que le

bien-être c'est « *conserver ce que l'on a, rester tel qu'on est* » (E1), dans une logique de protection/crispation révélatrice d'un dialogue social rompu voire inexistant.

7.3.1.3. ... entérinant repli sur soi et défiance démocratique

Les habitants de Lacourt-Saint-Pierre rencontrés sont tous confrontés à la sensation de la perte progressive de maîtrise vis-à-vis du devenir de leur territoire. Cela rejaillit sur leur capacité à donner sens à leur environnement et l'on observe une prise de distance relative vis-à-vis de celui-ci. A ce titre, on remarque qu'ils ne tiennent pas leur environnement comme relevant du paysage : « *Y'a des paysages plus beaux qu'ici c'est sûr, vous allez en Dordogne, dans le Lot...* » (P1e), « *Le paysage c'est ce que l'on voit. Ici il n'y a pas beaucoup de paysages. Pour voir de beaux paysages il faut aller plus loin. Pour moi un beau paysage c'est vallonné. Par rapport à ce que l'on connaît [E5 est originaire du Périgord], ici c'est moins beau.* » (E5). Plus fondamentalement encore, hormis le canal, les lieux qu'ils associent spontanément au bien-être sont la plupart du temps éloignés : « *pas du tout ici, ça serait plutôt dans les Pyrénées* » (E3), « *la montagne* », « *un endroit plus vallonné qu'ici* » (E9) « *l'Ariège, les Pyrénées* » (E2), « *Pas ici. Dans les Pyrénées, y'a du bon air* » (E5), ou rabattus sur la sphère et l'espace privés : « *mon bien-être c'est ça ! [désignant son jardin]* », « *ma maison* ». Ainsi, on peut difficilement parler d'hétérotopie à Lacourt-Saint-Pierre.

Comme on l'a vu, les projets d'infrastructures venant « hacher » le territoire renforcent ce phénomène, car dans l'absence de considération de ses qualités intrinsèques, spécificités et ressources s'instaure l'affirmation d'un espace conçu comme exempt de caractère et d'intérêt et en ce sens ne méritant pas qu'on y prête attention. Cette conception d'un espace isomorphe, venue « d'en haut », des décideurs, y compris tels qu'ils peuvent être fantasmés, finit par innover la perception, même intime, des habitants. Le projet de LGV tend à accentuer encore cette représentation du territoire : « *Les gens ils vont chercher la tranquillité. Ils n'auront aucun intérêt à venir s'installer dans une commune qui est hachée par une autoroute, par une ligne LGV, par une sortie d'autoroute, où il y a des camions de la DRIMM qui passent. C'est comme si on habitait dans la banlieue de Bressols ou à la sortie de la rocade. Plus personne n'a envie d'y habiter, et à juste titre ! On n'entend même plus le bruit des oiseaux, on entend le bruit des trains, des voitures, d'autres choses. Alors qu'ici le matin on entendait jusqu'à maintenant le bruit des oiseaux. Avec tout ce qu'il va y avoir...* » (P1). En ce sens, la parole habitante relaie le poids du défaut de considération des pouvoirs publics envers le territoire.

Le bien-être es donc un bien-être bientôt en défaut, quelque chose que l'on rattrape plutôt que l'on crée, quelque chose qui se voit dérobé et que l'on tient pour tel. « *On ne sait pas de quoi demain va être fait* » (P1). Et, de nouveau, cet état de fait se traduit également en termes de relations sociales, distendues si ce n'est rompues ou inexistantes.

Si la plupart des habitants interrogés qualifient leurs relations de voisinage de « bonnes » ou « cordiales », elles apparaissent limitées (« *que bonjour au revoir* » (E3), « *C'est chacun chez soi mais si on a besoin on tape à la porte y'a pas de problèmes* » (P8e)). Certains tentent de maintenir voire de développer leurs relations sociales par la pratique régulière du seul lieu de sociabilité offert par la commune, le Café des sports, situé tout proche de la mairie, dans lequel se retrouvent de nombreux Lacourtois, en particulier des natifs en retraite. Surtout, lorsque la question des sociabilités est abordée à l'occasion d'une discussion relative au projet de LGV, c'est une tout autre image qui se donne à voir, celle de tensions et divisions profondes, de stratégies d'ignorance mutuelle, de mise à distance.

Tout d'abord, une première partition, assez classique, paraît s'opérer entre anciens et nouveaux résidents. Pour l'illustrer, on peut s'appuyer sur les propos d'un nouvel arrivant au sujet des « anciens », considérant que « *la commune c'est un clan mais ils ne s'occupent pas des autres. Ils ne vont pas aux autres, ils évitent de dire bonjour. C'est qu'entre eux. Tout ce qui est association des fêtes etc. c'est toujours entre eux...* » (E8), lorsqu'en parallèle le maire de Lacourt-Saint-Pierre, estime que les « rurbains » ne s'impliquent pas assez dans la vie de la commune et témoignent d'un individualisme aigu. Au phénomène courant, constaté dans nombre de communes rurales affectées par la dynamique de périurbanisation, de décalage entre les attentes des « rurbains » et celles des habitants

anciennement installés dans la commune, manifestant un fort sentiment d'appartenance, s'ajoutent les conséquences du portage du projet de LGV.

En effet, celui-ci a contribué à créer de vifs conflits entre les habitants : « *Il y avait plusieurs tracés en concurrence, il y a eu des chamailleries, chacun s'est renvoyé le projet et ça a créé de la division au sein des habitants* » (P7). P1 l'exprime comme suit : « *RFF a une technique très simple. [...] Sur Lacourt-Saint-Pierre ils ont proposé trois tracés, ça a monté les gens les uns contre les autres et les gens qui n'étaient pas impactés ... on le voit au niveau association nous... Les gens qui ne sont plus impactés ils n'adhèrent plus. Par contre, il n'y a que les gens qui sont carrément sur la ligne. C'est malheureusement dans la nature humaine où les gens deviennent égoïstes. C'est-à-dire que les gens maintenant pour être heureux il faut qu'ils soient un peu moins malheureux que les autres. Donc à partir de ce moment-là, ça passe pas chez eux donc c'est terminé, on n'en parle plus. Les gens qui sont directement impactés ou qui ont un peu de conscience ils se battent encore un petit peu* »(P1). Dans la mesure où les revendications des habitants, y compris étayées, appuyées sur des éléments de contre-expertise, n'ont pas été prises en compte par l'opérateur, la mobilisation a progressivement perdu l'énergie collective qui l'animait, les habitants les moins impactés par le projet optant progressivement pour la protection du peu qu'il leur reste, de leur bien-être en péril, au détriment de l'action solidaire à l'égard des habitants davantage concernés : « *Au début de la mobilisation il y avait beaucoup de monde car tout le monde avait peur et puis au fur et à mesure que les projets avançaient on savait où le tracé allait passer et on ne se retrouve qu'avec les gens vraiment concernés* » (P1).

A la défiance générale vis-à-vis des pouvoirs publics vient alors répondre la défiance des habitants les uns vis-à-vis des autres. Dans cette veine, certains considèrent que les militants associatifs ont pu les abuser, avançant des idées, au prisme desquelles pouvaient se jouer des espérances, sans pour autant maîtriser suffisamment l'information : « *Les gens parlent pour ne rien dire et surtout sans savoir ce qu'il se passe. Ça crée des tensions. On a mis le feu là où c'était très flou. Y'a des vagues d'informations qui viennent de tous les côtés et qui se contredisent en permanence. Ça met la panique et l'angoisse, une psychose inutile* » (E6). D'autres, directement concernés par le premier tracé présenté par RFF, décrivent les acteurs de la mobilisation associative : lors de la présentation du premier tracé, les actuels mobilisés qui dénoncent volontiers le peu de solidarité dont témoignent les habitants non directement affectés ne se sont souciés en rien des personnes qui risquaient d'être touchées alors, ils n'ont quitté le silence et l'attentisme qu'à l'instant où le tracé projeté venait les placer au cœur de la cible.

Les élus, y compris locaux, apparaissent comme pieds et poings liés aux grands opérateurs et à ce titre incapables de défendre véritablement les intérêts de leurs administrés. Si on ne s'en méfie pas, on maintient tout du moins une certaine circonspection à leur égard : « *On a des élus qui devraient être à l'écoute de la population et ils n'écoutent pas. Ils ont fait à leur tête, à leur avis personnel. Ils n'ont pas fait en fonction des attentes de la population* » (P2e), « *Les dirigeants s'appuient sur les élus, les maires des communes concernées et les élus sont plus ou moins muselés ... le plus qui bouge c'est celui de Lacourt-Saint-Pierre, mais ils ont signé un projet il y a cinq ans... disons les yeux fermés car il y avait un fuseau de quatre kilomètres donc ça touchait personne de près et donc là il n'y avait pas de remontée du terrain. Et quand il y a eu des remontées du terrain, quand les gens ils ont vu que ça allait passer chez eux, tout de suite les élus ils ont pris peur un petit peu. Ils se sont un petit peu organisés mais ils ne peuvent pas se mettre contre le pouvoir en place. Y'a des situations de terrain qui font qu'on est obligé d'accepter certaines choses même si on n'est pas d'accord* ». (P2).

Parmi les enquêtés (P8, E6, E8) qui nous ont fait part de leur retrait de l'implication collective, nous avons pu déceler une même tendance au repli, soutenue par un sentiment d'impuissance fortement ancré : « *Avant je faisais partie du comité des fêtes, de l'association des donneurs de sang de Montech. Maintenant le peu de temps de libre que j'ai en dehors du travail je me le consacre à moi* », « *Quoi qu'on fasse ils ont décidé, ça se fera* ». (P8e).

Défiance entre « anciens » et « nouveaux » habitants, défiance entre militants et non militants, défiance entre habitants directement concernés par le projet et habitants affectés de façon indirecte/moins profonde, défiance envers le pouvoir, y compris local... auxquelles vient se superposer une forme de déni vis-à-vis de certains points de vue. Certains agriculteurs de la commune

mettent en effet en avant ce qui représente la qualité fondamentale du territoire à leur sens, i.e. son caractère productif et nourricier. Le projet de LGV compromet le maintien de nombreuses exploitations agricoles. Par conséquent, c'est tout à la fois une économie, une écologie et une identité territoriales que le projet de LGV remet en question, une activité qui œuvre pour le collectif, pour l'alimentation de la population. Or, ces mêmes agriculteurs mettent en avant la sensation qu'ils éprouvent de voir leur parole, leurs revendications dénigrées : *« Le projet va prendre beaucoup de terres agricoles. Lorsque que j'ai fait cette remarque à une réunion, j'ai constaté qu'à part les agriculteurs, tout le monde s'en moque, que c'est secondaire. Je n'ai donc pas été écouté. La majorité des gens qui s'exprimaient étaient là pour protéger leur maison. L'activité agricole n'est pas une préoccupation, je l'ai ressenti très fortement »* (P7).

Dans un territoire qui se délite, manifestant une forme d'anomie, et ce malgré mobilisations et revendications habitantes, les relations sociales semblent sujettes au même processus de déliquescence... Seul point d'accord global, le sentiment d'avoir été « menés en bateau », utilisés, rassemble les habitants qui dénoncent quasi unanimement un projet qui se joue de leur bien-être et des attentes relatives à sa préservation.

Dès lors, si tout un panel de postures se dessine au sein de la population lacourtoise, ces postures sont le plus souvent colorées par la résignation amère ou la colère intériorisée, et tous attendent avec anxiété les travaux, le chantier lui-même et de connaître le coût réel que chacun devra supporter. Face à un territoire dont la destinée ne paraît plus faire de doutes, un projet « *qui se fera* » quoiqu'il en coûte à la population locale, le défaitisme est de mise : *« C'est une commune qui ne sera jamais plus comme avant, c'est terminé ! (P1), « On s'y fait, il faut s'y faire », « On était bien à la campagne, on était libre. Maintenant on va se retrouver avec une voie ferrée pas loin. La voie ferrée d'un côté, l'autoroute de l'autre. C'est pareil l'autoroute personne n'en voulait mais ils l'ont faite. On a toujours pensé qu'en haut c'était déjà décidé d'avance » (P8), « L'autoroute a fait d'énormes dégâts et la voie ferrée fera pareil. » (P7), « L'histoire n'est pas finie ! Je pense qu'il y aura d'autres choses qui vont passer pas loin de chez nous »(P2).*

Par son ampleur et par la violence symbolique exercée sur le territoire qu'il représente, le projet de LGV est l'occasion pour les habitants de mesurer à quel point ils n'ont pas prise sur le devenir de leur environnement. Foulant aux pieds leur besoin de contrôler leur territoire de vie, le projet de LGV leur paraît constituer une fatalité dont il faudra s'accommoder, révélant plus que jamais le sort réservé au territoire communal, promis au statut de lieu de passage sans qualités, ni intérêt. Pour dénoncer cette violence, pour tenter de reprendre pied, il ne leur reste plus alors que la mobilisation des valeurs et principes. La mobilisation de ces principes et valeurs désigne selon nous, à front renversé, un bien-être appuyé sur l'équité socio-environnementale à même de faire émerger un semblant de cohésion.

7.3.2. Les principes et valeurs au fondement du bien-être et de la dénonciation de son déni

7.3.2.1. Un bien-être appuyé sur le principe d'équité (socio-)environnementale

Tous les habitants interrogés le relatent, l'opérateur du projet de LGV, RFF, n'a pas tenu compte des points de vue, paroles, revendications des habitants sous couvert de concertation. Pour eux, le tracé était acté depuis longue date et la soumission de trois tracés possibles n'a servi que d'illusion de concertation/participation des habitants, et contribué à monter les habitants les uns contre les autres.

Nombre d'entre eux insistent sur le caractère politique du projet, venu répondre à la volonté ferme du maire de Montauban de faire desservir sa ville par la nouvelle ligne Bordeaux-Toulouse. Ils se réfèrent à une décision vis-à-vis de laquelle ils se sentent impuissants et paraissent considérer les élus locaux eux-mêmes impuissants : *« On nous a dit oui mais les élus ont signé le fuseau de 4 kilomètres il y a X années donc on ne peut pas revenir en arrière. Donc même s'il y avait des choix alternatifs on ne peut rien faire »* (P2). Ils arguent alors qu'un tel projet manifeste toute l'injustice faite aux territoires locaux. Ils dénoncent la logique de cumul de handicaps territoriaux s'exerçant sur la commune de Lacourt-Saint-Pierre (et environs proches) via l'implantation progressive de toujours davantage

d'infrastructures constituant tout autant de coupures territoriales. Ils mettent en face de cette logique le principe d'équité socio-environnementale et de répartition des équipements vecteurs de nuisances à l'échelle locale entre territoires. Ils plaident également pour une action équipementière qui vise à entamer et pénaliser le moins possible les territoires locaux ainsi que le patrimoine privé des habitants : *« Il existe des nuisances qui sont anciennes, je pense à l'autoroute. Au lieu de... à la limite les mélanger. C'est-à-dire faire longer à chaque fois que c'était possible l'autoroute parce qu'il y a déjà des terrains qui sont expropriés, y'a déjà des zones pas construites car c'est une zone où il y a des nuisances depuis 20 ou 25 ans »* (P2).

Aussi, les habitants dénoncent la partialité et le caractère à la fois injuste et illogique des choix opérés. Ceux-ci ne desservent que des intérêts particuliers et présumés cachés par certains, lorsque la collectivité en général doit en payer le tribut : *« Je l'ai amer car nous on va payer là ici, au titre communauté de communes ça coute entre 2 et 3000 euros par foyer fiscal. Impôts communaux, communauté de communes, département, région, Etat si l'Etat met un peu d'argent. Alors que les autres lignes c'est l'Etat qui les a financées. C'est une ligne qui va être exploitée par des privés mais quand il y a des déficits c'est le public, c'est l'Etat qui paye »* (P2). L'implantation d'une gare desservant Montauban, à Bressols, fait l'objet d'une critique virulente dans la mesure où elle actualise le scénario de l'urbanisation massive des alentours, Lacourt-Saint-Pierre notamment, et l'augmentation des nuisances corrélées : *« Déjà on fait un détour de sept kilomètres parce qu'il y a un politique qui a voulu une gare près de Montauban. Sachant qu'on n'a pas analysé les choses comme il faut ou il y a des intérêts cachés... ça c'est pas impossible »* (P2), *« Apparemment il y a aurait de meilleurs tracés au-dessus. C'est Barech qui veut absolument garder la gare, après ça devient politique tout ça »* (E2), *« la gare à deux pas va générer pas mal de nuisances »* (P1e), *« je crains qu'on nous mette une route dans les parcelles cultivées derrière chez moi avec un trafic qui amène les gens jusqu'à la gare. C'est ma hantise »* (P2e).

Ainsi, les habitants entérinent dans leurs discours la distance qui les sépare des hommes politiques ne défendant en rien leurs intérêts : *« C'est un projet qui est politique donc à partir du moment où le tracé général est fait... à partir du moment où il est validé par des politiques, pour des intérêts qui les regardent... »* (P5), *« C'est des intérêts particuliers qui ont fait que ça se place là et pas ailleurs. On a des élus qui devaient être à l'écoute de la population et ils n'écoutent pas. Ils ont fait à leur tête, à leur avis personnel »*. (P2e). Comme déjà établi, s'ils font généralement la différence entre *« les grands élus et les élus locaux »* (P2), ces derniers étant considérés comme plus à l'écoute de la population locale mais insuffisamment forts pour porter assez haut leur parole. A ce titre, il est estimé que : *« les politiques aussi, ils s'en foutent, ils veulent la ligne LGV à n'importe quel prix. Les associations ne sont pas crédibles. Ils se moquent aussi des maires [des communes concernées, à distinguer des « politiques », c'est-à-dire des grands élus notamment] »* (P1).

Nous aurions pu également nous attendre à ce que la LGV, au-delà des blessures et nuisances profondes qu'elle entraîne sur les territoires locaux, soit tenue pour un symbole et un vecteur de progrès, dégageant certains bénéfices à leur profit. Or, force est de constater qu'une grande part des Lacourtois juge le projet inutile voire même le tient pour du gaspillage, une dépense irréfléchie de l'argent public. D'abord, un nombre très restreint d'entre eux pense utiliser la ligne. Le temps réellement gagné grâce à la construction de la ligne mis en regard de son coût fait figure à leurs yeux de non sens, d'aberration : *« Je crois que la ligne nouvelle permet de gagner 15 ou 20 minutes entre Toulouse et Bordeaux. Alors faire tous ces travaux, et les dépenses et les nuisances pour gagner 15 ou 20 minutes... y'a quand même quelque chose qui... y'a un non sens »* (P2).

Surtout ici, le projet leur apparaît de nouveau absolument inéquitable dans la mesure où il ne profite qu'à une très maigre portion de la population, d'ores et déjà privilégiée, qui tirera intérêt du gain de temps prévu : les entrepreneurs, les financiers et autres professionnels se rendant fréquemment à Paris, empruntant régulièrement le TGV pour rejoindre Toulouse, Bordeaux... et cela à leur détriment. Aux intérêts du « grand capital », ils opposent les nuisances et bouleversements subis localement. Même si l'on peut espérer que des emplois se créent dans la région grâce à la construction de la LGV, cela leur paraît peser peu dans la balance, les points négatifs l'emportant haut la main : *« Pour moi c'est pas utile le TGV. Qu'est ce qu'on en a à faire d'aller plus vite à Paris ? C'est dépenser de l'argent pour quelques privilégiés. Ce sont les entrepreneurs qui vont en bénéficier »* (E5), *« Ça apportera peut-être*

de l'activité, mais ce ne sera rien au regard des nuisances et de l'urbanisation, des changements qui adviendront » (P6e), « C'est du progrès mais c'est pas du progrès où tout le monde en profite. C'est comme quand vous avez un hélicoptère qui passe au dessus d'une maison... le progrès passe au-dessus et ça arrose tout le monde » (P2).

De façon non moins fondamentale, un agriculteur ayant s'interroge sur le sens profond que recouvre un tel projet. Il développe toute une philosophie au sujet des fétiches de la civilisation contemporaine, de ses traumas et préceptes et met sur pieds un raisonnement jaugeant chacun des arguments. Pour lui, ce projet de LGV représente *« une grande aberration. Si le 20ème siècle a été celui de la vitesse, il faut que le 21ème soit celui de la raison sinon on va droit dans le mur. Le projet c'est dépenser beaucoup d'argent pour nuire au territoire »*. Il dit bien voir le côté positif du projet, à savoir *« éviter de nombreux déplacements en voiture »*, cependant pour lui *« aller toujours plus loin ne doit pas être la règle »* et au-delà de l'aspect positif du projet, il estime que cela *« supprimera 3000 hectares de terres cultivables, ce qui représente 9000 personnes qu'on ne nourrira plus »* (P7).

Ainsi, à travers les jugements, dénonciations et prises de position des habitants relayés ci-dessus, se lit le sentiment dominant de ne pas avoir été écouté, justement considéré, respecté, pris en compte. En majorité, les Lacourtois estiment avoir été *« sacrifiés »* au profit d'intérêts particuliers dissimulés, sur l'autel du « progrès ». Dans cette perspective, le choix du site pour la construction de la nouvelle gare devant desservir Montauban est considéré tel un arrangement privé par certains : *« En ce qui concerne la desserte de Montauban par la nouvelle ligne, il faut rappeler qu'il y existe déjà une gare. Soit on la modernise soit on fait une nouvelle gare bien plus loin, à un endroit qui satisfasse tout le monde. Je pense que s'il a été choisi de la construire à Bressols, c'est parce que quelqu'un a acheté du terrain et qu'il va le vendre cher. C'est un complot ! Ce sont des intérêts particuliers qui ont fait que ça se place là et pas ailleurs »* (P2e).

Et, au nom de l'équité socio-environnementale, plusieurs habitants raillent alors enfin le processus dit de concertation : *« Il y a eu un Débat public en 2005, le seul problème c'est que le faisceau faisait 10 kms de large alors. Tout le monde le savait, tous les grands élus étaient présents, ils ont tous été invités mais il n'y a pas eu de réserves foncières. On a permis aux gens de faire des lotissements, à des villages de s'agrandir et puis maintenant sur Bressols et sur d'autres communes on va raser des maisons entières. Ça fait partie de l'environnement ça aussi. C'est quelque chose que des élus ou que le ministère de l'environnement aurait pu prévoir, non ? »* (P2). Sur certains sujets précis, certains habitants dénoncent également le manque d'anticipation des conséquences du projet de la part des autorités : *« Y'a rien de prévu pour les voiries. J'ai posé la question au CG [Conseil général]. Ils m'ont répondu qu'ils ne mettraient pas un centime sur les voies. Qu'est-ce qu'on fait ? Une sortie d'autoroute est pourtant prévue. Elle va nécessairement entraîner un transfert de circulation. Or ces petites routes ne sont plus faites pour cette circulation »* (P2).

Les deux militants associatifs rencontrés font alors référence à d'autres projets de LGV dans d'autres territoires, pour lesquels une attention particulière a été portée à la réduction des nuisances et à la préservation des paysages et patrimoines. Ces exemples leur laissent penser que de tels aménagements auraient tout à fait pu être envisagés, toutefois ils reconnaissant l'évidence : les propositions d'aménagements de cette nature, extrêmement onéreux, sont systématiquement éconduites par RFF dans le cas du projet GPSO au motif de coûts trop élevés. *« Au niveau paysager [...] quand je vois les travaux qu'on fait pour mettre aux normes et protéger les populations qui sont derrière les autoroutes je pense que le long de la LGV ils ne vont pas faire tout ça car ils vont dire que ça va coûter trop cher »* (P2e), *« Dans le bruit on peut encore atténuer le bruit des trains. C'est-à-dire qu'au lieu de faire avec du... balaste on coule du béton. La vraiment y'a plus de bruit de roulement. Ils ont dit « oui c'est faisable mais on n'a pas l'argent ». La discussion s'arrête là. [...] Bon s'ils la font à Monaco ils ne vont pas la faire à Lacourt-Saint-Pierre. [...] C'est comme ils ont fait une tranchée couverte sur le vignoble champenois, ça leur a coûté une fortune mais le propriétaire de ce vignoble champenois c'était une des plus grosses fortunes de France. Nous quand on essaye d'avoir quelque chose, ils peuvent pas, ils n'ont pas d'argent. [...] Notre bien-être s'en trouve amoindri car on sait que l'on va être sacrifié »* (P1).

7.3.2.2. *Mise en transparence et solidarité pour un bien-être conçu comme cohésion territoriale*

A l'occasion du groupe de discussion et des entretiens préalables, nous avons constaté que les Lacourtois :

- ✓ bénéficient de niveaux d'information particulièrement disparates d'une part : « *Tout ce que vous ne savez pas je le sais ! (...) J'ai assisté à toutes les réunions, toutes !* » (P1), « *je ne sais pas grand-chose, comme tout le monde. On est venus à toutes les réunions* » (P8), « *je connais à peu près le tracé mais certains éléments restent vagues : la ligne passera-t-elle en hauteur en souterrain ?* » (E9), « *Il y aura le TGV qui va passer, on sait pas où exactement. Moi j'ai vu, entre guillemets, des grandes autorités de la SNCF, eux disent pas où elle va passer. C'est sûr que ça va passer sur la commune de Lacourt-Saint-Pierre, on est touché* », « *La ligne va passer pas loin. On s'est pas inscrits à l'association. Elle va passer derrière à partir de la croix de l'Agneau. Est-ce que c'est sûr ? Y'avait trois possibilités, on a été informés par des prospectus. On les lit quand même* » (E5) ;
- ✓ mais considèrent tous que le projet est tenu dans le secret, dans le flou, et qu'il est difficile de faire la part des choses entre ce qui se dit et ce qui se fera d'autre part : « *entre ce qui se dit et ce qui se fait, c'est difficile d'avoir une bonne connaissance des choses* » (E4), « *On nous répond en étant un peu dans le flou. (...) on n'a jamais de réponses. On aimerait savoir quand vont se faire les travaux. Le vrai coût, ce qu'ils envisagent pour enlever un peu de nuisances* » (P8).

Dès lors, s'ils savent tous approximativement où va passer la ligne et à quelle distance de leur habitation, départager les informations fiables des autres paraît délicat. La plupart d'entre eux estime dès lors sous cet angle que la concertation est venue habiller un projet d'ores et déjà bien ficelé, qu'ils ont été victimes d'une mascarade : « *Le projet il est figé et on va habiller, en fait on va habiller un truc que l'on ne voulait pas. (...) Y'a eu un projet qui a été bâti, y'a eu quelques petites modifications parce que y'avait un lotissement à un endroit il a fallu raboter un petit peu. Mais ce que je veux dire c'est qu'en fait tout ce qui a été présenté était déjà couru d'avance et toutes les gesticulations qui ont eu lieu autour ça a été pour habiller le projet. On nous met devant le fait accompli* » (P2), « *De toute manière les promoteurs, quand ils ont décidé, quand ils veulent quelque chose ils arrivent à leurs fins* » (E7). Car, ceux qui ont assisté à quelques réunions publiques n'ont pas obtenu les informations et réponses qu'ils recherchaient/ attendaient : « *Je suis allé aux réunions mais aux réunions ils ne disent rien de toute façon, ils vous endorment et c'est tout* ». « *De toutes façons, notre avis n'est pas pris en compte* » (P6), « *les réunions publiques ont répondu à des attentes (...), par contre elles étaient surtout attachées au tracé et les questions d'insertion paysagère n'ont pas été évoquées à l'exception de l'enfouissement partiel de la ligne* » (P5).

Au-delà de l'impression d'avoir été ignorés, certains habitants, en particulier les militants associatifs rencontrés, affirment qu'ils ont été trompés, que RFF leur a menti : « *On y est depuis trois ans. Dès le premier jour. C'est la première association Lacourt-Saint-Pierre/Montbeton qui s'est montée. On a participé à toutes les réunions, toutes avec le maire... toutes toutes. On les a rencontrés je ne sais pas combien de fois, les députés, Malvi Barech, RFF... On leur a fait des manifestations. On leur a fait tout ce que l'on pouvait leur faire ils s'en foutent. Ils s'en moquent. Les politiques aussi, ils s'en foutent ils veulent la ligne LGV à n'importe quel prix. Les associations ne sont pas crédibles. Ils se moquent aussi des maires. C'est des menteurs, on peut le prouver quand on veut. Ils sont bien rodés, manipulation, moyens financiers. Ils nous disent oui mais ils ne font rien. On leur a présenté un projet très cadré mais ils n'ont jamais répondu, ça veut dire qu'ils ne l'ont jamais étudié* » (P1).

Au sujet du canal, enjeu majeur pour préserver le bien-être environnemental à Lacourt-Saint-Pierre, et plus précisément en ce qui concerne la proposition d'enfouissement de la ligne à son niveau, les militants associatifs considèrent qu'ils ont payé les frais d'un jeu de dupes profondément malhonnête : « *Depuis 3 ans c'est ce qu'on fait [avec l'association : porter les revendications des habitants]. Que ce soit des réunions avec le préfet qui nous connaît très bien, que ce soit avec les conseillers régionaux, que ce soit avec le conseil régional, le conseil général, les députés... on les a rencontrés en leur disant ce que l'on voulait sur Lacourt-Saint-Pierre et Montbeton. Ils le savent exactement. Nous ce qu'on*

voulait c'est que ça passe sous le canal, on voulait qu'il y ait une tranchée couverte, qu'il y ait le moins de terres impactées possible. Et on voulait surtout qu'ils demandent aux gens ce qu'ils voulaient » (P1), « En plus on nous a menti, on nous a dit « on va vous faire des aménagements », on nous a parlé de la tranchée couverte... et après on nous a dit : « oui mais on peut pas faire de tranchée couverte sur deux ou trois kilomètres donc on peut la faire que sur quatre cent mètres ». Puis finalement vous y croyez à la tranchée couverte mais on vous dit ça va coûter les yeux de la tête... » (P2), « Sur le canal, ils nous ont présenté un projet de cuvelage du canal en supprimant deux écluses où on y a passé deux heures, où ils nous ont baladés. Ils ont dit on va faire un cuvelage, cette écluse là on va la sortir là on va la mettre là. On pourra passer et tout. Et nous on y a cru ! Nous on y croyait, c'était tellement bien présenté ! « On va passer dessous », on était content... « ça y est », « hurra » » (P1).

RFF ainsi que les grands élus associés au portage du projet dans l'esprit des habitants sont tenus pour responsables d'un processus de concertation qui a progressivement dévoilé son vrai visage, celui d'une manipulation. Que ce soit par les dispositifs en tant que tels, par la nature des réunions publiques et des discussions avec les porteurs de projet, comme à travers les supports de (re)présentation soumis à la population, il semble établi que la concertation ne suit pas d'autres fins que celle de les tromper, « de rouler les gens de la farine » (P2). A ce sujet encore, RFF est qualifiée de machine particulièrement performante. « Lors d'une réunion avec beaucoup d'institutionnels, nous avons présenté le projet de tranchée couverte. Je sors de la réunion, je vais voir un responsable de RFF et il me dit « vous vous y connaissez vous en tranchée couverte ? » En aparté il nous a dit qu'il n'y avait pas les moyens », « Les plaquettes RFF sont magnifiques et elles sont faites pour endormir les gens » (P1).

Les Lacourtois réclament unanimement l'honnêteté des autorités et cela passe d'abord par la mise en transparence des informations. Les pouvoirs publics leur doivent la vérité, première pierre pour la construction du respect et de l'écoute. Ils manifestent en cela leur capacité et leur désir de prendre part aux décisions, de se faire acteurs de leur territoire de vie : « Nos revendications, avec les associations, c'est d'avoir une démarche claire, dire aux gens la vérité. On n'est pas des enfants ! Faut arrêter ! » (P1), « Il faut qu'il y ait un organisme, pour moi il faudrait qu'il soit neutre, qui centralise toutes ces informations. Après au niveau technique y'a ceux qui savent faire dans leur métier » (P2).

A cette mise en transparence de l'information, ils associent volontiers le principe de solidarité afin de faire émerger un modèle de cohésion ressorti de l'analyse. En parallèle de la mise en récit des tensions et divisions entre habitants générées par le projet de LGV, les habitants interrogés convoquent en effet spontanément leur capacité à être solidaires les uns des autres vis-à-vis du projet : « Il faut dire qu'au départ on pensait que ça allait passer à 4 ou 5 mètres de la maison donc avec mon épouse on s'est impliqués et puis moi j'ai pas fait comme les autres, je suis resté solidaire avec P1 et ceux qui dirigent l'association » (P2e), « ça passait chez moi égoïstement après honnêtement on a un maire qui est un maire à visage humain. J'essaie de l'aider avec mes moyens » (P1e). Si le moteur premier de l'engagement dans la mobilisation associative a été la sensation d'être concerné, si cette sensation a pu s'émousser chez certains, provoquant alors peu à peu l'effondrement de la mobilisation, quelques Lacourtois non directement concernés par le tracé maintiennent leur investissement au nom du bien-être que le projet dénaturera forcément en maltraitant l'environnement et les éléments patrimoniaux tels le canal...

Le caractère irréparable et irréversible des conséquences du projet de LGV sur le territoire vient ainsi mettre en mouvement en l'esprit de chaque habitant la conscience de la trajectoire que ce territoire décrit et semble poursuivre, fortement liée à son histoire équipementière, image de soi, d'un bien-être qui se dérobe à soi. L'acuité des enjeux qu'il pose en matière de préservation des cadre et qualité de vie, la remise en question presque absolue du bien-être qu'il pose exhument en chaque habitant la reconnaissance de principes et valeurs communes. Il est vrai également que le dispositif de concertation tel qu'il a été mis en place a contribué à ancrer le sentiment d'infériorité des habitants vis-à-vis des pouvoirs publics et grandes institutions. Il a conduit à leur dévalorisation, ainsi qu'à la disqualification de leurs savoirs. D'une part, parce qu'aucune de leurs propositions n'a fait l'objet d'une véritable prise en compte... lorsqu'elles n'ont pas tout simplement été balayées d'un revers de la main, comme en témoigne la contre-étude promouvant le réaménagement de la ligne existante plutôt

que la création d'une nouvelle ligne. D'autre part parce que RFF est apparu inattaquable, sachant toujours déjouer les objections/contestations du projet en y opposant des considérations techniques et financières lui permettant de réaffirmer (le magistère de) son expertise. Les associations n'ont pas été considérées comme crédibles.

Suivant la même logique, le porteur du projet semble avoir fait peu de cas des connaissances territoriales mises en avant par les habitants. « (...) *mode de vie, c'est aussi des paysages... ici effectivement il y a le canal, il y a des propriétés agricoles, il y a pas mal de propriétés fruitières. Tout ça, ça fait partie d'un patrimoine. Il y a des zones Natura 2000, des réserves de chasses. Et demain on nous dit « oui mais tout ça ça compte pas ». Surtout la concertation elle vient beaucoup trop tard dans le processus » (P5).*

C'est finalement autour de la question de la reconnaissance et du respect des principes et valeurs auxquels ils sont attachés et qui s'inscrivent dans un environnement conçu comme territoire de vie que les habitants se ressemblent et se fédèrent : justice/équité, vérité et solidarité. Y compris dans les tensions qui les divisent et animent, y compris dans le ressentiment que l'on sent aisément poindre dès que l'on aborde le sujet du processus de concertation conduit par RFF en lien avec le projet de LGV, les habitants de Lacourt-Saint-Pierre n'expriment pas autre chose que leur désir de voir leur territoire, leurs connaissances, modes de vie et existence reconnus et respectés en tant que tels. Ce qu'ils désignent alors à leur manière, ce sont les voies possibles permettant de reconnaître l'enclassement d'un bien-être individuel menacé, et par la même sur lequel on se replie, dans un bien-être collectif, ostensiblement territorial.

Le projet a ainsi conduit, par ses failles démocratiques largement décriées, à faire advenir en pensée ce qui fonde le bien-être, les ressources et particularités du territoire que l'on souhaite protéger coûte que coûte. « *Quand on sait que les décisions sont prises déjà bien avant... il y a une pseudo concertation qui est faite et effectivement les gens ont peut-être l'impression d'être écoutés mais en fait voilà, le bien-être c'est tout ça... c'est notre territoire et c'est vraiment dénaturer le territoire.* » (P5). Il engage par là-même les habitants à considérer ces ressources et particularités et à les qualifier en tant que biens communs, sens territoriaux constitutifs d'un monde commun qui serait alors à protéger.

C'est ici que le groupe de discussion est alors aussi à interroger comme méthode. Car, comme tout dispositif méthodologique, celui-ci n'est ici, comme à Labergement Foigney, et dans une moindre mesure à Castelferrus, pas neutre, y compris dans les limites qui lui sont propres et dans les difficultés rencontrées sur ce terrain.

Encadré 14. La méthode des groupes de discussion aux limites du bien-être : le poids des processus préalables de concertation et la contrainte des opinions

Cette situation explique en grande partie ce pourquoi le groupe de discussion organisé à Lacourt-Saint-Pierre s'est fait le réceptacle de toute une somme de frustrations, d'attentes déçues. Son utilité et son sens ont été questionnés et virulemment remis en cause. D'ailleurs, bon nombre d'habitants rencontrés n'ont pas souhaité participer à ces échanges, mettant au jour leur lassitude profonde tout comme leur amertume. Toute réunion ou discussion s'avère perçue par eux comme une nouvelle occasion de les tromper, de leur faire croire injustement que leur parole sera peut-être prise en considération, une perte de temps.

Ceux qui ont accepté/souhaité participer l'ont semble-t-il d'abord conçu comme une dernière occasion, un ultime recours pour faire porter et remonter leur parole. Toutefois, dans cette même logique, les participants ont peiné à s'extraire de la crispation, de la réaction, de la contestation du projet. L'échange a principalement tourné autour d'une réflexion sur les tenants et aboutissants du projet, difficiles à identifier, ainsi que sur les éléments à préserver et intérêts à faire valoir contre la culture de la technique, du capital, de la vitesse, de l'entrepreneuriat. Bref, les discours sont largement demeurés enclavés dans le registre des opinions et jugements, au détriment d'explorations collectives de représentation, imaginaires et symboles.

A minima donc, le groupe de discussion a permis de réaffirmer un certain bon sens, dont témoignent les valeurs largement défendues, comme dernier rempart au déni du bien-être ; il y a trouvé une tribune : « *On fait plusieurs projets, on pèse le pour et le contre, on le chiffre. Ça peut se faire pour un bâtiment, ça peut se faire pour une ligne de train... Pour moi c'est des projets où l'on vous tire un trait et puis après on habille. C'est pas ça qu'il faut faire* » (P2).

7.3.3. Synthèse conclusive de l'analyse du focus group à Lacourt-Saint-Pierre : les valeurs du bien-être comme territoire (politique) de l'ITT

Les habitants de Lacourt-Saint-Pierre se sont installés/sont restés dans la commune car ils y ont trouvé la quiétude et l'espace suffisant pour vivre selon leurs envies, à la campagne, au « vert », dehors quasiment six mois sur les douze que compte l'année, sans pour autant être isolés, coupés de la ville et de ses avantages. Bien que les Lacourtois estiment dans leur grande majorité que le territoire communal ne relève que faiblement d'une esthétique paysagère, celui-ci se fait objet de contemplation et cette contemplation constitue un ressourcement. Chacun est alors amené à se créer « *son monde* » (P1), d'abord privé, la maison et son jardin accueillant une pluralité de vivants que d'aucuns observent avec bienveillance. La présence de l'activité agricole constitue également aux yeux de nombreux habitants un garant du maintien des paysages, une richesse à préserver. Le canal de Montech, récemment rouvert au public à l'issue d'une profonde rénovation, concentre ces enjeux de maintien et préservation de la quiétude, du caractère campagnard, d'espaces dégagés, des paysages, au fondement desquels se jouent qualité de vie et bien-être. Les Lacourtois le pratiquent avec intensité pour leurs loisirs, ils s'y promènent seuls ou à plusieurs, notamment en famille, y pêchent, y courent... Hissé au rang de bien commun, relié au Canal du Midi classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, cet artefact humain présente de nombreux ouvrages d'art (les écluses) et se fait ferment de biodiversité (zone Natura 2000). Il est considéré par nombre de Lacourtois comme l'atout principal de la commune en matière de qualité de l'environnement et une fierté. Son attractivité dépasse d'ailleurs les limites communales. Les habitants de Montauban, chef-lieu du département situé tout proche, s'y rendent également de façon régulière pour leurs pratiques sportives et récréatives.

Cette réalité n'est pas sans rappeler que Lacourt-Saint-Pierre est placé sous l'influence de cet important bassin d'emploi. Décrivant une croissance démographique accrue ces dernières années, croissance accentuée par la mise en service de l'autoroute, Lacourt-Saint-Pierre tend à devenir une banlieue de Montauban, si ce n'est de Toulouse, pôle majeur de la région. L'autoroute en premier lieu, tout comme d'autres équipements tels la DRIMM, centre de déchets installé à proximité, sont venus progressivement morceler le territoire et apporter leurs lots de nuisances sonores, olfactives, visuelles... La quiétude prodiguée par l'environnement s'en trouve bien évidemment remise en cause, de même que le caractère campagnard du territoire.

Dans un tel contexte territorial, l'annonce de la construction prochaine d'une LGV pour relier plus efficacement, c'est-à-dire plus vite, Bordeaux et Toulouse, ne peut que difficilement faire l'objet d'une réaction autre que l'opposition ou la contestation des habitants, en particulier ceux dont les terrains se situent dans le cœur de cible du tracé arrêté.

D'abord, l'ampleur physique de l'infrastructure considérée entraîne l'expropriation suivie de la destruction (moyennant dédommagement) d'une part, certes réduite, du patrimoine privé des habitants de Lacourt-Saint-Pierre. La décision de construire la ligne « ici et pas ailleurs », décision sur laquelle les habitants ressentent n'avoir aucune prise, est vécue comme injuste par ceux-ci dès lors qu'ils estiment ne tirer aucun profit de la mise en service d'une LGV, seulement des nuisances et des inconvénients. Au-delà des habitants directement impactés par le tracé, c'est le patrimoine privé de la commune en général qui se trouve déprécié. Par ailleurs, tous les habitants rencontrés s'accordent à dire que la future LGV va dénaturer et défigurer le paysage, bouleverser l'environnement et par conséquent les modes de vie qui y trouvaient place et épanouissement. Si les nuisances sonores à venir, d'abord liées au chantier et une fois ce chantier terminé au passage régulier des trains, s'avèrent particulièrement décriées par les habitants, en ce sens notamment, l'impact visuel de la LGV se révèle

également fortement souligné : « *une butte de 7, 8 mètres comme ça a été annoncé ... (...) sur un terrain plat, ça va être une verrue* » (P2). Or certains habitants font d'ores et déjà l'expérience quotidienne de nuisances, sonores en premier lieu, liées à la circulation non des trains mais des voitures et camions. L'incidence de la future LGV est alors envisagée en partie en connaissance de cause...

Le projet de LGV est considéré par les Lacourtois interrogés comme s'inscrivant dans l'histoire équipementière des lieux... Cette histoire équipementière correspond à tout un pan de la trajectoire socio-économique et socio-démographique de la commune. Le projet de LGV et plus spécifiquement le projet de construction d'une gare tout proche - sur la commune de Bressols - afin de desservir Montauban fait surtout craindre l'urbanisation massive de Lacourt, sa dévalorisation progressive, sa perte irrémédiable d'intérêt et de caractère transformant peu à peu la commune en lieu de passage. Attachés à la vie à la campagne, les habitants perçoivent d'un très mauvais œil la dynamique invasive de la ville.

Fortement mobilisés dans les premiers temps via entre autres la constitution d'une association de sauvegarde du patrimoine des communes de Lacourt et Montbeton, les habitants ont vécu le processus de concertation mené par RFF comme un jeu de dupes. Ils estiment qu'on leur a fait croire à tort qu'ils pourraient infléchir le choix du tracé, les porteurs du projet étant toujours revenus sur le même tracé, finalement arrêté, malgré l'affichage de trois possibilités. Les réunions publiques ont donné lieu pour la plupart d'entre eux et a posteriori à un sentiment de vive déception. Si les porteurs de projet ont pu faire mine de prendre en considération leurs revendications et points de vue, cela n'a pas été suivi d'effets. Les habitants regroupés dans l'association ont pourtant élaboré des contre-propositions étayées et donné l'exemple d'aménagements possibles et souhaités, tels la tranchée couverte pour le tronçon de la ligne passant par le canal. Aucune n'a été retenue ni semble-t-il véritablement entendue. Aussi, et malgré l'énergie déployée, la concertation a fait naître l'impression de se heurter à une situation inéluctable et un porteur inébranlable, ayant réponse (technique et financière) à toute suggestion/objection.

Le caractère fortement infructueux des démarches menées par les habitants et les élus locaux n'a pas été sans conséquences sur la mobilisation collective. C'est à une nette démobilitation que les représentants associatifs ont assisté. Mettant en récit les épisodes de la concertation conduite par RFF, de nombreux habitants conçoivent la proposition de différents tracés par RFF comme une stratégie pour monter les habitants les uns contre les autres. Dans une commune dont la destinée ne paraît plus faire de doutes, vouée à la périurbanisation et à la dégradation de son patrimoine et de son « intégrité »/identité - fortement liées à la présence du canal auquel le projet de LGV porte directement atteinte-, on observe un dialogue social sinon inexistant tout du moins rompu. A la défiance envers les politiques et porteurs de projet, envers les grands élus jugés pieds et poings liés aux opérateurs notamment, s'ajoute une défiance des habitants les uns envers les autres. Le projet de LGV est alors venu nourrir de fortes tensions et divisions au sein de la population lacourtoise, entérinant certains clivages, comme la partition entre « anciens » (natifs et agriculteurs en premier lieu) et « nouveaux » (ménages périurbains) habitants, entre experts associatifs et habitants plus en retrait, entre habitants directement impactés et habitants non directement impactés par la future ligne.

Par l'entremise d'un engagement déçu, par le sentiment largement répandu de ne pas avoir été écoutés, le bien-être individuel à Lacourt-Saint-Pierre, en sursis, dérobé, promis à l'extinction, engage chez les habitants une réaction généralisée de repli sur soi, sur le « peu qu'il reste ». Le projet de LGV paraît dénier aux habitants leur aptitude à se rendre maîtres de leur environnement et de son devenir, leurs capacités à s'en faire au moins les co-auteurs et acteurs. Les habitants mobilisent alors, forme de dernier recours, valeurs et principes. Le projet de LGV s'avère dénoncé et décrié au nom du principe d'équité (socio-)environnementale, le cumul de handicaps sur un même territoire (infrastructures constituant tout autant de coupures locales et porteuses de nuisances) étant particulièrement visé. Au-delà des injustices perpétrées à l'endroit du territoire local, de ses habitants et de leurs modes de vie et attaches, le bon sens est revendiqué. Pour certains, agriculteurs voyant leur activité remise en cause par le tracé de la LGV particulièrement, le projet représente en soi une aberration. Ils mettent en balance d'une part le gain de temps (15-20 minutes) offert par la construction de la ligne pour relier Bordeaux à Toulouse et d'autre part son coût pharaonique, la consommation de 3 000 hectares de

terres agricoles qu'elle implique, les nuisances et remises en cause qu'elle génère à l'échelle locale. Bien que le projet puisse apporter à moyen terme de nouveaux emplois et insuffler localement un certain dynamisme économique, les Lacourtois considèrent ses potentiels bienfaits inconséquents en regard des atteintes qu'il porte à la qualité de vie et plus encore à leur bien-être. Ils estiment donc avoir été sacrifiés sur l'autel du progrès, au profit d'intérêts particuliers qui demeurent pour la majorité d'entre eux dissimulés à leurs yeux.

Face à l'injustice, face également à l'irrespect des autorités et porteurs de projet à leur égard, les habitants brandissent, même modestement, le principe de solidarité. Dans un monde où chacun tend à se replier sur (le maintien de) son propre bien-être, en péril, tous s'accordent à dire néanmoins qu'« *il aurait pu en être autrement* », si tout du moins il avait été fait place à leur parole. Si tout du moins l'information avait été transmise à tous et de façon claire, avec honnêteté et transparence. Les Lacourtois revendiquent leur droit d'accès à l'information, leur droit à la vérité. Ils dénoncent en creux les réalités d'une démocratie représentative qui passe nécessairement par une délégation de pouvoir les cantonnant dans l'impuissance.

Plus largement, les principes et valeurs sur lesquels les Lacourtois s'appuient pour construire leur critique du projet de LGV puisent, non sans force, aux sources des valeurs cardinales : liberté (d'opinion, d'expression, de parole, de la presse... et donc accès à une vérité), égalité (ou plutôt équité socio-environnementale), fraternité (ou plutôt solidarité). En ce sens, ils portent un discours éminemment social et politique, dessinant les contours de ce que pourrait être leur bien-être collectif, érigé à partir d'un modèle de cohésion territoriale, au sein duquel la parole de chacun trouverait tribune et serait respectée, le bon sens serait valorisé, l'intérêt de tous pris en compte. Nous serions ici, par le bien-être, face à un autre territoire, cette fois-ci plus encore ostensiblement politique, du territoire de l'ITT

Toutefois, la violence symbolique avec laquelle se sont exercés le portage du projet de LGV et la concertation elle-même, l'infériorisation subséquente des points de vue et capacités des habitants ont conduit à une forme de défaitisme, et même à faire douter les habitants eux-mêmes de leurs propres capacités à conduire plus équitablement, de façon plus juste le changement. On ne s'étonnera pas alors que notre démarche de recherche menée à Lacourt-Saint-Pierre ait été l'objet de vives remises en question, et se soit fait le réceptacle d'une lassitude amère, d'une douloureuse résignation. Le focus group organisé sur place a néanmoins permis de saisir un bien-être fortement menacé, d'abord vécu comme bafoué par les pouvoirs publics et grands opérateurs d'ITT, et dès lors insusceptible de dégager ostensiblement, comme à Labergement-Foigney ou encore à Castelferrus, l'horizon d'un monde commun.

8. LES TYPES DE BIEN-ETRE COMME TERRITOIRES DES ITT, OU LA NECESSITE DE MIEUX INTEGRER LES SAVOIRS HABITANTS DANS LES OUTILS PAYSAGERS

8.1. Caractéristiques communes du bien-être et figures de socialisation par l'environnement et ses paysages :

8.1.1. Cinq caractéristiques communes au bien-être : quiétude, liens de proximité, rapports sociaux à la nature... et leurs valeurs collectives

Dans ce premier temps de l'analyse croisée des trois terrains d'étude (Labergement-Foigney, Castelferrus et Lacourt-Saint-Pierre) concernant deux projets de LGV (Rhin-Rhône et Bordeaux-Toulouse), nous énonçons les traits communs ressortant en matière de qualification mais aussi de composition première du bien-être, singulièrement par le poids essentiel de l'environnement et des paysages revêtu à l'occasion de projets d'ITT et de leur portage dit concerté.

Premier dénominateur commun, la recherche de la quiétude ressort dans tous les entretiens et groupes de discussion conduits *in vivo*. Bien au-delà du calme, la quiétude doit être ici comprise comme ressourcement et non pas seulement comme absence de nuisances (de bruit notamment). Elle fait partie des éléments au fondement desquels une sensation de bien-être peut se créer et être ressentie. Les habitants interrogés ont tous précisé et en premier lieu qu'ils s'étaient installés/avaient choisi de rester respectivement à Labergement-Foigney, Castelferrus et Lacourt-Saint-Pierre afin de bénéficier de la quiétude que les trois communes paraissent offrir. Celle-ci permet particulièrement de « *vivre selon ses habitudes* » et d'abord à la campagne (ex : manger voire vivre dehors durant au moins cinq des douze mois de l'année à Lacourt-Saint-Pierre, bénéficier de l'« *esprit village* » à Labergement-Foigney...).

La quiétude recherchée, deuxième trait commun saillant, paraît s'incarner dans le régime du proche, dans des espaces et territoires au sein desquels chacun « *a de la place* », bénéficie d'un « *chez soi* » qui permet d'être à la fois à distance et proche de l'autre. C'est dans la proximité et non pas la promiscuité que la quiétude se vit et se réalise. Cette quiétude constitue donc avant tout une tranquillité sociale et humaine, et n'est pas uniquement sensitive. Elle conditionne le rapport à l'autre. Du foyer, comprenant son appendice végétal, le jardin, la proximité s'étend jusqu'aux espaces de pratiques plus ou moins quotidiennes, y compris récréatives, à plus ou moins vaste étendue. Différents périmètres incarnent alors cette géographie emboîtée du proche, selon les habitudes, modes et styles de vie.

Pour précision, à l'analyse, il semble que cette quiétude ne puisse exister en milieu urbain, où l'on vit « *les uns sur les autres* ». La conception qu'ont les habitants rencontrés du bien-être paraît alors chevillée aux espaces et territoires maintenant un caractère selon eux naturel assez prononcé. Ceci est là aussi commun aux trois cas pourtant géographiquement fort différents. A front renversé, c'est une lecture globalement négative de la ville et de la vie en ville qui non seulement se dessine mais surtout compose le bien-être, campagne et ville entretenant néanmoins une relation de dépendance, en matière de services et équipements surtout. Plus largement, la nature joue alors un rôle structurant dans ce régime du proche au creuset de la quiétude recherchée. Si cette nature est considérée différemment selon nos trois terrains d'étude (*infra*), déterminant trois opérations de socialisation différentes (nous y reviendrons), l'affirmation de son rôle social n'en demeure pas moins un troisième trait commun saillant au bien-être.

A Labergement-Foigney par exemple, les habitants tiennent à préserver « *l'esprit village* » de la commune, appuyé sur son caractère campagnard, par la présence protectrice de la nature qui fait office d'écrin. Les bois, les champs, la plaine alentour sont directement associés au bien-être et cette nature des alentours considérée comme « *l'inverse de la ville* » est parcourue sans qu'il soit nécessaire de recourir à la voiture. L'univers du proche sert de creuset consubstantiellement social et environnemental, pour revendiquer des particularités choisies de la qualité du lieu, enchâssées dans des modes de vie spécifiques. A Castelferrus, la qualité dite remarquable des paysages de nature forme

une identité protectrice, revendiquée et partagée par les habitants comme facteur de grande cohésion. Les paysages sont des lieux d'émulation des sens et de construction collective de valeurs au fondement du bien-être. Lorsqu'à Lacourt-Saint-Pierre, commune connaissant une trajectoire qui tend à la réduire au statut de cité-dortoir, de banlieue sans identité ni intérêt de Montauban (voire de Toulouse), la nature apparaît telle un refuge, un moyen de tenir (très momentanément) la ville à distance.

Or, dans ce dernier cas, un lieu qui se délite, des paysages qui se banalisent sous le coup de la périurbanisation, le projet de LGV s'avère vécu comme une énième marque d'irrespect portée au territoire, une ultime meurtrissure. En ce sens, le projet de LGV est apparu tel une véritable catharsis. En fait, les portages de projets et les modalités de conduite des processus de concertation ont systématiquement déçu les espoirs et attentes des habitants. Or ceux-ci ont manifesté leur souhait de prendre part aux projets, et plus encore à la décision (nous y reviendrons également). C'est le 4^{ème} grand point commun aux trois cas étudiés : les projets et leur concertation officielle sont des opérateurs premiers de la révélation de cette composition commune du bien-être. Ils mettent en mouvement la prise de conscience des éléments de l'environnement et des paysages auxquels on est attaché, supports de pratiques mais aussi créateurs de sens (territoriaux). Le projet de LGV vient bien souvent non seulement révéler si ce n'est exhumé les caractéristiques à un temps donné du territoire, celles auxquelles on tient car vectrices de bien-être, mais éveille également l'inquiétude quant au devenir du territoire, au point de colorer autrement le bien-être.

En fait, dans la mesure où le portage du projet, jugé partout fort peu collaboratif, et plus spécifiquement les modalités de la conduite du processus de concertation n'ont pas permis l'expression habitante, les groupes de discussion se sont alors fait le réceptacle d'un besoin de reconnaissance fort et semble-t-il toujours bafoué. Par cette méthode, chacun des trois terrains a alors témoigné de cette aspiration des habitants à maîtriser, contrôler, se faire acteurs de leur environnement et de son devenir, par l'énoncé du bien-être et de ses composants premiers. Confirmant en cela les acquis de la psychologie et de la sociologie de l'environnement.

Il est certes vrai, au titre des caractéristiques encore plus territorialisées, que les trois terrains d'étude ont connu un même phénomène de cumul d'infrastructures (autoroute et/ou une route départementale extrêmement empruntée). La forte densité équipementière qui les caractérise s'inscrit dans l'histoire de ces deux ou trois dernières décennies. Or ces infrastructures, certes vecteurs de liens entre les territoires, font également figure de coupures, fractures, cassures à l'échelle locale. Elles découpent les espaces, génèrent de fortes nuisances, et aux yeux des habitants font entrer toujours plus la ville dans un milieu choisi à sa différence. Ce cumul signerait l'irrespect du bien-être et de ses territoires de vie. Surtout, 5^{ème} et dernier fait transversal, certainement le plus rassembleur pour notre recherche, dans tous les cas ces équipements constituent par l'irrespect ressenti des éléments perturbateurs des équilibres socio-environnementaux établis. En ce sens, ils bouleversent les fondements du bien-être, dès lors particulièrement ici sous l'angle de son axiologie territoriale. Les projets de LGV considérés dans les trois communes étudiées ont donné lieu à des revendications au nom du principe de justice et d'équité socio-environnementale et plus généralement au nom de valeurs et principes (respect, convivialité, solidarité, vérité...). Nous sommes bien ici au contact d'un bien-être d'abord expérimenté comme système de valeurs, adossé à des codes socio-culturels situés, tel que développé par certains anciens écrits de la géographie.

Pour l'illustrer, on peut rappeler à quel point les habitants de Lacourt-Saint-Pierre mobilisent le canal de Montech dans les discours pour manifester à la fois leur fierté vis-à-vis de cet ouvrage relié au Canal du Midi classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, et leur attachement à cet espace aux vertus de ressourcement, dont les abords récemment réaménagés rendent possibles promenades et pratiques sportives (jogging). Dans la mesure où le projet de LGV porte directement atteinte à l'« intégrité » du canal, il vient symboliser le déni qui est fait du bien-être local. Cristallisant enjeux et frustrations, intimement liés, le canal à Lacourt-Saint-Pierre nous paraît alors constituer une forme de résumé des traits communs corrélés au bien-être développés ci-dessus : espace de nature, accueillant le vivant dans ses diverses formes (floristique et faunistique, terrestre, aquatique, aérien...) et cependant très fortement marqué par la main de l'homme et la technique, sa proximité est perçue comme valorisante, elle soutient des pratiques quotidiennes, récréatives en particulier, permet le

ressourcement, et propose ainsi une *juste* distance d'avec l'altérité « urbaine ». Bien commun au creuset duquel peuvent se construire des usages « privés », le canal peut également proposer des espaces de sociabilité.

A Labergement-Foigney, nous sommes en présence d'une nature parcourue, apprivoisée, cultivée... L'accès aisé aux axes de promenade constitue une richesse mise en avant par les habitants dès lors particulièrement vigilants à ce que le projet de LGV ne le remette pas (trop fortement) en question. La nature offre un ressourcement, d'abord individuel, mais qui peut donner lieu à des formes de micro-transactions (échanger entre voisins les produits de son potager par exemple) ouvrant sur une sociabilité à construire et à étendre. Quant à Castelferrus, la valeur d'accueil tenue par l'environnement naturel et ses paysages de grande qualité se transmet à l'environnement social. Dans un jeu de *juste* distance tant humaine que naturelle se nouent des relations sociales jugées saines, rassurantes si ce n'est reposantes, cruciales quant au bien-être éprouvé conjointement par les habitants.

Ainsi, corrélat de nos résultats transversaux : il apparaît que le bien-être se forme et se « cultive » d'abord en dedans, de l'intérieur, mais dans un rapport à la fois immédiat et projectuel, charnel et politique... aux territoires. A la fois dans une recherche de quiétude nourrie de la proche nature, et dans les valeurs développées dans des attaches et modes de vie. La privacité du bien-être individuel et de ses espaces est bien ancré dans un bien-être collectif, d'échanges, de partage, de convivialité. Et l'environnement, avec ses paysages, a une fonction de bien voire de monde commun (*infra*) dans ce « passage » : ces sujets collectivisent voire socialisent le bien-être individuel par les principes et valeurs susmentionnés. Au point de dessiner d'autres territoires... pour les projets d'ITT.

Ici, pans essentiels des trois cas d'étude, différentes figures de socialisation du bien-être par l'environnement et ses paysages nous ont été données à voir.

8.1.2. Trois figures du bien-être collectif par l'environnement et ses paysages : co-présence, co-existence, co-habitation

Résider à la campagne, au milieu de paysages remarquables ou bien de terres agricoles, permet de disposer d'espace et ainsi de vivre à *juste* distance des autres, comme nous l'avons vu. D'ailleurs, si les habitants se soucient en général de l'attractivité de leur commune, de sa capacité à attirer de nouveaux ménages afin de garantir renouvellement générationnel et dynamisme minimaux, on constate que les processus de (péri)urbanisation sont perçus comme mettant à mal l'équilibre établi dans la relation à l'autre, par l'environnement. A Lacourt-Saint-Pierre par exemple, territoire morcelé par les infrastructures (autoroute, route départementale intensément empruntée et future LGV), en perte de « caractère », la nature représente même un espace de résistance, de retranchement, un dernier rempart face à la ville envahissante (« *bientôt nous serons la banlieue de Toulouse* »). Elle implique donc ostensiblement principes et valeurs, et ce dans les trois cas d'étude : convivialité, solidarité, équité... Or, cette axiologie est mise à mal, dépréciée par les aléas économiques et par les projets d'infrastructures. C'est, comme nous l'avons dit, particulièrement ici que le bien-être intervient.

Repartant de Lacourt-Saint-Pierre, si le canal constitue un bien commun, il paraît faire cavalier seul... Vestige, il ne rencontre dans la commune aucun autre espace précis susceptible de susciter un tel attachement, une telle volonté de protection/préservation des habitants. C'est en fait ici d'abord à une écologie du quotidien que l'on a affaire, une écologie soumise aux aléas économiques (ex : remboursements) et aux grandes politiques d'aménagement/équipement, donc socialement fragilisée. Du fait entre autres du phénomène de repli sur soi observé, cette écologie du quotidien socialement fragile détermine chez et pour les habitants un état de co-présence, notamment entre ces agriculteurs attachés à la terre (et à la transmission familiale de sa fonction nourricière pour certains d'entre eux) et les ménages de rurbains venus plus récemment s'installer à Lacourt pour y réaliser leur « rêve pavillonnaire ». Le bien-être à Lacourt-Saint-Pierre, activé par l'atteinte profonde que promet de lui porter la future LGV et ses corrélats (urbanisation du territoire, développement des infrastructures existantes, coupures et nuisances), se construit alors autour des modes et styles de vie quotidiens offerts conjointement par le climat et le caractère campagnard de la commune, d'un environnement qu'on (a)ménage, dans sa propriété privée d'abord, qu'on pratique, qu'on contemple, qui se donne à

voir comme vivant et pluriel. Proches de la ville tout en s'en trouvant éloignés, on se sent bien à Lacourt-Saint-Pierre d'abord parce que l'on s'y sent encore libre... de la co-présence.

Labergement-Foigney offre une situation toute autre, au sein de laquelle les valeurs de l'environnement priment ici sur des fonctions économiques historiquement attachées au territoire. Commune au sein de laquelle anciens et nouveaux habitants cohabitent, « village » ayant connu une croissance forte ces dernières années, on y observe une nature plus proche de l'environnement des pratiques (vivrières et récréatives principalement), micro-locales, au creuset desquelles par contre s'établissent des sociabilités (mais très lentement). A Labergement-Foigney, la nature, autrement nourricière, parcourue, permet encore une fois d'appivoiser autrui, d'échanger quelques produits du potager entre voisins par exemple. Les festivités, pour lesquelles les habitants paraissent nourrir de fortes attentes, prennent également place dans les espaces de nature et tentent de contribuer à favoriser les relations de voisinage, à entretenir la convivialité.

Toutefois, ces pratiques se font rares. Trop rares pour palier le délitement des relations sociales, trop rares pour satisfaire les aspirations, ce qui tend à alimenter une certaine frustration de la part des nouveaux habitants, attirés par l'« esprit village » revendiqué et pour lequel ils avaient construit des représentations parfois éloignées de la réalité, et une nostalgie certaine des anciens habitants, évoquant le passé à l'occasion de la description de la qualité environnementale et sociale des lieux. C'est donc ici d'abord l'absence d'esthétique paysagère due au remembrement qui a focalisé l'attention (et ces représentations) sur les projets d'équipements fragmentant la commune. Les habitants éprouvent le sentiment que le village se transforme progressivement en une sorte de rond-point local, mettant à mal la sécurité, la tranquillité d'antan et finalement l'« esprit village » de la cohabitation, à ce jour simple mémoire de l'attachement passé. S'ils se montrent attachés à l'ouverture de la commune sur l'extérieur, ils aspirent encore davantage au maintien de l'écrin de nature, de l'enveloppe protectrice qui leur donne maîtrise sur leur territoire de vie.

A la différence de Lacourt, le bien-être à Labergement-Foigney se fonde alors en grande partie sur cette volonté encore vivace de maîtrise, incarnée par une nature pratiquée et des valeurs associées : convivialité, solidarité, respect et cordialité. Toutefois, le sentiment, provoqué par les modalités du processus de concertation mené par RFF à l'occasion du projet de LGV, de ne plus maîtriser le devenir de son environnement bouleverse ce équilibre dessiné par le bien-être. Dans une commune où les habitants cohabitent, ou les relations sociales en souffrance se (re)construisent avec peine, l'impression d'avoir « raté le coche », manqué l'occasion d'exprimer son point de vue et de clamer haut et fort les valeurs communes se révèle extrêmement prégnant. Dépris de leur bien-être par la négation relative de leur capacité à tout le moins contrôler le risque (cf. rationalité des trajectoires résidentielles), les habitants en viennent alors à regretter leur faible/absence d'investissement dans l'infléchissement du projet voire dans la lutte contre, et se montrent en un sens une nouvelle fois déçus d'eux-mêmes et particulièrement amers vis-à-vis du porteur de projet.

A Castelferrus enfin, la nature offre en revanche encore un modèle d'équilibre socio-environnemental. Par la valeur d'accueil qu'elle véhicule (de milieux pluriels et de leurs rythmes au fil des saisons), par sa magnificence, du fait de sa situation géographique d'abord, elle ouvre et invite à la contemplation des espaces et au respect des temporalités, donc à la coexistence pacifique des individus par sa médiance : partage effectif et rencontre évidente des autres. Dans la diversité des paysages, chacun est à même de trouver son « bon-heur », une source de plaisir. Ce qui est recherché par les habitants, c'est tout à la fois un espace à soi et la proximité sécurisante d'autrui, des voisins. Aussi, opérateur premier de sociabilité, c'est à un paysage conçu et vécu comme patrimoine et monde commun que l'on a affaire, donnant à voir avant tout de nouveau des pratiques s'inscrivant dans des territoires plus larges encore que ceux de la commune *stricto sensu*. Les caractères d'ouverture et d'accueil des paysages signent alors l'environnement social, les valeurs de respect, de convivialité, d'honnêteté formant le socle coexistent d'un bien-être déjà socialisé, conçu comme porteur de communalité.

Les trois terrains d'étude ont ainsi permis d'affirmer le rôle essentiel de l'environnement et de ses paysages dans la construction du bien-être collectif. Vecteurs d'un ressourcement personnel, environnement et paysages constituent également un opérateur premier de la mise en lien, au

fondement d'une déprise/reprise de soi. Que ce soit à travers les festivités organisées dans l'espace public, comme des pratiques récréatives plus ou moins solitaires, ou de la quiétude offerte par le milieu socio-environnemental proche, l'environnement et ses paysages donnent l'occasion de rencontrer, en s'immergeant dans sa contemplation comme dans le faire (la culture/l'entretien du jardin, des terres agricoles...), mais également en forgeant des pensées et appropriations communes. Les projets de LGV considérés dans les trois terrains d'étude, ainsi que, pour ne pas dire surtout, leurs processus dialogiques viennent ainsi bouleverser les équilibres (pré)collectifs livrés par le bien-être, et leurs dynamiques propres :

- ✓ co-présence déliquescence (Lacourt Saint Pierre),
- ✓ co-habitation nostalgique (Labergement-Foigny),
- ✓ et co-existence remarquable (Castelferrus).

Ici, les projets d'ITT participent donc, de manière dialectique, surtout de la construction de ces figures du bien-être collectif et de sa saisie, en conviant croyances, imaginaires et pratiques en jeu. De façon non paradoxale, en perturbant les éléments qui entrent dans sa « composition » locale, ils en révèlent l'importance, voire génèrent un processus de réappropriation par l'expérience sociale déçue que ces projets constituent. Ils peuvent engendrer revendications (et rarement dans nos cas mobilisations) habitantes plus ou moins structurées, donner l'occasion de faire front commun, société, corps, de se fédérer. Le conflit et l'opposition aux projets peuvent alors, en théorie pour nos trois cas, constituer des expériences autrement positives pour les sociétés locales et leurs territoires d'appartenance. Et, quoiqu'il en soit, les groupes de discussion en ont été des témoins putatifs et réceptacles premiers.

8.2. Test des hypothèses de recherche, et justification de l'étape suivante sur la dialogisation des savoirs paysagers et de leurs outils d'étude

8.2.1 Rappel des objectifs et des hypothèses de travail

Notre objectif général était de mieux saisir les conditions de l'adhésion sociale aux grandes ITT par une meilleure insertion paysagère et appréhension du cadre de vie. Bien-être environnemental, qualité de vie et rapports sensibles aux territoires étaient les objets premiers de notre analyse.

Pour répondre à cet objectif général, cette recherche a été fondée sur le postulat selon lequel il n'existe pas un seul territoire figé des ITT, mais plutôt une pluralité de conceptions et composantes territoriales, portée par plusieurs thèmes d'enjeux et différentes polarités d'acteurs. Les objets premiers retenus apparaissaient alors, potentiellement, comme particulièrement opératoires pour comprendre et penser le territoire non plus comme simple entité scalaire, seul périmètre de compétences, ou encore la structure spatiale des réseaux et des servitudes réglementaires (ex : riveraineté des abords immédiats), mais comme le produit de l'enchevêtrement de ces composantes multiples, à la fois géo-économiques, naturelles, esthétiques, affectives, politiques... Et, pour révéler le caractère fondamentalement hétérotopique de tout territoire d'ITT, nous souhaitons travaillé plus particulièrement sur la portée articulatoire des questions et enjeux paysagers, donc sur les opérations socio-cognitives dont les paysages sont le siège (phénoménologiques, symboliques, esthétiques, axiologiques...) pour appréhender bien-être, qualité de vie et rapports sensibles.

L'hypothèse première de notre travail a donc été que les questions paysagères, comme médiance et peut-être médiation entre ces conceptions et composantes territoriales, aident à révéler par le bien-être et par les positions habitantes que ce dernier suscite, ce qui fait le territoire d'une ITT (composition, périmètre, enjeux, système d'acteurs...).

Première étape du travail, l'état de l'art scientifique a croisé acquis et limites relatifs aux approches souvent dissociées du bien-être environnemental, des représentations paysagères et des ressentis sensibles. Tout ceci sous l'égide des réflexions géographiques, psychologiques (cognitive et sociale), paysagères/esthétiques et politiques. Il en est ressorti une orientation vers une qualification dynamique du bien-être. Cette orientation est intimement liée à la portée socio-démocratique des enjeux paysagers, aux engagements habitant d'abord dans et par l'environnement (et ses paysages), construits

entre autres au contact d'épreuves politiques pouvant remettre en cause les sens territoriaux. « *Les sociétés se sentent en rupture face à ce qu'elles ont fabriqué, aux processus qu'elles ont déclenchés et débouchant sur des réalités qui les dépassent, perçues comme hétéronomes, et qui par le fait même les menacent. [...] D'où l'urgence absolue de penser autrement le politique, la façon dont une société accède à la connaissance d'elle-même ou encore convoque la nature, l'équipe, l'exploite, etc. [...]* » (Lolive et Soubeyran, 2007, p. 13).

En fait, bien plus que ce que les approches par les ressentis sensibles en témoignent par exemple, le bien-être mobiliserait par le paysage une capacité perçue ou représentée, ressentie ou expérimentée, de maîtrise du changement voire de contrôle du risque, au fondement de l'expérience sociale d'appropriation et de sécurisation d'individus sujets dorénavant autrement acteurs. Le paysage recouvrirait alors, comme catégorie à la fois de pensée et d'action, une réalité que selon nous le courant des ambiances et de l'esthétique environnementale peinent à appréhender : un facteur premier de bien-être compris aussi comme jugement axiologique, implication sociale voire diversification des engagements démocratiques pour des mondes communs pleinement territorialisés. Et ces opérations (cosmopolitiques) seraient conviées et/ou construites au contact des projets d'infrastructures de transports terrestres dans leurs rapports, souvent conflictuels, à l'environnement et aux paysages. Faisant ainsi du bien-être... un dessin actualisé du territoire nouvellement pertinent des ITT, par l'environnement... et ses paysages.

C'est ainsi que serait impliqué un bien-être :

- ✓ non plus seulement corporel ou spirituel par les opérations sensibles individuées et situées dans des lieux, par ce qu'elles donnent à voir phénoménologiquement et esthétiquement de l'*habiter* un territoire (dimensions existentielles, idéelles, symboliques... des « ressentis »),
- ✓ mais un bien-être impliquant le territoire (politique) des ITT et de leur environnement paysager ; dans la réflexivité que ce dernier créé pour les habitants particulièrement au travers de l'appréciation portée - et la satisfaction retirée (un des indicateurs premiers de l'évaluation du bien-être) - dans le cadre des projets d'aménagement (programmes de protection, systèmes de classement...).

Le bien-être impliquerait ainsi directement, à la grande différence des opérations sensibles ou encore des acceptions globalisantes et objectivantes de la qualité de vie, les codes socio-culturels d'appartenance aux territoires concernés, les systèmes territorialisés par exemple de représentations mais surtout de valeurs (solidarité, responsabilité, ou encore citoyenneté), qui, comme dit lors de l'état de l'art, interviennent peu à notre connaissance dans les raisonnements aujourd'hui développés sur les liens entre projets d'ITT et paysages. Pour mémoire, selon Bailly (1981), c'est dans et par ces systèmes et codes, aussi pour ne pas dire d'abord fruits historiques des choix politiques affectant les territoires, que s'expriment les sentiments de bien-être.

Il en est donc ressorti la nécessité première, pour saisir quelques vecteurs d'adhésion sociale aux grands équipements structurant les territoires, de placer cette dimension politique au cœur de l'analyse du bien-être... comme nouveau territoire des ITT. Car, derniers constats de l'état de l'art, si la participation effective de la population n'est peut-être pas une démarche aisée à mettre en œuvre, étant donné la complexité des questions à traiter, les éventuels contradictions et conflits d'intérêts à résoudre... force est de remarquer qu'elle demeure la pierre de touche des écrits récents sur la portée paradigmatique d'une pensée différemment politique du paysage. Par les contestations, le paysage transporte, comme le sensible, mais selon d'autres vecteurs et surtout portées, les affects au sein du débat public, et doit alors permettre de nouveaux modes de saisies du « réel ». « *L'intérêt du paysage pour l'amélioration du cadre de vie quotidien des populations, au-delà des discours convenus, c'est bien là l'enjeu essentiel qui sous-tend la demande sociale de paysage pour les Français* » (Luginbühl, 2001, p. 16).

Dès lors, sur la base de notre jeu d'hypothèses relatif au territoire comme objet hybride, et au paysage comme médiation entre composantes territoriales par le bien-être et les positions habitantes, cette inclinaison donnée à l'analyse a précisé notre objectif principal sur les critères d'adhésion sociale aux

projets d'ITT... vers un abord également des expressions du bien-être avant tout dans ses composantes :

- symboliques (ex : représentations développées sur le paysage des espaces de vie),
- axiologiques (valeurs et principes portées par exemple par les projets et/ou défendus par les habitants),
- démocratiques (regards portés et positions adoptées face aux démarches participatives proposées...).

Et, c'est également ici que la production des études paysagères, par ses traditions, est apparue devoir être placée au cœur du raisonnement. Elle offre en théorie l'opportunité de comprendre les possibilités d'une autre mise en acte de l'appropriation des territoires, particulièrement à l'occasion de projets ou face au fonctionnement d'équipements aux résonances spatiales et paysagères amples (ITT notamment). Car, « *La connaissance savante est alors reconsidérée à l'aune de la mise en œuvre des pratiques et des usages, de l'expérience et du retour réflexif que celle-ci signifie* » (Charles, 2000, p. 17). Toutefois, l'abord des paysages est encore souvent déterminé par des allants de soi normatifs et techniques (ex : acoustique pour les paysages sonores). Or, c'est par les cultures de métiers et savoir-faire pratiques que, dans des contextes territoriaux soumis à projet d'envergure, la place du sujet habitant, plus seulement rabattu sur une figure de l'usager, du citoyen ou encore du profane, pourra être révisée et surtout peut-être plus inclusive - par le paysage, ses attaches environnementales et ses liens (politiques) au territoire de l'ITT.

Par cette orientation nouvelle, au moins trois sujets de questionnement nous semblaient alors essentiels comme fils plus finement conducteurs :

- En premier lieu, les dispositifs de dialogue proposés dans le cadre des concertations officielles du portage de projet (et plus largement les démarches participatives, nouvelles conduites de projet...),
 - => *Comment ces dispositifs font-ils place au bien-être, dans ses liens à l'environnement, aux paysages et territoires ? Quels sont alors leur poids et effets dans les conduites de projets d'ITT (en l'occurrence ici ferroviaires) ?*
- Puis, les outils techniques de la représentation et de la fabrique paysagère
 - => *Quels sont les outils utilisés pour dialoguer sur les paysages, et comment ces outils intègrent-ils dans leurs opérations et démarches certes les dimensions sensibles, mais surtout les dimensions plus symboliques, axiologiques ou encore démocratiques des « sens paysagers » du bien-être ?*
- Et, enfin, les savoirs/savoir-faire habitants, compétences et habilités, leurs registres de connaissances et de (re)connaissance...
 - => *Quels sont les savoirs et savoir-faire locaux, pratiques, profanes, ancrés..., leur registre de connaissances (perceptuelle, expérientielle, comparatiste...) et de (re)connaissance / légitimité (symbolique, axiologique, démocratique), pour donner à voir le bien-être, ses liens aux paysages, et ainsi peut-être d'autres territoires politiques des ITT ?*

8.2.2 Grandes familles de résultats produits, confrontation aux hypothèses et justification de l'étape méthodologique suivante

Il ressort ainsi en premier lieu de notre phase empirique, et de l'analyse croisée proposée ci-dessus, des caractéristiques communes au bien-être. Au nombre de cinq (*supra*), elles nous écartent progressivement du seul abord d'identités locales qui mêlent étroitement environnement, paysages et territoires, ainsi qu'opérations sensibles, pratiques et symboliques. Ces cinq caractéristiques font système, en livrant de manière dynamique un fil (monde) commun :

- ✓ une volonté (la recherche de quiétude territoriale), dessinée par une géographie (le régime du proche), et par un contenu premier (des rapports socio-culturels à l'environnement et à ses paysages),
- ✓ une perturbation cathartique (les projets d'infrastructures ferroviaires, et surtout leurs processus dits de concertation), par négligence de principes et valeurs au fondement du bien-être collectif.

A cette première grande famille de résultats rapidement rappelée est venue s'ajouter une seconde, dédiée à la généralité de ce système et de ce fil dynamique, sous l'angle des sens collectifs, ainsi incarnés par le bien-être. Au-delà des bien-être individuels et des identités locales qu'elles livrent... trois figures de socialisation du bien-être par l'environnement et ses paysages sont apparues. Les projets de LGV considérés, ainsi que, pour ne pas dire surtout, leurs processus dialogiques viennent ainsi bouleverser les équilibres livrés par un bien-être, en perturbant leurs dynamiques historiques propres :

- ✓ une co-présence déliquescence à Lacourt Saint Pierre,
- ✓ une co-habitation nostalgique à Labergement-Foigny,
- ✓ et une co-existence remarquable à Castelferrus.

Nous avons alors ainsi certes montré que le bien-être inclut vécus perceptuels et sensibles conjoints (ex : vues des grands paysages remarquables à Castelferrus), expériences pratiques partagées des lieux et territoires (ex : habitudes récréatives à Labergement Foigny)... Surtout, par ces différentes figures idéal typiques de ce qui fait commun dans le bien-être par l'environnement et les paysages, celui-ci se distingue avant tout par ses composantes collectives, de l'ordre du symbolique, de l'axiologique et du démocratique. Cela expliquerait la fonction politique partout constatée de rempart sublimé, voire de résistance incarnée à des projets qui viendraient maltraiter un commun... celui au fondement de ce bien-être collectif.

Sous cette égide, le bien-être impliquerait bien directement des codes socio-culturels d'appartenance aux territoires concernés, des systèmes territorialisés par exemple de représentations mais surtout de valeurs (solidarité, responsabilité, ou encore citoyenneté). Il incarnerait ce faisant alors bien un engagement : une volonté de maîtrise du changement voire de contrôle du risque, au fondement de l'expérience sociale d'appropriation et de sécurisation d'individus sujets dorénavant autrement acteurs. Et, cette orientation serait intimement liée à la portée socio-démocratique et plus largement cosmopolitique des enjeux environnementaux et paysagers, aux engagements habitant d'abord dans et par l'environnement (et ses paysages), construits au contact d'épreuves politiques pouvant remettre en cause les sens territoriaux et leurs mondes communs. Environnement et paysages contribueraient effectivement dans ce cadre, activement, d'abord par ce qu'ils supportent et déploient comme opérations, notamment projections collectives du « *vivre-ensemble* », et comme bien communs, à livrer cette facture plus politique du bien-être, singulièrement à l'occasion de perturbations annoncées et de la réflexivité créée par les grands projets d'ITT.

Comment ces deux familles de résultats permettent-elles alors de répondre aux nos trois questionnements et fils conducteurs, subséquents à l'état de l'art ?

Force est d'abord d'admettre que seul le premier trouve ici pleinement réponse, justifiant l'emploi du terme de catharsis pour les grands projets d'équipement et surtout leurs processus dialogiques. Comment ces dispositifs font-ils place au bien-être, dans ses liens à l'environnement, aux paysages et territoires ? Quels sont leur poids et effets dans les conduites de projets d'ITT ? Selon les discours habitants, mais également selon les groupes de travail et réunions publiques auxquels il nous a été donné d'assister (à Labergement-Foigny et à Castelferrus), aucune place n'est faite au bien-être, dans ses composantes plurielles et surtout constructions dynamiques collectives. Certes parce qu'il ne s'exprime pas en ce termes comme nos groupes de discussion l'ont bien relayé. Surtout, au point de nourrir un sentiment partagé partout au mieux de négligence, et souvent même de négation par un vécu commun de relégation.

Nous l'avons dit, projets et « concertations » viennent sinon directement bouleverser tout du moins indirectement raviver les équilibres livrés par un bien-être comme véhicule d'un monde commun. Ils et elles mettent, non directement, en mouvement la prise de conscience voire une réappropriation des éléments de l'environnement et des paysages, supports de pratiques mais surtout créateurs de sens (territoriaux). Le projet de LGV vient ainsi bien souvent par réaction, et à ses dépens, révéler si ce n'est exhumé les caractéristiques à un temps donné du territoire, celles auxquelles on tient car vectrices de bien-être, ainsi que celles qui éveillent l'inquiétude quant au devenir de ce même territoire. Ici, l'opposition indirecte (par le biais des groupes de discussion) et, dedans surtout, la force exprimée des symboles, des valeurs et des attentes démocratiques, entre le projet et ses territoires composites d'insertion, signent de manière tangible la vacuité des dispositifs officiels sur le sujet du bien-être.

Toutefois, par les réponses apportées à ce premier questionnement, le bien-être dessinerait bien tout de même empiriquement de nouveaux territoires, réactifs, pour les projets d'ITT. Ceci validerait par-là même le caractère hétérotopique et dynamique de tout territoire (produit de l'enchevêtrement de composantes multiples, à la fois géo-économiques, naturelles, esthétiques, affectives, politiques...). Et, la portée articulatoire des questions et enjeux paysagers serait ainsi elle-même, partiellement, vérifiée.

Pour exemple, le territoire tel qu'il est abordé par les participants aux focus groups de Castelferrus, bien que non délimité, semble bien plus ample que celui abordé par les participants de Labergement-Foigney. Cette dernière restriction trouve sa source dans la défiguration des paysages et les ruptures de continuités physiques et historiques, qu'ont causées le remembrement et les grands projets d'équipements (autoroute) ces trente dernières années. Subis comme une agression, ces grands projets vécus comme parachutés semblent avoir eu pour conséquence le repli sur soi de l'habitant, altérant alors profondément les rapports socio-environnementaux jusqu'alors basés sur la convivialité. Le territoire morcelé, moins accessible et praticable, se lit ainsi dans un environnement social tout autant divisé, particulièrement entre anciens et nouveaux, et sous tendu par la méfiance et la crainte qu'un nouveau projet de grande ampleur puisse venir définitivement briser ce fragile équilibre. Si le territoire est de fait plus "intériorisé", objet de mémoire chez les habitants de Labergement-Foigney, alors dans une posture défensive, il est évoqué de façon expansive, sujet nourricier d'une relation "symbiotique" par les habitants de Castelferrus. L'accent est pour ces derniers particulièrement mis sur la diversité des paysages ouverts et accessibles qui permettent une multitude de pratiques pour tous et ce en toute sécurité. Cette sécurité est de nature physique (par des aménagements urbains et paysagers) mais surtout de nature sociale, puisque chacun peut trouver son bien-être au sein de ces lieux, et alors porter une attention bienveillante au maintien du lieu et donc à l'autre... qui y habite.

Le paysage joue alors ici pleinement son rôle de médiateur, voir de médiance entre l'homme et son environnement naturel et social, permettant l'altérité entre l'habitant et le territoire de vie, ainsi que la reconnaissance de celle-ci dans la conscience de son bien-être. Surtout, les propositions rendent par ailleurs compte de cette considération du paysage comme vision collective et résultat d'une culture partagée, lorsque les habitants de Labergement-Foigney réclament également la multiplication de temps d'échanges collectifs, rendant compte de la diversité des acteurs territoriaux, et fondant l'ensemble de la démarche sur des principes de parité et d'équité, faisant alors advenir le paysage comme un projet de société (locale). « *En ne se limitant pas au seul registre traditionnel de la visibilité et de l'esthétique des formes, mais en se fondant sur un triptyque liant matérialité, symbolique et pouvoir, le paysage offre un cadre conceptuel pertinent pour comprendre sur quelles bases se construisent et évoluent les rapports contemporains entre sociétés locales et activités productives.* » (Fortin, 2008, p. 2).

Ressortant particulièrement des trois figures de socialisation du bien-être par l'environnement et ses paysages, par ce qu'elles livrent des équilibres et dynamiques propres des mondes communs investis, le bien-être serait alors formellement avant tout 1) un territoire de périmètre variable, 2) mais toujours pluri-scalaire et synecdoqual. Sa nature serait sinon directement contestataire, à tout le moins réactive voire revendicative, certes symboliquement, mais également axiologiquement et démocratiquement. Ses territoires seraient de ce fait agencements variables et dynamiques, mais toujours directement co-produits par les projets d'ITT :

- ✓ le bien-être composerait d'abord un territoire psychosociologique de l'ITT, par sa négligence politique dans les dispositifs de dialogue, voire les études paysagères « négociées » ;
- ✓ cette négligence raviverait un bien-être comme territoire géographique, compris comme « juste » milieu socio-environnemental ;
- ✓ qui opposerait alors par les paysages et leur environnement, « ses » valeurs et principes, faisant ainsi du bien-être un territoire autrement politique de l'ITT.

Or, si ces projets et leurs portages entrent, par négligence, en ligne de compte dans la construction du sentiment de bien-être, au point, par réaction, de faire du bien-être un territoire de la réaction/revendication axiologique et démocratique, la raison première provient du fait que ces mêmes dispositifs se sont détournés, ici comme ailleurs, de la capacitation des habitants, pourtant au creuset, validé empiriquement, du sentiment éprouvé de bien-être (*supra*). Et, ici également, la phase empirique apporte quelques résultats saillants.

Ce qui est aussi au minimum commun aux réactions rencontrées dans les groupes de discussion est l'expression de la volonté d'être considéré, de pouvoir incarner ce sentiment de responsabilité que l'habitant éprouve envers son territoire, son environnement et ses paysages. C'est dans la volonté de maîtrise et de contrôle du risque (de perte de l'un des équilibres au fondement du bien-être, *supra*), que le territoire prend alors pleinement son caractère politique. Nous avons bien confirmation ici que « *L'évolution des pratiques, matérielles et symboliques, de l'espace d'une part, et la mise en péril des territorialités politiques de l'autre, constituent, à nos yeux, les deux motifs principaux de la demande paysagère contemporaine* » (Debarbieux, 2007). Or, au lieu de leur offrir l'opportunité de se faire acteurs des évolutions de leur propre environnement, de déployer leurs propres capacités d'investissement, ces dispositifs ont été vécus comme des « jeux de dupes », une stratégie de l'opérateur visant à se donner les gages de la démocratie participative et par là même de la seule communication à des fins d'« acceptabilité » sociale de ses projets. Alors même que la volonté d'inclusion des participants s'appuie sur l'expression d'un sentiment de capacité (adjointe au principe de responsabilité) à venir nourrir d'un regard complémentaire des visions plus techniques.

Ceci a, comme déjà dit, ostensiblement rejailli sur le déroulement des groupes de discussion mis en place dans le cadre de cette recherche (*supra*), au point de nous mettre en bute à une limite évaluative première. Même si éclairés de ce que ce bien-être réactif donne à voir à front renversé (ex : la nécessité admise de produire d'autres sens géographiques et ce faisant de développer d'autres formes d'observations), il est donc apparu impossible de répondre sur la seule base empirique des groupes de discussion aux deux autres sujets de questionnements concernant les outils des métiers du paysage et les savoirs habitants. Les verrous discursifs introduits par la concertation officielle ont trop orienté les échanges (cf. focus groups comme berceaux d'opinions majoritairement revendicatives) pour que ces derniers produisent seuls des paroles plus projectives sur les conditions de l'adhésion sociale aux grandes ITT, qui plus est sous l'angle de la capacitation des participants. Par-delà bien sûr de grandes injonctions souvent plus prophétiques que réellement pratiques concernant les grandes ITT (faire passer les concertations officielles de la seule livraison d'informations à de réelles participations co-productives), rien par exemple sur l'insertion paysagère concrète des projets (tracé, design des ouvrages d'art et des modelés, plantations, esthétique, compensations...), et à ses critères d'« adhésion sociale ». Lorsque le sujet a été évoqué, en l'occurrence à Labergement-Foigny avec la solution dite négociée, c'est bien plus le dispositif de réunion publique officielle à l'occasion de laquelle cette solution a été présentée, qui a été au cœur des prises de paroles, critiques et revendicatives.

C'est ici que des compléments méthodologiques ont dû être pensés. Ils résultent à la fois de ce que, malgré tout, à de rares moments, les groupes de discussions ont pu produire comme force éparsée de proposition, mais aussi de la suggestion du comité et évaluateurs scientifiques du programme ITTECOP. Ces compléments visent directement la dialogisation des savoirs paysagers et de leurs outils d'étude face aux savoirs habitants. Pourquoi ?

En premier lieu parce que si, comme nous venons de le dire, les trois terrains d'étude ont tous classiquement révélé le désir d'implication des habitants dans les projets et processus de décision affectant leur territoire de vie, les habitants réunis ont pointé que les réunions organisées par RFF ont

donné lieu au déploiement d'argumentaires justifiant certains choix de tracés et aménagements, et non à de véritables négociations. Elles ont ainsi été perçues comme un leurre, une stratégie pour faire passer des propositions d'ores et déjà actées. Certes. Mais surtout, autre constat somme toute classique, tous les participants ont ressenti que les documents présentés tout comme les discours tenus à cette fin par les représentants de RFF étaient empreints de technicité, entravant l'accès aisé à leur compréhension/appropriation/interprétation/mise en discussion. Aussi, la facture technique des éléments présentés par RFF, de même que le temps court et que la visée communicationnelle, ont-ils été perçus comme contraire à l'émergence d'une force de proposition habitante, nourrie d'attaches et, ce faisant, de compétences et d'habiletés propres aux vécus communs de chacun.

Dès lors, en second lieu, comme programmé du fait même de nos hypothèses, nous avons tenté de consacrer une séquence d'échanges sur les dits savoirs, en vue de questionner et/ou penser les outils qui permettraient de les impliquer dans les processus de projets. Ici, seul à Castelferrus cette tentative s'est avérée momentanément fructueuse, du fait même du territoire partagé que le bien-être dessine comme milieu socio-environnemental de la co-existence remarquable (*supra*). C'est ce que nous développons ci-dessous.

8.2.3 Les savoirs habitants comme engagement concret dans la construction socio-politique du bien-être collectif : des attentes de méthodes plus immersives et projectives (cas de Castelferrus)

Les participants aux groupes de discussion organisés à Castelferrus expriment majoritairement le besoin de visualiser – « voir » - et ce à bon escient – « savoir » - l'impact du projet. A6, par exemple, aimerait « *savoir à quoi ça ressemble, ce passage en tranchée, physiquement* ». Il s'agit de pouvoir apprécier les effets des impacts annoncés, et selon A6 encore, « *est-ce que c'est une motte de terre de chaque côté, est-ce que ça va être en béton ?* ».

Une partie importante du temps de discussion des groupes a en fait surtout abordé la question des outils servant à représenter le projet de la LGV, ses effets sur les territoires traversés et, dedans, son intégration paysagère. Il est vrai que, critiquée, la technicité des discours de l'opérateur reposait pour beaucoup sur la formalisation de représentations graphiques du projet. Dès lors, sous cet angle, inciter à proposer des modalités de représentation en prise directe avec leurs propres ressentis et conditions d'habitant s'est avéré être un exercice assez fructueux. La gamme de propositions faites implique systématiquement les ressentis et pratiques constitutifs des modes de vie locaux et de leurs codes socioculturels en lien à l'environnement et aux paysages de la co-existence démontrée. De même, cette gamme étendue enrichie types et modes de représentation développées par les porteurs de projet, mobilisant plus avant l'appréhension, l'expérimentation, ou encore la comparaison.

Toutefois, afin de bien situer ces propositions dans leur contexte, nous évoquerons dans le détail les outils mis en œuvre par RFF pour les besoins de la concertation avec la population, notamment par rapport au paysage.

8.2.3.1 Les représentations institutionnelles des territoires et de leurs paysages : le surplomb des zonages réglementaires et de ses habitudes graphiques

Nous avons présenté lors du diagnostic le dispositif de consultation du public mis en œuvre par RFF dans le cadre de GPSO. Rappelons qu'il s'agissait de quatre étapes de consultation du public qui a eu lieu entre fin 2010 et fin 2011 durant la phase des études œuvrant à établir le tracé précis de la LGV. Ces consultations servaient de manière consécutive - en miroir aux études techniques en cours - à présenter la comparaison entre une série de variantes de tracé à l'intérieur du fuseau général (fuseau de 1 000 mètres de large qui a été déterminé lors d'études précédentes et qui a reçu approbation ministérielle le 27 septembre 2010) puis de présenter le tracé définitif choisi par RFF.

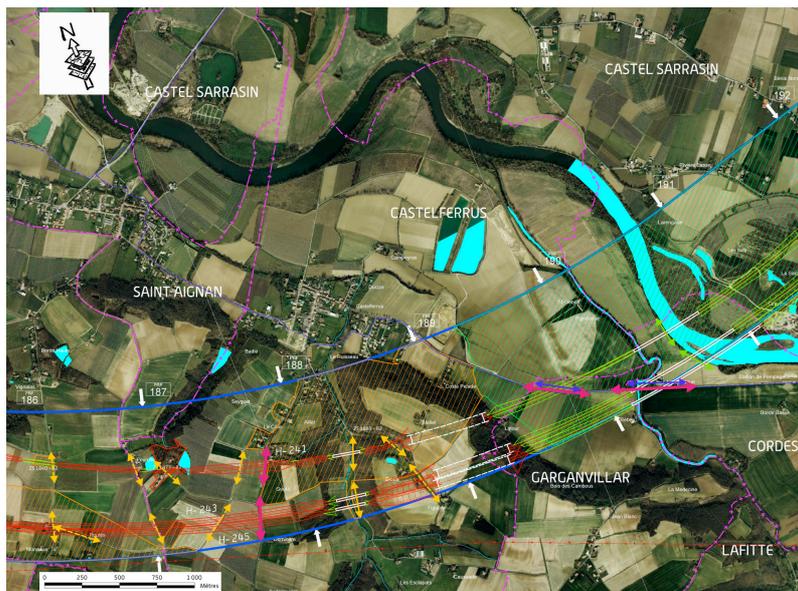
La consultation du public a été faite de manière indirecte, sans réunion d'information mettant face à face population et aménageur. Loin de toute mise en débat, il s'agissait d'informer et de recueillir des avis. Ainsi, dans chaque Mairie concernée par le tracé, un présentoir a été placé (« totem » en jargon

communicatif) lors de chaque étape, contenant : une plaquette expliquant le dispositif et la démarche à suivre ; un cahier contenant des documents présentant les tracés (*infra*) et enfin un formulaire avec un questionnaire, tantôt directif, tantôt sommaire (cases à cocher), offrant aussi quelque espace de libre expression à celui qui le renseigne. Le site web du GPSO présentait les mêmes informations avec la possibilité de renseigner les questionnaires en ligne via un formulaire électronique.

Constatons que, par le biais de ces questionnaires, sinon l'expertise tout du moins l'avis local était effectivement requis par collecte d'informations et recueil de connaissances utiles pour l'étude du projet, notamment autour des enjeux environnementaux. Sans aucun engagement de prise en compte, ces informations servaient à alimenter une analyse comparative multicritère (cf. diagnostic) permettant d'optimiser le projet en termes (entre autres) d'équilibre entre son degré d'impact et les coûts de réalisation. Or, ce processus de consultation constitue en soi un outil de représentation : en tant que représentation-miroir du processus d'étude technique en cours ; en tant que représentation politique d'un aménagement caractérisé par la mise à distance d'un public auquel on octroie des moyens d'agissement extrêmement limités, et ce sous tutelle méthodologique et normative très stricte.

Les cahiers mis à disposition en Mairie étaient composés de fiches explicatives et des documents graphiques. Les fiches déclinaient les enjeux territoriaux ainsi que le raisonnement qui a guidé la conception des variantes de tracé. Les documents graphiques présentaient l'implantation des tracés dessinés à très grande échelle. A part des cartes de localisation permettant de situer le tronçon, il s'agissait de photographies aériennes planimétriques montrant le fuseau et les tracés. Ainsi, chacun pouvait les situer par rapport aux éléments constitutifs de l'espace (localisation de son habitation, particularités naturelles du lieu, etc.).

Carte 21. Les trois hypothèses de tracés au sud de Castelferrus



Source : RFF GPSO

Ces plans des tracés et de leurs abords étaient toutefois dessinés dans un style technique et abstrait, constitué par un langage graphique purement symbolique. Réalisés avec le logiciel de dessin technique Autocad, ce dernier génère des formes graphiques très éloignées des conventions de représentation cartographique dont le grand public a l'habitude. C'est ainsi qu'on exige du public de « payer le prix de la compréhension » en se plongeant dans des explications et le déchiffrement des codes sémiologiques abstraits. Aucune tentative de représentation réaliste qui serait plus immédiatement lisible - pour ne pas dire visualisable - n'a été fournie. Par exemple, les déblais sont représentés par un dessin en traits rouges et les remblais par des traits verts. En aucune manière on ne peut voir directement lequel des deux est en dessous ou au-dessus du terrain naturel. Le graphisme ne permet pas d'appréhender visuellement la réalité du relief du terrain et du profil de la ligne, ce qui serait possible avec un style de dessin plus réaliste, montrant, par exemple, des ombres. Celui qui consulte ces documents est obligé

de consentir à un exercice intellectuel de construction mentale et d'abstraction pour pouvoir interpréter.

Une exception toutefois ; ce sont les petits films en 3D visibles sur le site web du GPSO. Il s'agit d'un survol le long de la voie, allant dans la direction de Toulouse. On y voit la plateforme de la ligne : les remblais, déblais, tunnels et viaducs sont modélisés. Toutefois, en petite échelle, ces films se limitent à une visualisation à une échelle de territoire assez étendue, et il est quasiment impossible d'extrapoler des points de vue particuliers au niveau du sol - ce qui constitue avant tout le point de vue de l'habitant. Le manque de détail brouille lui aussi les échelles et rend la compréhension malaisée : la plateforme de la LGV est montrée comme étant une bande unique, sans la modélisation des voies ferrées ni des caténaires.

Schéma 8. Viaduc sur le ruisseau Saint-Michel, tranchée ouverte puis couverte ; Schéma 9. (droit) : viaduc sur la Gimone et la Garonne



Source : RFF GPSO

Comment sont représentés les paysages dans ces documents, leurs attributs et surtout enjeux caractéristiques, les ménagements particuliers le concernant... ?

La prégnance des représentations techniques décrites ci-dessus pour la ligne domine aussi dans la représentation paysagère. Ces représentations sont cantonnées sur l'échelle de la ligne dans sa proximité immédiate, excluant toute prise en compte du paysage comme composition pleinement territoriale. Ainsi, sont mises en surbrillance tout ce qui concerne l'eau (la Garonne, rivières, cours d'eau, lacs, bassins,...). Les aménagements touchant aux continuités biologiques - les passages pour la faune - sont indiqués, ainsi que les modifications engendrées par le projet, voire les dérangements temporaires du temps du chantier, qui risquent d'affecter l'environnement. Surtout, un zonage est effectué à l'échelle parcellaire pour faire apparaître les espaces sensibles qui ont été identifiés lors des études. Ils sont classés, respectivement, par leur appartenance au milieu physique, agricole, patrimoine, naturel et bâti dense. Enfin, sont montrés des aménagements dont la vocation est de palier les nuisances engendrées par la ligne : les protections acoustiques prévues et des modèles paysagers, le tout représenté, de nouveau, par des graphismes symboliques ne permettant pas d'apprécier l'impact réel.

Les zones sensibles que nous venons d'évoquer, incarnant des enjeux très forts, sont consignées dans des fiches, consultables sur le site web de GPSO dans des cahiers organisés par département. Les critères permettant de définir ces zones ont été établis à partir d'une catégorisation hybride mais strictement réglementaire de sources - et des outils de représentation afférents - listés par RFF : réglementaires (site Natura 2000, zone rouge des PPRI...) ; patrimoniaux (protection des ressources, captages AEP, monuments historiques...) ; relatifs à l'organisation du territoire (zones d'activités, politiques d'aménagement, bâti...) ; issus d'expertises spécifiques (études écologiques, agricoles, viticoles et sylvicoles, archéologiques, paysagères et études d'urbanisme).

Notons ici dans la liste de sources dressée par RFF l'absence de documents de type atlas paysager ou charte, qui portent un regard territorial plus ample. Car, rappelons que ce sont uniquement les impacts sur le linéaire de la ligne et de ses environs immédiats qui sont pris en compte : le document traite seulement les zones se trouvant à l'intérieur du fuseau de 1 000 mètres. Or, cette méthodologie de

travail apparaît autrement problématique. D'une part parce que le tracé de la ligne ne passe, loin s'en faut, pas toujours au milieu du fuseau. Or, quand le tracé se situe près de la limite du fuseau, les zones sensibles, tout en étant à beaucoup moins de 500 mètres de la ligne, voire y étant adjacentes, ne sont pas incluses. C'est le cas notamment à Castelferrus avec la traversée de la Côtstièrre. En outre et surtout parce que lorsque un projet paysager dédié est conçu pour satisfaire au contexte local, il est de fait alors cantonné à ce périmètre resserré, comme en atteste, mais avec une autre sémiologie, le projet paysager de Labergement-Foigney.

Croquis 2. Proposition d'insertion paysagère (Labergement-Foigney)



Source : Setec International

8.2.3.2 Des représentations immersives de simulation d'effets et d'impacts : au-delà du planaire et du statique

Les participants, développant la volonté d'appréhender autrement les effets du projet, convoquent différents types de représentations. Ces types émanent d'une panoplie certes bien connue, mais alerte aux particularités du territoire et aux habiletés de chacun. Ainsi, sous cet angle, font-ils la part entre plan et vue, vue aérienne et vue à hauteur d'homme, image fixe et film vidéo, image réelle et image de synthèse en 3D. Une ligne de clivage apparaît donc ici, clairement.

Les participants discutent notamment des mérites de différentes modalités de vues prises du ciel en faisant bien la distinction entre vue planaire et vue plongeante. Ainsi la photo aérienne, projection orthogonale verticale analogue à un plan dessiné - qui a été proposée comme représentation visuelle du tracé de la LGV par RFF - pose d'emblée problème. Pour A6 : « ça ne me parle pas » ; pour A2 c'est déshumanisé / dénaturé, « c'est plat, c'est vide, on voit pas la vie, et nous, les animaux, la nature... on est où là-dedans ? ». L'objectivation planaire recherchée par ce type de représentation prive, justement, le sujet, en tant qu'être situé, de ses points de repère : le plan n'est pas une représentation qui s'habite (au moins de manière instinctive).

Des vues plongeantes, à vol d'oiseau, font partie des modes de représentation sollicités par les habitants de Castelferrus réunis. L'objectif est de s'affranchir de la représentation semi-abstraite et symbolique du plan, distancié par rapport au vécu sur le terrain, pour accéder justement à une vue approchant d'une réalité telle que ressentie et pratiquée. Celle-ci, étant plus intuitivement appréhendable, ne demande pas des opérations de déchiffrement préalables, ne requiert que peu de capacités d'abstraction, inégalement socialement distribuées.

Le souhait des participants se tourne alors vers des images réelles ainsi que des images de synthèse en 3D (aucun participant ne semble avoir eu accès aux images 3D sur le site GPSO). La photo prise à

partir d'un hélicoptère est ainsi sollicitée. A2 oppose aux photos aériennes déjà citées « *des photos d'hélicoptère pour se rendre compte* » : ce sont des vues en contre-plongée, où la profondeur de champ, la mise en perspective rendent immédiatement lisible, reconnaissable et appropriable. Ce sont des vues largement répandues et popularisées (cf. émissions de télévision...). A6 imagine un scénario inspiré d'une mise en scène télévisuelle... « *Ils filmeraient d'abord le paysage avec des espèces de petits hélicos avec caméra radio télécommandés* » pour réaliser « *une sorte de petite vidéo où ils incrusteraient le projet dans le paysage, en 3D* ». Dans le prolongement, pour A2, il s'agit d'« *un film des impacts réels que ça va avoir* ».

Toutefois, de telles images de synthèse incrustées font partie de la série habituelle de représentations de rendu de projets, mais toutefois axées plus sur la communication ou l'adhésion au projet et non pas nécessairement sur la co-représentation et éventuellement la délibération. Le problème est que celui qui les réalise peut privilégier certains points de vue en faveur du projet tout en censurant d'autres, afin de désamorcer des conflits potentiels ou avérés. C'est là que la demande de A6 pour « *de petits hélicos avec caméra radio télécommandés* » a tout son sens : il s'agit de garder le contrôle par la maîtrise sur l'outil de prise de vue.

Les participants expriment donc une demande pour la réalisation d'un film vidéo, préféré aux photos fixes, en surplomb. Ils insistent ici sur le fait que l'équipement est linéaire, traversant un - ou plusieurs - paysages et ayant des effets sur une succession de lieux : la photo fixe, montrant des lieux particuliers, même significatifs, interrompt la continuité. En outre, l'ubiquité des images de synthèse au cinéma, dans les jeux vidéo, fait que les gens sont habitués aux images composites, objet en 3D incrusté sur l'image réelle du lieu d'accueil. Ainsi, pour A1 « *En 3D, on aurait pu mettre le curseur à la sortie du village de Castelferrus et voir ce que ça va donner ce pont de 200 m, ou pour quelqu'un qui vient chasser sur la Gimone, voir ce que ça donne depuis son point de chasse* ». Et il ajoute : « *en plus sur le film ils nous mettent même le niveau sonore, 130 dB !* ».

Un autre participant, B3, est, dans le prolongement, soucieux de rendre compte d'une réalité sensible. Le point de vue aérien pose problème : il est tout sauf un point de vue quotidien, vécu sur le terrain. Prenant comme exemple l'obligation de fournir des images montrant l'implantation d'un projet dans son environnement dans le cadre d'un permis de construire, il indique qu'il « *serait pas mal d'avoir un point de vue qui permettrait de savoir... (...) des visuels photographiques, [mais] pas en hauteur* ». Ce même souci est exprimé par rapport au recours à une maquette (réelle, non pas sur ordinateur). Là, la réduction d'échelle décontextualiserait l'appréhension du projet par rapport aux situations réelles. Pour B3 (auquel A2 fait écho), avec une maquette « *on n'arrive pas s'y faire même si on met le petit bonhomme à côté de l'ouvrage...* ».

Au final, les représentations planaires et statiques sont d'emblée évacuées pour y préférer des vues en perspective. Prises à différentes échelles, celles-ci permettraient de rendre compte du relief et de la diversité des paysages et ambiances qui fondent le caractère singulier du territoire. La cartographie est également préférée à d'autres formes, comme la maquette, laissant paraître le mouvement, la dynamique. Les participants évoquent la nécessité d'user de méthodes qui rendent compte du caractère complet et vivant du territoire (hélicoptère, curseurs 3D), dont la main maitresse obligerait à faire des choix. Enfin si la vue est le premier sens à considérer dans les représentations, l'idéal serait d'y adjoindre le son, soit d'interpeller au moins deux sens.

L'appréhension du projet passe donc ici, pour les participants, nécessairement par ce que l'on pourrait dénommer représentations habitées. Représentations que l'objectivation recherchée par les savoirs techniques des projets ne saurait incarner :

- ✓ non seulement en raison du déficit de saisie de l'ancrage des populations concernées, de leurs pratiques habituelles et expériences sensibles des territoires (decontextualisation),
- ✓ mais aussi en raison de la distance ainsi créé par la maîtrise des outils technique de représentation graphique.

8.2.3.3 Expérimenter une cartographie du bien-être et de ses affects paysagers par l'auto-évaluation des « ressentis » situés et visions projectives

Comment enquêter sur les vécus et ressentis des habitants, réalité diaphane si difficile à capturer ? Pour A4 « *c'est pas évident de savoir ce qu'on apprécie* », ce à quoi A6 ajoute : « *parce qu'on le voit tous les jours* ». A4 constate alors que des choses considérées comme allant de soi sont remarquées seulement quand elles sont enlevées : « *c'est quand on l'a détruit que tu t'aperçois que tu y tenais* ». La réalisation d'enquêtes leur semble alors une manière pertinente pour recueillir leurs avis. Pour B3 : « *pourquoi pas, ils font bien des enquêtes pour la téléphonie portable, des fromages...* ». Interrogé sur le type de question à poser il donne comme exemple : « *qu'est qui ferait que la ligne passerait mieux dans le paysage, par rapport à ce que vous voyez maintenant ?* ». Ainsi réclament-ils que l'on reconnaisse la légitimité de leur jugement en les faisant participer à l'élaboration même des choix d'opportunité - et non pas simplement en les faisant choisir entre alternatives déjà définies par RFF. Et B3 continue, pour insister sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement de l'image de certains lieux ou paysages, mais de la vision globale mentale, car il s'agit « *pas forcément [de] la vue mais ce que les gens en pensent* ».

Les participants abordent alors le paysage par le biais d'une montée en généralité, le but étant de déterminer quelles zones ont des attributs à préserver afin de pouvoir évaluer leur degré de compatibilité avec la LGV. Cette méthode proposée par les participants s'apparente d'abord à des atlas paysagers tout en s'en démarquant fortement, à la fois par les modalités de catégorisation convoquées et dès lors par le statut d'habitants actant, revendiquant leur propre subjectivité. Ainsi, lorsque les experts du paysage vont faire un travail analytique de division en unités paysagères, les habitants proposent des dispositifs en vue de réaliser des cartes d'affects paysagers : il s'agit très clairement de réaliser une cartographie du bien-être ressenti. Mais, comment ?

A1 s'inspire notamment des ZNIEFF, pour proposer un dispositif de classement du paysage où il s'agit d'« *établir un protocole pour déterminer ce qu'est le paysage et sur une échelle de 1 à 10 estimer chaque paysage « ça c'est plus joli que ça », on aurait un maillage national des paysages remarquables. Alors si chaque population communale se réunit et décide ce qu'il faudrait préserver, ça ferait des tas de petits points [sur la carte à renseigner]* ». La densité des points dessinerait une sorte de relief symbolique du bien-être. L'analyse montrerait alors les éléments ponctuels - un bâti, une place - ou étendus - un vallon, une colline - et permettraient par la suite échanges et dialogue sur les impacts de l'infrastructure à venir.

Surtout, les participants se posent clairement en *auto-enquêteurs*, esquissent, avec beaucoup d'imagination, des dispositifs analytiques permettant d'évaluer les paysages. Ils proposent de se constituer eux-mêmes en *capteurs*, mesurant la qualité des lieux composant leur territoire de vie par leur propre ressenti *in situ*. Dans les deux méthodes proposées, il s'agit ainsi de réaliser alors un travail collectif, cherchant à intégrer ensemble de la manière la plus démocratique possible la gamme des appréciations personnelles, profanes et situées. A1 explique : « *Un agriculteur va pas avoir la même perception qu'un citoyen, qu'un cycliste... (...) n'importe qui peut donner son avis, y'a pas besoin de connaissance technique, scientifique (...), toutes les classes sociales, tous les niveaux d'étude, les chasseurs, les écologistes, même un gamin de cinq ans on peut l'amener sur la colline et lui demander « qu'est-ce qui te plaît ? »* ».

A6 fait une proposition allant dans le même sens de cette quête de reconnaissance : « *sur une carte, si on a le choix, quadriller cette zone et donner 50 % du quadrillage à colorier en disant « c'est cette zone là que je veux préserver », et en regroupant les différentes zones, comme on aurait tous mis à peu près les mêmes balades on aurait regroupé ces zones-là, le reste est disponible pour le tracé, j'imagine* ». Il s'agit d'une démarche moins rigoureuse que la première, mais qui aborde cette fois-ci la question de manière ludique et enrôlante, portée par une dose d'humour. A6 ajoute : « *bon après, la ligne risque de faire ça [montrant un zig-zag]* ». Un autre participant propose qu'« *on prenne l'âne pour tracer le chemin* ».

Les participants évoquent ainsi, par ces deux modalités, la nécessité d'un processus initiatique qui débiterait bien en amont du projet lui-même. Il s'agit pour eux de se déprendre du territoire du quotidien, pour en proposer une relecture médiale. Cette redécouverte permettrait alors à l'habitant

d'accéder à une vision globale et par là d'évaluer ses propres opérations. Les cartes d'affects paysagers imaginées témoignent de cette capacité à proposer une lecture particulière et dès lors complémentaire des cartes d'experts, non pas « *pour arbitrer les conflits, mais favoriser la co-construction d'instruments cognitifs qui permettent ensuite aux acteurs de mieux gérer des politiques de gestion, des actions, en intégrant les différents types de connaissances révélées par la participation, dans les projets territoriaux* » (Paradis, Lelli, 2010, p. 4). Et l'idée centrale alors évoquée est celle d'un processus collaboratif d'élaboration de carte qui croiserait les multiples lectures et visions du territoire, permettant alors la participation de tout un chacun et par là d'atteindre des compromis : « *it is possible to imagine thoughtful mapping that, tries to restore the social sense of places and, therefore, the identity of those living in the area represented* » (Burini, 2012).

8.3. Conclusion intermédiaire (3) : la dialogisation des savoirs paysagers comme condition de la capacitation habitante ?

Du moment où l'on considère que les habitants d'un territoire ont nouvellement vocation à participer de la production des sens territoriaux visés par les études de projet (« *A travers leurs connaissances de terrain, les habitants peuvent enrichir les études GPSO* », site web GPSO RFF : <http://www.gpsso.fr/>), la question d'autres représentations devient essentielle. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il faut traiter les transformations du paysage local et les éventuelles dégradations de la qualité environnementale dans un cadre où la définition de l'intérêt général qui les sous-tend échappe aux habitants. Ce qui est le cas dans nos différentes études. Dans un contexte de territoires sous la pression constante d'une multiplicité de projets d'aménagement aux différentes échelles, où les habitants sont certes informés mais ressentent également une mise à distance des circuits de décision concernant leur propre *habiter*, les représentations d'affects paysagers et de visions projectives constituent un moyen potentiel d'emparement leur permettant de mettre en lumière leurs propres volontés, aux côtés de celles des acteurs consacrés.

Donc, la carte offre un potentiel indéniable. Comme support, elle permet en théorie de mutualiser les savoirs partiels de chacun, pour rassembler, faire savoir et faire valoir un corpus d'autres savoirs territoriaux. Or, « *la carte n'est désormais plus considérée comme une médiation du territoire, mais comme un opérateur à même de déterminer les actions à mettre en œuvre sur le territoire. La traiter comme un « opérateur symbolique » qui exprime une conception du monde très particulière en tant qu'interface entre la réalité et la société signifie reconnaître que la carte constitue un dispositif métamorphique puissant, qui réalise l'équation « carte = territoire ». [C'est alors que] nous avons besoin d'une métrique topologique qui envisage une substance sociale du monde dont la trame de base soit capable d'enregistrer les transformations des rapports entre les acteurs* » (Casti, 2012).

Dès lors, non sans évidence, celui qui maîtrise les outils de représentation gagne particulièrement en capacité d'intervention dans les processus décisionnels. La forme de représentation choisie conditionne dorénavant de manière essentielle ce qu'on est en train de concevoir. Or, si la plupart sont formés à la lecture des cartes dès l'école, les habitants n'acquièrent pas pour autant l'aptitude d'élaborer leurs propres cartes, ni la capacité de traduire leurs ressentis en une représentation cohérente. A l'inverse des professionnels de l'aménagement et leurs commanditaires institutionnels, pour qui les cartes et les plans constituent un outil incontournable de leur savoir-faire, mais dès lors également une forme de rhétorique graphique qui leur permet de faire prévaloir leur vision des choses.

Ainsi, les cartes et les plans représentent-ils le langage privilégié (sans être le seul) de toute mise en discours de la territorialité, mais souvent par sa seule spatialité ainsi réifiée. Car, « *la cartographie métrique analogique-référentielle s'est transformée en représentation-interprétation unique, objective du monde (...) prétendant uniformiser toutes les échelles, du local au global, les réduisant à un principe d'ordre unique* » où « *notre façon de représenter l'espace habité est un agent modeleur puissant de sa forme et de son organisation. Faire croire qu'il n'y a qu'une seule façon de voir un territoire signifie alors en imposer une construction conforme aux règles implicites dans cette vision.* » (Dematteis, 2012). Il est vrai également que les documents officiels poursuivent des objectifs multiples et hybrides, tels que communiquer, informer, régler... et concevoir.

Ici donc, au-delà du planaire et du statique des représentations coutumières institutionnelles des territoires et de leurs paysages, nous avons relayé et analysé quelques attentes pour des représentations immersives de simulation d'effets et d'impacts, et au premier chef une demande d'expérimentation d'une cartographie du bien-être par l'auto-évaluation non seulement des « ressentis » situés mais également des visions projectives. Voici un des ressorts contextuels de la capacitation habitante pour l'appréhension du bien-être, de ses mondes communs territoriaux, et l'expression sensible des systèmes de valeurs afférents. L'enjeu premier devient alors cette fois-ci la capacité d'évolution des savoirs professionnels de l'étude paysagère et environnementale. Surtout, cette évolutivité est à considérer selon nous sous l'angle premier de la dialogisation de tels savoir-faire, du fait des manques ressentis et attentes exprimées en matière d'implication aux processus participatifs mis en œuvre par les opérateurs. Et ce malgré parfois la force de proposition des habitants réunis. « *Ce n'est pas la représentation en elle-même qui est performative mais bien les processus sociaux de son élaboration et de sa mise en politique qui la dotent ou non d'un pouvoir d'exploration et de composition avec la multiplicité sociale, spatiale et paysagère* ». (Labussière, Nadaï, 2011, p 74). Et, « *Les apports politiques d'une concertation bien menée, c'est à dire portée par les élus et intégrée dans une démarche pérenne de démocratie participative. Celle-ci ouvre au groupe la possibilité d'imaginer un devenir commun, d'élaborer un « bien commun »* » (Fortin, Devanne et Le Floch, 2010).

C'est ainsi que la production d'études paysagères, dans ses habitudes et traditions, doit être placée au cœur du raisonnement final de notre recherche, particulièrement lorsque celui-ci porte sur des projets aux résonances spatiales et paysagères amples (ITT notamment). C'est par les cultures de métiers et savoir-faire pratiques que, dans des contextes territoriaux soumis à projet d'envergure, la place du sujet habitant semble devoir être révisée et surtout peut-être plus inclusive - par le paysage, ses attaches environnementales et ses liens (politiques) au territoire de l'ITT. Ce faisant alors, le paysage pourrait s'affirmer (aussi) comme une réponse pertinente à la demande de bien-être.

Ceci fut la raison première de l'organisation et de l'analyse du troisième et dernier temps méthodologique de notre travail (à la suite de l'état de l'art scientifique et des focus groups organisés dans les trois terrains d'étude) : un séminaire d'échanges (18 juin 2012), ayant réuni 25 acteurs (chefs de projets, opérateurs, professionnels du paysage...) et chercheurs sur le thème de la mise en lien entre paysage, bien-être, concertation et projet d'équipement, particulièrement sous l'angle des outils d'évaluation pour l'aide à la décision¹².

¹² Précisons ici que, contrairement à ce qui était initialement conçu (i.e. séminaire conclusif, restituant les résultats du travail mené), ce dernier temps a d'abord souhaité, sur les conseils du Comité scientifique du programme ITTECOP, combler un déficit relatif mais signifiant : peu de propositions autres que participatives émanant des groupes de discussion comme critères d'adhésion aux projets d'ITT. Nous cherchions alors avant tout ici à interroger les professionnels de l'aménagement et plus précisément les paysagistes sur la question de la reconnaissance des savoirs et savoir-faire habitants, y compris, de façon émergente, dans les procédures officielles.

9. FAIRE ENTRER LES AFFECTS EN POLITIQUE PAR LE BIEN-ÊTRE ET LES PAYSAGES : SEMINAIRE D'ÉCHANGES, ANALYSE ET PROPOSITION DE DEMARCHES INNOVANTES

9.1. Présentation du séminaire et de ses objectifs : les défis du bien-être pour les concertations dans le domaine de l'aménagement

Comme indiqué, le séminaire d'échanges entre acteurs et chercheurs organisé sur *Les défis du bien-être pour les concertations dans le domaine de l'aménagement* a constitué la troisième et dernière étape de notre travail. Dans ce cadre plus précis, et comme justifié à la suite de notre phase empirique et des recommandations du comité scientifique u programme ITTECOP, nous avons particulièrement souhaité aborder la concertation sous l'angle de sa capacité à permettre une remontée en collectif de la notion de bien-être. Pourquoi ?

A la différence des études sur la qualité de vie poursuivant l'objectif d'en déterminer les composantes ou « ingrédients » matériels (par exemple du cadre de vie), si les travaux consacrés à la question du bien-être adoptent à ce jour une démarche davantage qualitative, le bien-être est bien souvent « rabattu » sur son versant individuel, au mieux plus sensible et phénoménologique, et paraît de ce fait théoriquement difficilement significatif pour qualifier une situation pleinement sociale. Or, aussi individuelles et singulières que soient les perceptions et les aspirations personnelles pouvant en découler, le bien-être peut proposer et s'appuyer sur des éléments communs, en nourrissant par exemple des opérations socio-cognitives, baignées d'attentes politiques, voire d'engagements pré-collectifs pour le dit commun. Non sans relayer quelques zones d'ombre, c'est ce que nous avons montré lors de notre démarche empirique sur la base de groupes de discussions dans 3 situations territoriales et 2 cas de projets de LGV.

Dès lors se pose ostensiblement la question de la remontée en collectif du bien-être, des différentes « passerelles » entre bien-être individuel et bien-être "social", qui ce faisant qualifierait aussi un groupe situé ; particulièrement dans notre cas lorsque cette remontée sinon emprunte tout du moins implique les chemins de la concertation et de leurs dispositifs ad hoc dans le cadre de grands projets d'équipement. Ce pan plus collectif, qui implique représentations, imaginaires et croyances que le bien-être charrie, mais qui également met parfois en mouvement des mobilisations locales, un engagement citoyen, et ce faisant un ensemble de codifications du commun, n'est encore que peu abordé par la littérature scientifique. Celle-ci privilégie à ce jour, comme dit à plusieurs reprises, au mieux sur le bien-être des approches praxéologiques (ex : usages d'espaces récréatifs) et sensibles (ex : opérations sensorielles en jeu dans les rapports identitaires aux paysages).

Or, les « concertations » ont activement participé dans nos cas de cette remontée en collectif, en plaçant le bien-être non pas sur le devant de la scène (puisque l'on a vu que les débats en demeuraient largement orphelins), mais au rang d'arrière plan commun par plusieurs imaginaires et croyances articulés, aspirations sociales insatisfaites, voire quelques engagements localisés, singulièrement nourris de nature, d'environnement ou encore de paysages. C'est en tout cas ce qui ressort de manière commune à nos trois terrains d'étude, sous la forme notamment de trois figures de socialisation du bien-être par l'environnement et ses paysages : co-présence, co-existence, co-habitation. Toutefois, ceci se fait sans pour autant, puisque non intentionnelles, que les politiques et démarches institutionnelles ne parviennent à y répondre pleinement, alors même que la demande sociale de paysage se manifeste de manière toujours accrue dans les débats territoriaux, et que plusieurs volontés participatives de même que quelques forces de propositions méthodologiques aient été exprimées (cartographie du bien-être et de ses affects paysagers). De ce décalage patent ressort alors la nécessité commune d'interroger la dialogisation des savoirs paysagers comme condition de la capacitation habitante.

L'objectif du séminaire était alors de réunir des professionnels du paysage et de la concertation autour de cette problématique croisée, et ce de manière prospective sans se détourner des pratiques actuelles et de leur opérationnalité, notamment dans le domaine des études préalables aux projets. Ce séminaire n'avait donc pas comme principale vocation de livrer l'avancée de nos recherches et de les mettre en

débat, mais de penser le rebond en vue de prolonger la démarche d'ensemble. En ce sens, il constituait bien la 3^{ème} et ultime étape de cette opération de recherche menée dans le cadre du programme ITTECOP, avec une production qui devait lui être propre. Il s'est agi ici plus précisément de viser à combler les manques remarqués lors des groupes de discussion concernant le thème de l'engagement par les savoirs et des savoir-faire habitant, que nous n'avions pu, pour des raisons propres à la notion même de bien-être, au portage des projets ou encore de la méthode collaborative mise en œuvre, que faiblement explorer à Castelferrus (*supra*). En réunissant des professionnels de l'aménagement et du paysage, dans les champs du diagnostic, du projet ou encore des démarches de concertation, nous souhaitions alors particulièrement aborder les outils de l'étude et instruments de l'action semblant à la fois révélateur de nouvelles pratiques incluant de nouveaux savoirs dans les champs paysagers mais aussi être des leviers pour l'évolution des pratiques de projet.

Trois questions vives et selon nous points chauds pour la prospective partaient des constats peu ou prou établis depuis l'état de l'art, mais affinés par les travaux de terrain, pour envisager le rebond collectif. Les questions en italiques structuraient la grille d'animation du séminaire de 3h30 organisé le 18 juin à l'Institut d'Urbanisme de Paris (Université Paris Est Créteil Val-de-Marne):

1/ La participation des habitants aux grands projets d'équipement/aménagement : **vers d'autres concertations environnementales (voire paysagères) ?**

Les processus de concertation actuels ne satisfont pas l'aspiration des habitants à participer à la délibération, voire, dans certains cas, ils semblent renforcer le sentiment d'exclusion de nombre d'habitants-citoyens des processus décisionnels.

Quels autres dispositifs pourraient y aider ?

Sur la base de quelles expériences menées par les acteurs participant au séminaire ?

Avec dès lors quel abord de l'environnement, du paysage, voire du bien-être ?

En quoi une discussion/un débat au sujet du paysage pourrait-il faire porter et révéler les attentes (aménitaires mais pas seulement) des populations ? Comment ?

2/ L'hybridation des savoirs et compétences par la prise en compte et intégration des expériences et savoir-faire locaux des habitants : **vers une autre construction du bien-être ?**

Quelles sont les composantes (connaissances, compétences, habiletés...) du « savoir territorial » des habitants ?

Comment s'appuyer sur ce « savoir territorial » dans le cadre des projets ?

Connaissances de démarches d'hybridation des savoirs et savoir-faire à l'occasion du montage d'un projet ?

Quels seraient/sont les freins à cette hybridation ?

3/ La formalisation du paysage et des enjeux du bien-être par les outils diagnostics et par les instruments de l'intervention publique (indicateurs, classements, relevés, cartes, atlas...) : **vers de nouvelles pratiques professionnelles ?**

La prise en compte du « savoir territorial » dont nous avons parlé nécessite d'inventer/ mettre au point de (nouveaux) outils pour soutenir le dialogisme des concertations. Ce qui implique d'articuler autrement d'un côté les sens territoriaux au creuset des questions et attentes des populations, et de l'autre, les principes d'action et projets élaborés par les acteurs professionnels au nom d'un certain intérêt collectif. Ces principes sont particulièrement visibles dans les outils techniques manipulés, instruments réglementaires mis en œuvre, mais également plus largement dans d'autres types d'instruments de l'intervention publique, mobilisés à l'occasion de projets ou autres types d'intervention (ex : planification)

Quels seraient alors les outils les plus pertinents ?

Pour quels modes de représentation et d'expression de cette facture collective du bien-être ainsi que des vécus du paysage ?

Quelles seraient les initiatives remarquables en la matière ?

Quel rôle peut détenir la carte ? Le tracé ? La maquette ?

Quel rôle pour le numérique et la cartographie assistée par ordinateur ?

Quelle(s) appropriation(s) de ces représentations et outillages ?

Quelle(s) sémiologie(s) mettre en place ? Mise en mots / mise en images : quels liens ?

Encadré 15. Composition du tour de table et déroulement du séminaire : la nécessité de compléments d'analyse

La composition et le déroulement même du séminaire n'ont pas permis de répondre à la diversité de ces objectifs préalablement définis. Cela tient à trois causes principales.

Tout d'abord à la difficile saisie par des professionnels de questionnements malgré la réalité partagée de failles dans les dispositifs dits de concertation. Dès lors, certains participants ont souligné la difficulté à identifier des cas significatifs répondant aux questions soulevées, par exemple sur d'autres modes d'implications des habitants, qui plus est par leurs connaissances, compétences et habilités.

En outre, la composition du tour de table a également joué un grand rôle dans l'appropriation limitée de certains pans de notre problématique. En termes de diversité de points de vue, 5 désistements de dernière minute (dont trois des quatre cabinets de paysage conviés) et l'absence de prise de parole de certains participants ont nui au partage d'expériences, qui aurait pu nourrir avantageusement les échanges. Concernant les professionnels, un chef de projet Ligne THT de RTE n'a pu également au final participer au séminaire et une seule personne, qui ne s'est pas exprimée, faisait partie de la cellule participation de RFF. Pour ce qui est des chercheurs, plusieurs doctorants étaient présents mais ne sont pas intervenus, lorsque des universitaires absents avaient envoyé en amont un document pour aider à la préparation.

Mais, au-delà des questions d'ordre organisationnel, les manques constatés définissent également par effet miroir ce qui a du mal à pénétrer les pratiques et habitudes des professionnels, donc révélateurs des verrous qui subsistent. Voici là la troisième et dernière grande cause à l'impossibilité constatée de réellement échanger sur certains enjeux et surtout certaines pratiques professionnelles. Nous avons donc pris le parti d'orienter notre analyse vers l'identification de tels freins. Et pour ce faire, nous avons alors complété les strictes contributions au séminaire par la sollicitation directe et postérieure de certains participants, ainsi que par d'autres documents comme des comptes rendu de séminaires déjà réalisés et des articles des champs professionnels et scientifiques.

L'analyse et les propositions découlant directement ou indirectement de ce séminaire structurent les deux grandes rubriques de ce dernier temps de recherche.

- ✓ Une première, davantage théorique, met en lumière les discours des professionnels sur les thématiques que nous avons voulu aborder mais également les raisons pour lesquelles il nous semble que le champ professionnel des paysagistes a du mal à se saisir de la problématique croisée du bien être par l'engagement et de nouvelles formes d'implications participatives des habitants. Il en va de la conception en jeu de l'habitant, et plus largement, lors du séminaire, d'une culture du risque quant à la légitimité de métier pour l'aide à la décision.
- ✓ Dans la deuxième partie, nous exposons des expériences remarquables, particulièrement intéressantes pour notre sujet. Toutes ont pour objet des projets à petite échelle (grands territoires), ont pour opération première des études très en amont des dits projets (avant éventuel Débat public), ont pour champ professionnel de déploiement l'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'abord du domaine des paysages et de l'environnement, et au final pour supports méthodologiques quelques nouveaux outils de production de connaissances et données, ainsi que pour vecteurs d'opérationnalisation, des instruments divers d'intervention sur les

territoires. Leur exposé se structure selon un niveau croissant d'implication et, dès lors, de co-production avec les habitants.

9.2. La question vive des méthodes et outils de l'étude paysagère : de la conception de l'habitant... à la représentation des savoirs légitimes

9.2.1. La légitimité des paysagistes et de leurs compétences professionnelles à l'épreuve de la participation : la conception en jeu de l'habitant et les méthodes pour son inclusion

Le métier de paysagiste se rapproche à l'origine de celui de jardinier, d'horticulteur. Sa mission première est alors l'embellissement. Il va également détenir un rôle « social » à travers sa contribution au courant hygiéniste. L'ambivalence entre la dimension artistique et l'objectif de réponse directe à la demande sociale traverse l'histoire de la profession, au même titre que celle des architectes. B. Guigou, de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France, explique à ce titre qu'« *un clivage perdure entre les méthodes des concepteurs paysagistes [...] et les méthodes des sciences sociales* » (2011, p. 85). En effet, fondé sur une conception du travail artistique, le métier de paysagiste valorise une appréhension sensible et singulière du site en immersion, l'intuition, l'échange informel alors que les techniques d'enquête font l'objet d'un protocole, visant l'objectivation de faits via la production méthodique de données. Ainsi, c'est en développant une certaine conception des faits habitants que le métier s'est construit sa propre légitimité actorielle : représenter leurs aspirations (esthétiques) et dès lors parler « au nom » des habitants.

Cependant, le séminaire a permis de se saisir de deux phénomènes contemporains, deux tendances lourdes, a priori peu congruentes, qui questionnent conjointement ces métiers, leur utilité actuelle et ainsi leur légitimité historiquement construite. Une première concerne les finalités de la recherche de bien-être et de qualité de vie, celles-ci pouvant être récupérées à des fins de concurrence entre les villes. Un deuxième concerne l'injonction à la participation qui vient questionner les modes de faire professionnels à l'œuvre dans la conception de projets. Comment ces deux tendances sont-elles amenées, par leur disjonction, à questionner les savoirs et savoir-faire des métiers, à l'ère du dialogisme ?

D'une part la mondialisation, en ce qu'elle institue un contexte de concurrence généralisée entre territoires, oriente les décideurs et acteurs de ces territoires vers de nouveaux enjeux d'attractivité. Ces enjeux ont pour particularité d'être moins déterminés qu'avant par les seules singularités et ressources propres aux territoires du proche, pour évoluer dans un univers autrement différencié. Les avantages comparatifs définissent alors les registres de justification et critères de légitimation, qui étalonnent la comparaison sur des indicateurs s'écartant de simples demandes sociales locales pour privilégier d'autres types de représentations et d'usages. Ce contexte ne modifie pas fondamentalement les processus à l'œuvre mais opère tout de même un changement dans son rapport au territoire : le territoire n'est plus tenu pour un support mais une ressource dans laquelle on vient partiellement puiser afin de contribuer à la puissance supra-locale. En cela, les politiques localisées de bien-être et de qualité de vie participent plus directement qu'auparavant à une logique concurrentielle de marché territorial.

Se pose alors la question de l'inscription du travail de l'aménageur et du paysagiste dans ce registre de la conception (projet) et dans ce référentiel performatif de l'action, et dès lors des finalités poursuivies. P. Donadieu (Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles) et N. Tinet (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse) ont attiré l'attention lors du séminaire sur le risque de décalage entre la contribution des paysagistes au marketing territorial et leur ambition de répondre aux demandes sociales. Ils critiquent plus largement les cadres de la commande publique, mettant nécessairement en porte-à-faux les paysagistes, tiraillés entre la demande sociale et celle de la collectivité. Dessinant en creux une « crise du politique », P. Donadieu prolonge la réflexion en considérant qu'« *on est dans un clivage entre la satisfaction des élus et celle des habitants* ».

Cela renvoie à une autre tendance, à notre sens plus lourde encore de conséquences pour les métiers du paysage, à savoir la crise de légitimité des projets d'aménagement et d'infrastructures, à laquelle la

participation a tenté d'apporter des réponses. Cette crise est abondamment décrite par la littérature scientifique sur les 30 dernières années.

Pour J.-F. Langumier (Groupe Eiffage, APRR), les réactions vives des habitants à l'endroit des grands projets d'infrastructures s'expliquent par une évolution de leurs processus de légitimation. Partant du constat, partagé par les participants au séminaire, de la disparition de la notion d'« intégration » du vocabulaire depuis 20/30 ans - « *la notion d'intégration présente dans les années 70 a disparu* » (P. Donadieu), J.-F. Langumier souligne qu'« *elle existait quand l'Etat guidait le développement* » et qu'aujourd'hui chaque grand projet doit reconstituer sa propre légitimité localement, ce qui s'avère encore plus difficile dans le cadre des partenariats publics/privés.

Les projets de grandes infrastructures ont fait l'objet de critiques virulentes de la part des habitants dès les années soixante-dix, initiatrices aux côtés des luttes urbaines d'une progressive institutionnalisation de la participation. On note toutefois que l'impératif officiel de participation est avant tout tourné vers la quête de l'« acceptabilité ». Ce qui va apparaître déterminant pour la légitimation des projets, c'est alors la communication. A ce titre, P. Donadieu estime que l'acceptation pour exemple du viaduc de Millau est à mettre sur le compte de la campagne de communication efficace menée par les porteurs du projet.

Quoi qu'il en soit, ces évolutions viennent remettre en cause la légitimité socialement et historiquement construite des paysagistes dans la mesure où ils ne sont plus considérés comme seuls en mesure de pouvoir évaluer et traduire la demande sociale de paysages, qui plus est dans un champ ayant dû apprendre à composer avec les enjeux et métiers de l'environnement, du cadre de vie, de l'écologie... C'est dorénavant le sens territorial même des projets qui est à construire et à définir avec les habitants. Ce n'est donc pas l'intérêt croissant pour l'usage des lieux qui est en jeu, allant de soi permanent des discours des concepteurs (la fameuse maîtrise d'usage) comme le montre B. Guigou (2011) en affirmant que cet usage « *est au cœur de leur pratique professionnelle* » depuis l'apparition du paysagiste-concepteur. Il s'agit bien davantage des différentes approches de la demande sociale et de la considération de cette diversité d'approches, seule apte semble-t-il à approcher les sens donnés par les habitants à un projet d'aménagement pleinement territorialisé.

La dimension créatrice se trouve alors ici particulièrement questionnée, l'innovation reposant davantage sur cette diversité des manières de prendre en compte les opérations socio-cognitives par lesquelles les habitants fondent leur appréciation, par-delà ressentis sensibles et constructions esthétiques. Se pose alors la question de la façon dont leurs connaissances peuvent être mises à profit dans ces nouveaux processus de construction de sens, au-delà des seules compétences de la projection construite. « *Si le but du médecin est la santé, celui de l'agronome l'alimentation, quel est celui du paysagiste, urbaniste, ingénieur, architecte ?* » (P. Donadieu).

Pour S. Cachin (CAUE 95), les objectifs restent les mêmes : « *offrir un cadre de vie agréable* ». Pour d'autres, c'est plus fondamentalement le rôle social même du paysagiste qui requiert des évolutions. P. Donadieu estime que « *c'est ce rôle de médiation sociale que les commanditaires publics demandent aux professionnels du paysage* ». M. Pruvost, directrice de l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, considère quant à elle que « *le paysagiste a toute sa place, celle de chef d'orchestre* » (2011). Une ligne de partage semble donc se dessiner face à l'impératif catégorique que constitue dorénavant la participation : réaffirmer la créativité / médier des mondes sociaux.

Dans le cadre du séminaire, les professionnels présents se sont alors exprimés sur les diverses manières de prendre en compte la « matière » habitante, traduisant ainsi la pluralité des positionnements des paysagistes. Ils évoquent à ce titre l'utilisation des méthodes d'enquête élaborées par les sciences sociales, l'implication directe des habitants dans le projet, la conduite d'approches davantage collaboratives. En fait, les participants au séminaire relatent tous avoir été témoins de la diversification et de l'évolution de l'accompagnement participatif des projets. S. Cachin estime par exemple que le dispositif de réunion publique a montré ses limites et dit lui préférer le recueil de la parole habitante en situation, grâce par exemple à des diagnostics en marchant. Afin de recueillir davantage d'avis, Joël Aoust (directeur du CAUE 95) et P. Donadieu évoquent l'utilisation d'Internet et K. Chevallier (Bureau de recherches Aménités) souligne certes de nouveau l'intérêt des entretiens réalisés auprès des habitants, mais cette fois comme préfiguration et préparation d'une conférence

citoyenne avec phase de production (cartographie collaborative d'une prospective régionale), citant l'exemple de la démarche réalisée pour RTE en région Champagne-Ardenne, pour laquelle 120 entretiens longs ont été menés chez l'habitant.

Même si ces démarches traduisent une réelle volonté d'expérimentation et de dépassement des limites identifiées, il n'en reste pas moins que l'absence de différenciation que nous avons pu relever entre les méthodes d'enquête et celles favorisant une mise en débat (et potentiellement en controverse) témoigne à notre sens de l'asymétrie persistante entre créativité et médiation, donc de la faible perspective politique accordée à la participation, au creuset de laquelle se joue dès lors une acception du sujet situé (l'habitant) somme toute assez classique (ressource/cible de l'action)... et restreinte.

Car, des freins - principalement spatio-temporels - subsistent pour la mise en œuvre de cette première incise méthodologique. L. Meyer (Cabinet d'études SETEC International) mentionne par exemple la temporalité des projets : « *On réduit les délais de plus en plus. Cela pose la question du temps de la concertation.* ». « *Il se raccourcit avec les PPP [partenariats public/privé]* ». Actuellement, l'implication des habitants paraît limitée à l'échelle de la proximité et du court terme (si l'on tient les habitants pour les « *experts de la proximité et de l'immédiat* », cela peut se justifier de soi-même). De fait, tel que souligné par A. Petit (RFF), au fil du processus de concertation, les acteurs varient. Les élus locaux et les habitants ne paraissent impliqués qu'au cours des derniers temps ou phases de la concertation, ses débuts demeurant « aux mains » des institutions et grands élus. Par conséquent, du fait de cette dynamique descendante, ce sont en règle générale des projets quasiment ficelés que l'on présente aux habitants, ce que souligne l'exemple de la LGV Rhin-Rhône (Tronçon A, deuxième phase, entre Genlis et Villers les Pots)¹³. A. Petit, sur cette question de l'implication des habitants, met en avant la problématique de la faisabilité et des moyens techniques dont le porteur de projet dispose : « *sur un trajet de 200 km, vous ne pouvez pas consulter tous les habitants* ».

Le seul savoir auquel l'habitant semble donc pouvoir prétendre, lui octroyant un semblant de légitimité, c'est celui de l'usage, donc de l'expérience pratique d'un territoire local (ex : marcheurs de Dôle cités par J-F. Langumier). C'est un savoir qu'il est le seul à détenir : « *Personne ne peut parler à sa place de l'usage des lieux* » (S. Cachin). Ici, le rabattement sur de telles expériences révèle, à front renversé, la conception d'un habitant qui serait uniquement un usager de l'espace dans son acception fonctionnaliste : il pratiquerait les lieux uniquement pour répondre à ses besoins, besoins de tous types de nature. En ce sens, ce « savoir », susceptible d'être recueilli via des questionnaires voire des méthodes plus immersives telles les diagnostics en marchant, ne remet en rien en cause les savoirs davantage techniques des métiers du paysage et de l'aménagement, donc n'entame en rien leur légitimité créatrice. Au contraire, il le rassérène. La considération avancée de l'échelle de connaissance de l'habitant, qui dépend « *de là où on travaille, de là où on fait ses courses, là où on va chercher ses enfants à l'école* » (S. Cachin), manifeste ce rabattement.

En outre, S. Cachin et A. Petit considèrent déployer des efforts afin d'impliquer les habitants qui s'avèrent peu fructueux. Elles estiment que globalement les habitants ne répondent pas à l'appel : « *Il*

¹³ Amorcée au stade de l'APD en 2007, la concertation se déroule au stade projet en 2010 : les outils de représentation sont la vue en plan du projet, des coupes et photomontages (voir en annexe 1 la planche présentée en concertation à Labergement-Foigney, en juillet 2010). Des réunions présentent le projet aux élus locaux et évoquent les ajustements apportés pour répondre aux remarques faites en 2007. Dans certaines communes comme Labergement-Foigney, les élus ont été vus 2 à 3 fois et ont aussi demandé une présentation publique rassemblant élus, riverains, RFF et son MOE SETEC. RFF a également proposé aux élus de visiter le chantier presque terminé de la phase 1, afin qu'ils se rendent compte de l'effet des mesures proposées (merlon acoustique, modelés paysagers en glacis restitués à l'agriculture...). Ces rencontres sont parmi les dernières dans le processus d'études ; tracé et équipements sont quasi fixés et finalement, le projet présenté (et techniquement validé) est très peu susceptible d'évoluer. Les discussions peuvent encore porter sur certaines mesures d'ordre environnemental et paysager, sur la configuration de certains rétablissements de voiries (pas sur leur nombre mais sur leur géométrie). Ce fut le cas à Labergement-Foigney où furent demandés l'ajustement de la RD à l'entrée du village et la diminution des surfaces plantées pour minimiser l'entretien communal.

faut avouer qu'on a tous été déçus, on a tous connu ces réunions à 20h30 où on se retrouve à trois pelés dans une grande salle. C'est très difficile de mobiliser les habitants ». (S. Cachin). Voilà un second frein : non plus en lien à la temporalité politique du projet et les cadres de la commande en arrière-plan, mais le peu d'implication des habitants souvent constaté lors de réunions publiques. « *Les gens directement concernés ne viennent pas en amont car ils pensent qu'ils n'auront pas voix au chapitre* » (A. Petit). Toutefois, cette absence constatée ne semble pas entraîner de véritable remise en cause des pratiques des professionnels. Ce sont les cadres formalisés de la participation qui sont tenus pour responsables de l'échec relatif des tentatives d'implication, lorsque ce ne sont pas les habitants eux-mêmes, par leur faible investissement. Dès lors, à la croiser de ces deux causes, les participants au séminaire s'accordent pour mettre en avant les difficultés à faire participer les habitants extérieures aux métiers.

Toutefois, ce paradoxe entre la faiblesse des moyens alloués à une réelle implication et le discours que tiennent les paysagistes nous semble révéler en fait un malaise au sujet de la participation. Au détour du jugement porté sur l'inadaptabilité des injonctions réglementaires en la matière et des dispositifs actuels, c'est la faible implication volontaire des habitants dans les projets qui est bien souvent dénoncée. Il est vrai que la présence de l'habitant perturbe tout un ensemble de représentations et de pratiques, tend à remettre en cause les grands partages entre experts et profanes. La conscience, plus ou moins formalisée, d'un potentiel coup porté à cette dichotomie historique et bien assise déclenche néanmoins alors une tentative de justification de la part des paysagistes.

9.2.2. Stratégies d'auto-légitimation de la fonction socioprofessionnelle des paysagistes : les savoirs et méthodes de l'intérêt général

Alors que la première partie était consacrée aux discours des participants sur la concertation, la partie qui s'amorce ici a pour vocation de mettre en exergue les causes sous-jacentes de la difficile saisie de l'habitant que nous avons relevée. Il ne s'agit donc pas de juger les pratiques des paysagistes qui, comme nous l'avons déjà mentionné, témoignent de certaines évolutions en faveur de la prise de ses points de vue et connaissances, mais de mettre au jour les schémas de pensée et de faire dont les professionnels héritent et qu'ils perpétuent plus ou moins consciemment, à travers leurs discours notamment. Il est également important de préciser que nous avons pris comme cœur de cible les paysagistes, mais que le constat que nous formulons s'applique plus largement aux autres métiers de l'aménagement, comme en fait état une autre recherche fondée également sur des séminaires d'échanges dédiés à l'environnement sonore (Faburel, coord. 2010).

La stratégie de justification et ce faisant d'auto-légitimation révélée précédemment s'effectue sur le plan des savoirs techniques mais également de la capacité à promouvoir l'intérêt général. Une des premières causes explicatives est donc la « *représentation de la scientificité des savoirs et savoir-faire pour l'aide à la décision* » (op. cit. p. 77). Par le cantonnement de l'habitant à des savoirs d'usage se dessine une volonté de bien définir des lignes de partage entre « experts » et « profanes ». De fait, hisser l'habitant au rang d' « expert » dans ce domaine permet de bien délimiter le rôle de chacun, l'habitant n'étant pas invité à participer en utilisant d'autres domaines de connaissance (imaginaires, croyances...), de compétences (ex : politiques) et d'habiletés (ex : techniques).

La question des « bonnes » échelles spatiales et temporelles pour lesquelles il est tenu pour susceptible de contribuer efficacement à la réflexion et au débat (*supra*) s'inscrit alors dans cette perspective. Outre que les participants au séminaire relayent des faits établis (plus le projet est avancé plus les opinions des porteurs le concernant sont fermes et plus la coopération est difficile à instaurer), le questionnement sur le moment opportun et l'optimum géographique de l'implication des habitants est révélateur de cette rationalisation par laquelle les habitants devraient entrer en scène. La variété des compétences et connaissances dont disposent les habitants semble occultée, l'attention des professionnels se focalisant sur leurs versants utilitaires et techniques, ne remettant pas en cause les compétences sur lesquelles la légitimité des professionnels est assise.

L'importance que les professionnels présents accordent à leurs propres savoirs se lit également en creux dans leur lecture des savoirs dont sont censés disposer les habitants. Le CAUE 95 met en place

des formations à destination des habitants pour que ceux-ci acquièrent les compétences et le langage estimés nécessaires à la compréhension des projets par les professionnels. N. Tinet questionne cette vision en se demandant dans quel sens doit s'opérer l'« éducation ». Il estime que l'« on n'apprend pas à écouter » dans les formations en aménagement et en urbanisme. Les habitants doivent-ils se mettre au « niveau » des experts ou les « experts doivent-ils savoir traduire les savoirs habitants » ?

Cette question de la formation relaye ainsi les enjeux qui se nouent autour des liens entre savoirs et pouvoirs, particulièrement dans leur reproduction, au contact de l'intégration d'un nouvel acteur dans les processus de construction de la décision de projet. Celui-ci n'est pas censé apporter de nouveaux savoirs et compétences mais bien intégrer dans l'expression de son point de vue le langage et les savoirs (techniques) des métiers de l'aménagement. Quel intérêt y a-t-il alors à l'impliquer ? Cela détermine « l'importance sinon l'ardente obligation d'interroger la « valeur » accordée aux connaissances habitantes, leur place et leur importance dans le processus de décision, c'est-à-dire aussi à leur rapport à ce qui fait expertise » (Faburel coord., 2010, p. 39).

Si, par la soi-disant mise en « partage » du langage professionnel ne se joue finalement qu'une reproduction des dichotomies profondes entre « experts » et « profanes » (phénomène classique du fonctionnement des champs scientifiques et disciplinaires, et plus encore logique pour les carrières professionnelles visées), il s'agit donc par ailleurs de transformer la parole habitante.

L'émergence plus ou moins spontanée d'autres savoirs dans le débat, du fait de l'introduction, même ténue, d'un nouvel acteur dans les arènes décisionnelles, à savoir l'habitant, paraît difficilement saisie par les professionnels car elle remet en cause le processus habituel de construction du projet. Ces professionnels cherchent alors bien souvent à rationaliser cette parole « habitante » en mettant en avant le principe - et l'objectif subséquent - de représentativité. La volonté de transformer les paroles de l'habitant en éléments généraux voire « objectifs », en ce sens conçus comme utilisables vise toujours à la perpétuation des grands partages entre particulier et général, subjectif et objectif, réaffirmant le magistère des savoirs techniques et logico-formels et par là-même des métiers.

Certaines inflexions de ces logiques peuvent néanmoins être soulignées, la diversité des savoirs locaux faisant ponctuellement l'objet d'une attention particulière de la part de certains paysagistes. Joël Aoust relate en l'occurrence une expérience menée par le CAUE 95 faisant la part belle à la perception/connaissance multi-sensorielle du paysage par les habitants. Mais, les verrous qui persistent alors sont relatifs à l'utilité sociale présumée des paysagistes. Les savoirs politiques de l'habitant lui sont généralement déniés ou se voient dénigrés. La demande sociale, émanant des habitants, semble toujours perçue par les paysagistes comme individuelle, incapable de « remonter en collectif » et même contraire à l'intérêt général. Plus largement, les professionnels considérés paraissent témoigner d'une conception/représentation de l'intérêt général ne laissant aucune place aux spécificités locales.

Il est vrai que l'intervention spontanée des habitants dans la sphère du débat est souvent décriée par le tour de table, considérant que celle-ci se fait uniquement lorsque les intérêts individuels sont menacés : « Les gens se mobilisent face à une menace mais c'est plus globalement face à une perspective de mal être » (P. Donadieu). La considération de l'habitant comme forcément individualiste permet de le maintenir à distance d'une éventuelle implication dans la création d'un intérêt commun. Cette posture permet alors au paysagiste de garder son rôle d'assembleur/rassembleur des demandes particulières, montées en « régime collectif », dégageant l'intérêt général. « Pour les politiques publiques, il y a en fait deux visions du public et de la représentation des habitants :

1. Dans le modèle désormais classique des politiques publiques « à la française », le public est le ressortissant, le destinataire de l'action publique porteuse de l'intérêt général : c'est celui qu'on institue d'en haut. Et, l'« individu statistique » incarne cette conception historique dans le domaine des nuisances, ambiances et paysages sonores urbains, notamment par la spécialisation d'une évaluation qui puise abondamment dans les Sciences Physiques et de l'Ingénieur comme sources privilégiées de connaissances.

2. Une conception alternative s'inspire des réflexions pragmatistes, notamment celle de John Dewey, qui mettent l'accent sur l'intéressement local et sensible qui détermine les enjeux d'intérêt commun. J. Dewey (1927, trad. 2003) théorise la notion de public : c'est le sujet de la communauté politique.

Cette communauté n'existe pas comme un tout déjà constitué. J. Dewey désigne par ce nom « ceux qui sont indirectement et sérieusement affectés » par les conséquences d'une action humaine collective, le public regroupe les impactés des effets imprévus des politiques publiques précédentes. C'est ce public mobilisé qui appelle la dimension politique de prise en charge. A l'instar du modèle des « community actions » aux Etats-Unis, les politiques doivent alors émaner du public et non pas le précéder » (Faburel coord., 2010, p. 41).

La mobilisation collective, qui par sa nature aurait pu échapper à cette vision, paraît également tenue pour contraire à l'intérêt collectif. Elle n'est abordée que sous l'angle des associations. L'argument de la représentativité est alors encore une fois de plus avancé, pour mieux balayer la possible dimension collective des demandes et revendications habitantes. Si d'aucuns les considèrent « efficaces » (J. Aoust), la plupart des participants au séminaire juge les mouvements associatifs peu représentatifs et cantonnés à l'opposition : « *Parce que les associations c'est trois, quatre personnes qui sont contre un projet qui arrivent à éveiller le sens d'opposition de plusieurs personnes et qui finalement, peut-être certes pour des raisons justifiées, mais c'est pas les vrais gens qui habitent* » (A. Petit). Comme l'individu, le collectif est perçu en tant que défenseur d'intérêts particuliers : « *Le collectif se crée pour lutter contre cette perspective de mal être en repoussant le projet éventuellement chez le voisin* » (P. Donadieu).

Or, « *les associations ne sont pas représentantes des territoires concernés par le projet. En revanche, elles sont représentantes des problèmes posés par le projet ainsi que des milieux associés. Ce faisant elles peuvent contribuer à enrichir le projet en reformulant son problem setting. Il est alors important de sortir du bouclage entre le problem setting retenu par le concepteur et la conception du projet comme problem solving. Ainsi, le projet devient innovation et apprentissage, notamment de l'idée selon laquelle le Nimbyisme n'est pas toujours qu'égoïsme, particularisme crispé* » (Faburel coord., 2010, p. 41). Il est estimé par les professionnels que les implications habitantes « *tentent de composer un collectif politique sans utiliser les registres de la modernité : fabriquer un intérêt général, privilégier la rationalité scientifique, s'émanciper des attaches locales et de la nature, évacuer les émotions. Ainsi, les interventions d'acteurs [de la société civile] font l'objet de contestations de ce type lorsqu'elles menacent tout ou partie des territoires de vie* » (ibid.).

La conception de l'intérêt général se révèle en filigrane à travers l'attachement dont font preuve les participants au principe de représentativité. Ils mobilisent à ce titre certaines méthodes plutôt que d'autres, notamment des sciences humaines et sociales (*supra*). Ils cherchent à reproduire les logiques qui prévalent dans les enquêtes, à « *faire en sorte qu'un maximum d'habitants participe* » (S. Cachin), et en ce sens que le recueil d'opinions puisse donner lieu à un dire commun, général, détaché des seules singularités, dont la maïeutique serait assurée par l'interprétation paysagiste.

Aussi, la réflexion autour de la remontée en collectif du bien-être, point d'entrée que nous souhaitions approfondir collectivement lors de ce séminaire en vue de répondre à nos trois questions structurantes (nouvelles concertations environnementales, nouvelle construction de bien-être et évolution des pratiques professionnelles) a été colorée et conditionnée par cette acception de l'habitant conçu comme risque géopolitique local, alors même qu'il s'agirait de tendre au moins vers une « *subjectivité partagée* » (P. Donadieu). Cela permet aux professionnels de l'aménagement et aux paysagistes en premier lieu d'entériner leur rôle social, celui d'arbitre des intérêts particuliers, faisant émerger à l'appui de leurs savoirs et méthodes l'intérêt général. « *La question démocratique de la place de la demande sociale, donc de l'habitant, constitue bien l'une des premières pierres de touche des référentiels et modèles historique de pensée* » (Faburel coord., 2010, p. 39).

Pour synthèse de ce séminaire et de son analyse, nous retiendrons que au fondement des métiers du paysage réunis lors de notre séminaire d'échanges est établie une conception de l'habitant qui le tient tout à la fois pour un « expert » de la proximité (et de son corolaire, l'immédiat), donc forcément à l'échelle locale et du court terme. Il serait donc susceptible de s'engager dans les processus de concertation/participation d'abord lorsque ses intérêts particuliers sont en jeu, son bien-être menacé (autre facette possible du « court-termisme »). Ainsi serait-il dès lors difficilement apte ou prompt à raisonner à l'échelle du/des grand(s) territoire(s) et sur le long terme.

Cette conception de l'individu-sujet, assez classique dans les métiers de la fabrique des territoires en général, permet en fait de légitimer les cultures de métiers, appuyées sur des savoirs logico-formels, une expertise et une ambition à déployer des connaissances à la fois rationnelles, objectives et servant l'intérêt général. Ce qui explique également ce pour quoi, sous le coup de l'injonction participative, les professionnels présents non seulement parfois doutent mais surtout trient et alors reprennent certaines des méthodes de sciences sociales, en maintenant une recherche de la représentativité (dans le recueil d'opinions par exemple) qui serait gage de la généralité visée. Avec dès lors l'usage commode... des usages, seule incise dans une spatialité plus ample qu'ils peuvent livrer... sans controverse. Tout ceci, au point que savoirs, compétences et habiletés des habitants se trouvent globalement confinés à ces usages : il y aurait empiètement sur la tradition conceptrice par une figure de l'habitant non plus seulement pourvoyeur de sens usager et d'opérations sensibles du singulier, mais plus largement de ressources capacitaires baignées de jugements de valeurs sur le général et, dès lors, de figures axiologiques de la juste implication.

C'est ainsi que le séminaire n'a, logiquement, pas permis, malgré l'un de ses objectifs initiaux, d'interpeller les vues planaires et statiques des représentations coutumières et techniques des territoires et de leurs paysages. Il n'a pas permis de faire lieu à des représentations immersives de simulation d'effets et d'impacts, donc de satisfaire au premier chef à la demande, modeste, exprimée par les habitants de Castelferrus, d'expérimentation d'une cartographie du bien-être par l'auto-évaluation non seulement des « ressentirs » situés mais également des visions projectives du territoire. Ce dispositif a, une nouvelle fois, buté sur les verrous cognitifs, et, c'est à remarquer, également en miroir, de la participation instituée : aux frustrations exprimées par les habitants des groupes de discussion font écho des jugements critiques de certains professionnels 1) sur les dispositifs de concertation eux-mêmes, mais aussi 2) sur les formes réactives d'investissement associatif.

Nulle possibilité dès lors d'apprécier par ce dispositif de séminaire la capacité d'évolution des savoirs professionnels de l'étude paysagère et environnementale, particulièrement sous l'angle premier de la dialogisation des savoir-faire et de leurs outils : accessibilité, interactivité, maniabilité. Nul moyen dès lors par ce dispositif complémentaire d'appréhender pleinement la capacitation habitante pour l'appréhension du bien-être, de ses mondes communs territoriaux, et l'expression sensible des systèmes de valeurs afférents. Quels seraient les outils les plus pertinents ? Pour quels modes de représentation et d'expression de la facture collective du bien-être précisée par notre travail empirique, ainsi que des sens (signifiés et signifiants) dès lors inscrit dans le vécu du paysage ? Quelles seraient alors les initiatives remarquables en la matière ? Quel rôle peut jouer la carte ? Le tracé ? La maquette ? Quelle(s) appropriation(s) de ces représentations et outillages ?...

En fait, loin de irrémédiablement buter sur cette dernière étape empirique, bien d'autres voix soulignent, telle celle d'Yves Michelin, l'importance de l'immersion du professionnel dans le territoire, à la fois dans le contexte du projet (6 mois d'après lui), et dans celle de la concertation (3 ans) pour les grands projets de territoire. Ce serait là une démarche pour hisser le bien-être et singulièrement la proximité, l'une de ses composantes premières (*supra*), comme territoire certes réactif et variable, mais toujours pluri-scalaire et synecdoqual de l'ITT (*supra*). « *On a en effet trop longtemps pensé la démocratie locale comme n'étant pertinente qu'à l'échelle dite de la « proximité », mais d'autres formes de proximité existent liées aux effets de décisions prises sur des échelles territoriales très larges et souvent multiples, mais aux conséquences sensibles dans la vie de chacun* » (Depaquit, 2008, p. 24).

A ce titre, Fortin notamment, dans un article de 2007, propose une démarche paysagère, inspirée par différents auteurs (Conan, 1994 ; Cosgrove, 1998 ; Luginbühl, 2003 ; Mitchell, 2003), « *basée sur une approche qualitative et compréhensive, [ayant] comme objectif de comprendre les logiques sociales à l'œuvre* » (op. cit., p. 7). Elle énumère quelques repères, que nous jugeons utiles pour notre sélection d'initiatives visée ici :

« *1. Adopter une définition élargie du paysage. L'examen doit porter au-delà des formes visibles du paysage, pour identifier les forces et conditions sous-jacentes qui les produisent et qui assurent leur relative stabilité. Trois entrées concomitantes sont suggérées, correspondant aux trois paradigmes en*

paysage soit : 1) le territoire, 2) la culture et 3) les rapports sociaux (politiques), tout en étant considérés comme égaux et interdépendants les uns vis-à-vis des autres ;

2. Reconnaître la diversité des regards portés sur un même territoire en identifiant les divers groupes d'acteurs sociaux présents ;

3. Documenter de façon systématique et rigoureuse ces divers regards (évaluation, discours, pratiques), en insistant sur ceux d'acteurs minoritaires, marginalisés, non représentés, affectés (principe de prise en compte des acteurs vulnérables) ;

4. Lors de l'analyse, situer les diverses évaluations paysagères dans leur contexte singulier de production, tout en tenant compte des « connexions extensives » entre les échelles (micro, locale, globale) où se produisent les processus (principe de contextualisation) ;

5. Impliquer de façon soutenue et continue les acteurs sociaux à l'exercice d'évaluation des paysages (principes de participation et de reconnaissance des savoirs locaux) ;

6. Intégrer l'analyse paysagère et l'évaluation environnementale à une démarche plus large de développement local. Le paysage pourrait être un thème fécond pour mobiliser les populations locales et favoriser le renforcement de leurs capacités de gouvernance (principes de mobilisation et d'empowerment). »

Particulièrement nous concernant, l'élaboration d'outils de représentation doit ce faisant dépasser les cartographies et plans habituels, limités spatialement à des formes d'expression technique souvent absconses, pour intégrer d'autres informations, et ce dans le cadre de processus collaboratifs clairement ouverts à cette diversité de la proximité et aux énoncés axiologiques qui peuplent les ressentis de bien (ou mal)-être. Or, dans ce registre de la dialogisation des savoir-faire paysagers, des expériences remarquables existent, pointes avancées de quelques évolutions : des photos aux croquis, des blocs diagrammes aux dérives paysagères, des cartographies prospectives aux maquettes et simulations 3D...

9.3. Quelques démarches, outils et instruments pour co-construire des connaissances sur le bien-être avec les habitants dans le cadre des grands projets d'infrastructure

Olivier Labussière et Alain Nadaï ont par exemple étudié les outils de représentation graphique mis en œuvre par les paysagistes à l'occasion de la définition des conditions d'implantation des parcs d'éoliennes dans la Narbonnaise (Aude). Ces représentations se sont distinguées des plans réglementaires - qui fixent des aires exactes d'implantation - pour déterminer un zonage approximatif et des dispositions paysagères particulières les plus adaptées à une intégration harmonieuse des éoliennes. Les auteurs fondent leur analyse sur la pensée de Gilles Deleuze qui « nous invite à expérimenter un dépassement des formes » (Labussière, Nadaï, 2011, p. 72) une situation où « la représentation n'est plus porteuse d'une signification explicite engageant un rapport de subordination du signifié envers le signifiant, [mais où] elle agit comme un symptôme (Deleuze, 2006), un signe chargé d'une multiplicité sensible qui engage un processus interprétatif et inventif. Cette pensée de la forme seconde appelle à saisir en aménagement de nouvelles manières d'interagir avec les territoires en expérimentant des modes de représentation ouverts, dont le caractère normatif n'exclut pas l'exploration des situations. » (ibid., p 72-73).

Dans ce cadre, la carte devient « un assemblage pouvant ouvrir un dialogue entre des représentations de nature très différente servant à convoquer au cœur du processus de projet les états transitoires et pluriels d'une réalité émergente » (ibid., p 73). Car, comme déjà indiqué précédemment, pour ces auteurs, « ce n'est pas la représentation en elle-même qui est performative mais bien les processus sociaux de son élaboration et de sa mise en politique qui la dotent ou non d'un pouvoir d'exploration et de composition avec la multiplicité sociale, spatiale et paysagère ». (ibid., p 74). Dès lors, « ce dispositif iconographique multiple (...) confère au paysage une agence et donne à ses structures la capacité de montrer si elles peuvent ou non « fonder un projet » » (ibid., p 77).

Sylvie Paradis et Laurent Lelli expérimentent quant à eux d'autres modalités d'expression. Leur travail porte sur deux sites et contextes bien différents, l'analyse paysagère dans les Hautes-Corbières (Aude) et l'aménagement d'un lotissement rural paysagé à Lagraulet-du-Gers (Gers). Ici, ils y conçoivent la participation comme un outil de recherche-action, non pas « *pour arbitrer les conflits, mais favoriser la co-construction d'instruments cognitifs qui permettent ensuite aux acteurs de mieux gérer des politiques de gestion, des actions, en intégrant les différents types de connaissances révélées par la participation, dans les projets territoriaux* » (ibid., p 4). Car, si des conflits surviennent entre des acteurs ayant des intérêts divergents et des connaissances hétérogènes, ce qui est particulièrement le cas des cas territoriaux considérés ici, « *la mise en relation d'acteurs d'origines diverses incite à la circulation des savoirs, à la publicisation des connaissances scientifiques et à leur « traduction » dans la société civile* » (ibid., citant Callon, Lascoumes, Barthes, 2001).

Il est vrai que « *le conflit ne constitue pas, en effet, la dernière étape de la dégradation d'une relation, c'est au contraire une modalité de coordination des acteurs parmi d'autres, une forme d'apprentissage du lien social, avec son histoire, ses développements, ses pics et ses moments d'apaisement* » (Caron et Torre citant Simmel in 2008, p. 10). En outre, selon certains, « *L'avènement, au niveau international, du concept politique de développement durable a suscité une reconnaissance institutionnelle et dans le même temps, épistémologique des savoirs dits locaux* » (Barthelemy, 2005). Paradis et Lelli procèdent alors à « *la construction de supports iconographiques que nous pouvons qualifier « d'objets intermédiaires »* » (ibid., p. 6, citant Lardon et al., 2001), i.e. des formalisations graphiques - cartes, photographies, diagrammes - qui permettent « *de récolter, rassembler, comprendre les pratiques (professionnelles et personnelles) des acteurs territoriaux* » (ibid., p 6).

Autre travail de recherche consacré aux outils de représentation et surtout ici à leur éventuelle performativité en matière d'action et d'implication citoyenne, l'étude de Federica Burini porte sur une pluralité des instruments cartographiques mis en œuvre en Afrique sub-saharienne dans le cadre des projets de coopération prônant la gouvernance environnementale et la soutenabilité. Elle y aborde le recours à la cartographie partagée comme moyen de représenter un monde commun, rassemblant les points de vue d'acteurs issus d'horizons sociaux et culturels différents. Les systèmes qu'elle analyse combinent cartographies sensibles, dessinées et SIG. Elle dresse le constat suivant, particulièrement appliqué aux SIG : ces outils de représentation constituent « *an epistemological assimilation tool and, therefore, the most recent of the series of attempts made by western society to subordinate indigenous cultures* » (Burini, 2012, citant Rundstrom, 1995). A l'opposé, Burini propose la cartographie sensible par laquelle des processus laissent la liberté aux participants d'utiliser « *a perspective or zenithal view and the use of abstract or figurative symbols distributed in a way which is similar to reality, leaving out any pretence to accuracy and precision of distances: the data represented refers to quantitative and qualitative information gained from the knowledge and experience of the community which produces the map, and refers to the problem identified* » (ibid.).

En fait, plus généralement, suivant en cela Dematteis (2012), les représentations géographiques, « *ayant comme référents des biens communs (le territoire, le paysage), (...) alimentent des narrations publiques, intrinsèquement politiques. Concernant la politique en tant qu'« art du possible », elles doivent avoir une composante d'ambiguïté et d'indétermination (...) pour dévoiler les potentialités interprétatives propres à ces espaces qui peuvent se traduire par de possibles nouvelles formes organisationnelles et évolutives des territoires et des lieux comme espaces de vie* » (ibid.). Comme déjà indiqué lors de l'analyse de cette question à partir des discours tenus lors du groupe de discussion organisé à Castelferrus, il oppose alors à la cartographie métrique analogique-référentielle « *la cartographie symbolique-figurale [qui] offre un langage commun aux sujets vivant des expériences différentes et ayant des visions différentes de leur relation avec le territoire, pas exprimable autrement* » (ibid.). Emanuela Casti (2012) confronte alors la métrique scientifique positiviste de la cartographie moderne à la nécessité d'amorcer un tournant proxémique.

C'est sur cette base de propositions scientifiques réunies sous le vocable de tournant proxémique, particulièrement en cultivant la composante d'ambiguïté et d'indétermination des représentations géographiques appelée de ses vœux par Dematteis, que nous avons souhaité, à l'issue du séminaire d'échanges, identifier, sélectionner et présenter des démarches outillées donnant malgré tout à voir (souvent très indirectement) des mises en lien autrement dialogiques entre paysages, participation et

bien-être. Un nombre restreint d'expériences, jugées « remarquables », a été sélectionné. Leur choix a plus précisément reposé, dans le cadre de notre problématique, sur :

- ✓ des méthodologies s'appuyant sur quelques outils plus inclusifs de production de connaissances et données (particulièrement graphiques),
- ✓ ayant pour vecteurs d'opérationnalisation divers instruments d'intervention sur les territoires, impliquant différentes échelles d'action et donc de lecture,
- ✓ outils et instruments considérés justement comme susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre de projets affectant de grands territoires,
- ✓ et capables d'inspirer le renouvellement des modes de faire, d'abord au niveau des études du domaine des paysages et de l'environnement, intervenant très en amont (avant éventuel Débat public) dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- ✓ ainsi que dès lors potentiellement ouverts aux composition, fonction et portée du bien-être identifiées plus haut, dans ses rapports à l'environnement et à ses paysages (même si ces termes ne figurent dans la justification première de leur mise en pratique, nous y reviendrons).

Les expériences relatées ici présentent donc communément un degré croissant d'implication sociale et/ou professionnelle dans les projets, allant jusqu'à la co-production de sens paysagers potentiellement ouverts selon nous aux figures du bien-être collectif et donc à la co-construction de nouveaux territoires (d'ITT ou non). Nous avons jugé ce parti-pris pertinent afin d'envisager autrement le rôle des professionnels du paysage dans la mise en œuvre de démarches intégrées de participation inclusive.

Nous aborderons d'abord les démarches intégrées de participation capables non seulement d'enrichir les projets mais aussi d'envisager leur co-construction. Et ce en 3 temps : 1 - élaborer des représentations collectives ; 2 - construire ensemble en 3 dimensions ; 3 - utiliser des interfaces de partage au service de la co-construction par le plus grand nombre. Puis nous terminons ce travail en tentant d'assurer la remontée en généralité, notamment à travers les instruments institutionnels du paysage comme potentiels vecteurs de renouvellement de l'action publique pour cette co-production sociale des savoirs paysagers dans le cadre des grands projets d'infrastructure (Plan paysage et Ateliers de paysage).

9.3.1 Le travail sur les représentations collectives : du diagnostic et de sa conception partagée par les acteurs jusqu'à la cartographie collaborative avec les habitants

Lors du séminaire, beaucoup d'expériences s'appuyant sur la photographie ont été relayées, posant la question de son interprétation. Au delà des travers de l'image (ce qu'elle montre et cache, dit ou ne dit pas...), il est indéniable qu'elle constitue un support de parole, un déclencheur de visions... que ce soit (cf. Annexe 4) à travers la photo des uns commentée par les autres (ex : exposition photo participative), les photos anciennes reprises aujourd'hui pour former des couples avant/après (ex : observatoire photographique) ou les propres photos des habitants, acteurs... comme expression de leurs représentations paysagères... Donner à voir/sentir/entendre autrement le territoire passe souvent d'abord par mettre autrement en exergue les perceptions/visualisations/ représentations des habitants liant photographies ET paroles avant d'arriver à la projection co-construite d'une vision.

L'enquête photographique sur les représentations paysagères, initiée dans le Puy-de-Dôme (Michelin, 1998), puis la Haute-Garonne (Lelli, 2000) et les Corbières audoises (Paradis, 2004), est utilisée au stade diagnostic comme outil de reconnaissance/compréhension des représentations paysagères d'acteurs locaux, producteurs, usagers ou prescripteurs du paysage.

Encadré 16. La photographie au service des savoirs professionnels des acteurs territoriaux

« Dans le but d'élaborer une méthode simple d'analyse des représentations du paysage par des habitants, une expérience a été conduite dans la montagne thiernoise auprès de six élus locaux. »

Chacun a reçu un appareil photo jetable et une liste de questions concernant le paysage de sa commune qu'il devait illustrer par ses propres clichés. Un entretien individuel utilisant ces clichés comme support a ensuite permis de mieux cerner les différentes dimensions du paysage (intime, identitaire), les éléments jugés négativement et les tendances évolutives. Les réactions très positives à ce premier travail montrent que le paysage peut être un élément mobilisateur des élus locaux. Même si cette technique reste à améliorer, elle peut déjà aider des agents de terrain non spécialistes à mieux comprendre le poids des représentations paysagères dans les motivations et les actes des acteurs locaux pour lesquels ils travaillent. »

« La technique des appareils photos jetables peut constituer un très bon support pour appréhender la dimension affective du paysage, dégager les éléments que les habitants considèrent comme le plus représentatifs et engager un dialogue sur l'avenir. Le support photographique sert de fil conducteur à l'entretien. L'enquête s'appuie beaucoup sur l'image pour exprimer ses idées. En outre, les questions l'ont obligé au préalable à s'interroger, à aller voir sur place la réalité de ce qu'il avait envie de montrer. Lors de l'entretien, il est donc beaucoup plus motivé, et son propos est plus précis. »

« En fait, le paysage devient très vite un prétexte pour aider l'enquête à mieux formuler le projet de développement qu'il envisage pour son pays, en y incorporant les dimensions de représentation dont il vient de prendre conscience. » (Michelin, 1998).

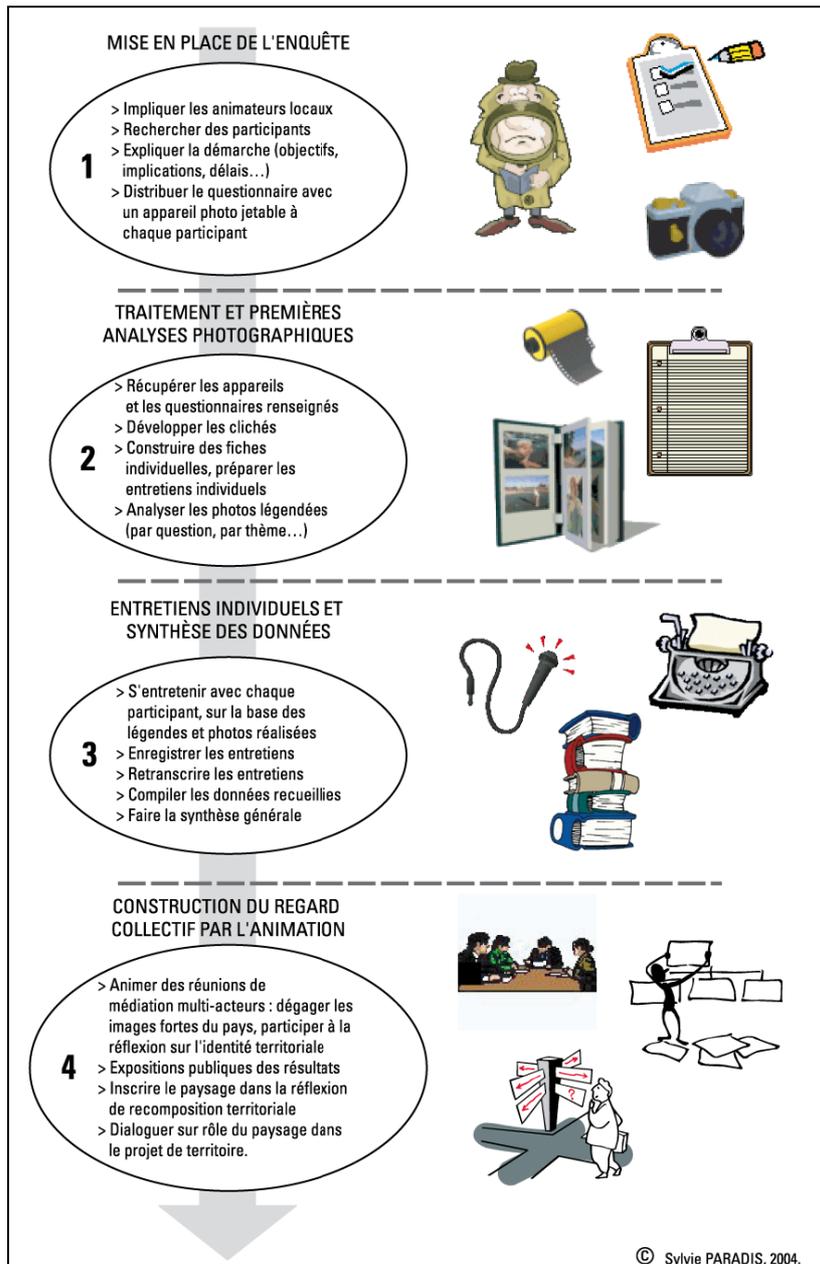
Encadré 17. La photographie au service d'une culture participative des bureaux d'études

Dans le cadre de la charte paysagère, l'enquête menée par Laurent Lelli et Sylvie Paradis devait apporter aux commanditaires un éclairage nouveau sur les paysages et participer à la construction d'une identité territoriale, support d'une sensibilisation à la réalisation de la charte et élément d'une approbation collective. L'appropriation de l'étude tout au long de la démarche d'analyse menée par les bureaux d'AMO a permis à des habitants du bassin versant de s'exprimer par le paysage, sur leur qualité de vie, sur les évolutions paysagères qu'il conviendrait d'infléchir ou de conserver.

Toutefois, en termes d'application de ces méthodologies participatives, les auteurs suggèrent de repenser l'adaptation des outils aux temporalités du cahier des charges d'une charte paysagère. *« En effet, ces démarches participatives sont lourdes à mettre en place mais également à synthétiser pour une intégration effective (et non à la marge) dans le diagnostic paysager. Les bureaux d'études ayant intégré les méthodes d'enquête photographique dans cette démarche ont pris un risque financier mais surtout engagé un pari sur la capacité à fédérer une dynamique locale porteuse de résultats difficilement quantifiables et visualisables dans le temps de l'étude de la charte paysagère. Cela invite sans nul doute les chercheurs à réfléchir à une ingénierie territoriale qui pose plus clairement et pragmatiquement la question de la médiation dans le diagnostic. » (Lelli., Paradis, 2005).*

Illustration page suivante

Les 4 phases méthodologiques de l'enquête photographique



Sur une telle base photographique, Théodora Manola, notamment, croise et cartographie perceptions et émotions, avec des données de l'expertise urbaine : effets du milieu géographique sur le comportement affectif des individus, de l'atmosphère régnant sur les lieux (attractifs ou répulsifs)... « *Il s'agit d'établir des cartes non plus selon des données fonctionnelles comme le fait l'urbanisme officiel, mais à partir des goûts, désirs, émotions, ressentis... humains* » (Manola, 2012, p. 510). Joël Aoust, directeur du CAUE 95, évoque également, dans le cadre du séminaire, la cartographie issue des ballades urbaines ou diagnostics en marchant, et comment les ressentis/impressions (des paysages, odeurs, événements sonores...) sont ensuite traduits dans un document graphique remis à la ville et intégrés au cahier des charges de l'aménageur.

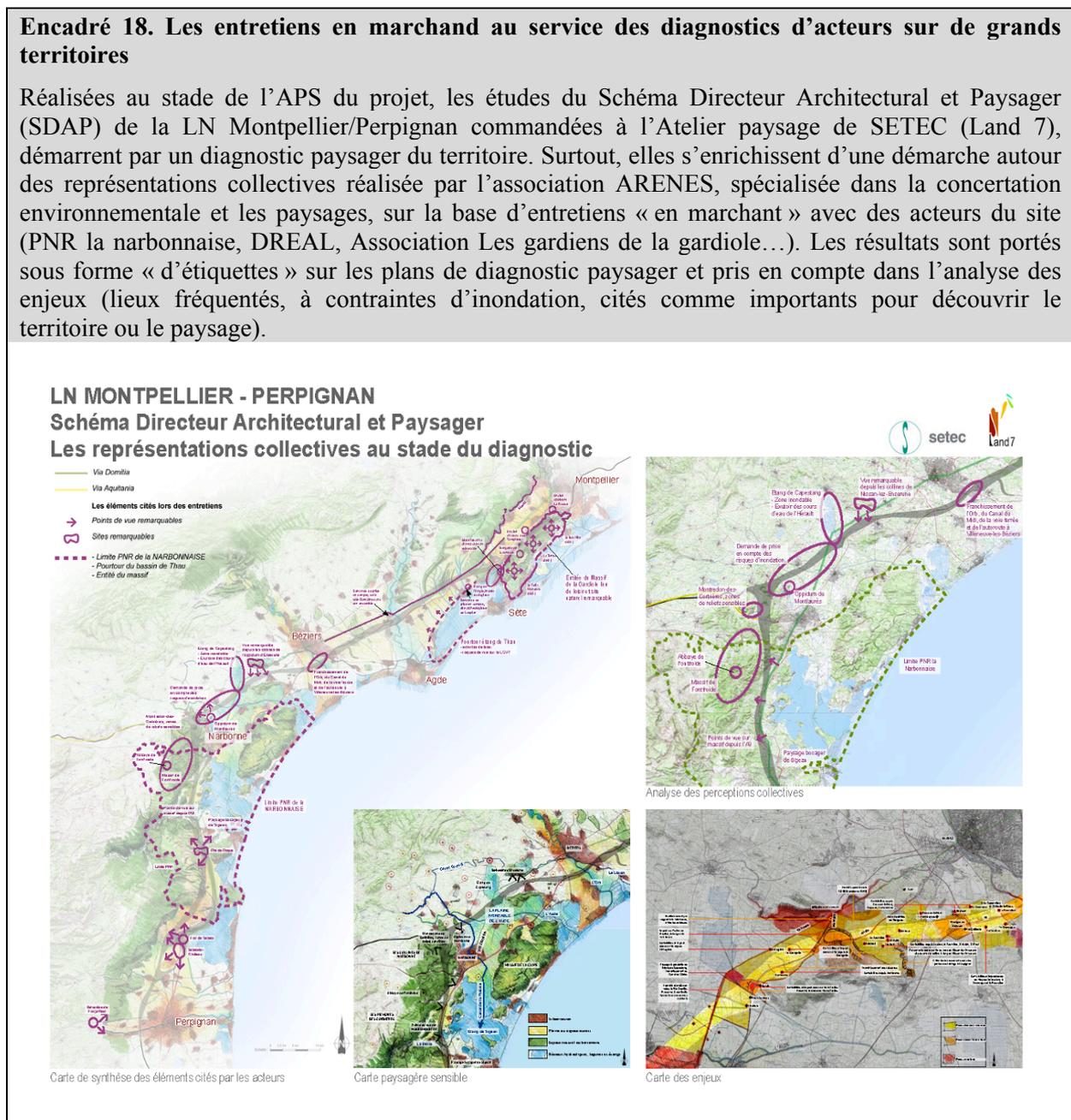
Toutefois, il évoque également la frustration des intéressés qui ont le sentiment que leur apport n'a pas été ensuite pris en compte. Alors même que la carte comme support permet de mutualiser les savoirs partiels de chacun (*supra*), pour rassembler, faire savoir et faire valoir un corpus de savoirs locaux. Surtout, ici comme ailleurs (cf. Grésillon, 2004), ce registre du sensible maintient souvent la production de données dans l'univers micro-localisé des usages, et de leur phénoménologie, au détriment, comme le cas rappelé par Joël Aoust le mentionne, d'une construction autrement politique

de ce qui fait monde commun (cf. Etat de l'art). Par-delà les expériences de la psycho-géographie dès les années 60-70 développées à l'origine par les situationnistes (notamment Ralph Rumney, Guy Debord ou Ivan Chtcheglov), les exercices cartographiques sont, dans un registre décisionnel, finalement assez rares, à l'échelle des grands territoires considérés ici, encore plus lorsqu'ils sont soumis à grand projet d'équipement et à concertations officielles, donc impliquent directement la figure de l'habitant.

En fait, nous trouvons d'abord quelques diagnostics partagés, mais bien plus à l'adresse des acteurs territoriaux et bien moins des habitants, comme si la politique se faisait à une autre échelle. L'exemple qui suit en donne selon nous expérience remarquable récente.

Encadré 18. Les entretiens en marchand au service des diagnostics d'acteurs sur de grands territoires

Réalisées au stade de l'APS du projet, les études du Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) de la LN Montpellier/Perpignan commandées à l'Atelier paysage de SETEC (Land 7), démarrent par un diagnostic paysager du territoire. Surtout, elles s'enrichissent d'une démarche autour des représentations collectives réalisée par l'association ARENES, spécialisée dans la concertation environnementale et les paysages, sur la base d'entretiens « en marchant » avec des acteurs du site (PNR la narbonnaise, DREAL, Association Les gardiens de la gardiole...). Les résultats sont portés sous forme « d'étiquettes » sur les plans de diagnostic paysager et pris en compte dans l'analyse des enjeux (lieux fréquentés, à contraintes d'inondation, cités comme importants pour découvrir le territoire ou le paysage).



Mais, non seulement, concernant ce dernier cas, ces entretiens en marchand n'ont pas été, à la demande de RFF (CCTP de commande), menés auprès de riverains, ce qui constitue indéniablement une limite à la démarche, faisant écho aux risques évoqués par la maîtrise d'œuvre lors du séminaire. Surtout, sur la base de ce schéma de représentation largement apparu lors de notre temps d'échanges,

logiquement les usages au mieux « prennent le pas » sur les cognitions sociales, y compris lorsque les démarches empiriques composent leur corpus à partir d'un matériau dit acteurs. Considérant que les usages livrent les pensées.

Dans une perspective plus amplement collaborative, ouverte à la construction cartographique cette fois avec les habitants, deux travaux nous semblent devoir être mentionnés.

En premier lieu, celui, exploratoire, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), dénommé *Tranche de ville*, inscrit dans la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) de 2008, et qui a souhaité, dans la veine psycho-géographique des années 60 et 70 (*supra*), comprendre, à partir de méthodes en sciences sociales, ce qui fait de Paris une ville agréable pour ses habitants.

Encadré 19. Les méthodes de sciences sociales au profit de nouvelles cartographies de grands territoires

La méthode a consisté en un croisement de cartes morphologiques (classiques) avec les représentations que les habitants ont exprimé de la ville à travers des entretiens, plus précisément sur une « tranche de Paris » de 13 km d'est en ouest et de 1,3 km du nord au sud, de République à la porte de Bagnolet).

Pour cela, trois anthropologues se sont entretenus avec 30 interlocuteurs, à trois reprises, répartis sur dix « carrés » de territoire (1,3 km²) : analysant les réponses aux questions plus générales de la première étude (« qu'est-ce que c'est une ville ? », « qu'est-ce qui fait d'une ville une capitale ? ») et « qu'est-ce qui fait de Paris une capitale ? », pour formuler les indices proposés lors des entretiens semi-directifs de la seconde (7 indicateurs : l'audace, le désert, la diversité sociale, la frontière, la lumière, se ressourcer, l'urbanité), qui sont enfin dessinés sur un fond de plan par les participants dans la troisième phase. Il s'est donc agi de partir des mots et idées exprimés par les habitants, pour s'interroger ensuite sur les données officielles existantes auxquelles ils pouvaient être comparés, avant d'être cartographiés. C'est ce que résumait le tableau et les cartes suivantes.

Tableau 3. Méthode expérimentale de qualification partagée d'indicateurs d'agréments urbains

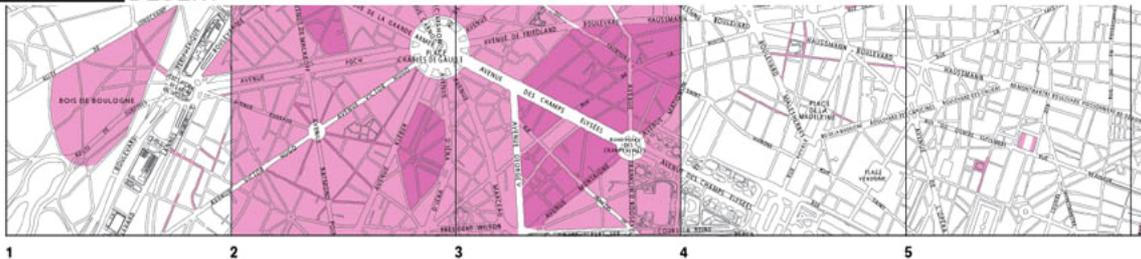
Indicateur	Caractéristiques notionnelles et spatiales	Types d'espaces	Résultats de la confrontation des ressentis habitants et des données cartographiques	
Audace	Référence au patrimoine, au réinvestissement dans de l'ancien, aux actions sociales et spatiales, ainsi qu'à l'événementiel. => Le tourisme est perçu négativement s'il insiste sur une ville à voir et non à vivre. => Les usages inattendus dans des lieux patrimoniaux sont considérés désirables. => Les choix dans les rénovations urbaines des quartiers plus récents peuvent être perçus comme audacieux.	Tissus urbains et de relief	- Les tissus composites et évolutifs ont une forte corrélation avec l'audace (i.e. le choix de ne pas démolir, de réhabiliter). - L'audace n'est pas présent dans les quartiers haussmanniens ou grandes cités, zones pavillonnaires.	
		Equipements culturels et de loisirs	- Le choix d'activités dans certains lieux est perçu audacieux (ex : Paris plage).	
Désert	- Vide de l'espace public - Absence d'activité humaine	- Répartition des fonctions dominante	<i>Heures d'activités</i>	<i>Nuits et week-ends</i>

Désert	<p>perceptible => Multiples expériences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sens positif de « se ressourcer » dans les lieux vides, inattendus (choix audacieux d'aménagement), ou qui permettent un prolongement du regard. - au sens négatif dans les lieux non-résidentiels pensés pour des usages homogènes (espaces de bureaux et lieux touristiques) et dans un type d'architecture moderne, massive, qui met en avant l'usage de la voiture. 	- Densité résidentielle	<i>Heures d'activités</i>	<i>Nuits et week-ends</i>
			<ul style="list-style-type: none"> - Des lieux dominés par l'habitat et l'emploi ou les grands ensembles de LS créent la sensation de désert. - De fortes concentrations commerciales dans des lieux dominés par l'emploi ne créent pas la sensation de désert. - Dans les lieux de grande densité résidentielle, le désert peut désigner des lieux calmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le désert est lié aux activités urbaines dominantes : zones de concentration de bureaux et résidents plus aisés.
Diversité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristique principale et positive de Paris - Au cœur de la diversité - Perçue à travers ce qui est vu (les quartiers changent) et ce qui est vécu (qui est capable d'y vivre) 	<ul style="list-style-type: none"> - Catégories socio-professionnelles (rec.1999) - Localisation des ensembles de logement sociaux (2001) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'homogénéité est ressentie aussi bien que la mixité sociale. - Une inquiétude se manifeste quant aux évolutions qui voient la diversité sociale diminuer au profit des plus « riches », les quartiers populaires étant souvent cités comme synonyme de mixité. 	
Frontières	Référence à la dimension physique (grandes artères et traversées d'eaux)	Tissus urbains et de relief	Ressenti en fonction des territoires adjacents	
	Référence à la dimension sociale (surface habitée, prix de surface, objets de valeur et accessoires personnels, etc.)		- Des espaces qui marquent des divisions sociales territorialisées (habitat social vs mixte)	
	Référence à différentes activités (notamment fluidité des activités dimension sociale)	<ul style="list-style-type: none"> - Commerces - Transports en communs 	- Des espaces qui fonctionnent de manière différente que l'environnement dans lequel ils s'insèrent (ex : les grandes avenues)	
Lumière	<ul style="list-style-type: none"> - Aspect physique, sous-entendu artificiel. - Référence à la sécurité, l'importance et la beauté de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Commerces - Tissus urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - grandes voies très commerçantes - bâtiments illuminés 	
Se ressourcer	Image positive	Tissus urbains et de relief	Lieux divers, bâtis et non-bâtis	
		<ul style="list-style-type: none"> - Espaces verts - Equipements culturels et de loisirs - Lieux de culte 	Pas de ressourcement dans des lieux d'équipements culturels et de loisirs (à l'exception du Grand Palais).	
Urbanité	Image positive	<ul style="list-style-type: none"> - Tissus urbains et de relief - Commerces - Transports en commun - Catégories socio-professionnelles (rec. de 1999) - Répartition des fonctions dominantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces entièrement résidentiels ne sont pas porteurs d'urbanité. - La densité semble jouer un rôle. 	

Source : Atelier Parisien d'Urbanisme (2005)

Exemple de cartes d'agrément / désagrément

DÉSERT



Désert (heures d'activités)



Désert (nuit, dimanche et jours fériés)

SE RESSOURCER



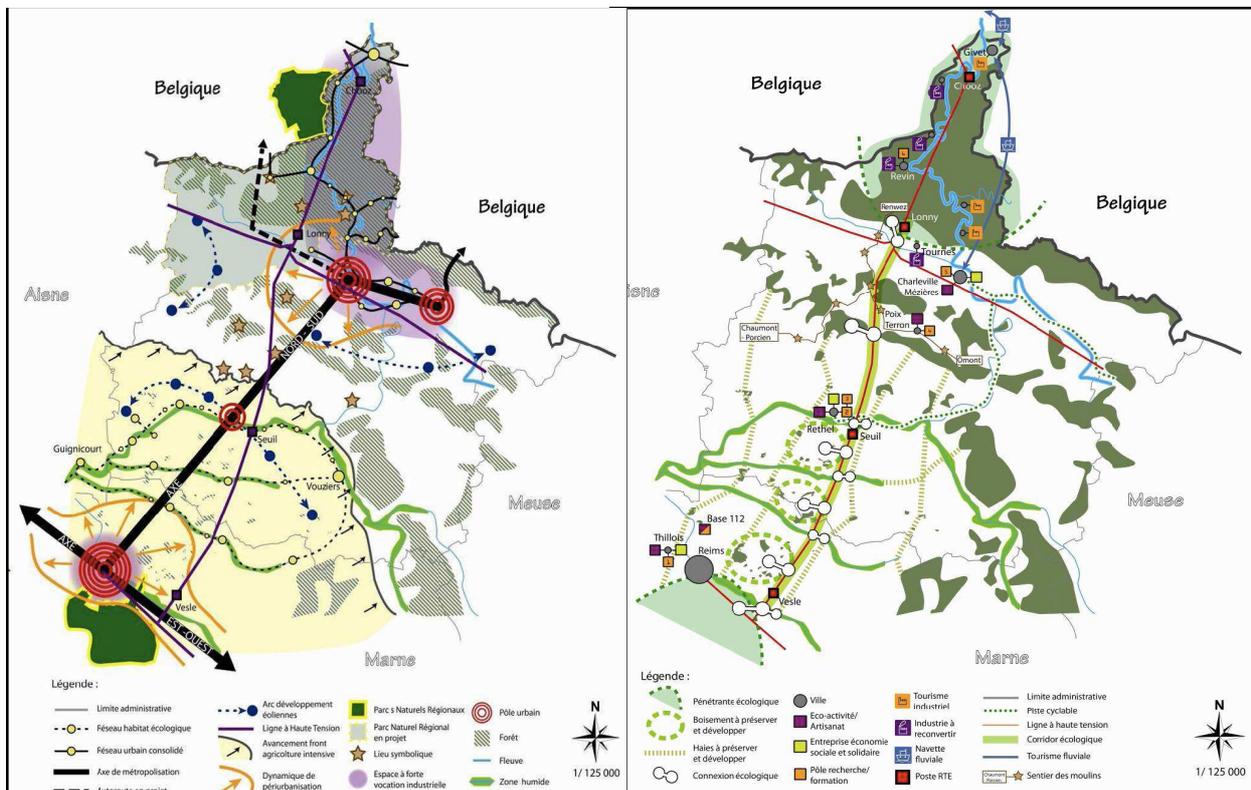
Source : Atelier Parisien d'Urbanisme (2005)

L'étude sur le projet de reconstruction de la ligne à Très Haute Tension (THT) Lonny-Vesle menée pour le compte de RTE Nord-Est par le bureau de recherches *Aménités* met quant à elle en œuvre une démarche méthodologique emboîtée afin de saisir ce qui fait enjeux territoriaux environnementaux, paysagers et socio-économiques. Elle comprend 3 étapes : un diagnostic paysager et éco-systémique de la part des savoirs actualisés de l'écologie et des paysages ; enquêtes par entretiens compréhensifs auprès de 120 habitants de la région du projet ; conférence citoyenne de 6 jours, avec une dizaine de participants bénévoles (certains recrutés parmi les entretiens) utilisant les outils de cartes mentales, jeux de rôles et cartographie participative.

Encadré 20. La cartographie collaborative (diagnostic partagé et prospective territoriale) au service de la stratégie d'action d'un opérateur

« La carte diagnostique, loin de représenter la totalité des dynamiques recensées, cherche à rendre compte d'une façon dynamique et transversale de la hiérarchie des enjeux actuels et de leur imbrication/articulation socio-spatiale (métropolisation, espaces de développement, offres d'équipements, qualité environnementale et paysagère...) ». (Aménités, 2011, p. 144).

Cartes de diagnostic partagé (gauche), et de prospective territoriale (droite)



A partir d'un scénario choisi par les participants (nouveau modèle d'économie territoriale durable), sur un fond de carte IGN au 1/125.000 de l'ensemble du territoire d'étude (départements Ardennes et Marne), et trois calques thématiques superposables (Environnement/paysages/écologie, Infrastructures, Tâche urbaine/zones industrielles), une carte collaborative et prospective a été réalisée et validée avec et par les participants à la conférence citoyenne. Elle livre des repères symboliques, praxéologiques et axiologiques pour l'aide à la décision territoriale de l'opérateur.

9.3.2 Construire ensemble en trois dimensions : de la cartographie en 3D à la maquette collaborative pour une meilleure lisibilité/compréhension

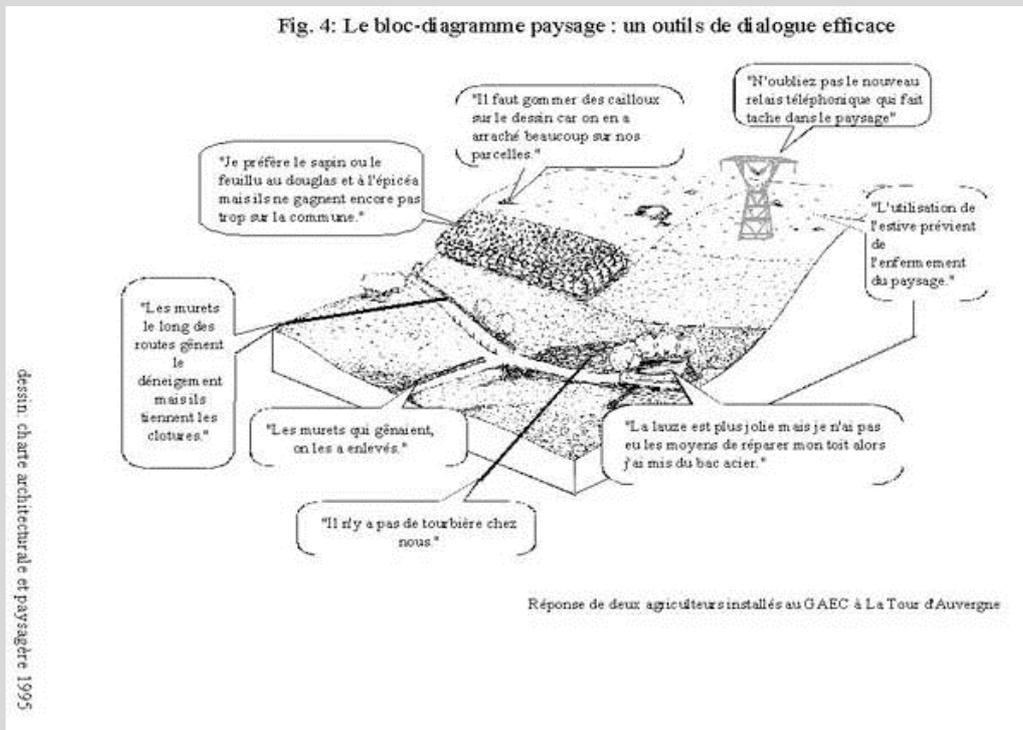
Les choix formels de la mise en carte - plan, coupe, image en trois dimensions (3D), vue axonométrique ou perspective - sont guidés par les objectifs fixés et le public visé. Or, si l'une des questions fondamentales pour les professionnels de l'aménagement est de rendre appropriable un projet, une réponse apportée (Anne Petit de RFF relate notamment lors du séminaire l'expérience de la

maquette virtuelle d'une LGV) et parfois même souhaitée par les habitants (le cas de Castelferrus concernant les options de tracé de la LGV dans le cadre de notre recherche) réside dans la réalité augmentée. Toutefois, au-delà du coût (important mais peut-être somme toute dérisoire au vu des projets concernés), cette technicisation extrême pose un problème de fond, composition, fonction et visées du bien-être ne pouvant, comme les cartographies précédentes, être totalement restituées par ce type de techniques.

Quoiqu'il en soit, parce que moins abstraits et plus proches du point de vue humain (volume « réel »), la vue en perspective et (de plus en plus) les plans surélevés en 3D concurrencent désormais le plan. Ce sont les blocs diagrammes d'Yves Michelin ou de Claire Planchat-Héry, ainsi que les plans 3D de Christian Nold ou encore de Polimorph, qui se déploient à différentes échelles.

Encadré 21. Le bloc-diagramme comme mobilisation de l'expertise professionnelle des agriculteurs

Supports d'entretiens, les blocs diagrammes paysagers résumant les paysages de la région ont facilité le dialogue avec les 5 agriculteurs qui ont pu facilement : localiser sur le dessin leur exploitation et parcellaire, décrire leurs pratiques de gestion affectant ces paysages et situer où elles sont appliquées, définir ce qui leur paraissait le plus typique et auquel ils étaient attachés, préciser les éléments picturaux qui leurs paraissaient incongrus ou qui manquaient. Ces premiers résultats montrent que le bloc-diagramme constitue une représentation du paysage adaptée au mode de raisonnement de l'agriculteur. Son usage facilite le dialogue et aide à distinguer dans leur comportement ce qui découle de contraintes techniques du système d'exploitation de ce qui relève du domaine des motivations non marchandes (identitaire, esthétique...). Il permet d'envisager avec ces acteurs essentiels de la gestion du paysage des moyens d'action qui soient compatibles avec leurs contraintes et leurs motivations (Michelin, 2000).



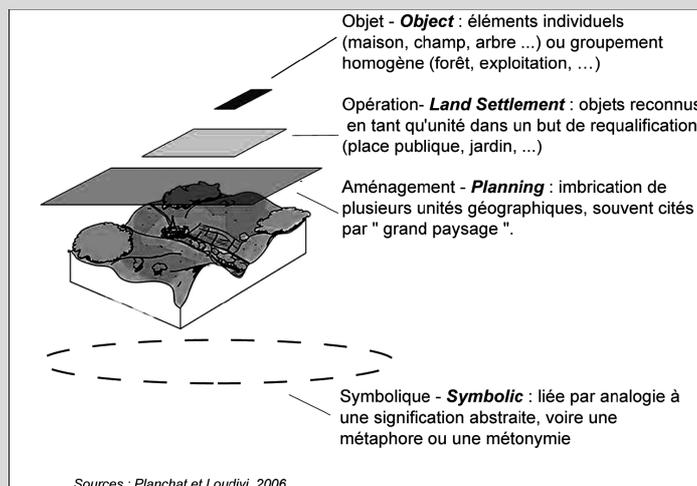
Encadré 22. Le bloc-diagramme comme inclusion des imaginaires projectifs par les objets paysagers

L'Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (Claire Planchat-Héry, 2011) est un protocole itératif visant à fédérer les acteurs autour d'outils de dialogue au cœur de la procédure du PLU et ainsi concilier participation des individus et caractère prospectif des actions d'aménagement. Il comporte 5

étapes : 1 - Diagnostic de territoire et paysager réalisé par le chercheur ; 2 - Enquêtes par questionnaires et entretiens individuels semi-directifs ; 3 - Atelier participatif « vision prospective négative » ; 4 - Atelier participatif « vision prospective positive/ce qu'on veut voir » ; 5 - Ce que les décideurs ont retenu pour la procédure.

« *Quels sont les projets des agriculteurs et les enjeux d'une agriculture périurbaine à prendre en compte dans le futur zonage du Plan Local d'Urbanisme ? Pour répondre à cette question posée par les élus de la Commune de Billom (Auvergne, France), nous proposons un dispositif participatif articulant divers outils graphiques de représentations des paysages comme supports de discussion entre exploitants agricoles et maîtres d'ouvrage du PLU. Notre hypothèse est qu'utiliser les représentations paysagères dans leur double dimension matérielle et idéale, permet de faire dialoguer les acteurs sur les usages et les images de l'espace qui les supportent. Ce dialogue favorise la discussion des intentions des acteurs d'agir sur l'espace agricole, en prenant en compte les dynamiques du territoire aux différentes échelles.* »

« *Parmi les trois échelles d'observation paysagère (aménagement, opération, objet), nous constatons que l'échelle de l'objet lui-même est la plus sollicitée. Elle s'applique principalement sur les intentions de mise en valeur des éléments identitaires et familiers : un résidu de parcelle de vigne à maintenir pour une production familiale, une grange en centre bourg pouvant devenir habitat... Ces éléments ne sont plus seulement repérés comme patrimoine à préserver mais on observe, par l'analyse des intentions, la prise en compte par les acteurs de Billom de nouvelles attentes et changements sociaux qu'elles engendrent. (...) La description des éléments de l'échelle de l'objet permet de révéler leur rôle dans les mutations des structures paysagères, les enjeux dans lesquels ils sont impliqués, les stratégies individuelles face aux stratégies collectives vis-à-vis d'un même objet. [...] Un autre constat concerne l'utilisation de la dimension symbolique non pas d'un objet, mais des images qu'il évoque, en réorientant ainsi les intentions à porter à cet objet.* »



Encadré 23. La carte sensible 3D ou l'approche dynamique des percepts et usages des lieux

La carte sensible proposée par polimorph est une représentation dynamique en 3D dans laquelle il est possible de naviguer librement à l'intérieur d'un territoire partagé. Une représentation de l'espace vécu et perçu par ses usagers se superpose au territoire, créant une carte croisant données physiques/quantifiées (bâtiments, végétation, distances, densités, singularités et récurrences, données statistiques sur les flux) et données dites subjectives (perceptions, appréciations et leur récurrence). A l'espace en 3D s'ajoute le temps qui permet de visualiser les changements de comportements ou de publics, les déplacements à différents moments de la journée. La carte se construit dans la continuité, nourrie en temps réel par tous les usagers qui y contribuent par leurs observations sur le territoire à l'aide d'outils de collecte de données développés pour permettre à un public large de se prononcer.



Source : www.polimorph.net

Encadré 24. Le Bio Mapping ou Emotional cartography de Christian Nold

« Le Bio Mapping est un appareil de mesure des réflexes psychogalvaniques relié à un transmetteur GPS qui, à la manière d'un polygraphe, enregistre les réactions physiologiques d'un sujet pendant qu'il fait une « promenade émotive » dans la ville. Les résultats des différents sujets sont mis en commun, puis cartographiés à l'aide d'un logiciel afin de produire des cartes d'émotions. Les commentaires des sujets sont superposés aux cartes qui utilisent des couleurs vives et des pics verticaux pour indiquer les zones d'intensité émotive. »



Visualisation du Bio Mapping sur Google Earth / Stockport Emotional Map, 2007

Source : <http://www.softhook.com/index.htm>

Des personnes cheminant librement sont munies d'un appareil de mesure du taux de transpiration due à leur émotion et lié à une unité GPS. Leurs commentaires sont verbaux ou graphiques (cartes mentales...). Elles sont invitées à expliciter leurs parcours afin de co-construire collectivement des

« cartes émotionnelles » - représentations cartographiques enrichies d'annotations, commentaires, dessins qualifiant l'environnement, ses aspects temporels, lieux, espaces (de socialisation par exemple), services, usages... Détachée de toute contrainte, cette démarche prend la forme d'une méthode participative rattachée à des contextes locaux (quartiers, communes, petites villes).

Enfin, toujours non sans limites formelles pour apprécier état, composition, fonctions et visées du bien-être, la maquette aide à franchir un pas supplémentaire dans la co-construction active de réalités augmentées. Parce que ressortissant moins des nouvelles technologies, donc étant moins dépendante de la médiation des concepteurs, nous estimons qu'elles peuvent aller au delà dans la construction de connaissances partagées. C'est ce que nous livrent les deux exemples suivants : « Parcours – Paysage » et maquettes collaboratives.

Encadré 25. Inventer des paysages par des ateliers et maquettes



Dans le cadre de sa politique jeunesse et suite à l'exposition virtuelle « Questions de Paysages en Gironde », le Conseil Général met en œuvre des actions de sensibilisation à la problématique du paysage en direction des collégiens du département. En collaboration avec l'équipe pédagogique du collège Toulouse-Lautrec de Langon, l'association Passeurs (Annexe 5) a préparé et animé un « Parcours paysage » en 3 temps : 1 - excursion de terrain - lecture de paysage participative ; 2 - atelier graphique et mise en commun ; 3 - Inventer les paysages de demain à travers le jeu et l'élaboration collective d'une maquette.

(<http://www.passeurs.eu>)

Un site internet a été construit à cette occasion :

<http://www.wix.com/toulouselautrec2011/paysage>

Encadré 26. La cartographie participative en relief

Dans cette démarche pour réduire la vulnérabilité des territoires et augmenter leurs capacités à faire face à des aléas naturels, la réalisation de maquettes par les habitants des Philippines permet une meilleure prise de conscience et la mise en place d'actions. Cette cartographie participative en relief ou « P3DM » est « *un outil et une méthode qui consistent à construire des cartes en relief à l'échelle,*



faites de matériaux disponibles localement, sur lesquelles sont superposées les couches thématiques d'information géographique à partir des connaissances autochtones / locales. Les informations liées aux risques qui peuvent être tracées incluent : zones à risque, utilisation des terres, logement et autres infrastructures, moyens de subsistance des ménages, personnes vulnérables (personnes âgées, malades, handicapés, femmes enceintes, enfants), mesures de prévention et d'atténuation, itinéraires d'évacuation, abris. »

(<http://jc.gaillard.monsite.orange.fr>).

Pour aborder questions et projets de territoire, plusieurs des démarches précédentes mettent en œuvre les possibilités offertes par internet comme plateforme de diffusion plus large et souple des outils de co-construction (ex : Bio-Mapping). Nous allons maintenant aborder comment SIG (Systèmes d'Information Géographique) et blogs notamment peuvent ouvrir les possibles de l'échange nécessaire à l'appropriation et la co-construction des grands projets de territoire.

9.3.3 Utiliser des interfaces de partage au service de la co-construction par le plus grand nombre : Systèmes d'Information Géographique (SIG) et blogs sur Internet

Les exemples foisonnent depuis peu. Le CAUE 95 travaille par exemple à rendre accessible à tous une synthèse simplifiée de l'Atlas des paysages via un site internet. L'idée qu'une couche interactive renseignable par tout un chacun est à ce jour envisagée. Autre exemple, pour le projet Glasgow 2020 imaginée par 5 000 habitants (www.glasgow2020.co.uk), entre 2005 et 2006, le *think tank* Demos a distribué des cartes partout dans la ville, les écoles... et invité les habitants à partager leurs souhaits pour la ville à venir via un concours d'écriture sur internet : un atelier créatif itinérant a pris place, par l'intermédiaire d'un jeu, chacun recevant une carte qui résume un souhait (à classer sur un graphe) de ce qui est désirable ou pas, réalisable ou pas... et ainsi, des cartes psycho-géographiques de la ville sont co-constituées par les habitants. Pour finir, ces projections sont mises en récit par des écrivains sélectionnés. Les exemples français ci-dessous s'inscrivent dans cette veine, proposant d'autres formes de collaboration, selon nous encore plus inclusives, sur la base des réalités mixtes et de collaborations via internet.

Encadré 27. La réalité mixte ou comment bâtir un espace de négociation de projet

Dans le cadre de l'appel à projet européen « Interaction et présence », la démarche questionne la place des technologies de réalités mixtes dans la représentation/négociation du projet urbain. La « *réalité mixte se réfère à un ensemble des nouvelles technologies qui articulent diversement éléments virtuels et réels.* » (Basile, Terrin, 2009, p. 58). Considérant que la négociation nécessite un support autre que celui de la planification à essence technique, bureaucratique et administrative (op. cit., p. 59), la recherche propose une méthode pragmatique qui permet, par l'intermédiaire d'une « boîte à outils », une modification directe de la réalité par des éléments virtuels afin d'évaluer, en situation réelle, le rôle de la réalité mixte, en tant que facilitation du débat entre acteurs de la ville et construction d'une vision commune et partagée.

Les deux phases sont : 1 - conception de prototypes ; 2 - expérimentation dans quatre types de contextes urbains (renouvellement urbain, grands événements, jeux éducationnels et histoire des villes). Un dispositif spécifique est mis en place *in situ* avec : une tente mobile abritant une application de réalité mixte « *Urban Express* », regroupant une table numérique multi-utilisateurs ; « *la table des couleurs* » (une table numérique qui permet à l'utilisateur d'intégrer dans le monde réel des éléments virtuels) ; et une application qui associe la prise vidéo d'une scène réelle à plusieurs couches d'informations virtuelles élaborées par les participants, l'« *Urban Sketcher* ».

Pour le dispositif d'animation, la scénarisation des expérimentations se présente en sessions de deux jours sur chaque site, avec, le premier jour, des acteurs directement impliqués au projet et, le second, des individus intéressés par le projet du fait de leur profession ou parce qu'ils sont directement concernés par le site du projet. Les outils mis au point « *ne sont pas à considérer comme des outils d'aide à la conception mais plutôt comme des outils d'aide au débat et à la négociation, préalables à la conception* » (Basile, Terrin, 2009, p. 66).

Encadré 28. Un blog pour un atlas pratique des paysages : espaces de travail, d'échanges et de mobilisation

L'atlas pratique des paysages d'Auvergne, mené de 2011 à 2012 par le Collectif Alpage (Annexe 6) et des chercheurs, propose « *une nouvelle façon d'envisager les atlas de paysage* ».

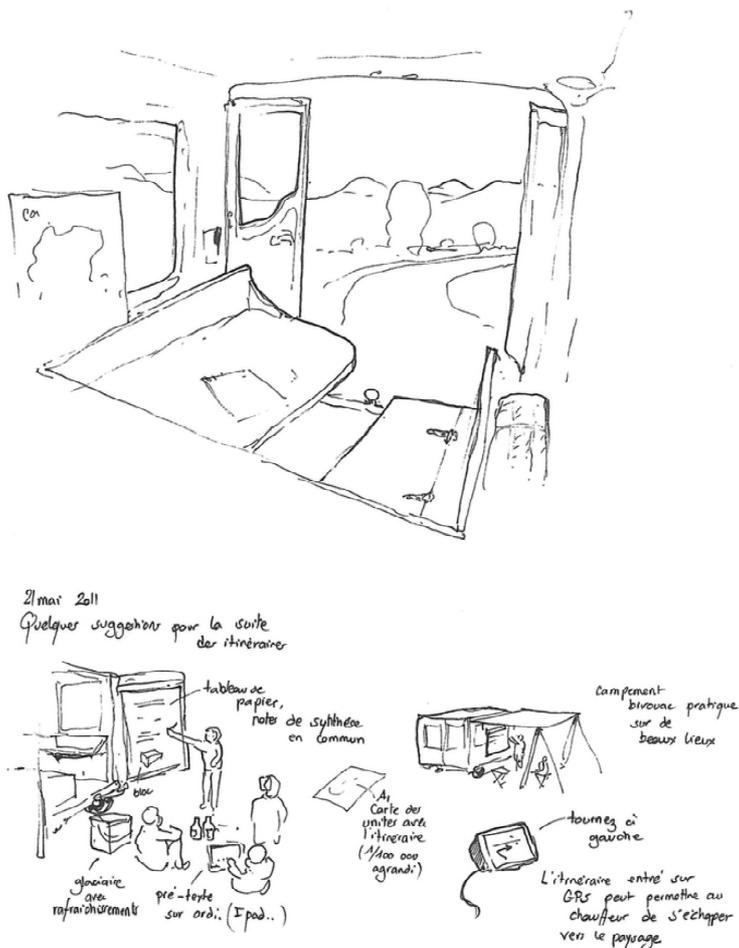
La DREAL Auvergne, commanditaire, avait trois objectifs : 1. présenter un document de connaissances partagées des paysages du territoire auvergnat et ses enjeux ; 2. constituer un outil pédagogique, matière à réfléchir pour ceux qui, élaborant des projets construisent le paysage de demain ; 3. établir un état de référence des paysages et enjeux identifiés par les acteurs du paysage (suite des quatre inventaires départementaux de paysage).

La démarche s'est fondée sur l'implication des acteurs locaux ET des habitants. De cette implication et de la compréhension par le plus grand nombre peut émerger une connaissance concrète, actuelle et partagée des formes de relations entre hommes et territoires qui permette à tous de traduire le territoire en termes de paysage au sens de la Convention européenne.

C'est pour ne pas manquer cette dimension du rôle collectif de l'atlas qu'il a été proposé de fabriquer un atlas pratique. Rassemblés au sein du collectif du Chomet, huit professionnels du paysage partagent l'expérience de construction collective de l'atlas : 1. des ateliers mobiles d'un jour à travers le territoire auvergnat, sur une période d'un an, avec 4/5 invités travaillant sur les paysages auvergnats dans divers domaines de l'aménagement/gestion des territoires à différentes échelles territoriales (des membres des administrations de l'Etat jusqu'aux habitants, en passant par les collectivités locales et divers acteurs territoriaux...) et 2. l'écriture d'un journal de voyage en ligne : le blog.

« Ce blog est un espace de travail servant à collecter et organiser des connaissances de terrain (itinéraires, échanges, photos, dessins...). Il se veut aussi un espace d'échange par le biais duquel chaque visiteur peut réagir et interagir en laissant des commentaires sur les articles ou les photos. C'est enfin un espace de mobilisation où chaque visiteur peut s'inscrire afin de partager une ou plusieurs sessions d'atelier mobile au travers des paysages auvergnats. »
<http://atlaspratique despaysagesdauvergne.over-blog.fr/>

Croquis 3. Croquis d'organisation de l'Atelier mobile



Alain Freydet, paysagiste conseil de l'Etat, DREAL Auvergne

En conclusion de cet avant dernier temps, malgré leur diversité (publics impliqués, types de représentations collectives visées, techniques de co-productions mise en œuvre, formalisations graphiques), tous les exemples précédents montrent en fait une attention commune et particulière : conserver l'essence du partage recherché, à savoir la possibilité de débattre. En ce sens, plus que du seul ressort des savoir-faire techniques des paysagistes, du raffinement esthétique des productions, ou encore de la plausibilité des faits relayés, les initiatives présentées offrent surtout une incontestable ouverture dialogique, singulièrement à l'adresse des sujets – habitants. Et ceci pour au moins trois raisons, transversales aux cas relayés :

- ✓ le frottement et la complication des savoirs par la création « *d'espaces d'hésitations* » (Stengers, 2002) que constituent les méthodes collaboratives à petite ou grande échelle : « *Si les multiples contributions qui entourent un projet étaient portées à la connaissance du plus grand nombre, n'y trouverait-on pas le moyen d'une valorisation réelle du travail de tous, du maire autant que de son directeur des services techniques, de l'architecte aussi bien que de son ingénieur, de l'entrepreneur autant que de son maçon, de l'employé municipal autant que du fournisseur de mobilier urbain, du riverain autant que du militant associatif, du passant autant que du vandale ? Les débats ne seraient plus vécus comme de simples contretemps, mais comme la substance même de la vie du projet dans sa dimension sociale la plus active (...)* » (Delbaere, 2011, p.176).
- ✓ le tournant proxémique (Casti, 2012), avec un « *paysage comme connivence* » (Sautter, 1979), que ces démarches autorisent et surtout nourrissent, particulièrement en revendiquant pour nombre et en cultivant la composante d'indétermination des représentations géographiques (Dematteis, 2012) : « *Sans une pensée de l'espace en tant que continuum ; il sera impossible de programmer et de réaliser les grandes infrastructures socio-environnementales, c'est-à-dire paysagères, dont nos sociétés ont besoin. Cela ne se fera cependant pas sans un renouveau puissant de la critique d'espaces publics. La coproduction de l'espace est un fait social. Dans ces conditions, il importe de donner au dialogue social autour des projets un cadre d'enregistrement et de restitution adapté.* » (Delbaere, 2011, p.182)
- ✓ enfin, la puissance légitim�aire apportée aux projets, répondant à des demandes habitantes croissantes d'être mieux et plus t7t impliqués dans le processus de décision et non d'être de simples récepteurs d'informations ; les connaissances apportées et livrées ci-dessus s'avèrent souvent manquantes dans les analyses des spécialistes, et quoiqu'il en soit dans les évaluations de projet : « *Par delà l'intérêt « phénoménologique » de l'habitant à participer activement à la construction des interventions urbaines, la légitimité de l'action elle-même serait garantie par l'implication des habitants, particulièrement dans les processus d'évaluation.* » (Faburel coord., 2010, p. 98).

Or, ces caractéristiques communes pourraient tout à fait trouver place dans les portages de grands projets d'équipement, à au moins une condition qui, peut-être, signe le plus définitivement les initiatives décrites : l'évolution du statut du professionnel ou encore de la position du chercheur dans son rapport aux sujets - habitants. « *Les fondements de la Convention européenne du paysage confèrent aux autorités publiques un rôle de traduction des aspirations des populations et induisent un questionnement des pratiques professionnelles en matière de paysage.* ». Or, pour Lelli et Sahuc (2009), « *la force du paysage réside dans l'instauration de controverses qui doivent alimenter le renouveau des regards et des stratégies portées par les acteurs territoriaux locaux.* ».

Dès lors, par exemple, Alexis Pernet (2009), engage-t-il un processus de médiation expérimentale qui « *s'interroge sur la nature des résultats obtenus, ainsi que sur l'attitude du chercheur en situation d'exercice professionnel. Il présente notamment l'option du journal de bord comme support de réflexion et outil d'évaluation dans le cadre d'une recherche appliquée.* »

Encadré 29. Une médiation paysagiste comme support de recherche

« Au final, et après près de deux années de travail, c'est un curieux objet que s'attache à saisir le journal de travail. Nous avons ici évoqué la résonance de cette réflexion avec un débat plus large sur la notion de projet de paysage, et en bien des points nous nous interrogeons sur le lien qu'entretiennent nos propres gestes avec ceux qui fondent l'activité des paysagistes, que cette activité soit canonique (la création de jardins) ou plus en phase avec le paysage d'aménagement ou la conception d'espaces publics. Ces propositions tendent plus à s'inscrire dans une pratique de la « médiation », dont les fondements n'ont pas été écrits et qui restent à débattre. C'est d'ailleurs une chance : rien n'indique qu'il faille prétendre dissocier ce terme des activités sous-tendues par la notion de projet de paysage. La particularité du journal réside dans le fait qu'il ne livre pas les composantes objectives du projet, mais qu'il s'attache en revanche à présenter ce qui tiendrait de sa dimension processuelle. Peut-être n'en est-il qu'un équipement ? Peut-être permet-il de restituer une continuité là où nous devrions être amenés à nous positionner dans des configurations existantes : projet de paysagiste, projet de paysage, projet de territoire ? Ces catégories s'imbriquent nécessairement, se reconstruisant en permanence dans des temporalités et des échelles variées, constituant parfois autant de langages. C'est peut-être en dernier ressort cette dimension qu'interroge fortement l'énoncé sur lequel nous avons appuyé cette réflexion. De l'aspiration à la formulation, n'est-ce pas avant tout un régime singulier d'énonciation qu'engage la Convention européenne du paysage, dont il nous appartient aujourd'hui - pour reprendre les mots de L'Archéologie du savoir, d'explorer les emplacements, les statuts ou les positions les plus diverses ? » (Pernet, 2009, Expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance - Parc naturel régional Livradois-Forez, Auvergne).

Plus qu'un outil qui publiciserait la médiation expérimentale (et qui n'est pas sans ressembler à la méthode de dérive paysagère), une autre démarche, menée cette fois-ci au sein du territoire du PNR des Causses du Quercy (Lelli, Sahuc, 2009), précise le rôle des professionnels du paysage et chercheurs de ce champ, en vue d'accompagner le tournant proxémique par nature dialogique.

Encadré 30. A la recherche d'« objets intermédiaires » pour ne pas « écraser » les paroles habitantes

Cette démarche engageant 70 participants sur 4 jours est « à comprendre avant tout comme une intention de lier durablement l'objet paysage à ses processus d'appropriation et donc de signification pour les acteurs en charge de son devenir. Ce dispositif que nous avons imaginé souple en s'installant en fonction des demandes locales annonce une scène d'expression paysagère qui matérialiserait de manière tangible le concept de «paysage-territoire» proposé par Georges Bertrand (2009) ». Aussi, s'écarte-t-elle des hauts lieux pour choisir de « s'interroger sur les manières d'habiter le territoire rural »,.

« Le rôle des chercheurs est double dans ce dispositif : d'une part, ils doivent contribuer à apporter auprès des acteurs territoriaux la connaissance sur la complexité des processus paysagers, dans leurs multiples dimensions (matérielles, idéelles...), mais en même temps, ils doivent recueillir dans le cadre de démarches d'enquêtes, des matériaux multiples sur des pratiques professionnelles diverses, des usages variés s'opérant sur des paysages. Les dispositifs participatifs mis en œuvre constituent des scènes de recollages de pratiques d'investigation scientifiques dont la difficulté est de ne pas écraser l'expression des participants tout en ayant recours à des procédés d'expression et de dialogue définis comme des objets intermédiaires pour le chercheur (Michelin, Paradis, Lelli, 2005). »

Toutefois, une fois avoir mis en relief cas expérimentaux et quelques conditions premières de leur exemplarité, la question de leur inscription dans les grands projets d'équipements demeure selon nous posée. C'est ici, dernier temps de notre recherche, que certains instruments de l'action publique pourrait œuvrer en ce sens, à condition d'en évaluer la portée dialogique.

9.3.4 Des décalages préjudiciables entre certains instruments institutionnels et grands projets d'équipement : de l'intérêt des plans et des ateliers de paysage pour la mobilisation pérenne des populations

Comme le montrent la plupart des exemples précédents, c'est, pour le cas de la France, au sein même d'instruments institutionnels du paysage – Atlas, Chartes, Plans ou Ateliers de Paysage, que l'on trouve en fait un certain nombre d'innovations relayées, particulièrement pour ce qui nous concerne en termes d'implication des habitants. Mais ces instruments ne sont pas advenus comme véritables moyens formels de l'AMO dans le cadre des projets des grandes infrastructures, par-delà leur référencement comme documents officiels à intégrer dans les différents études préalables à mener. Nul doute ici que temporalités dissemblables en projet d'équipement et documents de « planification » paysagère, leurs périmètres géographiques disjoints ou encore que les enjeux techniques et financiers, qui opèrent un retour remarqué sur le thème des grands projets d'aménagement et d'équipement, expliquent ce décalage. « *Mais cet oubli ne peut être que momentané, car les politiques de développement durable ainsi réduites à l'énoncé de nouvelles normes échoueront non seulement à résoudre les problèmes environnementaux contemporains, mais aussi à composer un espace ouvert à tous.* » (Delbaere, 2011, p.171).

En outre, lors de notre travail de terrain, et plus particulièrement du groupe de discussion organisé à Castelferrus, les habitants ont, pour rappel, évoqué l'intérêt de choisir les types d'outils ou de prises de vues (panoramiques, images de synthèse en 3D, vidéo... pour une facilité de lecture), dans une volonté de transparence mais également pour se sentir investis. Les participants se sont fait force de proposition, imaginant l'élaboration collective, partagée, hybride d'une cartographie immersive du bien être. Ceci en écho à la suggestion conclusive de Bailly (1981), recommandant de cheminer vers une géographie du bien-être qui arriverait à « *saisir le sens des réactions des personnes et les raisons de leurs satisfactions* » (p. 199). Ceci dessinerait une voie par laquelle le bien-être comme engagement pourrait être saisi par les métiers du paysage et de l'environnement, pour percoler notamment jusqu'en phase projet.

Le projet de paysage, par sa nature même, offrirait-il alors cette opportunité d'ouverture et de co-construction ? « *Parce qu'il propose de réduire les situations d'enclavement en développant un espace public continu, ample, à l'échelle des grands paysages, le projet de paysage tend naturellement à développer les outils d'une maîtrise complète de l'étendue territoriale. Les Parcs Naturels Régionaux ont souvent servi de laboratoires pour de telles démarches dites « de grand paysage », et la loi Paysage de 1993 a institué les « plans de paysage » comme outil de planification à grande échelle. Cependant, peu de plans de paysage ont été effectivement mis en place, et le succès de ces entreprises n'a pas toujours été à la hauteur des espérances.* » écrit Denis Delbaere (2011).

Ici, le « plan de paysage » constitue indéniablement le creuset d'un tel rapprochement, notamment comme garant de la cohérence territoriale et effort commun de programmation dans le temps et l'espace. Le contenu type d'un plan de paysage est : le Diagnostic (études historiques, photographiques, relevés de bâti et de végétation, expression des analyses sous forme cartographique, bloc-diagramme...); le Projet commun exprimé/formalisé dans l'espace par des documents graphiques ; le Programme d'actions pluriannuel/thématique ; le « Contrat pour le paysage », engagement des partenaires locaux dans la mise en œuvre du programme d'actions. C'est indéniablement au contact du diagnostic et du contrat de paysage que des rapprochements pourraient s'opérer, en premier lieu en balisant certes l'état des connaissances, mais surtout en faisant circuler des initiatives remarquables et en réunissant un tissu d'acteurs du grand territoire. C'est ce qu'indique le cas relayé ci-dessous.

Encadré 31. Le Plan de paysage comme animateur de réseau et système d'action (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)

« L'optique du Parc est donc que soient garanties la gestion et l'animation autonomes des collectivités en matière de paysage. Il faut faciliter le transfert d'expériences, organiser la

coopération et l'échange de moyens ou d'idées entre intercommunalités. C'est pourquoi le Parc anime aujourd'hui un réseau élargi d'animateurs paysage fort, en comptant les collectivités des Régions et Départements, et les services de l'Etat, d'une centaine de techniciens qui coopèrent en réseau. La question peut légitimement être posée de savoir dans quelle mesure l'effet réseau peut être étendu et transféré à d'autres territoires. Il est vrai que la situation historique, géographique (vallées très peuplées), sociologique du territoire du PNRBV (profil agricole de certains élus), les motivations en particulier liées à la réouverture des paysages, sa taille aussi peuvent voir dépendre en partie d'eux la réussite de la démarche. Reste que l'outil « plan de paysage » peut inspirer tous les territoires où l'intercommunalité existe comme point d'appui. » (Fédération des PNR de France, 2008).

Il en va de même, mais pour d'autres raisons, des Ateliers de Paysage comme terrains d'expérimentation. Il s'agit ici de la mise en œuvre au long cours d'espaces d'échanges et de débats avec les habitants, de recueil d'informations et de mise en lumière de savoirs profanes.

Encadré 32. L'Atelier de paysage comme mobilisation pérenne des sociétés locales (Parc naturel régional de la Brenne)

« Le Parc soutient et participe à l'action de l'association en direction des habitants. Les Ateliers du Paysage de Prissac constituent l'un des volets privilégiés de l'action de la Compagnie du Paysage. Ces Ateliers réunissent depuis 4 ans les habitants du territoire du Parc et des communes voisines pour réfléchir ensemble et agir sur le paysage. C'est l'occasion de se connaître, de s'exprimer, de partager certains objectifs, d'identifier les points forts d'un territoire, s'intéresser à son histoire, aux points de vue des différents acteurs, habitants, agriculteurs, élus, spécialistes ou visiteurs, chercher à ce que des projets partagés puissent émerger. Ces ateliers s'appuient sur la réalisation d'une exposition annuelle présentée l'été aux habitants et aux visiteurs. (...) Un aspect important dans l'investissement de sensibilisation à long terme est bien sûr l'action adressée aux enfants, avec un retour d'image de leur part : les ateliers de dessins du paysage ou les concours photo des scolaires sont aussi objet d'exposition. Bien que difficile à évaluer, ces opérations sont à la base d'une refondation d'image partagée du paysage. » (Fédération des PNR de France, 2008)

Ainsi, la Fédération des PNR de France, dans l'ouvrage « *Avec le Paysage, la construction des politiques du paysage dans les Parcs naturels régionaux* » (2008) offre un panel de huit focus de gestion du paysage et de l'urbanisme dans les Parcs naturels régionaux (dont sont issus les deux précédents) et en conclut que « *chaque Parc a su trouver une approche qu'il a traduite par un ou plusieurs outils (plan de paysage - charte paysagère - corridor écologique - méristème – schémas intercommunaux d'ADD...).* (...) *Mais chaque outil devra donner lieu à adaptation à chaque cas ou chaque contexte. (...)* ». Les grands projets d'infrastructures auraient sûrement beaucoup à gagner à s'inspirer de ces travaux en cours au sein des Parcs Naturels Régionaux, pour aller vers un renouveau des méthodologies impliquant les habitants inscrits dans les territoires... en vue d'une meilleure insertion territoriale des ITT.

10. BIBLIOGRAPHIE

- Arendt, H., 1998, *The Human Condition*, (Second édition), The University of Chicago Press, Chicago and London
- Abric J-C. (dir.), 1994, *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris, 256 p.
- Amerigo M., Aragonese J.C., 1997, "A theoretical and methodological approach to the study of residential satisfaction", *Journal of Environmental Psychology*, n°17, pp. 47-57
- Amerigo M., 1990, *Satisfaccion Residencial. Una Aproximacion Psicosocial a los Estudios de Calidad de Vida*, Universidad Complutense, Madrid.
- Amphoux, P., Thibaud, J.P., Chelkoff, G. (Eds.), 2004, *Ambiances en débats*, Editions A la Croisée, 183 p.
- Andrews F.M. et Withey S.B., 1976, *Social indicators of well-being : America's perception of life quality*, Plenum Press, New-York, 455 p.
- Arendt, 1958, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris.
- Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR), 2005, *Tranche de ville. Habiter Paris ou comment apprécier la qualité de la vie urbaine à Paris*, Laboratoire architecture anthropologie, 79 p.
- Augoyard J.-F., 2007, « A comme Ambiance(s) », In *Les Cahiers de la Recherche Architecturale et urbaine*, N° 20/21 mars, pp. 33-37.
- Augoyard J-F. et Torgue H., 1995, *A l'écoute de l'environnement. Répertoire des effets sonores*, Coll. Habitat / Ressources, Parenthèses, Marseille, 174 p.
- Bachelard G., 1956, *La poétique de l'espace*, PUF, Paris, 214 p.
- Bacque, M.H., Sintomer Y. (dir.), 2010, *La démocratie participative inachevée - Genèse, adaptations et diffusions*, Editions Yves Michel, Gap, Adels, Paris.
- Bailly A., 1981, *La géographie du bien-être*, Presses Universitaires de France, Paris, 239 p.
- Bailly A.S., 1996, *Les concepts de la géographie humaine*, Armand Colin, U Géographie, 264 p.
- Barthélémy C., 2005, « Les savoirs locaux, entre connaissances et reconnaissance », in *Revue Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, numéro spécial « Savoirs locaux et environnement »*, Vol6 No1, <http://vertigo.revues.org/2997>.
- Berleant A., 1992, *The aesthetics of the environment*, Temple University Press, Philadelphia, 218p.
- Berque A., 2000, *Mediance : des milieux en paysages*, Belin/Reclus, 160 p.
- Besse J.-M., 2009, *Le Goût du monde, exercices de paysage*, Actes Sud/ENSP, Paris, 229p.
- Besse J.M., 2006, *L'espace public : espace politique et paysage familial*, conférence présentée lors des Rencontres de l'espace public, Lille, 14 décembre 2006, p 4.
- Bigando E., 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*. Thèse de Doctorat sous la direction de Guy Di Méo. Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. 506p (en ligne sur le serveur Tel du CNRS : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00148440>).
- Blanc N., 2009, « Vers un urbanisme écologique ? », *Urbia – Les cahiers du développement durable*, No.8, 39-59.

- Bley D., Vernazza-Licht N., 2005, « La qualité de vie : actualité et enjeux d'un concept » in Bley D. (éd), *Cadre de vie et travail. Les dimensions d'une qualité de vie au quotidien*, Edi Sud, coll. Ecologie Humaine, pp. 13-24
- Bley D. et Vernazza-Licht N., 2006, « Ville et qualité de vie », pp.109-116, in Dorier-Apprill E. (dir.), *Ville et environnement*, Paris, SEDES, 512 p.
- Blondiaux L., 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Seuil, coll. La République des idées, 109 p.
- Boissieu (De) E., Donadieu P., 2001, *Des mots de paysage et de jardin*, Versailles, ENSP.
- Bonaiuto M., Aiello A., Perugini M., Bonnes M., Ercolani P., 1999, "Multidimensional perception of residential environment quality and neighbourhood attachment in the urban environment", in *Journal of Environmental Psychology*, 19, pp. 331-352
- Bonard Y., Matthey L., 2010, « Les éco-quartiers : laboratoires de la ville durable », in *Cybergeo : European Journal of Geography, Quartier durable ou éco-quartier ?*, mis en ligne le 09 juillet 2010. URL : <http://cybergeo.revues.org/23202>.
- Bonardi C., Girandola F., Roussiau N., Soubiale N. (dir.), 2002, *Psychologie sociale appliquée : environnement, santé, qualité de vie*, In Press, Paris, 390 p.
- Boumédiène F., Couégnas N., 2005, *Paysages & valeurs : de la représentation à la simulation*, introduction colloque organisé par le Centre de Recherche Sémiotique (CeReS) et le laboratoire CNRS Géodynamique des Milieux naturels et Anthropisés (GEOLAB) in *Nouveaux Actes Sémiotiques*. Disponible sur <http://revues.unilim.fr/nas/sommaire.php?id=2229>
- Bourg D. et Boy D., 2005, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Ed. C.L. Mayer et Descartes et Cie, Paris, 105 p.
- Brunet R., Ferras R., Théry H., 1992, *Les Mots de la géographie*, RECLUS-La Documentation française, Montpellier-Paris, 470p.
- Burini F., (2012), *Community Mapping for Intercultural Dialogue* in *EspacesTemps.net*, 30.01.2012, <http://espacestems.net/document9252.html>
- Buttimer A., 1980, «Home, Reach, and the Sense of Place», in Buttimer and Seamon (eds.), *The Human Experience of Space an Place*, London, Croom Helm, pp166-187.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, Coll. La couleur des Idées, septembre, 362 p.
- Casti, E., 2012, « Le tournant proxémique : de la représentation à la spatialité cartographique » in *EspacesTemps.net*, 16.01.2012, <http://espacestems.net/document9147.html>.
- Charles L., 2000, « A la recherche d'une théorie de l'environnement », p. 10-25, in Abélès M. et al., *L'environnement en perspective, contextes et représentations de l'environnement*, L'harmattan, Paris, 258 p.
- Charles L., Kalaora B., 2001, *La nature administrée, L'Europe, la France et la politique de la nature*, Le Débat 2001/4 (n° 116), Gallimard, 192 p.
- Charles L., Kalaora B., 2007, « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action » ?, in *Espaces et sociétés* 2007/3, 130, p. 121-133.

- Charles L., Kalaora B., 2003, « Environnement : du ministère de l'impossible à l'administration de l'oubli ? », in *Nature Sciences Sociétés*, Vol. 11, n°1.
- Charvolin F., 2003, *L'invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, La Découverte, Paris, 134 p.
- Clavel M., 2006, « Insaisissable périurbain », in Berque A., Bonnin P., Ghorra-Gobbin C., *La Ville Insoutenable, actes du colloque « Les trois sources de la ville-campagne », 20 au 27 septembre 2004 au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle*, Editions Belin, Paris.
- Chenet F., Collot M., Saint Girons B. (dir.), 2001, *Le Paysage, état des lieux*, Bruxelles, Ousia, 542p.
- Collot, Michel (dir.), 1997, *Les Enjeux du paysage*, Bruxelles, Ousia, 327p.
- Conan M., *Les villes du temps perdu*, Gallimard | Le Débat. 1994/4 - n° 81 pages 78 à 94.
- Convention Européenne du Paysage, 2000, <http://www.ecologie.gouv.fr/>.
- Corajoud M. et al., 1993, « Le paysage à plusieurs, maintenant et après », in *Colloque de Villarceau : Les paysages à acteurs multiples*, Cahiers de l'IAURIF.
- Corbin A., 2001, *L'Homme dans le paysage*, Les éditions Textuel, Paris, 190p.
- Damasio A-R. (2001), « Les émotions, source de la conscience », p44-47, *Sciences Humaine*, 119p.
- Davezies L., 2008, *La République et ses territoires*, Editions du Seuil et La République des Idées, 110p.
- Davodeau, H., 2005, *La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale*, Norois, 195p.
- Debarbieux B., 2007, *Actualité politique du paysage* in *Revue de géographie alpine* [En ligne], 95-4 | 2007, mis en ligne le 24 juin 2009, <http://rga.revues.org/382>.
- Debord G., 1955, *Introduction à une critique de la géographie urbaine*, publié dans *Les lèvres nues* n° 6, Bruxelles, mise en ligne par *La Revue des Ressources*, <http://www.larevuedesressources.org/spip.php?article33>
- Delbaere M., 2010, *La fabrique de l'espace public*, Ville, paysage et démocratie, Ellipses, 186 p.
- Delbet L., Groueff L., Huyghe L., Lancien A., Tartiere S. (2010), *L'habitat à l'épreuve de la ville durable, le rôle de la démocratie participative*, communication au séminaire annuel « Défis des villes durables », Universidade Federal de Pernambuco et Institut d'Urbanisme de Paris.
- Deleuze G., 1979, *Dialogues*, Flammarion, Paris, 177 p.
- Dematteis G., 2012, *Éloge de l'ambiguïté cartographique* in *EspacesTemps.net*, mis en ligne le 23.01.2012, <http://espacestemp.net/document9231.html>.
- Devanne, A.-S., Le Floch, S., 2008, « L'expérience esthétique de l'environnement : une tension sociopolitique entre l'ordinaire et l'extra-ordinaire ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 16, n° 2, p. 122-130.
- Di Méo G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Ed. Nathan Université, Coll. fac. Géographie, 317p.

Di Méo G. et Buléon P., 2005, *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, A. Colin, Paris, 303p.

Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France (DREIF), 2005, *La qualité de vie en Ile-de-France : indicateurs, comparaisons, analyses*, Rapport Territoires Sites et Cités pour la DREIF, 86 p.

Domon, G., J. Froment, J. Ruiz et É. Vouligny (dir.), 2006, *Les paysages de l'ordinaire, révéler, créer, infléchir. Dix projets de mise en valeur des paysages du canton de Kildare*, École d'architecture de paysage et Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, Montréal, 109p.

Donadiou P., 2002, *La société paysagiste*, ENSP Arles-Versailles, Actes Sud, 142p.

Donzelot, J. et Mével, C. (2001), « La politique de la ville, une comparaison entre les USA et la France. Mixité sociale et développement communautaire », in *Plus*, n°56, Ministère de l'Équipement, pp. 48-51.

Dron D., 2005, « L'environnement global se joue aussi en Ile-de-France », in IAU Ile-de-France, Au fil du débat 4, Atelier thématique 4 « Protéger, restaurer, valoriser l'environnement et les ressources naturelles en Ile-de-France », *Notes de synthèse, Phase Bilan et Enjeux de la révision du SDRIF*, 1er juillet 2005, pp. 1-2 Cf. http://www.sdrif.com/fileadmin/unload_file/pdf_fil_du_debat04.pdf

Durand M. et Harff Y., 1977, *La qualité de la vie : mouvement écologique - mouvement ouvrier*, Mouton, Paris, 257 p.

European Foundation for the Improvement of Living and Working conditions, 2003, *Quality of life in Europe: an illustrative report*, Dublin, 113 p. En ligne <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2003/54/en/1/ef0354en.pdf>

Emelianoff C., Stegassy R. (2010), *Les pionniers de la ville durable - Récits d'acteurs, portraits de villes en Europe*, collection « Villes en Mouvement » dirigée par Henry Dougier, Editions Autrement, Paris, 304p.

Faburel G., 2006, « Qu'est-ce que la qualité de vie ? Composantes, conditions et tendances en Ile-de-France », Intervention dans la cadre de la Conférence de citoyens pour le SDRIF, Conseil Régional d'Ile-de-France, 9 p.

Faburel G. et Manola T. (coord.), avec Brenon L., Lévy L., Gourlot N., Grenier A., Charre S., Leservoisière S., Marcou M., Tong Canh T., Benoît G., 2007, *Le sensible en action. Le vécu de l'environnement comme objet d'aide à la décision. Tome 1 : Sensible, ambiance, bien-être, gêne et leur évaluation*, Rapport final du C.R.E.T.E.I.L. pour l'Observatoire Départemental de l'Environnement Sonore du Val-de-Marne (ODES 94), mars, 84 p.

Faburel G., Polack J.D. et Beaumont J., 2007, *Le bruit des transports. Etat et perspectives scientifiques*, La Documentation française, Paris, 115 p.

Faburel, G., 2007, « L'environnement comme cadre de vie habité : un facteur essentiel du vivre ensemble », Intervention pour la Ville de Nevers, dans le cadre d'une concertation organisée par Res Publica, 17 février

Faburel G., 2010, « Inégalités et justice environnementales », in O. Coutard et J-P. Lévy (coord.), *Ecologies urbaines*, Economica, coll. Anthropos, Chap. 13, pp. 214-236.

Faburel G. (coord.), Gourlot N., Manola T., Hernandez O., Polack J-D., Dubois D., Resche-Rigon Ph., Masson D., Germon O., Delas J., Lolive J., Woloszyn Ph., Schulte-Fortkamp B., Beaumont J., Strauss Ph., 2010, *L'habitant dans les recherches scientifiques sur le bruit, et*

dans l'évaluation sonore pour l'action urbaine et territoriale, Programme SASUPHII, Rapport du bureau de recherches Aménités et du Laboratoire d'Acoustique Musicale (Université Pierre et Marie Curie et CNRS), en partenariat avec le CIDB, pour le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 141p.

Faburel G. (coord.), Chevallier K., Elli A., Tartière S., Battais M. (avec l'aide de N. Hue et L. Marquer), 2011, *Paysages, milieux écologiques et cadre de vie comme ancrages territoriaux et perspectives de changement : Diagnostics écologique et paysager, enquête socio-environnementale chez l'habitant et conférence citoyenne pour une prospective territoriale entre Charleville-Mézières et Reims*, Rapport Final du Bureau de recherches Aménités pour RTE Nord-Est, 170 p.

Faburel G., 2011, « Reconnaître la légitimité et la pertinence des savoirs et des compétences des habitants : vers une nouvelle utopie ? », Intervention au Colloque *Faire la ville avec les habitants : une nouvelle utopie ?*, Ecole Supérieure d'Architecture, Paris, 25 novembre, 7 p.

Faburel G., (coord.), Manola T., Geisler E. (Avec l'aide de S. Tribout et H. Davodeau), 2011, *Les quartiers durables : moyens de saisir la portée opérationnelle et la faisabilité méthodologique des paysages multisensoriels ?*, Rapport final Lab'Urba, LAREP et Aménités, dans le cadre du PIRVE, pour le CNRS et le PUCA, 175 p.

Fédération des parcs naturels régionaux de France, 2008, *Avec le Paysage, la construction des politiques du paysage dans les Parcs naturels régionaux*, Coll. Expérimenter pour agir, Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers, en ligne <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>.

Fortin M-J., Devanne AS, Le Floch S., 2010, *Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec* in *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, mis en ligne le 30 septembre 2010. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8540>

Fortin M.J., 2007, « Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », p16- 27, in Berlan-Darqué M., Luginbühl Y., Terrasson D., *Paysages : de la connaissance à l'action*, ed Quæ, 316p.

Fortier-Kriegel A., 2005, *L'Avenir des paysages de France*, Broché, 317p

Félonneau M-L., 2003, « Les représentations sociales dans le champ de l'environnement » in G. Moser, K. Weiss (eds), *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, A. Colin, Paris, pp. 145-176

Ferri M., 2005, Révision du SDRIF, « Offrir un cadre de vie harmonieux dans chacun des territoires d'Ile-de-France : améliorer le lien social et la qualité de vie », in *Le fil du débat 3, Atelier thématique 3, 17 juin*.

Fischer G-N., 1992, *Psychologie sociale de l'environnement*, Privat, Toulouse, 240 p.

Fischer G-N., 1990, *Les domaines de la psychologie sociale : le champ du social*, Dunod, 278 p.

Fleuret S. (dir.), 2006, *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Actes du colloque EQBE « Peut-on prétendre à des Espaces de Qualité et de Bien-Etre ? » (Colloque international d'Angers des 23 et 24 septembre 2004), Presses de l'Université d'Angers, 318 p.

Fleury-Bahi G., 2010, *Psychologie et environnement*, Broché.

- Fédération des parcs naturels régionaux en France, 2008, *Avec le Paysage, la construction des politiques du paysage dans les Parcs naturels régionaux*, Coll. 'Expérimenter pour agir. Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers', <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>
- Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), 2005, « Du désir de bien-être urbain à la mesure de la qualité de vie. Peut-on évaluer le « bonheur territorial » ? », *Les dossiers FNAU*, n°19, mai, 8 p.
- Garnier C. (dir.), 2002, *Les formes de la pensée sociale*, PUF, coll. Psychologie sociale, Paris, 222 p.
- Giesler M., 2008, "Conflict and Compromise: Drama" in *Marketplace Evolution*," *Journal of Consumer Research*, 34 (April), 739-753p.
- Geisler E., 2011, *Élaboration d'une méthode de qualification du paysage sonore. Le cas des quartiers durables allemands Kronsberg et Vauban*, Thèse de doctorat en Sciences et architecture du paysage, sous la direction de P. Donadieu et H. Davodeau, 500 p.
- Gould P., White R., 1986 (second edition), *Mental Maps* Routledge, Taylor & Francis Group, London.
- Grésillon L., 2006, « De l'espace de qualité à celui du bien-être : une question d'appropriation sensorielle » in Fleuret S., (dir.), *Espaces, Bien-être et Qualité de vie*, Presses Universitaires d'Angers, Angers, pp. 37-45.
- Guibet-Lafaye C., 2009, *Penser le bonheur aujourd'hui*, Presses Universitaires de Louvain, 114 p.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) Ile-de-France, 2007, *Les indices synthétiques du PNUD : IDH, IPH, IPF en Région Ile-de-France. ISS – Indice de Santé Sociale*, IAU Ile-de-France, 101 p.
- Guigou, Brigitte, 2011, « Les paysagistes face aux paradoxes de la concertation », in *Les Cahiers de l'IAU îdF* n° 159 - septembre 2011.
- Halbwachs M., 1997, *La mémoire collective*, Paris, éd. Albin Michel, 304p.
- Hayden D., 1995, *The Power of Place : Urban Landscapes as Public History*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London, England.
- Heidegger M., 1958, *Bâtir Habiter Penser in Essais et Conférences*, Collection Tell, Editions Gallimard, Paris, 189p.
- Howes D., 2005, « Skinscapes: Embodiment, Culture, and Environment » in *The Book of Touch*, éd. Constance Classen, Oxford.
- Ion J. (dir), 2001, *L'Engagement au pluriel*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 219 p.
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAURIF), 2005, *Calcul de l'empreinte écologique des habitants de la région Île-de-France*, IAURIF, 6 p. Cf. http://www.iaurif.org/fileadmin/Etudes/etude_189/nr_developpement_durable_403 empreinte_ecologique_des_hab.pdf
- Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France (IAURIF), 2011, *Le paysage, du projet à la réalité*, Les Cahiers de l'IAU îdF n° 159 - septembre 2011.
- International Union for Conservation of Nature, 2006, *Le futur de la durabilité. Repenser l'environnement et le développement au vingt et unième siècle*, 21 p.

- International Union for Conservation Nature (IUCN), 2006, *Le futur de la durabilité. Repenser l'environnement et le développement au vingt-et-unième siècle*, Le rapport du rendez vous, Zürich, 29-31 janvier, 21 p., Cf. <http://www.iucn.org>
- Jackson J.B., 2003, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Actes Sud / Ecole nationale supérieure du paysage, Arles.
- Jobert A., 1998, « L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », in *Politix* n°42, p.62 à 92
- Jodelet D., 2003, « Représentation sociale : phénomène, concept et théorie », in Moscovici S. (dir.), *Psychologie sociale*, PUF, coll. Quadrige Manuels, Paris, pp. 363-384
- Jouili, Estelle (2005), *Le paysage européen ou le non-lieu de la Constitution européenne : sens et Référence mis en perspective* in *Nouveaux Actes Sémiotiques* [en ligne]. Actes de colloques, 2005, Paysages & valeurs : de la représentation à la simulation. Disponible sur : <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2279>
- Kant E., 1785, *Fondements de la Métaphysique des Moeurs*, II, trad. V. Delbos, éd. Delagrave, 167 p.
- Kirat T., Torre A., 2008, *Territoires de conflits. Analyse des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan. Paris, 322p.
- Krueger R.A. et Casey M.A., 2000, *Focus groups: a practical guide for applied research*, Sage publications, Londres, 3^{ème} édition, 215 p.
- Kitzinger J., Marková I. et Kalampalikis N., 2004, « Qu'est-ce que les focus groups? », in *Bulletin de psychologie*, tome 57 (3), n°471, mai-juin, pp. 237-242.
- Labussière O., 2007, « La valeur ordinaire du paysage : stratégies photographiques des opposants à la ligne très haute tension en Quercy Blanc », in Koebel M., Walter E. (dir.), *Résister à la disqualification sociale. Espaces et identités*, L'Harmattan, Paris, p. 161-186.
- Labussiere, Olivier, Nadai, Alain (2011), « Expérimentations cartographiques et devenirs paysagers : la planification éolienne de la Narbonnaise (Aude) », in *Espaces et sociétés*, 2011/3 n° 146, p. 71-92. DOI : 10.3917/esp.146.0071.
- Lalli M., 1992, « Urban-related identity. Theory, measurement and empirical findings. », in *Journal of Environmental Psychology*, 12, pp. 285-303.
- Laporte A., Tixier N. (dir.), « Dossier Ambiance(s). Ville, architecture, paysages », in revue *Culture et recherche*, n°113, automne 2007, pp. 8-39. Avant-propos de Mme Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication. Dossier en ligne : [ww.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr.htm](http://www.culture.gouv.fr/culture/editions/r-cr.htm).
- Laroque D., Saint Girons B. (dir.), 2005, *Paysage et ornement*, Verdier, Paris, 211p.
- Latour B., 1999, *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, La Découverte, 382, p.
- Le Berre M., 1995, « Territoires », *Encyclopédie de la Géographie*, Paris, Economica, pp. 601-622.
- Le Breton D., 2006, *La saveur du monde. Une anthropologie des sens*, Métailié, coll. Traversées, Paris, 428 p.
- Le corbusier, 1957, *La Charte d'Athènes*, Les Editions de Minuit, Paris.

- Lefebvre H., 1968, 3^{ème} édition, 2009, *Le droit à la ville*, Editions Economica-Anthropos, Paris, 135p.
- Lelli L., 2000, *Le paysage ordinaire. Essai méthodologique et pratique, L'exemple du Nord-Comminges*, Thèse de doctorat, Université Toulouse Le Mirail, 325 p.
- Lelli L., Paradis S., 2005, « Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées) », in *Géocarrefour vol. 80/2 | 2005*, mis en ligne le 01 décembre 2008. URL : [http:// geocarrefour.revues.org/1048](http://geocarrefour.revues.org/1048)
- Lelli L., Sahuc P., 2009, « Quelle place pour les chercheurs dans un dispositif d'animation locale ? L'exemple des tréteaux du paysage du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy ». *Revue d'Auvergne*, vol. 123, n° 590-591, pp. 399-418. ISSN 0035-1008
- Leplège A., 1999, *Les mesures de la qualité de la vie*, PUF, coll. Que sais-je ?, Paris, 128 p.
- Levinas E., 1963, *Heidegger, Gagarine et nous* in *Difficile liberté. Essais sur le judaïsme*, deuxième édition refondue et complétée, Albin Michel, Paris, p 299-303.
- Levi-Strauss C., 1955, *Tristes Tropiques*, collection « Terre Humaine/Pocket », Librairie Plon.
- Levy J-P, 2010, « Ville et environnement : pour un changement de paradigme » in Coutard O., Levy J-P (dir), *Ecologies urbaines*, Collection VILLES, Editions Economica-Anthropos.
- Lévy J-P, Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1033p
- Lipiansky E-M. M., 1992, *Identité et communication : l'expérience groupale*, PUF, 262 p.
- Lolive J. et Soubeyran O. (dir.), 2007, *Les cosmopolitiques, entre aménagement et environnement*, La Découverte, coll. Recherches, 384 p.
- Lolive J., Blanc N. (dir), 2007, « Esthétiques et espace public », in *Cosmopolitiques, n° 15*.
- Luginbühl Y., 2001, *La demande sociale de Paysage*, Rapport pour le Conseil National du Paysage, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 21 p.
- Luginbühl Y., 2006, « Le paysage pour penser le bien-être ? », in Fleuret S., *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Presses de l'Université d'Angers, 318 p.
- Luginbühl Y., 2006, « Habiter la nature : le jardin comme recours ; confrontation d'idéologies politiques, économiques et d'idéologies paysagistes », in Berque A. Bonnin P., Ghorra-Gobin C. (dir), *La ville insoutenable*, actes du colloque *Les trois sources de la ville-campagne*, 20 au 27 septembre 2004 au Centre culturel international de Cerisy-la-Salle, Editions Belin, Paris.
- Magnaghi A., 2003, *Le Projet local*, Sprimont, Editions Pierre Mardaga, 123p.
- Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Seuil, La Couleur des Idées, 360 p.
- Lynch K., 1960, *The Image of the City*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts and London, England.
- Malpas J., 2012, *On the Ethics and Politics of Place*, conférence en anglais, 22 février 2012, Institut de Géographie, Paris.
- Mangin D., 2004, *La ville franchisée, formes et structures de la ville contemporaine*, Editions de la Villette, Paris, 399p.

- Manola T., 2012, *Conditions et apports du paysage multisensoriel pour une approche sensible de l'urbain. Mise à l'épreuve théorique, méthodologique et opérationnelle dans 3 quartiers dits durables européens : WGT, Bo01, Augustenborg*, Thèse de doctorat en Urbanisme, Université Paris Est Créteil, sous la direction de C. Younès et G. Faburel, 646 p.
- Melé P., Larrue C., Rosemberg M. (coord.), 2003, *Conflits et territoires*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 224p.
- Merleau-Ponty M., 1945, *La phénoménologie de la perception*, Gallimard, 531 p.
- Meyor C., 2007, « Le sens et la valeur de l'approche phénoménologique », in *Recherches qualitatives*, Hors série n°4, Actes du colloque « Approches qualitatives et recherche interculturelle : bien comprendre pour mieux intervenir », Québec, pp. 103-118 Cf. http://www.recherchequalitative.qc.ca/hors_serie_v4/meyor.pdf
- Michelin Y., 1998, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », in *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, article 65, mis en ligne le 07 décembre 1998. URL : <http://cybergeo.revues.org/5351>
- Michelin Y., 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) », in *Cybergeo : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage*, article 118, mis en ligne le 10 janvier 2000. URL : <http://cybergeo.revues.org/1992>
- Mitchell G., Dorling D. (2003), "An environmental Justice Analysis of British Air Quality", in *Environment and Planning*, n°35, pp. 909-929.
- Moles A., Rohmer E., 1982, *Les labyrinthes du vécu*, Librairie des méridiens, 183 p.
- Müller P., 2004, « Référentiel », in Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, Coll. Gouvernances, pp. 370-376.
- Moscovici S., 2003, 1ère éd. 1984, *Psychologie sociale*, PUF, coll. Quadrige Manuels, Paris, 640 p.
- Moscovici, S., 1968, *Essai sur l'histoire humaine de la Nature*, Flammarion, Paris, 569 p.
- Moser G., Weiss K., 2003, *Espaces de vie, aspects de la relation homme-environnement*, A. Colin, Paris, 396 p.
- Mumford, Lewis (1938, 1966, 1970), *The Culture of Cities*, Harcourt, Brace, Jovanovich, Inc., New Yor
- Nascimento I. et Carrage S., 2007, *Indicateurs stratégiques de développement durable pour la région Ile-de-France. Un indice de qualité de vie et bien-être pour la région Ile-de-France*, IAURIF, 163 p.
- Nez H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », in *Sociologie*, 2011/4 Vol. 2, p. 387-404. DOI : 10.3917/socio.024.0387
- Norberg-Schulz C., 1981, *Genius Loci - paysage, ambiance, architecture*, traduit de l'italien, Pierre Mardaga éditeur, Sprimont, Belgique, titre original : *Genius Loci*, (1979), Electa Editrice, Milan.
- Orfeuil JP, 2008, *Mobilités urbaines, l'âge des possibles*, coll Modes de ville, Ed Les Carnets de l'info, Paris, 254p.

- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), 2004, *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*, 136 p.
- Osberg L., 1985, "The Measurement of Economic Well-being" in D. Laidler (ed.), *Approaches to Economic Well-being*, Vol. 26 for the Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada, University of Toronto Press, Toronto, pp. 49-87 Cf. <http://www.csls.ca/iwb/macdonald.pdf>
- Oudry, A. et Hermand D., « Qualité de vie urbaine: Conceptualisation et Evaluation » In C. Bonardi et N. Roussiau, *Psychologie Sociale Appliquée*. Editions In-Press : Paris, 390 p.
- Pan Ké Shon J-L., 2005, « La représentation des habitants de leur quartier: entre bien-être et repli », in *Economie et Statistique*, n°388, 35 p. Cf. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES386A.pdf
- Paquot T., 2010, « Le jeu de cartes des Situationnistes » in *le bulletin du Comité français de cartographie* n° 204, pages 51-55.
- Paquot T., Younes C., 2000, *Éthique, architecture, urbain*, La Découverte « Armillaire », Paris, 196p.
- Paquot T., Lussault M., Younès C. (dir), 2007, *Habiter, le propre de l'humain. Villes, territoires et philosophie*, La Découverte, Paris, 384 p.
- Paradis S., Lelli L., 2010, *La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?* in *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2, mis en ligne le 23 septembre 2010. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8548>.
- Paradis S., Lelli L., 2010, « Le Paysage, notion médiatrice du développement territorial ? », in *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 13 : Paysage et participation. <http://developpementdurable.revues.org>
- Paulet J-P., 2002, *Les représentations mentales en géographie*, Coll Géographie, Anthropos diffusion, Ed Economica, Paris, 152p.
- Pernet A., 2009, « Une médiation paysagiste comme support de recherche: l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance » in *Projets de paysage* 23/12/2009, mis en ligne http://www.projetsdepaysage.fr/fr/une_mediation_paysagiste_comme_support_de_recherche_l_experience_de_l_atelier_des_paysages_en_vallee_de_l_ance
- Planchat-Hery C., 2011. « Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme », in *Noroi* 209 | 2008/4, mis en ligne le 01 mars 2011. URL : <http://noroi.revues.org/2679>
- Prescott-Allen R., 2001, *The wellbeing of nations: a country-by-country index of quality of life and the environment*, Washington, DC, Island Press, 219 p.
- Pumain D., Paquot T., Kleinschmager R., 2006, *Dictionnaire La ville et l'urbain*, coll Villes, ed Economica-Anthropos, Paris, 320 p.
- Ranciere J., 2000, *Le partage du sensible - esthétique et politique*, La Fabrique-éditions, Paris.
- Revel M., Blatrix C., Blondiaux L., Fourniau J-M., Hérard Dubreuil B. et Lefebvre R. (Dir.), 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, coll. "Recherches", La Découverte, 412 p.
- Reynaud L., 2006, « Des lieux où il fait bon vivre : demande sociale de risque 0 », in Fleuret S., *Espaces, qualité de vie et bien-être*, Presses de l'Université d'Angers, pp. 29-37
- Rougerie G., 2000, *L'homme et son milieu : l'évolution du cadre de vie*, Nathan, 288 p.

- Rouquette M-L., 1998, *La communication sociale*, coll. Les topos, ed Dunod, Paris, 115 p.
- Roux M., 2002, *Inventer un nouvel art d'habiter. Le ré-enchantement de l'espace*, L'Harmattan, Paris, 206 p.
- Roncayolo M., 1991, *La ville et ses territoires*, Gallimard, Folio, Paris, 279 p.
- Roux, M. (2002), *Inventer un nouvel art d'habiter. Le ré-enchantement de l'espace*, L'Harmattan, Paris, 206 p.
- Sadler S., 1998, *The Situationist City*, The MIT Press, Massachusetts Institute of Technology, Cambridge, Massachusetts.
- Saegert S., Winkel G., 1990, «Environmental Psychology», In Rosenzweig M. R., Porter L. W. (Eds.), *Review of Psychology*, 441-478. Stanford, CA.
- Saulnier N., 2006, *De la qualité de vie au diagnostic urbain : vers une nouvelle méthode d'évaluation. Le cas de la ville de Lyon*, CERTU - Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 128 p.
- Sautter, G., 1979, *Le paysage comme connivence*, Hérodote, 16, pp. 40-67.
- Sauvageot A., 2003, *L'Épreuve des sens. De l'action sociale à la réalité virtuelle*, PUF « Sociologie d'aujourd'hui », Paris, 256p.
- Schafer R.M., *Le Paysage sonore*, J.-C. Lattès, Paris, 1979, 390p.
- Schusterman, 1999, *La Fin de l'expérience esthétique*, Presse Universitaire de Pau, Pau.
- Sen A., 2009, 1ère éd. : 1993, *Ethique et économie*, PUF, 364 p.
- Sen A., 2000, *Un nouveau modèle économique*, Editions Odile Jacob, 479 p.
- Sgard A., 2010, « Une « éthique du paysage » est-elle souhaitable ? » in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 10 Numéro 1 | avril 2010, mis en ligne le 07 avril 2010, Consulté le 26 novembre 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/9472> ; DOI : 10.4000/vertigo.9472.
- Sgard A., Fortin M.J., Peyrache-Gadeau V., 2010, « Le paysage en politique » in *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2, mis en ligne le 23 septembre 2010. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8522>
- Simon D., 2008, *Urban Environments: Issues on the Peri-Urban Fringe* in *The Annual Review of Environment and Resources*, environ.annualreviews.org.
- Stengers I., 2002, *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, La Découverte Poche, coll. Essais, Paris, 119 p.
- Stiglitz J., Sen A., Fitoussi J.-P., 2008, *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 72 p. Cf. <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr>
- Stokols D. and Altman I. (Eds.), 1987, *Handbook of environmental psychology, Volumes 1 and 2.*, New York: John Wiley and Sons.
- Subra B., 2009, « Distance sociale », In Taguief P.A., Policar, A. (Eds). *Dictionnaire historique et critique du racisme*. Paris : Presses Universitaires de France
- Theys J. (2007), « Pourquoi les préoccupations sociales et environnementales s'ignorent-elles mutuellement. Essai d'interprétation à partir du thème des inégalités écologique », in Cornut P., Bauler T. et Zaccai E. (coord.), *Environnement et inégalités sociales*, Editions de l'université de Bruxelles, pp. 24-35.

- Theys J., Du Tertre C., Rauschmayer F., 2010, *Le développement durable, la seconde étape*, Ed de l'Aube, La Tour d'Aigues, 205p.
- Thibaud J-P, Grosjean M. (dir), 2001, *L'espace urbain en méthodes*, Ed Parenthèses, Marseille, 219p.
- Thibaud J-P. (dir), 2002, *Les sens de l'hospitalité*. CRESSON/APN CNRS, Grenoble.
- Tiberghien G., 2001, *Nature, Art et Paysage*, Actes Sud / École Nationale Supérieure du Paysage / Centre du Paysage, 229p.
- Tizon P., 1996, " Qu'est-ce que le territoire? ", in Di Meo G. (dir.), *Les territoires du quotidien*, L'Harmattan, Géographie sociale, Paris, pp17-34.
- Tobelem-Zanin C., 1995, *La qualité de vie dans les villes françaises*, éd. P.U. de Rouen, Rouen, 287 p.
- Tuan YF., 1968, *The hydrologic cycle and the wisdom of God: a theme in geoteleology*, Toronto, University of Toronto Press.
- Vecchio B., 1998, « Le paysage dans la géographie italienne d'après-guerre », in *REM - Revue de l'économie méridionale*, Montpellier, 46, n° 3, pp 247-266.
- Vernazza-Licht N., Bley D., 1997, « Qualité de vie : santé, écologie, environnement », in *Prévenir n°33*, 224 p.
- Weidemann S. et Anderson J., 1985, « The affective criterion in homes: satisfaction », in Altman I., Werner C. (eds.), *Human Behaviour and Environment 8: Home Environments, Advances in Theory and Research*, Plenum Press, New York.

11. ANNEXES

ANNEXE 1

Le foisonnement des indicateurs émanant de l'économie

Sans exhaustivité aucune, nous trouvons au moins deux types d'ambitions émanant directement du champ de l'économie :

=> un accolement se voulant exhaustif de critères et indicateurs à des fins de constats et classements. Nous sommes ici, comme le premier exemple l'indique, particulièrement dans le domaine d'approches quantitatives de la qualité de vie.

=> un tri de critères et indicateurs existants, visant à mieux situer les enjeux environnementaux dans les conditions du progrès (coûts de pollutions, état des ressources naturelles...). Nous sommes ici, comme les deux autres cas en donnent aperçu, dans une évolution de la pensée économique sur le bien-être.

a) *Quality of life index* (ou Indicateur de qualité de vie) :

Développé par l'*Economist Intelligence Unit* (EIU), le *quality of life index* est élaboré pour le journal britannique *The Economist* (http://www.economist.com/media/pdf/QUALITY_OF_LIFE.PDF). Il est basé sur une méthodologie qui lie les résultats d'enquête de satisfaction dits « subjectifs » aux déterminants dits « objectifs » de la qualité de vie à l'échelle d'un pays. En 2005 par exemple, 111 pays ont été classés selon neuf critères, à savoir :

- Bien-être matériel : PIB en dollars, par personne en parité de pouvoir d'achat (données *Economist intelligence Unit*) ;
- Santé : espérance de vie à la naissance, en années (données *US Census Bureau*) ;
- Stabilité politique et sécurité : évaluation de la stabilité politique et du niveau d'insécurité (données *Economist intelligence Unit*) ;
- Vie familiale : taux de divorce pour 1000 habitants converti sur une échelle de 1 à 5 (données *ONU - Euromonitor*) ;
- Vie collective : variable de 1 à 0, tel que 1 si un pays a un fort taux de présence à des cérémonies religieuses ou un fort taux de syndicalisation et 0 dans les autres cas (données *ILO - World Values Survey*) ;
- Climat et géographie : latitude pour distinguer les climats plus ou moins chauds (données *CIA World Factbook*) ;
- Sécurité de l'emploi : taux de chômage en pourcentage (données *Economist intelligence Unit ; ILO*) ;
- Liberté politique : index moyen des libertés politiques et civiques de 1 à 7 (données *Freedom House*) ;
- Egalité hommes - femmes : ratio des revenus moyens entre hommes et femmes selon les sources les plus récentes (données *UNDP Human Development Report*).

b) *Index of Sustainable Economic Welfare* (ou Indicateur de bien-être économique et social durable) :

Mis au point par William Nordhaus et James Tobin à partir des travaux de Herman Daly et John Cobb en 1989, l'*Index of Sustainable Economic Welfare* visait à remplacer le PIB. Plutôt que d'additionner l'ensemble des valeurs ajoutées, les dépenses de consommation sont rééquilibrées par la prise en compte d'autres facteurs comme la répartition des revenus, les coûts liés à la pollution et d'autres coûts dits non durables. Proche du *Genuine progress indicator* (ou Indicateur de progrès), il se mesure en additionnant la consommation personnelle aux dépenses publiques (hors dépenses liées à la défense), à la formation de capital et aux services délivrés par le travail domestique, avant d'en soustraire les coûts des dégradations à l'environnement, ainsi que la dépréciation du capital naturel.

c) *Human Well Being Index* (ou Indicateur de bien-être humain) :

Le *Human well being* mesure l'efficacité de la diffusion du bien-être d'un point de vue écologique en agrégeant la mesure de l'impact environnemental avec celle de bien-être (Prescott-Allen, 2001). Il met en avant la propension qu'ont les nations à convertir les ressources naturelles de la planète en « *longues et heureuses vies* » pour leurs citoyens. Pour ce faire, cet indicateur agrège des indices de santé, de population, de richesse, d'éducation, d'équité et de vie collective.

ANNEXE 2

Régionalisation des indicateurs et nouveaux indicateurs régionaux : le projet « Indicateurs 21 » - Région Nord Pas de Calais (J. Gadrey et F. Jany-Catrice, 2003)

Le projet a pour but la régionalisation et la création d'indicateurs synthétiques de développement humain et durable, dans une visée pédagogique sur les enjeux du développement durable, pour les élus et citoyens, une visée évaluative des grandes démarches de planification, enfin une visée comparatiste interrégionale. Ces indicateurs mettent en lumière les évolutions sociales et environnementales et sont proposés en complément des indicateurs économiques (PIB/Hab).

Ces « indicateurs 21 » composites sont au nombre de cinq : la déclinaison d'indicateurs nationaux de développement durable que sont l'empreinte écologique, l'IDH (Indice de Développement Humain), l'IPF (Indice de Participation des Femmes à la vie politique et économique), le BIP 40 (Baromètre des Inégalités de la Pauvreté) et un nouvel indicateur régional, l'ISS (Indicateur de Santé Sociale).

Le BIP 40 (Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté):

L'objectif premier de cet indicateur est d'alimenter le débat politique et citoyen sur les inégalités à partir d'une vision dimensionnelle et évolutive de la pauvreté et des inégalités sociales, ainsi que mettre en visibilité l'aspect multidimensionnel des questions de pauvreté et d'inégalités.

Une démarche participative : Groupes de travail thématiques (éducation, justice, logement, revenus, travail et emploi), composés de représentants des institutions régionales, d'universitaires, de la société civile et des organismes producteurs et diffuseurs de données. L'objectif de la démarche est l'analyse des variables afin de déterminer les facteurs explicatifs et permettre aux participants l'appropriation de ces outils et d'en développer l'usage. Les pondérations initiales ont ainsi été sensiblement modifiées afin de mieux tenir compte du poids dans les débats de certaines dimensions et variables.

L'ISS (Indicateur de Santé Sociale) :

Dans le prolongement de la démarche BIP 40, l'Indicateur de Santé Sociale est proposé afin de rendre compte de l'intérêt collectif de l'étude, dans la vision co-construite de l'avenir et du regard sur le territoire. Il permet la mesure de l'évolution temporelle et ce dans une visée comparative, et se réclame témoin de la nécessité de limiter le nombre de variables afin de faciliter l'interprétation et ainsi de mieux identifier les (dys)fonctionnements, le thème de la Santé étant récurrent dans les échanges. Enfin il permet d'enrichir le BIP de deux dimensions : le lien interpersonnel et le lien social.

Régionalisation de l'Indicateur de Développement Humain : l'IDH-2 et l'IDH-4, IAU IDF et Région Nord-Pas-De-Calais (A. Boutaud)

Partant du constat que l'IDH est pertinent pour établir des comparaisons entre pays mais pas pour des échelles plus fines, sa régionalisation est entamée avec la création de l'IDH-2 (région IDF), puis de l'IDH-4 (région NPDC).

Ainsi pour l'IDH-2 (Ile de France), les valeurs plancher et plafond de chaque indice (santé, éducation, revenus) est déterminée sur la base des valeurs minimales et maximales constatées sur le territoire régional. L'indice santé a pour indicateur retenu : l'espérance de vie à la naissance ; l'indice éducation : le pourcentage de personnes diplômées dans la population âgée de plus de 15ans ou plus,

sorties du système scolaire ; l'indice revenus : la médiane des revenus fiscaux des ménages par unités de consommation.

Pour la Région Nord-Pas-De-Calais, la déclinaison infrarégionale de l'IDH en IDH-2 est effectuée via une cartographie commune par commune permettant ainsi la comparaison. La différence avec l'IDH se situe au niveau du choix des variables impliquant donc de nouveaux modes de calcul des sous indices (bornes maximales et minimales). Les variables retenues, issues des trois grandes dimensions sont : l'espérance de vie à la naissance, le pourcentage de population adulte diplômée et le revenu fiscal médian par unité de consommation.

Ex : Calcul Indice santé IDH-2 : $(\text{valeur mesurée} - 65)/(85-65)$, avec pour différence avec l'IDH l'augmentation du seuil plancher à 65ans.

L'indice de santé considéré dans l'IDH-2 étant calculé à l'échelle de l'arrondissement, l'IDH-4 est créé afin d'affiner la lecture des disparités. L'indice santé retiendra alors comme variable, l'indice comparatif de mortalité toutes causes confondues.

Ex : Calcul Indice santé IDH-4 : $1 - \{(\text{ICM}-\text{ICM min})/(\text{ICM}-\text{ICM max}-\text{ICM min})\}$, avec ICM : Indice comparatif de mortalité toutes causes confondues

ANNEXE 3

La multiplication des enquêtes nationales auprès des populations : une unification de la qualité de vie par la satisfaction

La Commission Européenne sonde régulièrement le « bonheur » des européens et l'Université de Zurich réalise périodiquement un *World Values Survey*, pour 60 pays, en vue de définir des « scores de bonheur ». L'INSEE évalue quant à elle de longue date chaque mois « le moral des ménages ».

Toutefois, deux faits sont à remarquer ici, le premier propre à ces initiatives globales, l'autre en étroite relation à notre travail. Force est d'abord de constater la visée comparatiste de telles initiatives (entre pays et régions), avec pour volonté première de proposer des protocoles unifiés de mesure. Le second fait est que la satisfaction retirée est placée au cœur des initiatives recensées.

Le Conseil de l'Europe a par exemple proposé à Göteborg dès 2001 et Barcelone en 2002 10 indicateurs communs européens de satisfaction, pour suivre le bien-être, plutôt à l'échelle locale (depuis lors intégré dans les Eurobaromètres). Parmi la liste des indicateurs proposés pour les collectivités territoriales européennes figure un indicateur portant sur la satisfaction du citoyen par rapport à la politique locale et régionale, obtenu par voie d'enquête auprès des particuliers. 10 descripteurs composent cet indicateur de satisfaction du citoyen à l'égard de la collectivité locale (distribution en %, cote de satisfaction) : qualité du logement, disponibilité et niveaux des prix, opportunités d'emploi, qualité et total d'environnement naturel, qualité de l'environnement bâti, niveau des services sociaux et de santé, niveau des services culturels, récréatifs et de loisirs, niveau des écoles, niveau des services de transports publics, opportunités à participer à l'aménagement local et aux processus de décision, niveau de sécurité personnel expérimenté.

De même, l'Institut National de la Statistique mesure depuis 2001 la satisfaction des habitants en matière de qualité de vie et d'environnement. Dans cette enquête (résultats détaillés par région, province, arrondissement et commune), l'environnement est central, avec notamment : l'appréciation de la tranquillité dans le voisinage, l'appréciation de la qualité de l'air dans le voisinage, l'appréciation de l'aspect esthétique des bâtiments dans le voisinage, la satisfaction quant à la présence d'espaces verts, l'appréciation de la propreté dans le voisinage

A partir de cette enquête des indices de satisfaction locaux (communaux et régionaux) et nationaux ont été créés. Ex : l'indice de satisfaction nationale en matière de qualité de l'air est de 113,4, ce qui signifie que le nombre de ménages enthousiastes dépasse de 13,4% celui des ménages insatisfaits ; l'indice de satisfaction nationale pour la tranquillité du voisinage s'élève à 107,2 ; pour l'aspect esthétique des bâtiments : 124,5... Par ailleurs des indices globaux de satisfaction communale en ont

été déduits en agréant les 5 indices de satisfaction, permettant alors de localiser sur le plan national les endroits où la vie est la plus/moins agréable.

ANNEXE 4

> L'Exposition photo participative. Au cours d'une expo-débat, les habitants sont invités à réagir sur les clichés d'un photographe, notant sur des post-its ce que ces images leur inspirent et laissent entrevoir du devenir pour leurs paysages quotidiens.

Ex. : A Egliseneuve-près-Billom, premiers clichés de Kristof Guez. Ce dispositif fait partie d'une série d'actions menées dès 2007 lorsque la candidature commune des deux PNR d'Auvergne (Livradois Forez et des Volcans d'Auvergne) est retenue au titre de leur coopération avec le Pays du Grand Clermont pour l'Appel à projets innovants sur la thématique "Qualité des paysages périurbains" lancé par le MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire). <http://www.parc-livradois-forez.org/paysages-periurbains/>

> L'Observatoire photographique : réalisé sur les bases d'une collecte de photographies issues d'archives privées, c'est-à-dire des albums, des classeurs et des boîtes à chaussures des habitants du territoire, qui a abouti à la réalisation d'une exposition à laquelle les habitants ont été associés de trois manières différentes : prêt d'images, reconduction des images (dans le cadre d'une journée de stage avec les photographes associés), commentaire des couples d'images selon un questionnaire prédéfini. ([Alexis Pernet](#))

> La photographie par les habitants. La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle) [Eva Bigando \(ADES - Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés\)](#) <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00148440>

Eva Bigando s'intéresse dans sa thèse au rôle du paysage ordinaire dans les manières d'habiter et au rapport singulier, à la fois social et sensible, de l'être-habitant à son espace de vie à travers les expériences paysagères banales qui participent de la construction de son territoire quotidien. L'analyse est menée à partir de discours d'habitants recueillis grâce à une démarche d'enquête et pouvant s'appuyer sur un support photographique directement produit par les intéressés. Relevant davantage d'une manière de vivre que d'un acte d'intellectualisation, est alors envisagée la manière dont ce vécu paysager peut émerger à la conscience du sujet. La modification brutale, de type événementiel, de la physionomie des lieux de vie est susceptible d'initier un tel procès de conscientisation par le (re-)éveil d'affections paysagères. Ce peuvent être la réalisation de l'autoroute A89 dans la basse vallée de l'Isle, la tempête de 1999 qui a détruit le massif forestier en Médoc et la dynamique d'urbanisation qui caractérise ces deux espaces.

D'autres expériences d'exploration des possibles, des imaginaires à partir de photo sont menées avec des habitants/acteurs...et posent non seulement la question de l'interprétation mais également des suites à donner à ce processus.

ANNEXE 5

> l'Association PASSEURS (paysage et participation citoyenne) installé à Bordeaux (<http://www.passeurs.eu>)

- Paysage et territoire, participer au projet collectif de son cadre de vie, St-Denis-de-Pile.

Saisir les représentations sociales du paysage pour placer la médiation et la gouvernance habitante au coeur du projet de paysage et de territoire. Des blocs diagrammes commentés à la vidéo, en passant par le questionnaire semi-directif, différents outils de concertation ont été testés au cours de cette démarche participative.

- Rencontres d'Arthous. Le paysage : retours d'expériences entre recherche et projet.

La mission confiée par le Conseil scientifique des «Rencontres de l'abbaye d'Arthous» était d'organiser, en Pays d'Orthe, une sortie de terrain réunissant l'ensemble des intervenants du colloque. Un diagnostic territorial et une proposition méthodologique étaient remis aux participants avant leur arrivée pour stimuler la discussion et amener chacun à formuler critiques/propositions alternatives en fonction de ses propres expériences de recherche/action. Le jour de l'excursion, un support vidéo a permis de présenter certaines clefs de compréhension des paysages et une manière de penser le paysage et le projet attentive aux représentations sociales et aux aspirations collectives (laissant une grande place aux paroles d'acteurs et d'habitants). Ce travail a donné lieu à une publication intégrée au sein des actes du colloque.

- Lectures de paysage participatives et interactives. Théâtre de la Science - L'Homme et le Paysage. Parcours découverte à travers les paysages de Floirac. Associant habitants et spécialistes, l'objectif est à la fois de partager des regards sur l'évolution de la commune et, à une échelle plus large, d'offrir la possibilité de regarder différemment l'agglomération bordelaise. La dimension interactive de la démarche : chaque participant dispose d'un « recueil de représentations » écrit/imagé à enrichir. Ce dispositif a favorisé échanges de savoirs et débats d'idées, tout au long du parcours comme lors de l'exposition finale.

ANNEXE 6

> Le collectif ALPAGE (l'atelier de paysage en partage) <http://alpage.over-blog.fr/>

Des projets très divers : 1-(a)ménagement/gestion d'espaces publics ; 2-programmation /animation d'événements culturels ; 3-réalisation de voyages, documentaires, expositions interactives et formations sur le paysage.

- Le parc de Cambon, un cas d'étude concret sur la participation et la biodiversité (<http://alpage.over-blog.fr/categorie-11060052.html>)

- La grelinette : cultivons la biodiversité ! De la perception et de l'acceptation de la biodiversité par les citoyens afin de favoriser son maintien et son développement en ville comme à la campagne ? Le Conseil Départemental des Agendas 21 locaux en Gironde sur la biodiversité s'est donné l'année 2012 pour traiter ce sujet. Les paysagistes Benjamin Chambelland et Stéphane Duprat (ALPAGE) associés au photographe/graphiste Thomas Saint-Upéry accompagnent cette démarche pour concevoir, organiser et animer le cycle de quatre rencontres tout au long de l'année et assurer l'accompagnement individualisé de quatre communes pilotes autour d'actions en faveur du maintien ou du développement de la nature en ville. Alliant observation, compréhension, réflexion et action à l'écoute des rythmes naturels. Il s'agit d'essayer d'opérer un léger décalage dans les manières de faire de chacun pour voir les solutions, perspectives nouvelles que cela peut générer. En somme, c'est une année d'expérimentations et de réflexions pour se donner le temps de construire les bases solides de l'action opérationnelle sur le terrain et s'assurer le mieux possible de sa réussite.